

# GASTON IV

COMTE DE FOIX

VICOMTE SOUVERAIN DE BÉARN, PRINCE DE NAVARRE



# GASTON IV

COMTE DE FOIX

VICOMTE SOUVERAIN DE BÉARN, PRINCE DE NAVARRE

1423-1472

## ÉTUDE HISTORIQUE

SUR

LE MIDI DE LA FRANCE ET LE NORD DE L'ESPAGNE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

PAR

HENRI COURTEAULT

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES



TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

45, RUE DES TOURNEURS, 45

—  
1895



A

MONSIEUR EUGÈNE DE ROZIÈRE



# INTRODUCTION

---

## BIBLIOGRAPHIE — SOURCES

De toutes les grandes maisons féodales du midi de la France, la maison de Foix est assurément celle qui aux quatorzième et quinzième siècles eut les plus brillantes destinées. Aussi vaillant capitaine qu'administrateur habile, Gaston-Phébus porta sa puissance à un point qu'elle n'avait encore jamais atteint; victorieux dans la lutte séculaire contre la maison rivale d'Armagnac, il sut, au milieu des troubles de la guerre de Cent Ans, asseoir sur des bases solides sa suprématie incontestée dans les provinces méridionales. Moins d'un siècle après sa mort, un de ses successeurs ceignait la couronne de Navarre, et tandis que, tout autour d'elle, la féodalité française chancelait et succombait sous les coups des Valois, seule la maison de Foix restait debout, dans tout l'éclat de son prestige, maîtresse de vastes domaines sur les deux versants des Pyrénées. Ce fut là l'œuvre des princes de Foix-Grailly qui recueillirent presque immédiatement la succession de Gaston-Phébus :

ce fut en particulier l'œuvre de Gaston IV. Son règne marque l'apogée de la puissance de la maison de Foix ; cette puissance était déjà considérable à son avènement : on en peut suivre les progrès dans l'étude que M. Flourac a consacrée naguère au prédécesseur de Gaston IV, le comte Jean I<sup>er</sup>. Le premier, ce prince adopta une politique dont les résultats devaient être féconds ; le premier, il comprit que l'avenir de sa famille dépendait à la fois d'une alliance étroite avec les souverains français et d'une alliance plus étroite encore avec les souverains espagnols ; le premier, il rêva de porter la couronne de Navarre : beau rêve, dont il tenta vainement la réalisation. Allié par un mariage à la maison d'Évreux, propriétaire de ce royaume, Gaston IV poursuivit toute sa vie le but indiqué par son père : à sa mort, il le touchait presque ; à lui non plus, il ne fut pas donné de l'atteindre ; mais une fin moins prématurée lui eût sans doute permis de régner à Pampelune. On peut donc dire que c'est lui qui fit entrer dans le patrimoine de la maison de Foix l'héritage navarrais ; on sait qu'il n'y demeura pas longtemps : les héritiers de Gaston IV, incapables de triompher dans la lutte contre la Castille, qui poursuivait l'unité territoriale de la péninsule espagnole, se virent promptement dépouillés d'une couronne péniblement conquise. L'histoire de cet épisode des annales de Navarre a récemment fait l'objet d'un ouvrage qu'on peut considérer comme définitif. Comme contre-partie au tableau que M. Boissonnade a tracé de la spoliation des princes de la maison de Foix, il a paru intéressant de rechercher au prix de quels efforts ces princes réussirent à monter sur un trône dont l'occupation devait être si éphémère et de



combler ainsi, dans les études d'histoire méridionale, une lacune dont on appréciera l'importance.

Avant d'indiquer les sources qui dans ce but ont été consultées, il importe de préciser l'état des connaissances déjà acquises. Aucun travail d'ensemble n'a jusqu'ici été consacré au comte Gaston IV ; mais ce serait aller trop loin que de dire que ce prince est un inconnu. Sans parler de l'*Histoire de Languedoc*, où son nom apparaît à plusieurs reprises, il convient de signaler les travaux plus récents des historiens méridionaux : l'auteur de la dernière histoire générale du comté de Foix, Castillon d'Aspet, lui a réservé tout un chapitre de son ouvrage ; mais, peu curieux des sources originales, Castillon n'a fait que recueillir et coordonner les renseignements épars dans Dom Vaissete : son travail, fort incomplet, est dépourvu de critique. Beaucoup plus précises sont les quelques pages que, dans la deuxième partie de sa remarquable étude sur les *États de Béarn*, Léon Cadier a consacrées à ce prince ; les documents originaux des Archives des Basses-Pyrénées y ont été mis à contribution, et, sans contredit, ces pages sont les plus exactes qui aient encore été écrites sur Gaston IV ; mais la place qui lui est faite ne pouvait être que restreinte et sa biographie retracée seulement à grands traits dans un ouvrage qui a pour objet l'histoire administrative du Béarn pendant une longue période. — Si l'on consulte les plus récentes histoires générales du quinzième siècle, on y relève souvent le nom de Gaston IV ; mais il n'y est guère question que du rôle qu'il joua dans les derniers épisodes de la guerre de Cent Ans : sur ce point même, il sera difficile, après ce qu'a

déjà écrit M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*, d'apporter des faits nouveaux : quelques détails complémentaires, échappés à sa minutieuse enquête, telle sera notre contribution à cette partie de notre histoire nationale. Mais, si considérable qu'ait été la part prise par Gaston IV à l'expulsion des Anglais de la Guyenne, là n'est pas à nos yeux le véritable intérêt de sa biographie : on le doit chercher ailleurs.

C'est ce que nous avons essayé de faire en puisant les éléments de notre information aux sources originales. Ces sources sont de deux sortes : 1<sup>o</sup> les sources diplomatiques : documents inédits conservés dans les Archives de France et d'Espagne et documents publiés ; 2<sup>o</sup> les sources narratives : les chroniques contemporaines.

## I. — SOURCES DIPLOMATIQUES.

A. DOCUMENTS INÉDITS. — Ces documents se trouvent dispersés dans un assez grand nombre de collections et de dépôts d'archives.

1<sup>o</sup> *Archives françaises*. — Les Archives des Basses-Pyrénées possèdent les plus importants ; on sait, en effet, que, par suite de l'indépendance du Béarn jusqu'au dix-septième siècle, c'est dans le trésor de Pau que se sont conservés les titres originaux qui permettent de retracer l'histoire des princes qui ont gouverné ce pays et les autres contrées méridionales soumises à la même domination. En parcourant l'Inventaire de ces Archives, sommairement dressé par Paul Raymond, on se convainc aisément que

pour le quinzième siècle les documents abondent. Les titres de famille de Béarn, de Bigorre, de Foix et de Navarre sont compris dans la série E : cette série et en particulier les liasses 322 à 367 (Béarn), 379 à 390 (Bigorre), 437 à 472 (Foix), 537 à 544 (Navarre) nous ont donc fourni la majeure partie de nos pièces justificatives. Signalons aussi les registres suivants : 1° le registre E 392, qui est le grand Cartulaire de Foix, rédigé par le chroniqueur Michel du Bernis, qui constitue un inventaire détaillé des Archives de la maison de Foix au quinzième siècle ; 2° le n° E 319, registre original du notaire de Gaston IV Jean de Carresse, qui fournit la copie d'un grand nombre de documents dont les originaux n'existent plus et qui a conservé notamment un texte d'une importance capitale pour l'histoire des États de Béarn, les plus anciens cahiers de doléances présentés à la session de 1443 ; 3° les volumes E 10 et E 11, qui forment deux volumes de copies du président de Doat, restés aux Archives des Basses-Pyrénées ; 4° enfin les registres E 4, 6 et 7, qui sont les inventaires des titres du château de Pau et des titres manquant au trésor des chartes de Pau, dressés en 1688 et 1689 par MM. de Feydeau, intendant de Navarre et de Béarn, et Camanère, garde du Trésor. Nous avons encore utilisé aux Archives des Basses-Pyrénées : 1° dans la série B, le registre B 1, qui contient les procès-verbaux de trois séances de la Cour Majour de Béarn au quinzième siècle ; 2° dans la série C, le premier registre des *Établissements de Béarn*, coté C 679, qui renferme les cahiers de doléances des États de Béarn sous Gaston IV, de 1467 à 1472.

Les Archives départementales de l'Ariège auraient dû

hériter du riche fonds conservé jadis dans la tour ronde du château de Foix; ce fonds a malheureusement été détruit en 1804. Il n'en reste qu'un répertoire qui porte le titre d'*Inventaire contenant le relevé des actes trouvés aux Archives de la tour ronde du château de Foix en 1760*. Cet inventaire, en deux volumes, est précieux, car on y relève l'analyse ou la mention d'actes disparus ou n'existant plus qu'en copie dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Ces mêmes archives possèdent le registre de la réformation du comté de Foix, dressé en 1446-1447, sur l'ordre de la comtesse Eléonore, par le trésorier Arnaud Esquerrier.

Les Archives départementales de la Loire-Inférieure nous ont fourni quelques pièces relatives au mariage de Marguerite de Foix, fille de Gaston IV, avec le duc de Bretagne François II.

Aux archives municipales de Pau, nous avons utilisé le registre AA 1 ou *Livre rouge*, qui renferme la copie des privilèges accordés à la ville de Pau par les vicomtes de Béarn. Le cartulaire *Martinet*, conservé aux archives d'Orthez, donne, entre autres documents, le texte du serment prêté à son avènement par Gaston IV.

Aux Archives Nationales, un certain nombre de cartons des séries J (*Trésor des Chartes*) et K (*Monuments historiques*) possèdent un assez grand nombre de pièces relatives à Gaston IV et aux négociations franco-espagnoles, auxquelles il se trouva mêlé; citons principalement les cartons J 332-334 (Foix-Comminges), J 587-595 (Aragon), J 596 (Cerdagne et Roussillon), J 613-619 (Navarre), J 915-917 (Espagne), K 1162 (Foix). Plusieurs de ces pièces font

d'ailleurs double emploi avec celles qui se trouvent aux Archives des Basses-Pyrénées. Des registres du Trésor des Chartes pour les règnes de Charles VII et de Louis XI ont été extraites des indications précieuses qui ont permis d'établir l'itinéraire de Gaston IV à l'aide des mentions d'actes du pouvoir royal qu'il a signés.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale possède, dans le fonds français, un nombre considérable de documents pour les règnes de Charles VII et de Louis XI; ces documents nous ont été d'un grand secours. En première ligne, il faut citer les vingt-sept volumes de pièces justificatives joints par l'oratorien Joachim Le Grand à son *Histoire de Louis XI*, restée manuscrite : cette histoire et ces pièces justificatives forment les n<sup>os</sup> 6960 à 6990 du fonds français; en second lieu, le fonds Gaignières et le fonds Bourré conservent en originaux ou en copies des documents diplomatiques, des comptes, et surtout des correspondances d'un intérêt de premier ordre : les manuscrits 20417 à 20419, 20427 à 20437, 23259 à 23266 nous ont en particulier beaucoup servi. Quelques quittances de Gaston IV et d'Éléonore existent dans la série des *Quittances et pièces diverses*. Dans la collection des *Pièces originales*, le dossier *Foix* offre une vingtaine de pièces comptables qui permettent de constater le paiement régulier des pensions servies par le roi de France à Gaston IV. Enfin, le volume 685 du Cabinet des titres, où sont rassemblés en copies un grand nombre de comptes de l'époque de Charles VII et de Louis XI, nous a fourni d'intéressantes mentions de voyages et de missions diplomatiques. — Deux manuscrits du fonds latin (n<sup>os</sup> 5956 <sup>A</sup> et 6024), un manus-

crit du fonds espagnol (n° 338) conservent le texte de pièces très importantes.

Mais ce sont surtout les collections méridionales dont la Bibliothèque Nationale a hérité qui ont été pour nous une source abondante. La collection Doat mérite d'être tout d'abord citée : les volumes 214 à 223 renferment un grand nombre de pièces relatives à Gaston IV, copiées dans les Archives de Pau et de Foix. Certaines de ces pièces existent encore en originaux dans le premier de ces dépôts, mais beaucoup d'autres ont disparu et il n'en subsiste que les copies de Doat : c'est dire de quel secours elles nous ont été. La collection Du Chesne, qui renferme les papiers d'Oihénart (vol. 96 à 114), la collection du Languedoc (vol. 89 et 90), les collections Baluze et Du Puy sont aussi pour l'histoire méridionale du quinzième siècle une mine de renseignements inédits; la collection Clairambault enfin nous a fourni quelques pièces intéressantes.

2° *Archives espagnoles.* — Notre étude eût été forcément incomplète si elle eût été uniquement fondée sur les documents des Archives françaises. Le rôle considérable joué par Gaston IV dans les relations de la France avec les souverains espagnols, la part qu'il a prise à tous les événements du nord de l'Espagne au quinzième siècle, le but enfin de sa politique, qui était de s'emparer de la couronne de Navarre, tout portait à croire que les Archives espagnoles seraient pour nous une source d'autant plus abondante qu'on y a jusqu'ici assez rarement puisé. Cet espoir n'a pas été déçu. Une enquête méthodique poursuivie dans les divers fonds conservés à Barcelone et à Pampelune a produit les plus heureux résultats.

A Barcelone sont conservées les Archives de la couronne d'Aragon : ces Archives, admirablement classées, sont d'une richesse incomparable<sup>1</sup>. Elles se composent de trois grandes collections : les *pergamemos de los reyes* (sans intérêt pour notre étude), les *cartas reales* (d'où nous n'avons tiré que peu de chose), et surtout les registres de chancellerie, qui ne comprennent pas moins de 6388 numéros. C'est principalement sur cette collection qu'ont porté nos recherches par le dépouillement des registres qui correspondent au règne de Jean II, beau-père de Gaston IV (197 registres), ainsi que de ceux qui correspondent à la lieutenance générale de Jean II, sous le règne de son frère Alfonse V le Magnanime. Les séries *Curia*, *Curia sigilli secreti*, *Itinerum* nous ont fourni environ deux cents documents, la plupart intéressant les relations de la France avec l'Aragon; plusieurs ont pu être utilisés pour cette étude : ce sont surtout des correspondances et des instructions d'ambassadeurs.

Les Archives de Pampelune, conservées dans le palais de la Députation provinciale, se divisent en trois séries : les archives de la Chambre des comptes de Navarre, les archives des Cortès, les *Papeles sueltos*. De ces deux dernières nous n'avons guère rien tiré. Les archives des Cortès sont surtout intéressantes à partir du seizième siècle, et M. Boissonnade, dans son *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, les a largement mises à contribution. La collection des *Papeles sueltos* comprend presque exclusivement des pièces administratives et des comptes de

1. Pour plus de détails, voir notre rapport sur les *Archives d'Aragon et de Navarre au quinzième siècle* dans la *Revue des Bibliothèques* (juin 1891).

la maison royale de Navarre qui permettent de rectifier certaines dates importantes. Mais c'est surtout le fonds de la Chambre des comptes qui a été pour nous une source précieuse d'informations; il se compose : 1° de documents renfermés dans des *cajones* ou tiroirs au nombre d'environ deux cents. Les actes administratifs et financiers y dominent, les pièces comptables y abondent; mais à côté de ces pièces, qui apportent des détails nouveaux sur le rôle historique de certains personnages, on trouve aussi des documents diplomatiques de première valeur, qui éclairent d'une vive lumière les relations de la Navarre avec la France et les princes de la maison de Foix. Cinquante tiroirs environ ont été dépouillés, et, grâce en partie à ces documents, il a été possible de retracer l'histoire des luttes intestines qui, au quinzième siècle, déchirèrent ce malheureux royaume, et de l'administration de Gaston IV et d'Éléonore en qualité de lieutenants généraux du roi Jean II; 2° des registres de comptes qui sont aussi nombreux pour le quinzième siècle que pour le quatorzième, mais moins intéressants sous le rapport des relations extérieures de la Navarre; il convient cependant de donner une mention spéciale au registre coté 498, connu sous le nom de *Libro de diferentes memorias*, où sont consignées de nombreuses mentions d'événements de l'histoire navarraise au quinzième siècle.

B. DOCUMENTS PUBLIÉS. — Bien que le présent travail ait été principalement composé à l'aide de documents inédits, un certain nombre de pièces intéressantes pour la biographie de Gaston IV se trouvent publiées dans différents



recueils. Il faut citer tout d'abord la *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, dont les tomes XIV à XXVI sont consacrés à l'histoire du soulèvement de la Catalogne sous Jean II; ces documents, tirés des Archives d'Aragon par Don Manuel de Bofarúll, nous ont permis, concurremment avec la chronique de Guillaume Leseur, de retracer l'histoire de la campagne de Catalogne de 1462<sup>1</sup>. La *Coleccion de documentos ineditos para la historia de España* a donné le texte du fameux traité de 1455, qui fit passer l'héritage de Navarre dans la maison de Foix. Yanguas y Miranda, dans son *Diccionario de las antigüedades del reino de Navarra*, a publié quelques pièces des archives de Pampelune et de Tudela, dont nous avons tiré profit. Les tomes X et XII de la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* donnent aux *Preuves* plusieurs documents importants pour l'histoire de Gaston IV, tels que le serment prêté par ce prince aux États de Foix en 1448. Dans ses *Mélanges historiques* publiés dans la *Collection des documents inédits*, Jules Quicherat a mis au jour un grand nombre de pièces relatives aux événements de la guerre du Bien Public, à laquelle Gaston IV prit une large part. La correspondance de Louis XI, publiée par MM. Charavay et Vaesen, renferme un assez grand nombre de lettres adressées au comte de Foix, et M. Vaesen a publié au tome II quelques pièces des Archives des Basses-Pyrénées relatives à l'affaire de Mauléon en 1461. Lenglet-Dufresnoy, dans les *Preuves* qui accompagnent son édition des mé-

1. Cf. ci-dessous, chap. ix.

moires de Commines, a donné le texte de traités importants entre la France et l'Espagne, et Galland, dans ses *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, a édité deux ou trois contrats de mariage des princes des maisons de Foix et de Navarre. On peut enfin considérer comme une publication de documents l'ouvrage de M. de Lahondès, les *Annales de Pamiers*, où se trouvent analysées, d'après les registres originaux, les délibérations du Conseil de ville de Pamiers, si intéressantes non seulement pour l'histoire intérieure du comté de Foix, mais encore pour les événements militaires et les relations extérieures du souverain.

## II. — SOURCES NARRATIVES.

Les sources narratives sont nombreuses au quinzième siècle : tous les chroniqueurs contemporains de Charles VII se sont longuement étendus sur l'histoire de l'expulsion des Anglais des provinces méridionales; on verra, au cours de cette étude, que Gaston IV aida puissamment la royauté dans son œuvre d'unification territoriale, et que c'est surtout grâce à l'appui fidèle qu'il lui prêta que la Guyenne et la Gascogne purent, affranchies du joug anglais, redevenir provinces françaises. C'est dire que son nom apparaît souvent dans les récits de Jean Chartier, du héraut Berry, d'Enguerrand de Monstrelet, de Guillaume Gruel, de Mathieu d'Escouchy, de Thomas Basin. Le chroniqueur bourguignon, Georges Chastellain, nous édifie sur la magnificence du comte de Foix par le récit très détaillé qu'il donne du fameux banquet offert, en 1457, par Gaston IV aux ambassadeurs hongrois. Mais la principale source nar-

native à laquelle nous ayons eu recours, celle qu'on trouvera citée presque à chaque page de cette étude, est l'*Histoire de Gaston IV*, due à la plume de Guillaume Leseur. Cette biographie du comte de Foix, où domine le ton du panégyrique, est l'œuvre d'un de ses serviteurs, qui l'entreprit quelques années après la mort du comte sur l'ordre de ses héritiers : il l'a écrite à l'aide de ses souvenirs personnels et des témoignages recueillis de la bouche de contemporains. Nous avons établi ailleurs la valeur historique de cette chronique, jusqu'ici peu connue<sup>1</sup>; il suffira de rappeler qu'elle constitue pour l'histoire militaire du quinzième siècle une source de premier ordre et que, si la partialité évidente de l'auteur et ses défaillances de mémoire obligent souvent à un contrôle sévère, elle n'en reste pas moins une des œuvres les plus originales que nous possédions pour cette époque : elle permet de compléter sur plusieurs points le tableau des dernières années de la guerre de Cent Ans et de donner de certains événements historiques, tels que la campagne de Catalogne en 1462, une relation presque entièrement neuve. — Il faut enfin mentionner trois chroniques en langue méridionale, dont deux ont été composées sous l'inspiration de Gaston IV lui-même : nous voulons parler des *Chroniques des comtes de Foix* dues à Michel du Bernis, Arnaud Esquerrier et Miégeville. La première seule était connue, grâce à l'édition, très défectueuse d'ailleurs, que Buchon en a donnée dans le *Panthéon littéraire* : elle est précieuse pour l'histoire des six premières années de Gaston IV. Quoique moins

1. Voir l'*Introduction* placée en tête du premier volume de notre édition de cette chronique.

importantes, les deux autres, récemment découvertes, ne manquent pas d'intérêt, car elles sont l'œuvre de contemporains : celle d'Arnaud Esquerrier, qui embrasse jusqu'à l'année 1461, a gardé la mention d'événements dont on chercherait vainement ailleurs la trace, et on y constate pour la période du quinzième siècle un souci de l'exactitude qui fait complètement défaut dans les autres parties; celle du cordelier de Morlaas, Miégeville, écrite postérieurement, ne nous est point parvenue en entier et se termine brusquement à l'année 1442; l'auteur s'est surtout inspiré de la chronique d'Esquerrier, et son œuvre n'eût été originale qu'à partir de 1461. Mais s'il a été impossible de découvrir cette seconde partie, du moins avons-nous retrouvé dans le manuscrit français 5404 de la Bibliothèque Nationale une *Chronique des comtes de Foix* en français qui n'est guère qu'une traduction de Miégeville et permet de suppléer à la partie de sa chronique disparue : c'est une source de premier ordre pour l'histoire d'un des fils de Gaston IV, le cardinal Pierre de Foix le Jeune, auquel Miégeville semble avoir été attaché.

Les chroniques espagnoles sont moins nombreuses que les chroniques françaises. Il en est deux qui nous ont été d'un grand secours pour l'histoire des négociations qui suivirent la campagne de Catalogne de 1462 et celle de la guerre de Castille de 1466 : elles permettent de rectifier le récit parfois inexact de Guillaume Leseur. Ce sont les chroniques de Diego Enriquez del Castillo et de Diego de Valera, intitulées, l'une, *Cronica del rey don Enrique el cuarto de este nombre*, l'autre, *Memorial de diversas hazañas*. Le premier était chapelain et chroniqueur du roi de Castille,

Henri IV, et son œuvre emprunte une importance particulière à ce fait qu'il prit lui-même, en qualité d'ambassadeur de son maître, une part active aux événements qu'il raconte.

### III. — OUVRAGES POSTÉRIEURS.

On trouvera plus loin la liste des ouvrages et des travaux de seconde main qui ont été utilisés dans la présente étude; mais il convient de donner une mention spéciale à ceux dont nous avons surtout fait usage. L'*Histoire de Languedoc*, de Dom Vaissete, qui, en ce qui touche Gaston IV, s'est inspirée de la chronique de Guillaume Leseur, doit toujours être consultée pour le récit des événements d'histoire méridionale; quelques erreurs, qui se sont glissées dans l'œuvre du savant bénédictin, ont pu être rectifiées à l'aide de documents diplomatiques qu'il n'a pas connus. Les vieux historiens de Foix, Bertrand Hélie, Guillaume de la Perrière, Pierre Olhagaray n'ont guère fait que reproduire les récits des chroniqueurs Esquerrier et Miégeville, dont ils n'ont pas su contrôler les assertions parfois erronées. On a déjà vu ce qu'il faut penser de l'*Histoire du comté de Foix* de Castillon. Parmi les histoires générales du quinzième siècle, l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt a été pour nous un guide toujours sûr et des mieux informés; nous n'avons pu que tenter d'ajouter quelques détails nouveaux au tableau qu'il a tracé des dernières années de la guerre de Cent Ans et des négociations de la France avec l'Espagne jusqu'en 1461. Il n'existe point pour le règne de Louis XI d'ouvrage comparable à celui de

M. de Beaucourt. Le dernier historien de ce prince, Urbain Legeay, s'est surtout inspiré de l'histoire manuscrite de l'oratorien Joachim Le Grand et des nombreuses pièces rassemblées par son devancier; mais son travail confus manque de relief et de cohésion entre les parties. La publication des *Lettres missives* de Louis XI, entreprise par la Société de l'Histoire de France, permet de suppléer jusqu'à un certain point à l'absence d'une bonne histoire de ce règne. Les documents que nous avons empruntés aux archives espagnoles nous ont donné les moyens de compléter les renseignements qu'elle offre au point de vue des relations de la France avec l'Aragon et la Navarre.

De toutes les histoires générales d'Espagne écrites du seizième siècle jusqu'à nos jours, aucune ne peut être comparée aux *Anales de Aragon* de Geronimo Zurita. Cette œuvre capitale vaut à l'égal d'une source originale. Chroniqueur d'Aragon, Zurita a fouillé tous les fonds d'archives espagnoles, et ses Annales reposent uniquement sur des documents diplomatiques dont beaucoup ont aujourd'hui disparu; s'il a le tort de ne point citer ses sources, sa chronologie est généralement exacte, ses informations sûres, son récit clair et précis; c'est là une œuvre vraiment scientifique. A côté des *Anales* de Zurita, il faut citer les *Anales de Navarra* du jésuite José Moret, continuées par le P. François Aleson : ouvrage sérieux, fondé sur des documents des archives de Navarre, et qui ne devient défectueux que dans sa dernière partie, celle qui est due à la plume d'Aleson. Don José Yanguas y Miranda a publié, sous le titre d'*Historia compendiada del reino de Navarra*, un résumé très clair des Annales du P. Moret; nous y avons eu fréquemment re-

cours, ainsi qu'au *Diccionario de las antigüedades del reino de Navarra*, du même auteur, qui, par le grand nombre de documents cités, analysés ou même publiés, constitue une des contributions les plus importantes à l'histoire de ce pays. Il serait injuste enfin de ne point rappeler que, dans une thèse de doctorat sur *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, M. G. Desdevises du Désert a publié dans ces dernières années un ouvrage important pour l'histoire navarraise du quinzième siècle. Tels chapitres de notre étude pourront paraître faire double emploi avec certaines parties du travail de notre devancier; mais si M. Desdevises a utilisé un grand nombre de documents des archives espagnoles, il ne les a point tous connus. Il n'a point fait usage de ceux que renferme la collection des registres de chancellerie conservés à Barcelone, non plus que des *Papeles sueltos* des Archives de Navarre; il semble s'être souvent contenté des analyses de pièces rédigées au siècle dernier par Don Liciniano Saëz dans un inventaire, fort détaillé d'ailleurs, du fonds de la Chambre des comptes. Il n'a point toujours vu les documents eux-mêmes, d'où un grand nombre d'erreurs que nous avons relevées au passage pour autant qu'elles portaient sur des faits rentrant dans le cadre de notre récit. Enfin, M. Desdevises n'a pu connaître la chronique de Guillaume Lescur, qui fournit des renseignements tout nouveaux sur les guerres de Navarre et complète ceux qu'on relève chez les historiens Moret et Yanguas<sup>1</sup>.

1. Il eût été facile de grossir ce volume d'un choix assez considérable de pièces justificatives, toutes inédites, tirées des divers fonds d'archives françaises et espagnoles consultés. Les limites qui lui étaient assignées ne nous l'ont pas permis; mais le texte de quarante-deux de ces documents prendra place à la fin du tome II de notre

C'est un devoir pour moi de nommer ici tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à mon travail et faciliter mes recherches. Je dois de particuliers remerciements à mes maîtres de l'École des Chartes et de l'École des Hautes-Études, MM. A. Giry et J. Roy, par l'entremise desquels j'ai obtenu à deux reprises d'être envoyé en mission en Espagne; à mon excellent collègue et ami Henri Forgeot, qui m'a souvent fait profiter de ses recherches personnelles; à mes confrères MM. les archivistes de l'Ariège, des Basses-Pyrénées et de la Loire-Inférieure, en particulier à M. Félix Pasquier; à mes amis de Pampelune, Don Juan Iturralde y Suit et Don Hermilio Oloriz, archiviste de la Députation provinciale de Navarre, qui ont l'un contribué à me faciliter l'accès des archives de Navarre, l'autre mis à ma disposition, avec une parfaite bonne grâce, les documents de ce riche dépôt; à Don Francisco de Bofarúll y Sans, archiviste en chef de la couronne d'Aragon, qui, comme son père, le vénérable et regretté Don Manuel de Bofarúll y Sartorio, m'a fait à Barcelone le meilleur accueil. Je n'oublie pas non plus que j'ai trouvé auprès de M. Olivier, agent consulaire de France à Pampelune, aujourd'hui décédé, et de son fils, M. Leandro Olivier, un appui efficace pour obtenir la faveur de travailler aux archives de Navarre. M. le vicomte Fernand de Bonneval, dont un des aïeux s'allia au quinzième siècle par un mariage à la maison de Foix, m'a autorisé à faire usage de quelques documents de ses archives de famille : je l'assure de ma

édition de *l'Histoire de Gaston IV* de Guillaume Leseur, qui doit prochainement paraître. C'est à ces pièces que nous renvoyons dans nos références.



respectueuse reconnaissance. Enfin, je dois l'expression de toute ma gratitude à M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Paris, qui à plusieurs reprises a marqué un réel intérêt au présent travail; à M. le Doyen et à MM. les Professeurs de la Faculté des lettres de Toulouse, qui ne l'ont pas jugé indigne de prendre place dans la *Bibliothèque méridionale*.

---



# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES CITÉS ET UTILISÉS DANS CETTE ÉTUDE<sup>1</sup>.

---

- Annales du Midi.*  
*Archives historiques de la Gironde* (Paris et Bordeaux, 1865-1894, 29 vol. in-4°, tomes I à XXIX parus).  
*Archives municipales de Bayonne. Livre des Établissements* (Bayonne, 1892, in 4°).  
*Archives municipales de Bordeaux. Livre des Coutumes* (Bordeaux, 1890, in-4°).  
Auriac (Eug. d'). *La reddition de Bordeaux sous Charles VII* (Paris, 1864, in-8°).  
Barrière-Flavy (C.). *La baronnie de Calmont en Languedoc* (Toulouse, 1893, in-8°).  
Bascle de Lagrèze. *La Navarre française* (Paris, 1881-1882, 2 vol. in-8°).  
Basin (Thomas). *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, publ. par J. Quicherat pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1855-1859, 4 vol. in-8°).  
Baude (Henri). *Éloge ou portrait historique de Charles VII* (au tome III de l'édition de Jean Chartier de Vallet de Viriville).  
Beaucourt (G. du Fresne de). *Histoire de Charles VII* (Paris, 1881-1891, 6 vol. in-8°).  
Bekynton (Thomas). *Official correspondence*, dans *Chronicles and Memorials* (collection du Maître des rôles), édit. Williams (London, 1872, 2 vol. in-8°).  
Bernis (Michel du). *Chronique des comtes de Foix*, édit. Buchon, dans le *Panthéon littéraire* [sous le nom défiguré de *Miguel del Verms*] (Paris, 1841, in-8°).  
Berry (Gilles le Bouvier, dit le Héraut). *Histoire chronologique du roy*

1. Il a paru inutile de citer dans cette liste des ouvrages généraux d'un usage constant, tels que l'*Histoire généalogique* du P. Anselme et l'*Art de vérifier les dates*.

- Charles VII*, publ. dans Godefroy, *Les historiens de Charles VII* (Paris, 1661, in fol.).
- Bertrandi Helie Appamiensis *Historia Fuxensium comitum in quatuor libros distincta* (Tolosae, excudebat Nicolaus Viellardus, 1540, in-4°).
- Bibliothèque de l'École des Chartes.*
- Bladé (J.-F.). *Note sur les possessions des comtes de Foix en Catalogne*, publ. dans la nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc* (tome VII, pp. 281 et suiv.)
- Bofarull y de Sartorio (D. Manuel de). Voir plus bas : *Coleccion de documentos ineditos del archivo de la corona de Aragon.*
- Boissonnade (P.) *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille* (Paris, 1893, in-8°).
- Breuils (A.). *La campagne de Charles VII en Gascogne. — Une conspiration du Dauphin en 1416, d'après des documents inédits* (dans la *Revue des questions historiques* du 1<sup>er</sup> janvier 1895).
- Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts* (t. III).
- Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau* (2<sup>e</sup> série, 1871-1890).
- Burchardi (Joannis) *Diarium sive rerum Urbanarum commentarii* (1483-1506), publ. par Thuasne (Paris, 1883, 2 vol. in-8°).
- Cadier (Léon). *La sénéchaussée des Lannes sous Charles VII* (Paris, 1885, in-8°).
- *Les États de Béarn depuis leurs origines jusqu'au commencement du seizième siècle* (Paris, 1888, in-8°).
- *Les archives d'Aragon et de Navarre* (Paris, 1888, in-8°).
- *Le livre des syndics des États de Béarn*, publ. pour la Société historique de Gascogne, tome I, seul paru (Paris et Auch, 1889, in-8°).
- Carsalade du Pont (J. de). *Comptes consulaires de Riscle*. Voir plus bas : Parfouru.
- Carte. *Rôles gascons* (Londres, 1743, 2 vol. in-fol.).
- Castillon (d'Aspet). *Histoire du comté de Foix* (Toulouse, 1852, 2 vol. in-8°).
- Cénac-Moncaut. *Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne* (Paris, 1853-1854, 5 vol. in-8°).
- Chabannes (comte H. de). *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, t. II (Dijon, 1893, in-4°).
- Chaho et Belsunce. *Histoire des Basques* (Bayonne, 1847, 3 vol. in-8°).
- Charavay et Vaesen. *Lettres missives de Louis XI*, publ. pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1883-1890, tomes I à IV parus, in-8°).
- Chartier (Jean). *Chronique de Charles VII*, édition Vallet de Viriville. Bibliothèque elzévirienne (Paris, 1858-1859, 3 vol. in-18).
- Chastellain (Georges). *Chronique des ducs de Bourgogne*, édition Kervyn de Lettenhove (Bruxelles, 1863-1866, 8 vol. in-8°) (le tome VIII comprend le *Livre des faits de messire Jacques de Lalain*).
- Chronique martinienne*, trad. du latin en français par Sébastien Mamerot (Paris, vers 1503, gr. in-fol.).
- Chronique scandaleuse*. Voir plus bas : Roye (Jean de).
- Clément (P.). *Charles VII et Jacques Cœur* (Paris, 1866, in-8°).
- Codina. *Guerras de Navarra y Cataluña desde el año 1451 hasta el año 1472* (Barcelona, 1851, in-4°).
- Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, publicada de real orden por su archivero D. Manuel de Bofarull y

- de Sartorio, tomes XIV à XXVI : Levantamiento y guerra de Cataluña en tiempo de don Juan II (Barcelona, 1852-1864, 13 vol. in-8°).
- Coleccion de documentos ineditos para la historia de España*, tome III.
- Commines (Philippe de). *Mémoires*, édition de M<sup>lle</sup> Dupont pour la Société de l'histoire de France. (Paris, 1840-1847, 3 vol. in-8°).
- Compilation d'auguns priviledgis et reglamens deu pays de Bearn, feyts et octroyatz à l'intercession deus Estatz, ab los serments de fidelitat deus seignours à soos subgects et per reciproque deus subgects à loor seignour* (Pau, chez Desbaratz, 1716, in-4°).
- \* Courteault (Henri). *Les Archives d'Aragon et de Navarre au quinzième siècle* (Paris, 1891, in-8°).
- *Un épisode de la conquête de la Guyenne sous Charles VII* (Toulouse, 1894, in-8°).
- *Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis* (Toulouse, 1891, in-8°).
- Davezac-Macaya. *Essais historiques sur la Bigorre* (Bagnères, 1823, 2 vol. in-8°).
- Delpit (Jules). *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre* (Paris, 1847, in-4°; tome I, seul paru).
- \* Desdevises du Désert (G.). *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane. Étude sur l'Espagne du Nord au quinzième siècle* (Paris, 1889, in-8°).
- Du Clercq (Jacques). *Mémoires*, publiés par M. le baron de Reiffenberg (Bruxelles, 1823, 4 vol. in-8°).
- Duclos. *Histoire de Louis XI* (La Haye, 1750, 3 vol. in-12).
- Durrieu (Paul). *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet*, publiés pour la Société historique de Gascogne (Paris et Auch, 1883, in-8°).
- Enriquez del Castillo (Diego). *Cronica del rey Don Enrique el Cuarto de este nombre*, publiée par D. Cayetano Rosell dans le tome III des *Cronicas de los reyes de Castilla* (Madrid, 1878, in-8°, tome LXX de la *Biblioteca de autores españoles*).
- Escouchy (Mathieu d'). *Chronique*, édition Du Fresne de Beaucourt pour la Société de l'histoire de France (Paris, 1863-1864, 3 vol. in-8°).
- Esquerrier (Arnaud) et Miégevillle. *Chroniques romanes des comtes de Foix*, publiées sous les auspices de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts par F. Pasquier et H. Courteault (Foix, 1895, in-8°).
- Faget de Baure. *Essais historiques sur le Béarn* (Paris, 1818, in-8°).
- \* Favyn (A.). *Histoire de Navarre, contenant l'origine, les vies et conquêtes de ses rois depuis leur commencement jusques à présent* (Paris, 1612, in-fol.).
- Ferreras. *Histoire générale d'Espagne*, traduction d'Hermilly (Paris, 1742-1751, 10 vol. in-4°).
- Feugère des Forts (Ph.). *Le chancelier Pierre d'Oriole*, dans *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartres de la promotion de 1891* (Chartres, 1891, in-8°).
- Fierville (Ch.). *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1112-1173)* (Coutances, 1874, in-8°).
- Flourac (Léon). *Jean I<sup>er</sup>, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn* (Paris, 1884, in-8°).
- *Une querelle de préséance à la Cour Majour de Béarn* (Extrait de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, année 1887).

- Forgeot (Henri). *Jean Balue, cardinal d'Angers* (Paris, 1895, in-8°; 110<sup>e</sup> fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*).
- Fors de Béarn. Législation inédite du onzième au treizième siècle*, avec traduction en regard, notes et introduction par MM. Mazure et Hatoulet (Pau, s. d. [1842], in-4°).
- Galland (Auguste). *Mémoires pour l'histoire de Navarre* (Paris, 1648, in-fol.).
- Garrigou (A.). *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et de Couserans* (Toulouse, 1846, 2 vol. in-8°).
- Gatien-Arnoult. *Las joyas del gay saber. Monuments de la littérature romane*, t. IV (Toulouse, 1849, in-8°).
- G[ayangos de] R[iaño] (D<sup>a</sup> E[milia de]). *Viaje de España por un anonimo (1116-1118)*, traducido directamente del alemán (Madrid, 1883, in-8°).
- Gazanyola (J. de). *Histoire de Roussillon*, publiée par Guiraud de Saint-Marsal (Perpignan, 1857, in-8°).
- Gruel (Guillaume). *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, publiée par A. Le Vavasseur pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1890, in-8°).
- Idée géographique et historique du Béarn* (Pau, 1764, in-12).
- Jaurgain (J.-B.-E. de). *Les capitaines-châtelains de Mauléon, gouverneurs de la vicomté de Soule* (dans *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, t. II, pp. 113-141, 211-311).
- Labeyrie (Émile). *Étude historique sur la vie du cardinal Pierre de Foix, dit le Jeune, évêque de Vannes et administrateur du diocèse d'Aire (1419-1490)* (Pau, 1874, in-8°).
- Lafaille (G.). *Annales de la ville de Toulouse* (Toulouse, 1687-1701, 2 vol. in-fol.).
- Lahondès (J. de). *Annales de Pamiers* (Toulouse, 1882, 2 vol. in-8°).
- La Perrière (Guillaume de). *Les Annales de Foix, jointz à ycelles les cas advenus aux pays de Bearn, Comminges, Bigorre, Armagnac, Navarre, etc.* (Tolose, N. Vieillard, 1539, in-1°).
- Legeay (Urbain). *Histoire de Louis XI* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).
- Le Grand (Joachim). *Histoire de Louis XI* (en manuscrit à la Bibliothèque Nationale, fonds français, nos 6960-6962).
- Lenglet-Dufresnoy. *Mémoires de messire Philippe de Commines* (Paris, 1747, 4 vol. in-4°).
- Lescazes (Jean-Jacques de). *Le Memorial historique, contenant la narration des troubles et ce qui est arrivé diversement de plus remarquable dans le pais de Foix et diocèse de Pamiers, etc.* (Tolose, 1644, in-8°; réimprimé à Foix en 1894).
- Leseur (Guillaume). *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, chronique française inédite du quinzième siècle, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Henri Courteault (Paris, 1893-1895, 2 vol. in-8°).
- Lobineau (Dom). *Histoire de Bretagne* (Paris, 1707, 2 vol. in-fol.).
- Luce (Siméon). *Chronique du Mont-Saint-Michel*, publiée pour la Société des anciens textes français (Paris, 1879-1883, 2 vol. in-8°).
- Luchaire (Achille). *Alain le Grand, sire d'Albret* (Paris, 1877, in-8°).
- Magre (abbé). *L'Isle-en-Dodon, châtellenie du Comminges* (Toulouse, 1883, in-8°).
- Mandrot (B. de). *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage...* (Paris, 1886, in-8°).

- Mandrot (B. de). *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, (Paris, 1888, in-8°).
- *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (Paris, 1890, in-8°).
- Marca (Pierre de). *Histoire de Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre* (Paris, Camusat, 1640, in-fol.)<sup>1</sup>.
- Marche (Olivier de la). *Chronique*, édition Beaune et d'Arbaumont pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1883-1888, 4 vol. in-8°).
- Martial d'Auvergne. *Les vigilles de Charles VII* (Paris, 1724, 2 vol. pet. in-8°).
- Mazure. *Histoire du Béarn* (Paris, 1839, in-8°).
- Menjoulet (abbé). *Chronique de Notre-Dame de Sarrance* (Oloron, 1859, in-18).
- *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron* (Oloron, 1864-1869, 2 vol. in-8°).
- Michelet. *Histoire de France*, tome V.
- Miégeville. *Chronique des comtes de Foix*. Voir plus haut : Esquerrier.
- Mirasson (le P.). *Histoire du Béarn*, manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Sorde et conservé à la bibliothèque municipale de Pau.
- Monlezun (abbé). *Histoire de la Gascogne* (Auch, 1849-1850, 7 vol. in-8°).
- Monstrelet (Enguerrand de). *Chronique*, édition Douët d'Arceq pour la Société de l'Histoire de France (Paris, 1862, 6 vol. in-8°).
- \* Moret (le P. J.). *Anales del reino de Navarra*, complétées par le P. Fr. Aleson (Tolosa, 1889-1891, 7 vol. in-8°, plus 2 vol. d'*Investigaciones*)<sup>2</sup>.
- Morice (Dom). *Histoire de Bretagne* (Paris, 1750-1756, 2 vol. in-fol. et 3 de *Preuves*).
- Olhagaray (Pierre). *Histoire des comptes (sic) de Foix, Béarn et Navarre* (Paris, 1629, in-4°).
- *Ordonnances des rois de France de la troisième race* (Paris, 1732, 19 vol. in-fol.).
- O'Reilly (abbé Patr.-J.). *Essai sur l'histoire de la ville et l'arrondissement de Bazas* (Bazas, 1810, in-8°).
- Palassou. *Notice historique sur la ville et le château de Pau*, 2<sup>e</sup> édition (Pau, 1824, in-8°).
- Parfouru et de Carsalade du Pont. *Comptes consulaires de Riscle*, publiés pour la Société historique de Gascogne (Auch et Paris, 1886-1892, 2 vol. in-8°).
- Petite chronique de Guyenne*, publiée par M. Lefèvre-Pontalis dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome XLVII (1886).
- Pasquier (F.). *Un joyau des comtes de Foix au quinzième siècle* (Foix, 1884, in-8°).
- Planté (Adrien). *Une grande baronnie de Béarn du treizième au dix-huitième siècle* (Pau, 1891, in-8°).
- Quicherat (Jules). *Mélanges historiques*, publiés dans la *Collection des documents inédits* (Paris, 1843, 2 vol. in-4°).
- *Rodrigue de Villandrando* (Paris, 1879, in-8°).

(1) Il se publie actuellement à Pau une nouvelle édition de Marca, par les soins de M. l'abbé V. Dubarat; un volume a paru (Pau, 1894, in-4°).

(2) Cette édition, qui n'est qu'une réimpression pure et simple, est loin de constituer un progrès sur celle de 1684-1715 en 5 vol. in-4°; mais elle est d'un maniement plus commode et se trouve plus facilement.

- Raymond (Paul). *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées* (Paris, 1863, in-4°).
- *Inventaire sommaire des archives départementales des Basses-Pyrénées* (Paris, 1863-1876, 6 vol. in-4°).
- Reilhac (A. de). *Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII* (Paris, 1883-1887, 2 vol. in-4°).
- Revue d'Aquitaine*, tomes IV et V.
- Ribadiou. *Histoire de la conquête de la Guyenne* (Bordeaux, 1866, in-8°).
- Roye (Jean de). *Journal*, connu sous le nom de *Chronique scandaleuse* (1469-1483), publié pour la Société de l'Histoire de France par Bernard de Mandrot, tome I (Paris, 1894, in-8°).
- Rymer. *Fœdera* (Editio tertia... Hagae comitis, 1739-1745, 10 vol. in-fol.).
- Saget (P.). *Description du château de Pau et de ses dépendances* (Pau, 1838, in-8°).
- Samazeuilh. *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais* (Auch, 1846-1847, 2 vol. in-8°).
- Vaesen (J.). *Catalogue du fonds Bourré à la Bibliothèque Nationale* (dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tomes XLIII à XLV).
- *Lettres missives de Louis XI*. Voir plus haut : Charavay.
- Vaissete (Dom) et Devic (Dom). *Histoire de Languedoc*, nouvelle édition (Toulouse, Privat, 1874-1889, 12 vol. in-4°).
- Valera (Diego de). *Memorial de diversas hazañas*, publié par D. Cayetano Rosell dans le tome III des *Cronicas de los reyes de Castilla* (Madrid, 1878, in-8°, tome LXX de la *Biblioteca de autores españoles*).
- Valois (Noël). *Extraits d'un registre du Grand Conseil* (Paris, 1883, in-8°).
- Yanguas y Miranda (José). *Diccionario de las antigüedades del reino de Navarra* (Pamplona, 1840, 3 vol. in-8° et 1 vol. d'Adiciones).
- *Historia compendiada del reino de Navarra* (San Sebastian, 1832, in-8°).
- Zurita (Geronimo). *Anales de la corona de Aragon* (Zaragoza, 1610, 7 vol. in-fol.).
-



## CHAPITRE PREMIER

### POLITIQUE DES PRÉDÉCESSEURS DE GASTON IV. — PUISSANCE DE LA MAISON DE FOIX A SON AVÈNEMENT.

Archambaud de Grailly et son fils Jean I<sup>er</sup> relèvent la puissance de la maison de Foix, un moment compromise après Gaston-Phébus. — Politique toute d'intérêt de Jean I<sup>er</sup>; son habileté à profiter de la mauvaise situation de la France. — Il n'abandonne pas d'abord l'alliance anglaise de tradition dans sa famille et l'exploite de son mieux. — Il ne se rallie définitivement à la cause française qu'à la mort d'Henri V et de Charles VI; il soutient dès lors Charles VII en se faisant chèrement payer son appui; nommé lieutenant général en Languedoc, il réalise des acquisitions territoriales considérables (Bigorre, Villemur, etc.) — Sa prudence au milieu des intrigues de cour. — Jean I<sup>er</sup> est avant tout soucieux de maintenir la paix dans ses domaines; leur état relativement prospère au milieu des troubles du Midi de la France. — Grandeur territoriale de la maison de Foix en 1436; son influence sans rivale dans tout le Midi; l'expédition d'Avignon.

Politique des comtes de Foix, en particulier de Jean I<sup>er</sup>, en Espagne. — Archambaud répare déjà les fautes de son prédécesseur Mathieu en Aragon et fait épouser à son fils une princesse de Navarre. — But constant poursuivi par les comtes de Foix au quinzième siècle: l'héritage de Navarre. — Jean I<sup>er</sup>, un moment déçu dans ses espérances par la mort de sa femme Jeanne de Navarre, conserve de bonnes relations avec les princes navarrais, et, à la suite d'alliances habilement ménagées, réussit à faire épouser à son fils aîné une princesse de leur famille. — Sa politique en Aragon; son troisième mariage avec une princesse aragonaise. — Puissance territoriale de la maison de Foix en Aragon et en Catalogne en 1436. — Résumé de la politique de Jean I<sup>er</sup>.

Lorsque, en 1436, le comte Gaston IV<sup>1</sup> recueillit des mains de son père Jean I<sup>er</sup> l'héritage de la maison de Foix, jamais peut-être la puissance de cette maison n'avait été aussi forte ni son prestige aussi solidement établi. A la fin

1. Certains auteurs l'appellent Gaston XII; c'est en effet sous ce chiffre qu'il doit être désigné comme vicomte de Béarn. Mais il a paru préférable de marquer dans son nom le rang qu'il occupe parmi les comtes de Foix, car son rôle s'est plutôt exercé comme comte de Foix que comme vicomte de Béarn. En aucun cas on ne saurait donner à ce prince le nom de Gaston XI, sous lequel il a été parfois mentionné.

du quatorzième siècle, elle avait subi, il est vrai, une éclipse de quelques années; l'œuvre si considérable de Gaston-Phébus s'était trouvée mise en péril par la politique aventureuse et maladroite de son successeur Mathieu de Castelbon. A la poursuite chimérique d'une couronne, ce prince avait perdu son patrimoine espagnol; dans une lutte inégale contre le roi de France, son suzerain, il avait failli perdre ses domaines français. L'avènement des princes de la branche alliée de Foix-Grailly en 1398 arrêta une décadence qui menaçait d'être rapide : leur politique avisée répara promptement les erreurs commises et rendit à la famille dont ils devenaient les chefs tout l'éclat dont elle avait joui sous les prédécesseurs de Mathieu. Quarante ans à peine suffirent à Archambaud de Grailly et surtout à son fils Jean I<sup>er</sup> pour relever et accroître le crédit de la maison aux destinées de laquelle le hasard d'un héritage les avait appelés à présider. En 1436 le comte de Foix était redevenu le chef incontesté de la féodalité méridionale, l'arbitre suprême de la France du Midi. A l'égal de Gaston-Phébus, Jean I<sup>er</sup> était respecté et obéi dans les provinces gasconnes et languedociennes, et sa puissance territoriale, plus étendue, était aussi mieux assise. A quelle politique habile un tel résultat était-il dû? L'histoire en a été exposée ailleurs avec détail<sup>1</sup>; mais il importe d'en résumer brièvement les grandes lignes au début d'une étude consacrée à un prince qui devait continuer l'œuvre de son prédécesseur. La politique du père aide à comprendre celle du fils; l'une est en germe dans l'autre. Tous deux ont poursuivi le même but : par des voies différentes sans doute, suivant que l'exigeaient les circonstances, les situations nouvelles, leurs caractères aussi, si dissemblables, leurs relations enfin; mais quels que soient les moyens mis en œuvre, les influences diverses mises à profit, ce sont toujours les mêmes idées qui subsistent, les mêmes projets dont se poursuit la réalisation, les mêmes ambitions qui s'agitent : à mesure que grandiront

1. Dans l'ouvrage de M. L. Flourac, *Jean I, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, lieutenant du roi en Languedoc*, Paris, 1884, in-8°.

les ressources et la puissance de la maison, les idées pourront devenir plus larges, les projets plus vastes, les ambitions plus vives; mais le but en reste constant et les tendances identiques; de la route tracée par le père, le fils se gardera de dévier. C'est l'objet de ce travail de prouver que les princes de la maison de Foix ont suivi au quinzième siècle, avec une persévérance que rien ne lassa, une politique toute de tradition; aussi, avant d'aborder l'étude du règne de Gaston IV, est-il indispensable de rappeler le rôle joué par son père et, à la mort de ce dernier, les résultats déjà acquis.

S'il est un point, dans la biographie du comte Jean I<sup>er</sup>, qui mérite avant tout de retenir l'attention de l'historien, c'est assurément l'habileté avec laquelle ce prince sut profiter de l'état de la France à son époque pour mieux faire valoir ses intérêts; nul de ses contemporains ne lui peut être sous ce rapport comparé. Les circonstances, il faut bien le dire, étaient des plus favorables au succès de sa politique: on sait à quel état de faiblesse se trouvait réduite à la fin du règne de Charles VI la royauté française, à quel degré d'abaissement elle était tombée; les premières années du règne de son successeur ne devaient guère être plus heureuses, et avant que l'heure du relèvement fût venue, avant que, victorieux enfin dans la lutte séculaire contre l'Angleterre, le pouvoir royal pût songer à ressaisir ses forces et revendiquer ses droits, il devait encore s'écouler près d'un quart de siècle: belle occasion pour un vassal ambitieux et sans scrupules de chercher à s'agrandir au détriment de son suzerain; Jean I<sup>er</sup> ne se fit point faute d'en profiter. En entrant dans l'alliance de la maison de Foix-Béarn et en recueillant en 1398 son héritage, les Grailly avaient apporté une tradition que maintint Archambaud et que Jean I<sup>er</sup> observa aussi longtemps qu'elle lui parut répondre à ses intérêts: les aïeux de ces deux princes avaient toujours combattu au premier rang parmi les champions de la domination anglaise en France; est-il besoin de rappeler le nom du célèbre captal de Buch Jean II de Grailly, l'adversaire de Du Guesclin, le héros malheureux de Cocherel?

Devenu comte de Foix et vassal du roi de France, son fils Archambaud ne pouvait plus suivre aussi franchement que ses prédécesseurs la tradition de la famille; obligé de rester à l'écart de la lutte entre la France et l'Angleterre, occupé d'ailleurs de réparer les maladroites commises avant lui par Mathieu de Castelbon, il garda en apparence une stricte neutralité; au fond ses sympathies restaient les mêmes; il ne lui manqua qu'une occasion et les moyens pour les manifester.

Durant les premières années qui suivirent la mort d'Archambaud, la politique de Jean I<sup>er</sup> fut encore moins franche et sincère que celle de son père. Plus fort que lui, il ose davantage : à la faveur des guerres civiles entre Armagnacs et Bourguignons, il brise et renoue tour à tour les liens de fidélité qui l'unissent au roi de France, ne reculant devant rien dès qu'il aperçoit quelque avantage politique à prendre, quelque acquisition territoriale à réaliser. S'agit-il en 1412 de tenir en échec dans le Midi le comte d'Armagnac, l'ennemi héréditaire de la maison de Foix? Il accepte, pour le combattre, la charge de capitaine-général en Languedoc et en Guyenne, et si, vaincu dans la lutte, il est contraint de reculer devant la toute-puissance du connétable d'Armagnac, redevenu une fois de plus maître du pouvoir, il obtient ailleurs une sérieuse compensation et par la conquête du château de Mauvezin prépare l'annexion définitive de la Bigorre. Point d'échec, semble-t-il, qui n'entraîne pour lui un avantage : en dépit de son insuccès, il est maintenu par l'inexpérience du dauphin dans les fonctions de capitaine-général en Languedoc et en Guyenne; fort de la haute situation que ce titre lui assure et désireux de la conserver, il tâche, par d'habiles manœuvres, de rester en bons rapports avec le duc de Bourgogne et il y réussit : une fois chef suprême du gouvernement, ce dernier lui conserve sa charge et lui attire du pouvoir royal toutes sortes de faveurs. Une politique aussi souple, mais aussi cauteleuse devait avoir ses dangers : à force de persuader sans relâche la royauté aux abois de la nécessité de son alliance, le comte de Foix put se croire indispensable et répudia tout ménagement; sûr,

pensait-il, d'une impunité complète, il rejette tous ses devoirs de vassal dont jusque-là il avait feint l'observation, prend la tête de cette coalition de grands seigneurs méridionaux connue sous le nom de Ligue d'Aire et peut se croire un moment investi d'une véritable souveraineté sur la France méridionale. C'était aller trop loin et trop faire sentir au suzerain son impuissance ; par un de ces actes d'énergie qu'on rencontre parfois chez les faibles, le dauphin destitua le comte Jean.

C'était, semble-t-il, un désastre ; l'habile et peu scrupuleux Béarnais y vit occasion d'un succès. Par un soudain revirement, il revient à la politique traditionnelle de sa famille et se retourne vers le roi d'Angleterre, trop heureux de reconquérir aux conditions les plus onéreuses un allié qu'il avait pu croire perdu pour lui. Jean I<sup>er</sup> adhère, sans le moindre trouble de conscience, au traité de Troyes qui faisait de la France une province anglaise, exige d'Henri V le gouvernement du Languedoc et de la Bigorre, avec la promesse de nombreux domaines dont l'acquisition porterait la puissance territoriale de sa maison à un degré qu'elle n'avait jamais atteint. Mais voici que coup sur coup meurent Henri V et Charles VI ; dès lors, le comte de Foix, ne voyant plus d'avantage à tirer de l'alliance anglaise, défiant d'ailleurs de la solidité d'un trône sur lequel venait de s'asseoir un faible enfant, rompt tous les serments et tous les traités qui l'attachent à l'Angleterre, se rallie définitivement à la politique française et se proclame l'un des plus fermes appuis du dauphin de France, devenu Charles VII. C'était voir juste et loin : tout un brillant avenir était en germe pour la maison de Foix dans cette nouvelle alliance, formée à propos, sans précipitation aucune, avec la nette perception des avantages qu'elle présentait.

Il importe d'y insister : c'est le point de départ de la grandeur future de la famille. En se réconciliant avec son suzerain, Jean I<sup>er</sup> ne sollicita point de lui une faveur : ce fut un marché qu'il lui offrit ; il sut à merveille lui faire sentir qu'en mettant son épée à son service il comptait en retour sur des preuves efficaces et immédiates de sa reconnaissance.

Avec un roi fort, maître absolu et respecté de son royaume, la rentrée en grâce du comte de Foix eût été des plus humbles, telle qu'on la devait attendre d'un vassal rebelle; avec celui qui n'était encore que le petit roi de Bourges, le puissant feudataire pouvait parler la tête haute, poser ses conditions, traiter d'égal à égal : il ne s'en fit point faute. Avec le sens politique, qu'il avait délié, et la prudence, qu'il avait grande, il prévoyait bien que ce roi faible et sans ressources redeviendrait tôt ou tard riche et fort et que, quand la France entière serait dans sa main, il ne s'agirait plus pour les grands vassaux de s'agrandir, mais bien de se concentrer, non plus de porter en avant leurs positions, mais de les défendre. Il fallait prendre des précautions, s'entourer de garanties; c'est à quoi s'employa désormais Jean I<sup>er</sup> : devenir assez fort dans le Midi pour pouvoir résister plus tard aux atteintes du pouvoir royal, tel fut, pendant la seconde partie de sa vie, le but constant de sa politique.

Tout d'abord, il ne crut pas suffisant de se présenter au roi sous les seuls auspices de son propre nom et de sa propre puissance. Sa duplicité bien connue, dont Charles VII lui-même avait plus d'une fois souffert, pouvait faire légitimement suspecter sa bonne foi; il lui fallait une alliance qui, en consacrant son ralliement au parti français, permit d'exclure tous les doutes possibles sur la sincérité de cet acte. Cette alliance, il la trouva dans son mariage avec une princesse de la maison d'Albret; union doublement habile : les d'Albret étaient en grande faveur auprès du roi, et nouer avec eux des liens aussi intimes, c'était doubler dans le sud-ouest une influence déjà considérable, c'était imposer à Charles VII l'obligation de se concilier à tout jamais et à tout prix un vassal tel que Jean I<sup>er</sup>. Le comte de Foix comprit les avantages d'une situation si adroitement ménagée; il en tira immédiatement parti. A peine rentré en grâce, il se fait donner la lieutenance générale du Languedoc<sup>1</sup>, qu'il devait garder jusqu'à la fin de ses jours. A une époque aussi troublée, cette charge prenait une importance considérable :

<sup>1</sup> 1. Bibl. Nat., collection Clairambault, vol. 957, pièce 62.

entre les mains du lieutenant général le roi abdiquait son autorité sur ces provinces méridionales, encore si peu françaises; à peine capable de sauvegarder son patrimoine au nord de la Loire, il ne pouvait songer à exercer directement son autorité sur des pays que l'influence anglaise avait si profondément pénétrés : trop heureux de pouvoir déléguer l'exercice de la souveraineté à un vassal assez puissant pour tenir tête à l'étranger avec ses propres forces, au risque de lui laisser prendre des allures d'indépendance menaçantes pour la prérogative royale. De fait, pendant les quinze ou seize années qu'il resta en possession de cette charge, Jean I<sup>er</sup> fut le maître incontesté des contrées qu'il était chargé de gouverner au nom du roi. Affirmer qu'il s'acquitta de ses fonctions avec modération et intégrité serait beaucoup trop dire; il se sentait tellement fort, tellement à l'abri d'une disgrâce qu'il abusa souvent du pouvoir discrétionnaire dont il disposait et se laissa parfois aller aux pires actes d'arbitraire. Mais peu lui importaient les plaintes des populations soumises parfois à de durs régimes, les ravages de ses troupes rivalisant d'audace avec les routiers qu'elles devaient combattre, les exactions de toutes sortes commises sous son nom, avec son aveu; tout était pour le mieux dès qu'il s'agissait de ses intérêts personnels. Sous couleur de sauvegarder ceux de son maître, il ne travaillait que pour lui-même, et il faut reconnaître qu'il ne laissa échapper aucune occasion d'étendre ses domaines ou de développer son influence : il se faisait payer cher les prétendus services rendus à la cause royale.

Tout lui était bon, argent comme terres. Outre la pension annuelle dont il avait stipulé le paiement en entrant dans l'alliance du roi de France, les sommes qu'il prélevait sur le trésor royal étaient énormes; des subsides que, pour la défense de la province, votaient tous les ans les États de Languedoc, une bonne part allait à sa bourse particulière; était-il à court d'argent, il ne se faisait point faute de convoquer extraordinairement les États. Quant aux acquisitions territoriales qu'il réussit à extorquer au faible gouvernement de Charles VII, elles furent considérables. Depuis près

d'un siècle et demi, à la suite d'un interminable différend entre les maisons de Foix et d'Armagnac, le comté de Bigorre avait été mis sous la main du roi; Jean I<sup>er</sup> obtient la levée du sequestre et se fait adjuger le comté en litige au détriment de son compétiteur. Il en fut de même de la vicomté de Lautrec que Charles VII avait confisquée sur Archambaud; Thor, Calmont et Marquefave, dans la sénéchaussée de Toulouse, revinrent aussi sous l'autorité de Jean I<sup>er</sup>, qui déjà avait repris possession de la seigneurie d'Auterive. On a déjà vu que, malgré une guerre malheureuse contre le comte d'Armagnac, la châtellenie de Mauvesin était restée aux mains du comte de Foix; il compléta ses acquisitions par l'achat de la vicomté de Villemur. Tels étaient les résultats dus à la politique habile de Jean I<sup>er</sup>, résultats si importants pour la grandeur de sa maison. Il faut reconnaître qu'aucun moyen ne lui coûtait pour y parvenir; au milieu des dissensions et des querelles qui divisaient la cour de Charles VII, il sut manœuvrer d'une façon si équivoque que ses intérêts n'en souffrirent jamais et en profitèrent toujours. Passé maître dans l'art de ménager les divers favoris du prince, il réussit constamment à mettre leur influence à son service; grand ami du sire de Giac, il sait l'abandonner à propos pour se mettre bien avec le nouveau favori La Trémoille et le connétable de Richemont. Les trames ourdies entre courtisans le trouvèrent toujours sur une prudente réserve : il savait qu'il suffit de peu de chose pour compromettre en un instant, dans ces machinations secrètes, les positions les plus hautes et les avantages les plus assurés. Une seule fois il se mêla de comploter : ce fut pour renverser, d'accord avec La Hire, le favori du moment La Trémoille. Avait-il jugé l'heure venue de prendre lui-même la direction des affaires? rêvait-il, dans son ambition, de gouverner à son tour tout le royaume? On ne sait; mais ce qui est certain, c'est qu'il ne se fourvoya pas longtemps dans une affaire dont les dangers alarmèrent vite sa prudence; c'eût été folie que de sacrifier une aussi forte situation que la sienne à l'espérance incertaine d'une situation plus brillante, mais plus instable, et de ris-



quer dans une aventure les résultats d'une politique si patiemment, si heureusement poursuivie.

Cette ténacité dans la réalisation de ses desseins fait honneur à Jean I<sup>er</sup>; elle excuse aussi en partie sa conduite souvent répréhensible. Certes, on relèverait dans sa vie plus d'un fait que l'honnêteté réproouve et que la justice condamne. Mais les mêmes reproches ne s'adressent-ils pas à tous les grands seigneurs de cette époque? Les exemples de désintéressement y sont rares, et il n'est pas si beau dévouement à la cause commune qui ne dissimule quelque intérêt personnel. Du moins, à ne considérer que la situation où se trouvaient à sa mort les États de la maison de Foix, Jean I<sup>er</sup> laissait à son fils un glorieux héritage. Sa vie durant, il travailla à épargner à ses sujets les désastres qui, pendant ces années de luttes continuelles, affligèrent les contrées du midi de la France; il y réussit, autant du moins qu'il était possible en un temps où les bandes d'aventuriers parcouraient le pays, sans chefs ni discipline, peu soucieuses que leurs déprédations s'exerçassent sur des terres alliées ou ennemies. Toutes les fois qu'il s'agit pour Jean I<sup>er</sup> de défendre ses domaines héréditaires contre les invasions si fréquentes des routiers, il n'hésita jamais à prendre les armes. Les obligations que lui imposait sa charge de lieutenant général en Languedoc rendaient cette tâche parfois difficile; elles expliquent sa manière d'agir, souvent équivoque et incertaine. Représentant du roi dans le midi de la France, il était par là même l'ennemi des Anglais; or certains de ses domaines, tels que le Béarn, pour lesquels il ne reconnaissait aucune suzeraineté, pas plus celle du roi de France que celle du roi d'Angleterre, avaient de tout temps été liés à ce dernier par des traités qui leur assuraient, en cas de guerre, la plus formelle neutralité; il en résultait que sur certains points Jean I<sup>er</sup> dut toujours être avec les Anglais en relations de bon voisinage, alors que sur d'autres il était obligé de les combattre. Cette sorte de duplicité d'action était la conséquence du régime politique des pays soumis à son autorité. On se plaît d'ailleurs à constater qu'en aucune circonstance Jean I<sup>er</sup> ne porta atteinte aux antiques privi-

lèges du Béarn; durant toutes les guerres du quinzième siècle, les traités d'alliance furent renouvelés et le comte de Foix veilla toujours avec un soin scrupuleux à ce que ses sujets béarnais n'eussent pas à souffrir de l'état d'hostilité auquel leur prince se trouvait réduit à l'égard des Anglais par sa situation de représentant du roi en Languedoc; on verra que Gaston IV continua cette politique. Il était bien rare d'ailleurs que dans leur patriotisme éclairé (le mot n'est pas ici un anachronisme) les Béarnais ne se déclarassent solidaires de leur seigneur dès qu'une partie de son patrimoine était menacée; c'est ce qui arriva en 1432: les États de Béarn se déclarèrent prêts à envoyer des gens d'armes au secours du comte, risquant de dénoncer ainsi, à leur très grand préjudice, les traités séculaires qui les liaient à la puissance anglaise.

En résumé, grâce à une politique fidèle aux traditions des maisons de Foix et de Grailly, Jean I<sup>er</sup> laissait à son fils mineur un domaine non seulement intact mais agrandi, et dans un état de prospérité remarquable pour une époque de troubles et de désordres. On ne peut mieux faire valoir ce calme et cette paix relative, qui cessèrent rarement de régner dans les terres de Foix, qu'en rappelant la situation désastreuse où se trouvaient, dans les dernières années du comte Jean, les contrées du midi de la France. Déjà affaiblies et minées par la guerre anglaise, qui, presque sans trêve, se poursuivait depuis si longtemps, elles avaient vu s'abattre sur elles ces bandes de routiers et d'aventuriers de toute sorte, formées on ne sait comment, venues on ne sait d'où, toujours en quête de pillage et de butin. La France entière les connaissait; mais les riches contrées du Midi étaient leur pays de prédilection. On y vivait dans la terreur de ces terribles condottiere, dont les plus célèbres s'appelaient Rodrigue de Villandrando, Salazar, André de Ribes, Valette, Jean Raoulet; leurs noms étaient connus partout; partout on les redoutait à l'égal du plus terrible fléau. L'autorité royale ne pouvait rien contre eux; elle achetait leurs services ou leur retraite; mais les rançons les plus exorbitantes ne faisaient qu'exciter davantage leurs convoitises.

D'ailleurs, routiers ou gens d'armes royaux, c'était pour les populations la même chose : elles payaient pour l'éloignement aussi bien des uns que des autres <sup>1</sup>.

On comprend que les contrées voisines des domaines du comte de Foix enviassent leur situation. Aussi n'était-il pas rare de voir des villes, des villages, de simples particuliers se donner à ce prince ou se mettre sous sa protection ; on en verra encore des exemples sous Gaston IV. Dans les domaines fuxéens la police était du moins relativement bien faite, et si les habitants étaient parfois soumis aux vexations des gens de guerre, les États du pays exprimaient aussitôt leurs doléances que le comte écoutait toujours. Les frontières et même l'intérieur du pays étaient protégés par de nombreuses forteresses, l'organisation militaire y était forte, et les récentes acquisitions de Jean I<sup>er</sup> lui permettaient de tenir en quelque sorte toutes ses terres sous sa main. Sa politique d'agrandissement territorial avait été pleinement couronnée de succès ; les efforts constants de ses prédécesseurs, qu'il avait si activement repris, avaient tendu vers un but unique : le groupement de leurs domaines en un seul tout et l'occupation ininterrompue de la ligne des Pyrénées. A la mort de Jean I<sup>er</sup>, le but était presque atteint ; Gaston IV devait mettre la dernière main à l'œuvre poussée si loin par son père. Des vallées de la Soule aux frontières occidentales du Roussillon, tout le pays obéissait sans conteste au comte de Foix. Au patrimoine héréditaire, formé par les vicomtés de Béarn, de Marsan, de Gavardan, de Nébouzan et le comté de Foix, étaient venus s'ajouter successivement la Bigorre, Mauvesin, le Villemur, Auterive, Thor, Calmont, Marquefave, la vicomté de Lautrec. A sa mort, Jean I<sup>er</sup> était sans conteste le plus grand propriétaire terrien du midi de la France. Si l'on songe que de l'autre côté des Pyrénées, en Espagne, il avait poursuivi une politique analogue et que, comme on le verra, les résultats n'en avaient pas été moins féconds, on s'expliquera aisément qu'à cette époque plus

1. Cf. Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*. Paris, 1879, in-8°, *passim*.

d'un roi n'égalât point en puissance ce seigneur, dont une simple couronne comtale ornait le blason.

Cette grandeur territoriale, qui faisait sa force, n'avait pas peu contribué non plus à étendre l'influence du comte de Foix. Déjà sous Jean I<sup>er</sup> les visées politiques les plus hautes lui étaient permises et nul dans le midi de la France ne pouvait lui disputer une suprématie que la royauté française était la première à reconnaître et même à consacrer. Non seulement elle lui confie la lieutenance générale en Languedoc, mais lorsque, en 1427, Charles VII crée quatre grands commandements militaires, c'est au comte de Foix que revient celui de Touraine et de Blésois<sup>1</sup>. Charles d'Albret, à qui est dévolu le grand commandement de Guyenne, est son beau-frère, et l'union de ces deux grandes maisons féodales de Foix et d'Albret, qui, un moment brisée, devait se renouer à la fin du quinzième siècle, renforce singulièrement l'autorité du comte Jean. Son frère Mathieu est maître du Comminges, le comte d'Astarac est son allié. Seul, le comte d'Armagnac, qui pendant de longues années avait pu songer à contrebalancer dans le Midi l'influence du comte de Foix et qui y avait parfois réussi, se tient à l'écart, jaloux d'une puissance qu'il ne peut plus égaler, prêt à profiter des moindres circonstances pour l'affaiblir. La haine qui n'avait cessé d'exister entre les deux maisons depuis l'époque où les comtes de Foix étaient devenus vicomtes de Béarn était loin de s'être apaisée avec le temps. La victoire remportée à Launac par Gaston-Phébus avait été un premier coup porté à l'ennemi héréditaire ; la fin misérable du grand connétable Bernard avait considérablement affaibli l'influence de sa maison ; Jean I<sup>er</sup> en acheva la ruine. La concession qu'il se fit faire du comté de Bigorre par le roi de France au détriment des droits que prétendait y exercer son rival irrita profondément ce dernier en lui donnant le sentiment de son impuissance. Trop faible pour entrer ouvertement en lutte avec le comte de Foix, le comte d'Armagnac ne néglige aucune occasion de lui nuire par des moyens détournés : il

1. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 131.

lui suscite toutes sortes d'embarras, lance sur ses frontières les bandes de routiers, heureuses de servir ces querelles de prince à prince, soutient en dessous tous ses ennemis. On le verra, pendant les premières années de Gaston IV, profiter de sa jeunesse pour essayer de reconquérir, mais sans succès, une partie de cette prépondérance que Jean I<sup>er</sup> semblait avoir définitivement accaparée. Le temps était passé où les comtes d'Armagnac pouvaient prétendre devenir pour les comtes de Foix des rivaux redoutables; aussi verra-t-on, pendant la seconde moitié du quinzième siècle, la politique de Gaston IV se modifier à leur endroit et la haine séculaire des deux familles faire place à une alliance au moins tacite; même, il ne tiendra pas au comte de Foix de sauver de la ruine inévitable le dernier comte d'Armagnac.

La force morale et matérielle dont le comte de Foix disposait à l'avènement de Gaston IV était donc immense. C'était avec un légitime orgueil qu'il pouvait s'intituler « comte par la grâce de Dieu »; le roi de France n'était pas encore en état de lui interdire de porter ce titre, comme il le fit quelques années plus tard; l'eût-il voulu, le comte de Foix était capable de lui tenir tête. Jean I<sup>er</sup> en avait donné plusieurs fois la preuve: n'avait-il pas, pendant des années entières, détenu contre tout droit la ville et le palais épiscopal de Béziers? et aux supplications de l'évêque, aux remontrances du pape et du roi n'avait-il pas répondu par des paroles hautaines, par un refus formel de céder? C'était là un de ces exemples de force brutale que seul pouvait se permettre le puissant seigneur qu'était Jean I<sup>er</sup>. Quelques années après il donnait encore de son autorité une preuve éclatante qui eut dans toutes les contrées méridionales un grand retentissement; nous voulons parler de son expédition dans le Comtat Venaissin. Son frère, le cardinal Pierre de Foix, qui, toute sa vie, mit sa haute influence dans l'Église au service de la maison d'où il était issu, avait été nommé en 1432 par le pape gouverneur d'Avignon et du Comtat; mais le cardinal espagnol Carillo lui disputait la place et, avec l'appui du cardinal d'Armagnac, l'y avait même devancé. Jean I<sup>er</sup> entreprit d'aller asseoir son frère

sur le siège que le pape lui avait assigné ; le comte y voyait un double intérêt : rabaisser dans un de ses membres la maison rivale d'Armagnac ; contribuer ensuite à accroître la grandeur de son nom, en établissant dans la succursale de Rome le cardinal son frère ; il connaissait assez ce dernier pour savoir qu'avec toute l'autorité de son caractère ecclésiastique il ne manquerait pas de servir dans cette partie du Midi les intérêts de sa famille. C'est alors qu'on vit une grande manifestation militaire : les troupes du comte traverser dans toute sa largeur le Languedoc, soumettre le Comtat, assiéger la ville pontificale et y entrer triomphalement, bravant les foudres des Pères du concile de Bâle et les bandes de Rodrigue de Villandrando, leur général d'occasion. Cette intervention hardie du comte de Foix dans un débat religieux devait lui assurer davantage le respect des populations par le déploiement de forces qu'elle avait entraîné. Sans doute, il n'en avait personnellement retiré aucun avantage matériel ; mais une fois de plus il avait affirmé sa volonté de ne laisser nulle part entamer l'honneur de sa maison, et son prestige s'en était considérablement accru. Déjà à l'époque du schisme qui en 1415 avait divisé l'Église, il avait cru nécessaire d'intervenir, en allant avec les autres princes d'Europe sommer Benoît XIII de renoncer, comme ses deux rivaux, à la chaire de Saint-Pierre ; son frère, le cardinal, avait ensuite représenté ses États pyrénéens à l'élection du pape Martin V. — On le voit, Jean I<sup>er</sup> ne négligea jamais une occasion de se mêler à toutes les affaires où la grandeur de sa maison pouvait trouver quelque profit, et c'était la puissance la plus incontestée de la France méridionale, le nom le plus illustre et le plus glorieux entre toutes les grandes familles féodales du Midi qu'il laissait en héritage à son jeune fils.

La politique que les princes de Foix suivirent en France ne fit point seule leur grandeur ; le rôle qu'ils jouèrent dans les affaires d'Espagne, soit à titre de propriétaires dans ce pays, soit comme alliés des princes espagnols, y contribua beaucoup aussi. Il importe d'insister là-dessus et de pré-

ciser la part qui revient à Jean I<sup>er</sup> dans le développement en Espagne de l'influence de sa maison, ainsi que la politique qu'il suivit dans ce pays. L'intervention des comtes de Foix au delà des Pyrénées devait prendre avec Gaston IV une influence considérable pour aboutir enfin sous son successeur à la conquête d'une couronne. C'était là le prix de longs efforts, d'une politique poursuivie avec autant d'habileté que de constance. Il est bon d'en indiquer les étapes principales, ainsi que les résultats déjà acquis à l'avènement de Gaston IV.

La position dont jouissaient les princes de la maison de Foix aux confins de la France et de l'Espagne était exceptionnelle ; servant en quelque sorte de trait d'union entre les deux pays, ils avaient toujours compris de quel intérêt il était pour eux, princes français, de jouer un rôle en Espagne. La seule crête des Pyrénées en séparait leurs domaines héréditaires ; sur un point même, aux frontières du Béarn, leurs terres touchaient à celles de la Basse-Navarre, sans chaîne de montagnes, sans obstacle d'aucune sorte qui les séparât : Sauveterre touchait Saint-Palais et les relations de voisinage étaient constantes. Aussi est-ce du côté de la Navarre que les comtes de Foix se tournèrent de préférence et orientèrent leur politique.

Dès le quatorzième siècle on peut constater l'intervention presque ininterrompue de la maison de Foix dans les affaires d'Espagne. Pour ne pas remonter au delà de Gaston II, le père de Gaston-Phébus et l'un des princes les plus actifs de son temps, on le voit combattre en Catalogne et soutenir Jacques II, roi de Majorque, contre Pierre, roi d'Aragon ; d'autre part, il marie son fils à Agnès, princesse de Navarre, sœur de Charles le Mauvais. Sous Gaston-Phébus, des Béarnais servent dans les armées du roi de Castille en guerre avec le roi de Portugal. Mais c'est surtout sous son successeur Mathieu que l'intervention de la maison de Foix au delà des Pyrénées devient effective et prend un caractère vraiment personnel. Fils de Roger-Bernard II, vicomte de Castelbon, Mathieu, en prenant possession de l'héritage de Gaston-Phébus, réunissait à ses nou-

veaux domaines français son patrimoine espagnol. La vicomté de Castelbon qui le composait était un fief considérable, et c'est d'alors que date la grande puissance territoriale des comtes de Foix dans le nord de l'Espagne. Relevant pour cette vicomté des rois d'Aragon, ils devaient être naturellement portés à jeter des yeux d'envie sur les grands royaumes aragonais et à vouloir y étendre leur influence. C'est ce que chercha le comte Mathieu ; mais trop ambitieux, il alla trop vite. Il avait épousé la fille aînée du roi d'Aragon Jean I<sup>er</sup>, et à la mort de ce prince, qui ne laissait pas d'enfants mâles, il prétendit recueillir son héritage, alors que les lois aragonaises, déclarant les filles inhabiles à succéder, appelaient au trône l'infant Don Martin, frère du roi défunt. Il y avait là, certes, de quoi exciter les convoitises du successeur de Gaston-Phébus. En réussissant à annexer à ses domaines français les royaumes espagnols soumis à la domination aragonaise, il devenait du coup un des plus puissants souverains de l'Europe occidentale, capable de contrebalancer en Espagne l'influence du roi de Castille, en France celle du faible Charles VI. Mais la guerre qu'il entreprit pour réaliser ce vaste dessein ne lui fut pas heureuse : il n'y recueillit que des désastres, il y perdit sa vicomté de Castelbon. C'en était fait, semble-t-il, de la puissance des comtes de Foix sur le versant espagnol des Pyrénées. La politique habile d'Archambaud sut presque aussitôt réparer les fautes de son prédécesseur. Les ambassades qu'il envoya en Aragon pour demander la restitution des domaines confisqués de la maison de Foix rencontrèrent un accueil favorable auprès du nouveau roi Don Martin : la vicomté de Castelbon presque entière rentra sous la domination du successeur de Mathieu<sup>1</sup>. Son jeune fils prit le titre

1. Arch. Nat., J 876, liasse 2, n° 2 : « Copie collationnée d'un acte par lequel Martin, roi d'Aragon, remet et donne à Isabelle, comtesse de Foix, la vicomté de Castelbon et toutes les baronnies, villes et lieux que possédait Mathieu de Foix, frère de ladite Isabelle, à l'exception toutefois du château de Castelvieil de Rosanne, de la baronnie de Martorel, des châteaux et baronnies de Château-Vieux, d'Extrent, de la Marche, et de la directe sur certaines maisons faisant partie de la ville de Vic, appelée de Moncade (20 juillet 1400). » Cf. Flourac, *op. cit.*, p. 33.



de vicomte de Castelbon, qui fut dès lors porté par l'héritier présomptif de la famille, comme pour affirmer davantage l'importance de cette acquisition et les droits qu'elle créait pour ses nouveaux possesseurs.

Mais là ne se bornait point l'ambition du comte de Foix : renonçant à l'espoir de réunir l'Aragon à ses domaines, — espoir que Gaston IV devait plus tard reprendre, — il pouvait du moins, par des alliances habilement contractées, se ménager à l'autre extrémité des Pyrénées des acquisitions futures aussi considérables. Tel fut le but de la politique d'Archambaud. Dès 1402, il demandait et obtenait pour son fils Jean la main de l'infante Jeanne, fille aînée du roi de Navarre Charles III le Noble; succès d'autant plus réel que le contrat stipulait une clause d'une importance capitale : au cas où le roi de Navarre décéderait sans héritiers mâles, sa couronne devait revenir à sa fille aînée et à son mari. Les États de Navarre prêtèrent serment de fidélité, dans le palais royal d'Olite, au jeune vicomte de Castelbon et à la princesse sa femme comme à leurs futurs souverains. C'était comme une prise de possession anticipée de la couronne navarraise par la maison de Foix; jamais peut-être fortune plus rapide ne fut si près de se réaliser. Les espérances du comte Archambaud se trouvèrent encore affermies par la mort imprévue de l'infant Don Carlos, seul héritier mâle du roi de Navarre, et l'enfant que la reine Éléonore mit au monde à quelque temps de là ne survécut que quelques mois. Le vieux roi Charles III allait sans tarder disparaître; en lui devait s'éteindre la maison d'Evreux qui depuis cent ans régnait en Navarre. C'était, — tout portait à le croire, — une autre maison française qui allait lui succéder; et de cette transmission d'héritage accomplie sans secousse, presque sans bruit, nul n'aurait le droit de s'alarmer, pas même le roi de France, habitué à voir un prince français régner à Pampelune. Et cependant combien d'années devaient s'écouler encore avant le jour, alors si proche, semblait-il, où le comte de Foix ceindrait la couronne de Navarre! Dix ans à peine après l'union de la princesse Jeanne avec l'héritier de la maison de Foix, cette princesse

mourait sans enfants, emportant avec elle des espérances si légitimement conçues.

Jean I<sup>er</sup>, qui dans l'intervalle avait succédé à son père et repris avec plus de fermeté ses visées politiques sur la Navarre, ne renonça point cependant à l'ambition de régner un jour sur ce royaume, ambition que la mort de sa femme venait, croirait-on, de mettre à néant. Il résolut d'épouser la seconde fille de Charles III, la princesse Blanche, veuve du roi de Sicile, qui par la mort de sa sœur devenait l'héritière de leur père. Il entreprit dans ce but des démarches tant auprès du vieux roi que de l'autorité pontificale pour obtenir la dispense nécessaire. Elles furent au début favorablement accueillies; mais de graves considérations politiques, dont la moindre était le danger pour la Navarre d'une alliance française en cas de guerre anglaise, s'opposèrent bientôt à la réalisation des projets du comte Jean. L'ardent désir qui le poussait vers cette union, au moment même où son rival le comte d'Armagnac réussissait à épouser la troisième fille de Charles III, se trouva déçu : Blanche épousa l'infant d'Aragon; le comte de Foix dut se contenter de la sœur du sire d'Albret.

En dépit de cet insuccès, ses relations avec le royaume voisin n'en restèrent pas moins cordiales; déjà peut-être Jean I<sup>er</sup> rêvait-il pour plus tard une nouvelle union. En attendant, il concluait avec son heureux compétiteur à la main de la princesse Blanche un traité d'alliance offensive et défensive contre le comte d'Armagnac et réglait sa politique sur celle de l'infant d'Aragon devenu en 1425 roi de Navarre. Il recueillit en 1434 les fruits de sa longue attente; c'est à cette date que fut arrêté le mariage de son fils aîné Gaston avec une des filles du roi d'Aragon et de Blanche de Navarre, la princesse Éléonore. Malgré le jeune âge des deux fiancés, le comte de Foix tint à ce qu'on célébrât immédiatement leur union<sup>1</sup>. Bien que la princesse Éléonore ne vint qu'en troisième ligne dans l'ordre de succession à la

1. On trouvera au chapitre suivant des détails plus circonstanciés sur ce mariage.

couronne, bien que les droits qu'elle y pouvait prétendre parussent de ce fait fort illusoires, ils n'en devaient pas devenir moins réels. Ainsi en jugea Jean I<sup>er</sup>, et l'avenir prouva qu'il n'avait point tort : des trois enfants issus de l'union de Jean d'Aragon et de Blanche, Éléonore fut la seule qui plus tard porta couronne. En même temps que le contrat de mariage (22 septembre 1434), Jean I<sup>er</sup> signait avec la reine et le roi de Navarre un traité des plus importants<sup>1</sup>, qui renouvelait celui de 1420 et en accentuait les termes : c'était une alliance défensive et offensive envers et contre tous, sauf contre les rois de France et d'Aragon. Jean I<sup>er</sup> s'engageait, dans toutes les alliances qu'il contracterait, à y comprendre le roi de Navarre et à lui fournir des secours en temps de guerre. Ce traité scellait comme une union perpétuelle entre les deux princes, car elle devait être renouvelée après leur mort par leurs héritiers Gaston et Carlos. C'est ainsi que, presque à la veille de sa mort, Jean I<sup>er</sup> consacrait par un pacte solennel l'alliance de sa maison avec celle de Navarre et assurait le maintien d'une politique dont les bons effets s'étaient déjà fait sentir de son vivant.

En même temps, il affermissait les bonnes relations que son père Archambaud avait si bien su rétablir avec les princes aragonais. Les yeux fixés sur leurs royaumes, il ne laissa échapper aucune occasion d'y intervenir. C'est ainsi qu'en 1430, alors que l'Aragon et la Castille, après d'interminables différends, se décidèrent à une lutte ouverte, Jean I<sup>er</sup> prétendit au rôle de médiateur. Sa médiation ayant été rejetée par le roi de Castille, il s'arma pour marcher au secours du roi d'Aragon son suzerain, et avec d'autant plus d'empressement qu'il retrouvait dans les rangs de l'armée castillane son ennemi-né, le comte d'Armagnac. Mais une trêve intervint tout aussitôt, et le roi d'Aragon chercha même à réconcilier les comtes de Foix et d'Armagnac en proposant le mariage de deux de leurs enfants. Cette tentative heurtait de front les sentiments de rancune et de haine amassés depuis plus d'un siècle chez les deux adversaires;

2. Arch. de la Chambre des Comptes de Navarre, tiroir 146, n<sup>o</sup> 32.

elle n'aboutit pas. — Plusieurs années auparavant, Jean I<sup>er</sup> avait tenté de se faire rendre par le roi d'Aragon un certain nombre de dépendances de la vicomté de Castelbon, que ce prince avait retenues lors de la restitution de la vicomté à Archambaud<sup>1</sup>; c'était entre autres l'importante baronnie de Castelvieil de Rozanès, dans la Catalogne méridionale. Mais sur ce point les négociations échouèrent, et au lieu de ces terres qu'il ambitionnait, Jean I<sup>er</sup>, qui alla jusqu'à prendre les armes, ne put obtenir qu'une compensation pécuniaire. Le roi d'Aragon redoutait à juste titre que, par des acquisitions territoriales au cœur même de son royaume, le comte de Foix n'accrût encore une influence déjà trop considérable. Jean I<sup>er</sup> fut plus heureux dans l'achat qu'il fit de la seigneurie de Castillon de Farjania en Catalogne; le roi d'Aragon Ferdinand, à court d'argent, la lui céda. Il acquit aussi dans l'Urgel, du baron Jacques de Bellaria, le domaine d'Assua, et les religieux du monastère de Gerra lui abandonnèrent la haute justice et tous les droits féodaux qu'ils exerçaient sur les bourgs de Gerra, Bresta et autres dépendances de leur abbaye. Jean I<sup>er</sup> couronna sa politique aragonaise par le mariage qu'il contracta avec la princesse Jeanne, fille de Jacques II, comte d'Urgel, et petite-fille du roi d'Aragon Pierre III<sup>2</sup>. Mais la mort qui vint le surprendre quelques jours à peine après la célébration de ce mariage l'empêcha de tirer de cette union les résultats qu'il en attendait.

Que l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des possessions du comte de Foix en Espagne à l'avènement de Gaston IV, on ne pourra nier qu'il dût marcher de pair avec les plus grands seigneurs du pays. Presque toutes situées en Catalogne, elles se trouvaient en outre en communication directe avec ses domaines français; les Pyrénées seules les en séparaient et il était facile au propriétaire de ces vastes États de les tenir en quelque sorte réunis dans sa main. Ajoutons encore que le comte de Foix exerçait, de concert avec l'évê-

1. Cf. ci-dessus, p. 16, note 1.

2. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 41.

que d'Urgel, la haute juridiction sur la vallée d'Andorre, qui confinait à ses possessions catalanes. La vicomté de Castelbon, la plus importante de toutes, — elle ne comprenait pas moins de huit châtellenies, — était le centre autour duquel venaient se grouper les petits pays successivement acquis par les prédécesseurs de Gaston IV : le pays de Barida, poste avancé vers la Cerdagne espagnole, la vallée d'Assua, avec les châteaux de Rialp et de Sirolp, le val de Caboet, les vallées de Ribalera, de Santa Cecilia, de San Juan, de Tirbia, de Valferrera<sup>1</sup>. Les luttes incessantes qui désolèrent le nord de l'Espagne au quinzième siècle devaient fournir au maître de possessions si nombreuses l'occasion à chaque instant renouvelée d'intervenir dans ce pays et d'y prendre une autorité de plus en plus prépondérante. Si l'on songe que le jeune prince qui allait gouverner ces vastes domaines se trouvait être aussi le gendre du roi de Navarre, et que, quelques années plus tard, la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, le royaume de Valence allaient, par suite de la mort d'Alfonse V, se trouver réunis sous l'unique domination du beau-père de Gaston IV, on s'expliquera à quel point dut être excitée par la perspective d'un tel héritage l'ambition de ce jeune prince, et l'on comprendra qu'il ait fait de son acquisition le but constant de ses efforts. On appréciera mieux aussi sa politique française. Certes, Gaston IV aurait pu mieux que tout autre devenir dans le Midi le champion de la féodalité contre le pouvoir royal; il ne le voulut point. Le concours du roi de France lui était nécessaire pour le succès de ses desseins au delà des Pyrénées; aussi sera-t-il le fidèle serviteur de Charles VII et de Louis XI, et de cette fidélité de plus de trente ans il ne se départira qu'au moment où les intentions hostiles de ce dernier prince menaceront la réussite de sa grande œuvre. Il ne craindra même pas alors d'entamer avec son suzerain une lutte que la mort viendra trop tôt interrompre : tant était forte en lui la con-

1. Cf. Bladé, *Possessions des comtes de Foix en Catalogne* (dans D. Vaissete, *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, t. VII, pp. 281 et suiv.).

viction que l'avenir de sa famille était dans cet héritage de Navarre, entrevu par Archambaud, préparé par Jean I<sup>er</sup>, et que lui-même devait assurer enfin ! On verra par la suite de cette étude au prix de quelles luttes il parvint à y réussir.

---

## CHAPITRE II.

### LE MARIAGE ET L'AVÈNEMENT DE GASTON IV.

(1423-1437.)

Naissance de Gaston IV ; il porte jusqu'à son avènement le titre de vicomte de Castelbon. — Son mariage avec Éléonore de Navarre ; importance de cette union. — Mort de Jean I<sup>er</sup> ; son frère Mathieu, comte de Comminges, prend la tutelle de Gaston IV à peine âgé de treize ans. — Serment prêté par le jeune prince aux États de Foix réunis à Mazères. — Ses démêlés avec la veuve de son père, Jeanne d'Urgel. — Voyage de Gaston IV dans ses domaines. — Les États de Béarn, réunis à Orthez, reçoivent son serment de fidélité aux fors et usages du pays ; principaux articles de ce serment. — Nouveau serment prêté à Bielle par les Ossalois. — Alliance du comte de Foix avec son oncle le captal de Buch. — Gaston règle les relations du Béarn avec la Guyenne anglaise en restant fidèle à la politique de ses prédécesseurs. — Bien que la lieutenance générale du Languedoc soit vacante depuis la mort de Jean I<sup>er</sup>, Gaston s'occupe des affaires de ce pays et maintient dans le Midi le prestige acquis par son père à sa maison. — Ses relations avec Charles VII ; il s'abstient de toute intervention dans les guerres de 1436-1437. — Obsèques solennelles de Jean I<sup>er</sup> à Boulbonne.

Gaston IV naquit le 26 février 1423 du mariage de Jean I<sup>er</sup> avec Jeanne d'Albret, sœur cadette de Charles, sire d'Albret. On a déjà vu qu'après le décès de la princesse Jeanne de Navarre, qu'il avait épousée en premières noces et dont il n'avait pas eu d'enfants, le comte de Foix avait vainement essayé d'obtenir la main de la seconde fille de Charles III le Noble, l'infante Blanche : celle-ci s'était unie à l'infant d'Aragon, frère d'Alfonse V<sup>1</sup>. Jean I<sup>er</sup>, qui venait de se rallier définitivement à la cause du roi de France et cherchait une alliance qui pût le servir auprès de son suzerain, se tourna alors vers son voisin le sire d'Albret et obtint de lui la main de sa sœur Jeanne. L'historien de Jean I<sup>er</sup>, M. Flourac, affirme que le mariage fut célébré dans les

1. Ci-dessus, p. 18.

premiers mois de l'année 1423<sup>1</sup>; D. Vaissete et le P. Anselme le placent en février 1422; ce sont ces deux auteurs qui ont raison, du moins pour la date d'année. La date de naissance de Gaston nous est fournie par le chroniqueur Michel du Bernis : « Loqual mossen Gaston, dit-il, nasquec a xxvi de fevrier l'an MCCC et XXII »<sup>2</sup>, c'est-à-dire 1423 (nouveau style). Michel du Bernis, qui écrivait en 1446, avait vu naître le jeune prince et avait à sa disposition tous les documents d'archives; son témoignage doit faire autorité. De la date de naissance qu'il donne on peut conclure que le mariage de Jean I<sup>er</sup> et de Jeanne d'Albret eut lieu en 1422 et non en 1423, comme le dit M. Flourac. L'assertion de Michel du Bernis se trouve d'ailleurs confirmée par les deux chroniqueurs contemporains Arnaud Esquerrier et Miègeville : « En l'an mil III<sup>e</sup>XXII, dit le premier, et lo xxiii de may, prenguec [moss. Johan] per molher madona Johana de Labrit<sup>3</sup>. » Le mariage fut donc célébré le 23 mai 1422 et Gaston IV naquit juste dix mois après. On ignore le lieu de sa naissance; les chroniques locales sont muettes sur ce point. Il naquit sans doute dans une des résidences seigneuriales du comté de Foix où Jean I<sup>er</sup> semble s'être tenu pendant les deux ou trois années qui suivirent son mariage.

Jusqu'au moment où il succéda à son père, Gaston porta le titre de vicomte de Castelbon, que Jean I<sup>er</sup> avait lui-même porté après la restitution de cette vicomté catalane faite par le roi d'Aragon Martin au comte Archambaud. C'est sous ce titre que Gaston est désigné dans son contrat de mariage. L'habitude s'était prise et datait de longtemps, chez les principaux souverains de l'Europe occidentale, de donner à leur héritier présomptif, avec l'apanage d'un de leurs domai-

1. Flourac, *op. cit.*, p. 97.

2. Michel du Bernis [*alias* Miguel del Verms], édit. Buchon, p. 593. Sur l'autorité de ce chroniqueur, cf. H. Courteault, *Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle*, Toulouse, 1894, in-8°. (Extrait des *Annales du Midi*.)

3. Cf. Arnaud Esquerrier, dans *Chroniques romanes des comtes de Foix*, publ. par F. Pasquier et H. Courteault (Foix, 1895, in-8°), p. 68; Miègeville, *ibid.*, p. 141.



nes, le titre qui y était attaché : le fils aîné de France portait depuis 1346 le titre de dauphin de Viennois; l'héritier d'Aragon, depuis 1350, celui de prince de Girone; l'héritier de Castille, depuis 1388, le titre de prince des Asturies; enfin, au quinzième siècle même, peu après la naissance de l'héritier de Navarre Don Carlos, son grand-père le roi Charles le Noble avait créé pour lui la principauté de Viane<sup>1</sup>. Le comte de Foix, qui prétendait aller de pair avec tous les grands souverains de son temps, donna à son fils le titre et l'apanage de Castelbon, son principal domaine d'Espagne.

Les documents contemporains ne fournissent aucun renseignement sur l'enfance de Gaston IV. Il dut la passer auprès de sa mère dans les terres héréditaires de la maison de Foix; un frère lui était né, que Michel du Bernis appelle familièrement Peyrot<sup>2</sup>; ce fut plus tard Pierre de Lautrec. Jean I<sup>er</sup>, que ses fonctions de lieutenant général en Languedoc retenaient soit à la cour de Charles VII, soit dans les provinces méridionales, rêvait pour son fils aîné un avenir brillant; ce qu'il désirait avant tout c'était un riche mariage en Espagne, qui permit plus tard à Gaston de reprendre au delà des Pyrénées les espérances d'héritage, trop tôt brisées par la mort de Jeanne de Navarre. Lorsque, en 1430, il fut question de l'union du jeune Gaston avec une fille du comte d'Armagnac, ce projet, mis en avant par le roi d'Aragon Alfonse le Magnanime en vue de ménager un accord entre deux ennemis séculaires, dut être froidement accueilli par Jean I<sup>er</sup>; il pensait déjà pour son fils à un mariage plus avantageux.

Des alliances très solides l'unissaient à Charles III le Noble et à Jean d'Aragon, son gendre et héritier. Les relations entre les cours de Foix et de Navarre étaient fréquentes et des plus cordiales; les archives de la Chambre des Comptes de Navarre conservent la mention de nom-

1. Cf. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, pp. 108-109.

2. Edit. Buchon, p. 596.

breuses ambassades reçues par les princes navarrais ou envoyées par eux à leur voisin de Foix<sup>1</sup>; elles se multiplient dans les années qui précèdent le mariage de Gaston. D'autre part, Jean I<sup>er</sup> poursuivait des négociations avec le roi d'Aragon pour l'amener à intervenir dans le projet d'union du vicomte de Castelbon avec une infante de Navarre. Quatre enfants étaient nés du mariage de Jean d'Aragon et de Blanche, fille de Charles III : d'abord un fils né le 29 mai 1421; ce devait être le célèbre prince de Viane<sup>2</sup>; puis trois filles étaient venues : l'aînée, Jeanne, mourut à l'âge de deux ans; la seconde, Blanche, naquit le 8 juin 1424<sup>3</sup>; la troisième enfin, nommée, comme sa grand-mère maternelle, Éléonore, le 2 février 1426<sup>4</sup>; son père et sa mère régnaient déjà sur la Navarre; Charles le Noble était mort le 16 novembre 1425<sup>5</sup>. C'est cette dernière princesse que Jean I<sup>er</sup> demanda en mariage pour son fils aîné en 1434. Il eût sans doute préféré obtenir la main de sa sœur Blanche, dont les droits à la succession de Navarre primaient ceux de la cadette; mais déjà il devait être question de l'union de cette princesse avec l'infant de Castille, union qui pourtant ne fut contractée qu'en 1439.

La demande de Jean I<sup>er</sup> fut favorablement accueillie par la reine de Navarre, en l'absence de son mari, lieutenant général de son frère en Aragon, et pour ce motif presque toujours absent de son royaume. Le 5 septembre 1434, dans le palais royal de Tafalla, elle donna pleins pouvoirs à cinq ambassadeurs, chargés d'arrêter, de concert avec ceux du

1. Voir notamment le tiroir 146.

2. Desdevises, *op. cit.*, p. 107, et Arch. de Navarre, tiroir 144, n° 15.

3. M. Desdevises donne la date du 7 juin d'après Codina, *Guerras de Navarra y Cataluña desde el año 1451 hasta el año 1472* (Barcelona, 1851, in-4°); mais celle du 8 juin est fournie par un document des Archives de Navarre, tiroir 139, n° 17.

4. Et non le 13 février, comme le dit M. Desdevises, p. 113, note 4. — Cf. Arch. de Navarre, tiroir 149, nos 2 et 35.

5. Arch. de Navarre, *Papeles sueltos*, legajo 39, carpeta 4; et non le 7 septembre, comme le dit, d'après Favyn, M. Desdevises (*op. cit.*, p. 110). Galland, dans ses *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, donne la même date inexacte.

comte de Foix, les articles du contrat de mariage : c'étaient l'archevêque de Tyr Pierre Veraiz, le prieur de Roncevaux Jean Galindo, Arnaud, seigneur de Luxe, et les chevaliers Guillem-Arnaud de Sainte-Marie et Bernard Aubert<sup>1</sup>. De son côté, Jean I<sup>er</sup> avait, dès le 8 août, désigné pour ses procureurs l'évêque de Tarbes, Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat, et Jean d'Asté, sénéchal de Bigorre<sup>2</sup>. Les négociateurs se réunirent à Tarbes et une quinzaine de jours leur suffit pour tomber d'accord sur les clauses du contrat. Il importe d'indiquer les principales; c'est de cet acte que découleront tous les droits du futur comte de Foix sur le royaume de Navarre.

Après avoir stipulé que les deux époux s'unissaient suivant la loi romaine et les règles de la sainte Église, les procureurs fixèrent la dot de la princesse à cinquante mille florins d'or d'Aragon : dix mille devaient être payés quinze jours avant la solennisation du mariage, quinze mille le jour de la cérémonie, le reste en trois annuités. Comme la baronnie de Montesquieu en Languedoc appartenait à la reine et au roi de Navarre comme héritiers de Pierre de Navarre, et qu'ils avaient l'intention d'y faire valoir leurs droits, on convint que le comte de Foix et son fils, une fois la restitution de cette baronnie obtenue, la recevraient en déduction de la dot pour telle valeur qui serait fixée par des arbitres; le comte s'engageait en outre, en sa qualité de lieutenant général du roi de France en Languedoc, à user de son influence pour la prompte restitution de ce domaine<sup>3</sup>. — Une alliance était conclue entre les parties contractantes,

1. Ce dernier était connu du comte de Foix; il lui avait été envoyé en ambassade en 1430 par le roi d'Aragon et avait signé avec Jean I<sup>er</sup>, au château de Mazères, une alliance personnelle. (Flourac, *op. cit.*, p. 141, note 4.)

2. Le 17 août, l'évêque de Tarbes, le sénéchal de Bigorre et Jean de Coarraze allèrent eux-mêmes à Olite pour traiter directement avec la reine de Navarre des conditions du mariage. (Arch. de Navarre, tiroir 134, n° 20.)

3. Le 7 mars 1435, la reine de Navarre ordonne à ses gens des Comptes de rechercher tous les documents concernant la baronnie de Montesquieu. (Arch. de Navarre, tiroir 137, n° 37.)

renouvelée de celle que le comte de Foix avait jadis signée avec le feu roi de Navarre<sup>1</sup>. — Le roi et la reine donneraient comme caution de la dot de leur fille les villes de Larraga, Miranda et Falces, s'engageant à faire prêter serment de fidélité au comte de Foix par les habitants de ces trois localités navarraises. — A titre d'augment de dot ou de *donatio propter nuptias*, la princesse Eléonore recevrait une somme égale au tiers de sa dot, qui se trouverait ainsi portée à soixante et dix mille florins; le comte de Foix et son fils assureraient cette somme sur la vicomté de Castelbon et leurs autres domaines aragonais, à l'exception du val d'Andorre et de Castillon de Farjania. — Le jeune vicomte de Castelbon et après lui ses successeurs en ligne directe devaient hériter de la totalité des domaines de la maison de Foix, sauf de Castillon de Farjania et des vicomtés de Lautrec et Villemur; Jean I<sup>er</sup> se réservait d'en doter son second fils. — Les articles suivants réglaient les cas où le futur comte de Foix mourrait avant la princesse Eléonore, en laissant ou non des successeurs et inversement où il le précéderait dans la tombe, ainsi que les restitutions de dot qu'il y aurait lieu de faire en ce cas. Il devrait être aussi dressé, en vue de cette éventualité, l'inventaire et l'estimation des bijoux, des vêtements et de la vaisselle de la princesse.

Restait la clause la plus importante, celle sur laquelle insistèrent tout spécialement les délégués du comte de Foix. Ils demandaient que les États de Navarre prêtassent serment à la future comtesse, en sa qualité d'héritière présomptive du royaume. La reine Blanche fit répondre que ce serment avait été prêté le jour de son couronnement et ses ambassadeurs en produisirent les actes scellés. En 1427, les États de Navarre avaient en effet juré de reconnaître la princesse Eléonore pour leur souveraine, en cas de décès de son frère Don Carlos et de sa sœur aînée Blanche<sup>2</sup>. De son côté, le

1. A la date du 22 juillet 1414. (Cf. Flourac, *op. cit.*, pièces justificatives, XIV, p. 239.)

2. Arch. des Cortès de Navarre, *Casamientos y muertes de reyes*, leg. 1, carp. 17; — Arch. de la Chambre des Comptes de Navarre,

comte de Foix prit l'engagement de faire reconnaître son fils comme son héritier universel par les États de ses pays, exception faite des vicomtés de Lautrec et Villemur et de Castillon de Farjania. — Le lieu et la date du mariage devaient être fixés ultérieurement au gré des parties. La reine de Navarre promettait enfin de faire ratifier par son mari, dans un délai de trois mois, tous les articles de la convention.

Les clauses du contrat arrêtées dans ces termes, le comte de Foix et son fils se transportèrent à Bagnères de-Bigorre où se rendirent également les ambassadeurs navarrais. C'est dans cette localité que, le 22 septembre, le mariage fut conclu par procuration<sup>1</sup>. Gaston, vicomte de Castelbon, déclara prendre pour épouse la princesse Eléonore de Navarre, et au nom de celle-ci, le chevalier Bernard Aubert, spécialement désigné à cet effet, épousa le vicomte de Castelbon. Les témoins de cet acte solennel, dont les conséquences devaient être si considérables, furent le comte Jean d'Astarac, Jean de Béarn, seigneur de Miossens, Bernard d'Espagne, seigneur de Ramefort, Menaud d'Anos, abbé de Pimbo, Guillaume de la Porte, prieur d'Orgaña et secrétaire du comte de Foix, Jean de Baquedano et Martin de Boni. Le 12 octobre, dans le palais d'Olite en Navarre, une cérémonie identique eut lieu en présence de la reine Blanche : la princesse Eléonore épousa le vicomte de Castelbon en la personne de son procureur Bernard de Coarraze, seigneur de Bérat, qui l'épousa de son côté au nom de son maître<sup>2</sup>. En raison du jeune âge des deux époux, — Gaston

tiroir 104, n° 23. — Cf. Yanguas y Miranda, *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, t. II, p. 192.

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 437. Cf. des copies de ce contrat : 1° à la Bibl. Nat., collection Doat, vol. 215, fol. 120 r°; fonds Du Puy, vol. 389, fol. 32 r°; 2° aux Archives de Navarre, Chambre des Comptes, tiroir 104, n° 41; *ibid.*, Cortès, *Casamientos y muertes de reyes*, leg. 1, carp. 19. — Cette pièce est publiée au tome II de l'*Histoire de Gaston IV* par G. Leseur (édit. de la Soc. de l'Histoire de France), pièce justificative I.

2. La cérémonie n'eut donc pas lieu le 22 décembre à Bagnères, comme le dit Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. III, fol.

n'avait que onze ans et Eléonore huit, — cette dernière demeura encore auprès de sa mère; les documents des Archives de la Chambre des Comptes de Navarre permettent de constater sa présence dans ce pays, même depuis la mort de la reine Blanche<sup>1</sup>, et ce ne fut que plusieurs années après qu'elle quitta son pays natal pour rejoindre son mari. Si le mariage fut aussi rapidement conclu, c'est que Jean I<sup>er</sup> tenait, avant de mourir, à voir l'avenir de son fils assuré; il ne pouvait plus glorieusement couronner l'habile politique poursuivie pendant toute sa vie.

Dix-huit mois après la conclusion de ce mariage, Jean I<sup>er</sup>, qui venait d'épouser en troisièmes noces Jeanne d'Urgel, mourait dans son château de Mazères dans la nuit du 3 au 4 mai 1436<sup>2</sup>. Le jeune Gaston avait déjà perdu sa mère,

227 r<sup>o</sup>. S'il faut en croire cet historien, qui d'ailleurs place à tort le mariage en 1435, le contrat n'aurait été confirmé par le roi de Navarre que le 30 juillet 1436 à Alcañiz; il se pourrait que cette confirmation fût antérieure.

1. Cf. les comptes de dépenses de sa maison pendant les années 1440-1442 (Arch. de Navarre, *Papeles sueltos*, leg. 43-44. Cette collection des *Papeles sueltos*, des plus précieuses, renferme les comptes des dépenses de la maison royale de Navarre de 1343 à 1451. On en trouvera l'inventaire sommaire dans L. Cadier, *Les Archives d'Aragon et de Navarre*. Paris, 1888, in-8<sup>o</sup>, et H. Courteault, *Les Archives d'Aragon et de Navarre au quinzième siècle*. Paris, 1891, in-8<sup>o</sup>).

2. La date de la mort de Jean I<sup>er</sup> est donnée par D. Vaissete et aussi par un chronogramme de Martin de Mons, que M. Flourac a ignoré; il est assez curieux pour être reproduit ici :

Si voles saber quant moric  
Lo conte bon catolic  
Johan de Foys, pros e valent  
Qu'era del Rey loctenent,  
Intra dedins un vergier  
He pren un bel Milgranier,  
Pueys quatre Codonhs prendras,  
Ben arreatz d'un compas;  
Tres dotzenas d'estornels,  
Ja plus no y metras auzels;  
Hun A, tres flors al costat,  
Après un D separat.  
Hun M, hun AY poles prendre :  
Lavetz ho poyras entendre.

L'interprétation de ce chronogramme donne : MCCCC XXXVI, A. III. D. [de] MAY. (Publ. dans *Las Joyas del gay saber. Monuments de la littérature romane*, par Gatien-Arnoult, t. IV. Toulouse, 1849, p. 272).

Jeanné d'Albret l'année précédente<sup>1</sup>, et il restait seul, à peine âgé de treize ans, avec son frère Pierre, plus jeune que lui. Par un acte testamentaire daté de 1429, le comte Jean laissait à son second fils la possession des vicomtés de Lautrec et de Villemur; sauf cette réserve, Gaston héritait de tous les domaines de la maison de Foix, tant en France qu'en Espagne<sup>2</sup>. Maître, à un âge aussi tendre, de domaines si étendus<sup>3</sup>, Gaston fut, immédiatement après la mort de son père, placé sous la tutelle d'un de ses oncles. Outre Jean I<sup>er</sup>, Archambaud de Grailly avait eu quatre fils<sup>4</sup>, dont trois survécurent à leur frère aîné. Le plus âgé après Jean I<sup>er</sup>, Gaston, avait recueilli dans la succession de son père les domaines de la maison de Grailly et continué en Guyenne la politique antifrançaise, de tradition dans sa famille; par là-même il était trop suspect pour devenir le tuteur de son neveu, vassal fidèle du roi de France. Le second, Archambaud, était devenu seigneur de Navailles, héritant des terres que sa mère Isabelle avait apportées dans la maison de Foix; mais entré jeune au service du duc de Bourgogne, il

1. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 595.

2. C'est sans doute par distraction que les éditeurs de la nouvelle édition de D. Vaissete donnent à Jean I<sup>er</sup> une fille, Marguerite, qui aurait épousé en 1429 le duc de Bretagne (t. IX, p. 4120, note 9). Ils ont évidemment confondu avec Marguerite, troisième fille de Gaston IV, qui, comme on le verra plus loin, épousa en 1471 François II, duc de Bretagne. — Jean I<sup>er</sup> laissait encore plusieurs bâtards: l'un, Jean, baron de Mirossens, fut sénéchal de Béarn; le second, Bernard, fut la tige des seigneurs de Gerderest; sous le nom de bâtard de Béarn, il devint un des hommes de guerre les plus célèbres du midi de la France, en prenant part, sous les bannières de son frère Gaston, aux grands événements militaires qui signalèrent les dernières années de la lutte anglo-française en Guyenne. Un troisième, Pierre, embrassa la carrière ecclésiastique et mourut abbé de Sainte-Croix, à Bordeaux. (P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. III, p. 371.) Enfin, une fille Isabelle fut mariée par les soins de son frère Gaston IV.

3. Il ne paraît pas qu'à son avènement Gaston IV fût dépouillé de la vicomté de Castelbon, comme le dit Cénac-Moncaut (*Histoire des Pyrénées*, t. IV, p. 403). C'est d'ailleurs le même historien qui trace un portrait de Gaston IV d'après Froissart! (*Ibid.*, p. 407.)

4. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 593; — Esquerrier, édit. Pasquier et Courteault, p. 69.

avait trouvé la mort avec son maître au guet-apens du pont de Montereau<sup>1</sup>. Le troisième, Pierre, était entré dans les ordres, et, devenu cardinal, il avait contribué, autant peut-être que son frère aîné, à la gloire de leur maison. Le rôle qu'il joua dans l'Église, en particulier dans la grave question du schisme d'Occident, fut considérable. Il eût pu remplir avec éclat les fonctions de tuteur de son jeune neveu; mais, absorbé par le souci des affaires religieuses qui lui étaient confiées, il remplissait, au moment de la mort de Jean I<sup>er</sup>, les fonctions de légat du Saint-Siège à Avignon, fonctions particulièrement délicates au milieu des troubles qui agitaient alors le midi de la France. Seul, le dernier fils d'Archambaud, Mathieu, disposait des loisirs nécessaires pour exercer d'une façon effective la tutelle du jeune Gaston. Des domaines de son père il n'avait rien hérité, sinon un mince apanage que lui avaient constitué ses frères. Mais son mariage avec Marguerite de Comminges avait fait de lui un des grands seigneurs propriétaires de la contrée.

Il importe, pour l'intelligence des événements qui vont suivre, de rappeler les circonstances de cette union, dont la fortune fut si singulière. Le 16 juillet 1421, Mathieu de Foix-Grailly épousait, dans l'église du Mas-Saint-Antonin de Pamiers, Marguerite, dernière comtesse de Comminges, veuve du vicomte de Pardiac. Cette union, encore que disproportionnée (Marguerite avait plus de cinquante ans), promettait cependant d'être heureuse. Elle fut célébrée avec éclat<sup>2</sup>. Mais quelques semaines à peine écoulées, l'accord était déjà rompu : le nouveau comte de Comminges, craignant peut-être d'être traité comme son prédécesseur, le vicomte de Pardiac, mort en prison, les yeux brûlés, d'après la légende, prit les devants en faisant enfermer sa femme au château de Saint-Marcel. L'infortunée princesse devait rester prisonnière presque jusqu'à la fin de ses jours. Le comte Mathieu avait aussitôt mis la main sur les domaines

1. Cf. Olivier de la Marche, édit. Beaune et d'Arbaumont pour la Société de l'histoire de France, t. I, p. 199.

2. Cf. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 210.



de sa femme, et, grâce aux troubles et aux désordres qui désolaient le midi de la France, les gouverna dès lors librement, sans souci de l'autorité royale. Il avait en même temps lié sa fortune à celle de son frère le comte Jean. A partir du moment où ce dernier est nommé lieutenant général en Languedoc, Mathieu ne le quitte plus. Sous le coup d'une intervention royale dans ses démêlés avec sa femme, — intervention dont les résultats ne pouvaient être que fâcheux pour lui, — il avait tout intérêt à s'afficher comme un serviteur dévoué du roi de France et à se créer des droits à sa gratitude. Aussi, durant la vie de son frère, se rangea-t-il constamment sous sa bannière, sachant à propos prendre sa part des avantages que Jean I<sup>er</sup> savait si bien s'assurer<sup>1</sup>. A la mort de son frère, Mathieu n'avait d'autre ressource, pour le maintien de sa sécurité personnelle, que de lier plus étroitement encore ses destinées à celles de la maison de Foix; il lui parut habile de prendre la tutelle de son neveu. D'ailleurs, compagnon fidèle de son frère Jean et son confident le plus intime, Mathieu était, de tous les membres de la famille, le mieux préparé à comprendre et à poursuivre la politique du comte défunt.

Les obsèques solennelles du comte Jean n'eurent lieu que l'année qui suivit son décès; on voulait les faire grandioses. On se borna, au lendemain de sa mort, à l'ensevelir en présence des représentants des principales villes du comté de Foix mandés à Mazères. Le comte de Comminges avait hâte d'emmener son pupille en Béarn pour le faire reconnaître par les Etats de ce pays. Les deux princes durent cependant prolonger encore leur séjour dans le comté, afin de recevoir le serment de fidélité des notables. La cérémonie eut lieu au château même de Mazères le 7 mai; presque toute la noblesse s'y était rendue, ainsi que les consuls ou syndics des principales localités: Foix, Tarascon, La Bastide-de-Sérou, Ax, Vicdessos, le Mas-d'Azil, Saurat, les Bordes, Daumazan, Carla, Saint-Paul-de-Jarrat, Saverdun, Mazères étaient représentées; Pamiers envoya deux de ses syndics.

1. Flourac, *Jean I*, passim.

L'évêque Gérard de la Bricoigne reçut d'abord, suivant l'usage, l'hommage du jeune comte<sup>1</sup>; les nobles et les bourgeois prêtèrent ensuite le serment de fidélité; à son tour, Gaston jura d'être bon et fidèle seigneur, et de garder les privilèges et libertés de ses sujets. Il s'engagea en outre à renouveler cette cérémonie le jour où il atteindrait l'âge de vingt-cinq ans<sup>2</sup>. L'évêque et les syndics de Pamiers tinrent à protester qu'ils n'étaient venus que par pure complaisance, parce que le comte était dans l'impossibilité de se rendre en ce moment dans leur ville; mais ils lui firent promettre de ne pas les obliger à se déplacer une seconde fois et de confirmer de nouveau leurs libertés le jour où il ferait son entrée dans Pamiers; sinon, le serment qu'ils venaient de prêter serait considéré comme nul. Qu'on remarque cette protestation et cette clause restrictive; elles prouvent combien à cette époque les bourgeois des villes étaient jaloux de leurs privilèges, avec quelle fermeté ils étaient disposés à protester contre toute infraction qui y serait faite. Il faut dire aussi que Pamiers jouissait d'une situation particulière : la ville ne faisait point partie du comté de Foix et n'accordait de subsides au comte qu'à titre de don purement volontaire. L'évêque et le comte, co-seigneurs de la ville, n'y entraient pour la première fois qu'après avoir juré de conserver ses libertés et ses franchises; ils n'y possédaient que le droit de rendre la justice; les deux seuls officiers seigneuriaux en résidence à Pamiers étaient un juge d'appaux, délégué du sénéchal de Foix, et un châtelain pour la défense de la place. L'évêque ne connaissait, par l'intermédiaire de son official, que des affaires ecclésiastiques, et la ville s'administrait elle-même en déléguant ses pouvoirs à des consuls ou syndics. Pamiers était d'ailleurs, dans la première moitié du quinzième siècle, une des villes les plus prospères du Midi, grâce au commerce

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 235.

2. Le détail de la cérémonie du serment nous est fourni par le compte rendu du second serment que Gaston IV prêta à sa majorité en 1448. (Ci-dessous, chap. v.)

des draps auquel se livraient ses habitants; les comtes de Foix avaient intérêt à ménager une cité, si jalouse de ses privilèges, qui à son gré pouvait leur accorder ou leur refuser son concours <sup>1</sup>.

Gaston et son tuteur furent encore retenus à Mazères plus longtemps qu'ils ne le pensaient par une affaire d'un règlement difficile : il s'agissait de fixer le douaire de la veuve de Jean I<sup>er</sup>. On sait déjà qu'un mois à peine avant sa mort, le père de Gaston avait épousé en troisièmes noces la princesse aragonaise Jeanne d'Urgel. Aux termes du contrat de mariage signé à Monçon le 28 janvier 1436, Jeanne avait apporté en dot à son mari une somme de dix mille livres, garantie sur les revenus de la cité de Balaguer, dont elle percevait la moitié, et Jean lui avait assuré, à titre d'augmentation de dot, une somme de treize mille florins d'or d'Aragon sur les revenus de Castillon de Farjania <sup>2</sup>. Jean I<sup>er</sup> mort, sa veuve voulut faire valoir ses droits sur ce dernier domaine, prétendant que son mari lui en avait fait donation. Gaston, qui au lendemain de son avènement tenait à conserver intact son héritage, protesta contre les prétentions de sa belle-mère, et il s'ensuivit un débat qu'au bout seulement de plusieurs jours (18 mai) vint terminer la convention suivante <sup>3</sup> : tant que la veuve de Jean I<sup>er</sup> habiterait sur le territoire du comté de Foix et observerait son veuvage, le comte pourvoirait à son entretien et à celui de sa maison, et percevrait lui-même tous les revenus de Castillon de Farjania; en revanche, Jeanne d'Urgel aurait la faculté de toucher ceux de la ville de Balaguer, que par son contrat de mariage elle avait cédé à son mari. Au cas où la princesse s'en reviendrait dans son pays d'origine ou en Catalogne, elle pourrait percevoir directement les rentes de Castillon de Farjania, à charge de pourvoir à la garde du château. Si elle se remariait, le comte de Foix rentrerait en possession de son domaine, en payant à Jeanne d'Urgel dix mille flo-

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 244-245.

2. Flourac, *op. cit.*, pièces justif. XLI, p. 299.

3. Archives des Basses-Pyrénées, E 572 (original), et E 438 (deux copies); — Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 1.

rins d'Aragon, dont la moitié lui ferait retour à la mort de la princesse. Castellon de Farjania ne devait point sortir du domaine de Foix : Jeanne se remaria plus tard à Jean, comte de Cardona et de Prades, dont elle eut un fils<sup>1</sup>; d'ailleurs, Gaston ne renonça jamais à la suzeraineté de ce domaine<sup>2</sup>; à la date du 3 avril 1442, il chargeait son trésorier de Castelbon d'en percevoir les revenus.

Le comte de Foix profita encore de son séjour à Mazères pour contracter une alliance avec Jacques Isalguier, seigneur de Fourquevaux<sup>3</sup>. Ce même Isalguier, riche marchand de Toulouse, assez influent dans la région pour traiter d'égal à égal avec les grands seigneurs, avait suscité de graves embarras au père de Gaston IV lors de l'acquisition de la seigneurie d'Auterive<sup>4</sup>; il s'en était suivi une de ces petites guerres locales, encore si fréquentes au quinzième siècle. En faisant en quelque sorte acte de soumission à l'avènement du nouveau comte, et en venant en personne à Mazères lui offrir ses services, Jacques Isalguier reconnaissait publiquement la toute-puissante suprématie du comte dans le Midi. Cette alliance devait assurer et grandir dans la région toulousaine, sur les terres mêmes du roi, la haute influence qu'y avait déjà acquise la maison de Foix; l'exemple d'Isalguier dut trouver des imitateurs.

Le jeune Gaston, accompagné de son oncle Mathieu, commença alors son voyage de joyeux avènement dans ses Etats. A la fin de mai, il quitta le comté de Foix<sup>5</sup> et se dirigea vers le Béarn en traversant le Bigorre. Son tuteur tenait à montrer leur souverain aux habitants de ce comté, récemment annexé, et à s'assurer de leur fidélité. Le 1<sup>er</sup> juin,

1. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. III, fol. 221 v<sup>o</sup>.

2. Dès le 7 octobre 1436, Jean de Sainte-Colome recevait, au nom de Gaston IV, l'hommage des habitants de Castellon de Farjania. (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. II, p. 112.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438 (original).

4. Cf. Flourac, *op. cit.*, pp. 184 et suiv.

5. Le 20 mai, sur sa demande, la ville de Pamiers lui fournit trente sauniers avec leurs bêtes pour porter ses bagages en Béarn. (Cf. Lahondès, *op. cit.*, t. I, p. 245).

Gaston était à Vic-Bigorre, où il confirmait les privilèges accordés par son père à cette ville le 11 avril 1426<sup>1</sup>. Ce pays, que les rois de France avaient tenu sous leur main depuis la fin du treizième siècle jusqu'en 1425, devait être encore en butte en 1436 aux sollicitations des officiers royaux; d'autre part, le comte d'Armagnac, qui en avait disputé la possession à Jean I<sup>er</sup>, devait, de concert avec le comte de Pardiac, propriétaire de la baronnie des Angles en Bigorre, y poursuivre de secrètes menées et tâcher d'y ébranler l'autorité naissante des comtes de Foix. Les Bigourdans ne demandaient pas mieux d'ailleurs que de faire reconnaître leurs privilèges, très étendus, s'il faut en juger par ceux de Vic-Bigorre<sup>2</sup>. Ces privilèges parurent si excessifs à Gaston IV qu'il crut devoir y apporter certaines restrictions, touchant entre autres l'impôt sur la vente du vin; cet impôt dut désormais être approuvé par le comte ou ses délégués.

Du Bigorre, Gaston passa en Béarn. Le 11 juin il était à Pau, qui, grâce à lui, devait devenir plus tard une des plus importantes villes du pays, mais qui n'était encore, en 1436, qu'une des nombreuses résidences seigneuriales de la vicomté. C'est au château, élevé par Gaston-Phébus, que Gaston assista à l'inventaire des bijoux qui avaient appartenu à son père et qui s'y trouvaient déposés<sup>3</sup>. Le jeune vicomte

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 390 (original).

2. Citons notamment cet article des privilèges de Vic, qui paraît excessif : « Item, que totz crims, sien homicidis o autres, de quenhe condition que ssien, cometutz per los habitantz de la dite ville de Vic..., sien quitatz, remetutz et perdonatz; et si eren estatz cometutz en Bearn entroo au present, que los maufaitors, tant cum sien en Begorre, no sien punitz deusditz crims, per els perpetratz et cometutz en Bearn. » C'était l'impunité assurée au criminel qui pouvait se réfugier en Bigorre, après un crime commis en Béarn.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 74 v<sup>o</sup>; publ. par Lespy, dans la *Revue d'Aquitaine*, t. V, pp. 84-88. — On peut juger par cet inventaire de la richesse et de la multitude d'objets précieux que pour son usage personnel possédait un grand seigneur du quinzième siècle : toute la vaisselle d'or et d'argent aux armes de Foix, de Béarn, de Grailly, d'Aragon et de Castille y est énumérée, ainsi que les menus objets de toilette dont quelques-uns paraissent bien étranges aujourd'hui.

de Béarn fut rejoint à Pau par toute la grande noblesse béarnaise, les seigneurs de Miossens, de Gabaston, de Doumy, de Coarraze, qui vinrent grossir le brillant cortège que formaient déjà autour de lui les nobles et prélats de Foix et de Bigorre; et c'est ainsi escorté qu'il fit son entrée dans Orthez, qui était encore alors la capitale incontestée du Béarn, la cité chère aux vicomtes et la plus dévouée à leur fortune. Si la chronique du panégyriste de Gaston IV, Guillaume Leseur, nous eût été conservée en son entier<sup>1</sup>, nous y aurions trouvé sans doute le récit de la brillante réception qui dut être faite par les Orthéziens à leur prince. De tous les coins du pays étaient accourus dans la capitale nobles, ecclésiastiques, représentants des bonnes villes, des bourgs et des vallées, pour assister à la séance solennelle des États où devait être prêté le serment de fidélité. Il était même venu des seigneurs des pays voisins, empressés de se rendre compte par eux-mêmes de la puissance du jeune comte de Foix et de solliciter sa protection ou son alliance : tel ce seigneur bazadais Jean de la Motte, seigneur de Castelnau et de Noaillan, qui n'excepta de son alliance avec Gaston IV que son suzerain le duc de Guyenne<sup>2</sup>. C'est aussi à Orthez que le frère de Jean I<sup>er</sup>, Gaston, captal de Buch et comte de Longueville, vint trouver son neveu, peut-être dans le secret espoir de l'attirer dans l'alliance anglaise, où il avait su un moment entraîner son père. On vit même à la cour vicomtale d'Orthez le seigneur catalan Jacques de Bel-laria, à qui Jean I<sup>er</sup> avait acheté, en 1435, les domaines de Rialp et d'Assua, et que cette affaire, à peine conclue à la mort de ce dernier, retenait sans doute auprès de son successeur.

Le 12 juillet, les États de Béarn se réunirent : c'était une séance extraordinaire réservée à la prestation du serment

1. Le manuscrit unique où elle se trouve conservée est incomplet; le premier chapitre manque en entier, ainsi que le commencement du second. (Cf. *l'Introduction*, au t. I, dans l'édition de la Société de l'Histoire de France.)

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.

de fidélité réciproque du suzerain et de ses sujets<sup>1</sup>. Jean I<sup>er</sup> n'avait pas souvent réuni les États pendant les vingt-quatre années de sa domination; résidant presque toujours en France, en Languedoc ou dans ses terres de Foix, il ne perdait point de vue les intérêts des Béarnais, mais il goûtait peu leurs remontrances et l'exposé de leurs griefs lui déplaisait. Il ne s'est conservé que trois mentions de séances d'États sous Jean I<sup>er</sup>; la dernière date du 5 janvier 1432. La session tenue alors à Pau avait été d'une très grande importance<sup>2</sup>; on y avait réglé la nature des relations entre les pays de Béarn, Marsan et Gabardan, et les terres soumises à l'obédience du roi d'Angleterre. La session qui s'ouvrit le 12 juillet 1436 à Orthez, et, suivant l'habitude, dans le réfectoire du couvent des Frères Prêcheurs de cette ville, ne devait pas être moins importante, les États n'ayant pas été réunis, semble-t-il, depuis quatre ans. La coutume antique voulait qu'à chaque avènement les trois États du pays vinsent présenter au nouveau seigneur leurs doléances et lui rappeler d'une manière solennelle les principaux articles des vieux fors qui garantissaient leurs libertés et privilèges. Pareille cérémonie avait eu lieu en 1398 à l'avènement d'Archambaud et d'Isabelle; il s'agissait alors pour ces deux princes de faire reconnaître et consacrer par les Béarnais leur droit à la succession du comte Mathieu que le pouvoir royal leur contestait<sup>3</sup>. A son tour, Jean I<sup>er</sup>, à la mort de sa mère Isabelle en 1428, avait prêté serment aux États de Béarn réunis à Orthez de rester fidèle aux fors et coutumes du pays. En observant le même cérémonial dès son arrivée dans la vicomté, Gaston IV ne faisait que se conformer à un usage consacré et toujours scrupuleusement suivi.

On a attribué au serment prêté à Gaston IV une portée

1. Voir le texte du serment prêté par Gaston IV aux États du Béarn, aux Arch. municipales d'Orthez, Cartulaire *Martinet*, fol. 42 r<sup>o</sup>; aux Arch. des Basses-Pyrénées, C supplément, n<sup>o</sup> 1 (ms. des fors de Béarn), fol. 158 r<sup>o</sup>; *ibid.*, C. 679, fol. 12 v<sup>o</sup>. — Un extrait en est publié dans la *Compilation d'auguns priviledgis et reglamens deu pais de Bearn*, édit. Desbaratz, p. 9.

2. Flourac, *op. cit.*, p. 151 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 12 et suiv.

qu'il ne saurait avoir : on a voulu découvrir dans sa formule « le résumé de toutes les prétentions des peuples contre le pouvoir absolu<sup>1</sup> » ; on a comparé ce qui se passa alors en Béarn à ce qui se passait à la même époque en Aragon et en Catalogne ; on a prétendu que « la nouvelle constitution arrachée à Gaston de Béarn n'était qu'une conséquence des garanties obtenues par l'Aragon et la Catalogne<sup>2</sup>. » Cette opinion ne peut se soutenir : le pouvoir absolu n'avait jamais existé en Béarn et les Béarnais ne pouvaient protester contre un système de gouvernement qu'ils ne connaissaient pas. D'ailleurs, cette constitution n'était pas nouvelle ; le serment de 1436 reproduit presque textuellement, à quelques modifications près, celui qu'en 1398 avait prêté Archambaud de Grailly. Le seul intérêt de l'acte de 1436, si semblable au précédent, c'est qu'il permet de constater la fixité de plus en plus grande qui s'introduisait progressivement dans la rédaction. Le serment de fidélité avait pris, à la fin du quatorzième et au commencement du quinzième siècle, un développement qu'on ne trouve point aux siècles précédents ; à la formule proprement dite s'était ajoutée une série d'articles qui avaient fini par former comme une charte constitutionnelle dont la forme, dès 1398, était presque définitive. Tous les articles du serment d'Archambaud se retrouvent dans celui de Gaston IV en termes identiques ; ils se retrouveront plus tard encore dans ceux de François-Phébus et de sa sœur Catherine. Tout y est tellement consacré, tellement réduit en formules immuables, qu'un des articles du serment de 1398, dans lequel le seigneur de Viellepinte demandait l'autorisation pour chacun de faire bâtir des châteaux-forts sans permission du vicomte, est reproduit mot pour mot en 1436. Ce n'est point là cependant, comme on pourrait le croire, une erreur du scribe, qui aurait machinalement copié le serment de Gaston sur celui d'Archambaud. Avant d'être présentés au seigneur, les articles de la charte étaient chaque fois pesés et examinés à

1. Cénac-Moncaut, *Histoire des Pyrénées*, t. IV, p. 87.

2. *Ibid.*, p. 103.



nouveau. Encore que la teneur en fût presque définitivement arrêtée, l'article présenté par le seigneur de Viellepinte avait sans doute en 1436 une portée générale qui lui a valu d'être conservé. Ce qui prouve bien que chaque fois les termes du serment étaient revisés, c'est que certains articles jurés par Archambaud ont disparu dans la rédaction de 1436; étant tout d'actualité, ils n'avaient plus de portée à cette époque<sup>1</sup>. En somme, en présentant à Gaston IV leurs remontrances au moment de son avènement, les États de Béarn ne faisaient que se conformer à un usage établi, au moins dès la fin du quatorzième siècle. La forme de ces remontrances variait peu, leur but étant avant tout de rappeler au seigneur, de lui remettre sous les yeux quelques-unes des dispositions principales du vieux for : à telles enseignes que certains articles reproduisent exactement les termes mêmes de la coutume béarnaise. Seulement, tandis que certaines dispositions énoncées en 1398 se trouvent abrogées en 1436, n'ayant plus de raison d'être, d'autres, au contraire, apparaissent, nécessitées par telle circonstance nouvelle. On se bornera ici à indiquer ces additions, les autres articles du serment de Gaston IV qui reproduisent ceux du serment d'Archambaud ayant été par là même étudiés ailleurs<sup>2</sup>.

Le serment de 1436 compte trente-deux articles, trois de plus que celui de 1398. Il y faut surtout noter (art. 22) une modification importante : elle semble indiquer une concession faite par les États à l'accroissement de l'autorité judiciaire du vicomte. La multiplicité des affaires portées devant le seigneur l'avait obligé à créer des offices de procureurs généraux chargés d'enquêter sur ces affaires, ainsi que des sergents généraux, sortes d'huissiers au service personnel du prince, chargés de l'exécution de ses sentences. En 1398, les États n'avaient autorisé que l'établissement de quatre sergents et de deux procureurs; plus généreux, les

1. Ainsi de l'article relatif au schisme d'Occident. (Cf. Flourac, *op. cit.*, p. 13.)

2. Flourac, p. 12 et suiv.

États de 1436 admirent l'existence de six sergents et trois procureurs. Mais il resta toujours entendu que les sergents ne pourraient exercer leur ministère que lorsqu'il s'agirait d'affaires intéressant les revenus propres du vicomte ; qu'en tout autre cas ils ne pourraient instrumenter qu'en l'absence des bailes ni exiger plus de douze deniers morlaas par exécution. — Les États de 1436 précisèrent un article du serment de 1398, en demandant que, « pour le fait de la justice », le seigneur ne nommât que des officiers natifs du Béarn, sauf le cas d'insuffisance notoire. Dans un autre article additionnel, ils protestent contre l'usage établi depuis peu, contrairement au for, d'avoir des juges criminels, alors que l'antique coutume voulait que les criminels fussent jugés par le seigneur et les jurats des lieux où les délits étaient commis. A cette remontrance, le vicomte répondit immédiatement : il avait le droit de créer des juges assesseurs et conseillers du sénéchal, et il en usait, sans pour cela porter préjudice aux attributions des jurats ; jamais d'ailleurs il n'avait donné à ces juges le nom de juges criminels, et il n'entendait le donner ni à eux ni à d'autres (art. 12).

Si sur certains points les États font des concessions à l'autorité du souverain, sur d'autres, en revanche, ils semblent vouloir la restreindre. C'est ainsi qu'ils exigent que, lors de la nomination d'un sénéchal, le choix leur soit préalablement soumis ; ainsi le veut une ordonnance de la Cour majour. De même, dans tout jugement devra être insérée la clause suivante : « Si la partie se croit lésée, il lui sera fait droit à sa cour, suivant le for. » Les États prient aussi le seigneur d'aller prêter serment dans les bourgs, vallées et autres lieux de Béarn, suivant l'usage observé par ses prédécesseurs. Tous ces articles furent acceptés par Gaston IV. Enfin, en dernier lieu, les États demandent que, lorsque le vicomte sera majeur, il renouvelle son serment ; en attendant, sous prétexte de sa minorité, il ne tentera point de le violer ; en cas d'infraction, les États se croiraient déliés de leurs engagements<sup>1</sup>.

1. Les articles du serment de Gaston IV ont été longuement ana-

Après la lecture de ces articles et les observations qu'ils suggérèrent, Gaston IV, avec l'autorisation de son oncle, prêta le serment consacré par l'usage, et le comte de Comminges le confirma à son tour. Chose singulière et digne de remarque, le comte Mathieu se présenta devant les États investi de la tutelle de son neveu, sans avoir été désigné par eux pour ces fonctions. C'était cependant l'habitude que les États choisissent eux-mêmes le tuteur du souverain encore mineur<sup>1</sup>; l'usage datait au moins de 1154, et on le retrouve strictement appliqué en 1472 et en 1517. Rien de semblable n'eut lieu en 1436. Y eut-il alors une perte momentanée de cette prérogative? Peut-être, et les États se bornèrent sans doute à approuver tacitement un choix qui, d'ailleurs, s'imposait.

D'Orthez, où il séjourna quelques jours et où il reçut l'hommage de plusieurs seigneurs du pays, Gaston IV poursuivit son voyage en Béarn. Le 24 juillet, il contracte à Sauveterre une alliance avec François de Gramont, seigneur de Mussidan et de Blaye<sup>2</sup>. En se rendant au-devant du jeune comte, ce seigneur, vassal des rois de Navarre et d'Angleterre, témoignait du désir de mettre sous sa haute protection ses domaines de Guyenne et de Gascogne, dont la guerre anglaise compromettait à chaque instant la sécurité. Après s'être ainsi montré aux frontières extrêmes de ses États, Gaston IV alla visiter les vallées béarnaises et recevoir le serment des États pyrénéens. Le 2 août se réunirent à Bielle, dans la vallée d'Ossau, les représentants des communautés de la vallée : Buzy, Arudy, Bescat, Sévignac, Meyracq, Sainte-Colomme, Laruns, Bielle, Bilhères, Gère, Bélesten, Béon, Aste, Castet, Louvie-Juzon, Izeste, Béost, Louvie-Soubiron, Aas, Assouste; les moindres villages avaient envoyé quelqu'un des leurs, et c'est au chef-lieu de la vallée, devant l'église de Saint-Vivien, au milieu d'un des plus

lysés par Faget de Baure (*Essais historiques sur le Béarn*, pp. 322-334), sans être toujours bien compris.

1. Cf. Cadier, *Les États de Béarn*, p. 302.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.

beaux sites des Pyrénées, que Gaston IV renouvela le serment d'Orthez et reçut successivement l'hommage des Ossalois; puis tous les montagnards, accourus de tous les coins des montagnes environnantes, « levant les mains au ciel, affirmèrent et jurèrent ce que les autres avaient juré et promis, les yeux sur le Missel et la vraie croix posée dessus, criant à haute voix qu'ainsi même ils jureraient et promettaient de tenir et observer tout ce que les autres avaient juré<sup>1</sup>. »

Pendant son séjour à Bielle, Gaston IV s'appliqua à apaiser un de ces différends si fréquents dans les pays de montagnes. Depuis de longues années, il y avait guerre et inimitié entre les habitants d'Arudy de la vallée d'Ossau et ceux de Lassalle de la vallée d'Aspe. L'intervention de Jean I<sup>er</sup> n'avait pu venir à bout de la querelle; une fois leurs méfaits commis, les Aspois se réfugiaient sur les terres du seigneur aragonais Guiraut Abarca et de ses trois fils, sorte d'aventuriers qui ne demandaient qu'à intervenir dans ces querelles de vallées où ils trouvaient toujours leur profit. Gaston IV fit promettre à Abarca de vivre désormais en paix avec les gens d'Arudy et s'assura même son alliance envers et contre tous, sauf contre le roi d'Aragon<sup>2</sup>.

Gaston quitta ensuite le Béarn pour se rendre dans ses domaines du nord, le Marsan et le Gabardan, et achever ainsi son voyage dans ses États; il renouvelait ou contractait, chemin faisant, des alliances avec les seigneurs des pays voisins. Le 17 août, venait le trouver à Mont-de-Marsan un seigneur d'Agenais, Gaillard de Durfort, seigneur de Duras et de Blanquefort, que le voisinage des terres anglaises inquiétait dans sa fidélité au roi de France; il offrit ses services au comte de Foix<sup>3</sup>. Trois jours après, à Roquefort de Marsan, Gaston IV scellait à nouveau les alliances conclues le 12 février 1412 par son père avec le

1. Arch. du syndicat de la vallée d'Ossau (aux Arch. des Basses-Pyrénées), AA 1 (*Livre rouge d'Ossau*), fol. 243 v<sup>o</sup>.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438 et E 319, fol. 76 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, E 438.

captal de Buch, comte de Longueville et de Benauges, son oncle. Ces alliances avaient toujours été fidèlement observées de part et d'autre, et l'amitié était restée étroite entre les deux frères, bien que le captal fût un partisan déterminé de la domination anglaise en Guyenne. A son intervention était dû le rapprochement opéré en 1420 entre Henri V d'Angleterre et Jean I<sup>er</sup>, qui désertait alors la cause du roi de France<sup>1</sup>. Depuis, le comte de Foix était définitivement revenu au parti français, ce qui n'avait pas empêché le captal de rester fidèle à la promesse faite à la mort de son père Archambaud de ne jamais briser ses liens d'amitié avec le chef de la famille. On a vu qu'à l'avènement de son neveu il s'était rendu à Orthez et avait assisté à la séance des États de Béarn; le 20 août, il renouvelait l'alliance que vingt-quatre années n'avaient pu rompre<sup>2</sup>. Son fils Jean, vicomte de Castillon, qui l'accompagnait, conclut aussi une convention particulière avec son jeune cousin<sup>3</sup>.

Durant les derniers mois de 1436 et la plus grande partie de l'année suivante, Gaston IV résida en Béarn et s'occupa presque exclusivement des affaires de ce pays. Il s'appliqua à régler les relations extérieures des Béarnais avec leurs voisins anglais de Guyenne, en s'inspirant de la politique suivie par son père et son aïeul. Question capitale pour les habitants de ces contrées que le maintien des relations amicales avec les Anglais; or ce maintien devenait chaque jour plus précaire en raison de l'état d'hostilité qui allait s'aggravant entre l'Angleterre et le comte de Foix, représentant du roi de France. Gaston IV sut résoudre la difficulté; jamais il ne compromit les intérêts de ses sujets, et grâce à lui, pendant les dernières années de la domination anglaise dans le sud-ouest de la France, le Béarn put conserver avec l'Angleterre ses vieilles et excellentes relations. Les rapports commerciaux entre le Béarn et la Guyenne étaient si fréquents, si nécessaires à la prospérité

1. Flourac, *Jean I...*, p. 83.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.

3. *Ibid.*

des deux pays, que dans les temps de troubles continuels où l'on vivait au quinzième siècle, leur intérêt commun était de les rendre plus intimes encore par des traités souvent renouvelés. Lorsque, en 1425, Jean I<sup>er</sup> se rallia à la politique française, on put craindre de voir ces relations amicales compromises. Aussi la comtesse Isabelle, veuve d'Archambaud de Grailly, qui gouverna le Béarn jusqu'à sa mort, demanda au sénéchal anglais Jean de Radclyf, par l'intermédiaire de son écuyer Houton de Sautarisse, de vouloir bien affirmer, de concert avec elle, par un acte solennel, le vif désir des deux pays de continuer à vivre en bons termes<sup>1</sup>. Le sénéchal y consentit : le 25 août 1425, il signait à Bordeaux des lettres autorisant les habitants de Béarn, Marsan, Gabardan et Captieux à voyager et commercer à leur gré, sans crainte aucune, sur tout le territoire dépendant du roi d'Angleterre<sup>2</sup>. De son côté, la comtesse Isabelle faisait publier en tous lieux que les sujets anglais jouiraient des mêmes licences sur les terres soumises à son autorité<sup>3</sup>; Jean I<sup>er</sup> lui-même notifia ces dispositions aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire. Avant même la mort de la comtesse Isabelle, survenue en 1428, les Etats de Béarn, ainsi que les Etats de la sénéchaussée des Lannes et du Bordelais, réclamèrent une nouvelle confirmation des pactes précédemment conclus; un second accord fut signé le 27 mai 1427 entre Jean de Radclyf et le comte de Foix<sup>4</sup>. Lorsque Gaston IV vint à succéder à son père, il profita de son premier séjour en Béarn pour raffermir les conventions antérieures. A sa demande, le sénéchal de Guyenne, qui était toujours Jean de Radclyf, promulgua, le 5 décembre 1436, de nouvelles lettres par lesquelles il promettait le maintien et l'observation des alliances précédentes. Les sujets béarnais purent librement voyager et commercer en Guyenne, entrer même dans Bordeaux

1. Jean de Radclyf avait succédé à Jean Tiptost dans les fonctions de sénéchal de Guyenne. (*Archives historiques de la Gironde*, t. XVI, p. 4.)

2. *Ibid.*, p. 121.

3. *Ibid.*, p. 119.

4. Flourac, *op. cit.*, et Arch. des Basses-Pyrénées, E 322.

sans autorisation, tandis que d'autre part le libre accès des places d'Orthez et de Mont-de-Marsan était assuré aux sujets anglais. En cas de violation de ce traité de commerce, il devait en être référé au comte de Foix et, en son absence, au sénéchal de Béarn ou au gouverneur de Marsan, sans que pour cela l'accord cessât d'exister<sup>1</sup>.

Le souci qu'il prenait des intérêts du Béarn n'empêchait pas Gaston IV, ou plutôt son oncle et tuteur Mathieu de Comminges, de surveiller les événements dont le midi de la France était le théâtre. La lieutenance générale de Languedoc était restée vacante après la mort de Jean I<sup>er</sup>; son fils était encore trop jeune pour lui succéder dans cette charge, et Charles VII semble avoir administré lui-même la province pendant quelque temps<sup>2</sup>. Les documents sont muets sur les relations qui durent s'établir, dès les premiers mois qui suivirent la mort de Jean I<sup>er</sup>, entre Gaston et le roi de France; mais il est vraisemblable qu'elles restèrent aussi cordiales qu'auparavant. Gaston IV se fit sans doute représenter aux Etats qui se tinrent à Béziers en octobre 1436; on y prit les mesures nécessaires pour parer à la menace d'une irruption des bandes de Rodrigue de Villandrando en Albigeois. La jeunesse du nouveau comte de Foix ne nuisait en rien au maintien de son influence en Guyenne et en Languedoc. On en peut voir la preuve dans les démarches que firent auprès de lui, dans les premiers mois de l'année 1437, plusieurs localités de ces provinces: la ville de Trie, entre autres, dans la sénéchaussée de Toulouse, députa deux de ses consuls auprès de Gaston, alors en résidence à Pau (12 janvier)<sup>3</sup>. Ils étaient chargés par leurs concitoyens de solliciter la protection du comte de Foix contre les Anglais, dont les incursions inquiétaient leur territoire; ils invoquaient le nom glorieux de Jean I<sup>er</sup>, qui toujours les avait défendus contre leurs ennemis, et n'attendaient pas moins de son successeur; Trie touchait aux frontières du Bigorre et se trouvait très éloignée de Toulouse, capitale de la sénéchaussée.

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 322.

2. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 4121.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 80 v<sup>o</sup>.

Cette démarche, que d'autres villes de la région durent imiter, prouve bien de quel prestige jouissait dans le Midi le comte de Foix ; elle témoigne aussi de l'insigne faiblesse du pouvoir royal dans les contrées méridionales. Il s'en fallait que le roi de France fût capable de tenir tête aux armées anglaises et aux bandes de routiers qui couraient la Guyenne et le Languedoc ; il avait encore trop à faire ailleurs que dans le Midi. A peine avait-il pu y entreprendre un voyage de quelques mois : la mort du comte Jean I<sup>er</sup>, qui laissait sans direction le gouvernement du Languedoc, aussi bien qu'une querelle survenue entre deux prétendants au siège épiscopal d'Albi, Robert Dauphin et Bernard de Casilhac, en avaient été le prétexte ; encore, pour décider un tel voyage, ne fallut-il pas moins de tout un bouleversement dans le conseil royal où se combattaient les influences rivales de Charles d'Anjou et du duc de Bourbon<sup>1</sup>. Parti de Tours à la fin d'août 1436, Charles VII se vit obligé, dès le mois de mai de l'année suivante, à revenir vers le Nord ; une démonstration menaçante de Rodrigue de Villandrando du côté de la Touraine le rappelait, démonstration qu'encourageait en sous-main le duc de Bourbon, hostile au voyage du Midi. Pendant les quelques mois qu'il passa en Languedoc, le roi convoqua les Etats à Béziers à la date du 20 décembre 1436. Le comte de Foix y était mandé, ainsi que tous les grands seigneurs de la province<sup>2</sup> ; mais occupé à ce moment-là de régler les rapports du Béarn avec la Guyenne anglaise, il ne répondit pas à l'appel de son suzerain. Les Etats durent être prorogés au 8 janvier ; mais Gaston n'y assista point, non plus qu'à ceux que le roi réunit à Montpellier en mars et avril 1437. Les résolutions qui y furent prises avaient une grande importance : on y adopta des mesures contre les routiers, et à la suite du vote des Etats, Charles VII convoqua à Pézenas toutes les milices du Languedoc pour une expédition « importante au bien de son service et à celui de la province »<sup>3</sup>, qu'il devait en personne diriger.

1. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 46 et suiv.

2. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 1124.

3. *Ibid.*, p. 1128.



Gaston IV n'ayant pu se rendre lui-même auprès du roi, lui avait envoyé des ambassadeurs, chargés en son nom de lui présenter une requête, dont l'objet a malheureusement échappé à nos recherches. Le jeune comte réclamait-il, à l'instigation de son oncle Mathieu, la survivance de la charge de lieutenant général en Languedoc, que son père avait exercée? Peut-être; ce qui est certain, c'est que ses délégués, peu satisfaits des réponses qui leur furent faites, allèrent s'en plaindre au cardinal Pierre de Foix à Avignon et demander son intervention auprès du roi. Le cardinal dépêcha aussitôt à Charles VII l'évêque de Couserans, qui accompagna les ambassadeurs béarnais à Pézenas, où se trouvait alors le roi. Grâce à son intervention, ce dernier écrivit aussitôt (4 mai) au jeune prince une lettre où il lui promettait d'« appointer » avec ses représentants, de manière à lui donner satisfaction; mais il ne précisait pas davantage l'objet du litige<sup>1</sup>. Charles VII, comprenant d'ailleurs combien l'aide du comte de Foix lui était précieuse et nécessaire pour achever la pacification du Midi et en expulser définitivement les Anglais, lui prodigue dans cette lettre les protestations d'amitié: « Soiez certain, lui dit-il, que, ainsi que avons amé beau cousin vostre pere, vous voulons amer et nous servir de vous. » Et plus loin il ajoute: « Povez estre certain que nostre entencion est nous servir de vous, et aussi avons voulenté de vous faire des biens et plaisirs comme avons fait audit beau cousin vostre pere. » A une demande de sursis que Gaston lui avait adressée pour l'hommage de ses terres, le roi répond à son vassal de n'avoir pas d'inquiétude à ce sujet et qu'il n'est pas besoin de sursis<sup>2</sup>. Il lui permet de continuer, comme l'avait fait son père, à occuper la forteresse royale de Montrosier<sup>3</sup> et à son tuteur Mathieu de Comminges, celle de Saint-Béat<sup>4</sup>. Il prie enfin Gaston de vouloir bien

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438 (original). — Publ. dans l'édit. de la chronique de Leseur, t. II, *pièce. justif. III*.

2. Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 48683, fol. 48 v<sup>o</sup>.

3. *Montrosier* (Tarn), arr. de Gaillac, canton de Vaour.

4. *Saint-Béat* (Haute-Garonne), arr. de Saint-Gaudens, chef-lieu de canton.

contribuer à la levée de gens d'armes qu'il convoquait à Pézenas, en lui envoyant son frère Bernard de Béarn avec soixante hommes d'armes et cinquante de trait; le cardinal de Foix devait aussi fournir quarante hommes d'armes, et cette petite troupe serait mise sous les ordres de Bernard. Les détails manquent sur le rôle joué par ce contingent fourni par Gaston IV et son oncle; il dut servir contre les routiers dans la province ou sur les frontières de Guyenne contre les Anglais, avec les compagnies du vicomte de Couserans, du sire d'Albret et de plusieurs autres seigneurs, convoqués en même temps par Charles VII<sup>1</sup>.

Gaston IV ne prit personnellement aucune part aux divers événements militaires qui signalèrent l'année 1437<sup>2</sup>. Il s'occupait de préparer les obsèques solennelles de son père, et voulant donner à la cérémonie le plus grand éclat possible, il y convoquait tous les princes du midi de la France et du nord de l'Espagne. C'est ainsi que dès le mois de février 1437 il envoyait une ambassade auprès de la reine de Navarre pour lui demander de se faire représenter aux obsèques de Jean I<sup>er</sup><sup>3</sup>; c'était en même temps une occasion de continuer les bons rapports que son père avait su si bien établir avec le royaume voisin. Le cérémonial des honneurs funèbres avait été réglé d'avance par l'évêque de Tarbes. Au commencement de septembre, Gaston, accompagné de son oncle, de son frère et d'un grand nombre de chevaliers béarnais, se rendit dans le comté de Foix. La cérémonie eut lieu au château de Mazères et au monastère de Boulbonne, le Saint-Denis des comtes de Foix<sup>4</sup>; elle

1. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 1128.

2. Le 7 mai 1437, Gaston IV contracte à Pau une alliance avec le chevalier aragonais Guilhem - Ramon de Brulh, auquel il donne 300 florins. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.)

3. Voir aux Arch. de Navarre, tiroir 145, n<sup>o</sup> 20, le compte de la dépense de l'ambassadeur du comte de Foix pendant son séjour à Pampelune (du lundi 4 au vendredi 8 février 1437).

4. L'abbé et le couvent de Boulbonne, reconnaissants des bienfaits des comtes de Foix envers leur monastère, s'étaient engagés, le 14 février 1432, à célébrer tous les jours à leur intention, dans la chapelle fondée par Jean I<sup>er</sup> audit couvent, un service solennel. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 392, fol. 142 r<sup>o</sup>).

dura quatre jours. Les rois d'Aragon et de Navarre, les comtes d'Armagnac et d'Astarac y avaient envoyé leurs représentants<sup>1</sup>; le comte la présida avec la veuve de Jean I<sup>er</sup>, Jeanne d'Urgel; la pompe déployée fut extraordinaire, à en juger par le récit détaillé qui s'en est conservé.

D'autres considérations avaient motivé la venue de Gaston IV dans le comté de Foix. Pamiers, où il n'avait pu faire son entrée l'année précédente, le réclamait; le 21 septembre il y entra solennellement. Entouré de son tuteur, de l'évêque de Tarbes, son conseiller, de l'abbé de Pimbo, son secrétaire, et de Gaillard de Grateloup, il jura de conserver les libertés de la ville sur la chaire de Sainte-Marie du Marcadal, la célèbre église de la vieille cité<sup>2</sup>. D'autre part, la présence des routiers aux environs exigeait que le comte prit des mesures pour assurer la sécurité de ses domaines confinant aux contrées envahies. Il réunit les États de Foix à Mazères au mois de novembre 1437<sup>3</sup> et en obtint un subside, auquel Pamiers contribua pour quatre cents florins d'Aragon. Il était temps : les routiers de Rodrigue de Villandrando, repoussés de Touraine par Charles VII, venaient, après une tentative infructueuse du côté de la Bourgogne, de reprendre la route du Midi, où ils n'avaient cessé d'ailleurs d'occuper plusieurs places du Rouergue et de l'Albigeois<sup>4</sup>. Ils étaient cette fois au service du roi de France; mais leur approche n'était pas moins redoutable aux populations qui déjà avaient trop souffert de leurs excès pour ne point voir en eux leurs pires ennemis.

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 426. Ce manuscrit renferme, outre les honneurs funèbres de Jean I<sup>er</sup> (encore inédits), ceux d'Archambaud et d'Isabelle, publ. par Lespy, *Revue d'Aquitaine*, t. IV, p. 357.

2. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 246. — Cette église, dédiée aux deux saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste, était appelée le plus souvent Sainte-Marie-de-Marcadal ou simplement Marcadal.

3. Il y était encore le 3 janvier 1438. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.)

4. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, pp. 4123-4124.

## CHAPITRE III.

### GASTON IV ET LES ROUTIERS. — L'AFFAIRE DE COMMINGES.

(1438-1443).

Les routiers menacent les frontières de Foix et de Béarn en se rendant au service de Charles VII en Médoc. — Relations de Gaston IV avec les routiers : il obtient que ses domaines soient respectés. — Au retour de l'expédition de Médoc, les Etats de Gaston sont de nouveau menacés : terreur jusqu'en Navarre. — Energiques mesures de Gaston. — Les routiers se rabattent sur le Comminges. — Guerre suscitée dans ce pays par le comte d'Armagnac contre les princes de Foix. Intervention du dauphin Louis. — Rodrigue de Villandrando consent à s'éloigner à prix d'argent; son alliance avec Gaston IV. — Charles VII intervient pour régler le différend de Comminges en faveur de la comtesse Marguerite; voyage de Gaston à Toulouse à ce sujet. — Les menaces des Anglais sur les frontières de Languedoc retardent le dénouement de cette affaire; Gaston capitaine-général contre les Anglais. — Son voyage en Navarre. — A l'instigation de son oncle, il déclare la guerre au comte d'Armagnac pour reconquérir le Comminges; principaux événements militaires de cette guerre. — Nouvelle intervention de Charles VII; mauvaise volonté de Gaston IV à obéir aux ordres du roi. — La journée de Tartas. Gaston sert fidèlement le roi contre les Anglais; il est fait chevalier au siège de Dax et nommé lieutenant général en Gascogne. L'affaire de Mesplède. — Saint-Sever et Dax retombent aux mains des Anglais; Gaston les reprend. — Dénoûment de l'affaire de Comminges : Gaston, devant la volonté inflexible de Charles VII, abandonne le parti de son oncle; la comtesse Marguerite est remise en liberté.

Il était question dans les premiers mois de l'année 1438 d'une grande expédition dirigée contre les Anglais en Guyenne : en février, Charles VII était parti pour la Saintonge afin de surveiller de plus près les opérations, et une flotte castillane, croisant sur les côtes de Guyenne et de Gascogne, devait contribuer au succès de la campagne en inquiétant les possessions anglaises<sup>1</sup>. Rodrigue de Villan-

1. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 14; Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 147.

drando, désireux de rentrer en grâce auprès du roi, avait pris du service dans son armée. Se trouvant le premier prêt, il avait quitté les frontières de Bourgogne et, traversant le centre de la France et l'Agenais, s'était emparé de Fumel, Eymet et Issigeac<sup>1</sup> et autres places du Périgord, avant que le sire d'Albret, investi des fonctions de lieutenant général<sup>2</sup>, Poton de Saintrailles et le bâtard de Bourbon eussent commencé les opérations. Peu s'en fallut que les terres du comte de Foix ne souffrissent du passage des gens de guerre français, presque aussi redoutables aux populations que les routiers. Le sire d'Albret et Saintrailles longèrent la frontière septentrionale du Béarn pour venir prendre à revers les possessions des Anglais en Gascogne. A cette nouvelle, Gaston IV s'empressa de quitter le pays de Foix qu'on avait pu croire un instant menacé, non sans en avoir auparavant garanti la sécurité par des alliances avec les seigneurs voisins, dont il acheta même les services, entre autres avec Jean d'Astarac, seigneur de Monclar, et Jean-Roger de Comminges, seigneur de Tarride et vicomte de Couserans<sup>3</sup>. Dès le 9 mai il était à Orthez<sup>4</sup>, et, grâce à sa présence, les Béarnais n'eurent point trop à se plaindre du voisinage des troupes françaises. Le bruit de leur approche était allé jusqu'en Navarre<sup>5</sup>, tant l'alarme était prompte dans ces pays du Midi où l'on croyait voir partout des routiers! Dès le 1<sup>er</sup> avril, dans la crainte de cette « sonada de la gent d'ar-

1. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 596. — Ces trois localités sont aujourd'hui comprises dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

2. Bibl. Nat., collection Doat, t. 217, fol. 48 r<sup>o</sup>. « Pouvoir donné par Charles VII au sire d'Albret de recevoir en sa main les villes, châteaux, forteresses et habitans d'icelles au pays de Guyenne, occupez par ses ennemis, qui voudront se réduire dans son obéissance. » (15 mars 1538).

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.

4. A cette date, il nomme Jean de la Case son procureur général en Bigorre. (*Ibid.*, E 379).

5. Dès l'année 1437, le bruit courait que des serviteurs de Rodrigue de Villandrando s'étaient introduits dans Saint-Palais, déguisés en marchands. (Arch. de la Chambre des Comptes de Navarre, tiroir 140, n<sup>o</sup> 32.)

mas de los Francesses », le gouverneur d'Ultra-Puertos<sup>1</sup> faisait fortifier le château de Saint-Jean-Pied-de-Port, et les travaux furent poursuivis durant toute l'année<sup>2</sup>. C'était, on peut le dire, beaucoup de bruit pour rien. L'expédition, qui semblait s'annoncer sous de si heureux auspices, puisque l'armée de Charles VII put s'avancer impunément jusqu'aux portes de Bordeaux, fut brusquement interrompue. Tout se borna à des courses des routiers de Rodrigue, qui battirent toute la contrée jusqu'à l'Adour<sup>3</sup>. Le manque d'artillerie obligea les Français à battre en retraite; Tartas seul resta entre leurs mains<sup>4</sup>.

Tout reflua alors vers les provinces plus méridionales, que d'ailleurs, s'il faut en croire Michel du Bernis, les routiers n'avaient pas entièrement abandonnées. Tandis que Rodrigue servait consciencieusement en Médoc le roi de France, les bâtards de Bourbon et de Béarn, laissés par lui en Languedoc, s'installèrent à Baziège, à six lieues de Toulouse<sup>5</sup>. Ils marchèrent de là sur Cintegabelle<sup>6</sup>, qu'ils occupèrent sans coup férir. En vain les sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire reçurent-ils le 11 juin l'ordre d'assembler toutes leurs milices pour contraindre par la force les routiers à sortir du pays. Il fallut que les États de Languedoc consentissent à leur donner 3,400 écus d'or<sup>7</sup>; mais, à peine l'argent touché, les pillards s'empressaient d'oublier la promesse faite d'abandonner la contrée, et leurs dévastations reprenaient de plus belle. Le comte de Foix, trop jeune encore pour prendre le commandement d'une armée, se

1. C'était une des cinq mérindats que comprenait le royaume de Navarre; Saint-Jean-Pied-de-Port en était la capitale.

2. Arch. de Navarre, tiroirs 141, n° 22; 145, n° 19; 154, n° 10.

3. Quicherat, *op. cit.*, p. 156. C'est sans doute alors que l'effroi se répandit en Navarre.

4. C'est à cette campagne que doivent se rapporter les événements des années 1436 et 1437 mentionnés dans une enquête sur la béatification de Pey Berland. (*Archives historiques de la Gironde*, t. III, p. 447.)

5. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 596. — *Baziège*, Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, canton de Montgiscard.

6. *Cintegabelle*, Haute-Garonne, arr. de Muret, ch.-l. de canton.

7. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 4130.

bornait à rester sur la défensive; il n'était point d'ailleurs personnellement attaqué. Et cependant telle était l'autorité de son nom que les habitants des pays voisins venaient à lui comme à leur unique défenseur. Le 20 juin, deux représentants de la localité de Montesquieu-Volvestre, au pays de Muret<sup>1</sup>, arrivent à Orthez pour le supplier de prendre sous sa protection leurs concitoyens, menacés à la fois par les Anglais et par les routiers; ils s'engagent même, malgré leur détresse, à payer tous les ans trois marcs d'argent au trésorier de Foix, en reconnaissance de l'appui qui leur sera donné<sup>2</sup>. Les craintes des habitants de Montesquieu n'étaient que trop justifiées: en juillet, les routiers occupaient Muret. C'est alors que Gaston se décida à entrer en relations directes avec eux; il leur envoya son conseiller Gaillard de Grateloup, le sénéchal de Foix Arnaud d'Espagne et celui de Comminges, Pierre-Raymond. Par-devant notaire, les chefs de routiers, Robinet le Maire, Mérigon de Castillon, Rolin Bertrand, Pierre de Murat, François de Molins, Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, Hugues du Pin, Hugues Lambert, Odet, bâtard de Villars, s'engagèrent par serment à respecter et faire respecter les terres du comte de Foix et de son tuteur envers et contre tous, sauf contre le roi de France et son fils le dauphin<sup>3</sup>. On verra bientôt comment fut tenue cette promesse. Pour le moment, on ne réussit qu'à faire abandonner aux routiers Cintegabelle; encore fallut-il leur donner 2,000 écus d'or, et les États de la sénéchaussée de Toulouse votèrent, en outre, 14,000 livres tournois pour la délivrance du château de Clermont-Soubiran, sur les frontières du Quercy; un capitaine, nommé le Baron, l'occupait et désolait de là tout le pays jusqu'aux portes de Toulouse<sup>4</sup>.

Au même moment, les routiers qui venaient de servir sous Rodrigue de Villandrando dans la campagne du Mé-

1. *Montesquieu-Volvestre*, Haute-Garonne, arr. de Muret, ch.-l. de canton.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 107 r<sup>o</sup>.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438; — publ. dans l'édit. de la chronique de Guillaume Leseur, t. II, *Pièces justif.* IV.

4. D. Vaissete, édit. Privat, t. IX, p. 1131.

doc, battaient en retraite vers l'Est. On avait d'abord cru qu'ils allaient se diriger de nouveau vers la Bourgogne; la ville de Bâle, en Suisse, trembla de revoir ces écorcheurs<sup>1</sup>. Il n'en fut rien : les soudards de Rodrigue longèrent les frontières des États du comte de Foix, traversant même, sans qu'il pût s'y opposer, le pays de Marsan, contournant le Béarn et l'Armagnac pour gagner Condom et les lieux d'alentour. Rodrigue et Poton de Saintrailles étaient à leur tête<sup>2</sup>; ils s'emparèrent de quelques places à la frontière du Bigorre et occupèrent Montréjeau, où le bâtard de Bourbon les avait devancés. Le danger devenait imminent pour le comte de Foix. Charles VII avait tenté un dernier effort pour détourner de leur route ces bandes indisciplinées; la promesse d'un subside destiné à leur être réparti ne put mettre un frein à leurs convoitises. La Guyenne et le Languedoc avaient toujours été la terre promise des routiers; ils en faisaient leur lieu de rendez-vous lorsqu'ils ne savaient plus où porter leurs ravages. Le comte de Foix restait seul pour leur tenir tête; la terreur se répandait de nouveau dans tout le Midi. Un moment l'on crut même que les terribles envahisseurs allaient se répandre dans tout le Béarn et franchir les frontières de la Navarre. Le 13 septembre, le comte de Foix mandait à la reine, sa belle-mère, des nouvelles grosses d'inquiétudes<sup>3</sup>. Les routiers, disait-il, s'apprêtaient à passer les monts. Aussitôt le procureur d'Ultra-Puertos se mit en devoir de faire garder les ports de Saraza, Aezcoa, Val d'Erro et Baztan. Cinq jours après accouraient à Saint-Palais le prieur de Roncevaux et Lionel de Garro, annonçant, de la part du comte de Foix, que les gens d'armes approchaient, sur les instances du sire d'Albret, qui voyait là sans doute un moyen commode de se débarrasser de leur dangereux voisinage<sup>4</sup>. Mais ce ne fut encore qu'une fausse alerte<sup>5</sup>; le péril était ailleurs.

1. Quicherat, *op. cit.*, p. 160.

2. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 596.

3. « Muy quexades », dit le texte espagnol.

4. Arch. de Navarre, tiroir 145, n° 25.

5. Il semble cependant que le château de Saint-Jean-Pied-de-Port



Gaston IV, que l'invasion menaçait tout le premier, s'était empressé de contracter alliances sur alliances pour s'assurer partout des appuis : Arnaud-Bernard de Benque, seigneur de Viusan en Astarac ; Jean de Dax, seigneur de Brutailhes, sujet anglais ; Guilhem-Arnaud, seigneur de Bédourède et de Poey en Gosse ; Pierre, seigneur de Saint-Martin-de-Seignanx ; Guicharnaud, vicomte de Hureaux ; Sansinou de Montbrun, de Gosse, étaient entrés à son service, promettant de lui venir en aide<sup>1</sup>. Le dimanche 5 octobre, Gaston assemblait les États de Foix au couvent des Frères Prêcheurs de Pamiers et leur demandait un subside de quatre gros par feu qui lui permit de lever des forces et de repousser les envahisseurs. Le grand conseil de Pamiers emprunta cent écus pour les prêter au comte ; tout chef de famille en état de porter les armes et de faire le guet fut convoqué, sous peine de vingt sous d'amende ; les murailles se garnirent de hourds<sup>2</sup>. Gaston, qui était revenu en Béarn, faisait par précaution travailler aux fortifications des places de ce pays<sup>3</sup> et payait mille écus les services d'un écuyer du Velay, Pierre de Louvain<sup>4</sup>. Le 12 novembre, le seigneur de Mirepoix avertissait les habitants de Pamiers que le bâtard de Bourbon s'avancait vers le comté de Foix ; le 14, une bande de sept cents hommes occupait en effet Auterive<sup>5</sup>. Les syndics de Pamiers firent acheter à Toulouse du salpêtre, du soufre et fabriquer deux canons. Toutes les frontières du comté furent occupées par des gens d'armes ; avec le plus grand patriotisme, Pamiers se chargea de leur subsistance<sup>6</sup>.

Ces énergiques mesures durent faire réfléchir les routiers que l'espoir de ravager des terres jusqu'alors épargnées

tomba aux mains des routiers, puis fut repris par les Navarrais (*ibid.*, tiroir 144, n° 7). Les routiers subirent aussi une détresse (tiroir 143, n° 99).

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 322 et 438 (1<sup>er</sup> août, 12-13 octobre).

2. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 246.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 1927, fol. 91 r° (fortifications de Pardies et de Lahourcade).

4. *Ibid.*, E 438 (13 novembre).

5. *Auterive*, Haute-Garonne, arr. de Muret, chef-lieu de canton.

6. Lahondès, *loc. cit.*

avait entraînés du côté du comté de Foix. Ils se rabattirent sur le Comminges où une excellente occasion d'intervenir s'offrait à leur convoitise. On a déjà vu que Marguerite de Comminges, véritable propriétaire de ce comté, était détenue en prison par Mathieu, son mari, depuis près de vingt ans<sup>1</sup>. Les habitants du pays s'étaient soulevés pour protester contre la séquestration de leur souveraine, et le comte d'Armagnac avait eu l'habileté de prendre le rôle de défenseur de la comtesse opprimée. Il ne cherchait en réalité qu'à réaliser ses secrètes ambitions et son propre intérêt était l'unique mobile de sa conduite : il voulait, au cas où la comtesse sortirait de prison, se créer des droits à sa reconnaissance d'abord, à son héritage ensuite<sup>2</sup>. Pour expulser du Comminges les princes de Foix, il ne crut pouvoir mieux faire que d'appeler à son aide les routiers ; leurs chefs lui étaient depuis longtemps connus. A son appel, ceux-ci, à qui le bâtard de Navailles et le seigneur d'Aspet venaient de faire essuyer un échec<sup>3</sup>, entrèrent résolument en Comminges. Tandis que Saintrailles, du consentement des habitants, occupait Samatan, Rodrigue de Villandrando prit position à Saint-Julia. L'occupation du pays ne fut l'affaire que de quelques jours ; seules les places de Muret, Saint-Lizier et la montagne de Castillon tinrent bon et restèrent fidèles au comte Mathieu<sup>4</sup>. D'accord avec son neveu, ce dernier jugea prudent de ne point tenter une résistance par les armes ; il comptait sur l'inconstance d'ennemis incapa-

1. Quicherat, *op cit.*, p. 162.

2. En s'ingérant dans les affaires de Marguerite de Comminges, Jean IV d'Armagnac continuait la politique de son père le connétable Bernard VII. Celui-ci avait pris une large part aux luttes soutenues contre la comtesse par son second mari Jean d'Armagnac-Fézensaguet, vicomte de Pardiac. Ce dernier, vaincu par le connétable, était mort en prison avec son père Géraud, et un procès se poursuivait au Parlement de Paris entre les sœurs de Géraud et le comte d'Armagnac au sujet de l'héritage de la maison d'Armagnac-Fézensaguet. (Voir les documents publiés par M. Paul Durrieu dans les *Archives historiques de la Gascogne*, sous le titre : *Documents relatifs à la chute de la maison d'Armagnac-Fézensaguet*. Auch, 1883, in-8°.)

3. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 596.

4. Quicherat, *op cit.*, p. 163.

bles de se fixer dans un même endroit et toujours avides de déprédations nouvelles : l'événement lui donna raison. Après avoir mis garnison dans un certain nombre de châteaux, les routiers quittèrent le Comminges pour se rendre en Roussillon. Rodrigue s'était mis en tête d'enlever cette province au roi d'Aragon, au profit du roi de Castille son suzerain. Tout dès lors devait se résoudre en une question d'argent.

Au commencement de 1439, les routiers revinrent de Roussillon et cette fois jetèrent leur dévolu sur le haut Languedoc. A cette nouvelle le roi de France se rendit en personne dans le Midi et convoqua les États de la province au Puy pour le mois d'avril. Le comte de Foix y fut mandé, ainsi que son oncle; mais Gaston ne bougea pas de ses terres de Béarn : il était à Morlaas au mois de février<sup>1</sup>, à Pau au mois d'avril<sup>2</sup>. A la même époque, l'accord était, semble-t-il, sur le point de se produire dans l'affaire de Comminges. Tandis que le dauphin Louis, investi par son père des fonctions de lieutenant général en Languedoc, allait présider les États du Dauphiné à Lyon et faisait voter une somme de 3,000 écus d'or destinée à acheter la retraite de Rodrigue et du bâtard de Bourbon, les commissaires royaux qui formaient le conseil du jeune prince parvinrent à faire suspendre les hostilités dans le Comminges, en persuadant aux États du pays de déférer à l'arbitrage de Charles VII leur différend avec Mathieu<sup>3</sup>. On put dès lors faire accepter au comte de Ribadeo une somme d'argent pour qu'il retirât ses troupes des places qu'elles occupaient dans ce comté. On convint que le comte de Comminges payerait au terrible routier 10,000 écus que son neveu le comte de Foix s'engagea à fournir; une partie fut payée comptant, la ville de Pamiers, elle seule, donna 500 écus qui furent prêtés par

1. Le 12 février il conclut dans cette ville une alliance avec le seigneur périgourdin Mondot de Brusac. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.)

2. Le 7 avril, à Pau, il concède les revenus du lieu de Bastanès à Peyrot, bâtard de Béarn (*ibid.*, E 319, fol. 112 r<sup>o</sup>). Le 20 avril il était encore à Pau (*ibid.*, E 4188, fol. 3).

3. Quicherat, *op. cit.*, p. 171.

des particuliers<sup>1</sup>. Le comte de Foix et son oncle allèrent plus loin : une alliance solennelle fut conclue entre les deux princes et le célèbre aventurier; ce dernier la signa le 9 avril 1439 au château de Saint-Julia. Les deux comtes s'engageaient à lui payer une pension annuelle; il leur promettait en retour ses services envers et contre tous, sauf contre les rois de France et de Castille, le duc de Bourbon son beau-frère, et le connétable de Castille Alvaro de Luna<sup>2</sup>.

Cette alliance fut-elle observée et quelle en fut la portée? C'est ce qu'on ne saurait dire; il est peu probable qu'elle ait eu des résultats appréciables. Ce qui est certain, c'est que Rodrigue de Villandrando, las d'aventures, étant passé en Espagne, où il vécut les dernières années de sa vie, le comte de Foix profita de cet éloignement pour se montrer mauvais payeur des arrérages de la somme de 10,000 écus. Il chercha même un moyen de se débarrasser à tout jamais du souci de sa dette; par l'intermédiaire du cardinal Pierre de Foix, il se fit accorder, de concert avec son oncle Mathieu, par le pape Eugène IV, des bulles qui le libéraient de son engagement. Il invoquait comme prétexte que le serment de payer les 10,000 écus lui avait été arraché sous la menace d'une invasion, et que non seulement il n'était pas légitime qu'il soldât les sommes arriérées, mais qu'il était même en droit de poursuivre la restitution des termes déjà acquittés. Le pape se laissa aisément convaincre : par une bulle du 13 septembre 1443, il releva Gaston de son serment et chargea l'évêque de Rieux de l'exécution de sa sentence<sup>3</sup>. La décision papale ne dut pas être du goût de Rodrigue : il protesta; mais son éloignement rendit vaines ses réclamations. Sur ces entrefaites il mourut; ses héritiers reprirent sa créance sur la maison de Foix. L'affaire traîna en longueur, si bien que le 23 septembre 1462, vingt ans plus tard, l'archevêque de Tolède, Alonso Carillo, écrivait à Louis XI, au nom de Pierre de Villandrando, fils du célèbre

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 248.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438 (original); publ. par Quicherat, *op. cit.*, p. 319.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439; publ. par Quicherat, p. 337.

routier, pour appeler son attention sur cette créance et l'intéresser à l'orphelin ainsi frustré<sup>1</sup>. Il ne paraît pas que l'intervention de l'archevêque ait produit grand effet : au moment où elle survint, les liens les plus étroits unissaient Louis XI à Gaston IV ; sa sœur venait d'épouser le fils aîné du comte ; le roi de France fit la sourde oreille et laissa son puissant vassal jouir en paix des écus qui depuis longtemps auraient dû aller à Rodrigue.

Villandrando disparu, les contrées méridionales respirèrent : si la crainte des routiers n'y disparut pas complètement, la menace de leurs pillages devint moins imminente. On ne peut méconnaître la part qui revient à Gaston IV dans cet heureux résultat ; pour lui, toujours prudent, il se tint sur la défensive. Sans doute, le départ de Rodrigue avait privé les routiers de leur principal chef ; mais il fallait compter encore avec ses lieutenants, Salazar et le bâtard de Béarn, à ne nommer que les principaux. Ils ne s'accommodaient guère de la situation nouvelle imposée aux gens d'armes par la grande ordonnance que Charles VII venait de promulguer le 2 novembre 1439. On sait qu'aux termes de cet acte célèbre, il ne devait y avoir d'autres capitaines que ceux qui tiendraient leur charge du pouvoir royal, que les compagnies ne pourraient plus errer ni camper où bon leur semblerait, qu'elles seraient tenues en garnison dans les villes ou places frontières<sup>2</sup>. Salazar et le bâtard de Béarn n'étaient point gens à accepter un ordre de choses si contraire à leurs intérêts et à leurs habitudes. Les derniers mois de l'année 1439 et les premiers de la suivante les virent, dédaigneux de la volonté royale, promener leurs bandes dans le haut Languedoc, notamment en Lauragais<sup>3</sup>. Un renouveau de terreur sévit sur les provinces méridionales, le comté de Foix fut une seconde fois menacé. Durant plusieurs mois les routiers logèrent encore à ses portes ; profitant de l'absence de Gaston, alors en Béarn, ils occupèrent

1. Bibl. Nat., ms. lat. 6024, fol. 139 ; ms. franç. 6969, fol. 194 r<sup>o</sup> ; collection Du Chesne, vol. 107, p. 336. — Publ. par Quicherat, p. 343.

2. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 384 à 417.

3. D. Vaissete, t. IX, p. 1139.

les Allemans, Saint-Amadou, Verniolle, Bonnac, le Vernet, à quelques lieues à peine de Pamiers. Le 3 février, le corps de saint Antonin, la relique vénérée de la ville, fut transporté de l'abbaye où il reposait à l'église du Marcadal pour y être mis en sûreté<sup>1</sup>. La diversion, impatiemment attendue par les contrées méridionales, se produisit enfin : la Praguerie éclata, et les routiers, Salazar et le bâtard de Béarn en tête, s'enrôlèrent dans l'armée de Charles VII, qu'ils servirent dès lors fidèlement<sup>2</sup>.

Si Gaston IV ne put veiller d'aussi près qu'il l'eût voulu à la défense du comté de Foix contre cette dernière incursion des routiers, c'est que son attention était tenue en éveil sur un autre point. L'affaire de Comminges était loin d'être entièrement terminée par le départ de Rodrigue de Villandrando ; c'était un obstacle de moins à la solution définitive, ce n'était pas un règlement définitif de la question. La comtesse Marguerite était toujours prisonnière de son mari, et les États du pays, secrètement excités par le comte d'Armagnac, persistaient à réclamer sa délivrance. Lors de son séjour au Puy, Charles VII, le 2 mai 1439, avait donné audience aux délégués de ces États<sup>3</sup>. Reconnaisant la légitimité de leurs instances, soucieux d'ailleurs de faire acte d'autorité dans ce Midi si longtemps rebelle au pouvoir royal, il avait commis le sénéchal de Toulouse, le bailli de Berry et le juge criminel de Toulouse pour aller sommer Mathieu de Foix de délivrer la comtesse sa femme ou de la remettre « es mains de justice » ; en cas de refus, les commissaires royaux avaient ordre de prendre sous la main du roi le comté de Comminges et d'ajourner les « refusans » devant le dauphin, nouvellement investi de la lieutenance générale de Languedoc. Mathieu était resté en Béarn auprès

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 248.

2. Le roi les manda à son service par lettres du 10 mars (D. Vaissete, t. IX, p. 4139). Salazar devint plus tard conseiller et chambellan de Charles VII, capitaine de cent lances, seigneur de Saint-Just, Marcilly et Issoudun. Il ne mourut qu'en 1479. (P. Anselme. *Histoire généalogique de la maison de France*, t. IV, p. 166.)

3. D. Vaissete, t. IX, p. 4133.

de son neveu, qui y séjourna jusqu'aux premiers jours de juin<sup>1</sup>. D. Vaissete affirme que le juge criminel signifia les ordres de son maître à Mathieu, qui se serait alors trouvé à Toulouse, et que le comte ayant formé opposition il l'ajourna devant le dauphin; tout porte à croire de préférence que les envoyés du roi vinrent jusqu'en Béarn pour assigner Mathieu à comparaître devant le lieutenant général. On sait, par Michel du Bernis<sup>2</sup>, que le dauphin, arrivé à Toulouse, manda auprès de lui le jeune comte de Foix; c'était, sans nul doute, pour régler à l'amiable cet interminable différend. Gaston partit en compagnie de son oncle et des évêques d'Aire et de Tarbes; il traversa le comté de Foix, coucha au Mas-d'Azil et à Sabarat, d'où il passa à Mazères, puis à Toulouse. Il arriva juste à temps pour voir le dauphin; Charles VII venait de rappeler son fils, en lui donnant l'ordre de le rejoindre à Angers. Le futur Louis XI fit fête cependant au comte de Foix; le 7 juillet, ce dernier contracte une alliance avec un des favoris du prince, son chambellan Amauri d'Estissac<sup>3</sup>. Obéissant à l'injonction de son père, le dauphin quitta Toulouse; le 8 juillet, il était à Lavour<sup>4</sup>, où Gaston le suivit pour en finir avec la question de Comminges.

Ils se trouvaient depuis quelques jours dans cette ville, occupés du règlement de cette affaire, quand le 29 vint les surprendre la nouvelle du débarquement à Bordeaux d'une armée anglaise sous les ordres du comte de Huntingdon. Le général anglais s'apprêtait, disait-on, à reconquérir toutes les places où les Français avaient mis garnison l'année précédente<sup>5</sup>. Sur-le-champ, le dauphin dépêcha un courrier au roi, qui était devant Meaux sur le point d'enlever la place aux Anglais. Charles VII lui répondit aussitôt de venir le

1. Le 1<sup>er</sup> juin, il renouvelle à Orthez une alliance conclue par son père avec Nompar, seigneur de Caumont. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 438 et E 319, fol. 443 v<sup>o</sup>.)

2. Édit. Buchon, p. 596.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438.

4. Charavay, *Lettres de Louis XI* (édit. de la Soc. de l'histoire de France), t. I, p. 169.

5. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 233.

rejoindre après avoir pourvu à la défense du pays. Gaston IV avait déjà quitté Lavaur pour rentrer en Béarn et veiller de là sur ses domaines de Marsan et Gabardan<sup>1</sup>, directement menacés par la nouvelle prise d'armes des Anglais. Mais l'intention du comte de Huntingdon était plutôt de tenter un coup de main sur le Languedoc; il pensait surprendre le dauphin, trop peu expérimenté, croyait-il, pour prévenir l'attaque. Il se trompait : le jeune prince fit preuve en ce péril d'une énergie précoce et d'un sang-froid au-dessus de son âge. Le 5 septembre, il ordonna au sénéchal de Toulouse d'assembler les milices du pays et de se trouver quinze jours après avec elles à Albi. Les États de Languedoc, réunis à Castres, lui accordèrent 46,000 livres tournois pour repousser l'invasion anglaise. Le 10 octobre, il envoya en Béarn le sénéchal de Beaucaire Raymond de Villars pour prévenir le comte de Foix de prendre les armes. Trois jours après, Gaston IV était nommé capitaine général contre les Anglais, conjointement avec le sire d'Albret et Jean, vicomte de Lomagne, fils aîné du comte d'Armagnac<sup>2</sup>. Il ne paraît pas qu'investi pour la première fois de fonctions aussi importantes, Gaston ait pris part à la courte expédition qui fut dirigée en Guyenne; il n'est point nommé dans des lettres de sauf-conduit signées le 16 octobre à Albi par le dauphin et accordant libre passage sur les terres du roi au sire d'Albret chargé d'opérer contre les Anglais<sup>3</sup>. Surpris par d'aussi rapides préparatifs, le comte de Huntingdon arrêta ses conquêtes; la promptitude déployée par le dauphin avait sauvé les provinces méridionales.

Si aisément qu'eût été écarté le péril d'une invasion anglaise, l'attention du dauphin n'en avait pas moins été détournée de l'affaire de Comminges; son rappel à Angers l'empêcha de s'occuper plus longtemps du règlement du con-

1. Le 15 juillet, il avait reçu à Toulouse l'hommage de Catherine de Mayrois, veuve de Jacques de Corselles, trésorier de France à Toulouse, pour le château de Frontignan, sénéchaussée de Carcassonne. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 45 r<sup>o</sup>.)

2. D. Vaissète, t. IX, p. 1138.

3. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 74 r<sup>o</sup>.



flit et « la journée du comte Mathieu tomba en délai<sup>1</sup>. » Mais le roi veillait à l'exécution de sa volonté : il avait pris à cœur la délivrance de Marguerite, il voulut personnellement la poursuivre. Devant l'obstination du comte Mathieu, qui se refusait toujours à mettre sa femme en liberté, il ordonna, conformément aux lettres du juge criminel de Toulouse, la saisie du comté. Poton de Saintrailles, bailli de Berry, fut envoyé en Comminges. Après avoir mis plusieurs places sous la main du roi, il en confia la garde au comte d'Armagnac et s'en retourna en France une fois sa mission accomplie<sup>2</sup>. Jean d'Armagnac, qui convoitait l'héritage de la comtesse prisonnière, avait dû intriguer auprès de Saintrailles pour arriver à un résultat aussi favorable à ses intérêts; il y trouvait l'avantage d'une prise de possession anticipée. Mais il alla trop loin et ne craignit pas d'outrepasser ses droits en cherchant à occuper le Comminges tout entier. Une telle usurpation n'était point du goût du comte Mathieu, qui volontiers eût immédiatement ouvert les hostilités pour reconquérir ses places occupées par l'ennemi héréditaire de sa famille. Mais ses seules forces ne lui permettaient point d'entrer en campagne; pour s'assurer le succès, le concours de son neveu devenait indispensable. Or Gaston, qui avait passé en Béarn les premiers mois de l'année 1440<sup>3</sup>, préoccupé de la présence aux alentours du comté de Foix des dernières bandes de routiers, venait, libre enfin de ce souci, de partir pour la Navarre; il y séjourna tout le mois d'avril.

La cour de Navarre brillait alors du plus vif éclat : le prince de Viane, Don Carlos, avait épousé à la fin de l'année 1439 la princesse Agnès de Clèves, et depuis la célébration du mariage les fêtes se succédaient sans interruption en l'honneur de cette dernière et de son frère Jean de Clèves, qui resta quelques mois encore l'hôte des Navarrais<sup>4</sup>. L'in-

1. D. Vaissète, t. IX, p. 1136.

2. *Ibid.*, p. 1147; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, p. 273.

3. Le 11 mars, il était à Orthez (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 89 v<sup>o</sup>), le 22 mars encore à Orthez (*ibid.*, fol. 92 v<sup>o</sup>), le 29 mars à Lescar (*ibid.*, E 438).

4. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, pp. 121-122.

visitation que Don Carlos adressa au jeune comte de Foix dut être bien accueillie; plusieurs raisons faisaient désirer à Gaston d'entreprendre enfin ce voyage de Navarre que depuis son avènement tant de nécessités urgentes l'avaient obligé de différer : il aimait les fêtes; les splendeurs de la cour d'Olite, dont on lui contait merveilles, l'attiraient. La princesse Éléonore, qu'il avait épousée par procuration en 1434, résidait toujours auprès de son frère; Gaston ne la connaissait pas encore; l'occasion se présentant de lui rendre visite, il ne pouvait la laisser échapper. Enfin, sa belle-sœur Blanche venait d'être fiancée au prince des Asturies, fils aîné du roi de Castille, et s'apprêtait à partir, en compagnie de sa mère, pour rejoindre son royal époux<sup>1</sup>; les fêtes allaient redoubler avant ce départ. Le souci des affaires de son oncle ne put faire décliner à Gaston IV l'invitation du prince de Viane. Il fut magnifiquement reçu dans le palais d'Olite où, dès le mois de février, on travaillait à l'ornement de la chambre qui lui était destinée<sup>2</sup>. Mais, à son grand regret, Gaston dut promptement revenir en Béarn, non sans promettre à son beau-frère d'entreprendre à la fin de l'année un second voyage en Navarre.

La révolte des grands seigneurs, connue sous le nom de Praguerie, venait d'éclater et le dauphin de France s'y trouvait singulièrement compromis. En cette circonstance, le comte de Foix paraît avoir tenu une conduite assez équivoque : il ne fit rien assurément pour encourager les rebelles. Ce soulèvement le débarrassait de la crainte des routiers, enrôlés au service de Charles VII, et la sécurité de ses frontières se trouvait du même coup garantie. On peut toutefois soupçonner de sa part quelque connivence avec le dauphin; à défaut d'autres preuves, l'aventure suivante confirmerait, semble-t-il, cette présomption. Un écuyer de ce prince, Guillaume de Menipeny, sous prétexte de revenir plus tranquillement du pèlerinage de Saint-Jacques de Galice, s'était

1. *Ibid.*, p. 123.

2. Arch. de Navarre, tiroir 144, n° 4. Don Carlos faisait faire le 28 février « une courte-pointe pour la chambre du comte de Foix. »

mêlé aux routiers de Salazar; en réalité il avait dû être envoyé auprès de ce capitaine pour tenter de le gagner à la cause des seigneurs révoltés. Arrêté sur les terres béarnaises, il tomba aux mains du chevalier Gratien de Gramont; mandé à Orthez par Gaston IV, ce dernier fut mis en demeure de rendre compte de cette arrestation, dont on parut lui faire un crime (8 mai 1440)<sup>1</sup>. Le fait est significatif.

Au fond, Gaston n'avait point trop sujet en ce moment de se montrer satisfait de la conduite du roi de France à son égard. Charles VII venait de confier au comte d'Armagnac la garde des places du comté de Comminges mises sous séquestre. Mathieu, attisant le mécontentement de son pupille, le poussait à déclarer la guerre à leur ennemi juré; l'occasion était belle de prendre sur la maison d'Armagnac une dernière et éclatante revanche. Cédant enfin aux instances de son oncle, Gaston convoqua le 26 juillet à Pamiers les Etats du comté de Foix pour leur demander les subsides nécessaires à l'ouverture des hostilités. Les raisons qu'il donnait paraissaient convaincantes : défendre les intérêts de Mathieu, n'était-ce point défendre les siens propres? Son oncle n'avait point d'enfants; selon toute vraisemblance, Gaston recueillerait un jour son héritage; il importait que le Comminges n'en fût pas distrait. Mais le jeune comte rencontra chez ses sujets une opposition qui l'irrita en faisant obstacle à ses projets; le grand conseil de Pamiers refusa de fournir des secours, n'étant pas d'avis que le seigneur prît parti dans une affaire qui ne paraissait présager rien de bon; aussi bien Mathieu pouvait un jour se remarier et l'assurance de son héritage devenir problématique<sup>2</sup>. C'était sagement prévoir l'avenir. Mais Gaston ne voulait rien entendre; son oncle l'avait presque mis en demeure, le mois précédent, de trancher son différend avec le comte d'Armagnac<sup>3</sup>. Néanmoins, il crut devoir d'abord laisser se calmer la mauvaise volonté de ses sujets qui ne voulaient lui

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 129 v<sup>o</sup>, publ. par Quicherat. *Rodrigue de Villandrando*, p. 328.

2. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 251-253.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 131 r<sup>o</sup>.

fournir ni troupes ni argent, et il séjourna la fin de l'année en Béarn, se contentant d'obtenir de temps à autre quelques hommes d'armes pour son oncle qui avait ouvert les hostilités contre le comte d'Armagnac. En septembre, il fut convoqué aux États de Languedoc, qui se tinrent à Montpellier, mais il ne s'y rendit pas<sup>1</sup>. Il avait promis à son beau-frère le prince de Viane de retourner en Navarre à la fin de l'année, il tint sa promesse. Au mois de novembre, il était de nouveau à Olite<sup>2</sup> et il y prolongea son séjour jusqu'au début de l'année suivante; on voulut qu'il assistât aux dernières fêtes données à l'occasion du départ de Jean de Clèves et de son escorte de Flamands. La plus grande intimité paraît avoir existé à cette époque entre les princes de Foix et de Navarre; à les voir tous deux presque du même âge, partageant les mêmes idées, goûtant les mêmes plaisirs, on eût pu croire que le temps ne ferait qu'affermir leur intimité; la politique, on le verra, devait en décider autrement et rendre les deux beaux-frères ennemis irréconciliables.

De retour en Béarn, Gaston s'assura d'abord quelques alliances utiles, entre autres celle du fameux La Hire (4 mars 1441)<sup>3</sup>, avec qui son père avait toujours vécu en grande amitié et qui devait à la générosité de Jean I<sup>er</sup> la propriété de Montaut dans le comté de Foix; Gaston la lui confirma en échange de ses services. Reprenant ensuite ses projets de guerre dans le Comminges, il convoqua de nouveau les États de Foix, non plus chez eux, où ils pouvaient mieux affirmer leur force, mais à Tarbes, en Bigorre; il espérait de la sorte briser leur résistance. Mais les États, après avoir protesté contre une réunion contraire aux usages du pays, persistèrent dans l'opinion que leur souverain devait se borner à aider son oncle de ses conseils sans engager dans la lutte les personnes et les biens de ses

1. D. Vaissète, t. IX, p. 1141. — Le 25 septembre il était à Orthez. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 140 v<sup>o</sup>.)

2. Le 26 novembre, Don Carlos se fait donner six écus d'or « pour jouer avec son bien-aimé frère le comte de Foix. » (Arch. de Navarre, tiroir 144, n<sup>o</sup> 39.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439. — Publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. V.

sujets<sup>1</sup>. Gaston passa outre, obtint bon gré mal gré des secours et au printemps entra en campagne contre le comte d'Armagnac<sup>2</sup>. C'était ses premières armes; elles furent heureuses<sup>3</sup>. Son armée comptait cinq mille combattants, à la tête desquels marchaient avec lui ses oncles Mathieu et Gaston, captal de Buch; ce dernier, du moment qu'il s'agissait d'une lutte contre le comte d'Armagnac, l'ennemi séculaire de sa maison, était accouru se ranger sous les bannières de son frère et de son neveu. On enleva successivement plusieurs places du Comminges, entre autres celle de Plantier, au siège de laquelle le sénéchal de Foix, Arnaud d'Espagne, fut tué<sup>4</sup>; on attaqua ensuite l'Isle-en-Dodon (octobre)<sup>5</sup>, où, dit Michel du Bernis, « le comte de Foix fit baronialement ses premières armes<sup>6</sup>. » Le comte d'Armagnac, effrayé des progrès de ses adversaires et impuissant à résister à des forces aussi considérables<sup>7</sup>, essaya de négocier, et, grâce à « ces ruses et cobarderies dont ses prédécesseurs avaient été coutumiers »<sup>8</sup>, parvint à ménager un accord. Le 17 octobre, Gaston avait d'ailleurs reçu de Charles VII une lettre l'informant qu'il envoyait en Guyenne ses chambellans le seigneur de Villars, les bâtards de Foix et de Panassac pour faire cesser la guerre entre les comtes d'Armagnac et de Comminges<sup>9</sup>; il le pria aussi de s'y

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 253.

2. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 596.

3. Guillaume Leseur avait consacré une partie du premier chapitre de sa chronique au récit de la campagne de Comminges; il n'en reste malheureusement plus rien. (Cf. édit. citée, *Introduction*.)

4. Lahondès, *op. cit.*, p. 253. A la demande des habitants du pays, Arnaud d'Espagne fut remplacé dans les fonctions de sénéchal par son frère Bertrand, seigneur de Ramefort.

5. Cf. La Perrière, *Les Annales de Foix*, fol. 64 v<sup>o</sup>.

6. Edit. Buchon, p. 597.

7 Il était cependant vigoureusement soutenu par ses sujets. On trouve dans les *Comptes consulaires de Riscle*, publ. par Parfouru et de Carsalade du Pont, dans les *Arch. historiques de la Gascogne* (t. I, pp. 2, 7, 14), plusieurs mentions de subsides accordés au comte d'Armagnac et aux gens envoyés en Comminges.

8 Michel du Bernis, *loc. cit.*

9. Arch. des Basses-Pyrénées, E 438. — Publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*, VI.

employer de son mieux, et l'avertissait que, sur sa demande, le cardinal de Foix y travaillerait de son côté. Les délégués nommés par le roi n'arrivèrent pas immédiatement; ils furent remplacés plus tard par le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et Hugues de Noé, maître d'hôtel du roi<sup>1</sup>.

Les belligérants refusèrent d'accepter l'arbitrage des envoyés royaux : Mathieu de Comminges avait pour sa part tout intérêt à régler ce différend sans l'intervention du roi qu'il savait favorable à la comtesse prisonnière. D'accord avec le comte d'Armagnac, qui de son côté n'était point très sûr de la bienveillance de Charles VII à son égard, il choisit pour arbitres son neveu le comte de Foix et le comte de la Marche, auxquels furent remises les places que Poton de Saintrailles avait l'année précédente mises sous la main du roi. Ce dernier ne l'entendait point ainsi : il envoya Pierre de Teulières sommer le comte d'Armagnac de lui livrer les places en litige. Après bien des hésitations, le comte consentit enfin à donner son « scellé » à l'envoyé de Charles VII et au sénéchal de Toulouse, avec promesse de ne point s'opposer à ce que ces places fussent livrées à qui bon semblerait au roi. Pierre de Teulières alla ensuite trouver les comtes de Foix et de la Marche, et leur intima également la volonté royale; mais ils refusèrent d'obéir, prétextant que Charles VII allait bientôt venir dans le Midi et qu'ils se soumettraient alors à ses ordres. Quant à Mathieu de Comminges, il ne donna même pas audience à l'envoyé du roi et refusa net d'obéir. Pierre de Teulières assigna alors les trois comtes à comparaître devant lui; mais ils s'excusèrent en donnant pour motif qu'ils étaient trop occupés aux préparatifs de l'expédition de Gascogne contre les Anglais<sup>2</sup>.

Si la mauvaise volonté était de part et d'autre évidente, le motif invoqué en dernier lieu n'en était pas moins réel; le roi allait, pour quelque temps du moins, être assailli de préoccupations autrement sérieuses que celle de l'affaire de

1. D. Vaissete, t. IX, p. 1147.

2. Tous ces renseignements sont fournis par des lettres de Charles VII du 10 février 1443, en vidimus aux Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 225 r<sup>o</sup>. D. Vaissete s'en est également servi.

Comminges, dont le règlement se trouva une fois de plus suspendu. Charles VII préparait au début de l'année 1442 une grande expédition dans le Midi; les succès récents des Anglais la rendaient nécessaire. Le 31 août 1441<sup>1</sup>, le sénéchal de Guyenne, Thomas Rampston, était venu assiéger Tartas qui appartenait à Charles, sire d'Albret. Malgré tous les efforts de ce dernier pour secourir la ville<sup>2</sup>, elle dut capituler après un siège de six mois. Mais une trêve fut conclue avec les Anglais, aux termes de laquelle Charles d'Albret s'engageait à remettre la place aux assiégeants si le 24 juin le roi de France ne l'avait pas secourue<sup>3</sup>. Charles VII, comprenant le danger que l'occupation définitive de Tartas par les Anglais ferait courir aux contrées méridionales de la Guyenne, résolut d'aller tenir en personne la « journée de Tartas. » A peine remis des fatigues d'une campagne dans l'Île-de-France, il se tourna vers le Midi, résolu à une expédition dont les résultats fussent décisifs : ce fut le plus grand effort qui sous son règne eût encore été tenté dans cette partie du royaume. Toute querelle devait cesser devant l'importance du but à atteindre; l'expulsion définitive des Anglais semblait prochaine et les grands seigneurs, oubliant leurs luttes, comprirent que leur intérêt était de concourir à cette œuvre vraiment nationale. Charles VII envoya le sire de Panassac, sénéchal de Toulouse, et le sire du Bourg auprès des comtes de Foix, d'Armagnac et de Comminges et du sire d'Albret pour les engager à join-

1. Et non 1440, comme le dit M. de Beaucourt, *op. cit.*, t. III, p. 233. Comme l'ont remarqué les éditeurs des *Comptes consulaires de Riscle* (t. I, p. 6, note), la date du siège de Tartas par les Anglais est fixée de la manière la plus précise par un document publié par J. Delpit dans sa *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 258. Aux termes de ce document, le sénéchal de Guyenne, avec cent hommes d'armes et quatre cents archers, vint assiéger la ville le dernier jour d'août 1441. (Cf. *Annales du Midi*, t. V, p. 387.)

2. Avec le concours du vicomte de Lomagne, le sire d'Albret porta la désolation dans la Chalosse et s'empara de plusieurs localités qu'il brûla ou détruisit, entre autres de Coudures, canton de Saint-Sever (sept.-oct. 1441). (Cf. *Comptes consulaires de Riscle*, loc. cit.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 229 (original); Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 102 r<sup>o</sup>.

dre leurs forces aux siennes<sup>1</sup>. C'est en alléguant les préparatifs qu'il devait faire dans ce but que le comte de Foix s'excusa de ne pas répondre à l'assignation qu'il avait reçue pour l'affaire de Comminges.

Gaston IV prit part à la campagne de Guyenne; il avait intérêt, ainsi que son oncle, à bien servir le roi, afin de se faire pardonner son attitude dans la guerre de Comminges entreprise contre le gré de Charles VII et son refus d'obtempérer à ses injonctions. Il espérait, en combattant brillamment sous les yeux de son suzerain, se faire ensuite payer ses services en sollicitant de lui une solution favorable à ses intérêts dans le différend avec le comte d'Armagnac. Il répondit donc avec empressement à l'appel du roi; il demanda cinq mille écus aux États du comté de Foix pour parer tant aux frais de la campagne qu'à ceux d'un voyage qu'il comptait sous peu entreprendre en Navarre. La somme lui fut accordée; seule, la ville de Pamiers, qui, forte de ses privilèges, opposait toujours des remontrances aux exigences du comte, ne voulut, après une longue discussion, accorder que cinq cents écus au lieu de six cents qu'on lui demandait<sup>2</sup>. Charles VII avait fait son entrée à Toulouse le 8 juin; car la journée de Tartas, d'abord fixée au 1<sup>er</sup> mai, avait été, sur la demande des Anglais, ajournée au 24 juin<sup>3</sup>. C'est à Toulouse que Gaston IV rejoignit le roi<sup>4</sup>. Il y retrouva son ennemi le comte d'Armagnac qui d'ailleurs ne prit point part à la campagne et se contenta d'y envoyer son fils le vicomte de Lomagne. S'il faut en croire Michel du Bernis, les trois princes « eurent là conférence secrète et particulière ensemble<sup>5</sup> »; peut-être y fut-il question du règlement de l'affaire de Comminges qui devait se terminer après la campagne de Tartas. Il serait oiseux de refaire ici en détail le récit de cette campagne; on ne pourrait guère ajouter à ceux qui en ont

1. D. Vaissete, t. IV, p. 1143.

2. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 256-257.

3. Monstrelet, édit. Douët d'Arcq, t. VI, p. 51.

4. D. Vaissete, t. IX, p. 1144.

5. « Et agueren parlament ab lors, secreytz et estretz. » (Édit. Buchon, p. 597.)



déjà été donnés par les derniers historiens de Charles VII<sup>1</sup>; on se bornera donc à indiquer la part prise aux opérations par le comte de Foix et à relever dans les chroniques contemporaines, en particulier dans la relation encore inutilisée de Guillaume Leseur<sup>2</sup>, son panégyriste, tous les faits qui intéressent ce prince.

D'après Guillaume Gruel, le biographe d'Arthur de Richemont, Gaston hébergea les troupes françaises, parties de Toulouse le 11 juin, dans sa ville de Mont-de-Marsan<sup>3</sup>; il servait de guide à l'armée dans un pays qui confinait à ses domaines ou qui même lui appartenait. Le 22 juin, Charles VII coucha à Meilhan qui appartenait au sire d'Albret, mais que le comte de Foix occupait<sup>4</sup>. Les Anglais ne s'étant pas présentés, les Français entrèrent dans Tartas le 26 et Saint-Sever fut pris au premier assaut le lendemain<sup>5</sup>. Gaston rendit en cette circonstance de signalés services en faisant venir de Béarn d'abondantes provisions pour l'armée, qui en manquait<sup>6</sup>. Il se distingua aussi en s'emparant de plusieurs petites places des environs de Dax. Mais c'est surtout au siège de cette ville, que le roi entreprit aussitôt après la prise de Saint-Sever, que Gaston se signala. Au premier combat d'avant-garde « il se montra si vaillant, si chault et

1. En particulier par M. de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 232 et suiv. Voir aussi un récit détaillé de la campagne, plein de renseignements inédits tirés des comptes de la ville de Montréal, dans un article de M. l'abbé Breuils, *La campagne de Charles VII en Gascogne* (paru dans la *Revue des questions historiques* du 1<sup>er</sup> janvier 1895, pp. 104 et suiv.).

2. Les chapitres II et III de sa chronique sont consacrés à cette campagne.

3. Gruel, édit. Le Vavasseur, p. 174.

4. Monstrelet, t. VI, p. 53. D'après l'abbé Breuils (*op. cit.*, p. 108), le roi campa le 23 à Meilhan.

5. Cf. *Petite chronique de Guyenne*, publiée par M. Lefèvre-Pontalis, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII (1886), pp. 66 et suiv., et *Archives municipales de Bordeaux. Livre des coutumes* (Bordeaux, 1890, in-4<sup>o</sup>) pp. 691-692.

6. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 597. On était obligé de réquisitionner les vivres fort loin : à 100 kilomètres de Dax, Riscle envoya des quantités de blé. (*Comptes consulaires de Riscle*, t. I, p. 101.)

si aspre qu'il sembloit bien à le voir qu'il eut hanté les armes un bien long temps.... et n'y avoit homme audit assault qui de plus près combatit, qui plus s'y avanturast, ny qui y fit plus grand marchié de sa peau qu'il faisoit<sup>1</sup>. » Le siège dura jusqu'au 2 août<sup>2</sup>; la ville fut emportée d'assaut et le seigneur d'Uza, sénéchal des Lannes, la rendit avec les châteaux de Budos et de Castelnaud de Cernes<sup>3</sup>. On eût pu croire que Charles VII allait marcher sur Bayonne et le bruit en courut à Bordeaux; mais il préféra revenir vers le nord de la Guyenne pour tenter un coup de main sur la capitale avant que les Anglais surpris ne fussent en état de la défendre. Il nomma Gaston IV son lieutenant général sur les marches méridionales de la Gascogne<sup>4</sup>, après l'avoir de sa main armé chevalier pour sa belle conduite devant Dax<sup>5</sup>.

Une partie de l'armée française, sous les ordres du connétable de Richemont, resta quelques jours à Mont-de-Marsan, où le comte de Foix lui donna l'hospitalité et où eurent lieu les dernières négociations relatives au mariage du connétable avec la princesse Jeanne d'Albret<sup>6</sup>. Il se produisit alors un de ces faits regrettables, mais difficiles à éviter à une époque où les armées étaient encore si peu disciplinées : des bandes détachées du gros des troupes françaises, et à leur tête le capitaine Blanquefort, entrèrent par mégarde sur les terres de Béarn, pillant et ravageant tout; les habitants se portèrent en armes à leur rencontre pour les repousser; il s'en suivit une mêlée où l'avantage resta aux gens d'armes royaux et où sept cents Béarnais restèrent sur la place. « C'est, dit Olhagaray, l'un des historiens qui en parlent, ce que le vulgaire appelle en Béarn la bataille de Mes-

1. Leseur, t. I, p. 41.

2. Le 3, d'après Gruel, p. 177. Mais c'est la date de la capitulation. (Cf. Bekynton, *Official correspondence*, dans *Chronicles and Memorials*, édit. Williams. London, 1872, in-8°, t. II, pp. 196-246.)

3. Leseur, t. I, p. 45.

4. Leseur, t. I, p. 48.

5. *Ibid.*, p. 40; Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 597; Esquerrier, édit. Pasquier-Courteault, p. 69.

6. Gruel, p. 178.

plède<sup>1</sup>. » L'affaire n'eut pas de suite : le roi ferma les yeux, le comte de Foix n'osa se plaindre, « et n'en fut autre chose », termine froidement le chroniqueur.

Charles VII, remontant vers Bordeaux, n'était pas encore à Agen<sup>2</sup> que déjà Saint-Sever et Dax retombaient au pouvoir des Anglais. Profitant sans doute du retour du comte de Foix en Béarn, un corps de Bayonnais, sous les ordres du seigneur de Saint-Cricq, un des plus déterminés partisans de la domination anglaise en Gascogne, avait tenté un coup de main sur ces deux villes et réussi à y entrer avec la connivence des habitants<sup>3</sup>. Gaston, à qui ses fonctions de lieutenant général donnaient mission de réparer cet échec, marcha aussitôt avec onze cents lances sur Saint-Sever, où s'enfermèrent les seigneurs de Saint-Cricq et de Saint-Pé<sup>4</sup>. L'artillerie de Jean Bureau rejoignit l'armée du comte de Foix; Martin Garcia et Robin Petilo, avec deux cents lances royales, vinrent aussi la renforcer; la ville était défendue par plus de sept cents hommes d'armes anglais et gascons. Le faubourg de l'Aiguilleterie fut enlevé au premier assaut; mais la place, que les Bayonnais et les Dacquois essayèrent de ravitailler en remontant l'Adour, ne se rendit qu'au bout de cinq ou six semaines. Dax fut repris à son tour, et en récompense des services rendus Gaston reçut de Charles VII la ville de Saint-Sever<sup>5</sup>.

1. Cf. Berry, dans Godefroy, *Histoire de Charles VII*, p. 421; Esquerrier, p. 70; Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix*, p. 353; P. Mirasson, *Histoire manuscrite de Béarn*, à la Bibliothèque municipale de Pau, p. 113; Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, pp. 337-338; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, pp. 269-270; Leseur, t. I, p. 20, note 4.

2. Voir l'itinéraire de Charles VII jusqu'à Agen, où il arriva le 29 août, dans Beaucourt, *op. cit.*, t. III, p. 244, note 4. M. l'abbé Breuils le corrige et le complète à l'aide des comptes de Montréal (*op. cit.*, p. 111).

3. Le coup de main des Bayonnais eut lieu le 24 août. (Cf. *Journal de Bekynton*, p. 205.)

4. Leseur, t. I, pp. 27 et suiv. Le biographe de Gaston IV donne de ce siège un récit détaillé que nous ne faisons que résumer ici.

5. Michel du Bernis, édit. Buchon, p. 597. — Il ne rentre point dans le cadre de cette étude de retracer le récit de la fin de la campagne de

A la suite de cette campagne, Gaston revint en Béarn où il passa les derniers mois de l'année. En décembre, il alla présider les États du comté de Foix qui se tinrent à Pamiers et qui accordèrent une imposition de 4 gros par feu pour repousser les routiers qui, à la faveur de la guerre, tentaient une dernière fois de se réorganiser<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> décembre, Charles VII lui écrivait de Marmande, d'où il surveillait le siège de la Réole<sup>2</sup>, pour le prier de s'entendre avec les sires de Navailles et de Villars et faire restituer au seigneur de Gramont les seigneuries de Hastingues, Guiche et Cussac, les revenus de la Réole, Marmande et Langon, et l'indemniser des dommages qu'il avait subis pendant le siège de Dax<sup>3</sup>. Il semble résulter de cette lettre que Gaston conservait encore à cette époque les fonctions de lieutenant général que le roi lui avait confiées après le premier siège de cette ville.

Peu après, l'affaire de Comminges reçut enfin son dénouement. On se souvient qu'en mai 1442 les comtes de Foix, de la Marche et de Comminges avaient, à la faveur des préparatifs de la campagne de Guyenne, éludé l'ajournement devant le roi. La comtesse Marguerite restait toujours prisonnière, et son mari, après l'avoir mise en sûreté en Béarn, venait de la faire transférer dans une des tours du château de Foix, où elle restait invisible, même pour ses plus proches parents. Sa captivité durait depuis vingt-trois ans; il était temps qu'elle prit fin. Ce fut une des principales préoccupations de Charles VII au début de l'année 1443. Le 17 janvier, il donna commission au sire d'Estissac, son cham-

Guyenne; Gaston IV ne prit point part à la suite des opérations dirigées sur la Garonne par Charles VII en personne. On en trouvera d'ailleurs une relation très complète d'après les meilleures sources dans Beaucourt, t. III, pp. 243-246. L'article déjà cité de M. Breuils apporte également un grand nombre de faits nouveaux et de détails inconnus. Cf. aussi H. Courteault, *Un épisode de la conquête de la Guyenne*. (Toulouse, 1894, in-8°.)

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 257.

2. La ville avait été prise le 7 octobre, mais la citadelle résista jusqu'au 7 décembre. (Beaucourt, *loc. cit.*; Breuils, *op. cit.*, pp. 114-115; *Petite chronique de Guyenne*, *loc. cit.*)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439.

bellan, au bailli de Velay et à Jean de Troissy d'aller sommer les comtes d'Armagnac, de Foix, de la Marche et de Comminges de lui remettre les places en litige et de donner la liberté à la comtesse pour qu'elle fût amenée à Toulouse; en cas de refus, de les y contraindre par la force<sup>1</sup>. Il convoqua en même temps les États de Comminges à Toulouse pour le 15 février, afin de délibérer sur ce qu'il restait à faire<sup>2</sup>.

Les envoyés du roi trouvèrent Gaston à Morlaas le 8 février et lui exposèrent les ordres de leur maître. Gaston y répondit point par point deux jours après en un assez long mémoire. Il sentait qu'il n'y avait plus guère moyen de résister à la volonté inflexible de Charles VII ni d'essayer de temporiser davantage; le roi prenait enfin l'affaire au sérieux et voulait à tout prix la délivrance de la comtesse. Dans sa réponse, Gaston chercha donc avant tout à se mettre à couvert, de façon à ne point compromettre son crédit. Il se déclara absolument étranger à tout ce qui avait été entrepris par son oncle, passant habilement sur la guerre à laquelle il avait pris part et insinuant même que c'était sans aucun droit que Poton de Saintrilles avait mis sous la main du roi les places du Comminges et en avait donné la garde au comte d'Armagnac; du moins n'avait-il pas exhibé la commission royale qui l'y autorisait. Gaston affirma que l'arbitrage que les comtes de Comminges et d'Armagnac lui avaient déféré, conjointement avec le comte de la Marche, n'avait été qu'un leurre, que, loin de lui faire remise des places, le comte d'Armagnac les avait gardées et avait continué à pourvoir aux charges qui venaient à vaquer, entre autres à celle de la châtellenie de Sauveterre. On voit se trahir dans cette réponse la vieille haine de Foix et d'Armagnac; mais il faut bien reconnaître que les accusations portées par Gaston IV contre son rival étaient cette fois

1. « Et si plenièrre obeissance ne nous est faicte audit pays de Comminges, disait le roi, nous manderons et ferons venir de nos gens d'armes pour y proceder par voie de fait et meitre en nostre main la dame, le pays et les forteresses d'icelui. » (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 225 r<sup>o</sup>; D. Vaissete, t. IX, p. 447.)

2. D. Vaissete, *loc. cit.*

justifiées, et qu'en essayant de se disculper à son détriment il usait d'un tour de bonne guerre. Le grief le plus grave invoqué par Charles VII contre le comte de Foix était que la comtesse Marguerite avait été enfermée dans un de ses châteaux de Béarn; la connivence de Gaston avec son oncle semblait donc formellement établie. A cela il répondit en termes assez vagues que son tuteur pouvait à son gré voyager sur les terres de Foix et de Béarn avec sa femme sans qu'il eût rien à y voir; que d'ailleurs la comtesse ne se trouvait point en ce moment dans ce dernier pays et que par suite il ne la pouvait livrer, « car ne puet donner ce qu'il n'a »; il ferait cependant rechercher si elle était par hasard sur ses domaines, auquel cas il se ferait un devoir de la remettre aux commissaires royaux<sup>1</sup>. La mauvaise foi de Gaston était sur ce point évidente : si Marguerite n'était pas détenue en Béarn, c'est qu'on venait de la transporter dans le pays de Foix; il le savait mieux que personne.

Cette apparente soumission cachait au fond chez le jeune prince une extrême répugnance à obéir au roi; elle produisit néanmoins l'effet qu'il en attendait : il ne fut plus inquiété ni compromis dans le dénouement de la querelle. Les États de Comminges s'assemblèrent à la date fixée; le roi, n'ayant pu y assister (il n'était pas encore arrivé à Toulouse), s'y fit représenter par le comte d'Astarac, Pierre de Teulières, le bailli de Velay et Jean de Troissy. A la suite de la délibération adoptée, le comte d'Astarac alla trouver Mathieu à Muret (21 février). L'obstiné vassal se sentait vaincu : il essaya encore de négocier et demanda un jour de délai afin de pouvoir se rendre auprès du roi et d'obtenir un accommodement. Vaine tentative; la volonté de Charles VII était inébranlable, et pour la mieux marquer il manda le 24 février aux États de Comminges de rester réunis jusqu'à nouvel ordre. Le 26, il arrivait lui-même à Toulouse; le 9 mars, Mathieu dut signer l'accord qui lui était imposé<sup>2</sup>. Il

1. Arch. des Basses-Pyrénées, *loc. cit.* — Cf. Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*, t. I, p. 199; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, pp. 274-275; Beaucourt, *op. cit.*, pp. 253-254.

2. Arch. nat., J 334, n° 49; Bibl. Nat., ms. franç. 4419, fol. 102 r°.

s'engageait à remettre immédiatement la comtesse aux mains du roi; la jouissance des places du Comminges appartenait par moitié au comte et à sa femme et resterait, à la mort de l'un des deux, au survivant, pour faire enfin retour à la couronne quand l'un et l'autre auraient disparu. Marguerite fut bientôt mise en liberté et le roi l'envoya à Poitiers, où le 6 juin elle renonça à toutes les appellations faites en son nom. Elle était trop âgée et trop brisée par de si longues épreuves pour survivre longtemps à son triomphe; elle mourut la même année, et après une tentative promptement réprimée du comte d'Armagnac pour s'emparer du Comminges, Mathieu en resta jusqu'à sa mort le souverain maître<sup>1</sup>. Au demeurant, le châtimement n'était pas trop rude, puisque, par la mort de sa femme, sa situation restait, à peu de chose près, identique. Mais la leçon eut une portée plus haute et un résultat plus général : ce fut de faire sentir à tous les seigneurs du Midi que la royauté, redevenue forte, comptait ressaisir toute son autorité dans ces provinces si longtemps livrées à l'arbitraire des grands vassaux<sup>2</sup>. La lutte de la féodalité méridionale contre le pouvoir royal entra dans une nouvelle phase : l'abaissement du comte de Comminges allait être promptement suivi de celui, plus complet encore, du comte d'Armagnac. Seul, le comte de Foix, après avoir tenté un moment de résister, lui aussi, aux empiètements de son suzerain, devait être assez habile pour comprendre que dans cette lutte inégale la féodalité était d'avance vaincue et qu'une alliance ferme avec la royauté pouvait seule assurer désormais la grandeur de sa maison.

Cf. D. Vaissete, t. IV, p. 4147. Le comte de Foix dut se porter garant de l'engagement pris par son oncle.

1. Ce ne fut point cependant sans contestation de la part des habitants du pays. (D. Vaissete, t. XI, p. 42.)

2. « Cette justice hardie, dit Michelet (*Histoire de France*, t. V, p. 237), donna beaucoup à penser à tous ces seigneurs du Midi, jusque-là si indépendants. »

---

## CHAPITRE IV.

### GASTON IV LIEUTENANT GÉNÉRAL DE CHARLES VII EN GUYENNE ET GASCOGNE.

(1442-1444.)

Événements de Navarre; mort de la reine Blanche. — Alliance de Gaston IV avec l'héritier du royaume Don Carlos, prince de Viane. — Son voyage en Navarre; la comtesse Eléonore quitte définitivement la cour de son frère et rejoint Gaston en Béarn. — Différend entre Gaston et Charles VII au sujet du titre de « comte par la grâce de Dieu »; nombreux griefs du roi; réponse de Gaston. — Châtiment du comte d'Armagnac; Gaston se soumet à la volonté royale. — Il est nommé lieutenant général en Guyenne et Gascogne et préside les États de la sénéchaussée des Larnes à Saint-Loubouer. — États de Béarn; session de la Cour Majour. — Gaston IV et les Anglais en Gascogne; il maintient les bonnes relations entre ses sujets et les habitants des terres anglaises. — Son voyage à Avignon. — Trêve avec l'Angleterre ou traité de Tours : Gaston est chargé de la faire observer dans le Midi. — Il se prépare à un voyage en Catalogne; son testament.

Si Gaston IV avait jugé prudent de s'abstenir désormais de toute intervention en faveur de son oncle dans le Comminges, c'est aussi que son attention était en ce moment sollicitée par les affaires de Navarre; il était trop directement intéressé aux moindres événements qui pouvaient se passer au delà des Pyrénées pour ne s'être point ému de ceux qui venaient de s'y produire. Au retour du voyage à la cour de Castille, où elle était allée accompagner sa fille aînée, fiancée au prince des Asturies, la reine Blanche de Navarre s'était arrêtée au monastère de Santa-Maria de Nievas pour essayer de s'interposer dans la guerre qui allait éclater de nouveau entre le roi de Castille et son fils, soutenu par le roi de Navarre<sup>1</sup>. Sa santé, ruinée depuis longtemps déjà, était de plus en plus chancelante; la reine n'eut pas le temps de

1. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, p. 125.



regagner ses États, elle mourut à Nievas le 1<sup>er</sup> avril 1441<sup>1</sup>. Cet événement devait avoir pour la Navarre les plus graves conséquences. Par son testament, rédigé dès le 17 février 1439<sup>2</sup>, la reine Blanche laissait son héritage à son fils Don Carlos; ainsi le voulaient les fueros, ainsi était-il implicitement stipulé dans son contrat de mariage avec Jean d'Aragon. Ce dernier, si sa femme mourait avant lui, devait remettre le royaume aux mains de leur fils aîné, propriétaire légitime et seigneur naturel de la terre; mais par son testament la reine priait le prince de Viane de ne prendre le titre de roi qu'avec l'agrément de son père. On sait que Jean II, s'autorisant de cette clause, refusa de restituer la couronne à son fils et prétendit garder l'exercice du souverain pouvoir; il se borna à confier par délégation le gouvernement à Don Carlos pendant le temps qu'il serait lui-même retenu en Castille et en Aragon. Le prince protesta<sup>3</sup> et un conflit semblait inévitable; grâce à l'absence de son père qui séjourna presque sans interruption hors du royaume jusqu'en 1450, il n'éclata point immédiatement. Le prince de Viane se contenta du titre de lieutenant général qui au fond équivalait pour lui à une royauté effective, et, roi sans couronne, continua à gouverner librement son pays.

Par la mort de la reine Blanche, les droits du comte de

1. Arch. de la Chambre des comptes de Navarre, *Papeles sueltos*, leg. 43, carp. 20; et non au commencement de mai, au retour d'un voyage à Notre-Dame de Guadalupe, comme le dit M. Desdevises du Désert. On lit, en effet, dans le rôle de dépenses que nous citons ici : « Sabbado, primero dia de abril, en Santa Maria de Nievas, la Reyna nostra seynnora finó a 1<sup>a</sup> ora et media empues medio dia. » Cf. également Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 498, fol. 124 v<sup>o</sup>. — Zurita (*Anales de la corona de Aragon*, t. III, fol. 277 v<sup>o</sup>) ne donne pas de date; les historiens navarrais Moret et Yanguas donnent celle du 1<sup>er</sup> avril; mais ils se trompent pour l'année, en disant 1442 au lieu de 1441.

2. Arch. de la Chambre des comptes de Navarre, tiroir 161, n<sup>o</sup> 4; — Arch. des Cortès de Navarre, *Casamientos y muertes de reyes*, leg. 4, carp. 20.

3. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 142 r<sup>o</sup>. « Protestation faite par le prince de Navarre contre le roi de Castille (*sic*), son père, comme estant legitime roy de Navarre et non son dit père (14 déc. 1442) »; — *ibid.*, fol. 134 r<sup>o</sup>.

Foix à la succession navarraise s'affirmaient. Le testament de 1439 déclarait formellement que si Don Carlos venait à mourir sans enfants, l'héritage reviendrait à l'infante primogénite Blanche, mariée au prince des Asturies, et à son défaut à sa sœur cadette Éléonore, femme de Gaston IV, à qui fut en outre réservé dans la succession maternelle un legs de cinquante mille florins. Certes Gaston ne songeait point encore à tirer parti des droits éventuels que ce testament lui reconnaissait; si grande que fût son ambition, les degrés qui le séparaient du trône étaient encore trop nombreux pour que toute tentative de les franchir d'un premier coup ne lui parût en ce moment téméraire. Néanmoins, par ses liens de parenté avec la famille régnante, il se crut dès lors autorisé à intervenir dans les affaires du royaume; s'inspirant de la politique suivie par son père, il raffermir les alliances qui depuis vingt ans existaient entre les deux maisons. La lutte n'avait point encore éclaté entre Jean II et le prince de Viane et on ne pouvait en 1441 prévoir qu'elle se déclarerait un jour; Gaston IV n'avait donc à prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, et rien ne lui faisait pressentir que son intérêt serait dans quelque temps de s'allier au père contre le fils. De vives sympathies l'attiraient vers ce dernier : tous deux avaient même âge, mêmes goûts; d'autre part, Jean II ne résidait point en Navarre, Gaston ne le connaissait point et ne pouvait pénétrer encore ses intentions. Il crut de son intérêt de resserrer les liens qui l'unissaient à son beau-frère, en qui il reconnaissait volontiers le véritable souverain de la Navarre. De son côté, Don Carlos était très porté à répondre aux avances de Gaston IV; à la politique castillane de son père il cherchait à opposer une politique française et ne s'en cachait pas; soucieux de l'avenir, il pensait, par une union étroite avec la maison de Foix, conjurer les fâcheuses dispositions de Jean II à son égard. Peut-être songeait-il aussi à tirer parti de l'alliance de Gaston IV, dont le crédit auprès du roi de France commençait à grandir, pour obtenir de ce dernier la réintégration du duché de Nemours dans le domaine navarrais. Cette question n'avait cessé de préoccuper ses prédécesseurs et devait préoccuper

encore ceux qui vinrent après lui<sup>1</sup> : ce duché avait été cédé par Charles VI à l'aïeul du prince de Viane, Charles III le Noble, en échange des anciens domaines de la maison d'Evreux. Mais après la paix de Montereau (1427), le connétable de Richemont s'était emparé de Nemours qui tenait pour les Anglais et Charles VII avait prononcé la confiscation du duché. Depuis, la reine de Navarre n'avait cessé d'accabler le roi de France de réclamations réitérées; par lettres du 5 février 1438, Charles VII lui avait accordé, sous réserve de tous droits, un délai pour lui rendre foi et hommage, mais il n'en avait pas moins gardé Nemours et ses dépendances. Comme sa mère, le prince de Viane continua à envoyer des négociateurs à la cour de France, toujours dans le même but, mais toujours aussi sans succès<sup>2</sup>; il crut trouver dans le comte de Foix le médiateur dont l'influence amènerait la solution définitive de la question.

Dès la mort de la reine Blanche, on voit les relations cordiales se resserrer entre les deux princes et les ambassades d'une cour à l'autre se succéder à intervalles de plus en plus rapprochés. L'époque s'avancait aussi où la princesse Éléonore allait quitter la Navarre pour rejoindre son mari. Gaston IV, qui avait déjà fait deux voyages à la cour d'Olite, fut invité par son beau-frère à y revenir; de grandes fêtes se préparaient en son honneur. Dès le 30 mai 1441, Don Carlos lui envoie son messenger de confiance, Hercule d'Aybar<sup>3</sup>; le 23 septembre, son maître d'hôtel Menaut de Sainte-Marie; quelques jours après, Viane, son héraut d'armes. Le 2 janvier 1442, son écuyer Alfonse de Lodosa apporte au comte de Foix des lettres d'invitation si pressantes<sup>4</sup> que Gaston, quoique retenu en France par les soucis de l'affaire de Comminges, ne put s'empêcher de passer les Pyrénées et d'aller

1. Sur cette affaire du duché de Nemours, voir l'étude que M. de Mandrot a consacrée à *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*, dans la *Revue historique* (année 1890).

2. Arch. de Navarre, tiroir 150, n° 43; tiroir 147, n° 21; *ibid.*, Cuentas, vol. 443.

3. *Ibid.*, tiroir 149, n° 41.

4. *Ibid.*, tiroir 149, n° 3.

voir son beau-frère à Tudela, où il resta du 28 janvier au 4 février<sup>1</sup>. Le 13 février, à l'occasion de son départ, le prince de Viane donna un superbe festin où assistèrent la princesse, sa femme, la comtesse de Foix, Jean de Beaumont, Bernard de Béarn et tous les chevaliers de l'escorte du comte<sup>2</sup>. Il partit, mais pour revenir bientôt. On le retrouve à la cour de Navarre dès le mois d'avril suivant, un peu avant l'expédition de Tartas. Le 11 de ce mois, Gaston arriva à Olite où séjournait alors le prince de Viane; il y resta jusqu'au 23<sup>3</sup>. C'est sans doute à ce moment que furent prises toutes les dispositions pour le départ de la princesse Éléonore, fixé aux derniers mois de l'année. En quittant la Navarre, Gaston laissa auprès d'elle plusieurs de ses serviteurs chargés de la conduire en Béarn lorsque la campagne de Guyenne serait terminée. Pendant toute la durée des opérations militaires, le prince de Viane ne cessa de correspondre avec le comte de Foix; ses ambassadeurs se rendent à Orthez, à Dax, auprès même du roi de France. Le prince avait intérêt à être tenu au courant des événements : des bandes de gens d'armes, détachées des compagnies françaises, ne se firent point faute, aux mois de juillet et d'août, de pousser des reconnaissances jusque sur les frontières du pays basque et de la Basse-Navarre, sur les territoires de Mixe, Arberoue, La Bastide-Clairence et Irissary<sup>4</sup>. Par prudence, le prince de Viane fit renforcer la garnison de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>5</sup>; il était surtout inquiet du voisinage de routiers, anciens compagnons de Rodrigue de Villandrando, enrôlés dans l'armée de Charles VII, mais en qui la discipline militaire n'avait encore pu briser les vieilles habitudes de destruction et de pillage. Le 6 juillet, Don Carlos leur envoya à Roncevaux Charles de Mauléon, pour acheter sans doute leur retraite<sup>6</sup>.

1. *Ibid.*, tiroir 148, n° 16.

2. *Ibid.*, tiroir 148, n° 16 bis.

3. Les archives de la Chambre des comptes de Navarre ont conservé le rôle de la dépense que fit pour lui son beau-frère pendant son séjour dans cette ville (tiroir 148, n° 16).

4. *Ibid.*, tiroir 150, n° 34.

5. *Ibid.*, tiroir 150, n° 8.

6. *Ibid.*, tiroir 150, n° 17.

Ces incursions des routiers sont curieuses à signaler; elles prouvent qu'on n'en avait pas encore fini avec eux dans les contrées méridionales. Rodrigue de Villandrando lui-même devait en 1444, à l'appel du roi Jean II, faire une dernière apparition sur les frontières de Navarre<sup>1</sup>.

Le 8 novembre, le prince de Viane faisait payer au comte de Foix 5000 florins d'or sur la dot de la princesse Éléonore<sup>2</sup>. Les paiements n'avaient pu être jusqu'alors accomplis selon les règles du contrat, et Don Carlos, chargé de veiller à leur exécution, s'était trouvé pris au dépourvu; ses goûts de luxe et de dépense en étaient la cause. Au moment d'envoyer sa sœur auprès de son mari, il tint cependant à acquitter en partie sa dette envers Gaston; au mois de février précédent, il avait fait voter un cuartel par les États de Navarre pour le paiement des 5000 florins<sup>3</sup>. Le 28 octobre, il mandait à Tardets, au seigneur de Luxe, de se tenir prêt à accompagner la comtesse, qu'il comptait escorter lui-même jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port. Le 22 novembre, il se trouvait en effet dans cette ville et écrivait au comte de Foix à Orthez pour lui annoncer la prochaine arrivée d'Éléonore; trois jours après, il offrit un grand festin d'adieu à sa sœur et à toute sa suite<sup>4</sup>. La princesse partit ensuite pour aller rejoindre son mari, escortée par l'évêque de Pampelune, le

1. C'était aux routiers de Salazar que la Navarre avait affaire ( tiroir 150, n° 17). Le 12 août, le baile de la Bastide-Clairence arrivait à la cour de Don Carlos avec la nouvelle que Salazar avait détruit cette ville; le 15, les routiers étaient entrés dans les pays de Mixe et d'Arberoue; le 28, le terrible capitaine, quittant la Bastide, s'avancait en Navarre avec des bandes de Français et d'Écossais; peut-être avait-il contribué au désastre de Mesplède. Le prince de Viane dut voir avec satisfaction l'armée française s'éloigner et remonter vers le Nord; ses courriers le tinrent au courant de sa marche. Le 24 août, il savait que Charles VII avait passé la Garonne; le 3 septembre, qu'il se dirigeait vers le Bordelais; le 23, il envoyait un courrier à la Réole pour s'informer des nouvelles du siège.

2. Arch. de Navarre, tiroir 150, n° 15. L'année suivante (10 décembre 1443), 5000 autres florins étaient payés au comte de Foix ( tiroir 150, n° 53).

3. *Ibid.*, Cuentas, vol. 498, fol. 221 v°.

4. *Ibid.*, tiroir 150, n° 17.

doyen de Tudela, Lionel de Garro et une nombreuse compagnie de gentilshommes navarrais.

Éléonore fut magnifiquement reçue à la cour d'Orthez, qui était encore au quinzième siècle, comme au temps de Froissart et de Gaston-Phébus, une des plus brillantes de l'Europe occidentale. Le 1<sup>er</sup> décembre, Gaston donna quittance à Jean de Monréal, trésorier de Navarre, des 5000 florins que le prince de Viane lui envoyait<sup>1</sup>, et il fut aussi procédé, en sa présence et par les soins de l'argentier de Don Carlos, à l'inventaire des bijoux et de l'argenterie de la jeune comtesse de Foix<sup>2</sup>. Gaston et Éléonore passèrent les mois qui suivirent à visiter ensemble leurs États<sup>3</sup>; les habitants du comté de Foix leur accordèrent à cette occasion un subside de 5000 écus.

C'est au commencement de l'année 1443 que fut réglée, comme on l'a vu plus haut, la question de Comminges. Dans les dernières négociations qui mirent fin à ce long différend, le comte de Foix avait su habilement se mettre à couvert et pensait avoir détourné de sa personne le ressentiment de son suzerain; il se trompait. Pendant son séjour à Toulouse, le roi prit des allures de grand justicier, et en dépit de sa soumission, Gaston lui-même n'échappa point à ses remontrances. Obligé de se rendre au commencement d'avril dans la capitale du Languedoc afin de prêter hommage pour ses domaines situés dans la province, il reçut de Charles VII une longue liste de griefs<sup>4</sup>, avec l'injonction d'y répondre sans délai. On lui reprochait surtout de s'intituler « comte par la grâce de Dieu », alors que le droit en était exclusivement réservé au souverain. Déjà l'année pré-

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 148 r<sup>o</sup>; Arch. de Navarre, tiroir 150, nos 18, 22.

2. La valeur en montait à 14000 florins; on peut juger par le détail très intéressant de cet inventaire du luxe et de la richesse d'une grande dame à cette époque. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 206 r<sup>o</sup>; publ. par Lespy dans la *Revue d'Aquitaine*, t. V, pp. 512-520.)

3. Le 15 mai, Éléonore vint à Pamiers. (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 258.)

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 441; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justificatives*. VII.

cédente, les comtes d'Armagnac, de Comminges et d'Astarac avaient été mis en demeure de renoncer à ce titre<sup>1</sup>; à son tour, le comte de Foix était sommé d'en faire autant ou de produire les preuves qui lui en garantissaient la légitime possession<sup>2</sup>.

Le roi avait été également informé que le comte occupait plusieurs localités dépendant du domaine royal et pareil abus ne se pouvait tolérer; si le comte y prétendait quelque droit, on en référerait au Parlement. C'est ainsi que la moitié des revenus de la ville de Caumont<sup>3</sup> appartenait au roi, le trésorier de Toulouse les affermait chaque année pour quarante livres; or le comte en percevait la totalité; Charles VII revendiquait aussi la douzième partie des revenus de Marquefave<sup>4</sup>. Le comte de Foix contraignait les habitants de Cintegabelle, Montesquieu et Volvestre à lui payer tous les ans deux mars d'argent, sans préjudice d'autres services qu'il exigeait d'eux. Il détenait le lieu d'Uglas<sup>5</sup> qui faisait partie du domaine royal et empêchait les habitants de contribuer au paiement des tailles et des aides. Il avait détourné la juridiction de la châtellenie de Barcodane du ressort de la sénéchaussée de Toulouse pour la rattacher à celle de Nébouzan. Il ne se faisait point scrupule d'utiliser le cours de la Garonne sur le territoire de la ville de Valentine<sup>6</sup>, quoique le roi fût en droit d'empêcher la navigation sur cette rivière. Jean I<sup>er</sup>, — et son fils suivait son exemple, — avait accaparé les paréages revenant au roi sur la ville,

1. Cf. à la Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 145 r<sup>o</sup>: « Acte de l'appel interjeté par le procureur du comte d'Armagnac au Parlement de Paris des défenses faites audit comte par les commissaires du roy de s'intituler comte *Dei gratia* (19 mars 1442). »

2. On peut rapprocher des griefs présentés au comte de Foix les « charges » contre le comte d'Armagnac, publiées par M. de Beaucourt, dans son édition de Mathieu d'Escouchy, t. III, *Preuves*, p. 112.

3. Ariège, arr. de Saint-Girons, canton de Saint-Lizier.

4. Haute-Garonne, arr. de Muret, canton de Carbonne.

5. Hautes-Pyrénées, arr. de Bagnères-de-Bigorre, canton de Lanmezan.

6. Haute-Garonne, arr. et canton de Saint-Gaudens.

le mas et le château d'Aire<sup>1</sup>, ainsi que sur plusieurs autres localités des prévôtés de Dax et Saint-Sever. A Auterive<sup>2</sup>, le roi possédait la huitième partie de la seigneurie; cependant le comte de Foix, après avoir, malgré l'opposition du Parlement, acheté le reste de la ville, y détenait le bien de son suzerain. Non content d'utiliser dans ses États la monnaie de Morlaas, il l'introduisait sur les terres royales, il empêchait la levée des aides et des tailles dans les domaines de Lautrec, de Villemur, d'Uglas et de Gibel<sup>3</sup>; les messagers royaux, envoyés dans ce but à Villemur, avaient été maltraités, emprisonnés et rançonnés. Le comte tenait encore sous sa protection plusieurs villes royales, telle Réalmont<sup>4</sup>, exigeant de leurs habitants des sommes d'argent considérables.

Charles VII se plaignait enfin des excès commis par les officiers et les gens d'armes du comte de Foix. A plusieurs reprises les terres royales avaient été pillées et le bétail emmené en Béarn; le sénéchal de Foix avait détenu prisonnier pendant trois mois un procureur du roi qui voulait défendre les droits de son maître. Bertrand de Golard, capitaine de Pardaillan, avait été fait prisonnier près de Verdun<sup>5</sup>, ville royale, par des gens du comte et traîné de cachot en cachot. Depuis trois ans, Gaston faisait guerre ouverte dans la sénéchaussée de Toulouse, en Gascogne et en Comminges, malgré la défense expresse qu'il en avait reçue. L'année précédente, profitant de l'absence du roi, Bertrand de Béarn avait couru tout le Languedoc, prenant villes et châteaux, empêchant la tenue des foires, rançonnant et emprisonnant les sujets du roi, faisant des dégâts pour plus de deux mille écus, et, pour clore dignement ses exploits, mettant à sac la ville de Castillon en Comminges<sup>6</sup>. Le bâtard de Navailles, avec ses bandes de routiers, avait emmené prisonniers les

1. Landes, arr. de Saint-Sever, ch.-l. de canton.

2. Haute-Garonne, arr. de Muret, ch.-l. de canton.

3. Haute-Garonne, arr. de Villefranche-de-Lauragais, canton de Nailloux.

4. Tarn, arr. d'Albi, ch.-l. de canton.

5. Tarn-et-Garonne, arr. de Castelsarrasin, ch.-l. de canton.

6. Ariège, arr. de Saint-Girons, ch.-l. de canton.



habitants de Montjoie<sup>1</sup>, Rimont<sup>2</sup>, Tourtouse, Fabas et Cerizols<sup>3</sup>, tandis que Jean de Mauléon, de l'aveu du comte de Foix, rançonnait à cent écus les consuls de Montjoie et traitait les habitants comme de simples Anglais. En 1441, un lieutenant de Bernard de Béarn, Gaillardet de Borce, s'était emparé de Fabas, mettant tout à feu et à sang, « violant femmes et forçant filles et faisant pis que les Anglois. » Le bâtard d'Arros s'était rendu coupable d'excès analogues, notamment en Comminges, où la terre était « tellement pillée et détruite qu'elle en estoit toute deshabitée. » Le comte avait mis en garnison à Montjoie sept cents hommes qui à leur départ n'avaient pas laissé pierre sur pierre. Enfin, tout récemment, tandis que le roi assiégeait Dax, des marchands avaient été pris et maltraités par les habitants de Cazères<sup>4</sup>, sujets du comte de Foix, et s'en étaient plaints en demandant justice.

Long réquisitoire qui prouve bien le désir de Charles VII d'accumuler griefs sur griefs contre un grand feudataire dont il voulait rabaisser la puissance. Un tel document permet d'apprécier à quel point, avant que la royauté ne fût assez forte pour tenter une répression, les grands seigneurs méridionaux avaient su profiter de son état de faiblesse pour usurper des droits et s'attribuer de nouveaux privilèges en des contrées livrées à leur arbitraire; il permet aussi de juger combien il restait encore à faire pour y rétablir l'ordre et la sécurité depuis si longtemps disparus et au prix de quels énergiques efforts le pouvoir royal put faire triompher son œuvre d'unité et de pacification. Le plus grand obstacle qu'il rencontra, ce fut sans nul doute la protestation véhémement de cette grande féodalité, rebelle à la voix d'un maître; il fallut porter des coups terribles pour briser son opiniâtre résistance. Le comte de Foix lui-même, qui avait déjà

1. Ariège, arr. de Saint-Girons, canton de Saint-Lizier.

2. Ariège, arr. et canton de Saint-Girons.

3. Ces trois localités sont aujourd'hui dans l'Ariège, arr. de Saint-Girons, canton de Sainte-Croix.

4. *Cazères-sur-l'Adour*, Landes, arr. de Mont-de-Marsan, canton de Grenade-sur-l'Adour.

donné, qui devait donner encore tant de gages de dévouement à la cause française, ne trouva en lui que révolte à la lecture des revendications royales. Respectueux de l'autorité de son suzerain, avant tout inquiet de conserver sa faveur (les fins dernières de sa politique lui en faisaient une loi), il ne put cependant comprendre qu'on lui contestât des droits et des privilèges depuis longtemps acquis et il s'apprêta à les défendre de pied ferme. Reprenant point par point le réquisitoire royal, il y répondit par un long mémoire qu'il a paru intéressant d'analyser ici<sup>1</sup>.

Au premier article, — le plus important de tous, — celui par lequel le roi lui conteste le titre de « comte par la grâce de Dieu », il riposte que de tout temps ses prédécesseurs en ont usé sans récrimination aucune de la part de leurs suzerains, comtes de Toulouse ou rois de France, et que la prescription est assez longue pour en avoir assuré déjà la légitimité; d'ailleurs, en prenant ce titre, il n'entend nullement porter atteinte à la prérogative royale. On verra que Gaston se réservait de donner les preuves écrites de cette légitimité; dès ce moment peut-être chargea-t-il le trésorier de Foix Arnaud Esquerrier et le procureur Michel du Bernis de rechercher dans ses archives les documents sur lesquels il la pouvait fonder.

Il a occupé, il est vrai, les villes de Caumont et de Marquefave; mais n'est-ce point de l'aveu même de Charles? Il s'est cru permis d'accaparer la douzième partie de la seigneurie de Marquefave qui appartenait au roi; c'était pour la mieux garantir des entreprises du dehors. On l'accuse de lever des impôts sur les lieux de Cintegabelle, Montesquieu et Volvestre; il proteste. On lui conteste la propriété d'Uglas; mais c'est son père qui en a fait l'acquisition, les titres sont là qui le prouvent, et Charles VII lui-même lui a reconnu le droit de lever tailles et aides sur les domaines qu'il acquiert sans que le fisc ait rien à y prétendre. On lui reproche d'avoir détourné la juridiction de Barcodane du

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 441 (minute); publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. VIII.

ressort de la sénéchaussée de Toulouse, il le nie; de s'opposer à la navigation de la Garonne sur le territoire de Valentine; ne peut-il donc exiger des bateliers le paiement des droits qui lui appartiennent? Que vient-on lui parler de paréages d'Aire et autres lieux? Philippe VI de Valois a abandonné au père de Gaston-Phébus le tiers de la possession de cette ville; depuis lors tous les comtes de Foix en ont joui paisiblement. De même pour Auterive: le comte y a des droits, il les exerce et n'empêche point le roi d'y exercer les siens. Les sujets royaux usent de la monnaie des Morlaas; comment faire que la circulation en soit restreinte à ses domaines? Charles VII prétend lever des aides et des tailles à Lautrec, Villemur, Uglas et Gibel; sur ce point, le comte est inflexible: le droit n'en appartient qu'à lui seul. Il ignore d'ailleurs les prétendues violences commises à Villemur sur des officiers royaux. L'obéissance a été refusée au roi dans certaines localités du comté de Foix: qu'on les lui nomme et il répondra. Même réponse en ce qui touche les villes et places qui se sont mises sous sa sauvegarde. Il lève un impôt sur le lieu de Rimont; mais le paréage conclu avec l'abbé de Commelongue l'y autorise, et cette prérogative découle des acquisitions dues à ses prédécesseurs.

Des excès ont été commis par ses officiers et ses troupes; peut-être, mais il n'en a rien su. Il attend pour répondre qu'on lui en nomme les auteurs et les victimes; qu'on lui désigne entre autres le sénéchal qui a retenu prisonnier pendant trois mois un procureur royal. Bertrand de Golard a été, dit-on, fait prisonnier par ses gens; il le nie. Il a fait la guerre dans le Midi et notamment en Comminges; mais le moyen de ne point secourir son oncle? On l'accuse de connivence avec Bernard de Béarn: calomnie pure; tout au contraire, ce capitaine était au service du roi, non au sien; il a été le premier à souffrir de ses déprédations et de ses ravages, et il les a endurés « par honneur et révérence du roi. » Quant aux excès commis par les bâtards de Navailles et d'Arros, par Jean de Mauléon et Gaillardet de Borce, ils sont antérieurs à son avènement; il n'a donc rien à y dé mêler et n'en saurait assumer la responsabilité. Enfin, s'il

est vrai que durant le siège de Dax les habitants de Cazères se soient mal comportés envers des marchands, il n'en a pour sa part absolument rien su.

Cette longue réponse de Gaston IV n'était point faite pour plaire à Charles VII, encore moins pour le convaincre. Il le lui prouva sans tarder. Dès le mois de juillet de la même année, il envoyait Tanguy Duchâtel, lieutenant du comte du Maine dans le gouvernement de Languedoc, pour enjoindre aux comtes de Foix et d'Armagnac de faire contribuer leurs sujets au paiement des aides levées pour subvenir aux frais de la guerre, ce qu'ils n'avaient jamais fait<sup>1</sup>. C'était à quoi tenait surtout Charles VII, c'était aussi ce que les grands feudataires devaient repousser avec le plus d'énergie. Admettre que le roi pût lever des impôts sur leurs terres, c'était à leur avis sacrifier leur indépendance et miner leur propre autorité sur leurs sujets. Ils n'y pouvaient à aucun prix consentir et le comte d'Armagnac se déclara immédiatement rebelle à l'ordre royal ; il se prétendit même exempt de tout devoir de vassalité envers le roi de France, disant que sa famille, venue d'Espagne, s'était installée dans le pays à une époque où les rois de France n'y étaient point encore propriétaires<sup>2</sup>. C'était aller trop loin, et le comte d'Armagnac paya cher son arrogante proclamation d'indépendance. Les griefs abondaient d'ailleurs contre lui : pendant la campagne de Tartas, Jean IV avait tenu la conduite la plus louche ; on se souvient qu'il n'avait point pris les armes comme le comte de Foix ; son fils seul avait servi dans l'armée royale. Pour lui, il n'avait cessé de poursuivre des négociations avec l'Angleterre ; un moment même il avait été question du mariage d'Henri VI avec une de ses filles. Mais cette politique ne lui avait point réussi ; les négociateurs anglais, s'étant rendu compte de la déloyauté et de l'impuissance du comte d'Armagnac, avaient été les premiers à rompre les relations entamées<sup>3</sup>. D'autre part,

1. D. Vaissete, t. XI, p. 6.

2. D. Vaissete, t. XI, p. 6, note 3.

3. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 246 et suiv.

si dans l'affaire de Comminges, Charles VII avait pu tout d'abord confier au comte la garde des places mises sous sa main, il s'était vite aperçu de la faute qu'il venait de commettre; dépositaire infidèle, Jean IV, ne cherchant que son intérêt, avait résolu d'annexer à son domaine le patrimoine de la comtesse Marguerite. C'était lui qui, par sa mauvaise foi, avait réussi à retarder si longtemps la solution du conflit; lorsqu'elle intervint et qu'il vit ses convoitises si complètement déçues, il jeta tout à fait le masque et, prétendant que la comtesse Marguerite lui en avait fait une donation secrète, il se saisit du comté. C'était la guerre ouverte; l'autorité royale ne pouvait tarder plus longtemps à tirer vengeance d'un tel outrage; dès l'année 1443, l'exécution du coupable fut décidée. Après plusieurs sommations inutiles, Charles VII envoya le dauphin avec une armée; le Comminges se remit de lui-même sous l'obéissance du roi. Le comte d'Armagnac, assiégé dans l'Isle-Jourdain, crut pouvoir compter sur la clémence de son vainqueur et ouvrit les portes; mais son espoir se trouva déçu. Fait prisonnier avec sa femme et ses enfants, il fut enfermé au château de Lavaur, puis à Carcassonne. Seul, son fils aîné, le vicomte de Lomagne, parvint à s'échapper. Réfugié d'abord en Navarre<sup>1</sup>, puis en Aragon, enfin à la cour du comte de Foix, il tenta, en mai 1444, un coup de main pour reconquérir les domaines de sa maison; mais Gaston se garda de soutenir une aussi folle entreprise; elle échoua<sup>2</sup>.

Ce châtement sévère, suivant de près celui du comte de Comminges, fut pour les seigneurs du Midi un nouvel et plus salutaire avertissement. Gaston IV comprit que sa puissance, toute supérieure qu'elle fût à celle du comte d'Armagnac, ne lui servirait de rien dans une lutte ouverte contre la royauté; il resta dès lors sur le terrain des revendications légales et n'essaya plus de recourir aux armes pour la défense de ses droits. Sans doute il se trouvera plus d'une

1. Le prince Don Carlos était son cousin; Jean IV avait épousé Isabelle de Navarre, tante maternelle du prince de Viane.

2. D. Vaissete, t. XI, pp. 6-8; Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, pp. 279-280.

fois encore en conflit avec le pouvoir royal; mais soucieux avant tout de ne point compromettre sa faveur à la cour de France, il fera toujours preuve d'un esprit conciliant pour amener un accord. La réponse faite par lui aux récriminations que le roi lui avait adressées quelques mois auparavant aurait pu entraîner des complications; il s'appliqua à assoupir l'affaire et n'eut pas de peine à y réussir. Charles VII avait lui-même besoin des services du comte de Foix et il continua à le ménager comme un allié nécessaire. Dès les premiers mois de l'année 1443, Gaston, investi de sa confiance, remplit les fonctions de lieutenant général en Gascogne; on sait qu'elles lui avaient été déléguées après la prise de Dax. En cette qualité il était chargé de la garde et de l'administration des pays conquis; à ce titre il eut la délicate mission de traiter avec les habitants de la sénéchaussée des Lannes et de s'assurer de leur fidélité au roi de France. Il jugea que, pour y réussir, sa présence était nécessaire et, laissant dans le comté de Foix la comtesse Eléonore, il convoqua les Etats de cette sénéchaussée à Saint-Loubouer en Tursan<sup>1</sup>. Ce n'était pas la première fois qu'ils étaient ainsi réunis; déjà sous la domination anglaise il y avait eu dans les Lannes des assemblées analogues, et il semble bien qu'elles aient fonctionné régulièrement, en dehors des réunions plus importantes des États de la province, dont elles se distinguaient; chaque sénéchaussée avait en effet les siens. Ce n'était donc pas une innovation que le comte de Foix allait accomplir; mais la réunion qu'il convoqua empruntait son importance à ce fait que pour la première fois les États de la sénéchaussée des Lannes étaient assemblés par ordre du roi de France<sup>2</sup>.

Ils se réunirent le 11 mai sous la présidence de Gaston IV, qui leur présenta différents articles « pour le bien, utilité et conservation du pays. » Au nom de Charles VII, il réclama l'obéissance à ses mandements, l'envoi de gens d'armes sur

1. Landes, arr. de Saint-Sever, canton d'Aire-sur-l'Adour.

2. Cf. l'étude très complète de L. Cadier sur *La sénéchaussée des Lannes sous Charles VII*. Paris, 1885, in-8°.

les frontières pour la défense de la sénéchaussée, la répression du brigandage, l'engagement de ne point conclure de traités particuliers ni de fournir des vivres aux Anglais<sup>1</sup>. Les États acceptèrent ces articles dictés par l'intérêt même du pays; mais impuissants à exécuter le programme que le comte leur soumettait, en raison de l'état de ruine où se trouvait réduite la contrée, ils le prièrent de vouloir bien y pourvoir lui-même, et, avant son départ, de prendre toutes les mesures que réclamait leur sécurité. Gaston IV, par cette réunion d'États, établit donc d'une manière effective la domination française dans les Lannes; il confirma leur organisation en sénéchaussée en installant comme sénéchal son frère Bernard de Béarn; des lettres de provision pour cet office, aux gages de 500 livres par an, avaient été délivrées à ce dernier par Charles VII dès le mois de janvier précédent<sup>2</sup>. Gaston IV profita de son séjour dans les Lannes pour marier sa sœur naturelle, Isabelle, à l'un des seigneurs les plus influents de la Chalosse Bernard, baron de Cauna; il lui donna en dot 3,000 florins<sup>3</sup>.

Deux mois auparavant, au moment de partir pour Toulouse, où Charles VII le mandait, Gaston avait convoqué les États de Béarn, Marsan et Gabardan, à Morlaas pour le 8 mars<sup>4</sup>, afin d'en obtenir un subside. C'est la première session dont on relève la trace depuis celle où Gaston, succédant à son père, avait prêté le serment de fidélité. Les cahiers de doléances qui furent alors présentés au souverain par ses

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 264 v<sup>o</sup>; publ. par Cadier, *op. cit.*, Pièce justificative I, p. 65.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 262 v<sup>o</sup>; publ. par Cadier, *Pièce justif.* II, p. 68.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 264 r<sup>o</sup>. Le mariage n'eut pas lieu immédiatement et ce ne fut que le 5 octobre que le contrat fut signé à Orthez (*ibid.*, fol. 323 v<sup>o</sup>).

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 241 r<sup>o</sup> et suiv. : 1<sup>o</sup> « Remontrances sur les griefs proposés par les trois États de Béarn et de Marsan au seigneur et appointements sur ces articles »; 2<sup>o</sup> réponses faites par les procureurs généraux du vicomte aux résolutions prises par la commission des États, chargée par Gaston IV d'examiner les cahiers de doléances; 3<sup>o</sup> protestations des États contre les conclusions des procureurs généraux.

sujets se sont conservés jusqu'à nous et témoignent de l'importance de cette réunion. Gaston n'y assista pas : obligé de rejoindre le roi à Toulouse, il chargea une commission de trente membres, composée d'ecclésiastiques, de nobles et de bourgeois, de recevoir les remontrances de leurs collègues et d'y répondre en défendant de leur mieux ses intérêts ; il se réservait d'approuver les décisions qui seraient prises. La session dura deux mois (mars-avril). Le 13 mars, les États présentèrent leurs cahiers et au pied de chaque article la commission indiqua dans quel sens il pouvait y être répondu. Les procureurs généraux de Béarn protestèrent contre huit de ces articles qui, d'après eux, portaient atteinte à la souveraineté du prince, et à leur tour les États s'élevèrent contre les conclusions des procureurs généraux, en refusant d'y souscrire. Au ton général qui domine dans leurs remontrances, il est aisé de s'apercevoir qu'ils profitèrent de l'absence du vicomte pour donner à leurs réclamations une vivacité et une énergie que sa présence eût certainement tempérées. Certaines méritent d'être analysées succinctement ; elles ont trait à des événements dont il a déjà été question<sup>1</sup>.

Par suite de la guerre avec l'Angleterre, où Gaston IV avait pris ouvertement parti pour le roi de France, il avait cru de son devoir envers son suzerain d'interdire aux marchands béarnais le commerce sur les terres anglaises, notamment à Bayonne et à Bordeaux. C'était violer manifestement le pacte jadis conclu par la comtesse Isabelle, ratifié plus tard par Jean I<sup>er</sup>. On se souvient qu'aux termes de ce traité de voisinage la liberté du commerce entre le Béarn et la Guyenne anglaise avait été proclamée. Les États de 1443 protestèrent donc (art. 9) contre une décision qui allait même

1. Peu avant sa mort, survenue en décembre 1889 au grand dommage des études historiques, Léon Cadier avait l'intention de publier les cahiers des États de Béarn de 1443, en faisant précéder le texte d'une étude approfondie qui en eût mis en lumière l'importance et l'intérêt. Ce travail, déjà ébauché dans un passage de son livre sur les *Etats de Béarn* (pp. 163-171), allait paraître dans le *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, quand la mort a surpris son auteur ; il nous a été impossible d'avoir communication du manuscrit inachevé de Léon Cadier.



contre les termes du For, dont un article établit formellement que, si le seigneur fait la guerre en son propre nom, nul n'est tenu de l'aider, sinon de sa propre volonté<sup>1</sup>. Les gens des États déclarèrent que la guerre entre les rois de France et d'Angleterre ne regardait pas le Béarn et qu'ils considéraient l'interdiction prononcée par leur souverain comme « une grande injure et dommage aux franchises du pays. » La réponse de Gaston IV, ou plutôt de la commission déléguée par lui, donna presque entière satisfaction à la réclamation de ses sujets : il fut « appointé » que jusqu'aux fêtes de Pâques le commerce serait encore interdit, mais que, passé ce délai, il pourrait reprendre librement sans crainte de vexations.

Les États protestèrent aussi contre les ravages des gens d'armes et des routiers. S'il faut en croire leurs réclamations, le Béarn, qui avait été jusque-là assez épargné, aurait eu à souffrir dans les dernières années des ravages des gens de guerre et notamment des routiers de Bernard de Béarn, au point qu'il y avait péril à s'aventurer sur les routes et chemins publics; ils prièrent le seigneur de remédier à cet état de choses préjudiciable aux affaires du pays.

Les États réclamèrent encore contre l'habitude que le comte prenait tous les jours davantage de lever des troupes et de les emmener hors du Béarn sans consulter les trois États, ce qui était contre la coutume. Le comte répondit en s'excusant que son intention était toujours de prendre l'avis du pays, mais que souvent le besoin était trop pressant pour qu'il eût le temps de le faire. Enfin, tout en approuvant les comptes de gestion qu'avant son départ pour Toulouse le comte avait établis pour la maison de la comtesse et celle du vicomte de Lautrec son frère, les États demandèrent qu'il n'y fût point apporté de modifications, comme cela avait sans doute lieu bien souvent, et ils recommandèrent sur ce point l'ordre et l'économie.

Dans une de leurs remontrances, les États avaient réclamé du comte la tenue de la Cour Majour, et elle leur avait été

1. *For de Béarn*, art. 6 (p. 5 de l'édit. Mazure et Hatoulet).

promise pour la quinzaine après Pâques. Les souverains béarnais — et Gaston IV suivit l'exemple de ses prédécesseurs — n'y tenaient guère. On sait que cette cour, tribunal suprême de la souveraineté, recevait les appels des juridictions inférieures et jugeait en dernier ressort<sup>1</sup>. Le soin de la justice, qui dans les premiers siècles de l'histoire de Béarn appartenait à une cour plénière, composée des seigneurs et des députés envoyés par les communautés du pays, avait été dévolu dès 1220 à la Cour Majour, uniquement composée de douze grands barons. Cette réforme fut inspirée par le besoin qu'on éprouva de distinguer les pouvoirs politique, législatif et judiciaire. Mais, à mesure que les vicomtes de Béarn virent s'accroître leur puissance, ils prirent ombrage de la juridiction de ce tribunal et cherchèrent, autant que possible, à s'affranchir de son contrôle; il leur répugnait de partager avec leurs grands vassaux le pouvoir de justice souveraine. Aussi, plus on avance dans l'histoire de ce pays, plus on voit devenir rares les sessions de la Cour Majour. Il fallait les réclamations pressantes et constamment renouvelées des États pour décider le seigneur à la convoquer. C'est ce qui arriva en 1443; Gaston IV ne put retarder davantage de faire droit à une requête que ses sujets lui présentaient sans doute avec instance depuis son avènement. La seconde moitié de l'année 1443 fut occupée pour lui par la session de la Cour Majour. La rareté de ses réunions grossissait considérablement le chiffre des affaires qu'elle était appelée à juger et les séances se prolongeaient pendant plusieurs mois. Gaston IV ne devait pas être par la suite plus soucieux que ses prédécesseurs de réunir cette cour suprême; depuis la session de 1443, il n'y en eut plus qu'une avant sa mort, malgré l'insistance des États de Béarn à rappeler à chacune de leurs réunions, en tête de leurs cahiers de doléances, la nécessité de sa convocation.

La Cour Majour fut donc réunie par Gaston IV à Orthez

1. On trouvera sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour Majour tous les détails désirables dans l'ouvrage déjà cité de Léon Cadier sur les *Etats de Béarn*.

le 6 juin 1443<sup>1</sup>. Un incident assez vif en marqua l'ouverture : dès le premier jour, les procureurs généraux du vicomte protestèrent contre les réclamations contraires au For que les États avaient présentées dans la séance tenue à Morlaas au mois de mars. Aussitôt le syndic des États, Pierre de Prat, se levant, déclara « frustes et ineptes » les protestations présentées par les procureurs généraux : énergique repartie, qui prouva bien l'indépendance dont jouissaient au quinzième siècle les États de Béarn et la liberté de langage qu'ils ne craignaient pas de se permettre, même en présence du souverain. La session de la cour devait être troublée par des querelles d'un autre genre. Quinze jours à peine étaient écoulés depuis son ouverture quand le baron de Doumy la saisit d'une requête tendant à son rétablissement sur le siège auquel il prétendait avoir droit dans cette cour et dont le baron de Mirossens s'était emparé. La querelle entre les deux seigneurs s'envenima et défraya dès lors presque toutes les séances. De guerre lasse, Gaston crut y mettre fin par une ordonnance qui fixait l'ordre de préséance des barons de Béarn<sup>2</sup>, et fatigué de ces discussions stériles il quitta Orthez pour Navarrenx, prétextant des affaires urgentes. Les barons, obsédés par les réclamations de Pierre de Doumy, ne tardèrent pas à faire de même, et l'infortuné baron, que la décision du vicomte n'avait point satisfait, continua dans une salle vide ses plaintes qui restèrent vaines<sup>3</sup>. La session ne fut reprise que plus tard et dura jusqu'au 15 décembre 1443. Gaston eut encore à s'occuper pendant les mois de juin et de juillet d'un conflit de juridiction survenu entre le seigneur de Lescun, viguier d'Oloron, et

1. Le 4 juin, Gaston était encore à Bideren. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 274 r<sup>o</sup>.) — Sur la session de 1443, voir le registre B1 des arch. des Basses-Pyrénées qui en contient les procès-verbaux, et l'article de M. Flourac : *Une querelle de préséance à la Cour Majour de Béarn* dans la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, année 1887, pp. 351 et suiv.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, B1, fol. 88 r<sup>o</sup>; E 322; E 12, fol. 51. — Publ. par Flourac, *op. cit.*, p. 376.

3. Le 31 août, Gaston avait reçu à Orthez l'hommage de Guichard de Garlenx pour des terres situées en Béarn et dans la sénéchaussée de Lannes. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 292 r<sup>o</sup>.)

les jurats et bailes de la ville, au sujet des privilèges que ce seigneur prétendait posséder de tout temps dans la ville et la viguerie d'Oloron<sup>1</sup>. Ces affaires d'administration intérieure retinrent le comte de Foix en Béarn pendant le cours de l'année 1443.

Il reçut alors de Charles VII un témoignage de confiance des plus significatifs. Le roi avait su gré à son puissant vassal d'avoir consenti à terminer à l'amiable le désaccord qui un moment les avait séparés à l'occasion des griefs dont il lui avait fait présenter la longue énumération. Bien que les négociations fussent dès cette époque entamées en vue de la paix ou d'une trêve avec l'Angleterre, elles ne semblaient pas encore près d'aboutir, et Charles VII était retenu à Poitiers, aussi bien par le souci de ces pourparlers que par celui de la guerre de Normandie : Dieppe, pressé par Talbot, réclamait des secours<sup>2</sup>. Dans l'impossibilité de reprendre en personne dans le Midi les opérations si brillamment inaugurées par la campagne de Tartas, le roi voulut déléguer ses pouvoirs à un lieutenant capable à la fois de le représenter dignement et par son seul prestige de tenir en respect les Anglais dans les provinces méridionales en prenant au besoin contre eux une nouvelle offensive. Il songea à Gaston IV qui, malgré sa jeunesse (il avait à peine vingt ans), avait déjà fait ses preuves et qui, depuis l'abaissement de la maison d'Armagnac, pouvait seul tenir le rôle que la confiance royale lui assigna. Le 9 juillet 1443, il reçut de Charles VII des lettres le nommant lieutenant général en Guyenne et Gascogne, avec pleins pouvoirs de prendre contre l'ennemi telles mesures qui lui paraîtraient profitables au succès de la cause française ; les sénéchaux de Toulouse, d'Agenais et des Lannes furent dans ce but placés sous son autorité<sup>3</sup>.

Il ne paraît point que Gaston ait fait un bien grand usage des pouvoirs discrétionnaires qui lui étaient délégués ;

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 363.

2. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. III, pp. 263 et suiv.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439 (original); publ. dans l'édit. de Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. IX.

aucune opération militaire ne fut menée en Guyenne pendant la fin de cette année et tout le cours de la suivante; il y eut à ce moment comme un temps d'accalmie. Les Anglais n'essayèrent pas de prendre l'offensive et se bornèrent à conserver les positions acquises. Dax et les autres villes des Landes, depuis si longtemps façonnées au joug anglais, étaient retombées d'elles-mêmes aux mains de leurs anciens maîtres. Conscients, depuis Tartas, des forces nouvelles de la royauté française, ceux-ci redoutaient à chaque instant de sa part de nouvelles entreprises. Bayonne, Dax ou Bordeaux pouvaient derechef être menacés, aussi les Anglais mirent-ils tous leurs efforts à y maintenir de fortes garnisons. L'épuisement de leurs ressources ne leur permettait rien de plus; ils avaient d'ailleurs trop à faire dans le Nord pour tenter de diviser leurs forces et d'en détacher une partie vers le Midi. Dieppe, dont Talbot faisait depuis neuf mois le siège, leur avait été enlevé par le dauphin le 14 août; il s'agissait avant tout de reprendre cette place. Un dernier effort fut cependant tenté par les Anglais. Comme à la grande époque de la guerre de Cent Ans, une armée débarquée en Bretagne essaya de traverser la France dans toute sa longueur pour venir prendre à revers les provinces méridionales; mais le duc de Somerset qui la commandait n'était ni Edouard III ni le prince Noir. Il ne réussit qu'à se couvrir de ridicule et sa tentative échoua piteusement; la Guyenne française ne fut même pas menacée<sup>1</sup>.

Devant l'attitude peu inquiétante des Anglais, le rôle de Gaston IV comme lieutenant général de Charles VII se réduisait à peu de chose. Pendant cette période de calme relatif un acte important intervint: le 11 mai 1444, les habitants de Dax et autres sujets du roi d'Angleterre conclurent avec les populations du Bigorre, du Néhouzan et d'autres terres relevant du comte de Foix un accord destiné à assurer leurs relations amicales, en dépit de l'état d'hostilité où vivaient entre elles la France et l'Angleterre. Les signa-

1. Beaucourt, *op. cit.*, t. III, p. 29. Sur diverses tentatives qui auraient été faites par les Anglais pour envoyer des troupes en Guyenne, cf. *ibid.*, note 1.



taires de cet accord n'étaient autres que les maire, capitaine et prévôt de Dax d'une part, et de l'autre le comte de Foix en personne<sup>1</sup>. De la part de ce dernier, le fait peut paraître surprenant : faisait-il donc si peu de cas de son titre de représentant du roi de France et de l'alliance scellée avec lui contre l'Angleterre ? Ce pacte, qu'il ne craignait point de signer, n'impliquait-il pas chez lui comme une défection à la cause française ? Si les relations de bon voisinage avaient toujours existé entre la Guyenne anglaise et le Béarn, pays indépendant et libre de toute suzeraineté, il n'en allait pas de même de Bigorre et des autres domaines du comte de Foix qui relevaient du roi de France. Il ne semble pas cependant que Charles VII se soit ému de cet accord étrange qui pouvait compromettre ses intérêts ; aussi bien peut-être n'en fut-il pas informé. Quant à Gaston IV, s'il se crut permis de s'y associer, c'est qu'il se sentait couvert par un précédent : en 1431, son père Jean I<sup>er</sup>, renouant au nom des Béarnais le traité d'union avec l'Angleterre, y avait fait comprendre, outre le Béarn, le Marsan et le Gabardan, le Bigorre, le Nébouzan et le Comminges<sup>2</sup>. C'est un fait analogue qui se produisit en 1443, avec cette différence toutefois que le traité conclu par Gaston IV fut négocié, non point avec les représentants du roi anglais en Guyenne, mais directement avec les magistrats municipaux des localités landaises. C'était un traité, non plus de prince à prince, de puissance à puissance, mais de ville à ville, et ce caractère tout local, qui en fait à nos yeux l'intérêt, devait contribuer à le faire passer inaperçu. Les parties contractantes furent : d'un côté, Dax, les seigneuries de Marensin, de Seignanx<sup>3</sup>, de Capbreton<sup>4</sup>, de Saubusse, de Tercis, de Saint-Pandelon<sup>5</sup>, de Sorde<sup>6</sup>, de Pouillon<sup>7</sup>, toutes appartenant au

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 162 r<sup>o</sup>.

2. Cf. Flourac, *Jean I, comte de Foix*, p. 152.

3. Saint-Martin-de-Seignanx (Landes), arr. de Dax, ch.-l. de canton.

4. Landes, arr. de Dax, canton de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

5. Ces trois localités sont aujourd'hui situées dans l'arrondissement et le canton de Dax.

6. Arr. de Dax, canton de Peyrehorade.

7. Arr. de Dax, chef-lieu de canton.

roi d'Angleterre, ainsi que les domaines des seigneurs d'Uza<sup>1</sup>, Saint-Julien<sup>2</sup>, Bias<sup>3</sup>, Aureilhan<sup>4</sup>, Mimizan<sup>5</sup>, Biscarrosse<sup>6</sup>, Castets<sup>7</sup>, Mezos<sup>8</sup>, Pontonx<sup>9</sup>, Parentis<sup>10</sup> et Gastes<sup>11</sup>; de l'autre, les habitants du Bigorre, du Nébouzan, des vigueries de Mauvesin et Sauveterre, des localités de Barbazan<sup>12</sup>, Tournay, Trie, Galan<sup>13</sup>, Sadournin<sup>14</sup>, ainsi que ceux de la ville et prévôté de Saint-Sever, Bonnegarde<sup>15</sup>, Amou<sup>16</sup>, Tilh, Habas, Ossages, Misson<sup>17</sup>, Lahontan<sup>18</sup> et Saint-Cricq<sup>19</sup>. Aux termes de ce traité, il était permis aux habitants de ces pays de voyager, séjourner et commercer librement sur les terres les uns des autres; seules les places fortes de Dax et Pouillon d'une part, Saint-Sever et Sorde de l'autre, étaient soumises à un régime différent, et pour y pénétrer une permission spéciale était nécessaire; le pacte était valable pour dix ans. Curieuse tentative que dénote cet accord chez des populations soucieuses de leur tranquillité et du bon état de leurs affaires; indifférentes à celles du dehors, aux luttes stériles des princes, elles ne cherchaient que leur intérêt; ce qu'elles voulaient avant tout, c'était la liberté du commerce,

1. Arr. de Dax, canton de Castets, commune de Lévignacq-des-Landes.

2. Arr. de Mont-de-Marsan, canton de Gabarret.

3. Arr. de Mont-de-Marsan, canton de Mimizan.

4. *Ibid.*

5. Arr. de Mont-de-Marsan, chef-lieu de canton.

6. Arr. de Mont-de-Marsan, canton de Parentis-en-Born.

7. Arr. de Dax, chef-lieu de canton.

8. Arr. de Mont-de-Marsan, canton de Mimizan.

9. Arr. de Saint-Sever, canton de Tartas.

10. Arr. de Mont-de-Marsan, chef-lieu de canton.

11. Arr. de Mont-de-Marsan, canton de Parentis.

12. Hautes-Pyrénées, arr. et canton de Tarbes.

13. Ces trois localités sont des chefs-lieux de canton de l'arr. de Tarbes.

14. Hautes-Pyrénées, arr. de Tarbes, canton de Trie.

15. Landes, arr. de Saint-Sever, canton d'Amou.

16. *Ibid.*, arr. de Saint-Sever, chef-lieu de canton.

17. Ces quatre localités appartiennent au canton de Pouillon, arr. de Dax (Landes).

18. Basses-Pyrénées, arr. d'Orthez, canton de Salies.

19. Landes, arr. de Dax, canton de Peyrehorade.

la sécurité des relations. Ne peut-on voir dans cet acte signé sans bruit comme une protestation discrète, comme une réaction pacifique des gens des villes et des campagnes contre un état de guerre qui, en se perpétuant, menaçait de détruire à tout jamais la prospérité de la région ?

Au mois d'avril de cette même année, Gaston entreprit un voyage à Avignon; il allait rendre visite à son oncle le cardinal Pierre de Foix que ses fonctions de légat du Saint-Siège retenaient dans la ville pontificale, mais qui n'en restait pas moins le conseil autorisé des princes de sa famille. Le 22 avril, le jeune comte concluait dans cette ville une alliance avec Jean de Daillon, seigneur de Fontaines, chambellan du dauphin Louis<sup>1</sup>. Peut-être allait-il à Avignon pour remercier son oncle d'avoir bien voulu intervenir auprès du pape Eugène IV et obtenu en faveur de son frère et de son neveu des bulles qui les relevaient du serment imprudemment prêté quelques années plus tôt de payer de fortes sommes à Rodrigue de Villandrando<sup>2</sup>. A la même époque, Gaston obtenait du souverain pontife l'approbation d'une donation à lui faite par l'abbé de Saint-Loubouer du quart de la juridiction de cette localité<sup>3</sup>.

Dès le mois de juin, il était de retour à Orthez; il y reçut la nouvelle de la conclusion d'une trêve avec l'Angleterre. On n'avait pu s'entendre pour une paix définitive, on s'arrêta à l'idée de conclure une trêve assez longue pour permettre aux deux nations de refaire leurs forces. Le mariage de Marguerite d'Anjou, fille du roi René, avec le roi d'Angleterre devait servir de gage à cette paix provisoire. Le 20<sup>e</sup> mai, Charles VII donna à ses plénipotentiaires pleins pouvoirs pour la signer, et, le 28, elle fut définitivement arrêtée. Elle devait s'étendre du 1<sup>er</sup> juin 1444 au 1<sup>er</sup> avril 1446<sup>4</sup>; elle est connue dans l'histoire sous le nom

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439.

2. Cf. ci-dessus, p. 60.

3. Voir au chapitre suivant.

4. Cf. *Archives historiques de la Gironde*, t. XVI, p. 305; Du Mont, *Corps diplomatique*, t. III, part. I, p. 551; Rymer, *à la date*; Beaucourt, *op. cit.*, p. 276-278.



de traité de Tours. Gaston IV avait été pendant la guerre le lieutenant de Charles VII en Guyenne, il était naturel qu'il jouât encore un rôle après la trêve. Le 8 juillet, les quatre plénipotentiaires français, le duc d'Orléans, le comte de Vendôme, Pierre de Brézé et Bertrand de Beauvau lui écrivirent pour lui annoncer que, par ordre du roi, il avait été nommé conservateur des trêves conclues avec l'Angleterre « es pais et marches de Foix, Béarn, Marsan, Gavar-dan, Saint-Sever »; qu'en conséquence, il devrait veiller à leur observation, entretenir sur les frontières de ces pays les gens de guerre dont le chiffre avait été fixé, se mettre en relations avec les commissaires anglais chargés de leur côté de la conservation de la trêve, et régler avec eux les différends qui pourraient s'élever<sup>1</sup>. Il n'y a pas trace de discussion survenue entre Gaston et les représentants du roi d'Angleterre pendant la durée de l'armistice; d'ailleurs les pays étaient trop intéressés eux-mêmes à son maintien pour ne point veiller spontanément à ce qu'il n'y fût point fait d'infractions.

Profitant de ce que la paix était assurée en France, Gaston se prépara à un voyage en Espagne; mais comme il prévoyait une assez longue absence, il régla avant son départ toutes les affaires pendantes et pourvut au gouvernement de ses Etats<sup>2</sup>. Le 8 octobre 1444, il conclut une alliance avec un seigneur roussillonnais, Galceran de Pinos, vicomte d'Ille et Canet, dont les domaines n'étaient pas éloignés des frontières orientales des états de Foix<sup>3</sup>. Le 12 novembre, il fit son testament<sup>4</sup>: après avoir désigné le lieu de sa sépulture et demandé que son corps, en quelque

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439; Bibl. Nat., collection Doat, vol. 9, fol. 303; Mathieu d'Escouchy, édit. Beaucourt, t. III, *Preuves*, p. 146.

2. Le 31 août, à Sauveterre, il avait assisté au mariage du seigneur de Cervellon en Catalogne avec Jeanne de Foix, sœur d'Isabelle de Foix, dame de Navailles (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 310 r°.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 439.

4. *Ibid.*, E 439 (original); analyse dans la collection Du Chesne, vol. 98, p. 28.

endroit qu'il décédât, fût transporté à l'abbaye de Boulbonne, où reposaient ses aïeux, il fit quelques legs pieux et disposa de douze mille florins en faveur de toutes les personnes auxquelles, dans le cours de ses guerres, il aurait pu porter préjudice. Sur cette somme il préleva une rente de deux cents marcs d'argent qui devrait être payée à l'abbé de Saint-Jean de-la-Castelle, à condition que, dans la chapelle de Notre-Dame de Sarrance, dépendant de cette abbaye, et à laquelle le comte avait une dévotion particulière, il fût célébré à perpétuité trois messes par semaine pour le repos de son âme et de celles des comtes ses prédécesseurs. Il reconnut avoir reçu du prince de Viane, gouverneur de Navarre, dix mille florins d'Aragon sur la dot de la comtesse Éléonore, et s'engagea à restituer cette somme à sa mort. Au cas où ses héritiers viendraient à contester à sa veuve les revenus de la vicomté de Castelbon et des autres terres sur lesquelles sa dot était garantie, il l'autorisait en compensation à disposer des revenus des vicomtés de Marsan et Gabardan et de la baronnie de Captieux; il lui laissait aussi la jouissance de tous ses bijoux. S'il venait à mourir sans héritier mâle, sa fille Marie, née l'année précédente, deviendrait sa légataire universelle; mais si la comtesse Éléonore, alors enceinte, mettait au monde un fils, ce fils devrait être reconnu comme héritier de la maison de Foix. Gaston réglait ensuite les dotations des fils et filles qu'il pourrait avoir au moment de sa mort. Au cas où il mourrait sans enfants, son frère, Pierre de Lautrec, devait lui succéder. Si, à sa mort, ses enfants étaient encore mineurs, il établissait comme tuteurs le cardinal Pierre de Foix, à son défaut son oncle Mathieu de Comminges, en troisième ligne enfin l'évêque de Tarbes; si tous trois venaient à manquer ou refusaient cette charge, les Etats de Béarn seraient autorisés à désigner un tuteur à leur convenance. Il choisit enfin pour exécuteurs testamentaires ses oncles le cardinal et le comte de Comminges; l'évêque de Tarbes, l'abbé de Pimbo Menaud d'Anos, et Auger de Bresquit, ses conseillers.

Ses affaires personnelles ainsi réglées, Gaston quitta le

Béarn dans les premiers jours du mois de décembre<sup>1</sup> et, accompagné de la comtesse Éléonore, passa dans le comté de Foix, d'où il s'apprêta, malgré l'hiver, à franchir les Pyrénées.

1. Le 25 novembre, il était encore à Orthez et signait un règlement au sujet des biens de l'hôpital de Départ, dépendant de l'abbaye de Sauvelade. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 352.)

---

## CHAPITRE V.

### GASTON IV A LA COUR DE FRANCE.

(1445-1448.)

Situation du nord de l'Espagne à l'époque du voyage du comte de Foix ; Gaston IV à Barcelone : probabilité d'une alliance conclue entre Gaston et son beau-père le roi de Navarre. — Retour de Gaston en France ; son entrevue à Perpignan avec le vicomte de Lomagne. — Il rejoint la cour à Nancy. — Les fêtes de Nancy ; Gaston y prend une part active ; son portrait. — Il suit la cour à Châlons ; nouvelles fêtes chevaleresques. — Intimité de Gaston et de Pierre de Brézé ; ses conséquences : petite révolution dans le Conseil royal. — Le procès du comte d'Armagnac ; intervention de Gaston en faveur de son ancien ennemi. — Gaston et la réforme de l'armée. — La cour à Razilly. — Services rendus par Gaston à ses sujets auprès de Charles VII. — Son voyage dans le Midi ; les travaux d'archives de Michel du Bernis. — Retour de Gaston à la cour ; les fêtes de Razilly et de Saumur ; le « pas du Rocher-Périlleux » ; les joutes à Montils-les-Tours. — Intrigues du dauphin ; rôle joué par Gaston à cette occasion. — Disgrâce passagère de Brézé ; Gaston quitte la cour. — Ses acquisitions territoriales : il achète Lautrec et Villemur à son frère, la vicomté de Calmont à Antoine Tournier ; il acquiert de Guillaume de Tinières la vicomté de Narbonne ; historique de cette acquisition ; longs embarras qu'elle suscite. — États de Foix de 1448 : Gaston y renouvelle son serment de fidélité. — Son séjour en Béarn : convocation de la cour Majour.

Au moment où le comte de Foix entreprit son voyage en Espagne, le calme et la tranquillité étaient loin d'y être encore établis. Depuis de longues années la Castille était déchirée par des luttes intestines : il est permis de dire que de 1420 à 1476 il n'y eut pas un moment de trêve dans ce malheureux pays. Grand propriétaire castillan<sup>1</sup>, cousin germain du roi, le roi de Navarre se croyait autorisé à intervenir sans cesse dans ses affaires ; il était jaloux aussi de la

1. Jean II de Navarre était seigneur de Lara et de Medina del Campo et duc de Peñafiel ; à ce titre, il était vassal du roi de Castille. (Cf. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 97.)

faveur qu'avait su conquérir auprès du faible Jean II le connétable Alvaro de Luna. Roi de Navarre et lieutenant général en Aragon pour son frère Alfonse V, régnant de fait, sinon de droit, à Saragosse et à Pampelune, il voulut encore régner à Burgos et à Madrid. Secondé par ses frères les infants d'Aragon Henri et Pierre, l'un grand-maitre de Saint-Jacques, l'autre propriétaire de nombreux domaines en Castille, le roi de Navarre résolut de renverser par tous les moyens le puissant connétable et de « gouverner le royaume, personne et maison de son cousin<sup>1</sup> »; il préférerait, disait-il, à sa couronne de Navarre ses domaines castillans<sup>2</sup> et sacrifiait tout à l'ambition d'établir son autorité dans le troisième royaume espagnol; de là cette guerre interminable, mêlée pour lui de succès et de revers, et qui en 1444 était violemment déchainée. Un moment, Jean II de Navarre avait pu se croire vainqueur; grâce à une vaste confédération dont faisaient partie la reine de Castille, le prince des Asturies, l'infant Henri d'Aragon et l'amiral Don Fadrique Enriquez, il était parvenu à s'emparer de la personne de l'infortuné monarque; il le garda prisonnier onze mois pendant lesquels il gouverna sous son nom. Mais ses alliés eux-mêmes, jaloux de sa puissance, se retournèrent contre lui : le roi de Castille fut délivré par son propre fils. Jean de Navarre, furieux, recommença aussitôt la lutte, y entraînant même son royaume dont jusque-là le prince de Viane, qui le gouvernait, avait su maintenir la neutralité. Ces événements se passaient en juin 1444. Malgré tous ses efforts, Jean II ne fut pas heureux : le connétable Alvaro de Luna et le prince des Asturies réconciliés détruisirent son armée près de Burgos. Jean dut se résigner à négocier : mais au cours des négociations il fut assez habile pour s'assurer l'alliance d'un des plus puissants seigneurs castillans, l'amiral Don Fadrique, en se fiançant à sa fille Jeanne Enriquez (1<sup>er</sup> septembre)<sup>3</sup>. A la fin de ce mois, il signa une trêve, mais ce n'était que pour mieux préparer une nouvelle guerre.

1. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. III, fol. 177 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 183.

3. Yanguas, *Historia compendiada del reino de Navarra*, p. 269.

Depuis quelque temps déjà, prévoyant quels services il pouvait attendre du comte de Foix, son gendre, Jean II méditait une alliance avec lui. De son côté, Gaston IV suivait avec intérêt toutes les péripéties de la lutte qui se poursuivait au delà des Pyrénées, ne cherchant, suivant la politique adoptée par son père, qu'une occasion d'y prendre part; son mariage avec une princesse navarraise l'y autorisait. Pendant la dernière campagne, d'où Jean était sorti vaincu, Gaston avait été tenu au courant des moindres événements : des courriers avaient marché jour et nuit pour lui porter toutes les nouvelles; peu s'en était fallu qu'il n'intervint dans une guerre où la Navarre se trouvait pour la première fois engagée. D'autre part, Jean II manifestait quelque inquiétude de l'alliance étroite qui depuis plusieurs années unissait au comte de Foix le prince de Viane son fils; il en sentait tout le danger pour lui, déjà si impopulaire dans son royaume; que les deux beaux-frères vinssent à resserrer leur intimité et à lui déclarer la guerre, le résultat n'en pouvait être douteux : c'était pour Jean II la défaite assurée; épuisé par ses guerres en Castille, il serait incapable de résister aux forces combinées de ses deux adversaires. Le prince de Viane, si populaire, si aimé des Navarrais, pourrait, quand il lui plairait, avec l'aide du comte de Foix, replacer sur sa tête la couronne de Navarre qui depuis la mort de sa mère lui revenait légitimement et que son père avait usurpée. Il fallait à tout prix rompre une aussi dangereuse amitié; dès ce moment Jean II y employa toutes les ressources d'une habile politique. Au mois de septembre, il avait déjà l'intention de se ménager une entrevue avec son gendre<sup>2</sup>. Une occasion s'offrit d'elle-même d'entrer en relations avec lui : la trêve de Tours, récemment conclue entre Charles VII et l'Angleterre, rendait inoccupées les nombreuses bandes de routiers gascons que la grande ordonnance de 1439 n'avait pu complètement désorganiser; Jean II pensa à en tirer parti<sup>3</sup> et à faire appel à ces auxiliaires, bons soldats autant que pillards

1. Arch. de Navarre, tiroir 151, n° 29.

2. Zurita, *op. cit.*, t. III, fol. 291 r°.

3. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 194.

intrépides, dont le concours lui serait précieux pour soutenir la lutte en Castille; pour les attirer en Espagne, nul n'était plus qualifié que Gaston IV.

Le comte de Foix quitta ses États au mois de décembre, au milieu des rigueurs de l'hiver. Parti de Varilhes, il traversa les Pyrénées au col de Puymaurens, où « il y avait grande neige », dit Michel du Bernis<sup>1</sup>. Une fois en Catalogne, il se rendit à Notre-Dame de Monserrat, un des plus célèbres pèlerinages de l'Espagne au moyen âge, et y fit ses dévotions : c'était le prétexte de son voyage. Michel du Bernis, qui parle seul de ce voyage du comte de Foix, se borne à mentionner son passage à Barcelone sans dire les raisons qui l'y amenaient ni ce qu'il y fit. Les documents ne permettent point d'établir d'une manière rigoureuse l'itinéraire de Jean II pendant le mois de décembre 1444; il est certain qu'à ce moment il avait quitté la Castille<sup>2</sup>. Était-ce pour la Catalogne, afin de s'y rencontrer avec son gendre? C'est probable, mais on ne saurait, en l'absence de preuves, l'affirmer absolument; ce qui porte à le croire, c'est que, à peine quelques mois après, les relations entre Gaston et le prince de Viane, jusqu'alors si cordiales, se refroidissent sensiblement. A en croire même le chroniqueur bourguignon Chastellain, qui mentionne la présence du comte de Foix à Nancy et à Châlons en 1445, le jeune prince aurait eu à cette époque « plusieurs affaires et estrifs à l'encontre de ses voisins, especialment contre le prince de Navarre »<sup>3</sup>. Si l'entrevue eut lieu entre Gaston IV et son beau-père, on ne peut douter que celui-ci ne mit tout en œuvre pour détacher le comte de Foix de l'alliance de son fils; les arguments décisifs ne lui manquaient pas; peut-être lui fit-il entrevoir déjà la possibilité de lui succéder un jour en Navarre. Le prince de Viane n'avait pas d'enfants de sa femme Agnès de Clèves; il était lui-même d'une santé délicate, et s'il venait à disparaître, ses partisans ne sauraient par qui le remplacer. Res-

1. Edit. Buchon, p. 597.

2. Zurita, *loc. cit.*

3. Georges Chastellain, *Chronique*, édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 170.

terait, il est vrai, la princesse Blanche, mariée au prince des Asturies, et dont les droits primaient ceux de sa sœur Éléonore, comtesse de Foix ; mais il serait facile de les lui faire abandonner, surtout si, comme il l'espérait, Jean II parvenait à faire la loi en Castille et en dirigeait à son gré le prince héritier. Le désistement de Blanche, qu'on pouvait considérer comme assuré, supprimerait pour le comte de Foix le seul obstacle à la succession navarraise. Peut-être Gaston conçut-il dès ce moment l'espoir ambitieux de voir enfin se réaliser le rêve qui déjà avait hanté son père Jean I<sup>er</sup> ; peut-être y eut-il dès 1444 à Barcelone comme une ébauche du traité qui en 1455 devait décider l'exhérédation de Carlos de Viane au profit de son beau-frère. Sans oser rien affirmer sur ce point, il nous semble toutefois indubitable qu'un pacte, dont les termes nous échappent, fut conclu entre le roi de Navarre et son gendre ; on en peut voir un indice dans ce fait que quelques mois après, en donnant son amitié et sa foi à Pierre de Brézé, le comte de Foix s'engagea à le servir envers et contre tous, sauf contre le roi de Navarre<sup>1</sup>.

De Barcelone, Gaston revint en France par Perpignan et Narbonne. Il fut rejoint dans la première de ces deux villes par le vicomte de Lomagne qui venait le prier d'intercéder en faveur de son père, toujours prisonnier, auprès de Charles VII. Après sa folle équipée du mois de mai précédent<sup>2</sup>, le fils aîné de Jean IV d'Armagnac avait compris qu'il ne lui restait plus qu'à s'humilier devant son suzerain, que c'était là l'unique moyen d'obtenir la grâce de son père. Oubliant la haine qui divisait les maisons de Foix et d'Armagnac, il pensa qu'il ne pouvait avoir, pour assurer le succès de sa démarche, d'intermédiaire plus influent que Gaston IV ; il connaissait ses sentiments chevaleresques, il avait combattu à ses côtés pendant la campagne de Tartas, il savait que Gaston ne repousserait pas un ancien compagnon d'armes. En effet, le comte de Foix promit au vicomte de Loma-

1. Cf. ci-dessous, p. 119-120.

2. Cf. ci-dessus, p. 93.



gne d'agir à la cour en faveur de son père; on verra qu'il tint sa promesse<sup>1</sup>.

En quittant Perpignan, il partit pour rejoindre la cour de France, où il devait faire un long séjour. On sait qu'après la conclusion de la trêve de Tours, Charles VII n'eut d'autre préoccupation que de débarrasser le royaume des bandes de routiers, de ces Armagnacs, comme on disait encore, qui, désormais inoccupés, menaçaient d'en compromettre la tranquillité. Il profita de la première occasion qui s'offrit de les « jeter hors ». Aux termes mêmes du traité de Tours, une armée, composée de gens d'armes anglais et français, fut mise sous les ordres du dauphin pour aller guerroyer en Suisse. Frédéric III d'Autriche, roi des Romains, était en lutte avec les Cantons; c'est à son secours que le dauphin fut envoyé sur les bords du Rhin. Il ne déplaisait point d'ailleurs au roi de France d'étendre son influence du côté de l'Allemagne et de reprendre une politique de tradition chez les Valois. D'autre part, tandis que le dauphin partait en guerre contre les Suisses, Charles VII se mit en personne à la tête d'une expédition dirigée contre la ville impériale de Metz, qui avait donné au roi René de graves sujets de mécontentement<sup>2</sup>. Il quitta Montils-les-Tours le 10 juillet 1444; c'est sans doute alors qu'il écrivit à Gaston IV, lui disant que, quoiqu'il l'eût nommé conservateur des trêves avec l'Angleterre dans les pays du sud-ouest, il l'autorisait cependant à déléguer ses pouvoirs à un lieutenant et à venir le retrouver à Nancy, « car il n'i avoit homme en ce monde que plus il desiroit voir<sup>3</sup> ». Le voyage du comte de Foix en France était décidé avant même son départ pour la Catalogne. Gaston, sur qui les fêtes et les plaisirs exercèrent toujours un invincible attrait, brûlait d'envie de faire figure à cette cour galante de Charles VII, qu'il ne connaissait encore que par ouï-dire. « Il pensa en soy mesmes, nous dit son biographe,

1. Esquerrier, p. 71. C'est le seul chroniqueur qui parle de l'entrevue de Gaston IV et du vicomte de Lomagne.

2. Sur ces événements de l'histoire générale, cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, ch. I et II.

3. Leseur, t. I, p. 133.

que, veu que l'exercice des armes estoit prohibé et deffendu et que, en son quartier, falloit cesser la guerre, si ne vouloit pas toutefois exposer sa très noble personne à vaguabonder ne illec oysement garder les cendres ne y demourer au sejour, ainçoys se delibera bien de ne faillir pas à la feste de Nancy<sup>1</sup>. » Il pourvut donc à la garde de ses pays en nommant pour lieutenant général en son lieu et place son cousin de Navailles, « qui estoit ung très prudent et vaillant chevalier<sup>2</sup>. »

Accompagné d'une brillante escorte d'une centaine de gentilshommes, il traversa toute la France, arriva à Reims et passa ensuite à Bar-le-Duc. Il envoya de là prévenir le roi de son arrivée; Charles VII dépêcha aussitôt à sa rencontre Prégent de Coëtivy, Poton de Saintrailles et le sénéchal de Poitou, Pierre de Brézé, son principal favori, qui devait par la suite devenir l'ami intime de Gaston<sup>3</sup>. Charles VII était à Nancy depuis le 20 septembre, mais Gaston n'y arriva que vers la fin de janvier ou le commencement de février. Il fit alors dans la ville une entrée solennelle, entouré de ses gentilshommes que commandaient ses frères Pierre de Lautrec et Bernard de Béarn, et d'une brillante noblesse venue à sa rencontre, où l'on distinguait le connétable de Richemont, les seigneurs d'Albret, d'Eu, de Clermont, du Maine, de Bueil, de Lohéac<sup>4</sup>. L'accueil que lui fit Charles VII fut des plus affectueux : « Beau cousin, beau cousin, lui dit-il, soies le très bien venu. Saint Jehan ! beau sire, nous sommes joyeux de vostre venue. » Et il le remer-

1. Leseur, t. I, p. 134.

2. La comtesse Éléonore dut aussi être chargée du gouvernement des États de Foix; on la voit exercer les fonctions de lieutenant général en l'absence de son mari. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 351.)

3. C'est sous l'autorité de Pierre de Brézé, nous dit Georges Chastellain (édit. Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 47), que Gaston, « ce gentil prince chevalereux », comme il l'appelle, prit son vol à la cour.

4. Leseur mentionne également Dunois, mais par erreur; le bâtard d'Orléans était alors dans le centre de la France. (Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 46, note; Leseur, t. I, p. 138, note 3.)

cia fort des services qu'il lui avait rendus en Guyenne<sup>1</sup>.

La plupart des chroniqueurs contemporains, Berry, Mathieu d'Escouchy, Olivier de la Marche<sup>2</sup>, Chastellain et surtout l'auteur du *Livre des faits de messire Jacques de Lalain*, ont retracé le récit des fêtes splendides dont la capitale du roi René fut le théâtre après l'arrivée du comte de Foix. Aucun peut-être ne les a racontées avec autant de détails que le biographe de Gaston IV<sup>3</sup>. Le récit de Guillaume Leseur, empreint pour son héros du plus grand enthousiasme, ne saurait toujours être pris au pied de la lettre et demande à être contrôlé. Cependant, si on le rapproche des autres relations originales, on en peut conclure que le comte de Foix était à cette époque un des plus brillants gentilshommes de la cour de France; le grand nom qu'il portait, le souvenir de son père encore si vivant dans l'entourage de Charles VII, ses précoces exploits lui attirèrent vite les sympathies de tous les grands seigneurs. Il ne manquait point non plus d'avantages physiques : tous les chroniqueurs se plaisent à le représenter bien fait de sa personne et l'un des plus gentils princes de son temps : « Estoit, dit Chastellain, un très bel chevalier adroit..., et parce que belle et agreable personne estoit et accompagné grandement, son fait, sa renommée et son autorité alloient montant et multipliant de plus en mieux tous les jours. Et en toutes choses servantes à guerre ou à paix fut trouvé un des plus loés<sup>4</sup>. » — « Il avait, dit Michel du Bernis, le corps très haut, de formes bien découplées, de taille bien prise et le visage beau, gracieux, amoureux, plaisant à toutes gens<sup>5</sup>. » Et Guillaume Leseur ajoute « qu'il estoit si bel homme, gent et avenant, hault et droit fendu de bras et de jambes, un

1. Leseur, t. I, p. 141. Cf. aussi la description de l'entrée de Gaston IV à Nancy (*ibid.*, pp. 139-140).

2. Berry, p. 426; Escouchy, t. I, p. 40; Olivier de la Marche, t. II, p. 56; cf. aussi Martial d'Auvergne, *les Vigilles de Charles VII*, t. I, p. 218.

3. Leseur a consacré tout un chapitre (chap. VIII) au récit des fêtes de Nancy (t. I, pp. 129 à 172).

4. Chastellain, édit. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 170.

5. Edit. Buchon, p. 598.

regard amoureux, plaisant, sa face amesurément composée, clere et de beau teint, il estoit jeune enfant en l'aage de XX ans, bel et assureé chevauteur, ayant bonne et légère main et bon esperon, et en toutes ses façons se presentoit acceptable, plaisant à tout œil humain qui le pouvoit voir ne regarder, si que de le voir et hanter homme ne s'en pouvoit lasser ne enuyer<sup>1</sup> ».

Ces quelques citations d'auteurs contemporains permettent d'affirmer que Gaston IV tint honorablement son rang au milieu de tous les grands seigneurs qui se pressaient alors autour de Charles VII et du roi René, tels que le duc de Calabre, le comte du Maine, le connétable de Richmond, le comte de Clermont, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, Ferry, fils aîné du comte de Vaudémont, et Jean son frère, tous deux princes de la maison de Lorraine. Les fêtes de Nancy étaient célébrées à l'occasion du mariage de la princesse Marguerite, fille du roi René, avec le roi d'Angleterre; c'est à Nancy que se rendit l'ambassade anglaise chargée d'escorter la jeune fiancée; le marquis de Suffolk était à sa tête<sup>2</sup>. Le roi René et le comte de Saint-Pol, « pour l'amour des dames », firent « crier un pas de joutes ». Leseur nous en a laissé un récit qui n'est point toujours conforme à celui que donne un manuscrit du temps<sup>3</sup>; notre chroniqueur est plus complet, sinon plus exact. Les joutes commencèrent le 14 février, sur la place du marché; les « tenants » étaient, au dire du biographe de Gaston, le roi de Sicile, le comte de Saint-Pol, Ferry de Lorraine, Pierre de Brézé et Philippe de Lenoncourt. On peut lire dans sa relation le minutieux détail de tous les costumes des

1. Leseur ne se lasse point de tracer des portraits de son héros; il dit ailleurs (t. I, p. 153) qu'« il estoit un des beaux et assureés chevauteurs que on sceut voir, et sembloit qu'il fut fils du harnois et cheval, tant beau s'y savoit contenir ».

2. Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 91-92.

3. Ce manuscrit, publié par le vicomte de Villeneuve-Bargemont (*Histoire de René d'Anjou*, t. I, p. 455), a été utilisé par M. de Beaucourt, p. 93. Le chroniqueur Esquerrier mentionne sommairement les fêtes de Nancy et dit que le comte de Foix y fit « de merveilleuses choses. » (*Edit. citée*, p. 71.)

chevaliers qui prirent part à la lutte; c'est un curieux chapitre de l'histoire du costume à cette époque; le luxe inouï et l'opulente richesse dont on aimait à faire parade devant les dames y sont merveilleusement mis en lumière; la galanterie était loin d'exclure d'ailleurs les rudes coups de lance. Il suffira de citer ici le passage qui concerne Gaston IV : « Le deuxiesme coureur des survenans à la ditte jouxte, ce fut Monsieur le conte de Foix, lequel estoit monté sur ung très bel et puissant coursier, nommé la Grue, à ung chamfrain d'or, au hault duquel chamfrain avoit une grosse pomme d'or, portant unne très riche plumail, et estoit ledit cheval couvert d'une très riche housure de veloux cramoisy broché d'or, laditte housure semée à riches aiglantines d'or et de brodure; sur ledit veloux cramoisy y avoit petites vaches à campannes d'or fin, pendues à leur col, sonnant clerement et menans un grand bruit, et laquelle housure estoit bordée de veloux vert, chargée d'orphaverie d'or, à escreteaulx faits à lettres d'or de la devise que portoit le dit prince, disant : *C'est moi qui l'a*. Il portoit sur son harnois unne très riche manteline de veloux cramoisy brochée d'or, toute semée à lames d'or, à ung collier de grosses perles et de pierrerye, et avoit ung escu d'acier sur son boys nervé, couvert de blanc veloux brochié d'or. Il avoit devant luy quatre trompetes et quatre clerons à riches bannieres de ses armes et grosses houppes d'or... Et Dieu scet se le Roy et les princes et seigneurs, et d'aultre costé les princesses, dames et damoyselles qui là estoient, prenoient grand plaisir à le voir !<sup>1</sup> »

Charles VII lui-même voulut prendre part au tournoi et parut dans la lice, portant les armes de Lusignan; il rompit trois lances, dont une contre Pierre de Brézé qui le désarma, « et fut blasmé, dit naïvement le chroniqueur, ledit de Braizé de ce qu'il couroit si gros boys contre le Roy<sup>2</sup> ». Après le roi vint le comte de Foix, puis les comtes de Clermont, de Chaumont, le vicomte de Tartas, Jacques de Luxembourg, frère du comte de Saint-Pol, le seigneur de

1. Leseur, t. I, p. 152-153.

2. *Ibid.*, p. 151.

Beuvau, le maréchal de Lohéac, Bertrand de la Tour, Poton de Saintrailles, l'amiral Prigent de Coëtivy, le seigneur de Janly et Jean de Lorraine; enfin le fameux Jacques de Lalaing, « Jacquet », comme on l'appelait familièrement, prit la place de Philippe de Lenoncourt, et fit merveilles. Le comte de Foix courut douze courses, rompit onze lances et désarçonna le sire de Lenoncourt, qui fut « si estourdy qu'il demeura là grand piece qu'il ne savoit s'il estoit en ciel ou en terre<sup>1</sup> ». Le prix de la joute, — un diamant de mille écus, — fut remporté par Saint-Pol et Gaston.

La cour quitta Nancy à la fin d'avril pour se rendre à Châlons, où elle arriva le 29 mai. Charles VII s'installa à Sarry, aux portes de la ville; le comte de Foix l'y avait précédé, avec tous les princes et grands seigneurs. Ils y furent bientôt rejoints par la duchesse de Bourgogne, chargée par son mari d'une mission diplomatique. De longues conférences furent tenues entre le roi et les ambassadeurs bourguignons et de graves questions débattues; la principale touchait le différend entre le roi René et le duc de Bourgogne : lors de sa libération, au mois de janvier 1437, à la suite d'un long emprisonnement, le roi de Sicile avait promis au duc de lui payer des sommes considérables et lui avait livré en garantie plusieurs de ses places. Aux conférences de Châlons, Charles VII demanda que le duc de Bourgogne tint quitte son beau-frère des sommes qu'il lui devait encore, et que les places de Neufchâtel et de Clermont-en-Argonne fussent restituées au roi René<sup>2</sup>. Durant les débats, qui se prolongèrent pendant deux mois, il y eut, comme à Nancy, des divertissements et des fêtes; les ambassadeurs étrangers affluaient à la cour, et il fallait leur faire honneur<sup>3</sup>. De nouvelles joutes furent

1. Leseur, t. I, p. 160.

2. Sur les conférences de Châlons, cf. Escouchy, t. I, chap. v; Olivier de la Marche, t. II, pp. 56-58; D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV, *Preuves*, p. CLXXV à CXCIII; Beaucourt, *op. cit.*, p. 112-141.

3. D'après Mathieu d'Escouchy (t. I, p. 50), le comte de Foix « très souvent accompagnoit la duchesse de Bourgoingne en ses affaires. »

organisées par le comte du Maine et Saint-Pol. La part qu'y prit le jeune écuyer bourguignon, Jacques de Lalaing, leur donna plus de retentissement encore qu'à celles de Nancy : on connaît son fameux « pas » ; il est décrit tout au long dans le récit de son biographe<sup>1</sup>. Mathieu d'Escouchy et Olivier de la Marche mentionnent la part que Gaston IV prit à ce tournoi<sup>2</sup>. Chose singulière, le récit qu'en donne Leseur, et qui paraît si véridique, diffère presque de tout point de celui du biographe de Jacques de Lalaing<sup>3</sup>. Mais cette différence s'explique si l'on suppose que Leseur a décrit un autre épisode que celui dont Lalaing fut le héros ; aussi bien, rapportant de mémoire des faits déjà vieux de trente ans lorsqu'il écrivait, il a peut-être confondu plus ou moins les fêtes de Nancy et de Châlons ; pareille confusion se remarque dans Escouchy. Aux joutes dont parle Leseur, prirent part le comte de Charny, le plus brillant des ambassadeurs bourguignons, le comte de Clermont, Saint-Pol, le vicomte de Lautrec, frère de Gaston IV, « un très bel et honneste jeune seigneur, hault et droit fendu de bras et de jambes », Louis de Bueil, Ferry de Lorraine, le gentilhomme breton Hervé de Mériadec, et surtout le comte de Foix, qui, n'ayant pas d'abord l'intention de combattre, ne put s'en empêcher, en voyant son rival, Saint-Pol, descendre dans la lice. Il prit part à dix courses et rompit neuf lances.

Si ardent qu'il fût au plaisir, Gaston ne s'y donnait point tout entier, au point de négliger les affaires sérieuses. Des intrigues de cour s'étaient déjà nouées avant l'arrivée du roi à Sarry, et il s'y trouva mêlé. Dès son arrivée à Nancy, soucieux d'accroître son crédit, il s'était lié d'amitié avec Pierre de Brézé. Le 18 mai, à Châlons, alors que Charles VII ne s'y trouvait point encore, le comte de Foix et le sénéchal

1. « Le livre des faits du chevalier Messire Jacques de Lalaing », faussement attribué à Chastellain, publ. par Kervyn de Lettenhove dans son édit. de ce chroniqueur, t. VIII. Cf. pp. 40, 41, 48, 50, 69, etc.

2. Escouchy, t. I, p. 50 ; Olivier de la Marche, t. II, p. 60.

3. Le chapitre IX de l'*Histoire de Gaston IV* est tout entier consacré aux fêtes de Châlons ; ce récit, pas plus que celui des fêtes de Nancy, n'avait été encore utilisé (t. I, pp. 172-194).

de Poitou s'unirent de l'alliance la plus étroite, se promettant d'être à l'avenir « vrays et loyaulx freres adoptifz et d'armes » et de « s'entretenir l'un l'autre à leur pouvoir en la bonne amour et grâce du Roy<sup>1</sup> ». Cette alliance fut le signal d'une révolution dans l'entourage de Charles VII : de ce jour, l'influence du sénéchal de Poitou y devint toute-puissante. Dans son esprit, l'union avec le comte de Foix fut destinée à faire contrepoids à celle qu'au même moment concluaient entre eux le roi René, le comte du Maine et le connétable de Richemont, ces deux derniers alliés par des mariages à la puissante maison de Luxembourg. Une lutte sourde s'engagea entre les deux partis pour capter la faveur royale ; Brézé et Gaston l'emportèrent. Dès lors, le Conseil royal est complètement modifié : le roi René n'y figure plus depuis septembre 1445 et se retire d'abord en Anjou, puis en Provence ; le comte du Maine le suit de près dans sa retraite ; le duc de Calabre s'en va gouverner la Lorraine. Les comtes de Foix et de Tancarville les remplacent ; avec eux prennent place au Conseil des gens de moins haute naissance et des bourgeois, Guillaume Jouvenel, Jean Bureau, Jacques Cœur, Cousinot. Dunois reparait aussi, et de ce moment date sans doute son intimité avec Gaston IV<sup>2</sup>.

Ce dernier trouva sans tarder une occasion d'éprouver le crédit que son alliance avec Brézé venait de lui assurer dans les conseils du roi. On se souvient que le comte d'Armagnac, à la suite de la victorieuse campagne du dauphin, avait été fait prisonnier et enfermé à Carcassonne. Du fond de sa prison, il s'humilia et fit tout pour recouvrer la liberté. Il avait dans sa parenté de puissants appuis : beau-frère des ducs de Bretagne et d'Orléans, il était allié aux maisons de Savoie et de Castille. Tous les princes du sang intercédèrent en sa faveur. Il semble que le comte de Foix eût dû être le dernier à s'associer à leurs prières : la haine héréditaire des maisons de Foix et d'Armagnac, les luttes

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440 (original); publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. X.

2. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 403.



incessantes que depuis des siècles elles soutenaient l'une contre l'autre et dont la guerre de Comminges avait été le dernier épisode, tout dictait à Gaston IV une conduite différente de celle qu'il adopta. Il aurait pu être l'accusateur public du comte d'Armagnac, il préféra se faire son avocat. La détermination qu'il prenait était grave : il rompait ouvertement avec la politique traditionnelle de ses prédécesseurs. A quel mobile obéit-il en agissant ainsi? Dut-il céder aux humbles supplications que le vicomte de Lomagne lui avait récemment adressées à Perpignan? Sans doute l'impuissance où son ancien rival se trouvait réduit rendait facile de sa part un mouvement de générosité. Ne faut-il point croire plutôt que Gaston céda à cet instinct qui, en dépit des querelles privées, rendait solidaires les grands vassaux, dès qu'il s'agissait de défendre contre la royauté envahissante leurs droits compromis, leur indépendance menacée? Le comte de Foix n'était point sans avoir gardé un secret ressentiment de l'atteinte que, deux ans auparavant, Charles VII avait portée à ses privilèges; contraint alors par des intérêts personnels plus puissants à courber la tête devant les exigences du pouvoir royal et à subir plutôt qu'à accepter un affront, il ne lui déplaisait peut-être pas d'en prendre comme une revanche, en se faisant à la cour le principal avocat du comte d'Armagnac<sup>1</sup>. De fait, Jean IV n'eut pas de plus ardent défenseur; Gaston plaida sa cause avec une chaleur telle que le succès couronna ses efforts<sup>2</sup>. Charles VII se laissa toucher<sup>3</sup>, mais imposa de dures conditions au vassal repentant. Ses biens lui furent restitués, mais non en totalité; le roi garda la seigneurie de Capdenac et les quatre châtellenies de Rouergue<sup>4</sup>, ainsi que Lectoure

1. Cf. Escouchy, t. I, pp. 62, 65, 66, et les documents publiés aux *Preuves*, t. III, p. 112 et suiv.

2. D. Vaissete va jusqu'à dire que le comte de Foix entreprit le voyage de France uniquement pour aller défendre le comte d'Armagnac (t. XI, p. 40); l'opinion est exagérée.

3. Cf. les lettres de rémission dans Escouchy, t. III, *Preuves*, pp. 125 et suiv.

4. Il les donna à son fils le dauphin (Bibl. Nat., collection Doat,

et Gourdon; de plus, toutes les places et terres situées en deçà de la Garonne devaient rester aux mains du roi jusqu'à ce que le roi de Castille et le duc de Savoie eussent fourni des garanties, car tous les princes qui avaient intercédé en faveur du coupable furent tenus de prêter caution : le comte de Foix fut taxé à cent hommes d'armes et deux cents de trait<sup>1</sup>.

Pendant le séjour de la cour à Châlons, Gaston prit part aux séances du Conseil où fut discutée et adoptée la réforme de l'armée<sup>2</sup>; de cette réforme sortirent les compagnies d'ordonnance, grâce auxquelles la cavalerie française eut désormais des cadres définitifs<sup>3</sup>. On décida qu'elle comprendrait quinze compagnies, composées chacune de cent lances et la lance de six hommes. Le comte de Foix s'inspira plus tard de cette réorganisation dont il adopta le principe pour ses propres troupes.

La cour quitta subitement Châlons le 17 août 1445 à la suite de la mort de la dauphine Marguerite d'Écosse<sup>4</sup>. Après un court séjour à Montils-les-Tours, Charles VII vint au mois de novembre prendre sa résidence au château de Razilly, près Chinon; il devait y rester plus d'un an, pendant lequel le comte de Foix ne le quitta guère. Depuis son voyage en France, Gaston touchait une pension annuelle de 6 000 livres tournois qui lui fut toujours régulièrement ser-

vol. 217, fol. 310 r<sup>o</sup>). Elles furent restituées au comte d'Armagnac, en juillet 1452, contre paiement de 22,000 écus d'or (*ibid.*, vol. 219, fol. 3 r<sup>o</sup> et 95 r<sup>o</sup>). Le 29 mai 1446, à Razilly, Charles VII ordonna par lettres patentes que le comte d'Armagnac et ses enfants ne pourraient à l'avenir réclamer contre les aliénations de leurs biens faites lors de leur emprisonnement. (Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 8605, fol. 111 r<sup>o</sup>.)

1. Bibl. Nat. collection Doat, vol. 217, fol. 250 r<sup>o</sup>; ms. franç. 6965, fol. 324 r<sup>o</sup>; — Escouchy, t. III, p. 121.

2. Escouchy, t. I, p. 54.

3. En 1448, l'infanterie fut à son tour réformée par la création du corps des francs-archers.

4. Cette mort mystérieuse fut suivie d'une enquête dont fut l'objet un des conseillers du roi, Jamet du Tillay, qu'on soupçonnait n'être pas étranger à cette mort. (Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 109-110, 181.)

vie<sup>1</sup>. Il ne négligeait pas non plus les intérêts de ses sujets et sut obtenir pour eux de la faveur royale d'utiles concessions : il sauva les habitants du comté de Foix de la traite foraine<sup>2</sup>, et les États du pays, reconnaissants, lui votèrent en 1447 un subside de 5 000 écus<sup>3</sup>. Il obtint aussi du roi que le sénéchal de Toulouse rendit une ordonnance interdisant au maître de la monnaie de Languedoc de poursuivre les habitants du comté de Foix pour crime de fausse monnaie, attendu que la connaissance de ce crime appartient au comte<sup>4</sup>.

De nouvelles fêtes se préparaient à Razilly, auxquelles devait présider la dame de Beauté, Agnès Sorel, reconnue depuis peu comme maîtresse en titre du roi. Autour de Charles VII se pressait une foule de jeunes gentilshommes, ses mignons, comme on les appelait déjà, André de Villequier, Guillaume Gouffier, Antoine d'Aubusson, François de Clermont. Le voyage du duc de Bretagne à la cour fut l'occasion de ces nouveaux divertissements. Ce prince séjourna deux mois à Razilly et rendit personnellement hommage au roi le 14 mars 1446 ; le comte de Foix assista à la cérémonie dans l'entourage de Charles VII, où se trouvaient alors le dauphin, les comtes de Tancarville, de Laval, le chancelier,

1. Elle lui était d'ordinaire payée par le trésorier et receveur général du Languedoc sur la recette des aides octroyées par les États de la province. C'est ainsi qu'en mai 1447 il donne quittance à Étienne Petit, titulaire de cette charge, de sa pension de l'année 1445 (Bibl. Nat., *Pièces originales*, dossier *Foix*, n° 101), et à la même date d'une somme de 3 500 livres que le roi lui avait donnée « pour, dit-il, nous aidier à supporter les fraiz et despenses que nous faisons en l'ostel et service dudit seigneur ». (*Ibid.*, n° 102.) — Henri Baude, dans son *Éloge ou portrait historique de Charles VII* (dans l'édition de Jean Chartier, de Vallet de Viriville, t. III, p. 139), cite le comte de Foix parmi les grands seigneurs pensionnés par le roi.

2. 6 nov. 1444. « Lettres royales portant inhibition aux élus et fermiers de la traite foraine de rien attenter, à raison de ce, contre les sujets du comte de Foix, vicomte de Béarn, au préjudice de l'appel par lui relevé au Parlement de Paris. » (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, fol. 15 r°.)

3. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 263.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440.

l'archevêque de Vienne, toute l'élite de la noblesse française<sup>1</sup>.

Gaston quitta alors momentanément la cour; plusieurs raisons le rappelaient dans ses États, entre autres la naissance d'un fils. De plus, bien que fort bien en cour, il venait de recevoir de son suzerain, de nouvelles remontrances. Une première fois déjà, en 1443, Charles VII lui avait intimé l'ordre d'avoir à justifier le titre de « comte par la grâce de Dieu » qu'il s'arrogeait; le roi avait pris à cœur de réduire sur ce point la résistance de ses grands vassaux. A la suite des conférences de Châlons, il n'avait pas craint d'adresser des représentations à ce sujet au plus puissant d'entre eux, au duc de Bourgogne<sup>2</sup>. Il les renouvela en même temps au comte de Foix, et Gaston, qui jusque-là avait réussi à différer la solution de l'affaire, dut partir pour le Midi afin de recueillir des preuves écrites de la légitimité du titre qu'il ne renonçait pas à porter. Il s'arrêta à Saint-Loubouer en Tursan. L'abbé de cette localité, Pierre de Pomiers, lui en avait cédé la moitié de la juridiction<sup>3</sup>; mais Gaston n'avait pas encore reçu l'hommage de ses nouveaux sujets. Ils le lui rendirent le 8 mai 1446, et de son côté il promit d'observer leurs coutumes et de maintenir leurs franchises et libertés<sup>4</sup>. Le 15 mai, il était à Mont-de-Marsan, impatient déjà de retourner à Chinon, où les fêtes continuaient. Il écrivit de là au trésorier de Foix Arnaud Esquerrier et au procureur Michel du Bernis de rechercher dans ses archives les pièces établissant que les comtes de Foix s'étaient toujours intitulés « comtes par la grâce de Dieu », et cela avant même qu'ils ne rendissent hommage au roi de France. Obéissant aux ordres de leur maître, les deux officiers se rendirent, le jour de la Pentecôte, au château de Foix, et après d'attentives

1. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 182-183.

2. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 336-337.

3. Avec l'approbation du pape. Cf. aux Arch. des Basses-Pyrénées, E 367, la commission adressée par le pape Eugène IV à l'official de Lescar pour approuver la donation faite à Gaston IV par l'abbé de Saint-Loubouer (28 avril 1444).

4. *Ibid.*, E 367.

recherches dans les archives qui y étaient conservées, Michel du Bernis rédigea un long mémoire qu'il envoya à son maître<sup>1</sup>. Le droit du comte y était parfaitement démontré : Michel du Bernis citait en premier lieu une charte de Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, datée de 1227, antérieure par conséquent de deux ans au premier hommage rendu par le comte de Foix au roi de France, et dans cet acte Trencavel s'intitulait « vicomte par la grâce de Dieu » ; Roger-Bernard, en rendant hommage au comte de Toulouse, prenait le même titre ; son fils Roger avait suivi son exemple, ainsi que Roger Bernard III et Gaston I<sup>er</sup>. Le droit contesté par Charles VII remontait donc à deux cent vingt ans en arrière, d'où Michel du Bernis concluait que son maître pouvait légitimement repousser des prétentions que rien n'appuyait. C'est bien ce qu'il fit sans doute ; mais le roi resta inflexible et n'accepta pas les arguments de son vassal. Gaston, qui tenait avant tout à ne pas compromettre son crédit, jugea inutile d'insister davantage ; une fois de plus, il capitula devant la volonté royale, et la bonne entente ne cessa dès lors de régner entre le suzerain et son vassal.

Gaston était de retour à la cour dès le commencement du mois de juin. C'est alors que fut tenu entre Razilly et Chinon le célèbre « pas du Rocher Périlleux », encore appelé « l'emprise de la gueule du dragon » ; le comte de Foix y joua un des principaux rôles et fut avec le comte de Tancarville le principal tenant de la joute. Charles VII y présida et le roi René remporta le prix<sup>2</sup>. De Chinon, les sei-

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 296 v<sup>o</sup> ; collection de Languedoc, vol. 89, fol. 280 v<sup>o</sup> ; publ. par H. Courteault, *Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis*, Toulouse, 1894, in-8<sup>o</sup>. — Cf. D. Vaissete, t. XI, p. 17.

2. Guillaume Leseur avait écrit la description détaillée de ce tournoi au chapitre XI de sa chronique ; mais l'unique manuscrit qui s'en soit conservé est incomplet dans cette partie, et nous n'avons sur cette fête chevaleresque que quelques détails de Mathieu d'Escouchy et un très court résumé du récit de Leseur dans un des volumes de la collection Baluze (cf. Leseur, t. I, pp. 194-195 et la note). — Les « chapitres » du pas expliquent son nom singulier : il y était dit qu'aucune

gneurs de la cour allèrent à Saumur pour répondre à une invitation du roi René qui les conviait à un nouveau pas, tenu dans la plaine de Launay. Ferry de Lorraine en sortit vainqueur et Gaston s'y comporta vaillamment<sup>1</sup>.

La fin de l'année 1446 fut troublée par les intrigues du dauphin Louis; jaloux de la faveur de Pierre de Brézé et d'Agnès Sorel, il voulait à tout prix se défaire de l'un et de l'autre. Avec l'aide de quelques intrigants, dont les principaux étaient Antoine de Chabannes, chambellan du roi, le sire de Bueil et Jean de Daillon, il pratiqua auprès de tous les hauts personnages de la cour de secrètes menées; s'il faut en croire les aveux d'un serviteur du sire de Bueil, tous ou presque tous étaient gagnés à la cause du dauphin contre le sénéchal; le roi de Sicile et son frère Charles trempaient eux-mêmes dans le complot<sup>2</sup>. Le jeune comte de Foix dut recevoir les ouvertures des conspirateurs, mais ils trouvèrent chez lui une fidélité inébranlable à la cause de Brézé; on a vu qu'il était son ami intime, et il n'avait plus à se souvenir d'avoir autrefois conclu une alliance avec ce même Jean de Daillon, qui s'en autorisait peut-être pour l'entraîner dans sa rébellion<sup>3</sup>. Gaston resta du côté du roi et du sénéchal; on n'en peut avoir de meilleure preuve que les propres paroles de ce même serviteur de Bueil, nommé Gal-

dame ou demoiselle ne traverserait le carrefour où le pas devait avoir lieu, si elle n'était accompagnée de quelque vaillant chevalier qui romprait deux lances en son honneur. Une colonne avait été élevée, sur laquelle était représentée un dragon furieux qui gardait les écus des quatre tenants de la joute; c'est ainsi qu'Antoine d'Aubusson fit passer « une belle jeune damoiselle, cousine de Mademoiselle Marguerite de Villequier », et que Pierre de Brézé fit passer M<sup>lle</sup> de la Grève.

1. Leseur avait consacré tout un chapitre à la description de ce pas; il n'en reste qu'une mention dans ces deux vers :

... Et de Saumur où nostre gentil compte  
Fist si très bien au pas du roy Renier.

(Cf. t. I, p. 196, note.)

2. Bibl. Nat., ms. franç. 15537, fol. 8-12 (dépositions de Chabannes et des autres complices; publ. par Duclos, *Histoire de Louis XI, Preuves*, p. 61). Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 190 et suiv.

3. Cf. ci-dessus, p. 104.

chaut : « Tous sont avec Monseigneur (le Dauphin) et de son serment..., tous hors le duc de Bretagne et le comte de Foix<sup>1</sup> ». On sait que l'intrigue échoua et que Charles VII y mit fin en envoyant son fils en mission en Dauphiné.

Quand Charles VII se transporta de Chinon à Montils-les-Tours à la fin de l'année 1446, Gaston l'y suivit; c'est là que, dans le courant du mois de janvier, quelques jours après la fête des Rois, eurent lieu, à l'occasion des fiançailles de Jeanne, fille de Charles VII, avec le comte de Clermont, des joutes dont le comte de Foix fut l'un des organisateurs<sup>2</sup>. Deux mois après, le 17 mars 1447, Gaston rendit au roi l'hommage pour celles de ses terres qui relevaient de la couronne. La cérémonie eut lieu en présence de Pierre de Brézé, des sires de Montgascon et de Blainville. Le comte reconnut la suzeraineté de Charles VII sur les comtés de Foix et de Bigorre, les vicomtés de Marsan, Gabardan, Nébouzan, Lautrec et Villemur, la terre de Donezan, les vigueries de Mauvezin, de Sauveterre, de Tournay et d'Uglas, d'Auterive, de Marquefave, de Calmont, de Gibel, de Thor, de Geu et de Pimbo<sup>3</sup>.

Gaston suivit Charles VII dans ses divers déplacements pendant le reste de l'année 1447. Les documents ne permettent pas de constater sa présence à Mehun-sur-Yèvre, où le roi résida à la fin de mars, ni à Bois-Sir-Amé, près de Bourges<sup>4</sup>; mais nous savons qu'il était dans cette dernière ville en novembre. Il dut assister au « pas » du chevalier

1. Beaucourt, p. 195.

2. Cf. Escouchy, t. I, p. 107. Guillaume Leseur avait écrit une longue description de ce tournoi dans son chap. XII; il n'en reste qu'un sommaire dans la collection Baluze (cf. t. I, pp. 196-198). — Les seigneurs de la cour s'étaient partagés en deux camps : d'une part le roi et sous ses ordres le comte de Foix, le comte de Laval, Ferry de Lorraine, les sires de Beauvau, de Vauvert, de Culant, Guillaume Gouffier, Jean Boucicaut, le maréchal de Jalognes, Pierre de Brézé, Philippe de Lenoncourt, etc.; d'autre part, « en la bande de monsieur d'Eu et tenans le party du violet », les comtes de Nevers, de Tartas, de la Tour, les seigneurs de Maupas, de Fleurigny, de Bueil, etc.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 379; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*, XI.

4. Beaucourt, *op. cit.* t. IV, p. 205.

aragonais Jean de Boniface, à Montils-les-Tours, et aux joutes qui eurent lieu à Bourges, en juin et en octobre. Il quitta sans doute la cour à la fin de 1447 ou au début de 1448; elle était alors le théâtre de nouvelles intrigues, suscitées par le dauphin et connues sous le nom de complot de Guillaume Mariette<sup>1</sup>. A la suite de leur découverte, la situation de Brézé était devenue critique, et Mariette affirma dans ses interrogatoires que « monseigneur de Foix et ledit seneschal estoient tout ungs »<sup>2</sup>. Brézé dut réclamer lui-même sa mise en jugement et son procès s'instruisit pendant le mois d'avril 1448. Le comte de Foix, pensant sans doute que c'en était fait de son ami, avait hâté son départ, craignant peut-être d'être lui-même impliqué dans l'affaire. Le dénouement n'en fut pas aussi alarmant qu'il avait pu le croire : quoique reconnu coupable de torts graves, Brézé rentra rapidement en grâce; il le dut peut-être à l'intervention d'Agnès Sorel, mais surtout aux grands services qu'il avait rendus à la couronne et à son dévouement aux intérêts de Charles VII<sup>3</sup>. La faveur du comte de Foix n'eut point à souffrir de la rapide éclipse que subit celle de Brézé.

Une des principales préoccupations de Gaston IV pendant la période qui précéda la conquête de la Guyenne, ce fut d'accroître le plus possible sa puissance territoriale. Dans l'hommage qu'il rendit au roi en 1447, il comprenait dans ses domaines les vicomtés de Lautrec et de Villemur. Or, par un codicille daté de 1429, Jean I<sup>er</sup> avait réservé dans sa succession ces deux vicomtés dont il disposa en faveur de Pierre, son second fils<sup>4</sup>. Ce dernier porta, en effet, toute sa vie, le titre de vicomte de Lautrec. D. Vaissete, à l'occasion de l'hommage rendu en 1447 par Gaston IV pour Lautrec et Villemur en même temps que pour ses autres domaines, ne s'explique pas la contradiction; il essaie

1. Beaucourt, *ibid.*, pp. 201-219.

2. Mathieu d'Escouchy, *Preuves*, t. III, pp. 314-315.

3. Il venait d'en donner une nouvelle preuve par son intervention dans les démêlés de Charles VII avec l'Angleterre, à propos de l'occupation du Mans (Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, pp. 284-309.)

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 434.



cependant d'en rendre compte en supposant que Gaston était considéré comme le seigneur suzerain de ces deux domaines et que Pierre lui en rendait hommage<sup>1</sup>. En réalité, ils appartenaient au comte de Foix depuis 1439. Avant tout désireux de réunir sous sa main toutes les terres héréditaires de sa maison, il n'avait pas vu sans regret l'aliénation de deux d'entre elles; aussi, profitant du jeune âge de son frère, parvint-il à lui persuader de renoncer à sa part d'héritage dans la succession paternelle : le 15 décembre 1439<sup>2</sup>, Pierre de Lautrec vendit à Gaston IV tous les droits qui lui revenaient sur les vicomtés de Lautrec et de Villemur, les localités de Monfa, Labruguière<sup>3</sup> et la montagne de Montaut. A partir de 1439, Gaston s'intitule toujours vicomte de Lautrec et de Villemur, et fait acte de souverain dans ces domaines. Il ne fut point inquiété dans la possession du Lautrec, mais il en alla autrement pour le Villemur, qui lui fut disputé par Jean de Montaut. Il s'en suivit un procès en Parlement de Paris qui dura assez longtemps<sup>4</sup>. Le 12 février 1446, le Parlement accorda à Gaston la jouissance de la vicomté pendant la durée du procès<sup>5</sup> et la sentence finale rendue le 9 avril suivant lui fut également favorable<sup>6</sup>. Il dut cependant quelques mois après payer au seigneur de Montaut, pour le désintéresser de ses

1. D. Vaissete, t. XI, p. 20.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 392 (cartulaire de Michel du Bernis), fol. 174 r°; Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 364.

3. *Monfa*, Tarn, arr. de Castres, canton de Roquecourbe; — *Labruguière*, Tarn, arr. de Castres, ch.-l. de canton.

4. Le 14 août 1441, le Parlement ajournait le comte de Foix à comparaître à la Saint-Martin d'hiver (Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 4482, fol. 175 v°). Il y a lacune dans les registres du Conseil du Parlement pour les années 1443 à 1451, ce qui empêche d'y suivre les péripéties et le dénouement du procès.

5. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 278 r°; *ibid.*, ms. franç. 6966, fol. 5 r°.

6. Arch. des Basses-Pyrénées, E 392, fol. 179. L'abbé de Pimbo et Jean de Roquefort prirent possession, au nom de Gaston IV, du château de Villemur.

prétentions, une somme de 2,000 livres<sup>1</sup>. Depuis lors, les vicomtés de Lautrec et de Villemur restèrent, tant que vécut Gaston IV, dans les domaines de sa maison. On voit en février 1447 Charles VII accorder à sa prière des lettres de rémission aux habitants de Lautrec qui avaient refusé de contribuer au paiement de subsides, sous prétexte qu'ils en étaient exempts. En 1450, Gaston se fait représenter aux Etats de Languedoc comme vicomte de Narbonne et de Lautrec; enfin, le 15 octobre 1472, Madeleine, princesse de Viane et tutrice de François-Phébus, successeur de Gaston IV, donne commission pour délivrer en apanage à Jean de Foix, vicomte de Lautrec, les château et vicomté de Villemur, sous condition que les deux vicomtés reviendraient aux descendants de François-Phébus, à défaut d'héritiers mâles du vicomte<sup>2</sup>.

En janvier 1446, Gaston acheta pour 3.000 écus d'or, à Antoine Tournier, seigneur de Launaguët, la part de seigneurie qui lui appartenait sur les lieux et baronnies de Calmont et de Châteauverdun<sup>3</sup>.

Mais l'acquisition la plus importante qu'il réalisa et par laquelle le domaine de la maison de Foix se trouva singulièrement accru fut celle de la vicomté de Narbonne; elle lui coûta bien des peines et des procès. Le dernier vicomte de Narbonne de la maison de Lara, Guillaume II, avait été tué en 1424 à la bataille de Verneuil; Pierre de Tinières, son frère utérin, lui succéda, et en prenant possession de cette vicomté, de la baronnie de Puyserguier et de ses autres

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 4, fol. 29 v<sup>o</sup>; Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. II, p. 74.

2. D. Vaissete, *loc. cit.*

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E. 472, E. 392, fol. 158 v<sup>o</sup> et 160 v<sup>o</sup>; Arch. de l'Ariège, *Inventaire des arch. de Foix en 1760*, t. I, pp. 94 et 283. — Pour plus de détails, cf. Barrière-Flavy, *la Baronnie de Calmont en Languedoc* (Toulouse, 1893, in-8<sup>o</sup>), p. 27. Le 3 juillet 1452, sur la réclamation de Bernard de Goyrans, gendre de Bernard Saquet, ancien propriétaire de Châteauverdun, cette seigneurie lui fut remise par Gaston IV, qui se réserva le droit de la recouvrer au prix de 3,000 moutons d'or. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 472; Barrière-Flavy, *op. cit.* p. 28.)

dépendances, échangea son nom contre celui de Guillaume, suivant les dernières volontés de son prédécesseur. Le nouveau vicomte était mineur, de plus faible d'esprit et incapable de gouverner ; il demeura donc sous la tutelle de son père Guillaume de Mardoigne ; plus tard, il épousa Anne d'Apchon, dont il n'eut pas d'enfants. C'est alors que Louis de Beaufort, seigneur de Canillac, profitant de la faiblesse de Guillaume de Tinières, lui persuada de lui faire donation, ainsi qu'à son fils le marquis de Canillac, de la vicomté de Narbonne et de la baronnie de Puyserguier<sup>1</sup>. Mais Marguerite de Tinières, sœur de Guillaume et dame d'Arlenc, qui escomptait déjà pour son fils la succession de son frère, agit auprès du malheureux vicomte pour qu'il révoquât la donation faite au seigneur de Canillac. Elle y réussit si bien que son frère consentit à faire donation entre vifs de tous ses domaines à Claude de Vissac, fils de Marguerite, sous condition qu'il prendrait son nom et ses armes. La donation fut faite le 6 septembre 1445 en présence et du consentement de Guillaume de Mardoigne, père du vicomte ; ce dernier ne se réserva que l'usufruit, sa vie durant<sup>2</sup>. Mais les compétiteurs à sa succession surgissaient de tous côtés. Le 23 juin 1447, en qualité de tuteur de son fils, Guillaume de Mardoigne obtint une sentence du Parlement de Paris contre Dalmace, vicomte de Roquebertin, qui s'autorisait d'une substitution antérieure pour faire valoir des droits sur la vicomté. Le père de Guillaume de Tinières mourut peu après et sa mort compliqua les choses. Anne d'Apchon en profita pour faire révoquer par son mari toutes les donations précédentes et leur en substituer une nouvelle en faveur de Jacques de Tinières, son frère consanguin (août 1447) ; elle lui arracha d'autant plus aisément cette donation que l'infortuné, devenu complètement imbécile, était gardé à vue au château d'Apchon, où il subissait les plus mauvais traitements. A quel-

1. Cf. D. Vaissete, t. XI, pp. 18-19.

2. Arch. de l'Ariège, *Inventaire de 1760*, t. I, p. 399 ; Bibl. Nat., collection de Languedoc, vol. 89, fol. 279 v<sup>o</sup>. — Claude de Vissac fut même mis en possession, par procureur, de la vicomté de Narbonne (*ibid.*, fol. 259 r<sup>o</sup>).

que temps de là, Anne d'Apchon craignit qu'une donation extorquée de la sorte à un inconscient ne fût contestée par les autres donataires et qu'il ne s'ensuivît un procès dont l'issue ne pouvait être douteuse. Elle eut alors l'idée de céder ses droits à un tiers; ce serait pour elle tout bénéfique : elle toucherait une forte somme et éviterait des débats en Parlement. Elle fit donc proposer au comte de Foix l'achat de la vicomté de Narbonne et de la baronnie de Puyserguier.

Gaston vit là une excellente occasion d'arrondir ses domaines : cette acquisition, qui rentrait si bien dans le plan de sa politique territoriale, lui permettait, en s'étendant vers l'est, d'enserrer le Roussillon entre ses terres de Foix et sa nouvelle vicomté. Le 24 novembre 1447, à Bourges<sup>1</sup>, il donna procuration à Menaud d'Anos, abbé de Pimbo, Jean de Roquefort, prévôt de Pamiers, et Raymond-Arnaud de Monbardon, son écuyer, pour acheter à Guillaume de Tinières ses propriétés au prix de 18,000 écus d'or et en prendre immédiatement possession. Deux délégués d'Anne d'Apchon, Pierre de Murat, seigneur de Tessonnières, et Guillaume de Montfermet, vinrent jusqu'à Tours où se trouvait alors le comte de Foix pour négocier avec lui-même les conditions de l'achat. Le 26 décembre, on tomba d'accord : le prix, d'abord fixé à 18,000 écus, fut porté à 23,000, dont 10,000 payables au quinzième jour du carême suivant; pour le reste de la somme, le comte donnerait en gage des objets de prix, en attendant de pouvoir parfaire le paiement; ces gages resteraient entre les mains d'un tiers, jusqu'à ce que Gaston eût pris possession de la vicomté de Narbonne, des baronnies de Puyserguier, Alzau<sup>2</sup>, Cuxac et Coursan. Si le comte n'avait pas payé les 13,000 écus restants avant le 15 août 1448, les vendeurs pourraient se défaire des gages

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440 (orig.); Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 24<sup>ro</sup>; collection de Languedoc, vol. 79, fol. 259<sup>ro</sup>.

2. D. Vaissète écrit *Altian*, d'après la copie de Doat; les éditeurs de la nouvelle édition croient qu'il faut lire *Anissan*, aujourd'hui *Nissan* (t. XI, p. 49, note 1); nous préférons identifier cette localité avec *Alzau* (Aude), canton de Pézenas.

déposés au mieux de leurs intérêts<sup>1</sup>; tous les documents, tous les titres concernant la vicomté de Narbonne seraient remis au comte de Foix le jour du premier paiement. Ce paiement fut effectué à l'aide d'un subside voté par les Etats de Foix. Le 26 février 1448<sup>2</sup>, Charles VII ordonnait aux officiers royaux en résidence à Narbonne de recevoir comme vicomte Gaston IV<sup>3</sup>.

Mais à peine le contrat passé, de nombreuses difficultés surgirent. Jean de Narbonne, seigneur de Taleiran, comme substitué à Guillaume II, mort en 1424, se prétendit seul possesseur de la vicomté et attaqua le comte de Foix en Parlement; les seigneurs de Canillac et d'Arlenc en firent autant en qualité de donataires. Gaston prit néanmoins possession de son nouveau domaine<sup>4</sup>, et le 25 avril 1448 rendit hommage à l'archevêque Jean d'Harcourt pour les terres relevant de l'archevêché. Le 6 mai, un arrêt du Parlement de Toulouse vint confirmer ses droits. Dès le 23 mars, il avait demandé à Charles VII de recevoir son serment; mais le roi exigea qu'au préalable il fit valoir devant son Conseil les droits qu'il avait sur la vicomté<sup>5</sup>. Gaston se trouvait fort embarrassé. D'une part, le seigneur de Taleiran, de l'autre, les seigneurs de Canillac et d'Arlenc, mécontents de l'arrêt du Parlement de Toulouse, avaient évoqué l'affaire devant le Parlement de Paris; enfin, la dame d'Apchon, ne touchant

1. Il semble que le 3 juillet 1448, la somme de 23,000 écus était déjà payée en entier. (Arch. de l'Ariège, *Inventaire de 1760*, t. I, p. 403.)

2. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 33 r<sup>o</sup>; collection de Languedoc, vol. 89, fol. 291 r<sup>o</sup>. Le comte de Foix approuva le 20 avril 1449 l'achat fait par ses procureurs (Arch. de l'Ariège, *Inventaire de 1760*, t. I, p. 403.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440 (orig.); Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 409. — Publ. dans l'édit. de Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XII.

4. Le 26 octobre 1448, le sénéchal de Beaucaire ordonnait au viguier de Narbonne de ne pas souffrir que le comte de Foix fût troublé dans la possession de la vicomté par les seigneurs de Taleiran et d'Arlenc. (Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 402.)

5. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 125 r<sup>o</sup>; collection de Languedoc, vol. 89, fol. 294 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XIII. — Cf. aussi Arch. de l'Ariège, *Invent. cit.*, t. I, p. 403.

point le reliquat de la somme qui lui était due, s'apprêtait à vendre les bijoux que le comte lui avait donnés en garantie. Il fallut que ce dernier fit rendre par Charles VII un arrêté interdisant à Guillaume de Tinières et à sa femme de procéder à cette vente (20 janvier 1449)<sup>1</sup>; le licencié Jean de Pujol fut même chargé de mettre sous la main du roi les gages en question, ce qui fut fait le 24 mai<sup>2</sup>.

Ce n'était point tout. Le roi, qui de son côté cherchait son profit dans une affaire aussi embrouillée, donnait ordre aux sénéchaux de Carcassonne et de Béziers d'occuper en son nom la seigneurie de Cruzy (5 juin 1448), que les habitants avaient achetée et donnée au vicomte de Narbonne sous condition qu'elle ne pourrait être aliénée et que, au cas où elle le serait, elle ferait retour au roi de France; or le cas venait de se présenter par suite de la vente faite au comte de Foix<sup>3</sup>. La situation devenait pour celui-ci de plus en plus difficile. Le seigneur d'Arlenc et Marguerite de Tinières, sa femme, au nom de leur fils mineur Claude de Vissac, avaient présenté au Parlement un mémoire très circonstancié et qui paraissait probant pour leurs droits<sup>4</sup>. Reprenant l'affaire à ses origines, ils insistaient sur la donation entre vifs légalement faite à leur fils, détaillaient les mauvais traitements infligés par la dame d'Apehon à son mari<sup>5</sup> et qui l'avaient rendu tout à fait inconscient de ses actes, et attaquaient enfin la vente au comte de Foix comme de tous points illégale. Elle avait été conclue à un prix dérisoire, à l'insu, en quelque sorte, du principal intéressé, qui n'était autre que l'infortuné vicomte, et contrairement à toutes les règles d'un vrai contrat.

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 113 r<sup>o</sup>.

2. Arch. de l'Ariège, *Invent. cit.*, t. I, pp. 392, 398, 402.

3. *Ibid.*, p. 278.

4. *Ibid.*, p. 409; collection de Languedoc, vol. 89, fol. 283 r<sup>o</sup>; ms. franç., nouv. acq., 6137, fol. 2 r<sup>o</sup>.

5. Le détail de ces mauvais traitements est curieux; c'est ainsi que, « quand le vicomte estoit auprès du feu et se chauffoit, les serviteurs de sa femme chauffoient ung bastonet et le luy bailloient et luy faisoient bruller les doigts, en grande vilipende et derision dudit vicomte. »

Gaston demanda une consultation à trois jurisconsultes<sup>1</sup>. La substitution prétendue par le seigneur de Taleiran à la mort de Guillaume II, en 1424, leur parut bien établie, et ils estimèrent que le droit de leur client serait difficile à soutenir contre le sien; de plus, à leur avis, la donation au fils du seigneur de Canillac était parfaitement valable, tandis que celle dont avait bénéficié le fils du seigneur d'Arlenc, étant postérieure, se trouvait par là même de nulle valeur. Le meilleur parti à prendre pour le comte de Foix était de transiger avec Taleiran ou bien d'acheter son droit à Canillac; il ne resterait plus dès lors comme adversaires que les d'Arlenc, et le comte aurait toutes les chances de gagner son procès. Quant à la dame d'Apchon, il fallait à tout prix lui faire restituer les bijoux qu'elle détenait; on a vu que le roi s'en chargea. Gaston dut suivre l'avis des jurisconsultes et composer avec le seigneur de Taleiran. Tout paraissait s'arranger quand survint un nouveau prétendant en la personne de ce Dalmace, vicomte de Roquebertin, contre lequel, on s'en souvient, Guillaume de Mardoigne avait fait rendre une sentence pour annuler les droits qu'il disait tenir d'une substitution. Trouvant l'occasion propice pour éditer de nouveau ses prétentions, le vicomte de Roquebertin reprit le procès contre Gaston IV; il était le dernier venu, il faillit l'emporter. Un arrêt provisoire du Parlement de Paris du 24 janvier 1450 lui donna raison en lui adjugeant le tiers de la vicomté de Narbonne<sup>2</sup>. En dépit d'une transaction intervenue entre Dalmace et Gaston le 13 avril 1452<sup>3</sup>, ce ne fut que cinq ans plus tard, à la mort de son compétiteur, que le comte de Foix put racheter à son fils Martin-Jean de Roquebertin cette portion de la vicomté moyennant 4,800 écus d'or (27 mai 1457)<sup>4</sup>.

Gaston, resté après tant de discussions paisible possesseur

1. Bibl. Nat., collection de Languedoc, vol. 89, fol. 282 r<sup>o</sup>; Arch. de l'Ariège, *Invent. cité*, t. I, p. 406.

2. *Ibid.*, p. 404.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 442.

4. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 220, fol. 6 r<sup>o</sup>; Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 404.

de son nouveau domaine, put croire en avoir fini; il se trompait. L'héritage qu'il recueillait était criblé de dettes, il lui fallut les payer. Le 19 novembre 1453, à Pau<sup>1</sup>, en présence du sénéchal de Beaucaire, il donnait procuration à son oncle le cardinal Pierre de Foix et à Tristan, évêque de Couserans, pour racheter des mains de Jean de Rochechouart et de Roger de Castelbon, évêque de Tarbes, la leude de Narbonne, aliénée par les vicomtes ses prédécesseurs, et ce ne fut qu'en 1458 que ce rachat fut définitivement accompli (3 avril)<sup>2</sup>. Il dut, en outre, désintéresser les créanciers de feu Guillaume de Tinières, et ils étaient nombreux. Le 13 décembre 1449, il paye à Gaston de Saint-Michel, habitant de Narbonne, 60 écus d'or, 20 ducats, 40 florins d'Aragon<sup>3</sup>; aux Frères Mineurs de Narbonne<sup>4</sup>, 150 livres sur 3,000 léguées au couvent par le dernier vicomte; à Arnaud Vitalis, docteur ès lois, 100 écus et 300 moutons d'or<sup>5</sup>; le 20 décembre, à Guillaume de Gléon, 730 livres tournois sur 1,000, qui étaient dues à son père Olivier de Gléon<sup>6</sup>; à l'héritière de Pierre-Raymond de Montbrun, 500 moutons d'or<sup>7</sup>. Deux procureurs du comte, Jean de Roquefort et Philippe Melet, furent chargés de régler toutes ces affaires de succession. Enfin, Gaston se vit encourir l'excommunication pour n'avoir point soldé à temps, au couvent des Frères Prêcheurs de Béziers, une dette de 14 setiers de blé et de 52 livres tournois, contractée autrefois par un vicomte de Puyserguier; ce ne fut qu'après un accord intervenu avec ces intraitables religieux<sup>8</sup> que l'excommunication fut levée le 8 août 1449 par l'abbé de Saint-Thibéry<sup>9</sup>.

Le 12 mai 1454, Gaston fut enfin admis à prêter l'hom-

1. Et non à Paris, comme le dit D. Vaissete (t. XI, p. 191).— Collection Doat, vol. 219, fol. 61<sup>ro</sup>.

2. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 220, fol. 1.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 407.

9. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440.



mage à Charles VII pour sa nouvelle vicomté; la cérémonie eut lieu à Montils-les-Tours. Le comte de Dunois, grand chambellan de France, fit lecture de la formule du serment de fidélité, des clauses qu'il contenait et de certaines réserves du roi. Charles VII n'avait pas vu, sans en prendre quelque ombrage, la puissance territoriale de la maison de Foix s'accroître dans des proportions aussi considérables; il voulut se réserver le privilège de racheter, dans les trois ans, la vicomté et ses dépendances, en remboursant au comte de Foix le prix d'achat, ainsi que la faculté d'acquérir du seigneur de Taleiran et de tous autres prétendants leurs droits, si la légitimité en était prouvée. C'était tout remettre en question. Charles VII le sentit bien, et une fois la lecture achevée par Dunois, il ajouta en manière de tempérament : « N'ayés garde, beau cousin, que je me veuille retenir vostre dite vicomté, car je ne la vous osteray jamais. » A quoi Gaston répliqua : « Aussy, sire, je ne me consens en rien à vos dites réservations, quand elles pourroient prejudicier à mon droit. » Et il fit lire aussitôt par son conseiller Auger de Bresquit un mémoire en forme de protestation rédigé à l'avance. Il y rappelait que cinq ans auparavant le roi avait écrit à l'archevêque de Narbonne de recevoir le comte en son hommage et de le mettre en possession de la vicomté. Semblable lettre avait été écrite aux habitants pour qu'ils le reconnussent comme seigneur. Si, d'ailleurs, l'hommage avait été si longtemps différé, c'était du fait du roi et non du sien; enfin, pour repousser les réserves royales, Gaston se fondait surtout sur ce que, d'après les usages établis en Languedoc, le roi ne pouvait retenir pour lui les biens féodaux<sup>1</sup>. On voit que le comte de Foix n'entendait perdre aucun des droits qu'il avait si chèrement achetés, et qu'en cette occasion il ne craignit pas de tenir tête au roi en revendiquant le maintien de ses privilèges. Il ne lui en advint aucun inconvénient et son crédit était trop solidement assis pour s'en trouver ébranlé. L'acquisition de Narbonne ren-

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 219, fol. 69 r<sup>o</sup>; publ. par D. Vaissete, t. XII, col. 40-44.

daît désormais incontestée la suprématie du comte de Foix dans le Midi.

Au moment où Gaston quitta la cour, dans les premiers mois de l'année 1448, il venait d'atteindre l'âge de vingt-cinq ans, et, aux termes de la promesse faite à son avènement, était tenu de renouveler à ses sujets son serment de fidélité. Les États furent donc convoqués le 1<sup>er</sup> avril au monastère de Saint-Volusien de Foix, et là, en présence des principaux seigneurs laïques et ecclésiastiques et des représentants des communautés du pays, Gaston jura de nouveau de maintenir leurs privilèges et libertés<sup>1</sup>. L'assemblée, présidée par le seigneur de Ramefort, sénéchal de Foix, décida qu'à l'occasion de ce serment et en considération des besoins urgents du comte qui avait beaucoup dépensé à la cour, le paiement de la donation de 5,000 écus, récemment votée, serait avancé au jour de la Pentecôte suivant<sup>2</sup>. De Foix, Gaston alla séjourner quelque temps à Mazères, où il signa un important décret modifiant la procédure à suivre pour l'expédition rapide des procès : les députés s'étaient plaints de leur trop tardive solution, qui grevait les intérêts des plaideurs, et ils supplièrent le comte d'y remédier. Gaston rendit alors une ordonnance où il régla d'une façon définitive le « style de la Cour Majour des appels du comté de Foix, de Pamiers et de la terre de Donezan<sup>3</sup>. » Peu après, Charles VII accorda à Gaston des lettres de sauvegarde pour lui et toute sa famille, en considération des grands services qu'il lui rendait tous les jours et qui l'absorbaient au point de ne pouvoir toujours défendre, comme il l'eût voulu, ses biens et propriétés ; ordre fut donné à tout sergent royal qui en serait requis de placer les panonceaux royaux là où le comte de Foix les demanderait<sup>4</sup>.

1. Bibl. Nat., *ibid.*, vol. 218, fol. 61 r<sup>o</sup> ; publ. par le même, t. X, col. 2219.

2. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 266.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, pièce non classée ; publ. par Flourac dans le *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX (1889-1890).

4. Le 2 juillet 1448. (Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 73 r<sup>o</sup>.)

Gaston se rendit ensuite à Notre-Dame de Sarrance<sup>1</sup>, à qui il avait une dévotion particulière. Il s'y trouvait au mois d'août, et c'est de là qu'il data des instructions à son conseiller Jean de Roquefort, chargé de diverses missions, notamment auprès des États de Foix<sup>2</sup>. Ce dernier devait se rendre à Pamiers le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la réunion des États, et exprimer à l'assemblée les regrets du comte de ne pouvoir y assister par suite de la convocation qu'il avait faite à la même date de la Cour Majour de Béarn. Il rendrait compte aux États de l'achat fait par Gaston de la vicomté de Narbonne pour 23,000 écus, plus 7,000 écus de frais; 10,000 avaient été payés comptant, et pour le reste le comte avait engagé presque tous ses bijoux; mais il devait les racheter par deux paiements dont le terme était fixé à la Noël et au mois d'avril 1449. En outre, il avait en France 8,000 écus de dettes qu'il devait solder à bref délai; enfin, le roi le mandait auprès de lui, d'où une augmentation de dépenses dans sa maison. Les États de Béarn, récemment réunis, avaient bien voulu contribuer pour leur part à supporter ces charges. Jean de Roquefort devait insinuer aux États de Foix d'en faire autant; un envoyé spécial se rendrait en Nébouzan pour adresser la même requête aux États de ce pays. De Pamiers, le prévôt irait à Toulouse trouver les avocats et légistes au service du comte de Foix et aviserait avec eux à la conduite à tenir avec le seigneur d'Apchon; il devrait aussi examiner le meilleur moyen à employer pour rentrer en possession des gages que le comte avait donnés ou du moins pour les faire déposer en mains sûres. De Toulouse, il se rendrait à Villefranche-de-Rouergue pour négocier avec le seigneur d'Arlenc et juger si ses prétentions sur la vicomté de Narbonne étaient plus fondées que celles du seigneur de Canillac; si oui, il tâcherait de persuader au seigneur d'Arlenc de vendre ses droits au comte de Foix au meilleur marché possible; enfin, il se rendrait auprès du

1. *Sarrance*, Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, canton d'Accous.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440 (original); Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 77 v<sup>o</sup>; publ. dans l'édit. de Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XIV.

seigneur d'Apchon pour l'informer de l'état de ses négociations. Ces instructions laissent apercevoir combien la situation financière de Gaston IV était pénible et embarrassée; il dépensait sans compter, et ses goûts de luxe l'entraînaient souvent fort loin. On en verra par la suite d'autres exemples.

La session de la Cour Majour de Béarn que Gaston avait convoquée pour le 1<sup>er</sup> septembre 1448 ne s'ouvrit que le 5 juin suivant à Lescar et se prolongea jusqu'en novembre 1450<sup>1</sup>. Gaston assista à la séance d'ouverture, mais il dut quitter presque aussitôt ses États : la guerre avec l'Angleterre venait de se rallumer et Charles VII le chargeait de la direction des opérations dans le sud de la Gascogne<sup>2</sup>.

1. Ses délibérations sont contenues dans le registre B 1 des Arch. des Basses-Pyrénées.

2. A la fin de l'année 1448, Gaston IV avait promis son concours au duc d'Orléans qui, rentré en France en août, s'appêtait à revendiquer ses droits en Lombardie. (Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 149.)

---

## CHAPITRE VI.

### LA CONQUÊTE DE LA GUYENNE.

(1449-1453.)

Reprise des hostilités contre l'Angleterre; Gaston IV en prend l'initiative dans le Midi. — Siège et prise de Mauléon; intervention inutile du roi de Navarre. — Le comte de Foix, remontant vers l'Adour, vient assiéger Guiche; défaite des Bayonnais sous les murs de cette place; elle se rend. — Gaston est nommé par Charles VII lieutenant général en Guyenne et en Languedoc. — La « course » dans le Labourd, qui se soumet tout entier; prise de Pouillon; traité avec les habitants du Labourd. — Entrée solennelle de Gaston dans Orthez; mission de Jacques Cœur en Béarn. — Siège de Dax; la reddition de Bordeaux entraîne la soumission de toute la province, à l'exception de Bayonne; siège et prise de cette place par les comtes de Foix et de Dunois. — Acquisition par Gaston IV du captalat de Buch. — Seconde conquête de la Guyenne, à la suite de la reprise par Talbot des principales villes. — Le comte de Foix est mis à la tête d'un des quatre corps d'armée chargés d'opérer la soumission du pays. — Sa campagne dans le Médoc de concert avec le comte de Clermont. — Il n'assiste pas à la bataille de Castillon. — Il assiège et prend Castelnau de Médoc, puis Cadillac, et rejoint Charles VII sous les murs de Bordeaux. — La capitulation de la ville entraîne la soumission définitive de toute la Guyenne.

La trêve de Tours, à l'origine conclue pour deux ans, avait été à plusieurs reprises prorogée<sup>1</sup> : elle dura cinq années. En mars 1448, après l'affaire du Mans qui avait failli rallumer la guerre, une prolongation avait été consentie jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1450; mais les hostilités devaient reprendre avant l'expiration de ce nouveau délai. Dès 1448 on avait pu juger de part et d'autre qu'une paix définitive était impossible et que la guerre recommencerait sans tarder. De nouvelles infractions à la trêve précipitèrent ce dénouement attendu : l'occupation par les Anglais de Saint-James de Beuvron et de Mortain sur les frontières de la

1. Cf. Bibl. Nat., ms. franç. 4054, fol. 43, pour une prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1446.

Normandie et de la Bretagne après l'évacuation du Mans<sup>1</sup>, la surprise de Fougères par François de Surienne à l'instigation du duc de Suffolk (24 mars 1449)<sup>2</sup>, suffirent pour donner le signal des hostilités. Les Français, après des tentatives de négociations qui échouèrent devant le mauvais vouloir manifeste de l'Angleterre, ripostèrent par l'occupation successive de Pont-de-l'Arche (16 mai) et de Conches en Normandie, de Cognac et de Saint-Mégrin en Bordelais<sup>3</sup>. L'assemblée des Roches-Tranchelion (17 juillet) décida officiellement la guerre, toutes voies de conciliation étant épuisées. Depuis quelques temps, Charles VII concentrait des troupes ; aussitôt l'appel aux armes fut lancé et adressé à tous les vassaux de la couronne. Le comte de Foix le reçut en séance de la Cour Majour ; dès le mois de juillet, il était prêt. Son biographe, peu renseigné sur les vraies causes des événements, explique naïvement l'expédition de Mauléon par le désir du comte « de reiterer sa guerre et de recommencer hanter et remettre sus son très noble exercice et metier d'armes », attendu que « le temps estoit redevenu chault et amoderement temperé »<sup>4</sup>.

Il importait, avant d'entreprendre une campagne sérieuse dans le nord de la Guyenne et de la Gascogne, de s'assurer des places que les Anglais occupaient au sud de l'Adour. D'ailleurs, au début de la guerre, les armées françaises restèrent dans le nord et l'ouest, et le comte de Foix ne pouvait, avec ses seules forces, risquer une expédition dans des contrées aussi dévouées à la cause anglaise que la Guyenne et la Gascogne. Mais il était habile, dès le début des hostilités, de frapper un grand coup en s'emparant d'une place que les Anglais détenaient depuis plus d'un siècle et de ruiner leur influence dans le pays environnant. C'était chose facile pour le comte de Foix de se transporter dans le pays de Soule et d'y surprendre l'ennemi presque à l'improviste ; il suffisait de franchir les frontières du Béarn pour se trouver

1. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. IV, p. 311.

2. *Ibid.*, pp. 322-323.

3. *Ibid.*, pp. 328-329.

4. Guillaume Leseur, *édit. citée*, t. I, p. 46.

à quelques lieues de Mauléon, en plein pays basque. Gaston avait en outre des raisons toutes personnelles d'entreprendre le siège de cette place : en 1339, Philippe VI de Valois avait concédé à Gaston II, père de Gaston-Phébus, le château de Mauléon et le pays de Soule à condition de le reprendre aux Anglais<sup>1</sup>; mais Mauléon était resté à ces derniers. En s'en emparant, Gaston IV comptait bien faire valoir les droits que lui donnaient sur la Soule les lettres patentes de Philippe VI, et, par l'acquisition définitive de ce pays, rejoindre ses domaines béarnais à la Basse-Navarre, sur laquelle il espérait peut-être déjà régner un jour.

Les chroniques contemporaines qui racontent le siège de Mauléon placent ce fait d'armes à la fin du mois de septembre<sup>2</sup>. Jean Chartier donne cette date, et presque tous les historiens de Charles VII ont adopté cette opinion<sup>3</sup>. M. de Beaucourt a, le premier, établi que dès la fin du mois d'août l'armée du comte de Foix devait être devant Mauléon<sup>4</sup>, car le 25 septembre Guillaume Cousinot écrivait de Louviers à Gaston pour le féliciter de la prise de cette ville<sup>5</sup>. On sait aussi que le 24 août les consuls de Pamiers ordonnaient dans leur ville une procession à l'intention du comte de Foix, qui se trouvait alors devant Mauléon<sup>6</sup>. Un document des archives de Navarre permet d'avancer encore la date fixée par le dernier historien de Charles VII<sup>7</sup> : le 1<sup>er</sup> août, le prince de Viane écrivait de Tudela à ses gens des comptes pour leur réclamer certaines pièces relatives à Mauléon et qui lui étaient nécessaires à cause du siège mis par les

1. Publ. par Flourac dans le *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, t. XIX, 1890, p. 360.

2. Chartier, édit. Vallet de Viriville, t. II, pp. 127 et suiv.; Escouchy, édit. Beaucourt, t. I, pp. 206-208.

3. Notamment Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 158.

4. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 9.

5. Cf. D. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 1817, et Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 437.

6. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 268.

7. Arch. de Navarre, tiroir 155, n<sup>o</sup> 15; publ. dans Leseur, *édit. citée*, t. I, p. 53, note.

Français devant cette ville. Il ressort bien de là que dès les derniers jours de juillet le comte de Foix était devant Mauléon.

Il partit à la tête d'une forte armée. D'après Chartier, elle comptait cinq à six cents lances et dix mille arbalétriers; Guillaume Leseur donne le même chiffre, qui est sans doute exagéré; Mathieu d'Escouchy estime que le comte n'avait pas plus de dix mille arbalétriers: c'était déjà pour l'époque une fort belle armée. Il faut dire aussi, comme le remarque Leseur, que Gaston ne pensait pas terminer la guerre par la prise de Mauléon, et qu'en vue d'une longue lutte il avait rassemblé tous ses contingents<sup>1</sup>; toutes les villes de ses États avaient contribué à cette levée en masse. Gaston était accompagné des comtes de Comminges et d'Astarac, du vicomte de Lautrec, son frère, et de toute la noblesse de ses pays. Mauléon était défendu par un fort château et occupé par une garnison navarraise que commandait le connétable de Navarre Louis de Beaumont<sup>2</sup>. Mais l'attaque fut si prompte et si inattendue que la ville ne put tenir longtemps. Après un court et acharné combat d'avant-garde, la ville, craignant d'être enlevée d'assaut, se rendit et ses défenseurs se retirèrent dans la citadelle. S'il faut en croire le témoignage des chroniqueurs contemporains<sup>3</sup>, le roi de Navarre intervint

1. Leseur a consacré tout un chapitre au siège de Mauléon (t. I, chap. III); mais il considère cet événement comme appartenant à la campagne de 1442-1443 et ayant suivi presque immédiatement les prises de Dax et Saint-Sever. Nous avons donné ailleurs l'explication de cette grosse erreur historique (édit. de Leseur, t. I, *Introduction*, p. xxxix et p. 45, note).

2. Par lettres du 16 mai 1447, Henri VI d'Angleterre avait laissé la jouissance du château de Mauléon à Louis de Beaumont jusqu'à ce qu'il fût payé des frais de construction d'une tour qu'il avait fait élever pour la défense de la forteresse et d'autres réparations (Bibl. Nat., collection Moreau, vol. 657, fol. 251). Mais le capitaine nommé de Mauléon était en réalité Jean de Foix, comte de Candale, fils du captal de Buch, qui n'en prit jamais possession (Cf. Jaurgain, *Les capitaines-châtelains de Mauléon, gouverneurs de la vicomté de Soule*, dans *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, t. II, pp. 113-141, 241-341).

3. Notamment Chartier, Escouchy, Thomas Basin.



alors en personne. A la nouvelle du siège de Mauléon par son gendre, Jean II, depuis longtemps l'allié des Anglais, mit sur pied « une grande puissance de Basques et de Navaroys », — six mille combattants, d'après Chartier et Escouchy, — et s'avança jusqu'à deux lieues de Mauléon, décidé à disputer la ville aux Français, bien que leur chef fût son propre gendre. Au dire de Guillaume Leseur, qui a plus ou moins dramatisé cet épisode, le comte de Foix, apprenant la venue de son beau-père, lui envoya ses hérauts Béarn et Bigorre pour s'enquérir de ses intentions et lui offrir un combat singulier de cent hommes contre cent hommes. Le roi de Navarre répondit par des protestations d'amitié et par l'envoi de deux chevaliers chargés d'offrir à son gendre son aide et ses services<sup>1</sup>. Mais Gaston, sans se laisser prendre à ces démonstrations amicales, riposta fièrement qu'il n'avait pas besoin de secours et qu'il avait de quoi répondre à toutes les attaques. Le roi de Navarre, effrayé, accepta toutes les conditions que lui imposa son gendre, renoua amitié avec lui et termina là sa démonstration militaire en s'en revenant droit à Pampelune<sup>2</sup>. Pour donner à son récit une couleur encore plus véridique, Leseur cite en propres termes les paroles du comte de Foix et du roi de Navarre<sup>3</sup>.

1. Chartier et Escouchy disent même que Jean II eut une entrevue avec Gaston; cf. Leseur, t. I, pp. 55-63.

2. Chartier, t. II, p. 129; Escouchy, t. I, p. 209.

3. On trouve dans cette intervention de Jean II une preuve nouvelle pour avancer la date du siège de Mauléon. Le roi de Navarre passa presque toute l'année 1449 en Aragon et en Castille; ce n'est guère qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1450 qu'il se fixa définitivement à Olite avec l'intention de résider désormais dans son royaume (Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 200). Le 11 juillet 1449, il était encore à Saragosse (Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. III, fol. 316 v<sup>o</sup>); mais à la fin d'août on le trouve à Tudela, et le 10 septembre il était de retour dans la capitale de l'Aragon (*ibid.*, fol. 317 v<sup>o</sup>). C'est évidemment dans l'intervalle du 11 juillet au mois d'août qu'eut lieu son expédition en Soule. Pour que, à la fin d'août, il fût déjà revenu à Tudela, qui se trouve à l'extrémité méridionale de la Navarre, il fallait évidemment qu'il eût été devant Mauléon dès le commencement du mois. Bien que les documents ne permettent pas de préciser davantage l'itinéraire de Jean II, on ne peut mettre en doute

Les défenseurs du château, abandonnés à leurs seules forces, se rendirent dès le commencement de septembre, et cette place, si longtemps anglaise, fut réunie par le comte de Foix à ses domaines; on verra les longs démêlés que cette prise de possession lui suscita plus tard avec Louis XI. Aussitôt après la prise de Mauléon, le seigneur de Luxe, à la tête de six cents hommes, vint faire sa soumission à Gaston et quitta la croix rouge que sa famille avait toujours portée pour prendre la croix blanche, « ce dont le peuple fut moult esbahy »<sup>1</sup>. Cette adhésion d'un des plus puissants seigneurs du pays au parti français dut certainement entraîner d'autres<sup>2</sup>.

Mauléon pris, le comte de Foix résolut de soumettre tout le pays avoisinant le Béarn. En attendant que les troupes françaises vinssent faire leur jonction avec les siennes, il remonta vers le nord pour s'emparer des places de l'Adour, qui barraient la route de Dax et de Bordeaux. L'armée royale était encore occupée à la conquête de la Normandie et devait y être retenue jusqu'à la fin de l'année suivante<sup>3</sup>. Au moment où Mauléon tombait aux mains du comte de Foix, les armées des comtes d'Eu et de Dunois ne faisaient encore que de s'emparer des postes avancés de la Normandie, Mantes, Vernon, Gournay, Neufchâtel; Rouen ne succomba qu'en octobre. Le comte de Foix, libre d'agir, marcha sur

la réalité de son intervention en Soule; tous les chroniqueurs sont unanimes à en parler, et elle était d'ailleurs parfaitement justifiée.

1. Chartier et Escouchy, *loc. cit.* Tristan de Luxe, seigneur d'Ostabat et de Lantabat, servit dès lors fidèlement le roi de France et figura en 1451 au siège de Bayonne. (Cf. Jaurgain, *op. cit.*, p. 131.)

2. Pour punir Louis de Beaumont d'avoir livré Mauléon au comte de Foix, le roi d'Angleterre déclara ses domaines de Curton en Guyenne confisqués. (Carte, *Rôles gascons*, t. I, p. 232.) Le 24 septembre 1453, bien que toute la Guyenne fût alors soumise à Charles VII, Henri VI ordonnait de donner à Arnaud de Makanam, citoyen de Bordeaux, l'investiture à vie du château et de la terre de Curton, confisqués à Louis de Beaumont pour crime de lèse-majesté. (Bibl. Nat., fonds Moreau, vol. 657, fol. 319; Jaurgain, *op. cit.*, p. 132.) — Simon Dessa fut installé par Gaston IV dans le château de Mauléon en qualité de capitaine-châtelain et prit le titre de gouverneur de la vicomté de Soule.

3. Beaucourt, *op. cit.*, t. V, chap. 1<sup>er</sup> du liv. V, *passim*.

Guiche<sup>1</sup>, une des places les mieux défendues de la Gascogne, tant par sa position au confluent de l'Adour et de la Bidouze que par les fortifications que les Anglais y avaient accumulées. Guiche n'était qu'à six lieues de Bayonne et sa chute pouvait entraîner celle de cette ville<sup>2</sup>. La garnison comptait au moins huit cents hommes, sous les ordres du capitaine Jean Peritz de Sainte-Marie. Après avoir enlevé un faubourg défendu par une bastille, il fallut entreprendre le siège en règle de la place<sup>3</sup>. Pressé de toutes parts, le capitaine envoya sous un déguisement deux ou trois messagers à Bayonne et à Dax auprès des seigneurs d'Urtubie, de Saint-Cricq et de Saint-Pé, qui étaient en Labourd et en Chalosse les plus zélés défenseurs de la cause anglaise. Comprenant l'importance qu'il y avait pour eux à ce que Guiche ne fût pas pris, ils levèrent en hâte une petite armée de seize à dix-huit cents hommes, qui s'avança au secours des assiégés. Chartier dit qu'ils étaient trois mille, commandés par le connétable de Navarre et Georges Soliton. Leur projet était d'assaillir les assiégeants à la fois du côté de Dax et du côté de Bayonne. Heureusement, les Français furent avertis par un émissaire anglais, fait prisonnier, de l'imminence du péril. Guillaume Leseur rapporte tout au long le discours plein de confiante assurance que le comte de Foix aurait alors adressé à ses capitaines et où il est difficile de voir autre chose qu'une belle amplification oratoire. Il prit des mesures en conséquence, fit établir un vaste camp retranché où l'armée se retira, et afin de tenir les gens en éveil, de crainte d'une attaque nocturne, « fit defoncer belles pippes de vin, sonner trompettes et tambourins pour esjouir et esbaudir ceux de l'ost, affin que homme ne s'endormit, et lesquels passerent la nuit, qui ne fut pas longue, à danser armes et faire divers jeux, attendans joyeusement la venue des Angloys, leurs

1. Basses-Pyrénées, arrondissement de Bayonne, canton de Bidache.

2. La baronnie de Guiche appartenait au connétable de Navarre Louis de Beaumont.

3. Sur le siège de Guiche, cf. Chartier, t. II, pp. 186-187; Berry, p. 448, et surtout Leseur, t. I, pp. 69-95, qui lui consacre tout un chapitre.

mortels ennemis<sup>1</sup>. » Quand ceux-ci parurent, deux heures avant le jour, ils trouvèrent les Français « en belle bataille, les lances sur les cuisses, attendans que les ennemis fussent à leur barbe et que on leur dit : Hare le livrier ! »<sup>2</sup> La défaite fut complète; plus de douze cents se noyèrent dans l'Adour, « où ils se fourroyent jusques aux oreilles pour évader les coups. » Trois cents restèrent morts sur la place et neuf cents furent faits prisonniers<sup>3</sup>. Les assiégés qui, à la vue d'un renfort, avaient tenté une sortie aux cris de : *Saint-Georges! Labourd! Chalosse! Bayonne!* furent repoussés avec grandes pertes, et le lendemain la place se rendait. La capitulation fut signée le 15 décembre 1449<sup>4</sup>. La place dut être remise aux mains du seigneur de Lavedan pour être gardée pendant trois mois. Au cas où le connétable de Navarre Louis de Beaumont ferait sa soumission et prêterait serment de fidélité au comte de Foix dans ce délai de trois mois, la place lui serait rendue, sinon elle resterait au roi de France. A la prière du vicomte de Lautrec, le comte de Foix voulut bien faire grâce de la vie aux défenseurs de la place et accorder aux habitants le maintien de leurs privilèges, sous promesse de serment de fidélité; enfin, tout ce qui aurait pu être enlevé aux gens d'armes français pendant le siège dut leur être restitué<sup>5</sup>.

La prise de Guiche eut un grand retentissement. Le 23 janvier 1450, un procureur du comte de Foix lui écrivait de Narbonne que ses sujets avaient appris « avec grant plai-

1. Leseur, t. I, p. 88.

2. *Ibid.*, p. 89.

3. « Foren toutz mortz et pessejatz », dit Esquerrier, p. 72.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 322, Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 373; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XV. — Le siège de Guiche, que Chartier place au mois de février 1450, doit donc être avancé de deux mois.

5. D'après certains historiens, la prise de Guiche aurait été due à Pierre de Lautrec, frère de Gaston IV, tandis que celui-ci était occupé à s'emparer de Hastings. (Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 339; Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 126.) — Guiche avait été occupé une première fois par les Français en 1442. (Cf. H. Courteault, *Un épisode de la conquête de la Guyenne*, p. 6.)

« sir la grande et bonne victoire que Dieu lui avoit donnée contre les Anglois <sup>1</sup>. » Chose singulière, il courut en France une fausse nouvelle : la victoire du comte de Foix fut transformée en déroute. Le 3 juin 1450, un solliciteur du duc de Bourgogne au Parlement de Paris écrivait de cette ville aux gens des comptes de Dijon : « On dit que les Anglois ont fait en Guiaine une grosse destrousse sur les François, et y sont morts, comme on dit, plus de II<sup>m</sup><sup>2</sup>. » Charles VII ne tarda pas à reconnaître le service que le comte de Foix venait de rendre à la cause française. Le 7 février, il lui envoya de Jumièges des lettres patentes le nommant son lieutenant général en Guyenne et en Languedoc et lui déléguant les pouvoirs les plus étendus pour la continuation de la guerre <sup>3</sup>. Les événements de Normandie étaient aussi favorables aux Français : Charles VII était entré dans Rouen et toute la haute Normandie était en son pouvoir.

La prise de Guiche devait être d'une grande importance pour la suite des opérations : elle servit de prélude à la soumission complète du Labourd, que Gaston poursuivit pendant les premiers mois de l'année 1450. Après la prise de Guiche, dit Jean Chartier, « tout le pays autour de mer entre Bayonne, ouquel pays avoit quinze ou seize places fortes, se rendit au comte de Foix » <sup>4</sup>. Guillaume Leseur est moins bref et donne sur cette campagne de longs et précieux détails <sup>5</sup>. Pendant cinq ou six mois, Gaston parcourut tout le pays compris entre le golfe de Gascogne, les Pyrénées et l'Adour, allant jusqu'aux portes des principales places anglaises, et faisant trembler dans leurs murs les Bayonnais et les Dacquois. La défense en Labourd et en Chalosse était organisée avec une grande habileté et surtout une ténacité remarquable par quelques seigneurs du pays et surtout par

1. Lettre de Philippe Melet. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 440.)

2. Lettre publiée par MM. Beaune et d'Arbaumont dans leur édit. d'Olivier de la Marche, t. II, p. 208 note.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 440 (original).

4. Notamment Hastings et Peyrehorade. (Cf. l'*Histoire manuscrite du Béarn* du P. Mirasson, à la Bibl. municipale de Pau, fol. 116 v<sup>o</sup>.)

5. Il lui a consacré tout un chapitre (t. I, p. 97-104).

Garcie-Augerot de Saint-Pé<sup>1</sup>; il avait réussi à s'échapper de la déroute de Guiche et s'était réfugié dans la place forte de Pouillon, voisine de Dax et en communication avec Bayonne, et y avait aussitôt organisé une formidable résistance. Gaston résolut d'avoir raison de cet insaisissable adversaire. Après avoir renvoyé à Orthez une partie de son armée avec les prisonniers, il se mit, avec son frère de Lautrec et Bernard de Béarn, à la tête du reste de ses troupes, environ un millier d'arbalétriers, sans compter toute sa noblesse, et entra en Labourd. Il le parcourut dans toute sa largeur jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, sans rencontrer d'ailleurs aucune résistance; les habitants effrayés abandonnaient leurs villages et tous leurs biens à la merci des gens de guerre<sup>2</sup>. Après avoir mis à feu et à sang les domaines particuliers d'Augerot de Saint-Pé et réduit tout le pays au sud de l'Adour, Gaston remonta vers le nord et vint mettre le siège devant Pouillon, le dernier rempart de l'indépendance gasconne. Grâce à une ruse de guerre de Bernard de Béarn, la ville fut rapidement enlevée, et, sur l'ordre du comte qui voulait faire un terrible exemple, livrée aux flammes. Mais déjà les habitants du Labourd avaient envoyé à Gaston une délégation; il la reçut à Belsunce (18 mai)<sup>3</sup>, et des conventions furent signées pour la réduction du pays à l'obédience du roi de France<sup>4</sup>.

Tous les Labourdins durent prêter entre les mains du

1. Augerot de Saint-Pé avait été en 1440 un des trois députés envoyés par les États de la sénéchaussée des Lannes à Henri VI, roi d'Angleterre, pour solliciter l'envoi de secours contre les entreprises du sire d'Albret et du vicomte de Lomagne. (Cf. Delpit, *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre*, p. 258.) — En 1442, il fut nommé bailli de Labourd par le duc de Gloucester (*Arch. historiques de la Gironde*, t. XVI, p. 235), et à la même époque obtint la prévôté de Dax et le bailliage de Hastingues.

2. Les Bayonnais se plaignirent fort de cette incursion du comte de Foix, auquel s'était joint le seigneur de Luxe, et le prince de Viane s'en émut. (*Arch. de Navarre, Papeles sueltos*, leg. 23, carp. 17.)

3. Aujourd'hui commune d'Ayherre, canton de Labastide-Clairence, arr. de Bayonne.

4. *Arch. des Basses-Pyrénées*, E 353; *Bibl. Nat.*, collection Du Chesne, vol. 98, p. 372; publ. dans Leseur, t. II, *Pièce. justif. XVI*.

comte le serment de fidélité, à l'exception des habitants d'Ustaritz et de Hasparren, qui obtinrent un délai jusqu'à Pâques suivant. Le comte promit d'informer le roi de Castille de la soumission du Labourd, afin qu'il n'inquiétât plus les habitants; il leur fut permis de tirer des vivres du Béarn, à condition de n'en pas faire profiter les Anglais. Les seigneurs de Gramont et de Luxe seraient priés de ne point porter dommage aux biens des Labourdins, qui, de leur côté, s'engagèrent à rester neutres dans la querelle de ces deux maisons; ceux-ci promirent, en outre, de payer au comte de Foix 2,000 écus qu'ils lui devaient et de donner des otages en garantie de ce paiement. Quelques jours après, le 30 mai, les habitants des baronnies de Gossé et de Seignaux concluaient avec Charles d'Albret un traité particulier aux termes duquel ils devaient se mettre sous son autorité s'ils étaient obligés d'abandonner le parti de l'Angleterre<sup>1</sup>. Ce traité prouve que, même après les courses de Gaston IV sur les rives de l'Adour, quelques parties de la Gascogne restèrent encore fidèles au parti anglais.

La campagne de Labourd était terminée au mois d'août 1450, et Gaston passa les derniers mois de l'année en Béarn. Il fit une entrée solennelle dans sa capitale, et les bourgeois d'Orthez le reçurent avec le plus grand enthousiasme. On peut lire dans Guillaume Leseur, qui les a longuement racontées, les splendeurs de cette réception<sup>2</sup>. Cependant la grande expédition de Guyenne se préparait. La campagne de Normandie venait de se terminer brillamment pour les Français : le 12 août, les derniers Anglais, enfermés dans Cherbourg, leur dernier boulevard, se rembarquaient et toute la province se trouva sous la main du roi. Charles VII tourna alors les yeux du côté du Midi, et une armée, sous les ordres du comte de Penthhièvre, fut envoyée pour commencer les opérations<sup>3</sup>. Dans cette campagne d'automne, un certain nombre de places de la Dordogne et de la Garonne furent enlevées, et le sire d'Orval, s'avancant jusqu'aux portes de

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 169.

2. T. I, pp. 106 et suiv.

3. Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 43.

la capitale de la Guyenne, défit près du village du Haillan huit mille Bordelais sortis à sa rencontre; l'écrasement fut tel que le souvenir de cette journée, qui garda le nom significatif de *la male journée*, resta longtemps gravé dans l'esprit des habitants (1<sup>er</sup> novembre 1450)<sup>1</sup>. L'hiver suspendit les opérations; elles ne furent sérieusement reprises qu'au mois d'avril suivant. Le comte d'Armagnac et le sire d'Albret reçurent pleins pouvoirs pour entrer en Guyenne et recueillir la soumission des places<sup>2</sup>. Dunois fut mis à la tête de six mille hommes, avec le comte d'Angoulême, Jacques de Chabannes, Jean Bureau et Joachim Rouault pour lieutenants<sup>3</sup>.

En même temps, Charles VII envoyait à Orthez son argentier Jacques Cœur pour mander à Gaston IV de reprendre les armes. Jacques Cœur, « qui estoit, dit Guillaume Leseur, homme saige, bien entendu et qui valloit beaucoup »<sup>4</sup>, reçut du comte de Foix, qui était son débiteur, le plus splendide accueil. Le célèbre financier venait convoquer Gaston au siège de Dax. Dès le 15 mai, les préparatifs de cette nouvelle campagne étaient achevés et l'armée réunie à Orthez<sup>5</sup>; elle comptait six cents hommes d'armes et sept à huit mille arbalétriers<sup>6</sup>. Le comte de Foix, accompagné de Jacques Cœur, de son frère Pierre de Lautrec, de Bernard de Béarn, des seigneurs de Navailles, d'Andoins, d'Asté, de Lescun, de Doumy, de Bazilhac et de toute sa noblesse, vint rejoindre devant Dax les sires d'Albret et d'Orval qui, avec trois cents lances et deux mille arbalétriers, en avaient déjà

1. Bibl. Nat., Cabinet des titres, vol. 685, fol. 142 v<sup>o</sup>; *Arch. hist. de la Gironde*, t. III, p. 462 (enquête sur la béatification de Pey Berland); Ribadiou, *op. cit.*, p. 183.

2. Bibl. Nat., ms. franç. 5909, fol. 181; collection Doat, vol. 218, fol. 176.

3. Berry, p. 459; Chartier, t. II, pp. 249-250; Escouchy, t. II, p. 329.

4. T. I, p. 113.

5. Dès le mois de février, Gaston faisait demander une aide à ses États de Foix pour la guerre; ce fut non sans peine qu'il l'obtint. (*Arch. de l'Ariège, Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, fol. 17 r<sup>o</sup>.)

6. Le 2 avril, il reçut de Charles VII des harnais et des brigandines. (*Supplément aux preuves de Mathieu d'Escouchy*, p. 29.)



entrepris le siège<sup>1</sup>. Ils restèrent devant la place près d'un mois; « le siège fut vaillamment tenu et s'y passerent plusieurs beaux faits d'armes<sup>2</sup>. » Située sur l'Adour, la ville était sans cesse secourue et approvisionnée par des bateaux venant de Bayonne; mais le comte de Foix s'en étant aperçu, fit garder la rivière et les habitants se trouvèrent privés de secours. Il ne leur restait plus qu'à capituler. La nouvelle que les Bordelais allaient s'y résoudre les y décida<sup>3</sup>.

Tandis que Gaston était devant Dax, l'armée du nord, sous les ordres de Dunois et du comte de Penthievre, occupait Montguyon, Blaye, Bourg, Fronsac, Castillon, Libourne<sup>4</sup>; le comte d'Armagnac, opérant dans la vallée de la Garonne, réduisait Duras, Sauveterre<sup>5</sup>, Saint-Macaire; le capitaine Merigon de Bideren livrait sans coup férir Biron et Montferrand<sup>6</sup>; Bordeaux allait être assiégé. La capitale de la Guyenne n'avait plus à compter sur l'appui de l'Angleterre, et une capitulation honorable était tout ce qu'elle pouvait espérer. Les Bordelais choisirent pour la négocier un des plus proches parents du comte de Foix, le captal de Buch, son oncle, qui, l'on s'en souvient, s'était toujours montré l'un des plus déterminés partisans de la domination anglaise. Le captal songea d'abord à son neveu, qui pouvait obtenir de Charles VII des conditions avantageuses. Il vint le trouver devant Dax. Gaston examina les offres des Bordelais et les transmit ensuite au comte de Dunois par son conseiller Auger de Bresquit, juge de Marsan<sup>7</sup>. Ce ne fut qu'après d'assez difficiles négociations qu'on finit par tom-

1. Gaston ne dut arriver devant la ville qu'à la fin de mai ou au commencement de juin, car le 15 mai il était encore à Pamiers. (Olhagaray, *Histoire des comptes (sic) de Foix*, p. 358.)

2. Chartier, t. II, p. 265.

3. Sur le siège de Dax, cf. Cabinet des titres, vol. 685, fol. 145 v<sup>o</sup>; Berry, p. 460; Chartier, t. II, pp. 265-268, et surtout Leseur, t. I, pp. 116 et suiv.

4. Beaucourt, *op. cit.*, pp. 45-46.

5. Voir la capitulation de Sauveterre dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 185.

6. Arch. des Basses-Pyrénées, E 702.

7. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 214; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 48.

ber d'accord. Le 12 juin, le traité fut signé au nom du roi par Poton de Saintrailles, Jean Bureau et Auger de Bresquit<sup>1</sup>, et le 30 Dunois fit son entrée solennelle dans la ville. Le comte de Foix n'y assista pas; au même moment, Dax, qui par son entremise avait obtenu de Charles VII les mêmes conditions avantageuses que la capitale, lui ouvrait ses portes<sup>2</sup>; la garde en fut laissée à quatre barons de Béarn.

Le lendemain du jour où fut signé le traité qui faisait la Guyenne province française, le captal de Buch, oncle de Gaston IV, concluait de son côté un traité particulier. Fidèle à la tradition de sa famille, il refusait de devenir le vassal du roi de France et préférait s'expatrier avec son fils, le comte de Candale. Comme ce dernier laissait un fils âgé de trois ans, l'enfant fut remis, jusqu'à sa majorité, à la garde et aux soins du comte de Foix, qui dut rendre en son nom l'hommage pour ses terres<sup>3</sup>; en outre, le captal de Buch devait recevoir 15,000 écus d'or le jour où il livrerait toutes ses places aux mains de Gaston IV. Un second traité fut signé entre le captal et les comtes de Foix et de Dunois; ceux-ci rachetèrent une partie des terres du captalat, entre autres la vicomté de Castillon, pour 84,000 écus d'or<sup>4</sup>. L'acte de vente fut passé le 20 juillet, et, le 19 octobre, les deux comtes effectuaient, par l'intermédiaire de Jean Morheré, clerc et serviteur du trésorier des guerres Antoine Raguier,

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 65 (original); Charles VII l'approuva le 20 juin à Saint-Jean-d'Angély (*ibid.*; Arch. Nat., K 69, n° 2); cf. le texte dans les *Ordonnances des rois de France*, t. XIV, p. 439.

2. « Traicté et appoinctemens entre le roy Charles et les manans et habitans de la ville d'Ax, faits par le comte de Foix et le sire d'Albret, ayant mis le siege devant la dite ville, et ratiffiez par le dit seigneur roy au mois de juillet mil quatre cens cinquante et un. » (Arch. des Basses-Pyrénées, E 4, fol. 67 v°; cf. *Ordonnances*, t. XIV, p. 458.) D'après Esquerrier (p. 73), Gaston IV arma chevaliers devant Dax les seigneurs de Mauléon, de Ramefort et de Rabat.

3. Arch. Nat., JJ 485, n° 437; Charlier, t. II, pp. 291-298; cf. d'Auriac, *La reddition de Bordeaux sous Charles VII* (Paris, 1884, in-8°), pp. 20 et suiv.

4. Le comte de Foix aurait engagé ses terres de Vic d'Alzona pour solder cet achat. (Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix*, p. 355.)

un premier paiement de 8,000 écus<sup>1</sup>. Cette acquisition devait être pour les comtes de Foix et de Dunois la source d'un interminable procès qui se poursuivit entre eux et la famille de Pardaillan, d'abord devant les Grands-Jours de Bordeaux, puis devant le Parlement de Paris.

La Guyenne et la Gascogne étaient reconquises, à l'exception de Bayonne, qui refusa de se soumettre; il fallut en entreprendre le siège, et Dunois et Gaston en furent chargés<sup>2</sup>. Tandis que Dunois, après être resté quinze jours à Bordeaux, investissait, dès le 7 août, Bayonne par le nord, le comte de Foix, après avoir refait son armée et avoir été rejoint par plusieurs capitaines français, entre autres le sire de la Bessière, Martin Garcia, Théodore de Valpergue, Poton de Saintrailles, Gaspard Bureau, vint prendre position du côté du faubourg Saint-Léon. Un des boulevards de la place fut brillamment enlevé dans un combat d'avant-garde où Gaston arma seize chevaliers, entre autres les seigneurs de Cussac et de Bénac et Bertrand d'Espagne. Saint-Léon fut aussitôt occupé. Le sire d'Albret, avec son fils le vicomte de Tartas, et le comte de Penthievre vinrent renforcer les armées assiégeantes, et se logèrent à Saint-Esprit avec environ deux cents lances et deux mille arbalétriers. La défense de la garnison fut des plus vives; dans une sortie, Bernard de Béarn fut blessé à la jambe d'un coup de coulevrine. Mais les assiégés furent promptement réduits à la dernière extrémité par l'arrivée d'une flotte de douze navires espagnols qui bloqua la ville du côté de la mer et approvisionna les assiégeants; les Bayonnais capitulèrent après un siège de quinze jours (20 août)<sup>3</sup>. Un prodige qui s'accomplit le matin même de la reddition avait très vivement frappé l'esprit des habitants. Gaston et Dunois en ren-

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 202.

2. Sur le siège de Bayonne, voir Chartier, t. II, pp. 314-321, et surtout Leseur, t. I, pp. 206 et suiv.

3. D'après le *Livre des Établissements* de Bayonne, publié par la municipalité de cette ville (Bayonne, 1892, in-4<sup>o</sup>, p. 351), la reddition aurait eu lieu le 15 août; c'est là une erreur, comme le prouve la date de la lettre dont nous citons un extrait.

dirent compte à Charles VII dans ces termes : « Sire, il est vray que à la propre heure que voz gens prenoient la possession du chastel de Baionne, estant le ciel très cler et bien escuré, apparut une nue où apparoit unne grant croix blanche sur la dicte ville de Bayonne, du costel d'Espagne; et là s'est arrestée, sans remuer ne bougier, l'espace d'une heure; et comme disent les aucuns qui l'ont vehue au commencement, et estoit en forme d'ung crucifix, la couronne sur la teste, laquelle couronne se tourna puis en fleur de lys, et a esté vehuz par tous les gens de cet ost, où estoient de mille à douze cens hommes de guerre Espaignoux qui sont ici avec leurs maignies en vostre service. Cez choses nous a samblé à tous très merueilleuses, et mesmement à ceulx de la ville de Baione, lesquelz, quant ilz la choisirent, comme esbaiz, faisans le signe de la croix, incontinent toutes les enseignes estans sur les pourtaulx et tours où estoit la croix ruge, ostèrent et mirent jus<sup>1</sup> ». Les Bayonnais obtinrent la vie sauve et la conservation de leur biens, moyennant le payement d'une contribution de guerre de 40,000 écus; le roi la réduisit plus tard de moitié. La garnison dut rester prisonnière avec son chef Jean de Beaumont.

Le lendemain 21 août, les comtes de Foix et de Dunois entrèrent dans la ville, tandis que la flotte castillane, portant sur ses voiles la croix blanche, pénétrait dans le port, « tyrans canons en signe de joye et de victoire ». L'entrée fut des plus solennelles. Le comte de Foix montait un cheval « qui avoit au front ung chamfrain d'or tout garny de fine pierrerie que on estimoit valloir bien xv<sup>m</sup> escus d'or »; mille archers le précédaient « en habillement, salades en teste, à l'arc et à la trousse », suivis du sénéchal de Foix portant sa bannière. Il était entouré de tous ses capitaines et escorté par huit cents hommes d'armes. Le comte de Dunois entra par la porte opposée, et les deux généraux se rejoignirent devant la cathédrale, « où mondit sieur de Foix, après qu'il y eult dit son *Ave Maria*, donna à l'aul-

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6487, fol. 2; publ. dans Mathieu d'Escouchy, *Preuves*, t. III, p. 397.

tier de Nostre Dame ung drap d'or pour faire ung parement d'aultier, qui valloit plus de cinq cens escuz d'or »<sup>1</sup>. Jean le Boursier fut nommé maire de la ville et Martin Garcia capitaine<sup>2</sup>. Après quoi, le comte de Foix « s'en vint ung peu refreschir » dans ses bonnes villes de Mont-de-Marsan et d'Orthez, d'où il alla ensuite rejoindre à Taillebourg Charles VII, qui ne put « se lasser de le festoyer, l'embrasser et le conjoir ». La prise de Bayonne eut un grand retentissement dans toute la France. C'était la dernière forteresse des Anglais dans le Midi. Dès le 25 août, Charles VII écrivait la bonne nouvelle à toutes les villes du royaume, avec ordre de faire des réjouissances publiques<sup>3</sup>; le 29 eut lieu à cette occasion, à Pamiers, une procession solennelle, présidée par l'évêque<sup>4</sup>.

Il ne semble pas que Gaston ait fait un long séjour auprès du roi après la prise de Bayonne, quoique son biographe nous dise qu'il suivit le roi en Touraine et qu'il y était au moment où parvint la nouvelle de la seconde révolte de la Guyenne<sup>5</sup>. Le comte de Foix était cependant encore à Taillebourg à la fin de septembre 1451, car il dut à cette date comparaître devant le Conseil royal pour rendre compte de l'usurpation des seigneuries de Vayres et de Verteuil appartenant au sire d'Albret, et que ce dernier lui réclamait, ainsi qu'au comte de Dunois. Les deux accusés prétendirent avoir acquis ces seigneuries lors de l'achat qu'ils avaient fait d'une partie des terres du captalat de Buch; ils n'en durent pas moins les restituer au sire d'Albret que le roi reconnut être leur légitime propriétaire par lettres du 26 septembre<sup>6</sup>.

1. Leseur, t. I, p. 218; Esquerrier, p. 73.

2. Cf. une quittance de Martin Garcia comme capitaine de Bayonne, Bibl. Nat. *Pièces originales*, dossier Garcia, pièce 3.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 4420, fol. 80 r<sup>o</sup>; cf. Mathieu d'Escouchy, t. III, p. 399.

4. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 269.

5. Leseur, t. II, p. 7.

6. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 198 r<sup>o</sup>. Gaston IV eut à ce propos un procès avec le sire d'Albret; cf. Arch. des Basses-Pyrénées, E 135, et collection Doat, vol. 219, fol. 155 r<sup>o</sup>; « Escritures

Gaston IV ne résida pas à la cour pendant l'année 1452; il n'assista pas aux séances du Conseil royal où fut examiné le procès de Jacques Cœur. Bien que les documents soient rares pour cette époque, nous savons cependant qu'au mois de mai il était en Béarn : le 7 de ce mois, il écrit de Pau aux syndics de Pamiers au sujet d'un débat survenu entre eux et son procureur<sup>1</sup>. Les graves événements qui venaient de se passer en Navarre, et dont on trouvera plus loin le récit, devaient en ce moment absorber son attention et rendre sa présence nécessaire sur les frontières de ce royaume.

Dès la fin de l'année 1452, le bruit se répandit que la Guyenne était sur le point de se révolter de nouveau; Olivier de Coëtivy, chargé par Charles VII du gouvernement de la province, avait par ses exigences mécontenté les Bordelais. Dès le mois d'août, ceux-ci envoyaient une députation en Angleterre pour réclamer l'appui d'une armée<sup>2</sup>. Le 22 octobre, Talbot, avec quatre ou cinq mille hommes (six mille, d'après Guillaume Leseur), débarquait en Médoc; le 23, Bordeaux tombait entre ses mains, les Français étaient surpris dans leur sommeil et Coëtivy lui-même fait prisonnier sans pouvoir se défendre; en deux ou trois jours, Cadillac, Castillon, Saint-Macaire, Langon et plusieurs autres places du Bordelais redevaient anglaises; Fronsac, Bourg et Blaye, ainsi que Dax, Bayonne et Saint-Sever, occupées par de fortes garnisons, restèrent seules aux mains des Français<sup>3</sup>. Il fallut organiser une nouvelle expédition; mais les préparatifs durèrent tout l'hiver et ce ne fut qu'à la fin du printemps que les quatre corps d'armée, chargés de la conquête, se trouvèrent prêts à entrer en campagne. Le comte de Foix, mis à la tête de l'un, fut chargé d'opérer au sud de Bordeaux de concert avec le comte de Clermont,

baillées par Charles d'Albret, demandeur, au Parlement de Tholose, contre Gaston de Foix et Jean, comte de Dunois, défenseurs, sur le capitalat de Buch et autres terres en dépendantes (18 mars 1455). »

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 489.

2. Escouchy, t. II, pp. 28-29; Basin, t. I, pp. 260-261; Leseur, t. II, p. 4.

3. Leseur, t. II, p. 6; Esquerrier, p. 73; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, pp. 264-265.

chef du premier corps. Le 15 avril, Gaston était encore à Pamiers<sup>1</sup>; à la même date, Charles VII envoyait de Montbazou le bailli de Mâcon, Théaulde de Valpergue, pour faire la montre des gens de guerre placés sous les ordres du comte de Foix : d'après ce document officiel, Gaston devait avoir dans son armée deux cents lances, sans compter les gens de trait<sup>2</sup>.

Ses principaux capitaines étaient son frère de Lautrec, Geoffroy de Saint-Belin, bailli de Chaumont, Pierre de Louvain, le bâtard de Beaumanoir, tandis que Clermont avait avec lui le sire d'Orval, Pierre de Beauvau, seigneur de la Bessière, qui conduisait les gens du comte du Maine, Lespinasse et plusieurs autres capitaines. Les deux armées firent leur jonction sous Saint-Sever dès la fin d'avril<sup>3</sup>, et s'avancèrent de là vers le nord, jusqu'en Médoc. Ils reçurent alors un message de Talbot qui leur faisait dire « qu'il les desiroit fort de veoir et de les venir trouver en quelque lieu pour les festoyer ». A quoi le comte de Clermont riposta sur le même ton que « pour luy fere passer son envie qu'il avoit de le veoir, luy promettoit en parolle de prince que au lieu ou village là où il estoit, il actendrait ledit sire de Talbot jusques à troys jours sans en desloger ne se partir d'illec en nulle maniere, et qu'il n'y sauroit venir de heure que il ne le trovast là durant lesdits troys jours, tout prest et apparoillé de le recevoir et de jouer avecques luy au tyre-poil et à touz aultres essays, où chacun pourroit mieulx festoyer son compaignon »<sup>4</sup>. Sur cette fière réponse, le comte

1. Il y reçut le 25 l'hommage de Raymond de Miglos pour ses terres de Châteauverdun. (Bibl. Nat., collection Doat, vol. 219, fol. 29 r°; Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 345.)

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 68, publ. dans Leseur, t. II, *Pièce justific. XIX*. — 40,000 francs furent consacrés à payer les comtes de Foix et d'Armagnac et le sire d'Albret. (Bibl. Nat., ms. fr. 26081, n° 6589.)

3. D'après un extrait des comptes de Mathieu Beauvarlet, cette ville dut être assiégée et prise. (Cf. Beaucourt, t. V, p. 269, note 2.) D'après Esquerrier, au contraire, Saint-Sever serait resté fidèle au roi de France.

4. Leseur, t. II, pp. 9-10.

de Clermont renforça son armée et se rapprocha du comte de Foix, « tant que le quart d'heure à aultre ilz povoient joingdre ensemble »<sup>1</sup>. Ce mouvement donna à réfléchir à Talbot, qui s'était posté à quelques lieues à peine de Bordeaux, au village de Martignas<sup>2</sup>; aussi, quoiqu'il eût promis « en son anglois » aux Bordelais de leur amener prisonniers le lendemain Clermont et tous les Français, « il myst de l'eau en son vin et ne fut pas si chault de venir ozer assaillir noz gens ». En arrivant à Martignas, les deux comtes « n'y trouvèrent plus à qui parler, fors des bonnes gens du villaige qui leur dirent que ledit sire de Tallebot n'avoit pas arrêté audit villaige deux bonnes heures et que il n'y avoit fait que repaistre les chevaulx bien legierement »<sup>3</sup>. Aussitôt les deux capitaines français se mirent à sa poursuite, mais ne réussirent qu'à atteindre cinq à six cents traînards qui, harassés de fatigue, furent « incontinent despeschez par noz gens ». Talbot était déjà en sûreté dans Bordeaux. Les vivres étaient rares dans le pays; les deux corps d'armée durent se séparer pour mieux trouver leur subsistance, et ils battirent la campagne autour de Bordeaux, dans l'espoir de faire tomber quelque bande d'Anglais « soubz le point de leur escoute ».

Le 17 juillet, Talbot était vaincu et tué à Castillon, où le troisième corps, sous les ordres des maréchaux de Jalognes et de Lohéac, lui livra bataille<sup>4</sup>. Un détachement de l'armée du sud, sous les ordres de Pierre de Beauvau, les avait rejoints avant le combat; mais ni Gaston ni Clermont n'y prirent part. Après avoir ravagé tous les environs de Bordeaux pour en empêcher le ravitaillement<sup>5</sup>, ils vinrent met-

1. Leseur, t. II, p. 10.

2. Gironde, arr. de Bordeaux, canton de Pessac.

3. Leseur, t. II, p. 11.

4. Voir un récit très détaillé de cette bataille célèbre dans Leseur (t. II, pp. 12 à 20), qui est d'ailleurs sur toute la campagne de 1453 le contemporain le mieux renseigné.

5. C'est sans doute alors que Gaston s'empara de Langon, défendu par le sire de Gestède; la prise de cette ville, que ne mentionne aucun chroniqueur, n'est connue que par des lettres de rémission accordées



tre le siège devant Castelnau de Médoc (14 juillet). Le 20, la place tombait aux mains du comte de Foix, qui, ce même jour, accorda à Gaston de Lila, seigneur de l'Isle et de Rivière, des lettres d'abolition en considération de ce qu'il avait rendu Castelnau, dont il avait la garde<sup>1</sup>. Pendant qu'il était devant cette ville, Gaston avait reçu la visite d'un écuyer gascon nommé Gaillardet, capitaine de Cadillac; il venait lui offrir de lui livrer cette place à jour fixe « moyennant certains dons qu'il eut de mondit sieur le conte ». Confiant dans cette promesse, Gaston traversa le Bas-Médoc et arriva devant Cadillac au jour fixé, en compagnie du comte de Castres, du maréchal de Jalognes, de Ferry de Gransy, de Pierre Louvain, de Théaulde de Valpergue et de Jean Bureau, à la tête de quatre cents lances et de cinq à six mille arbalétriers. Pendant ce temps, le comte de Clermont, se séparant du comte de Foix, marchait vers Bordeaux et s'arrêtait devant Blanquefort. Mais Gaillardet ne tint nullement sa promesse; il fallut entreprendre le siège en règle de Cadillac<sup>2</sup>. Il dura longtemps. La discorde se mit dans l'armée assiégeante, par suite de l'arrivée d'un renfort commandé par Geoffroy de Saint-Belin et Pierre de Beauvau, qui ne voulurent pas toujours obéir aux ordres du comte de Foix et de Jean Bureau<sup>3</sup>. L'assaut fut donné le 19 septembre, la ville emportée, et la garnison se réfugia dans le château. Le lendemain, elle dut se rendre à discrétion; son capitaine fut livré à Gaston, « et pour ce qu'il estoit des pays de mondit sieur de Foix, son homme lige et subget, et que faulcement et desloyaulment il l'avoit trompé et rompu la foy de son serement et son scellé, mondit sieur le conte de

en février 1461 à Jean de Gestède (publ. par H. Courteault, *Un épisode de la conquête de la Guyenne*).

1. Arch. Nat., JJ 182, n° 44; cf. Leseur, t. II, p. 20.

2. A en croire Chartier (t. III, p. 44; cf. aussi Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais*, t. I, p. 480), Charles VII, qui, à la tête du quatrième corps, s'était avancé jusqu'à Montferrant, à 12 kilomètres de Bordeaux, serait venu en personne devant Cadillac; c'est bien peu probable. Au moment de l'assaut de cette place, le roi était déjà devant Bordeaux. (Beaucourt, *op. cit.*, t. IV, p. 280, note 1.)

3. Leseur, t. II, p. 25.

Foix, pour ses desmerites, luy fit trencher la teste comme à ung traystre »<sup>1</sup>.

Après la prise de Cadillac, Gaston IV, ainsi que tous les autres chefs de corps, rejoignit Charles VII, qui se trouva devant Bordeaux à la tête de deux mille lances. Dès la fin du mois de septembre, la capitale de la Guyenne dut se résoudre à capituler ; les négociations durèrent une quinzaine de jours. Le 9 octobre, la capitulation fut signée et des lettres d'abolition accordées aux habitants<sup>2</sup>. On leur promit la libre jouissance de leurs biens ; mais ils durent payer 100,000 écus et livrer vingt seigneurs, dont « le Roy avoit les noms et surnoms et dont il declara qu'ilz seroient bannis du royaulme » : c'était ceux qui avaient « pratiqué la trahison avec les Anglois à la venue de Tallebot »<sup>3</sup>. De ce nombre se trouvaient les seigneurs de Duras et de Lesparre. Le 19 octobre, les bannières françaises flottaient sur les tours de la ville. Charles VII, sans même daigner y entrer, s'en revint en Touraine ; il laissait le comte de Clermont gouverneur de la province, avec Saintrailles, Théaulde de Valpergue, Jean Bureau et Jean le Boursier pour conseillers<sup>4</sup>. Ils furent, dès le premier moment, chargés de faire élever le fort du Hâ et le Château-Trompette. Quant à Gaston, il reprit la route du Béarn, « après avoir, comme dit son biographe, tant grandement et honnourablement servy le très noble roy Charles »<sup>5</sup>.

1. Leseur, t. II, p. 26 ; cf. aussi Chartier, t. III, pp. 10, 11, 13, et Esquerrier, p. 74.

2. Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 8605, fol. 179 v<sup>o</sup> ; publ. dans les *Ordonnances*, t. XIV, p. 271, et dans le *Livre des privilèges* de Bordeaux (Bordeaux, 1878, in-4<sup>o</sup>), p. 243.

3. Leseur, t. II, p. 28.

4. Beaucourt, *op. cit.*, t. V, pp. 284-285.

5. Leseur, t. II, p. 33.

## CHAPITRE VII.

### L'HÉRITAGE DE NAVARRE.

(1450-1458.)

La situation en Navarre par suite de la rentrée du roi Jean II dans ce royaume. — Intervention du comte de Foix auprès du roi de Castille contre le prince de Viane; il s'autorise de son titre de lieutenant de Charles VII pour servir ses ambitions personnelles; l'ambassade d'Arnaud de la Sale et la réponse du roi de Castille. — Gaston est désavoué par Charles VII; il est obligé de rester neutre dans la lutte entre Jean II et son fils. — Voyage de Gaston à la cour de France; mort de son frère Pierre de Lautrec. — Machinations secrètes de Gaston avec le comte d'Armagnac en vue d'accaparer le Comminges à la mort de son oncle Mathieu; négociations à ce sujet avec Cécile d'Aragon. — Le châtiment du comte d'Armagnac, expulsé de ses domaines par Charles VII, vient mettre fin à ce complot. — Reprise de la guerre civile en Navarre, après la délivrance du prince de Viane, prisonnier de son père. — Voyage de Gaston IV à Barcelone; conclusion avec Jean II du traité qui déshérite Don Carlos au profit du comte de Foix. — Alliance du roi de Navarre avec Charles VII, négociée par Gaston. — Fêtes splendides données par Gaston à Barcelone: le « pas du chevalier du Pin ». — Campagne de Gaston en Navarre contre le prince de Viane; soumission de la Basse-Navarre; siège de Lumbier; Gaston s'installe à Sanguesa. — Le prince de Viane, vaincu, se réfugie à la cour de France; il essaie, mais sans succès, de discréditer le comte de Foix auprès de Charles VII. — Intervention d'Alfonse V, roi d'Aragon, en sa faveur. — Jean II et Gaston y répondent en resserrant leur alliance. — L'entrevue d'Alfaro; Eléonore, comtesse de Foix, lieutenant générale en Navarre. — L'intervention d'Alfonse V met en péril la situation de Gaston IV; inquiétudes de ce dernier; l'ambassade de Jean de Roquefort. — Mort d'Alfonse V; triomphe de la politique de Gaston. — Il se fait restituer en Catalogne Rialp et Assua.

C'est surtout à partir de 1450 que l'intervention du comte de Foix dans les affaires espagnoles prit une extension plus grande. L'alliance, en quelque sorte tacite, qu'il avait dû conclure dès 1444 avec le roi de Navarre, son beau-père, n'avait point été altérée par les récents événements de la guerre de Guyenne, en particulier par la démonstration de Jean II pour secourir Mauléon. On se souvient que cette

prise d'armes n'avait eu aucune suite sérieuse; le roi de Navarre, qui à aucun prix ne voulait avoir de démêlés avec son gendre, s'était borné à une simple manifestation militaire, uniquement entreprise peut-être pour ne point mécontenter ses amis les Anglais. Au premier mot du comte de Foix, il s'était retiré, en raffermissant même son alliance avec lui, s'il faut en croire Guillaume Leseur<sup>1</sup>. Il est évident que dès cette époque Gaston avait rompu tous rapports avec le prince de Viane, son beau-frère, et que, au moment où la guerre allait éclater entre le roi de Navarre et son fils au début de l'année 1450, son parti était déjà pris, sa ligne de conduite arrêtée. En attendant une occasion de prendre personnellement part à la lutte, il observerait à l'égard du prince une neutralité toute malveillante. En juillet 1450, la rupture était définitive entre Jean II et Don Carlos; le roi, rentré dès le mois de janvier en Navarre, avait ressaisi le pouvoir et réduit à néant l'autorité souveraine que son fils exerçait depuis près de neuf années; tous les partisans de Don Carlos se virent dépouillés de leurs offices; des créatures de son père prirent leur place. Don Carlos quitta alors la Navarre et se réfugia en Guipuzcoa, se mettant ainsi ouvertement sous la protection du roi de Castille. Or, la guerre n'avait cessé d'exister entre ce dernier et son voisin de Navarre. Après avoir un moment véritablement régné à Burgos, celui-ci en était réduit, au mois d'août 1450, à organiser la défense de son propre royaume contre une invasion castillane. Le connétable Alvaro de Luna, de nouveau maître du pouvoir, avait réussi à détacher du parti aragonais le prince des Asturies, fils aîné de son souverain, et se préparait à marcher contre Jean II, isolé au milieu de ses adversaires. Le péril était imminent pour le roi de Navarre, et, pour le combattre, son fils se joignait aux Castillans<sup>2</sup>.

C'est alors que le comte de Foix intervint, non point en son propre nom, — il n'y avait encore aucun droit, — mais en qualité de lieutenant du roi de France dans les provinces

1. Leseur, t. I, p. 64.

2. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, pp. 206-208.

méridionales. Une occasion s'offrit qui favorisa son intervention. On se souvient qu'au mois de mai précédent une convention avait été signée entre Gaston et les habitants du Labourd, récemment soumis à la domination française<sup>1</sup>; le comte leur avait promis d'informer le roi de Castille de ce changement dans le régime politique du pays, afin qu'il n'inquiât plus désormais les Labourdins, qui abandonnaient la croix rouge pour la croix blanche. D'autre part, deux des principaux adversaires du comte de Foix dans ses campagnes de Soule et de Labourd venaient de se réfugier auprès du roi de Castille; ils étaient en même temps les deux plus zélés partisans du prince de Viane : l'un, son conseiller le plus intime; l'autre, son plus ancien gouverneur. Louis de Beaumont, connétable de Navarre, et son frère Jean, prieur de Saint-Jean-de-Jérusalem, s'étaient toujours montrés favorables à la puissance anglaise dans le midi de la France; grands propriétaires en Guyenne et en Gascogne, ils avaient même servi dans les rangs anglais : le premier commandait dans Mauléon assiégé par Gaston IV; le second avait tenté de s'opposer à la prise de Guiche; il devait être en 1451 un des derniers défenseurs de Bayonne. Le comte de Foix voyait en eux deux ennemis irréconciliables, en leur qualité d'alliés de l'Angleterre et aussi de conseillers fidèles du prince de Viane qu'il considérait déjà comme un rival. Il résolut, sans plus tarder, de prendre prétexte de l'attitude hostile des deux seigneurs navarrais dans la guerre franco-anglaise pour intervenir, comme représentant de Charles VII, auprès du roi de Castille, l'allié séculaire de la France : le faire renoncer au parti de don Carlos serait porter au prince un coup décisif.

Le 28 août 1450, Gaston envoya auprès de Jean II de Castille son écuyer, Arnaud de la Sale. Les instructions qu'il lui donna<sup>2</sup> rappelaient tout d'abord que Louis et Jean de Beaumont étaient Anglais de cœur, qu'ils avaient tou-

1. Ci-dessus, p. 151.

2. Bibl. Nat., ms. lat. 6024, fol. 80 v<sup>o</sup>; collection Du Chesne, vol. 107, fol. 317 v<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, *Pièc. justif.* XVII.

jours tenu le parti anglais et fait guerre ouverte au roi de France; c'était aussi à leur instigation que le prince de Viane, se mettant en rébellion contre l'autorité paternelle, était venu en Castille où ses deux conseillers le retenaient. En sa qualité de lieutenant du roi de France en Guyenne et Gascogne, le comte de Foix considérait les deux frères comme ses ennemis; or, d'après l'antique alliance qui n'avait cessé d'exister entre le roi de France et de Castille, l'un ne pouvait accueillir dans son royaume les ennemis de l'autre. Le comte de Foix mettait donc le roi de Castille en demeure de refuser tout secours aux Beaumont et au prince de Viane « qui était en leur gouvernement »; sinon, il se verrait obligé d'entrer avec une armée en Navarre « pour résister à la malice desd. sire Loys et sire Jehan. »

En ce qui concernait le Labourd, le comte de Foix expliquait qu'il l'avait réduit à l'obéissance du roi de France; or, il venait d'apprendre que Louis et Jean de Beaumont essayaient, de leur retraite de Guipuzcoa, de remettre ce pays sous l'autorité du roi d'Angleterre : de tels agissements, poursuivis avec la connivence du roi de Castille, allaient contre les alliances qui unissaient depuis si longtemps ce monarque à la France. Le comte de Foix priait en conséquence le roi de Castille de vouloir bien dorénavant considérer les Labourdins comme Français et non plus comme des alliés de l'Angleterre (car, pendant la domination anglaise, le Labourd et le Guipuzcoa, qui en est limitrophe, s'étaient toujours traités en ennemis); il demandait même que les habitants du Guipuzcoa et de la Biscaye contribuassent à protéger leurs voisins de Labourd contre les entreprises de Louis et Jean de Beaumont, et il n'y avait pas de meilleur moyen pour mettre fin aux manœuvres des deux seigneurs navarrais que de les expulser des terres castillânes.

La démarche du comte de Foix était des plus adroites et les termes de sa requête habilement calculés : il paraissait n'avoir d'autre intention que de sauvegarder les intérêts de son suzerain, mais c'était les siens propres qu'il servait. Dans ce long mémoire, sa haine personnelle contre les

frères de Beaumont, son animosité contre le prince de Viane percent à chaque ligne. Malgré l'habileté qu'il avait mise à rédiger ces instructions, il n'obtint pas le succès qu'il espérait. Peu après l'arrivée d'Arnaud de la Sale en Castille, le roi Jean II, ou plutôt le connétable Alvaro de Luna, lui remit une réponse qui reprenait point par point les observations du comte de Foix<sup>1</sup>. Le roi protestait d'abord que Louis et Jean de Beaumont n'étaient point Anglais, mais bien sujets navarrais; que, s'ils étaient auprès du roi de Castille, ce n'était pas dans l'intention de servir l'Angleterre contre le roi de France : le roi de Castille, fidèle aux antiques confédérations, ne l'aurait jamais permis. Mais le prince de Viane et ses conseillers avaient bien le droit d'être recueillis par le roi de Castille, en vertu de la paix perpétuelle qui les unissait, en raison aussi de l'injustice profonde dont le prince était victime. Son royaume de Navarre lui était enlevé, bien qu'il lui appartint par héritage; on le dépouillait de tous ses châteaux, de tous ses revenus; ses conseillers, ses serviteurs étaient traités de même; bien plus, son père, contre la foi jurée, déclarait la guerre à la Castille et en ravageait le territoire. Contre de telles injustices, contre de tels excès, quel recours pouvaient avoir Don Carlos et les siens, sinon de chercher un refuge sur une terre amie?

Le comte de Foix prétendait que le roi de Castille ne pouvait, sans violer son alliance avec la France, recueillir auprès de lui le prince de Navarre : étrange prétention, plus étrange encore par les termes dans lesquels elle était conçue; n'eût été sa déférence vis-à-vis du roi de France, le roi de Castille y eût répondu de toute autre manière. Et pourquoi donc lui dénierait-on le droit de recueillir sur ses terres le prince de Viane, Jean et Louis de Beaumont, du moment qu'ils n'avaient pas l'intention de se montrer hostiles à la cause française? La réclamation du comte de Foix était si mal fondée qu'on ne pouvait croire qu'elle eût été inspirée

1. Bibl. Nat., ms. lat. 6024, fol. 81 v<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XVIII.

par le roi de France. On le voit, le roi de Castille n'était point dupe et pénétrait les véritables intentions de Gaston; et il ajoutait encore : que le comte de Foix se gardât bien d'entrer à main armée en Navarre « *pour, soubz icelle cause ou couleur, donner faveur et ayde au roi de Navarre* », car, en agissant ainsi, ce serait lui qui violerait l'alliance franco-castillane, ce qui lui était interdit comme vassal et sujet du roi de France.

Au demeurant, le roi de Castille était d'accord avec le comte : il promettait, si Louis et Jean de Beaumont tentaient quelque coup de main sur le Labourd ou sur Bayonne, de leur retirer sa protection; il s'engageait aussi à faire dorénavant considérer les Labourdins comme Français par ses sujets de Guipuzcoa et de Biscaye et à éviter tout conflit entre provinces voisines et désormais unies par un intérêt commun.

Si donc le roi de Castille accordait à Gaston IV tout ce qui pouvait être raisonnablement demandé au nom du roi de France, il opposait sur tout le reste un formel démenti aux assertions du comte et se refusait nettement à entrer dans ses vues personnelles : le comte de Foix avait manqué son but. Si juste que fût dans le fond la réponse du roi de Castille, il se trompait cependant en paraissant croire à l'innocence des intentions de Louis de Beaumont et de son frère; leur complicité avec l'Angleterre était avérée : leur passé était là qui le prouvait; l'avenir devait le prouver mieux encore, et c'est à bon droit que le comte de Foix protestait contre leur attitude équivoque.

En faisant une réponse aussi catégorique à l'ambassadeur de Gaston IV, le roi de Castille comptait bien que le roi de France lui donnerait raison; il agissait en conséquence auprès de lui. A vrai dire, Charles VII n'avait point trop à se louer de son allié : en 1449, en 1450 encore, il l'avait requis, aux termes des traités, de lui fournir son concours pour expulser les Anglais de Guyenne<sup>1</sup>; il s'était

1. Ambassades de Jean le Boursier, seigneur d'Esternay en 1449, de Gérard le Boursier et d'Inigo d'Arceo en 1450, Bibl. Nat., *Cabinet*



heurté à des hésitations, à des résistances même, dont il eut droit d'être surpris. Jean II ne consentit à approuver formellement la rupture de la France avec l'Angleterre qu'après de longues et difficiles négociations, encore ne le fit-il que le 12 septembre 1450<sup>1</sup>, de crainte peut-être que Charles VII, lassé de cette mauvaise volonté, ne prît résolument parti pour le comte de Foix et le roi de Navarre contre le prince de Viane et la Castille, ce qu'il importait d'éviter à tout prix. Sous le coup de la mauvaise impression que lui causa le peu d'empressement du roi de Castille à entrer dans ses vues, Charles VII accueillit d'abord assez froidement les demandes qui lui furent adressées, tant par ce prince que par Don Carlos, pour qu'il se déclarât contre le roi de Navarre<sup>2</sup>; mais ses requêtes se renouvelèrent avec tant d'instance que le roi de France finit par céder. Le comte de Foix n'était pas alors auprès de lui pour les combattre, et c'est dans ses terres qu'il dut être informé du désaveu formel que lui infligea son suzerain : interdiction lui était faite, comme à tous vassaux de Charles VII, d'assister le roi de Navarre dans sa lutte contre le roi de Castille<sup>3</sup>. C'était un échec pour Gaston IV, un succès pour ses rivaux : il était manifestement prouvé que le comte de Foix s'était induement autorisé de son titre de lieutenant général en Guyenne pour servir ses vues personnelles et essayer d'intimider l'allié de la France. Partagé entre la crainte de perdre la faveur de son suzerain et le vif désir de réaliser ses ambitieux projets en prenant ouvertement parti pour le roi de Navarre, Gaston IV fut sage : il se résigna à s'abstenir et à attendre une occasion plus favorable; l'événement lui donna raison. Charles VII se laissa entraîner jusqu'à faire publier en son nom à Bayonne la guerre contre le roi de Navarre et ses partisans ennemis de Don

*des titres*, vol. 685, fol. 144, 144 v<sup>o</sup>; *Pièces originales*, vol. 83, dossier *Arceo*; vol. 474, dossier *Boursier (le)*; ms. fr. 20977, fol. 355.

1. Bibl. Nat., ms. lat. 6024, fol. 85.

2. *Ibid.*, fol. 90; ms. lat. 5956 A, fol. 211-212.

3. Lettres non datées, dans ms. fr. 5969, fol. 218; cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, pp. 289-291.

Carlos (janvier 1452)<sup>1</sup>; et, dès le 6 mars, le roi de Castille, s'empressant d'exploiter les bonnes dispositions de Charles, donnait des lettres portant déclaration de guerre au nom du roi de France à Jean de Navarre<sup>2</sup>. Quelle eût été la position du comte de Foix, si, aveuglé par la passion et n'écoutant que son intérêt, il eût dès ce moment pris ouvertement parti pour son beau-père? C'eût été un conflit avec son suzerain, peut-être une guerre, peut-être aussi, en cas d'insuccès, l'effondrement de tous ses projets si longtemps caressés; il sut s'arrêter à temps, donnant en cette occasion une preuve nouvelle de ce sens politique et de cette longue patience qui devaient amener son triomphe.

Gaston IV assista en témoin désintéressé, semble-t-il, aux premières hostilités entre le roi de Navarre et son fils; au fond, il en suivit toutes les péripéties avec une attention parfois mêlée d'angoisse, appelant de tous ses vœux le succès de son beau-père. Un moment, en octobre 1451, avant la bataille d'Aybar, tout parut devoir s'arranger entre le père et le fils: Jean II consentait à faire droit aux réclamations d'ailleurs modérées de Don Carlos<sup>3</sup>. Gaston dut en ressentir un violent dépit. Une des clauses du contrat était nettement dirigée contre lui: le roi de Navarre s'engageait à faire restituer tous les biens que le comte de Foix avait saisis sur le seigneur de Luxe. Mais l'impatience réciproque des deux armées belligérantes annula le traité; se trouvant en présence, elles ne purent résister au désir d'en venir aux mains<sup>4</sup>. La bataille d'Aybar (23 octobre 1451), où les Beaumontais furent vaincus, entraîna la ruine du parti de Don Carlos et

1. Cf. Beaucourt, t. V, p. 290, d'après une dépêche de l'ambassadeur florentin Acciajuoli du 27 février 1452; — Bibl. Nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 159. — Le héraut Champagne fut même envoyé en Espagne pour « défier » le roi de Navarre. (Arch. de Navarre, tiroir 456, n° 61.)

2. Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 107, fol. 361.

3. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 227.

4. « Ce fut une grande faute, dit Moret (*Anales de Navarra*, t. VI, p. 371), qu'avant de sceller l'alliance on n'eût pas mis quelques lieues d'intervalle entre les deux armées. »

la captivité du prince de Viane lui-même<sup>1</sup>. La joie de Gaston dut être grande : la victoire de son beau-père était pour lui un triomphe. La captivité du prince devait durer près de deux ans (23 oct. 1451 — 23 juin 1453) et le comte de Foix allait avoir tout le loisir d'agir librement en vue du succès définitif de sa cause. Ce qu'il importait avant tout, c'était de faire revenir le roi de France de ses idées favorables à la Castille et de ses préjugés contre le roi de Navarre. Les documents ne permettent pas de constater de près l'effort que Gaston dut faire pour y parvenir, mais tout porte à croire qu'il s'y employa tout entier.

D'ailleurs, Charles VII, après avoir ouvertement pris parti contre Jean de Navarre, ne paraît pas avoir donné suite à ses projets d'intervention en faveur de Don Carlos. La défaite du prince de Viane le laissa indifférent ; il ne fit rien non plus, pendant les deux années que dura sa captivité, pour en hâter le terme. La seconde conquête de la Guyenne l'occupait trop complètement pour qu'il prît en Espagne l'initiative d'une action dont il n'avait peut-être jamais été un bien zélé partisan. Toujours habile, le comte de Foix prit une part active à l'expulsion définitive des Anglais : c'était le meilleur moyen de se concilier la faveur royale et de s'en ménager dans la suite les bienfaits.

Après avoir passé les derniers mois de l'année 1453 en Béarn, le comte de Foix vint au début de la suivante retrouver Charles VII ; on constate sa présence le 21 avril au château de Montils-les-Tours<sup>2</sup>. Quelques mois après, en septembre, il reparait à la cour, en compagnie cette fois de son frère Pierre de Lautrec. Il fut reçu « très honnorablement et joyeusement » par le roi, auprès duquel il resta un mois ou six semaines, « faisant avecques ledit roy Charles et les autres princes et mesmes avecques les dames qui lors estoient

1. Yanguas, *Historia compendiada del reino de Navarra*, pp. 279-280.

2. *Ordonnances*, t. XIV, p. 313. Il signe la grande ordonnance rendue pour la réorganisation du Parlement ; le 1<sup>er</sup> mai, il prête à Montils l'hommage au roi pour la vicomté de Narbonne. (Cf. ci-dessus, p. 137.)

à court, toutes bonnes chieres dont l'on se povoit adviser<sup>1</sup> ». Ce séjour auprès du roi fut funeste au jeune vicomte de Lautrec : « un jour qu'il s'était trop fortement échauffé au jeu de paume, il fut pris de la fièvre et tomba si gravement malade qu'il en mourut; il fut inhumé par les soins de son frère dans l'église de Sainte-Catherine-de-Barbeneuve<sup>2</sup>. Cette mort inattendue hâta le départ du comte. Peu après, il prit congé du roi et s'en revint dans ses terres. Pierre de Lautrec avait épousé en 1451 Catherine d'Astarac qui était enceinte au moment de la mort de son mari; elle mit au monde peu après un fils, qui fut d'abord placé sous la tutelle de sa mère, puis, après la mort de cette princesse en 1455, sous celle de Gaston IV<sup>3</sup>. Mais déjà avant le décès de Catherine d'Astarac, Gaston devait exercer de fait la tutelle de son neveu. Le 22 février 1455, il donne en son nom quittance au roi d'une somme de 2,000 livres tournois<sup>4</sup>. D'ailleurs, comme on l'a déjà vu<sup>5</sup>, les vicomtés de Lautrec et de Villemur restèrent aux mains du comte de Foix jusqu'à sa mort, par suite de la vente que lui en avait faite son frère.

Bien qu'avant tout préoccupé des affaires d'Espagne, Gaston ne négligeait pas les intérêts de ses domaines français, qu'il cherchait toujours à accroître par de nouvelles acquisitions. C'est ainsi que de 1453 à 1455 on le voit poursuivre une négociation dont le résultat ne répondit pas à ses espérances, mais qui prouve une fois de plus cette tendance de la maison de Foix à absorber peu à peu tout le Midi. Mathieu de Comminges était mort à la fin de 1453, et, aux termes de l'accord intervenu entre lui et Charles VII, lors de la délivrance de la comtesse Marguerite, son héri-

1. Leseur, t. II, p. 34. C'est à tort que le chroniqueur place ce voyage en 1456 et fait venir le comte à Bourges (Cf. D. Vaissete, t. XI, p. 31); Charles VII était alors au château de Bridoré.

2. Leseur, p. 35; Esquerrier, p. 74. — *Sainte-Catherine-de-Barbeneuve*, aujourd'hui commune de Saint-Senoeh, canton de Ligueil, arrondissement de Loches (Indre-et-Loire).

3. D. Vaissete, t. XI, p. 32.

4. Bibl. Nat., *Pièces originales*, dossier *Foix*, n° 109.

5. Cf. ci-dessus, p. 129.

tage devait revenir à la couronne. C'est ce qui eut lieu effectivement. Deux commissaires royaux, Jean d'Acy et Nicolas Berthelot, furent envoyés pour prendre possession du comté et recevoir l'hommage des habitants. La cérémonie eut lieu le 10 janvier 1454<sup>1</sup>. Le comte d'Armagnac Jean V protesta<sup>2</sup>. On se souvient que son père Jean IV avait toujours prétendu posséder des droits sur le Comminges, en vertu d'une donation secrète que, disait-il, la comtesse Marguerite lui avait faite *in extremis*<sup>3</sup>. Jean V reprit les prétentions de son père. Il ne cherchait d'ailleurs que prétexte à être toujours en querelle avec son suzerain; il devait en donner une preuve cette année même à propos de la succession de Philippe de Lévis à l'archevêché d'Auch<sup>4</sup>. Le jour où les commissaires royaux vinrent prendre possession du Comminges, Jean V fit donc solennellement protester par neuf députés qu'il envoya à cet effet, déclarant nul le serment que prêteraient au roi les habitants du Comminges<sup>5</sup>.

Très désireux de dérober au domaine royal ce comté voisin de son patrimoine, mais défiant de ses propres forces, Jean V jugea prudent de s'associer pour cette affaire le puissant comte de Foix. On sait que les relations des

1. Cf. abbé Magre, *l'Isle-en-Dodon, châtellenie du Comminges* (Toulouse, 1888, in-8°); Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. IV, p. 310.

2. C'était l'ancien vicomte de Lomagne; il avait succédé à son père en septembre 1450, et, deux ans après, Charles VII lui avait restitué les biens confisqués à Jean IV. (Bibl. Nat., collection Du Puy, vol. 38, fol. 83 v°).

3. D. Vaissete, t. XI, p. 30.

4. Monlezun, *op. cit.*, t. IV, pp. 308-310.

5. Cf. Arch. Nat., J 293, n° 35 : « Acte par lequel il appert que les officiers du roi avec commandement furent pour prendre possession du comté de Comminges, en la ville de Muret, qui lui était échu par la mort de Mathieu de Foix, dernier décédé. Les procureurs de Jean, comte d'Armagnac, se seraient opposés et auraient représenté que ledit comté appartenait audit comte d'Armagnac, tant par son testament que autrement, et supplient les commissaires du roi de leur donner jour par-devant lui, en sa cour de Parlement, pour représenter les raisons dudit comte d'Armagnac par cette opposition de possession que voulaient faire les officiers du roi. »

deux familles s'étaient fort modifiées depuis quelques années. A la haine séculaire qui jusque-là les séparait avait succédé, sinon une intime amitié, du moins une alliance restée, semble-t-il, secrète, et inspirée par des intérêts communs<sup>1</sup>. Gaston s'était fait le plus chaud défenseur de Jean IV devant le conseil royal; il n'hésita pas à tendre la main au fils quand celui-ci lui proposa de revendiquer de concert le comté de Comminges. Gaston y était d'autant plus volontiers enclin qu'il ne voyait pas sans regret retourner aux mains du roi l'héritage de son oncle Mathieu, sur lequel il avait jadis tant compté. N'avait-il pas, au temps de sa minorité, dépensé son argent, versé le sang de ses sujets, d'abord pour débarrasser le Comminges des routiers, puis pour le défendre contre les empiètements du comte d'Armagnac? Il ne faut donc point s'étonner de voir les deux comtes conclure, dès le 4 février 1454, un accord pour le partage éventuel du comté entre leurs deux maisons<sup>2</sup>. Mais pour pouvoir revendiquer avec quelques chances de succès cet héritage, il importait aux deux associés d'y bien établir leurs droits et de désintéresser au préalable tous les compétiteurs qui pourraient le leur disputer. Un seul leur parut redoutable, c'était Cécile d'Aragon, fille de Pierre, comte d'Urgel. Les droits que possédait cette princesse ne reposaient, il est vrai, que sur une parenté éloignée : elle était nièce d'une autre Cécile, fille de Bertrand, jadis comte de Comminges. Ceci ne prouve que mieux le soin que prirent les comtes de Foix et d'Armagnac de faire disparaître jusqu'au moindre obstacle. Ils entrèrent en pourparlers avec Cécile d'Aragon, qui, voyant là une occasion de gagner quelque argent, consentit à se désister. Les négociations furent longues, les

1. Esquerrier (p. 73), suivi par La Perrière (*les Annales de Foix*, fol. 66), dit qu'en 1452 les comtes de Foix et d'Armagnac avaient conclu ensemble certaines alliances et qu'ils avaient fait publier sur toutes leurs terres que leurs sujets se devaient réciproquement aide et assistance. La date de 1452 est sans doute prématurée. Esquerrier doit faire allusion à l'accord conclu le 4 février 1454 dont nous parlons ici.

2. Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 207.

prétentions de Cécile étant exorbitantes; elle s'était entourée de légistes qui les défendirent avec âpreté et firent valoir la concession énorme à laquelle se prêtait leur cliente, en renonçant bénévolement à des droits si bien fondés. A un premier envoyé du comte de Foix, la princesse demanda 100,000 florins (2-15 mars 1454)<sup>1</sup>. Le comte se récria, représentant combien la succession de Comminges était dépréciée par suite des dettes et des hypothèques qui la grevaient, et surtout par suite du droit que le roi de France y prétendait et qu'il venait d'affirmer par l'annexion immédiate du comté aussitôt après la mort de Mathieu. Cécile d'Aragon voulut bien alors se contenter de 50,000 florins<sup>2</sup>. Gaston trouva la somme encore trop élevée, et il envoya à Barcelone, où résidait la princesse, un de ses plus habiles négociateurs, le juge mage de Foix, Jean de Roquefort, accompagné de Bertrand de Brulh, procureur général de Marsan<sup>3</sup>; plus tard, il envoya encore Guilhamot de Bordères. Ces ambassadeurs étaient chargés d'offrir 25,000 florins, dont 10,000 payables comptant, le reste par annuités de 2,000 florins, avec garantie de paiement sur les domaines de la maison de Foix en Catalogne. C'était le dernier mot de Gaston IV<sup>4</sup>. Le comte d'Armagnac vint à la rescousse et fit valoir auprès de Cécile combien étaient avantageuses les offres de son associé<sup>5</sup>. Comment se termina la négociation? Les documents ne le disent point, mais il est probable que les propositions des deux comtes durent finir par être accueillies.

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 283 r° : « Relation de l'envoyé du comte de Foix au sujet de ses négociations avec Cécile d'Aragon, touchant la succession du comté de Comminges. »

2. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 209.

3. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 287 v° : « Articles concernant le traité commencé entre Cécile d'Aragon et le juge mage du comté de Foix, ambassadeur de Gaston IV, touchant les sommes qu'elle prétendait sur le comté de Comminges. »

4. *Ibid.*, fol. 290 v° : « Réponse du comte de Foix aux articles de Cécile d'Aragon touchant la succession de Comminges. »

5. *Ibid.*, fol. 300 r° : « Avis du comte d'Armagnac sur les réponses du comte de Foix aux articles de Cécile d'Aragon touchant la succession de Comminges. »

Mais les événements qui survinrent empêchèrent les deux comtes de réaliser leurs projets dont la réussite, après le désistement de Cécile d'Aragon, leur paraissait certaine. La catastrophe qui depuis quelque temps menaçait la maison d'Armagnac vint enfin s'abattre sur elle : prenant prétexte du scandale causé au monde chrétien par l'immorale conduite de Jean IV, qui, après avoir épousé sa propre sœur Isabelle et l'avoir rendue mère de deux enfants, avait osé faire fabriquer des bulles papales consacrant l'inceste, Charles VII envoya, dès le mois de mai 1455, une armée chargée de faire justice d'un aussi scandaleux vassal : les griefs abondaient d'ailleurs contre lui<sup>1</sup>. Ses domaines furent saisis et occupés<sup>2</sup>, lui-même ajourné devant le Parlement de Paris où il eut l'audace de comparaître<sup>3</sup>, puis banni du royaume. Son exil ne devait prendre fin qu'à l'avènement de Louis XI<sup>4</sup>.

Cette exécution sommaire fit réfléchir le comte de Foix. Il jugea prudent de ne plus souffler mot du Comminges, ne voulant point irriter le roi, dont l'appui lui était nécessaire pour le succès de ses affaires d'Espagne. Il se contenta de la tutelle des enfants de son oncle dont il avait été investi dès le 5 février 1454<sup>5</sup>. Mathieu de Comminges laissait de sa seconde femme Catherine de Coarraze trois filles, dont deux s'appelaient Jeanne et l'autre Marguerite. Charles VII, aux termes du contrat jadis passé avec Mathieu, devait payer à Catherine de Coarraze, au cas où elle deviendrait veuve, 12,000 écus, plus une pension de 800 livres tournois. Cette rente paraît avoir été régulièrement payée<sup>6</sup>; mais les 12,000 écus ne l'étaient pas encore au 28 avril 1459<sup>7</sup>, bien

1. D. Vaissete, t. XI, pp. 33-34; Beaucourt, *op.cit.*, t. VI, p. 37.

2. Cf. Escouchy, t. II, pp. 296-297; Chartier, t. III, pp. 50-51; Basin, t. II, pp. 283-284; Leseur, t. II, p. 30; Esquerrier, pp. 75-76.

3. Sur le procès de Jean V en Parlement, cf. Arch. Nat., X<sup>2a</sup> 28. L'arrêt final ne fut rendu que le 13 mai 1460 (X<sup>2a</sup> 28, fol. 107-118.)

4. Il résida jusqu'en 1461 à Ainsa dans le Sobrarbe.

5. Arch. Nat., J. 334, n<sup>o</sup> 52 (en déficit); J 878, liasse 2, n<sup>o</sup> 5.

6. Arch. nat. J 878, 2<sup>e</sup> liasse, n<sup>os</sup> 1 et 1 bis.

7. *Ibid.*, liasse 3, n<sup>o</sup> 5.



que le 16 novembre 1456 Charles VII eût donné l'ordre au trésorier de France d'acquitter sa dette<sup>1</sup>. Gaston IV, toujours à court d'argent, se fit céder le 8 mars 1458, par la veuve de son oncle, une partie de sa créance sur le roi, — 8,000 écus, — espérant être payé plus facilement<sup>2</sup> (ce qui dut avoir lieu); en compensation, il céda à Catherine de Coaraze la perception des revenus du lieu de Nay, en Béarn<sup>3</sup>. Ce n'était pas la première fois qu'il aliénait ainsi ses domaines<sup>4</sup>.

La fin de l'année 1455 vit la conclusion de l'acte qui consacrait les espérances ambitieuses du comte de Foix. Les événements survenus pendant les deux dernières années en Espagne n'avaient pas laissé de lui inspirer parfois des craintes sérieuses. Le roi de Navarre s'était décidé à relâcher son fils, prisonnier depuis Aybar, contre la remise d'otages (23 juin 1453) : il ne cédait qu'à regret à la pression des Cortès aragonaises elles-mêmes<sup>5</sup>. Mais Don Carlos, à peine de retour à Pampelune, s'était vu derechef excité à la révolte par ses partisans les Beaumontais et aussi par le prince des Asturies, héritier du roi de Castille, qui, avec l'aide de son favori Juan Pacheco, avait réussi à faire tomber sous ses coups le connétable Alvaro de Luna<sup>6</sup>. Les mesures hostiles, préliminaires de la guerre, avaient recommencé de la part du roi de Navarre comme de celle de Don Carlos; de plus, la lutte entre la Castille et l'Aragon était sans cesse renaissante, et la répudiation par le prince des Asturies de Blanche de Navarre, avec qui il était marié depuis treize ans, n'était point faite pour amener un rappro-

1. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. II, p. 207; Arch. Nat., J 878, n° 2.

2. Arch. de l'Ariège, *ibid.*

3. *Ibid.*

4. En 1471, l'aînée des filles de Mathieu, Marguerite, épousa, sous les auspices de Gaston IV, Antoine de Bonneval (Arch. de M. le vicomte de Bonneval, à Paris).

5. Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 10; Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, p. 234.

6. Yanguas, *Historia compendiada del reino de Navarra*, pp. 283-284.

chement (nov. 1453)<sup>1</sup>. Dès le mois suivant la guerre reprenait en Navarre. Le roi d'Aragon Alfonse V essaya d'intervenir; mais, comme il résidait en Italie, il autorisa sa femme la reine Marie, gouvernante de Catalogne, à interposer sa médiation pour rétablir la paix, d'une part entre l'Aragon et la Castille, de l'autre entre le roi de Navarre et son fils. Elle n'y réussit qu'à moitié<sup>2</sup> : la paix entre les deux royaumes fut signée après bien des lenteurs et bien des retards occasionnés par la mort du roi de Castille (22 juillet 1454)<sup>3</sup>, auquel son fils succéda sous le nom d'Henri IV. Mais en Navarre il n'en put être de même : une trêve d'un an fut, il est vrai, conclue le 3 décembre 1454; elle ne devait point durer<sup>4</sup>. Le 27 mars 1455, la guerre recommençait, plus acharnée, à la suite de l'occupation de Saint-Jean-Pied-de-Port par les Beaumontais<sup>5</sup>. De ce moment, le parti de Jean II fut arrêté : renonçant à tout espoir d'un accord, qu'il n'avait jamais sincèrement désiré, il entra en négociations avec Gaston IV dans le but de conclure un traité d'alliance dont l'importance devait être capitale pour l'avenir de la maison de Foix.

Dès la fin de l'année 1455, en octobre<sup>6</sup>, Gaston reçut une ambassade de son beau-père : le roi le pria de se rendre avec la comtesse Eléonore à Barcelone, « disant que là il leur vouloit dire et communiquer plusieurs choses de ses secretes intencions, qui grandement touchoient le bien, honneur et utilité de mondit sieur de Foix<sup>7</sup> ». Gaston obéit avec empressement à l'invitation de Jean II : il partit avec la comtesse et une escorte d'une centaine de gentilshommes, sous prétexte d'aller en pèlerinage à Monserrat, mais il

1. Le prince des Asturies épousa en secondes noces une infante de Portugal.

2. Yanguas, *op cit.*, pp. 284-285.

3. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 33-39.

4. Desdevises du Désert, *op. cit.*, p. 239.

5. *Ibid.*, p. 240.

6. La date de mois est fixée par Esquerrier (p. 76), qui d'ailleurs fait erreur pour la date d'année (1456 au lieu de 1455).

7. Leseur, t. II, p. 38.

gagna promptement Barcelone où il reçut de son beau-père « le meilleur accueil dont il se peult adviser ». Le roi rappela à son gendre ce qu'il savait déjà : la guerre que depuis plusieurs années il soutenait contre son fils, les forces dont disposait le prince rebelle grâce à l'acharnement de ses partisans dirigés et excités par la puissante maison de Beaumont; il termina en lui demandant son appui pour reconquérir définitivement son royaume. Guillaume Lescur, qui montre Jean II presque suppliant aux pieds de son gendre, nous a conservé la réponse que le comte aurait faite à son beau-père; si elle ne reproduit pas les propres termes qu'il employa, elle en donne du moins exactement l'esprit : Gaston s'engagea à mettre toutes ses forces au service du roi de Navarre<sup>1</sup>. Les conditions de l'alliance furent peu après fixées par le traité célèbre du 3 décembre 1455, ce traité que Zurita ne craint pas d'appeler « la plus infâme négociation »<sup>2</sup>.

Au début de l'acte, Jean II rappelle ses nombreux griefs contre son fils, la désobéissance du prince, son ingratitude, sa rébellion ouverte, l'oubli du respect dû à son père, contre tout droit divin, naturel et humain. Le roi était dès lors autorisé à sévir contre Don Carlos, aussi bien que contre sa sœur Blanche, qui était devenue l'alliée de son frère et sa complice en cherchant refuge auprès de lui. Cependant, voulant faire preuve de clémence paternelle, le roi accorde aux deux rebelles un délai jusqu'au mois de janvier 1456 pour se soumettre; mais s'ils entendent persévérer dans leurs projets criminels, le roi en informera le comte de Foix, qui nommera des légistes chargés, avec ceux de son beau-père, de procéder avec toute rigueur contre le prince et sa sœur : ceux-ci seront privés et déshérités de tous droits de succession et de tous autres qui peuvent leur appartenir, à eux et à leur postérité, aussi bien dans le royaume de Navarre que dans le duché de Nemours et autres terres relevant de l'héritage de la reine Blanche. Une fois le procès instruit et la

1. Lesueur, t. II, pp. 42-43.

2. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 40<sup>ro</sup>.

sentence promulguée contre le prince de Viane et sa sœur, le roi de Navarre transmettra tous leurs droits au comte de Foix et à sa femme, à leurs enfants et descendants, absolument comme si Don Carlos et Blanche n'existaient plus, car la sentence qu'ils auront encourue les frappant de mort civile, la succession doit naturellement revenir à l'infante Éléonore, qui a, comme eux, reçu le serment des États de Navarre. Le nouvel ordre de succession sera mis en vigueur à partir du mois de février 1456. Mais comme le comte de Foix, vassal du roi de France, ne peut rien entreprendre sans l'aveu de son suzerain, un délai lui sera accordé jusqu'au 15 avril pour obtenir l'autorisation nécessaire. Si par hasard le roi de France la refuse et que le roi de Navarre n'en soit pas averti avant le 15 mai, Jean II reprendra toute sa liberté d'action et le pacte sera rompu; dans le cas contraire, le comte de Foix met sa personne, ses sujets et ses biens au service de son beau-père pour l'aider à réduire à son obéissance Pampelune et les autres places et châteaux que le prince de Viane détient. Le comte s'oblige à se rendre en personne en Navarre durant tout le mois de juin suivant, avec la plus forte armée qu'il pourra lever; il se joindra à son beau-père, payera ses troupes et ne s'en ira point avant que tout le royaume ne soit soumis et le prince de Viane châtié comme il le mérite. Il reste entendu entre les deux parties contractantes que Jean II demeurera, sa vie durant, roi et seigneur du royaume de Navarre et du duché de Nemours et en percevra les revenus; ce ne sera qu'à sa mort que la comte de Foix, sa femme et leurs descendants par ordre de primogéniture, et en préférant les mâles aux filles, pourront régner à Pampelune. Le roi s'engage à ne jamais pardonner au prince et à la princesse rebelles, qui, suivant la forte expression du traité, ne seront plus que des « membres coupés » de la famille royale de Navarre. Dans un délai de trente jours après l'arrivée du comte de Foix, le roi réunira les trois États du royaume pour leur faire approuver la sentence portée contre Viane et sa sœur et leur faire prêter serment de fidélité aux nouveaux héritiers. Au cas où Don Carlos et Blanche se réduiraient à l'obéissance de leur

père avant la fin de janvier pour retourner ensuite à leurs premiers errements, un nouveau procès leur serait intenté et tout espoir de conciliation perdu pour eux. Une fois la Navarre reconquise, le comte et la comtesse de Foix la gouverneront en qualité de lieutenants généraux à chaque absence du roi; ils recevront de ce fait une pension annuelle de 12,000 florins, avec faculté de passer trois ou quatre mois dans leurs terres de France sans rien perdre de cette allocation. Le traité, arrêté dans ces formes, fut juré par le roi et le comte entre les mains de Bernard de Béarn<sup>1</sup>.

Trois jours après, le roi de Navarre et son gendre réglèrent une question qui, pour être moins importante, offrait cependant pour ce dernier un vif intérêt. De la dot de 50,000 florins promise à la comtesse Éléonore, Gaston n'en avait touché que 10,000; le paiement de la somme ayant été garanti sur les villes de Miranda, Falces et Larraga, le comte avait droit à ce que ces trois villes lui fussent livrées. Or le prince de Viane lui avait simplement cédé Miranda en 1447<sup>2</sup>, et encore le château seul. Jean II décida que dans un délai de soixante-dix jours Falces et Miranda seraient intégralement remis à Gaston, et en compensation de Larraga que le prince de Viane détenait, il lui abandonna le château et la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port, se conciliant ainsi pleinement par cette donation généreuse l'aide de son gendre, au droit duquel il rendait justice<sup>3</sup>.

C'était beaucoup pour le roi de Navarre d'avoir obtenu les secours matériels du comte de Foix; il lui fallait encore s'assurer de la neutralité du roi de France. Il se souvenait que, trois ans auparavant, Charles VII s'était prononcé contre lui en faveur de son fils; il savait que des alliances solides

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 446 et 539; Bibl. Nat., collection Doat, vol. 219, fol. 141 r<sup>o</sup> (sous la date inexacte du 3 novembre); collection Du Chesne, vol. 98, p. 147; — publ. dans la *Colección de documentos ineditos para la historia de España*, t. XI, pp. 541 et suiv. — Cf. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 40-41.

2. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 473 (20 mars 1447). — Cf. Yanguas, *Diccionario de las antigüedades del reino de Navarra*, t. III, p. 329.

3. Zurita, *loc. cit.*

unissaient depuis fort longtemps la Castille à la France, et il estimait non sans raison que si le prince de Viane se montrait aussi entreprenant, aussi ferme dans sa résistance, c'est qu'il comptait sur l'appui des rois de France et de Castille<sup>1</sup>.

Jean II craignit que l'espoir du prince ne se réalisât; il résolut de le devancer en sollicitant de Charles VII son alliance. Le comte de Foix était tout désigné pour servir d'intermédiaire. Le 16 décembre 1455, Jean II envoya au roi de France un ambassadeur pour l'informer que la paix était conclue entre la Navarre et la Castille. Il était convaincu que cette nouvelle serait agréable au roi de France et contribuerait pour beaucoup à lui faire abandonner le parti du prince de Viane<sup>2</sup>; il ne se trompait pas. Charles VII fit répondre que, par l'intermédiaire du comte de Foix, qui ne cherchait que le bien et profit de son suzerain et du roi de Navarre, il voulait qu'amitié et fraternité fussent désormais établies entre les deux couronnes. Aussitôt Jean II rédigea un projet d'union et donna pleins pouvoirs au comte de Foix pour en hâter la réalisation. Aux termes de ce projet, les deux rois devaient, leur vie durant, vivre en bonne intelligence; si le roi d'Angleterre ou tout autre souverain attaquait le roi de France, le roi de Navarre serait tenu de venir au secours de son allié dans un délai de deux mois; il ne ferait exception que pour le roi d'Aragon, son frère. Ce secours consisterait en trois cents lances pour une durée de six mois; passé ce terme, Charles VII pourrait conserver à sa solde ce contingent. En retour, si le roi de Navarre était attaqué par le prince de Viane ou tout autre de ses ennemis, le roi de France s'engagerait à lui fournir dans les mêmes conditions un secours identique. Le roi de Navarre chargea tout spécialement le comte de Foix d'insister sur la conduite

1. Le 10 juillet 1455, à la suite d'une ambassade de l'archevêque de Tours en Castille, l'alliance entre les deux royaumes avait été renouvelée. (Arch. Nat., J 604, n° 80 bis; Du Mont, *Corps diplomatique*, t. III, part. 1, pp. 509 et suiv.)

2. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 42; Ferreras, *Histoire d'Espagne*, t. VII, p. 231.

indigne du prince de Viane et de mettre sous les yeux de Charles VII tous les méfaits de ce fils indigne : c'était une manœuvre habile. A la même époque, Charles VII vivait lui-même en fort mauvais termes avec le dauphin; l'analogie entre sa situation et celle du roi de Navarre était frappante; nul doute que le comte de Foix ne réussît à indisposer contre Don Carlos le père du futur Louis XI. Jean II ne négligeait pas non plus ses intérêts : il rappelait à Charles VII que le duché de Nemours faisait partie du patrimoine navarrais; que son beau-père Charles le Noble lui en avait fait un don particulier, mais que cette portion de son domaine n'en était pas moins restée aux mains de la France. Jean II en réclama la restitution et offrit d'en faire hommage. Il rappela aussi qu'à l'époque où Charles le Noble avait échangé le comté d'Évreux contre le duché de Nemours, le roi Charles VI lui avait promis une somme de 12,000 livres, dont 4,000 restaient dues en 1455. Jean II en demanda le paiement, ainsi que des intérêts accumulés, en faisant valoir la gêne où il se trouvait. Il intercéda aussi auprès de Charles VII en faveur de François de Gramont, dont la famille lui était des plus dévouées et qui avait vu tous ses biens de Gascogne confisqués par ordre de Charles<sup>1</sup>.

Aussitôt après la conclusion du traité qui déshéritait Don Carlos, le comte de Foix s'empressa de se rendre auprès de son suzerain afin d'obtenir son approbation. Charles VII ne la donna pas immédiatement et les négociations furent assez longues. En son absence, Gaston avait envoyé en Catalogne deux de ses conseillers, Jean de Roquefort et Bertrand de Saint-Pé, pour s'entendre avec les juristes du roi de Navarre au sujet du procès à intenter à Don Carlos et à sa sœur Blanche. Des difficultés surgirent à ce sujet : le comte de Foix demandait que le délai dans lequel la cause devait être instruite et la sentence rendue fût prorogé jusqu'à la fin du mois de mars; le roi de Navarre déclarait dans ces conditions le procès impossible. Le délai fut néanmoins retardé jusqu'à la fin d'avril; mais avant son expi-

1. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 42.

ration, le comte de Foix était de retour à Barcelone, apportant le consentement du roi de France. Charles VII se prononçait formellement contre le prince de Viane; rien, dès lors, ne s'opposait plus à la guerre<sup>1</sup>.

Le comte de Foix quitta Barcelone dans les premiers jours de mai 1456<sup>2</sup>; mais avant même la conclusion du traité du 3 décembre, il avait voulu donner une grande idée de sa magnificence à la noblesse aragonaise et catalane qui se pressait à la cour de Jean II. Il organisa dans cette intention un tournoi, dont Guillaume Leseur, toujours enthousiaste de ces fêtes chevaleresques, nous a laissé la minutieuse description<sup>3</sup>. Ce fut un « pas » analogue au fameux pas de Jacques de Lalaing ou bien encore à ceux de Jean de Boniface et de la Belle-Pèlerine<sup>4</sup>. Les joutes durèrent deux jours, pendant lesquels le comte soutint l'assaut de quarante-deux chevaliers, tant français qu'espagnols, rompit quatre-vingt-deux lances et en eut soixante-quinze rompues sur lui.

Gaston quitta donc Barcelone au commencement de mai et revint dans ses États, « fort regreté tant du roy et de la

1. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 46.

2. A la date du 1<sup>er</sup> mai, Jean II ordonna à ses officiers de laisser passer en toute sécurité les marchandises que le comte emportait de Barcelone en France. (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3304, fol. 47 r<sup>o</sup>.)

3. Leseur, t. II, pp. 44 et suiv. On en trouve aussi une brève description dans Esquerrier (p. 77) qui fixe la date de ces fêtes (nov. 1455).

4. Le thème du tournoi de Barcelone était le suivant : un chevalier aventureux (c'était le comte de Foix lui-même), s'intitulant chevalier du Pin aux Pommes d'or, serviteur de la dame de la Secrète Forêt, entreprenait, pour l'amour de sa dame, de tenir le pas du Pin contre tous venants. Il s'engageait à courir trois courses contre chacun de ses adversaires, et chaque fois qu'il serait vainqueur, le vaincu serait tenu d'aller se rendre prisonnier à la dame de la Secrète Forêt, que le chevalier du Pin lui indiquerait, et de lui remettre pour sa rançon un rubis ou diamant de la valeur de cent écus; au cas où il serait vaincu, le chevalier devrait payer la même rançon. Les joutes eurent lieu dans ces conditions sur une des plus belles places de Barcelone, où le comte avait fait dresser un pin « chargé de fruyts à la semblance de pommes d'or ».



royne que aussi des seigneurs et dames de la cour et mesmes de Barcelonne et du pays de Catheloigne »<sup>1</sup>. De Barcelone, il avait déjà mandé à ses sujets de prendre les armes, et lorsqu'il arriva en Béarn, il trouva son armée aux environs de Sauveterre, prête pour la campagne qui allait s'ouvrir. L'issue de la lutte n'était pas douteuse : l'avantage des positions stratégiques appartenait au roi de Navarre. Si la montagne tenait en général pour le prince de Viane, toute la plaine était pour le roi. Quelques rares villes, Pampelune, Olite, Lérin, Lumbier, Aoiz, étaient aux mains des Beaumontais ; mais Jean II occupait les provinces méridionales du royaume et, dans la montagne même, les Roncalais, ennemis de Roncevaux, qui suivit le parti du prince, se déclaraient pour lui. Or, par la vallée de Roncal on pouvait librement communiquer avec la Soule et Mauléon et de là avec les places béarnaises, Sauveterre et Orthez. Le prince de Viane était bloqué entre son père, maître des lignes de l'Ebre et de l'Aragon, et son beau-frère qui commandait les Gaves et l'Adour.

La guerre avait déjà commencé quand le comte de Foix vint prendre la tête de son armée. Don Carlos avait voulu devancer ses adversaires. Il s'était emparé de quelques châteaux<sup>2</sup> ; mais il avait trouvé dans Martin de Peralta, merin de Tudela, un rude adversaire. Ce vaillant capitaine avait en peu de temps assiégé et pris Valtierra, Cadreita, Melida, Santa-Cara et Rada, dont les murs avaient été rasés jusqu'aux fondements<sup>3</sup>. Manquant d'artillerie, il était venu jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port chercher celle du comte de Foix et l'avait traînée jusqu'à Roncevaux, puis jusqu'à Urroz<sup>4</sup>. Enfin, la reine Jeanne Enriquez, femme de Jean II, était venue rejoindre Peralta devant Aybar, dont le prince de Viane s'était emparé et qui succomba à son tour<sup>5</sup>.

1. Leseur, t. II, p. 60.

2. Arch. de Navarre, tiroir 157, nos 37, 38, 41.

3. Moret, *Anales de Navarra*, t. VI, p. 392 ; Yanguas, *Historia compendiada*, p. 286.

4. Arch. de Navarre, tiroir 157, n° 48. Peralta reçut le 22 juillet, en récompense de sa belle conduite, Valtierra et Arguedas.

5. Yanguas, *loc. cit.*

Déjà le comte de Foix avait quitté Sauveterre; il avait avec lui plus de quatre cents lances et de cinq à six mille hommes de pied<sup>1</sup>. Bernard de Béarn était son lieutenant général; les seigneurs de Ramefort, Miossens et Asté, sénéchaux de Foix, de Béarn et de Bigorre, ses capitaines; toute une brillante noblesse se groupait autour de lui.

Un fort parti navarrais, sous les ordres de Jean de Beaumont et de ses neveux, s'était avancé jusqu'aux environs de Saint-Palais; mais à l'approche du comte les ennemis n'osèrent accepter la bataille et s'enfuirent au delà des monts. Le comte de Foix, qui avant de passer les Pyrénées voulait s'assurer de toute la Basse-Navarre, mit alors le siège devant Garris<sup>2</sup>, forte place à trois kilomètres de Saint-Palais, que les Beaumontais occupaient; il fallut un assaut acharné pour l'enlever: le sénéchal de Bigorre y fut tué<sup>3</sup>. Epouvantés, les habitants de Saint-Palais abandonnèrent leur ville où Gaston entra sans coup férir et approvisionna son armée; de là, il battit tout le pays environnant et soumit les places du pays basque<sup>4</sup>. Mais il tomba malade et dut attendre à Sauveterre sa guérison. Pendant sa maladie, les terres de Cize, Mixe et Ostabaret furent occupées par ses troupes. A peine guéri, Gaston passa les montagnes à Roncevaux où Jeanne Enriquez vint le rejoindre avec quatre ou cinq mille hommes, et ils marchèrent ensemble sur Lumbier<sup>5</sup>, soumet-

1. Les détails de la campagne nous sont connus par Guillaume Leseur et aussi par Esquerrier (p. 78). Il est à noter que les historiens navarrais ne lui ont consacré que quelques lignes, et M. Desdevises du Désert (*op. cit.*, p. 246) s'est borné à reproduire les quelques renseignements fournis par Moret et Yanguas.

2. Basses-Pyrénées, arrondissement de Mauléon, canton de Saint-Palais.

3. Outre Leseur (t. II, p. 67), voir sur cet épisode Esquerrier, *loc. cit.*; Davezac-Macaya, *Essais historiques sur le Bigorre*, t. II, p. 131.

4. C'est sans doute alors qu'eurent lieu les ravages dont parle l'abbé Menjoulet (*Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*, t. I, pp. 463-464), d'après un vieux manuscrit de Mauléon. Ce ne fut, dit ce manuscrit, « que ruines, ravages, massacre et bruslements; le pays fut accablé et du depuis resta sans aucun ordre de police ni ordre de justice ».

5. Petite ville de la mérindat de Sanguesa, au débouché du val de Salazar.

tant toutes les places beaumontaises qui se trouvaient sur leur passage. Arrivé près de la ville, une des plus fortes positions de la Navarre, devant laquelle Jean II avait une première fois échoué, Gaston se logea à Saint Vincent, résolu à n'en point bouger, avant d'avoir réduit Lumbier ; cette place une fois prise, Pampelune, attaquée à revers, serait perdue. Les chefs beaumontais, qui commandaient dans la capitale, se rendirent compte du péril : ils décidèrent de tenter une diversion pour sauver Lumbier. Jean de Beaumont, sorti de Pampelune avec une partie de la garnison, s'avança de quelques lieues vers le sud<sup>1</sup>. Le comte de Foix, averti de ce mouvement, quitta aussitôt Saint-Vincent, et à marches forcées vint présenter le combat aux Navarrais devant Esparza<sup>2</sup>. Jean de Beaumont n'osa livrer bataille ; les mieux montés de sa bande s'en revinrent bride abattue à Pampelune, le reste se fortifia dans Esparza. Gaston, ayant laissé son artillerie à Saint-Vincent, ne put, avec des troupes harassées de fatigue par la course de la nuit précédente, enlever cette position ; il revint en arrière. Las de rester devant Lumbier sans en pouvoir venir à bout, il alla assiéger Aoiz<sup>3</sup> qui, moins bien fortifié, ne put résister à un assaut. Renonçant ensuite au blocus de Lumbier, il s'installa avec son armée à Sanguesa qui tenait pour le roi ; la comtesse Eléonore vint l'y rejoindre<sup>4</sup>.

Le prince de Viane n'avait point attendu si longtemps pour renoncer à la lutte : « Dès le temps, dit Guillaume Leseur, qu'il avoit senti la venue de monsieur le conte de Foix, il s'en sailhit hors du royaume par une part, ainsi que mondit sieur le conte y entroit par l'autre<sup>5</sup>. » Se souciant peu de retomber aux mains de son père, vaincu lui-même dans tous les combats où il avait pris part<sup>6</sup>, il quitta le pays,

1. Leseur dit une lieue, mais Esparza est à plus d'une lieue de Pampelune.

2. Au sud de Pampelune, non loin de Tiebas.

3. Au nord de Lumbier et à l'est de la Pampelune.

4. Ses six enfants l'accompagnaient ; la comtesse était en ce moment enceinte d'un septième enfant qui devait être la princesse Eléonore.

5. Leseur, t. II, p. 77.

6. Yanguas, p. 287, Ferreras, *op cit.*, t. VII, p. 35, mentionnent

laissant le gouvernement à Jean de Beaumont et la surintendance de sa maison à sa sœur Blanche<sup>1</sup>. Il résolut de se rendre à Naples auprès de son oncle le roi d'Aragon Alfonse V, comptant trouver en lui, peut-être un protecteur, à coup sûr un arbitre impartial de sa querelle. Ne pouvant s'embarquer dans un des ports de la Catalogne, puisque son père y exerçait la lieutenance générale, il passa par la France et se rendit à la cour de Charles VII qu'il espérait peut-être bien disposer en sa faveur<sup>2</sup>. C'est ce que redoutaient le comte de Foix et le roi de Navarre. Depuis trois ans Gaston travaillait à prévenir Charles VII contre son rival, le représentant comme l'allié de l'Angleterre; de son côté, Jean II, en cherchant à contracter alliance avec le roi de France, l'avait mis en garde contre toutes les allégations du prince. A son arrivée à la cour de Charles, Don Carlos y trouva déjà installé un des maîtres d'hôtel du comte de Foix, le seigneur de Gère, chargé par son maître d'entretenir le roi dans ses mauvaises dispositions envers le fugitif.

Don Carlos s'attacha à réfuter point par point ce qu'il appelait les calomnies de son beau-frère : le 19 juillet, à Gannat, devant le grand Conseil, un de ses serviteurs lut en son nom un long mémoire justificatif<sup>3</sup>. Après avoir rappelé l'état de guerre où vivait depuis cinq ans la Navarre par le fait de l'injustice de son père, le prince insista particulièrement sur les excès commis dans l'Ultra-Puertos par le comte de Foix : Gaston, disait-il, avait mis à feu et à sang nombre de propriétés de seigneurs navarrais, entre autres des seigneurs d'Armendaritz et de Belsunce; il avait donné l'as-

un combat à Estella, où le prince aurait été vaincu. Ils ont sans doute confondu avec le combat d'Esparza.

1. Yanguas, *loc. cit.*

2. Il était question de cette visite du prince de Viane à la cour de France dès l'année précédente (Cf. Valois, *Extraits d'un registre du grand Conseil*, p. 30).

3. Bibl. Nat., fonds Du Puy, vol. 764, fol. 27<sup>ro</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XX. — Cf. Moret, *op. cit.*, t. VI, pp. 397-398. Cette pièce importante est restée ignorée de M. Desdevizes du Désert.

saut au château de Roquefort<sup>1</sup>, assiégé celui de Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>2</sup>, son gouverneur de Marsan y avait même été tué, et tout cela pendant que Don Carlos, retiré en Castille, affirmait par cette retraite son désir de ne point entamer une lutte sacrilège. On pouvait voir par là la fausseté des allégations du sieur de Gère qui prétendait que son maître n'avait jamais donné au prince de sujets de mécontentement; on pouvait juger aussi que le voyage entrepris par le comte de Foix à Barcelone au mois d'octobre 1455, sous prétexte de dévotions à Notre-Dame de Monserrat, avait un tout autre but.

Le comte de Foix disait tenir Saint-Jean-Pied-de-Port en gage du roi de Navarre, comme garantie de la dot de sa femme. Le prince répondit que c'était là « choses de justice et qui gisoient en cognoissance de cause »; il se bornait à rappeler que, si son beau-frère avait touché quelque chose de cette dot, c'est à lui qu'il le devait. Le comte de Foix affirmait n'avoir fait de tort au prince qu'en s'emparant des places de Mauléon et de Guiche et en expulsant les gouverneurs navarrais, en quoi il n'avait agi que pour le service du roi de France; d'ailleurs le prince de Viane était venu lui-même, ajoutait le comte, au secours de Mauléon, la croix rouge sur la poitrine. Don Carlos riposta que, si le connétable de Navarre, Louis de Baumont, son ami et conseiller, avait défendu contre le comte de Foix la seigneurie de Guiche, c'est qu'elle lui appartenait du chef de sa mère, originaire de Guyenne, et qu'il n'avait voulu que sauvegarder son héritage. Pour lui, il avait porté la croix rouge, sans doute, mais on n'en pouvait conclure son adhésion au parti anglais, car la croix rouge était « l'enseigne propre du royaume de Navarre », et l'avait toujours été; s'il s'était lui-même avancé jusqu'à Saint-Jean-Pied-de-Port près de Mauléon, c'était en compagnie de son père et dans le dessein de faire retirer de cette dernière place le connétable et ses gens qui l'occupaient.

1. Don Carlos avait fait don de ce château (3 juin 1455), à Jean de Beaumont (collection Du Chesne, vol. 99, p. 96).

2. Cf. Arch. de Navarre, tiroir 156, n° 18.

Quelle fut la réponse de Charles VII au long mémoire du prince ? Les historiens se bornent à dire que le roi de France fit au prince fugitif un accueil gracieux et courtois<sup>1</sup>, et qu'il lui promit de rester neutre dans la guerre qui paraissait devoir s'engager entre la Navarre et la Castille<sup>2</sup>. Mais il lui refusa, comme d'ailleurs il l'avait refusée à Jean II, la restitution du duché de Nemours que Don Carlos réclamait. A un premier mémoire que le prince lui avait présenté, il avait répondu qu'il ne pouvait accepter de servir d'arbitre entre les parties et il avait conseillé au prince de se mettre « en tel devoir et en telle obéissance envers le roi de Navarre comme il appartient au fils de faire envers son père<sup>3</sup> ». Dans une réponse que Charles VII fit l'année suivante à des ambassadeurs du roi de Castille<sup>4</sup>, le roi exprimait plus nettement son désir de ne point prendre parti dans l'affaire : d'une part, il ne voulait rien tenter qui pût déplaire à son vieil allié de Castille, avec qui il avait un an plus tôt resserré les liens qui les unissaient ; d'autre part, il se sentait arrêté par des engagements envers le comte de Foix et le roi de Navarre. Aux remontrances d'Henri IV, il répondit qu'il était fort déplaisant du débat survenu entre le roi de Navarre et son fils, et que, quand le prince de Viane était venu le trouver au château du Châtellier, il lui avait conseillé de revenir à de meilleurs sentiments envers son père et de s'adresser de préférence au roi de Castille, son voisin et parent, qui, mieux que tout autre, « pourroit amener la chose à bonne conclusion ». Quant à l'entrée du comte de Foix en Navarre, Charles VII y était complètement étranger et ne pouvait empêcher son vassal d'agir

1. Moret, *op. cit.*, t. VI, p. 397; Yanguas, p. 287.

2. On a dit, mais à tort, qu'à la suite de cette disculpation du prince de Viane, Charles VII « se retira de la ligue du comte de Foix ». (Chaho et Belzunce, *Histoire des Basques*, t. III, p. 327.)

3. Bibl. Nat., ms. lat. 5956 A, fol. 213. (Voir les observations du prince de Viane sur la réponse du roi, le 14 juillet, dans ms. lat. 10152, fol. 98.)

4. Bibl. Nat., ms. fr. 6967, fol. 98 r<sup>o</sup>. « Réponses faites par Charles VII aux articles donnés par les ambassadeurs du roi de Castille et de Léon. »

comme il l'avait fait tant qu'il ne porterait pas la guerre en Castille. Cependant le roi promettait d'user de son influence pour décider Gaston IV à attendre les résultats de la médiation qu'Henri se proposait d'offrir. Ce dernier se plaignait enfin que Jean Bureau fût intervenu en Navarre. Charles VII répondit que ce n'était nullement dans le but de favoriser les projets du comte de Foix, mais simplement pour informer au sujet de certaines manœuvres de Jean de Beaumont et du seigneur de Saint-Pé, qui complotaient de livrer de nouveau Bayonne aux Anglais.

D'après Guillaume Leseur, Charles VII aurait promis au prince de Viane de s'interposer en sa faveur et de « moyenner quelque bon accord et appointement ». A cet effet, il envoya prier le comte de Foix de cesser les hostilités et de se rendre auprès de lui. Le comte, obéissant aux ordres de son suzerain, quitta la Navarre où il laissa sa femme et ses enfants, et après être passé par le Béarn, le Bigorre, le comté de Foix, Narbonne et Montpellier, il vint à Avignon où il eut une entrevue avec le cardinal, son oncle; de là, il alla trouver Charles VII à Saint-Priest, non loin de Lyon<sup>1</sup>. Mais, au dire du chroniqueur, le prince de Viane, satisfait d'avoir obtenu par cet artifice la cessation de la guerre en Navarre, aurait alors refusé tout accord. Il est difficile d'admettre sur ce point le récit du biographe de Gaston IV, suspect envers Don Carlos d'une grande partialité; entraîné par une passion très vive contre le rival de son maître, Leseur ne néglige en effet aucune occasion de présenter sa conduite sous un jour défavorable et ne craint point de dissimuler ou d'altérer la vérité. En réalité, le prince de Viane, conservant peu d'espoir en Charles VII, n'avait pas poussé plus loin les négociations; en quittant la France, il s'était empressé de gagner l'Italie; il résida quelque temps à Rome et ne reçut du pape qu'un assez tiède accueil; il se rendit ensuite auprès du roi d'Aragon, son oncle, qui

1. Charles VII était à Saint-Priest en mars 1457 (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 117). C'est à cette époque que doit se placer le voyage du comte de Foix.

devait être le véritable arbitre de sa querelle : le 20 mars 1457, Don Carlos arrivait à Naples<sup>1</sup>.

Du moment qu'Alfonse V prenait en main la cause de son neveu, la situation de Jean II et de Gaston IV se trouvait compromise : ils pressentaient déjà que le roi d'Aragon désapprouverait hautement leur conduite. Dès la fin de l'année 1456, avant même l'arrivée de Don Carlos, ne donnait-il pas un indice de son mécontentement en refusant de nommer à l'archevêché de Saragosse un fils naturel de Jean II<sup>2</sup>? D'autre part, le roi de Castille, qui durant les hostilités avait semblé abandonner le prince de Viane, venait de se déclarer ouvertement pour lui; il concluait une alliance avec le roi d'Aragon et se disposait à protester auprès du roi de France contre la conduite du comte de Foix. En présence de ce double danger, Gaston et son beau-père crurent devoir resserrer l'alliance scellée à Barcelone et donner au pacte du 3 décembre 1455 la solennité d'une confirmation publique. C'est ce qu'ils firent à Estella le 12 janvier 1457 : les dispositions du premier traité furent renouvelées, en présence de Bernard de Béarn et de Pierre de Péralta; Jean II alla même jusqu'à faire proclamer Gaston héritier de Navarre par les Cortès agramontaises réunies dans cette ville<sup>3</sup>. Aussitôt, par représailles, les Cortès beaumontaises, réunies le 16 mars à Pampelune, acclamèrent, sur la proposition de Jean de Beaumont, Don Carlos comme roi de Navarre<sup>4</sup>; mais de Naples, le prince désapprouva la conduite de ses partisans, à cause des graves inconvénients qu'un tel acte pouvait entraîner, et aussi parce qu'il s'en était déjà remis à la décision de son oncle.

Aussitôt après le traité d'Estella, Gaston, désormais prince de Navarre, quitta son futur royaume en chargeant la comtesse Eléonore d'y défendre leurs intérêts communs. Retenue presque toujours jusqu'alors en Béarn ou dans le comté de

1. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 47.

2. Desdevises du Désert, *op. cit.*, p. 247.

3. Moret, t. VI, p. 400; Yanguas, p. 287.

4. *Ibid.*, p. 288.



Foix par de fréquentes grossesses, elle n'avait encore pu prendre aux événements politiques une part vraiment active; ce n'est guère qu'à partir de 1456 qu'on la voit intervenir et jouer un rôle prépondérant dans une lutte qui de prime abord la passionna. Intrigante et ambitieuse, dévorée du désir de régner, alors que sa naissance ne lui donnait point le trône de plein droit, elle fut, plus encore que son mari, l'âme de toutes les coalitions, de tous les combats qui devaient aboutir si tardivement à son triomphe; énergique, bravant tous les obstacles du moment qu'il s'agissait de ses intérêts, elle pesa maintes fois de tout le poids de son influence sur les décisions de son mari, et maintes fois elle assumait la lourde responsabilité des actions les plus iniques, des résolutions les plus violentes.

Gaston ne perdait point de vue la Navarre : le 24 mai 1457, son ambassadeur Menaud de Casaus vint trouver Jean II à Tudela pour le presser de porter contre Don Carlos la sentence définitive d'exhérédation<sup>1</sup>. Jean II répondit que le roi de Castille était à Alfaro, qu'une entrevue allait avoir lieu dans cette ville, que ce monarque était fort indisposé de l'intervention du comte de Foix en Navarre, et que, si Gaston passait de nouveau la frontière, il soutiendrait à main armée le prince de Viane. Dans ces conditions, ajoutait Jean II, c'était au comte de voir si le roi de France serait toujours prêt à leur maintenir son appui, en dépit de l'attitude adoptée par Henri IV de Castille; si Charles VII changeait d'avis, le roi de Navarre et son gendre seraient-ils de force à tenir tête à l'ennemi? Jean II prévenait aussi Gaston que le roi d'Aragon, son frère, avait vu d'un très mauvais œil la part prise par le comte aux dernières hostilités et qu'il avait envoyé à Tudela un de ses secrétaires pour prendre en main la direction de l'affaire et imposer son arbitrage; si le roi de Navarre se refusait à accepter sa décision, Alfonse V était tout disposé à lui retirer la lieutenance générale d'Aragon et à soutenir par les armes les droits du prince de Viane. Que le comte de Foix réfléchît donc au parti qu'il

1. Zurita, t. IV, fol. 46 v°.

convenait d'adopter en des circonstances aussi délicates.

Alfonse V venait, en effet, d'envoyer en Navarre son conseiller intime Rodrigo Vidal, ministre de sa chancellerie. Cet envoyé extraordinaire, après être passé par la Castille, arriva juste à temps pour assister à l'entrevue qui eut lieu à la fin de mai près d'Alfaro entre les rois de Navarre et de Castille. La comtesse de Foix, bien que souffrant d'une ophthalmie<sup>1</sup>, y était également accourue, pour s'opposer de toutes ses forces aux dispositions qui pourraient être prises contre ses intérêts et ceux de son mari; Jean de Beaumont s'y rendit aussi pour veiller aux lieux et places du prince de Viane. L'important pour Jean II et sa fille était d'empêcher entre le roi de Castille et Beaumont une alliance qui eût compromis leur situation en Navarre. Secondés par la reine Jeanne Enriquez, ils y réussirent et furent même assez habiles pour conclure avec Henri IV un traité d'alliance que scella la promesse d'un double mariage entre héritiers des deux maisons. Le 12 juin à Estella, le 20 à Egea de los Caballeros, furent signées de nouvelles conventions entre Jeanne Enriquez et Eléonore; celle-ci reçut officiellement le titre, si longtemps rêvé, de gouvernante de Navarre : elle n'y devait pas renoncer de sitôt<sup>2</sup>. D'autre part, la mission de Rodrigo Vidal avait échoué : il avait proposé un projet d'accord fort compliqué entre le roi de Navarre et son fils; une des clauses portait que le comte et la comtesse de Foix seraient écartés de la succession à la couronne. Cette solution n'obtint même pas les suffrages des Beaumontais; l'ambassadeur aragonais dut repartir pour l'Italie.

Alfonse V ne se tint pas pour battu. Il voulait à tout prix amener un accommodement, et il envoya en Espagne deux nouveaux ambassadeurs, le grand-maître de Montèse, Luis

1. « On dit, écrivait à ce sujet Vidal au prince de Viane, que la comtesse de Foix, votre sœur, est près de perdre un œil; et par ma foi, monseigneur, n'en ayez douleur ni peine; car qui cherche à perdre un frère tel que vous, mérite bien de perdre un œil, fût-ce le droit. » (Moret, t. VI, p. 408; Yanguas, pp. 289-290).

2. Arch. de Navarre, tiroir 158, n° 10; Desdevises du Désert, *op. cit.*, pp. 248-249.

Despuch et Juan d'Hijar : ils avaient ordre de se montrer aussi conciliants que possible pour tous les partis<sup>1</sup>. Jean II, qui commençait à craindre que son obstination ne lui coûtât la lieutenance générale d'Aragon, consentit à des concessions : le 6 décembre 1457, il accepta l'arbitrage de son frère et, le 29 février 1458, ordonna de suspendre la procédure ouverte contre le prince de Viane. Le 26 mars, il signa une trêve de six mois avec les ambassadeurs aragonais. Ceux-ci avaient obtenu en même temps de Jean de Beaumont de surseoir à toutes les procédures entreprises contre le comte et la comtesse de Foix et de renoncer à donner le titre de roi au prince de Viane. Jean II signait la trêve la main forcée; il en laissa percer son mécontentement dans des négociations qu'il poursuivait alors avec le roi de Castille, au sujet du mariage de leurs enfants. Mais il devait être encore plus malaisé de faire accepter par la comtesse Éléonore l'arbitrage d'Alfonse V et les conditions apportées par ses ambassadeurs. Sa position, celle de son mari se trouvaient du coup compromises. D'avance on pouvait prévoir que la sentence du roi d'Aragon ne leur serait point favorable; ils croyaient toucher au but, et voilà que tout était remis en question; l'édifice si patiemment élevé menaçait ruine, leurs rêves ambitieux étaient déçus. Mais comment résister seuls à une décision acceptée de tous? C'était impossible; Éléonore le comprit. Son mari était à la cour de France; une prise d'armes ne pouvait que lui être fatale. Elle se résigna, et, à la fin de mars, signa la trêve à Sanguesa, tandis que de son côté Jean de Beaumont la signait à Pampelune, au nom du parti beaumontais<sup>2</sup>.

Au même moment, Gaston IV, inquiet et sans nouvelles, incapable de se rendre compte à distance de ce qui se passait en Navarre, envoyait au delà des Pyrénées son conseiller Jean de Roquefort pour demander des explications (mars 1458)<sup>3</sup>. Jean II avait fait dire par Menaud de Casaus

1. Moret, *loc. cit.*; Yanguas, p. 290.

2. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 50; Moret, p. 409; Codina, *Guerras de Navarra y Cataluña*, p. 24.

3. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 218, fol. 82 r<sup>o</sup>; publ. dans

à son gendre qu'il lui enverrait Pierre de Peralta pour le renseigner sur tout ce qui pouvait l'intéresser. Peralta n'avait point paru et Gaston s'en étonnait fort. Le comte avait reçu une lettre du roi d'Aragon l'informant qu'il envoyait en Navarre Luis Despuch et Juan d'Hijar et que ces deux ambassadeurs devaient ensuite aller le trouver pour « mettre le tout à bonne fin et conclusion » ; or Gaston n'avait pas vu davantage les deux seigneurs aragonais. Il savait de source sûre que le roi d'Aragon avait été fort mécontent d'apprendre le concours qu'il avait prêté au roi de Navarre et la part qu'il avait prise à la dernière guerre. Or Jean II avait affirmé à son gendre, en présence de son conseil, qu'Alfonse V savait et approuvait tout. Comment expliquer une contradiction aussi formelle ? — Roquefort devait aussi informer le roi de Navarre que, depuis le retour de Menaud de Casaus, le roi de France avait offert au comte plusieurs des charges les plus importantes et les plus honorables du royaume, mais que le comte les avait refusées dans l'espoir de voir enfin arriver Peralta et connaître par lui les intentions du roi de Navarre. Enfin, il chargeait son ambassadeur de réclamer une réponse aux demandes que Charles VII présentait depuis longtemps, au nom de sa femme Marie d'Anjou, au roi d'Aragon et à son frère. Par sa mère Yolande, la reine de France avait des droits sur certaines baronnies des royaumes d'Aragon et de Valence, et la couronne d'Aragon lui devait en outre 100,000 francs<sup>1</sup>. Si on ne lui donnait pas satisfaction, le roi de France était

Leseur, *Pièce. justif.* XXI. — Cette mission n'est pas datée ; mais par un des articles des instructions nous savons que Jean de Roquefort devait assister aux États de Languedoc qui eurent lieu en mars 1458 ; D. Vaissete (t. XI, p. 37) y mentionne, en effet, sa présence.

1. Cf. Arch. Nat., J 880, n° 32. « Donation faite par Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, à Marie, reine de France, sa fille, des baronnies de Cocentayna au royaume de Valence, de Magalonne en Aragon, et autres biens y exprimés (26 fév. 1439). » De 1446 à 1451, de nombreuses négociations avaient eu lieu pour faire valoir les droits de Marie d'Anjou, et jusqu'en 1451, Charles VII avait déjà envoyé huit ambassades. (Cf. Arch. Nat., J 595 ; Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 288.)

disposé à user de mesures énergiques que l'Aragon pourrait plus tard regretter<sup>1</sup>. Le comte de Foix offrait sa médiation pour arranger cette affaire, et Roquefort devait en entretenir les principaux conseillers du roi d'Aragon.

On sent percer dans ces instructions l'impatience qu'éprouvait Gaston d'être si mal renseigné sur les affaires de Navarre et toutes les angoisses qu'il en ressentait. En apprenant les résultats de la médiation d'Alfonse V, il dut rester consterné : il voyait sa patiente politique compromise, ses projets ruinés. Mais ses craintes furent de courte durée. Le 27 juin, Alfonse V mourait<sup>2</sup> et sa disparition fut pour Gaston un soulagement véritable. Cette mort, dont les conséquences furent graves, changeait la face des choses. Alfonse ne laissait point d'enfants légitimes et Jean II, déjà roi de Navarre, lui succédait à Saragosse et à Valence. Le prince de Viane perdait son unique protecteur, tout en devenant, de par droit d'aînesse, héritier des couronnes aragonaises. Mais ce droit, son père devait toujours le lui contester, et avec une âpreté d'autant plus grande que nul obstacle n'arrêtait désormais le libre cours de son ressentiment contre le fils rebelle. La Navarre ne devait plus, dans les préoccupations du prince de Viane, tenir que le second rang, ses regards se portant dès lors de préférence vers la Catalogne, où il devait trouver chez un peuple épris de liberté de chauds partisans. Le champ restait plus libre à la maison de Foix. La politique de Gaston IV allait consister, d'une part, à poursuivre auprès du nouveau roi d'Aragon ses menées contre son fils, d'autre part, à se maintenir en Navarre contre le parti de Beaumont; car bien que privés, du moment où Don Carlos devenait héritier d'Aragon, de l'espérance d'avoir jamais un roi national, les Beaumontais n'en continuèrent pas moins, par haine de la domination

1. Cf. Arch. Nat., J 917, n° 1, le récit d'une ambassade du seigneur de Gléon en Catalogne, en 1451. Le 1<sup>er</sup> septembre 1453, Charles VII avait fait sommer le roi d'Aragon de lui payer les 100,000 francs qu'il lui devait. (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des Archives de Foix en 1760*, t. I, p. 121.)

2. Zurita, t. IV, fol. 51 v°; Moret, t. VI, p. 412.

étrangère, leur lutte acharnée contre l'usurpateur. Dès le mois de septembre 1458, la comtesse Éléonore était maintenue dans ses fonctions de gouvernante générale de Navarre. Jean II renouvelait, par l'intermédiaire de Monbardon, écuyer du comte, son alliance avec son gendre, et le chargeait, comme par le passé, de maintenir ses bonnes relations avec la France (18 septembre)<sup>1</sup>.

Gaston profita du bon accord où il vivait avec son beau-père pour terminer à son avantage une affaire qui depuis longtemps traînait en longueur : il s'agissait de ses domaines de Catalogne. On se souvient que Jean I<sup>er</sup>, son père, avait acheté à Jacques de Bellaria le domaine d'Assua, comprenant le val d'Assua, les châteaux de Rialp et de Sirolp, les villages de Bajasquer, Biussé, San Roma et autres petites localités<sup>2</sup>. L'acte de vente est daté du 25 juillet 1435<sup>3</sup>, et le 7 septembre suivant, Jean I<sup>er</sup> donnait procuration à Jean de Sainte-Colome pour aller prendre possession de sa nouvelle acquisition et recevoir l'hommage des habitants<sup>4</sup>. Mais des difficultés durent surgir, car en 1445 Gaston IV faisait présenter une requête au bailli général de Catalogne pour demander confirmation de la vente faite à son père par Jacques de Bellaria<sup>5</sup>. L'acte de vente n'avait pas été, paraît-il, dressé en forme publique, et les officiers aragonais s'opposaient à la mise en vigueur du nouveau régime ; bien plus, comme le comte n'avait pas acquitté les droits de lods et ventes dus au trésor royal pour cet achat, ni prêté l'hommage au roi d'Aragon, les domaines d'Assua furent saisis. Gaston se trouvait ainsi frustré d'une acquisition dont il avait cependant soldé le prix et sur laquelle il comptait pour accroître notablement sa puissance territoriale en Catalogne. Il commença des démarches auprès d'Alfonse V pour qu'il lui fit restituer ses domaines ; peut-être doit-on voir là un

1. Zurita, t. IV, fol. 58 r<sup>o</sup>.

2. Flourac, *Jean I*, p. 183.

3. Arch. Nat., J 878, liasse 2, n<sup>o</sup> 5.

4. *Ibid.*, liasse 2, n<sup>o</sup> 8.

5. Arch. de l'Ariège, *Inventaire des arch. de Foix en 1760*, t. II, p. 283.

des motifs de la préoccupation constante de Gaston à rester en bon termes avec le roi d'Aragon. Ce ne fut que le 25 septembre 1455 que celui-ci rendit des lettres patentes ordonnant la restitution de Rialp et d'Assua au comte de Foix<sup>1</sup>; il écrivit aussi à cet effet à son frère Jean II, son lieutenant général en Catalogne, et aux principaux officiers de la principauté, tout en stipulant la prestation préalable du serment d'hommage et de fidélité et le paiement des lods et ventes<sup>2</sup>. Ce dernier point gênait fort Gaston IV, qui, toujours à court d'argent et accablé de dettes, ne cherchait qu'à esquiver une obligation onéreuse pour sa bourse. Il chargea bien, le 4 septembre 1457, le juge de Castelbon et un habitant de Tirvia de rendre en son nom l'hommage pour Rialp et Assua<sup>3</sup>, mais il ne souffla mot du paiement des droits. Dans le même temps, il faisait de nouvelles démarches auprès de son beau-père pour que la somme fût fixée au plus bas chiffre possible : le 20 mai 1458, Jean II manda en effet au trésorier général de Catalogne de ne pas exiger plus de deux mille florins<sup>4</sup>. Gaston trouva la somme encore trop forte; en envoyant Jean de Roquefort en Espagne au mois de mars 1458, il le chargea de représenter au roi de Navarre que le chiffre lui paraissait exorbitant en raison de tous les dommages qu'avaient subis entre les mains des officiers aragonais les domaines saisis, et Roquefort dut présenter un état détaillé, moins réel qu'imaginaire, de ces dommages<sup>5</sup>. Au cas où l'envoyé du comte ne pourrait obtenir une diminution, il emprunterait les deux mille florins au chevalier catalan Philippe Albert, un des nombreux créanciers de Gaston IV, en lui engageant la baronnie de Castelvieil. En même temps, à la requête du comte, l'acte de l'achat fait à Jacques de Bellaria était dressé en forme

1. Arch. Nat., J 880, n° 33; Bibl. Nat., collection Doat, vol. 219 fol. 97 r°; Arch. de l'Ariège, *Invent. cité*, t. II, p. 285.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 442.

3. Arch. de l'Ariège, *ibid.*

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 442; Arch. de l'Ariège, *Invent. cité*, t. II, p. 210.

5. *Ibid.*, p. 290.

publique<sup>1</sup>. Fort heureusement, Alfonse V mourut. Gaston se prévalut aussitôt auprès de son beau-père, devenu roi d'Aragon, des services qu'il lui avait rendus et qu'il continuait à lui rendre, notamment auprès du roi de France. Le 24 décembre 1459, il obtenait la remise du paiement des deux mille florins qu'il ne parvenait pas à se procurer<sup>2</sup>, et le 26 mars 1460 il entra définitivement en possession de Rialp et d'Assua, sans bourse délier<sup>3</sup>.

1. Arch. de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3317, fol. 105 v<sup>o</sup>.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 442; Bibl. Nat., collection Doat, vol. 226, fol. 53; Arch. de l'Ariège, *Invent. cité*, p. 286.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, *ibid.*; Arch. de l'Ariège, *ibid.*, t. II, p. 187.

---



## CHAPITRE VIII.

GASTON IV AMBASSADEUR ET CONSEILLER DE CHARLES VII.

(1457-1461)

Gaston IV se fixe auprès de Charles VII pour veiller au maintien de sa faveur et entretenir les bonnes relations de l'Aragon avec la France. — Ambassade hongroise à Tours ; elle vient demander pour Ladislas de Hongrie la main de Madeleine de France ; somptueux banquet offert aux ambassadeurs par Gaston IV. — Relations de Jean II d'Aragon avec Charles VII ; fréquentes ambassades aragonaises en France. — Gaston IV fait décider l'envoi d'une grande ambassade française en Aragon. — Il est élevé à la dignité de pair de France, à l'occasion du procès du duc d'Alençon. — Il est nommé chef de l'ambassade française en Aragon ; instructions données par Charles VII. — Gaston IV à Valence ; sa magnificence. — Il conclut un traité d'alliance entre la France et l'Aragon. — Gaston conseiller intime de Charles VII ; il aspire à la connétablie. — Affaires d'Espagne ; traité entre Jean II et Don Carlos qui livre à son père toutes ses places de Navarre. — Don Carlos à Barcelone. — Son arrestation. — Soulèvement de la Catalogne ; Gaston s'apprête à prendre part à la guerre qui est imminente. — Malgré son opposition, Don Carlos est remis en liberté. — La guerre en Navarre ; Gaston y envoie des troupes au secours de la comtesse Éléonore. — Les derniers moments de Charles VII ; conduite de Gaston en cette circonstance ; il signe la lettre des conseillers du roi au Dauphin. — Charles VII mort, il se retire dans ses terres, après avoir écrit à Louis XI une longue justification des derniers actes du règne auquel il a pris part.

De 1457 à 1461, Gaston IV séjourne presque sans interruption à la cour de France ; à peine fait-il quelques courtes apparitions dans ses États ; il ne se montre point en Navarre. Est-ce à dire qu'il se désintéressât de ce qui se passait dans le midi de la France et le nord de l'Espagne, et qu'il n'eût plus d'autre souci que de pénétrer plus avant dans la faveur de son suzerain ? Assurément non, et c'est surtout dans l'intérêt de sa politique espagnole qu'il se fixa auprès du roi. Au demeurant, ses domaines héréditaires jouissaient d'une paix complète, et il n'était point nécessaire qu'il y résidât constamment. Quant à la Navarre, la comtesse Éléonore y

gouvernait en qualité de lieutenant général pour son père, et Gaston croyait préférable de n'y point paraître; sa présence n'eût fait qu'exciter davantage encore les passions déjà très vives des partis. Il se rendait bien compte que le traité qui l'avait désigné comme héritier de la couronne de Navarre au détriment du prince de Viane était loin d'être accepté par tous les Navarrais et qu'au moins la moitié du royaume le tenait pour un usurpateur. Il convenait de laisser se calmer les esprits et d'attendre une occasion favorable pour se montrer. Il avait foi aussi dans l'habileté de la comtesse, — qui, elle du moins, avait dans les veines le sang de la maison d'Évreux et qui, peu après sa naissance, avait reçu des Cortès le serment de fidélité, — pour faire insensiblement accepter de tous la substitution illégale de dynastie, consacrée par le traité de 1455.

D'autres considérations plus sérieuses retenaient Gaston IV auprès de Charles VII : il redoutait toujours que ses ennemis ne profitassent de son éloignement pour tenter d'ébranler son crédit à la cour; l'expérience justifiait sa crainte. En 1450, sur les instances du roi de Castille et du prince de Viane, Charles VII n'avait-il pas désavoué sa conduite? En 1456, Don Carlos n'avait-il pas essayé de le perdre dans l'esprit du roi<sup>1</sup>? De plus, la mort d'Alfonse V fut le signal d'un complet revirement dans la politique de l'Aragon envers la France : ce revirement fut en grande partie l'œuvre de Gaston IV; il tint à la poursuivre jusqu'au bout. Le roi d'Aragon avait toujours été l'adversaire le plus acharné de la politique française en Italie<sup>2</sup>; mais depuis qu'Alfonse V eut disparu, les couronnes d'Aragon et de Sicile cessèrent d'être réunies sur la même tête : c'était un bâtard du feu roi, le prince Ferdinand, qui lui avait succédé à Naples, tandis que Jean II de Navarre héritait de ses royaumes espagnols<sup>3</sup>. Le plus grave motif de dissentiment entre la France et l'Aragon avait, de ce fait, disparu.

1. Cf. ci-dessus, p. 188 et suiv.

2. Cf. Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, livre VI, chap. XII.

3. Zurita, t. IV, fol. 51 v<sup>o</sup> : « De la muerte del Rey et de lo que ordenó cerca de la sucesion de sus reynos. »

Jean II sut habilement en profiter et se rapprocher de Charles VII par l'intermédiaire de son gendre le comte de Foix, qui, depuis la conquête de la Guyenne, passait pour un des plus fidèles et des plus solides soutiens de la monarchie des Valois. Il ne s'agissait désormais que de raffermir les positions acquises en se gardant des attaques des ennemis. Un point délicat était à ménager : l'alliance étroite qui depuis des siècles unissait les maisons de France et de Castille. Le roi de Castille pouvait, pour peu qu'il le voulût, être un sérieux obstacle à l'union franco-aragonaise que Gaston IV cherchait à conclure : il fallait savoir prévenir ses attaques et parer ses coups.

Gaston résida donc le plus souvent qu'il le put à la cour de France, et durant les dernières années de la vie de Charles VII remplit en quelque sorte auprès de ce prince les fonctions de fondé de pouvoirs du roi d'Aragon. D'ailleurs, son crédit personnel n'avait qu'à gagner à ce séjour à la cour ; nous le verrons peu à peu grandir et devenir prédominant, et Gaston prendre dans l'entourage de Charles VII la place de conseiller intime, presque de favori. Ce séjour flattait aussi ses goûts de luxe, ce besoin de faire parade de magnificence qui distinguèrent toujours son caractère ; il aimait par-dessus tout à se montrer grand seigneur ; on en a déjà vu plus d'un exemple ; dès l'année 1457, il en trouva une occasion nouvelle.

La cour de Charles VII était très nomade : dans la seconde partie de cette année, nous constatons successivement la présence du comte de Foix au manoir d'Aule près Feurs le 1<sup>er</sup> juillet<sup>1</sup>, à Thory le 19 août<sup>2</sup>, à Nonneville le 3 octobre<sup>3</sup>, à la Chaussière le 19 octobre<sup>4</sup>, à Bléré-sur-Cher en novembre<sup>5</sup>. Charles VII, souffrant, vint ensuite se fixer dans sa résidence préférée de Montils-les-Tours ; c'est là qu'il reçut l'ambassade chargée par le roi de Hongrie Ladislas

1. Arch. Nat., JJ 187, fol. 21 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 160 r<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, JJ 185, fol. 230.

4. *Ibid.*, JJ 189, fol. 61 v<sup>o</sup>.

5. *Ibid.*, fol. 62.

de venir lui demander la main de sa dernière fille Madeleine de France. Depuis assez longtemps déjà on parlait de cette union : Charles VII, désireux de compléter le système de ses alliances extérieures, avait tourné ses regards vers la frontière orientale de l'Europe chrétienne. Le jeune roi de Bohême et de Hongrie, Ladislas, fils posthume de l'empereur Albert d'Autriche et descendant des Jagellons, était alors un des personnages les plus en vue de l'Europe de l'Est : les victoires de son lieutenant Jean Hunyade sur les Turcs venaient de l'entourer comme d'une auréole de gloire, et le Saint-Siège voyait volontiers en lui le premier défenseur de la chrétienté contre l'invasion musulmane. Ladislas était en querelle avec le duc de Bourgogne : il revendiquait contre lui la propriété du Luxembourg et avait pris Charles VII comme arbitre du différend<sup>1</sup>. Le roi de France ne pouvait qu'être favorable à tout adversaire de l'orgueilleux vassal qui en ce moment même ne craignait pas de se faire le complice et le soutien des menées du dauphin Louis. On s'explique dès lors comment, au mois d'octobre 1457, une ambassade hongroise partit de Prague pour la France, dans le but de solliciter officiellement l'alliance de Charles VII<sup>2</sup>. Elle avait à sa tête plusieurs prélats et grands seigneurs de Bohême et de Hongrie et ne comptait pas moins de sept cents cavaliers. Après avoir passé par Strasbourg et Nancy, elle traversa Orléans et Amboise et arriva le 8 décembre à la résidence royale<sup>3</sup>. Une grande députation s'était avancée

1. Par suite d'un arrangement avec Élisabeth de Görlitz, duchesse de Luxembourg, le duc de Bourgogne avait, en 1443, occupé le duché ; il avait ensuite obtenu du duc de Saxe et d'Anne d'Autriche, sa femme, la cession de leurs droits, sauf réserve du droit de rachat du jeune Ladislas, frère de la duchesse Anne, et en 1451 les États de Luxembourg lui avaient juré fidélité. Mais dès 1452, Ladislas en revendiqua la possession ; une guerre s'ensuivit, et au mois de mai 1457 une première ambassade hongroise vint offrir à Charles VII la médiation du différend. (Cf. *Beaucourt, op. cit.*, t. VI, pp. 156 et suiv.)

2. Plusieurs ambassades l'avaient précédée, et, dès 1454, il semble qu'il fût question du mariage de Ladislas avec Madeleine de France (*ibid.*).

3. Cf. la relation allemande de l'ambassade dans les *Fontes rerum*

à sa rencontre, l'archevêque de Tours, les évêques de Coutances et du Mans en tête; aux portes de la ville, les comtes de Foix, de la Marche, de Dunois, le sénéchal de Normandie souhaitèrent la bienvenue aux nobles étrangers. A l'audience solennelle que le roi leur accorda le 18 décembre, le comte de Foix figura aux côtés du souverain; les ambassadeurs hongrois reçurent le meilleur accueil et obtinrent pour leur jeune maître la main de la princesse Madeleine<sup>1</sup>.

A la suite de cette audience, Gaston résolut de donner en l'honneur des étrangers « un banquet ou disner tant somptueux, plantureux et habondant qu'on ne trouve point que jamais ou royaulme de France eut esté fait banquet ou disner de plus grant magnificence que fut celluy-là; et cousta plus de dix mille escuz à mondit sieur de Foix »<sup>2</sup>. Plusieurs chroniqueurs de l'époque nous ont laissé la description de cette fête restée, semble-t-il, célèbre dans les annales de l'art culinaire; chose singulière, Guillaume Leseur n'en dit que quelques mots, mais on en peut lire des récits plus ou moins détaillés dans Chartier, Du Clercq, le continuateur de Monstrelet<sup>3</sup>. Les deux meilleures relations qui s'en soient conservées sont celles de Chastellain<sup>4</sup>, qui avait recueilli ses renseignements de la bouche de Toison-d'Or, héraut d'armes du duc de Bourgogne, qui se trouvait alors à la cour de France<sup>5</sup>, et surtout celle du chroniqueur méridional Esquerrier<sup>6</sup>. Il semble qu'en cette occasion le

*austriacarum. Diplomata et acta*, t. VII, pp. 125 et suiv.; Beaucourt, *loc. cit.*

1. Cf. Chastellain, édit. Kervyn de Lettenhove, t. III, pp. 371-372; Jacques Du Clercq, liv. III, chap. xxxii.

2. Leseur, t. II, chap. xvi.

3. Chartier, t. III, p. 74; Du Clercq, *loc. cit.*; continuateur de Monstrelet, t. III, p. 73.

4. T. III, pp. 373-376.

5. Toison-d'Or n'était autre que le chroniqueur Jean Le Fèvre de Saint-Remy. (Cf. édit. Morand pour la Soc. de l'hist. de France, *Introduction*, p. xxxviii.)

6. P. 79-82. Cf. une traduction française d'Esquerrier dans le ms. fr. 5404 de la Bibl. Nat. — Le passage de cette dernière chronique, qui se rapporte au banquet de Tours, a été publié dans Buchon, en tête du volume où se trouve son édition de Michel du Bernis, *Intro-*

comte de Foix ait voulu éclipser les magnificences déployées trois ans auparavant par le duc de Bourgogne dans la célèbre fête du Vœu du Faisan. Il suffira de laisser parler les chroniqueurs pour permettre de juger qu'il y parvint.

A la première table étaient assis les chefs hongrois et le chancelier de France; à la seconde, le personnel de l'ambassade, chevaliers et écuyers, au nombre d'environ soixante; la troisième était occupée par des dames et seigneurs de la cour; il y en avait encore plusieurs autres. Les comtes de Foix, de la Marche, de Dunois, le marquis de Saluces, le grand sénéchal de Normandie s'acquittaient des fonctions de maîtres d'hôtel et mangèrent à part. De ce festin, qu'on peut croire pantagruélique, — il n'y eut pas moins de sept services comportant chacun cent quarante plats d'argent, et les mets les plus recherchés y figuraient, — ce qu'il y eut encore de plus remarquable, ce furent les entremets, fort à la mode, semble-t-il : ils faisaient une agréable diversion aux charmes un peu monotones d'une table trop bien servie. Ces entremets sont tout ce qu'on peut imaginer de plus étrange. Qu'on écoute Chastellain : « Tout premier y avoit un grant chasteau, auquel y avoit quatre tourelles et au milieu une tour principale a quatre fenestres, et a chascune fenestre un visage de damoiselles, dont la chevelure pendoit en arriere, et n'en veoit rien que le visage et les cheveux. Au plus haut de cette maistresse tour avoit une banniere des armes du roy Lancelot, et à l'entour des tourelles avoit les ambassadeurs chiefs, et par dedans la grosse tour avoit six enfans chantans par tel art que le chant sambloit proceder de la bouche des damoiselles. » — « Et a parler a la verité, ajoute naïvement le chroniqueur fuxéen, ledit entremets ressembloit au paradis terrestre. » — « Le second entremets, continue Chastellain, sy estoit un tigre hideux en son samblement, car estoit gros et court et avoit teste horrible a denture de sengler, et en icelle deux cornes courtes et agües; ny ne sambloit ladite beste remuer de par elle,

*duction*, pp. xli-xlii. — Olhagaray, p. 374, La Perrière, fol. 69, n'ont fait que traduire le récit d'Esquerrier.

comme s'elle fust en vie, jettoit feu par la gueulle et se faisoit regarder. » Le traducteur d'Esquerrier ajoute les curieux détails suivans : « Ledit entremets estoit porté par six hommes, chacun avoit une escapule faite à la sorte du Bearn, et dansoient devant les seigneurs et dames à la mode dudit pays. Et croyez que ce ne fut pas sans rire. Et les Hongres priserent plus cestuy entremets que tous les autres, à cause de la danserie nouvelle... Puis fut porté un entremets qui estoit une grande montagne que portoient vingt quatre hommes. En icelle montagne avoit deux fontaines : de l'une sortoit eau rose, de l'autre eau muscade, donnant merveilleusement bonne odeur a toute la salle. Par autres quartiers de la montagne sortoient de petits connins vifs et de plusieurs autres sortes de petits oiseaux. Dedans la montagne avoit quatre petits enfans, c'est a savoir quatre fils masles et une fille, accoustrés comme sauvages; et sortoient par un trou du rocher, dansans par belle ordonnance une mauresque devant la seigneurie. » — « Le quatrieme entremets, dit Chastellain, estoit un très habile escuier qui sembloit estre à cheval, et avoit fausses jambes par dehors si bien faites a mesure que elles sembloient estre les propres siennes et qu'il seist sur un cheval vif. Estoient lui et son cheval housés très bien, et bondissoit parmy la salle et tournoit en l'aer comme feroit un coursier, et lui advenoit très bien a faire son personnage; tenoit en sa main un pot paint de diverses couleurs, et d'icelui yssotent diverses fleurs, roses, margrites, violettes, giroflées et autres de diverses especes, dont sur toutes les autres y avoit une fleur de lis, grande, toute pleine de petits lis, et l'assit en cest estat sur la grant table. Après cestuy entremets fut apporté mistérieusement un paon en vie, et fut apporté a la grant table, adfin de faire vouer ceux qui vouer voudroient. Donc a la dite grant table n'y avoit nul qui vouast, mais très bien a l'autre, là où estoient assises les dames. Là y avoit-il deux seigneurs allemans qui vouerent, dont sy estoit messire Jaques Strapt<sup>1</sup>, et voua que pour l'amour de la demoiselle de Villequier, emprès laquelle

1. Jacques Trapp, conseiller du duc Sigismond.

il estoit assis, jamais il ne seroit a table, ne a disner ne a souper, jusques a ce qu'il eust fait armes pour l'honneur d'elle. L'autre chevalier sy estoit hongrois, et fit vœu aux dames et au paon que un mois après que arrivé seroit en son pays, il romproit deux lances a fer esmolu pour l'honneur de la demoiselle de Chasteaubrun<sup>1</sup> ne que jamais ne se vestiroit que de noir jusques il eust accompli son vœu, pour l'amour que ladite damoiselle en estoit vestue pour tout icelui jour. »

Le banquet se termina par des largesses du comte de Foix à ses invités; le roi d'armes de Hongrie reçut pour sa part dix aunes de velours. Cette description qu'il a paru intéressant de reproduire comme tableau de mœurs de l'époque permet d'apprécier la magnificence de celui qui paya toutes ces somptuosités; son aïeul Gaston-Phébus n'eût pas mieux fait dans les splendeurs de sa cour de Moncade. Pour clôturer dignement ces réjouissances, le comte de Foix avait fait annoncer pour les jours suivants un tournoi, et, de son côté, le comte du Maine se préparait à donner trois jours avant la Noël un banquet plus splendide encore, quand arriva, comme un coup de foudre, la nouvelle de la fin prématurée du jeune roi de Hongrie. Ladislas était mort le mois précédent<sup>2</sup> et « ne lui falloit plus de prouvision de femme, car ja gisoit rendu à sa sepulture<sup>3</sup>. »

Pendant toute l'année 1458, Gaston continua à résider à la cour : le 22 mars il est à Tours<sup>4</sup>, et encore en avril; il contresigne à cette date des lettres de Charles VII en faveur des bonnes villes de Normandie<sup>5</sup>. En juin, on le retrouve à Beaugency, et du mois d'août au mois de novembre, il ne quitte pas le roi pendant une des affaires les plus graves du

1. Marie de Gaucourt.

2. Le 23 novembre (cf. Jacques du Clercq, liv. III, chap. xxxi); Leseur donne la date erronée du 1<sup>er</sup> janvier. — Ladislas mourut emporté par la peste et non point, comme on l'a dit, victime d'un empoisonnement.

3. Chastellain, *loc. cit.*

4. Baron de Reilhac, *Jean de Reilhac*, t. I, p. 23.

5. *Ordonnances*, t. XIV, p. 204.



règne, le procès du duc d'Alençon. C'est vers cette époque que lui parvint la nouvelle de la mort d'Alfonse V d'Aragon ; dès lors son rôle devait être de travailler à un rapprochement entre la France et le successeur d'Alfonse ; la fréquence des relations qui s'établirent jusqu'à la mort de Charles VII entre les deux couronnes fut en grande partie son œuvre. On a déjà vu<sup>1</sup> que, dès la fin de l'année 1455, Jean II, par l'intermédiaire de Gaston, était entré en pourparlers avec le roi de France pour obtenir de lui sinon une approbation officielle et publique, du moins un consentement tacite au traité qui changeait l'ordre de succession en Navarre. Depuis lors, on peut constater les efforts continus de Jean II pour rendre plus intimes ses relations avec son puissant voisin. En avril 1455, il pria Charles VII de vouloir bien révoquer un édit qui, à la suite de voies de fait commises à Agde par un sujet catalan, expulsait du Languedoc tous les sujets du roi d'Aragon<sup>2</sup>. Au mois de juin 1456, un ambassadeur aragonais, Jean de Serres, est envoyé en France<sup>3</sup> ; en septembre 1457, n'étant encore que lieutenant général de son frère, Jean II prend une mesure significative qui marque bien l'évolution subie par la politique aragonaise à l'égard de la France : aux habitants de Barcelone qui réclamaient au sujet d'injustices commises par les officiers de Charles VII contre des marchands, leurs compatriotes, il recommande expressément de ne point user de représailles « en raison des ménagements auxquels l'Aragon est pour l'heure tenu envers la France »<sup>4</sup>.

Aussitôt devenu roi et à peine le serment aux fueros prêté, Jean II, d'accord avec le comte de Foix, décide l'envoi d'une ambassade en France. Le 22 août 1458, il annonce de Saragosse à Charles VII la prochaine arrivée de son chambellan Garcia de Hérédia et de Pierre Ximenez, son chapelain<sup>5</sup> ;

1. Ci-dessus, pp. 182-183.

2. Arch. de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3302, fol. 108 r<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, reg. 3303, fol. 155 v<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, reg. 3313, fol. 138 v<sup>o</sup>.

5. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. IV, fol. 58.

le 27 août, il leur remet leurs dernières instructions<sup>1</sup> : ils ont ordre exprès, avant de voir le roi de France, de se rendre auprès du comte de Foix pour convenir avec lui de tout ce qu'ils devront dire, « car le roi d'Aragon a la plus grande confiance que son gendre observera tout ce qui sera à son honneur, et comme il est au courant de tous les faits de la maison et du royaume de France, il saura, suivant la disposition du moment, conseiller ce qui est à dire et à faire »<sup>2</sup>. Dans leur concision voulue, les instructions étaient fort habiles : les envoyés aragonais devaient officiellement informer Charles VII de la mort du roi Alfonse et de l'avènement de Jean II, lui faire discrètement les offres de service de leur maître, et lui dire aussi que ce dernier s'était cru permis d'écrire au dauphin Louis, non seulement pour lui notifier son avènement, mais surtout pour lui conseiller de revenir à de meilleurs sentiments envers son père et d'agir désormais en fils obéissant et soumis. Par cette démarche, le roi d'Aragon tenait simplement à prouver ses bonnes dispositions et son zèle pour le service du roi de France, et s'offrait même à jouer le rôle de médiateur entre Charles VII et son héritier présomptif. Il priait enfin le roi d'attacher à sa personne Garcia de Hérédia, qui en avait exprimé le désir et qu'il lui recommandait sans réserves<sup>3</sup> : moyen dissimulé d'avoir toujours à la cour de France une personne de confiance<sup>4</sup>.

C'est alors qu'on résolut dans le conseil de Charles VII l'envoi d'une grande et solennelle ambassade en Aragon :

1. Arch. d'Aragon, reg. 3406, fol. 24 v<sup>o</sup> et 26 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*, XXIII.

2. *Ibid.*, fol. 25 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, fol. 24 v<sup>o</sup>.

4. Cf. aussi une lettre du roi d'Aragon à Charles VII en date du 12 octobre 1458 (Bib. Nat., ms. lat. 10452, fol. 107). Le dixième compte de Mathieu Beauvarlet (*ibid.*, Cabinet des titres, vol. 685, fol. 208 r<sup>o</sup>) a conservé la mention de l'ambassade aragonaise : « M<sup>re</sup> Garcie Heredia, chevalier, et M<sup>e</sup> Pierre Eximen, chanoine de Barcelone, chapelain du roy de Navarre et d'Arragon, venus devers le roy en ambassade de par le roi d'Arragon, II<sup>e</sup> escus d'or pour leur despence a Vendosme. »

l'initiative de cette décision revient sans nul doute à Gaston IV. C'était un grand succès pour sa politique : Charles VII consentait à entrer en relations amicales avec une puissance que jusque-là il avait toujours considérée comme son ennemie. Nul n'était mieux désigné que Gaston pour remplir le rôle de chef de l'ambassade française : sa parenté, les liens intimes qui l'unissaient au roi d'Aragon étaient de sûrs garants du zèle intéressé qu'il mettrait à s'acquitter de ces fonctions ; il était aussi un des personnages les plus en vue de la cour de France, et son suzerain venait de lui décerner la plus haute marque d'estime.

Après une longue instruction, le procès du duc d'Alençon s'était enfin ouvert. Accusé de trahison et de complot avec l'Angleterre, la Bourgogne et le dauphin contre la personne du roi, ce grand seigneur avait été arrêté le 31 mai 1456<sup>1</sup>. Sa qualité de prince du sang lui donnait le droit de n'être jugé que par les pairs ; c'est pourquoi Charles VII convoqua cette cour suprême à Vendôme et les débats commencèrent le 26 août 1458<sup>2</sup>. Ce haut tribunal n'était réuni par la royauté que dans des circonstances exceptionnelles, et depuis son institution il avait subi des modifications assez sérieuses. Les comtés de Champagne et de Toulouse étaient depuis longtemps annexés à la couronne ; il fallut, à l'occasion du procès du duc, suppléer à ces deux titres éteints. C'est alors que Charles VII érigea en pairies les comtés d'Eu et de Foix<sup>3</sup>. Gaston prit de ce moment le titre de pair de France, et ses successeurs eurent après lui le droit de le porter (août)<sup>4</sup>. Il entra en possession immédiate de sa nouvelle dignité en siégeant pendant toute l'affaire du duc d'Alençon (26 août-10 octobre)<sup>5</sup>.

1. Cf. Beaucourt, *op. cit.*, t. VI, pp. 60-63.

2. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 412 et suiv. ; Beaucourt, t. VI, p. 179 et suiv.

3. Pour l'érection en pairie du comté d'Eu, cf. Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 8605, fol. 190 v<sup>o</sup>.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E443 (orig.) ; Arch. Nat., JJ 192, fol. 64 r<sup>o</sup> ; — publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées* XXII ; — cf. Esquierrier, p. 83 ; D. Vaissète, t. XI, p. 40 ; P. Anselme, t. III, p. 342.

5. Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 4346, fol. 14, et 4349, fol. 3 ; — Chastellain,

Le prestige qui s'attachait au titre de pair de France était encore considérable au quinzième siècle, et Gaston IV en vit sa position singulièrement rehaussée. Il n'est donc point surprenant de le voir prendre la tête de l'importante ambassade qui avait pour mission de lier pour la première fois des relations avec une grande puissance voisine. Charles VII lui adjoignit Jean Bureau, trésorier de France, qui occupait alors à la cour une situation considérable en raison des éminents services rendus pendant la guerre anglaise, Jean Tudert, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, et Antoine d'Isoine, secrétaire royal. Guillaume Leseur nomme encore parmi les ambassadeurs Olivier le Roux, également secrétaire du roi; mais on ne voit point qu'il soit désigné dans les instructions qui leur furent remises<sup>1</sup>.

Dans ces instructions, rédigées en termes assez généraux<sup>2</sup>, une part considérable est faite aux relations que Charles VII désirait voir s'établir entre l'Aragon et la seigneurie de Gênes. Gênes venait à ce moment de reconnaître à nouveau l'autorité du roi de France et était toujours en guerre avec l'Aragon<sup>3</sup>; l'amiral catalan Vilamari croisait devant cette ville avec sa flotte. Charles VII demandait qu'on lui enjoignît de se retirer, promettant de son côté de donner ordre au duc de Calabre, qui commandait en son nom dans la principauté génoise, de cesser toutes hostilités contre les sujets aragonais. C'était là pour Charles la condition essentielle de l'accord à intervenir entre les deux couronnes. Ce point admis, il autorisait le roi d'Aragon à lever en France, quand il en aurait besoin, quatre cents lances et deux mille quatre cents chevaux, à condition de les prendre à sa solde. De son côté, il demandait la liberté de pouvoir fréter dans les ports aragonais douze galères, ou, s'il avait plutôt besoin de troupes

t. III, p. 474. — Gaston était encore à Vendôme en novembre. (Arch. Nat., JJ 187, fol. 187 v<sup>o</sup>.)

1. Pour les paiements faits aux ambassadeurs, cf. Arch. Nat., KK 51, fol. 113 v<sup>o</sup> et 115; Bibl. Nat., *Pièces originales*, dossier Tudert; ms. fr. 26083 (*Quittances et pièces diverses*), n<sup>o</sup> 7322.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 3863, fol. 192 r<sup>o</sup>; ms. latin 6024, fol. 116; — publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXIV.

3. Arch. Nat., J 498, nos 34-35; Beaucourt, t. VI, pp. 238-239.

de terre, de lever en Aragon seize cents hommes d'armes. Enfin, les ambassadeurs étaient chargés d'exposer au roi Jean la conduite que Charles VII avait cru devoir tenir à l'égard du Saint-Siège, à l'occasion de la convocation par Pie II de la diète de Mantoue<sup>1</sup>. Ces instructions furent rédigées à Montbazou le 16 mars 1459. Dès le 5 janvier, Jean II écrivait au roi de France qu'il attendrait l'arrivée du comte de Foix et de ses collègues pour traiter avec eux des affaires concernant la ville de Gênes<sup>2</sup>. Le 10 janvier, il annonçait déjà au roi de Naples et de Sicile la prochaine arrivée de l'ambassade française : c'était, à l'entendre, un grand événement<sup>3</sup>. D'après cette dernière lettre, il paraît que Gaston quitta la cour avant les autres plénipotentiaires<sup>4</sup> pour se rendre d'abord en Béarn et Navarre : il voulait, en effet, se composer une escorte brillante, digne de l'ambassadeur d'un puissant souverain. D'après Guillaume Leseur, il amena avec lui de quatre-vingts à cent gentilshommes et environ trois cents chevaux<sup>5</sup>, sans compter ceux qui suivaient les autres ambassadeurs. Il tenait aussi, avant de conférer avec son beau-père, à avoir une idée exacte de l'état où se trouvait la Navarre; il s'arrêta donc quelques jours auprès de la comtesse Éléonore qui résidait presque constamment à Sanguesa. La situation de ce malheureux royaume ne s'était guère améliorée; à la fin de l'année précédente, une trêve de quatre mois avait été conclue entre Éléonore et Jean de Beaumont, mais les deux partis beaumontais et agramontais restaient toujours en présence, aussi irréconciliables, aussi excités l'un contre l'autre que par le passé<sup>6</sup>. Les compétitions qui récem-

1. Sur cette convocation, faite en vue de mesures à prendre contre les Turcs, cf. *ibid.*, p. 248 et suiv.

2. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3406, fol. 94 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, fol. 108 r<sup>o</sup>.

4. Le 20 février, il était encore à Razilly (Bibl. Nat., ms. fr. 21405, fol. 134) et le 11 mars à Tours (*ibid.*, fol. 131).

5. Leseur, t. II, chap. xvi. — Cf. dans le 10<sup>e</sup> compte de Mathieu Beauvarlet (Bibl. Nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 208 v<sup>o</sup>) : « Mons. Gaston, comte de Foix, pair de France, pour son voyage qu'il fait à Naples (*sic*) devers le roy d'Arragon, M liv. t. »

6. Yanguas, *Historia compendiada del reino de Navarra*, p. 288.

ment avaient éclaté pour la nomination d'un titulaire à l'évêché vacant de Pampelune n'étaient point faites pour calmer les passions déjà si vives. De la Sicile, où il se trouvait alors, le prince de Viane soutenait la candidature de Charles de Beaumont, frère du connétable; le roi d'Aragon proposait le doyen de Tudela, Martin d'Amatriain, allié des Peralta. La comtesse de Foix, plus que jamais ambitieuse, aurait bien voulu voir élever à ce siège, le premier de la Navarre, son troisième fils, Pierre, entré dans les ordres, mais encore enfant; l'influence de la maison de Foix dans le royaume s'en fût trouvée considérablement grandie. Dans son désir de ne mécontenter personne, le pape mit d'accord les trois candidats, en choisissant pour l'évêché de Pampelune un des plus éminents prélats de l'Église romaine, le cardinal Bessarion<sup>1</sup>. A son passage en Navarre, Gaston put constater que l'état des esprits restait le même: ce n'était toujours que compétitions et luttes nouvelles.

Jean II se trouvait à Valence, où il avait convoqué les Cortès générales du royaume, quand arriva l'ambassade française; Gaston avait été rejoint en Navarre par ses collègues<sup>2</sup>. Il reçut de son beau-père le meilleur accueil. « De parler de la pompeuse et triomphante venue de mondit sieur de Foix, nous dit son biographe, du bel ordre de son entrée, et de riches housseures et habillemens qu'il et les autres ambassadeurs et mesmes ses nobles barons et gentilzhommes portoyent a la dicte entrée, longue chose seroit. Tant y eut-il que les gens du roy d'Arragon et mesmes les chevaliers de Valence et gens de la ville disoient que jamais en la dite ville de Vallance ilz n'avoient veu entrer ung prince ne gens d'ambassades si gorgias, si pompeux, ne gens tant honnestes ne plus beaux gentilzhommes que mondit sieur le conte avoit illec amené en sa compagnie, ne seigneur qu'il feist plus beau veoir ne qui se contenist mieulx en

1. Zurita, t. IV, fol. 57 v<sup>o</sup>.

2. Bureau, Tudert et d'Isoine étaient passés par Bordeaux, les Lannes et Bayonne (cf. Bibl. Nat., ms. fr. 26086, pièce citée). On trouve mention de plusieurs paiements faits à des porteurs de lettres aux ambassadeurs dans le vol. 685 du Cabinet des titres, fol. 213 r<sup>o</sup>.

prince a cheval et à pié que mondit sieur le conte faisoit, dont tous universellement l'en amoyent et prisoient fort en leurs couraiges »<sup>1</sup>. Le comte de Foix était à Valence dès le mois de mai<sup>2</sup>, et dans la première quinzaine de juin se tinrent entre le roi d'Aragon et les envoyés de Charles VII les conférences d'où sortit le traité définitif d'alliance entre les deux royaumes. Dès le 17 juin, Jean II mandait au roi de France qu'il avait traité avec ses ambassadeurs des affaires pour lesquelles ils étaient venus et qu'ils lui en rapporteraient les détails<sup>3</sup>. Pendant son séjour à Valence, Gaston se montra, comme d'habitude, « le plus large prince, le plus courtoys, le plus honneste et le meilleur seigneur qu'on eut jamais veu »<sup>4</sup>. Il donna des fêtes, de grands et somptueux banquets, tenant tous les jours table ouverte. Mais au moment où il s'apprêtait à organiser une de ces joûtes qui étaient son plaisir favori et dont les Catalans avaient conservé le souvenir, il en fut empêché par la maladie de la reine d'Aragon, atteinte des premiers symptômes d'une épidémie qui ravagea la contrée : « Les gens, dit Leseur, se mouraient à cinquantaines »<sup>5</sup>. Le séjour des Français à Valence en fut abrégé d'autant. Gaston revint en France en passant par la Navarre et le Béarn<sup>6</sup>, puis il alla voir son oncle le cardinal à Avignon et se rendit de là en Touraine auprès de Charles VII, pour lui rendre compte des résultats de sa mission<sup>7</sup>.

Ils étaient tels qu'on les pouvait espérer des bonnes dispositions du roi d'Aragon. Les articles du traité avaient été débattus entre les négociateurs français et quelques conseillers de Jean II, Jacques de Cardona, évêque de Vich et chancelier d'Aragon, Luis Despuch, grand maître de Montèse, Juan Pagès, vice-chancelier, Ferrer de la Nuça, jus-

1. Leseur, t. II, chap. xvi.

2. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3408, fol. 13 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, reg. 3407, fol. 116 v<sup>o</sup>.

4. Leseur, *loc. cit.*

5. *Ibid.*

6. Le 9 juillet, il était à Orthez (Arch. des Basses-Pyrénées, E 347).

7. Leseur, *ibid.*

tiza d'Aragon, Martin de Peralta, chancelier de Navarre, et le protonotaire Martin Nogueras. Il fut stipulé que les deux rois seraient bons et loyaux amis, que toute guerre cesserait entre leurs sujets sur mer et sur terre, que les rebelles et les traîtres à l'un, loin de trouver refuge sur les terres de l'autre, y seraient appréhendés et punis. Dans cette alliance furent compris par Charles VII le pape, l'empereur Frédéric, les rois de Castille, d'Écosse, de Danemark et le duc d'Anjou ; par le roi d'Aragon, le pape, l'empereur, les rois de Portugal et de Sicile, le comte de Foix et le marquis de Ferrare. Pour la conservation de cette alliance, le roi d'Aragon pourrait, en cas de guerre, lever en France jusqu'à 400 hommes d'armes, 800 archers et coutilliers et 2,400 chevaux ; si ce contingent ne lui suffisait pas, il aurait la faculté de l'augmenter en prenant le surplus à sa solde et à la condition qu'il n'y eût pas en ce moment de guerre en France. De son côté, Charles VII pourrait équiper dans les ports catalans douze galères et lever en Aragon 1,600 combattants à cheval ou à pied. Comme le roi de Castille avait été compris dans cette alliance, il devrait être informé que, si une guerre éclatait entre l'Aragon et la Castille, le roi de France resterait neutre. Au cas seulement où le roi de Castille prêterait son appui au prince de Viane ou à tout autre rebelle au roi d'Aragon, Charles VII s'engageait à prendre ouvertement parti pour ce dernier. C'était là, pour Jean II et Gaston IV, le point important de la négociation. En retour, le roi d'Aragon serait tenu de prêter son aide à Charles VII contre le dauphin et le duc de Bourgogne. Jean II eût voulu obtenir de son nouvel allié une promesse formelle d'intervenir en sa faveur contre le roi de Castille ; mais les négociateurs français réservèrent ce point pour en référer à leur maître, ne voulant pas s'engager sur une question aussi délicate, qui mettait en jeu la vieille alliance franco-castillane (17 juin)<sup>1</sup>.

Un débat non moins important eut lieu aux conférences de Valence, et le comte de Foix s'y trouva personnellement

1. Zurita, t. IV, fol. 61-62.



intéressé. En même temps que l'ambassade de Charles VII en était arrivée une autre, envoyée par le roi René, duc d'Anjou; le sénéchal de Provence était à sa tête, et un délégué spécial de la seigneurie de Gènes l'accompagnait. Charles VII, on l'a vu, se bornait à demander que la paix fût conclue entre les Gènois, ses vassaux, et l'Aragon; mais le roi René aurait voulu de plus qu'il y eût alliance entre lui et Jean II contre Ferdinand, roi de Naples, fils bâtard d'Alfonse V; il proposait de fonder cet accord sur des mariages, et Gaston appuya ce projet; il ne s'agissait de rien moins que d'unir une de ses filles à un prince de Lorraine<sup>1</sup>. Mais Jean II hésitait<sup>2</sup>: il demanda à réfléchir. Il ne se souciait point de se mettre en mauvais termes avec son neveu le roi de Naples, et, d'autre part, il n'était point fâché de le tenir en respect par une menace d'alliance entre l'Aragon et le roi René.

Le traité entre la France et l'Aragon était conclu; mais un point resta en litige qui empêcha les relations de devenir aussi intimes que Gaston IV l'eût voulu. Charles VII exigeait que son allié fit la paix avec les Gènois; le roi d'Aragon ne voulut consentir qu'à une trêve, encore fut-il assez habile pour la faire conclure dans les termes les plus défavorables aux Gènois<sup>3</sup>. Il n'eût accepté la paix que si Charles VII lui avait promis formellement son appui contre le roi de Castille; mais c'était là une concession à laquelle le roi de France se refusa toujours. L'ambassade que Jean II lui envoya à ce sujet à la fin du mois de juillet échoua<sup>4</sup>; les deux négociateurs, Nicolas Pujades, archidiacre de Santa Maria del Mar, et le chevalier Philippe Aubert, avaient mission de signer officiellement avec Charles VII le traité

1. Zurita, t. IV, fol. 61-62.

2. Le 21 juin, les conférences à ce sujet étaient interrompues, et Jean II en attribuait l'insuccès à la mauvaise volonté du roi René. (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3407, fol. 118<sup>ro</sup>.) Le 23 août, il écrivait au cardinal Pierre de Foix pour lui annoncer qu'il lui enverrait sous peu un ambassadeur chargé de traiter avec lui au sujet des trêves à conclure avec le duc d'Anjou. (*Ibid.*, reg. 3408, fol. 53<sup>vo</sup>.)

3. Cf. Bibl. Nat., fonds Du Puy, vol. 760, fol. 84 et 94.

4. Arch. d'Aragon, reg. 3408, fol. 58<sup>vo</sup>.

dont les articles avaient été arrêtés à Valence (24 juillet)<sup>1</sup>. Gaston IV vit les deux envoyés aragonais<sup>2</sup>, mais ne put les résoudre à accepter la condition imposée par Charles VII de la paix avec les Génois. C'est là ce qui empêcha l'alliance franco-aragonaise de porter les fruits que Gaston en attendait, et la conduite, essentiellement louche, de Jean II dans les affaires d'Italie ne fut point pour aplanir cet obstacle. L'intervention armée de la France en Espagne ne se produisit pas avant la mort de Charles VII : à Louis XI devait en revenir l'initiative.

Depuis son voyage à Valence, Gaston IV ne quitta plus Charles VII, qui n'eut pas de conseiller plus fidèle ni plus dévoué. Si le roi eût vécu davantage, nul doute que l'ambitieux comte de Foix n'eût fini par occuper dans son entourage la première place ; il avoua lui-même plus tard qu'après la mort du connétable de Richemont en 1459, il ambitionna la charge laissée vacante<sup>3</sup>. Charles VII la lui avait, semble-t-il promise, et s'il ne fût point mort si tôt, « je croy, dit Gaston, que j'y eusse eu bonne part »<sup>4</sup>. On sait quelles intrigues s'agitèrent à la cour pendant les dernières années du roi : toutes suscitées par le dauphin, qui, réfugié à Genappe auprès de son oncle de Bourgogne et impatient de régner, cherchait à se créer des amitiés dans l'entourage le plus intime de son père ou à compromettre ceux qui persistaient à lui rester fidèles. On sait qu'il était en rapports suivis avec la maîtresse de Charles VII, Antoinette de Maignelais<sup>5</sup>, et que la découverte de ces relations jeta le roi dans la plus profonde tristesse et la plus grande défiance à l'égard même de ses familiers. Quelque temps à peine avant sa mort, un de ses médecins, en qui il avait eu jusqu'alors

1. Arch. d'Aragon, reg. 3407, fol. 124 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, reg. 3408, fol. 51 v<sup>o</sup>.

3. La charge fut aussi convoitée par le comte de Saint-Pol, mais resta vacante. (Beaucourt, *op. cit.*, t. VI, p. 352).

4. Cf. ci-après, p. 227.

5. « Laquelle dame aymoît fort le daulphin et tenoit son party occultement et luy faisoit savoir les nouvelles de court. » (*Chronique martinienne*, fol. cccvi).

toute confiance, Adam Fumée, était jeté en prison; Chabannes, comte de Dammartin, fut momentanément disgracié<sup>1</sup>. Gaston IV dut, comme les autres, recevoir des ouvertures de la part du dauphin; mais, loin de les accueillir, il répondit en janvier 1461, au nom du roi, aux propositions apportées par Jean Wast de Montespedon, valet de chambre du futur Louis XI<sup>2</sup>. Son crédit à la cour ne fut pas un seul instant menacé, et il ne cessa jusqu'au dernier moment de jouir de la plus grande faveur. « Le roy Charles, dit son biographe, l'amoyt tant comme s'il eust esté son propre enfant, et ne se povoit guere passer qu'a tout heure il ne l'eust avecques luy »<sup>3</sup>. Gaston en profite pour obtenir tout ce qu'il désire : il fait anoblir son conseiller Jean de Roquefort<sup>4</sup>; il achète au comte de Dunois sa part des domaines autrefois vendus par le captal de Buch<sup>5</sup>; comme il n'a pas d'argent pour payer, bien que touchant régulièrement sa pension de 6,000 livres, il se fait prêter par Jean Bureau les 6,500 écus nécessaires, quitte à lui assigner sur ses terres une rente de 650 écus d'or<sup>6</sup>. Cet achat complétait les acquisitions territoriales de Gaston : il réussissait ainsi à réunir sous sa main tous les anciens domaines de la maison de Grailly que la mort de son aïeul Archambaud avait dispersés entre ses fils. En mars 1461, Gaston assiste au Conseil royal où fut prise la délibération relative à l'accouchement prochain de la dauphine Charlotte de Savoie<sup>7</sup>; il contre-signa les derniers actes de Charles VII.

Tandis que sa faveur à la cour atteignait son apogée, il

1. Ce dut être un succès pour le comte de Foix, qui, s'il faut en croire Legeay (*Histoire de Louis XI*, t. I, p. 234), était, avec le comte du Maine, le chef du parti hostile à Dammartin. Cette opinion, tirée de la *Chronique martinienne*, ne laisse pas d'être suspecte, cette partie de la chronique étant l'œuvre d'un serviteur de Chabannes.

2. Beaucourt, t. VI, p. 315.

3. Leseur, t. II, chap. xvi.

4. Arch. Nat., JJ 190, fol. 66 v<sup>o</sup>.

5. Esquerrier, p. 84; cf. ci-dessus. p. 154.

6. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444.

7. Bibl. Nat., ms. fr. 6963, pièce 41; Charavay, *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 137, note.

recevait d'Espagne les nouvelles les plus satisfaisantes. Don Carlos, réfugié en Sicile, puis à Majorque, se laissait leurrer par son père qui, pour en finir avec lui, ne cherchait qu'à l'amadouer. Aux réclamations du prince qui demandait qu'on lui rendit au moins une partie de ses titres et dignités, Jean II répondait par des offres dérisoires, comme celle du duché de Nemours, qui depuis si longtemps était aux mains du roi de France et d'où le roi de Navarre ne tirait absolument rien. Ce que Don Carlos exigeait avant tout, c'est que la comtesse de Foix fût dépouillée du gouvernement de la Navarre, car, tant qu'elle en resterait chargée, il ne pourrait y avoir de véritable paix<sup>1</sup>. Jean II avait trop besoin de sa fille et de son gendre pour souscrire à une semblable condition, et l'influence de la comtesse devait suffire à l'en détourner. Au début de l'année 1460, le roi d'Aragon réussit à faire signer à son fils un accord qui, sous les apparences de sincérité les plus grandes, achevait de dépouiller ce malheureux prince : il lui faisait, ainsi qu'à sa sœur Blanche, pleine et entière grâce ; Don Carlos pourrait résider partout où il lui conviendrait, sauf en Sicile et en Navarre ; la comtesse de Foix savait bien qu'un retour du prince dans ce dernier royaume aurait entraîné à brève échéance la perte de l'autorité qu'elle y exerçait. Toutes les places occupées par le parti beaumontais devaient être livrées au roi, qui prudemment ne soufflait mot des droits héréditaires du prince en Navarre ; enfin, pour consacrer la ruine de Don Carlos et empêcher de sa part tout retour offensif, sa sœur et ses enfants devaient être remis à titre d'otages entre les mains du roi. Le prince de Viane, tout à la joie de pouvoir enfin revenir en Espagne après plus de deux ans d'exil, accepta ces conditions les yeux fermés. Ses partisans, plus clairvoyants, restèrent atterrés ; mais ils durent, malgré leur résistance, obéir aux ordres réitérés de leur maître<sup>2</sup>. La comtesse Éléonore triomphait ; il semblait

1. Moret, *Anales de Navarra*, t. VI, p. 448 ; Yanguas, *Historia compendiada*, p. 293.

2. Moret, t. VI, p. 449 ; Yanguas, p. 299 ; Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, pp. 279-284.

que le dernier coup fût porté au parti beaumontais. Le 20 janvier 1460, Jean II écrivait à son gendre pour lui annoncer l'envoi en Navarre de deux conseillers chargés de prendre possession en son nom des terres et des forteresses qui tenaient encore pour le prince<sup>1</sup>; dès le 23 février, il chargeait le grand maître de Montèse de se rendre en Navarre et de mettre à la tête des places qui lui seraient livrées des personnes à sa dévotion<sup>2</sup>. L'infante Blanche, sur les instances de Don Carlos, se constitua prisonnière entre les mains de son père : ce fut sa perte.

Ces résultats, des plus heureux pour le comte de Foix, faillirent être compromis. Don Carlos s'avisa de venir débarquer à Barcelone, où les Catalans, mécontents de Jean II, le reçurent comme un roi. Enhardi par cet accueil enthousiaste, le prince reprit toutes ses prétentions et revendiqua de nouveau ses droits : il réclama plus énergiquement que jamais l'expulsion de la comtesse de Foix de la Navarre<sup>3</sup>. Le roi d'Aragon eut recours à la ruse : il feignit de vouloir se réconcilier définitivement avec son fils et s'occupa de son mariage avec l'infante Catherine de Portugal<sup>4</sup>; mais en même temps il interdisait à ses sujets de Roussillon et de Catalogne de traiter le prince en primogénit et de le recevoir avec les honneurs afférents à ce titre<sup>5</sup>. Don Carlos, qui agissait en maître à Barcelone, écrivait à cette époque au roi de France pour intercéder en faveur du comte d'Armagnac et de sa sœur, réfugiés en Catalogne : insigne maladresse, que Gaston IV ne manqua pas d'exploiter pour indisposer Charles VII contre son rival; pourquoi le prince de Viane se mêlait-il de faire bon accueil à un rebelle qui avait encouru la colère de son suzerain? Jean II résolut d'en finir avec son fils. La comtesse Éléonore accusait son frère de tramer de nouveaux complots en Navarre<sup>6</sup>; lui-même, alors

1. Arch. de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3409, fol. 20 r°.

2. *Ibid.*, fol. 20 v°.

3. Desdevises du Désert, *op. cit.*, p. 298.

4. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3409, fol. 89 r°.

5. *Ibid.*, fol. 37 v°; reg. 3408, fol. 133 v°.

6. Elle l'accusait notamment de vouloir livrer Pampelune au roi

que son père voulait le marier avec la sœur du roi de Portugal, négociait secrètement en Castille pour obtenir la main de la sœur d'Henri IV; or le roi et la reine d'Aragon tenaient à marier cette princesse avec leur fils Ferdinand. Le 2 décembre 1460, Don Carlos, mandé par son père à Lérida, était arrêté, ainsi que son conseiller Jean de Beaumont, et le lendemain Jean II écrivait au comte de Foix pour lui annoncer cette arrestation et lui en expliquer les motifs<sup>1</sup>. La joie de Gaston dut être grande; mais les conséquences de cet acte arbitraire étaient fort graves et la Navarre en ressentit le contre-coup. A la nouvelle que le prince de Viane était prisonnier, le roi de Castille avait immédiatement expédié dix-huit cents chevaux sur les frontières de ce royaume; il fallut que Jean II envoyât un ambassadeur aux principaux conseillers d'Henri IV pour prévenir une action offensive de ce prince<sup>2</sup>.

En même temps la Catalogne se soulevait en faveur du prince captif. Une guerre générale faillit éclater; s'il faut en croire les bruits qui coururent à Barcelone, Gaston IV se disposait à y prendre part et préparait des armements dans le comté de Foix et sur les frontières de Gascogne, dans le dessein d'entrer à la fois en Catalogne et en Navarre. Ces préparatifs causaient une vive émotion à Barcelone: on redoutait la puissance de Gaston IV, mais on espérait que Charles VII ne se laisserait pas entraîner à soutenir efficacement Jean II et qu'il empêcherait même son vassal d'intervenir personnellement en le retenant à sa cour<sup>3</sup>. Devant l'attitude des Catalans, le roi d'Aragon, menacé par la Castille, peu sûr de l'appui de Charles VII, capitula: le 25 février le prince de Viane fut remis en liberté<sup>4</sup>, au grand

de Castille. (*Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, t. XIV, pp. 94-112.)

1. Arch. d'Aragon, reg. 3410, fol. 91 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 107 v<sup>o</sup>.

3. *Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XIV, p. 386. — A ce moment-là, on voit un ambassadeur du roi de France, Jean de la Sale, se rendre en Aragon (Bibl. Nat., *Quittances et pièces diverses*, ms. fr. 26086, n<sup>o</sup> 7428).

4. Cf. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3410, fol. 124 v<sup>o</sup>.

dépit de Gaston IV, qui chercha vainement à s'y opposer, intimidant les Catalans par de faux bruits qu'il fit répandre, envoyant à Barcelone des émissaires avec la nouvelle que le comte de Dammartin avait reçu ordre d'envahir le Roussillon à la tête de six mille hommes, que deux cents coulevrines avaient été envoyées de Berry à Toulouse, et que le comte du Maine « avait juré devant le roi de France d'entrer à Perpignan pour peu que le soleil y entrât »<sup>1</sup>. Le 5 mars, le bruit courut même dans la capitale de la Catalogne que six cents arbalétriers du comte de Foix avaient paru à Monçon<sup>2</sup>. Il n'en était rien, et ces manœuvres ne purent empêcher la conclusion d'un traité entre Jean II et son fils; il fut signé le 21 juin, sous la menace des gens d'armes de la députation de Catalogne. C'était un grave échec pour Gaston IV; le prince de Viane était reconnu comme héritier présomptif de tous les royaumes de son père, les charges et la garde des forteresses de Navarre devaient être confiées à des Aragonais, avec mission de défendre les droits du prince<sup>3</sup>. Si ce traité eût été exécuté au pied de la lettre, c'eût été fait des espérances du comte de Foix; mais Gaston savait que son beau-père ne l'avait signé qu'à son corps défendant et il le connaissait peu scrupuleux observateur de la foi jurée.

Néanmoins les événements qui survinrent en Navarre après la mise en liberté du prince de Viane ravivèrent quelque temps les inquiétudes du comte. Les Beaumontais avaient repris les armes; Carlos d'Artieda s'était emparé de Lumbier, une des plus fortes positions du pays. Le roi de Castille, s'avancant à la tête d'une armée sur les frontières de Navarre, s'empara de La Guardia, Los Arcos et San Vicente; devant les forces imposantes du général castillan Gonzalo de Saavedra, le terrible Pierre de Peralta dut capituler dans Viane<sup>4</sup>. Une fois encore Jean II voyait la Navarre lui échapper. Il écrivit à Gaston pour lui demander du secours; la

1. *Colecc. de doc. ined.*, t. XVI, pp. 349, 367.

2. *Ibid.*, t. XV, p. 418.

3. Desdevises du Désert, *op. cit.*, p. 367.

4. Moret, *op. cit.*, t. VI, p. 326; Desdevises du Désert, pp. 378 et suiv.

comtesse Eléonore allait être bloquée dans Tudela, que le roi de Castille s'apprêtait à assiéger. Le comte de Foix envoya un corps d'auxiliaires français qui contribua à repousser l'envahisseur et à sauvegarder Lérin, Corella, Mendigorria et Huarte-Araquil. En même temps Jean II, par de secrètes machinations auprès de l'archevêque de Tolède et des principaux conseillers du roi de Castille, obtenait que ce dernier cessât toute intervention active en Navarre. C'était pour le moment l'essentiel ; Charles VII était sur le point de disparaître et l'avènement de Louis XI allait faire prendre aux événements une tournure nouvelle<sup>1</sup>.

Après avoir séjourné pendant la fin de l'année 1460 à Bourges, puis au Bois-Sir-Amé, à Saint-Florent et à Charost, Charles VII était venu fixer sa résidence à Mehun-sur-Yèvre, où il se trouvait dès le mois d'avril 1461. C'est alors que l'esprit hanté par de noirs pressentiments, il s'imagina que le dauphin voulait le faire empoisonner et qu'il refusa de prendre aucune nourriture. Gaston était toujours auprès de lui et, s'il faut en croire Guillaume Leseur, il était de tous les conseillers le seul dont le roi souffrit la présence et les soins : « Si petit que le Roy voullut manger en sa maladye, jamais il ne le voullut prendre par mains de nul serviteur qu'il eust ne d'aultre fors que monsieur le comte de Foix luy mesme de sa propre main le lui baillast et administrast : dont la grande et parfaite amour et tres fealle affection qu'il avoit a luy exhortoit et quasi contraignoit le susdit Roy Charles a prandre et recevoir ce petit viatique que a toute paine il voulloit souffrir que on lui administrast »<sup>2</sup>. La maladie du roi empirant, on délibéra en plein Conseil sur la conduite à observer à l'égard de son successeur. Gaston prit part à la délibération ; quelque dévoué qu'il fût à Charles VII, il tenait

1. Quand le comte de Foix rentra en Béarn, après la mort de Charles VII, on crut en Catalogne que c'était pour préparer une expédition. Antoine de Cardona écrivait de la Seu d'Urgel le 25 septembre 1461 à la généralité de Catalogne que « le comte de Foix était arrivé en Béarn *sens rumor negun*, ni sans que personne le sût dans la vicomté. » *Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XVIII, p. 83.)

2. Leseur, t. II, chap. xvi.



à ne point se faire trop mal voir de l'héritier de la couronne, dont naguère encore il repoussait les avances et auprès duquel il se sentait fort suspect. Avec sa prudence accoutumée, il chercha à prévenir une disgrâce complète. Il signa donc la lettre qui fut envoyée le 17 juillet au dauphin et que signèrent avec lui le comte du Maine, le chancelier Guillaume Jouvenel, Chabannes, Jean Bureau, Cousinot, Doriole et quelques autres conseillers de Charles VII<sup>1</sup>. Dans cette lettre, après avoir donné au prince les mauvaises nouvelles de la santé de son père, les signataires ajoutaient : « Nous, comme ceux qui après luy vous desirons servir et obeir, avons deliberé de vous escrire et faire sçavoir, pour vous en avertir, comme raison est; affin dessus tout avoir tel avis que vostre bon plaisir sera; et vous plaise, nostre très redouté seigneur, nous mander et commander vos bons plaisirs pour y obeyr de tous nos pouvoirs. » C'était, comme le remarque judicieusement l'ambassadeur italien Camulio, l'oraison funèbre anticipée du roi, et dès ce moment le dauphin s'apprêta à partir pour Reims<sup>2</sup>.

Le 22 juillet, jour de Sainte-Madeleine, Charles VII expirait<sup>3</sup>; le comte de Foix n'assista même pas à ses obsèques. Sous prétexte d'aller annoncer la triste nouvelle à la reine, il quitta Mehun et crut prudent de se retirer dans ses terres pour y attendre la décision que le nouveau roi prendrait à son égard. Mais auparavant il écrivit de Tours, le 6 août, une longue lettre à l'adresse de Louis XI; c'est un document des plus importants et des plus curieux<sup>4</sup>. Charles VII n'était pas mort que déjà les ennemis de Gaston

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20855, fol. 21 r<sup>o</sup>; publ. par Lenglet-Dufresnoy, *Preuves de Commines*, t. II, p. 307; Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. III, p. 237; comte H. de Chabannes, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes* (Dijon, 1893, in-4<sup>o</sup>), t. II, p. 90.

2. Dès la veille du jour où cette lettre fut envoyée, l'état du roi était désespéré. « Par avant plus de six jours dès lors que on n'y eseroit plus de vie. » (Leseur, *loc. cit.*)

3. Voir les vers que Chastellain met dans la bouche du comte dans son *Mystère de la mort du roy Charles VII* (édit. Kervyn de Lettenhove, t. VI, p. 453).

4. Bibl. Nat., ms. fr. 20855, fol. 85 r<sup>o</sup> (orig.); publ. par Duclos, *op. cit.*, t. III, p. 239, et Lenglet-Dufresnoy, *op. cit.*, t. II, p. 307.

accouraient auprès du dauphin pour le prévenir contre l'ancien et fidèle conseiller de son père. Louis XI n'était que trop disposé à accueillir toutes les calomnies et il reprochait surtout au comte de l'avoir desservi auprès du feu roi. Ces calomnies, il importait à Gaston de les réfuter et de justifier sa conduite. La part qu'il avait prise aux derniers actes de Charles VII était si considérable que la lettre qu'il écrivit à Louis XI constitue un véritable exposé apologétique de la politique de son suzerain; à ce titre, elle offre le plus grand intérêt<sup>1</sup>.

Gaston repousse d'abord l'accusation portée contre lui d'avoir conclu une ligue avec le comte du Maine et d'autres seigneurs; il n'avait conclu d'alliance avec personne, sauf avec le comte d'Armagnac, et c'était sur l'ordre de Louis XI. Cette déclaration préliminaire était habile; le comte d'Armagnac avait été banni du royaume par Charles VII; une des premières mesures du nouveau roi devait être de le rappeler et de lui rendre biens et dignités; le comte de Foix pouvait-il être suspect, lui qui n'avait pas craint de s'allier à une victime de Charles VII?

Gaston rend compte ensuite de la séance du Conseil où il avait été décidé qu'on écrirait au dauphin; à ce moment-là on espérait encore la guérison du roi Charles. Néanmoins, le comte du Maine déclara nécessaire, si le roi se rétablissait, qu'on « s'acquittast loyaument envers luy touchant le fait du dauphin » et qu'on tirât au clair la situation embarrassée où l'on se débattait par suite du différend entre le roi et son héritier. Tous les conseillers jurèrent que, si Charles VII revenait à la santé, ils s'emploieraient à l'apaisement de la querelle et feraient en sorte que le roi traitât son fils comme il le devait. Le lendemain, les conseillers avaient déclaré que les dissentiments survenus entre quelques-uns d'entre eux étaient « mal seans » et devaient prendre fin, et chacun avait juré de travailler à ce « qu'il y eust entre tous bon amour et union ». C'étaient là les seules résolutions qui

1. Cf. Le Grand, *Histoire manuscrite de Louis XI* (Bibl. Nat., ms. fr. 6960, pp. 271-273; Legeay, *Histoire de Louis XI*, t. I, pp. 235-236.

eussent été prises au Conseil ; Louis XI pouvait être assuré qu'il n'avait pas été dit autre chose. Depuis lors, pas plus qu'avant, Gaston n'avait conclu de ligue avec personne ni fait de serment à quiconque ; si on pouvait prouver le contraire, il consentait à être puni.

Le comte continue en traitant tout au long des affaires d'Angleterre et de la part prise par Charles VII à la guerre qui divisait les maisons d'York et de Lancastre. Tout en reconnaissant que le roi avait toujours soutenu, à cause de la parenté, sa nièce Marguerite et son mari Henri VI, Gaston nie énergiquement qu'un traité fût intervenu entre ce prince et Charles VII ; ce dernier avait toujours repoussé les propositions qui lui avaient été faites à ce sujet aussi bien par Henri VI que par le duc d'York.

Répondant à l'accusation portée contre le feu roi, à qui on prêtait le projet d'avoir voulu avantager son second fils Charles au préjudice de son fils aîné, Gaston affirme qu'il n'en est rien. Sans doute, l'année précédente, des ambassadeurs du roi de Castille étaient venus demander le mariage du prince Charles avec la sœur de leur souverain et prier le roi de France de donner en apanage à son fils cadet le duché de Guyenne ; mais Charles VII avait répondu qu'il ne pouvait rien faire sans l'avis de son fils aîné, qui était le premier intéressé dans cette affaire et à qui la chose pouvait déplaire ; qu'il espérait que tous différends cesseraient entre lui et le dauphin, et qu'il verrait alors le parti à prendre.

Enfin, — dernier grief, — on prétendait que Gaston s'était allié au comte du Maine afin d'obtenir l'épée de connétable et faire ensuite la guerre à Louis XI et au duc de Bourgogne. Le comte reconnaît qu'il a été grand ami du comte du Maine et qu'il a pensé à obtenir la connétablie ; Charles VII la lui avait même promise. Mais jamais il n'a eu l'idée de rechercher cette haute charge pour en faire ensuite usage contre le duc de Bourgogne et Louis. En terminant, Gaston affirme de nouveau, en prenant Dieu à témoin et par tous les serments imaginables, l'exacte vérité de toutes ses déclarations et s'offre à la soutenir contre quiconque voudrait l'attaquer.

Le plaidoyer était habile. Gaston ne crut pas cependant en devoir attendre de pied ferme l'effet ; il avait tout à craindre du nouveau roi et il jugea prudent de regagner le Midi, où le rappelait d'ailleurs le souci des affaires d'Espagne. L'événement, on le verra, devait justifier ses craintes.

---

## CHAPITRE IX.

### LA CAMPAGNE DE CATALOGNE.

(1461-1463.)

Disgrâce momentanée de Gaston IV à l'avènement de Louis XI. — Le roi fait mettre sous sa main Mauléon et la Soule; vaines protestations du comte de Foix. — Politique de Louis XI en Espagne au début de son règne; ses bonnes relations avec le prince de Viane. — Mort de Don Carlos. — Prétentions de Louis XI à la fois sur la Catalogne et l'Aragon et sur la Navarre; il se fait le rival de Gaston IV en Navarre. — Changement de politique de Louis XI; Gaston rentre en grâce; son voyage secret à la cour. — Mariage de son fils aîné avec la sœur du roi. — Louis XI se décide à une alliance avec l'Aragon; négociations de Gaston IV à ce sujet. — Traité d'Olite; Gaston obtient que sa belle-sœur Blanche lui soit livrée. — Entrevue de Sauveterre entre les rois de France et d'Aragon; Louis XI promet son concours contre les Catalans révoltés; il reçoit en gages le Roussillon et la Cerdagne. — Gaston IV est mis à la tête de l'armée française chargée d'opérer en Catalogne. — Il occupe le Roussillon et dégage la reine d'Aragon assiégée dans Gironne. — Succès des Français et marche sur Barcelone; jonction des armées française et aragonaise. — Echec devant Barcelone; menace d'une armée castillane. — Siège et prise de Tarragone. — Retour vers Balaguer et Saragosse. — La Catalogne résiste toujours et appelle le roi de Castille. — Campagne du comte de Foix au sud de l'Ebre dans l'Hijar. — Refus des capitaines français de combattre les Castillans. — Négociations de Louis XI; projet d'entrevue de rois de France et de Castille. — Occupation de la Navarre et suspension des hostilités.

Au dire de Guillaume Leseur, Gaston IV assista aux obsèques de Charles VII, aux côtés du jeune duc de Berry, second fils du feu roi; il s'en vint ensuite à Chinon pour « reconforter » la reine-mère Marie d'Anjou, et après être resté huit jours auprès d'elle se retira en Béarn et dans le comté de Foix, « où il se tint un temps, ensemble avecques luy madame la comtesse sa femme »<sup>1</sup>. L'historien du comte fait erreur : Gaston ne figura point dans le cortège

1. Leseur, t. II, chap. XVI.

funèbre<sup>1</sup>, et aussitôt après avoir rédigé le mémoire que nous venons d'analyser, il partit pour le Midi, inquiet de la conduite que Louis XI allait observer à son égard<sup>2</sup>.

Les premiers actes du nouveau règne ne furent pas pour dissiper ses craintes. Son biographe le reconnaît, « l'opinion de plusieurs gens estoit que au temps de lors monsieur le conte de Foix n'estoit pas fort en la grace du roy à cause du grant gouvernement et des privautez et familiaritez qu'il avoit avecques le roy Charles son pere »<sup>3</sup>. Cette opinion était fondée; Louis XI en donna dès son avènement une preuve peu équivoque. Le 19 août 1461, quatre jours après son sacre, il intima à Gaston l'ordre de remettre aux mains de ses officiers la place de Mauléon au pays de Soule<sup>4</sup>. Depuis que Gaston l'avait conquise au début de la campagne de Guyenne en 1449, elle lui était restée et il en avait constamment nommé les gouverneurs<sup>5</sup>. En agissant de la sorte, il n'exerçait qu'un droit strict. En 1339, Philippe VI de Valois, en considération des services rendus par le comte de Foix, lui avait, par lettres patentes, donné le château de Mauléon et la terre de Soule, à charge toutefois de les reconquérir sur le roi d'Angleterre<sup>6</sup>. Où son prédécesseur Gaston II avait échoué, Gaston IV réussit : il reprit Mauléon, et, s'autorisant de la donation faite par Philippe VI, garda sa conquête.

1. Il n'est point nommé dans la relation officielle reproduite par Mathieu d'Escouchy, t. II, pp. 424-444, ni dans Chartier, t. III, pp. 114-121.

2. Chastellain remarque (édit. Kervyn de Lettenhove, t. IV, pp. 88 et 92) que le comte de Foix n'assista pas à l'entrée de Louis XI à Paris, « où toute la fleur de ses hostels et pais estoit venue. » C'est que, ajoute le chroniqueur, « on disoit le comte estre en la male grace du Roy, qui seul devoit et pouvoit estre cause de son absentement. »

3. Leseur, *loc. cit.*

4. Bibl. Nat., ms. fr. 20491, fol. 101; publ. par Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 3.

5. Le 25 mars 1452, Simon Dessa promet à Gaston IV de garder fidèlement en son nom le château de Mauléon. (Arch. des Basses-Pyrénées, E 355.)

6. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355; publ. par Flourac, dans le *Bullet. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX (1890), p. 360.

C'était donc illégalement que Louis XI prétendait l'en dépouiller. Cependant la réclamation du roi était formelle, conçue en termes précis et péremptoires; elle n'admettait pas de réplique. Il y faut voir une preuve manifeste des préventions de Louis XI contre l'ancien conseiller de son père. A en croire une protestation que Gaston rédigea plus tard contre cette mesure arbitraire, Louis XI accompagna son ordre de menaces : au cas où le comte refuserait de livrer la place, il jurait de l'avoir de force et ne craindrait pas de confisquer les autres domaines de son vassal. Gaston, qui tenait au début du règne à ne point indisposer davantage son suzerain par une attitude rebelle, n'avait plus qu'à obéir; c'est ce qu'il fit « pour doute et crainte du Roy et pour éviter les inconveniens qui s'en povoient ensuir »<sup>1</sup>.

Au mois de décembre, Jean Bureau, trésorier de France, et Jean Dauvet, premier président au Parlement de Toulouse<sup>2</sup>, partirent pour le Midi, avec mission de réitérer au comte de Foix la volonté royale. Le 16 décembre ils étaient à Dax, où ils furent rejoints par le maréchal de Comminges; ce même jour, le maréchal écrivait à Louis XI, l'informant qu'ils partaient pour prendre possession de la place de Mauléon et qu'il la pourvoirait de son mieux d'artillerie<sup>3</sup>. Déjà quelques jours avant, Dauvet s'était rendu à Orthez; le comte de Foix se trouvait alors à Navarrenx et l'avait prié de venir l'y trouver; mais ce ne fut qu'après que les trois envoyés royaux se furent réunis à Dax qu'ils allèrent ensemble à Orthez où le comte de Foix se rendit<sup>4</sup>. Dès qu'ils lui eurent exposé l'objet de leur mission, Gaston les pria, avant toutes choses, de vouloir bien ne pas se livrer en Béarn à des exploits de justice et de lui accorder quelque délai pour qu'il pût con-

1. Ce sont les propres termes de Gaston dans sa protestation de 1465.

2. Sur ce personnage, qui devint en 1465 premier président du Parlement de Paris, cf. P. Anselme, t. VIII, p. 774, et l'article de Vallet de Viriville dans la *Biographie Didot*.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6968, fol. 249 r<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, ms. fr. 20428, fol. 3 r<sup>o</sup>; publ. par Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 374. « Relation faite par Jean Bureau et Jean Dauvet à Louis XI de leur ambassade auprès du comte de Foix. »

férer avec les gens de son conseil; les ambassadeurs y consentirent. Mais ils ne tardèrent pas à presser de nouveau le comte de leur rendre réponse, en insistant sur les inconvénients et les dangers auxquels il s'exposerait s'il prenait le parti de désobéir. Gaston répondit en rappelant les services qu'il avait rendus à la royauté et en affirmant son désir de complaire au roi en toutes choses; cependant il se permit d'ajouter qu'il avait des droits sur Mauléon, qu'il l'avait conquis sur les Anglais et y avait dépensé plus de 50,000 écus; qu'on lui faisait grand tort et qu'on lui tenait grande rigueur en voulant le dépouiller de son bien; toutefois sa résolution était prise, il ne voulait point désobéir à son suzerain. Pour bien établir son droit, il se borna à envoyer à Jean Bureau son chancelier Bernard de Béarn et deux de ses conseillers porteurs des lettres de donation de Philippe VI. Les trois délégués du comte argumentèrent longuement et demandèrent que l'affaire en restât là jusqu'à ce que le comte pût la discuter directement avec le roi. Gaston ne cherchait qu'à gagner du temps; mais Jean Bureau et ses collègues « lui en rompirent l'espérance », en répondant qu'ils n'avaient point à discuter, que le roi connaissait l'étendue de ses droits sur Mauléon qui faisait partie du domaine royal, et qu'il entendait en rester maître. Si le comte de Foix se mêlait de résister, ils savaient ce qui leur restait à faire; si les prétentions du comte étaient fondées, le roi lui rendrait justice plus tard. Là-dessus, Gaston fixa un nouveau rendez-vous aux ambassadeurs à Sault-de-Navailles pour entendre une dernière sommation. La discussion recommença, absolument dans les mêmes termes. Enfin le comte, désireux de prouver qu'il avait à cœur d'être agréable au roi, se résigna à remettre Mauléon aux mains de ses délégués, tout en réservant encore son droit; il fixa le jour de la remise, assura avoir déjà donné l'ordre au capitaine de la place de se retirer; il demanda simplement quelques jours de délai pour qu'il eût le temps d'informer ses sujets de la cession qu'il faisait à Louis XI de la Soule, afin qu'ils ne fussent point surpris de voir ainsi aliéner un domaine qu'ils avaient aidé à conquérir.



Le 23 décembre, les commissaires royaux étaient à Mauléon et, après une suprême protestation du comte, ils prirent possession de la place, dont le maréchal de Comminges organisa aussitôt la défense<sup>1</sup>. Il faut remarquer la modération dont le comte de Foix fit preuve en toute cette affaire; il était évidemment dominé par le désir de ne point déplaire à Louis XI, qu'il savait prévenu contre lui et dont il voulait avant toutes choses se concilier la faveur : il en avait besoin pour la réalisation de ses projets en Espagne<sup>2</sup>. La conduite habile qu'il tint en cette circonstance porta ses fruits : Louis XI, satisfait de sa soumission, n'allait pas tarder à revenir à de meilleurs sentiments.

La politique inaugurée par le nouveau roi à l'égard des princes espagnols influa aussi beaucoup sur la détermination prise par Gaston IV de se rendre digne à tout prix des bonnes grâces de son suzerain. Du mois de juillet au mois de décembre 1461, il avait imprimé à sa politique en Espagne une tournure propre à inquiéter singulièrement le comte de Foix. Au moment de la mort de Charles VII, Gaston était sur le point de franchir les Pyrénées. Impuissant à résister avec ses seules forces aux entreprises du roi de Castille en Navarre, le roi d'Aragon avait fait un pressant appel, non seulement à son gendre, mais encore à Charles VII, et il semble qu'un accord fut conclu entre les deux monarques. Gaston IV, investi des pouvoirs du roi de France, s'apprêtait à se rendre à Jaca pour y rejoindre la comtesse Eléonore, qui s'y était réfugiée, et à entrer à main armée en Navarre. La mort de Charles VII vint tout bouleverser. Don Carlos, sentant que les menées de son père étaient sur le point de lui enlever l'alliance castillane, voulut profiter de l'avènement de Louis XI pour y substituer l'alliance française<sup>3</sup>. Il savait que son beau-frère, le comte

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355; Bibl. Nat., ms. fr. 6968, fol. 254 r<sup>o</sup>.

2. Le 24 décembre, Gaston envoyait Monbardon à Louis XI « pour que le roy lui mandast son bon plaisir. » (Bibl. Nat., ms. fr. 6968, fol. 258 r<sup>o</sup>).

3. Desdevises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, pp. 385-386.

de Foix, ne jouirait point auprès de Louis XI de la même faveur qu'auprès de Charles VII. Les relations du dauphin et du prince de Viane dataient d'ailleurs de loin<sup>1</sup>; leur situation avait été pendant longtemps identique; tous deux avaient été en lutte ouverte contre leurs pères, et il s'en était suivi un rapprochement tout naturel entre les deux princes; un traité avait même été conclu par l'intermédiaire de Remi de Mérimont, écuyer du dauphin Louis. Aux termes de ce traité, le premier des deux princes qui succéderait à son père devrait aider l'autre dans ses entreprises<sup>2</sup>.

Aussitôt après l'avènement de Louis XI, Don Carlos s'empressa de rappeler cette promesse au nouveau roi de France. Au même moment, le comte d'Armagnac, jusque-là retiré à Ainsa dans le Sobrarbe, venait, à la nouvelle de la mort de Charles VII, d'arriver à Barcelone; il se disposait à rentrer en France, sûr d'y trouver désormais un bon accueil<sup>3</sup>. Le prince de Viane le nomma son ambassadeur et écrivit en même temps aux principaux personnages qu'il savait devoir jouir de la confiance de Louis XI, au comte de la Marche, son neveu; au duc de Bourbon, son oncle; à Jean, sire d'Orval; à Jean d'Armagnac, maréchal de Comminges; au comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne. Il proposa aussi aux Catalans d'envoyer une ambassade au roi de France pour lui expliquer leur conduite et lui

1. Elles remontaient au moins à 1447. En septembre de cette année, un ambassadeur de Navarre reçoit de la part du dauphin 119 livres et six tasses d'argent (Bibl. Nat., ms. fr. 6966, fol. 239 v<sup>o</sup>; Charavay, *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 218). — Voir aussi une lettre non datée écrite de Naples par Charles de Beaumont au dauphin, et qui doit être de 1457 ou 1458 (Bibl. Nat., ms. fr. 20427, fol. 23), et une autre de ce dernier à Don Carlos, du 20 août 1460, pour le remercier de lettres à lui remises par Jean de Montréal (Charavay, *op. cit.*, t. I, p. 126). Le 10 avril 1461, un ambassadeur du prince de Viane apportait à Bruges des lettres de son maître (Arch. du Nord, B 2040, fol. 239; cité par Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. VI, p. 340, note 2).

2. Bibl. Nat., ms. fr. 20494, fol. 34-35.

3. Le 11 octobre, Jean V d'Armagnac rentra en possession de ses Etats (P. Anselme, t. III, p. 423).

demander son alliance (18 août); mais les Catalans refusèrent, et Don Carlos se borna à envoyer en son propre nom, après le comte d'Armagnac, son conseiller François Sampso<sup>1</sup>.

Don Carlos demandait à Louis XI de déléguer des négociateurs au roi d'Aragon, son père, pour le requérir de restituer le royaume de Navarre à son légitime propriétaire, le prince de Viane, qui le tenait de sa mère et de son aïeul, issus de la maison de France; si le roi d'Aragon refusait, Louis XI ne pouvait s'abstenir, comme chef de cette maison, de soutenir Don Carlos dans ses revendications. Le prince insistait aussi particulièrement sur ce point que Louis XI devait s'engager à ne jamais pardonner au comte de Foix, fauteur et promoteur de tous les malheurs du prince. Don Carlos demandait aussi que le duché de Nemours lui fût restitué, ainsi que la baronnie de Montesquieu, injustement détenue par Charles VII, et que le connétable de Navarre, Louis de Beaumont, rentrât en possession de ses domaines de Gascogne, ainsi que l'avaient déjà réclamé Merimont, François de Pinos et Dezpla. Le comte d'Armagnac, enfin, avait été chargé par le prince de négocier son mariage avec la sœur de Louis XI; Don Carlos devait avoir renoncé à son union avec la sœur du roi de Castille, contre laquelle les intrigues de son père Jean II avaient réussi à élever des obstacles; il offrait en outre la main de sa sœur Blanche au prince Philibert de Genève, fils du duc Amédée de Savoie (22 août).

Il est évident qu'une alliance avec Louis XI était la seule ressource de Don Carlos; son mariage avec une princesse française pouvait seul lui fournir les moyens de résister à ses ennemis, dont le nombre allait croissant, par suite du traité récent conclu par Jean II avec la Castille. Sa mort, qui survint le 23 septembre, dispensa Louis XI de répondre aux avances du malheureux prince<sup>2</sup>. Cette mort dut causer à

1. Desdevises du Désert, *op. cit.*, p. 386.

2. Le 27 septembre, Jean II l'annonçait à Louis. (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3410, fol. 172 v<sup>o</sup>.)

Gaston une grande joie : l'alliance de Louis XI avec le prince de Viane eût porté un coup terrible aux espérances de la maison de Foix. La disparition de Don Carlos ne débarrassa point cependant le comte de toutes ses inquiétudes ; la politique suivie par Louis XI les accrut même, pendant deux ou trois mois.

Jean II voulut profiter de la mort de son fils pour essayer de renouer avec la France les bonnes relations qu'il avait entretenues sous Charles VII ; c'eût été en même temps une occasion pour Gaston IV de rentrer en grâce à la cour. Dès le 27 septembre, Jean II envoya Charles d'Oms pour tenter un rapprochement ; mais Louis XI accueillit assez froidement les propositions du diplomate aragonais<sup>1</sup> ; il méditait de tirer parti de la situation créée en Catalogne par la mort du prince de Viane et de la révolte des Catalans contre leur roi<sup>2</sup>. Il envoya successivement deux ambassades auprès de la Généralité de la province, qui siégeait à Barcelone : ce furent d'abord Etienne de Poisien, dit Capdorât, et Jean de Reilhac (octobre)<sup>3</sup> ; le mois suivant, Henri de Marle, maître des requêtes de l'hôtel<sup>4</sup>. Ce dernier était chargé d'exposer aux Catalans que, l'alliance que le roi d'Aragon essayait de conclure avec la France devant porter préjudice aux libertés de la Catalogne, Louis XI avait refusé d'y souscrire ; au contraire, à cause du dévouement que les Catalans avaient toujours montré à Don Carlos, prince de sang français, Louis s'offrait à devenir leur protecteur et à les aider contre tous leurs ennemis. De plus, comme la princesse Blanche, sœur et héritière du prince défunt, avait le droit de régner en Navarre et que le roi d'Aragon, son père, la retenait indûment prisonnière, Louis XI déclarait qu'Henri de Marle

1. *Ibid.*, reg. 3410, fol. 173.

2. Dès le 10 septembre, Louis XI écrivait aux Etats de Catalogne au sujet de la délivrance de Don Carlos (*Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XVII, p. 175 ; Vaesen, *op. cit.*, t. II, p. 7).

3. Sur cette ambassade, cf. Reilhac, *Jean de Reilhac*, p. 116-119 ; *Colecc. de doc. ined.*, t. XVIII, p. 206 ; Vaesen, t. II, p. 17 et 19.

4. Cf. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3411, fol. 48 r<sup>o</sup> ; Bibl. Nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 221 r<sup>o</sup> ; *Colecc. de doc. ined.*, t. XVIII, p. 311 ; Vaesen, t. II, p. 22.

était chargé de réclamer sa délivrance. Enfin les Catalans ne devaient pas s'alarmer de l'ambassade envoyée en Castille par le roi de France; il ne serait conclu aucun pacte qui leur fût contraire; en terminant, Louis XI s'offrait à prendre le titre de protecteur et conservateur de la principauté de Catalogne. On voit clairement percer dans ces instructions les ambitions du roi de France : il voulait profiter de la lutte entre les Catalans et leur souverain pour s'emparer de cette principauté. Henri de Marle était pourvu d'instructions secrètes : il devait travailler à faire tomber la princesse Blanche aux mains de son maître et à miner l'autorité de la reine d'Aragon, gouvernante de Catalogne pour son mari.

Louis XI allait plus loin : il affirmait avoir des droits sur la Navarre, et, jouant double jeu, favorisait également les prétentions du comte d'Armagnac sur ce royaume, prétentions plus justifiées d'ailleurs que les siennes : il comptait bien, le moment venu, obtenir de gré ou de force le désistement de son vassal. Par sa mère, le comte d'Armagnac était en effet petit-fils de Charles III le Noble. Louis XI ne craignit pas d'affirmer à l'envoyé de Jean II, Charles d'Oms, que le royaume de Navarre devait lui revenir par suite du décès de Don Carlos et que, résolu à faire valoir ses droits, il avait envoyé au delà des Pyrénées le maréchal de Comminges avec 1200 lances contre le comte de Foix, qui, disait-on, était entré en Navarre à la tête de mille combattants<sup>1</sup>. Au même moment, par l'intermédiaire de Jean Bureau, chargé d'aller prendre possession de Mauléon, Louis XI faisait pressentir Gaston IV sur ses projets ; il lui avait fait exposer ses prétentions personnelles sur la Navarre avec défense de se mêler des affaires de ce royaume : à quoi Gaston, qui ne voulait point heurter ouvertement les idées de son suzerain, se borna à répondre d'une façon évasive que pour le moment il n'avait l'intention de rien entreprendre, que plus tard il examinerait ce qu'il aurait à faire, mais qu'il se garderait d'enfreindre les ordres de son roi. En même temps Capdorat

1. Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 101-102.

essayait de persuader les Catalans de la réalité des droits du roi de France sur la Navarre qui, par suite de la mort de Don Carlos, devait faire retour à la couronne de France, d'où elle était issue. Enfin, le maréchal de Comminges profitait de sa situation de gouverneur de Bayonne pour engager certains seigneurs d'Ultra-Puertos à faire hommage à Louis XI comme à leur légitime souverain<sup>1</sup>. On le voit, les prétentions du roi de France s'élevaient à la fois sur la Catalogne et la Navarre; il fit plus, et s'autorisant des droits qu'il tenait de sa mère Marie d'Anjou, il songea un moment à revendiquer la couronne d'Aragon<sup>2</sup>.

Ces menées de son suzerain étaient loin d'être du goût de Gaston IV. Fort heureusement les Catalans ne firent pas aux

1. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 102 v<sup>o</sup>.

2. Une lettre qu'il écrivit peu après la mort de Don Carlos à plusieurs seigneurs aragonais en fait foi. Cette lettre est sans date, mais a dû être écrite dans le courant du mois d'octobre. Comme elle n'est point publiée par M. Vaesen, nous la donnons ici, en raison de son intérêt et de son importance :

« Loys, etc. Très chiers et bien amez, nous avons receu voz lettres par lesquelles nous faites savoir que le xxiii<sup>e</sup> derrenier passé feu nostre frere et cousin le prince de Navarre rendit l'esperit à Nostre Seigneur; du trespassement duquel, quand sceu l'avons, avons esté de tout nostre cueur bien desplaisans, car nous avons grant amour a lui et singulier desir de lui complaire; et par la bonne amour que vous avez eu aud. prince et en faveur du service que lui feistes en le mectant hors des mains et de la puissance du roy d'Arragon, son pere, vous avons en singuliere amour et recommandation, et desirons à ceste cause vous secourir et aider envers tous et contre tous qui dommaige ou deshonneur vous vouldroient faire ou porter; et quant ainsi seroit que vous nous vouldriez tenir et reputer à vostre seigneur et maistre, nostre entencion est de entretenir vous et les autres habitans du pais qui ce vouldroient faire en leurs honeurs, offices, prerogatives et preeminences et a vous et a eulx confermer leurs anciennes loix, privilegeiges et coustumes selon lesquelles le gouvernement et police des subgez des bonnes villes estans en l'obeissance dud. feu prince se sont entretenuz et gouvernez. Et ces choses vous voulons bien signifier afin que en tous voz affaires ayez recours à nous comme à celui qui peut et veult vous aider et secourir comme a ceulx que reputons nos bons et loyaulx amis, et de ce ne faites aucun doubte. » [*Au dos*]: « Minute des lettres closes envoyées par le Roy à aucuns seigneurs de Arragon qui escript lui avoient du trespas du prince de Navarre. » (Arch. Nat., J 596, n<sup>o</sup> 10).

offres du roi de France l'accueil qu'il espérait; ils crurent y apercevoir un piège et se bornèrent à le remercier de ses bonnes intentions. D'autre part, Jean II se récria avec énergie contre les revendications de Louis XI sur la Navarre. Ce dernier comprit dès lors que mieux lui valait soutenir les prétentions plus justifiées du comte de Foix et conclure par son intermédiaire une bonne alliance avec le roi d'Aragon, quitte à en tirer plus tard tout le parti possible. Satisfait d'ailleurs de la soumission dont Gaston avait fait preuve en livrant Mauléon, Louis XI revenait à de meilleurs sentiments envers son puissant vassal, dont l'appui n'était pas à dédaigner. D'après une lettre écrite par Jean Bureau à son maître lors de la remise de Mauléon (18 décembre)<sup>1</sup>, il semble que Gaston eût à ce moment-là l'intention de se rendre auprès du roi. Jean Bureau était aussi chargé d'amener à la cour de France le fils aîné du comte, Gaston, vicomte de Castelbon; en revenant de Mauléon, il devait passer par Bayonne et Bordeaux et prendre le jeune prince à Cadillac. Il faut voir là la preuve que dès cette époque Louis XI avait modifié ses projets et renoncé à tenir rigueur à Gaston IV; il songeait déjà au mariage de sa sœur Madeleine avec le vicomte de Castelbon.

Quant au voyage du comte de Foix en France, il n'eut point lieu aussitôt que Jean Bureau le faisait pressentir<sup>2</sup>. Le 24 décembre, Gaston était encore en Béarn et envoyait son écuyer Monbardon prier le roi de lui mander son bon plaisir<sup>3</sup>; il ne se mit en route que dans les premiers jours de janvier 1462. Le roi, dit Guillaume Leseur, avait mandé au comte de se rendre auprès de lui sous un déguisement et accompagné d'une faible escorte; il tenait à éviter qu'on prît ombrage de ce voyage du comte de Foix à la cour. On eût pu en concevoir des inquiétudes, en Castille notamment : le 12 octobre pré-

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20428, fol. 4; publ. par Vaesen, *op. cit.*, t. II, p. 372.

2. L'abbé Le Grand, dans son *Histoire de Louis XI* (Bibl. Nat., ms. fr. 6960, p. 377), nie que ce voyage ait eu lieu; mais les détails donnés à ce sujet par Leseur sont trop topiques et trop précis pour qu'on puisse élever un doute.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6968, fol. 258 r<sup>o</sup>.

cédent, Louis XI avait envoyé en ambassade auprès d'Henri IV le comte d'Armagnac, Nicolas Du Breuil et Pierre d'Oriole pour se liguier avec lui contre le roi d'Aragon<sup>1</sup>; or, si le roi de Castille venait à apprendre que Louis XI renouait à ce moment-là avec le gendre même du roi d'Aragon, quelle opinion pourrait-il avoir de la loyauté et de la sincérité de son allié?

Gaston obéit aux ordres du roi : « Il vint, nous dit son biographe, par tout aultre chemin qu'il n'avoit acoustumé d'y venir; car il se vint celle foiz par Saint Fleur et par le pays d'Auvergne, et n'amena avecques luy que ung maistre d'ostel et six gentilshommes : si que ilz n'estoient en tout que douze ou XV chevaulx; et par ses gens se faisoit apeller Grant Jehan et Lanceman, et faisoit aussi dire par les hostelleries que c'estoit ung ambassade du comte de Foix venant devers le Roy. Et en cest estat parvint jusqu'à Tours et a la place de Montilz devers le Roy, qui, très joyeux de sa venue et des termes qu'il avoit tenuz pour lui complaire, luy fist ung très bon et grant recueil; et pour le mieulx festoyer à son aise, il le logea en sa place des Montilz, où il luy fist toutes les bonnes chieres dont il se peult adviser »<sup>2</sup>. C'est alors, ajoute Leseur, « que furent pourparlées et faictes les ouvertures du mariage de monsieur le prince de Vienne, filz de monsieur le comte de Foix, avecques Madame Magdelene de France, seur du Roy ». Louis XI dut aussi donner à Gaston IV tous pouvoirs d'agir en Navarre comme il lui paraîtrait bon. En ce qui touche le mariage du comte de Viane avec Madeleine de France, le biographe du comte de Foix dit vrai. Dès le 16 janvier, Gaston était de retour à Lescar où il signait une procuration en vue de ce mariage<sup>3</sup>; il chargea de conclure cette union l'évêque d'Aire, Jean Bureau, Gracien de Gramont,

1. Cf. Ph. Feugère des Forts, *Pierre d'Oriole*, dans *Positions des thèses des élèves de l'École des Chartes de la promotion de 1891*, p. 16.

2. Leseur, t. II, chap. xvi. D. Vaissète rapporte ce voyage d'après Leseur (édit. Privat, t. XI, p. 43).

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444. (La procuration de Gaston est insérée dans le texte du contrat de mariage.)



Auger de Bresquit, son chancelier, Monbardon et Arnaud-Guilhem de Gère, ses conseillers. Au nom de leur maître, ces délégués déclarèrent que le comte de Foix instituait de ce jour son fils aîné pour son héritier *dans le royaume de Navarre* et dans tous ses autres domaines de France et d'Espagne. On le voit, Gaston comptait plus que jamais sur la succession de Navarre et Louis XI lui avait promis son appui pour y parvenir, fût-ce au prix d'une guerre contre le roi d'Aragon lui-même. Le roi de France, sentant ses droits personnels sur la Navarre trop illusoires pour les faire jamais prévaloir, avait songé à un autre moyen de faire tôt ou tard revenir ce royaume à la couronne de France : il mariait sa sœur au fils du comte de Foix et exigeait que la première clause du contrat établît clairement que sa sœur et son mari règneraient un jour en Navarre<sup>1</sup>.

Les envoyés de Gaston IV allèrent trouver Louis XI à Saint-Jean-d'Angely : c'est là que furent arrêtées les clauses du contrat, que signèrent comme témoins le maréchal d'Armagnac, les sires du Lau, de Crussol, de Beauvau, Jean Bureau, Etienne Chevalier, Jean de Bar, Jean Simon et quelques autres conseillers royaux. Louis XI donnait en dot à sa sœur 100,000 écus d'or, dont 24,000 payables un mois après Pâques, le reste par annuités de 10,000 écus<sup>2</sup>. Le roi s'engageait de plus à pourvoir à l'entretien de sa sœur et de son beau-frère durant la vie de « celui qui se dit roy d'Aragon ». On peut juger par ces derniers termes de l'animosité que Louis XI nourrissait encore à ce moment-là contre Jean II; on croirait

1. L'avenir lui donna raison; à la mort de Gaston IV, Louis XI essaya de mettre la main sur le gouvernement de ses États, par l'intermédiaire de sa sœur, qui ne se prêta point à cette manœuvre. (Voir les documents publiés par L. Cadier dans *les Etats de Béarn*, p. 417 et suiv.)

2. Dès le 7 mars, 33,000 livres tournois, soit 24,000 écus, étaient payées (Bibl. Nat., ms. fr. 4421, fol. 110 r<sup>o</sup>). Mais ce ne fut qu'en avril 1497 que furent comptés à Catherine de Foix-Navarre, fille de Madeleine, 5,823 écus, reliquat de la dette du roi de France (Bibl. Nat., ms. fr. 6969, fol. 20 r<sup>o</sup>). Il est plusieurs fois question dans les délibérations des États de Béarn du paiement toujours retardé des arriérés de cette dot (Cf. *Le Livre des syndics des Etats de Béarn*, publ. par L. Cadier, *passim*).

volontiers qu'un accord était intervenu entre le roi de France et Gaston IV dans le but de s'emparer de la Navarre et d'en frustrer le roi d'Aragon. De son côté le comte de Foix s'engageait à payer à son fils et à sa belle-fille une pension annuelle de 6,000 écus d'or, assise sur les revenus du comté de Bigorre, des châtellenies et seigneuries de Nébouzan, Mauvezin et Sauveterre; la future princesse de Viane aurait en outre à sa disposition les villes de Tarbes et Rabastens avec le droit d'en nommer les capitaines. Après la mort du roi d'Aragon, le comte de Foix serait tenu de livrer à son fils, « pour soutenir son estat », les domaines sur lesquels la pension de 6,000 écus était assignée. Enfin, le droit du vicomte de Castelbon à succéder, à la mort de son père, dans le royaume de Navarre et dans tous les domaines de la maison de Foix, était solennellement établi (11 février 1462)<sup>1</sup>.

Ce mariage fut une surprise : il avait été décidé et conclu dans le plus grand secret, avec une extrême rapidité, alors qu'on croyait encore le comte de Foix sous le coup d'une disgrâce. Aussi, dès que la nouvelle fut connue, s'en étonna-t-on : le roi de Castille, auprès duquel se trouvaient encore à Madrid le comte d'Armagnac et ses collègues, leur demanda si vraiment le mariage du vicomte de Castelbon avec Madeleine de France avait eu lieu et s'ils en avaient été informés; les ambassadeurs français, assez embarrassés, répondirent que Louis XI ne ferait rien qui pût déplaire au roi de Castille<sup>2</sup>. Il est certain qu'au moment de la signature du contrat, les dispositions de Louis XI pour le roi d'Aragon étaient encore hostiles et qu'il n'avait pas renoncé à faire valoir sur

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444 (orig.); cf. aussi des copies de ce contrat à la Bibl. Nat., ms. fr. 4421, fol. 110 r<sup>o</sup>; ms. fr. 6969, fol. 8 r<sup>o</sup>; fonds Du Puy, vol. 387, fol. 43 r<sup>o</sup>; collection de Languedoc, vol. 90, fol. 13 r<sup>o</sup>. — Il est publié dans Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, Preuves, p. 27. Il a été par erreur daté du 11 mars 1461 par Cadier, *Les Etats de Béarn*, p. 176, et Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, p. 9, note.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 20428, fol. 6 r<sup>o</sup> et 6969, fol. 223 v<sup>o</sup>; cf. Vaesen, *op. cit.*, t. II, p. 378 (Lettre à Louis XI de ses ambassadeurs en Castille, 5 mars 1462); — cf. aussi lettre du 16 mars (ms. fr. 20428, fol. 7 r<sup>o</sup>; Vaesen, t. II, p. 380).

les royaumes d'Aragon et de Valence les droits qu'il tenait de sa mère Marie d'Anjou; s'il s'alliait avec le comte de Foix, c'était en vue d'une action simultanée et parallèle en Aragon et en Navarre; il avait même enjoint aux capitaines des places de Guyenne de se ranger sous les ordres du comte de Foix jusqu'à concurrence de cinq cents lances, dès qu'ils en seraient requis<sup>1</sup>. Le 23 mars 1462, en écrivant de Sauverterre à Louis XI, Gaston lui disait entre autres choses « qu'au regard du fait de Navarre, il ferait toute la diligence de accomplir à son pover le vouloir et le commandement du roi<sup>2</sup> ».

A ce moment, Louis crut devoir modifier une seconde fois sa politique. Il y avait peu à espérer d'une guerre entreprise contre le roi d'Aragon pour lui disputer sa couronne; Jean II était trop solidement établi, ses droits étaient trop réels, trop universellement reconnus pour qu'on pût songer à les lui contester. Il valait mieux composer, lui offrir l'appui de la France contre les Catalans révoltés et tirer de cette alliance le meilleur parti possible : Louis XI songeait déjà à mettre la main sur le Roussillon et la Cerdagne. Mais la situation était particulièrement délicate et une négociation ne paraissait pouvoir en cette circonstance aboutir. Irrité des prétentions affichées par Louis XI aussi bien sur la Catalogne et l'Aragon que sur la Navarre, Jean II s'était retourné vers l'Angleterre en sollicitant l'alliance du compétiteur d'Henri VI, le roi Édouard. Rappelant à ce prince les liens d'amitié qui unissaient jadis à l'Aragon le duc d'York, son père, il lui avait proposé de les renouer et de les resserrer davantage encore, et Vincent Clément, son conseiller, qui demeurait à poste fixe en Angleterre, avait été chargé de mener à bien cette négociation<sup>3</sup>.

C'est alors que Louis XI se décida à faire des ouvertures à Jean II par l'intermédiaire du comte de Foix. Gaston reçut au commencement d'avril les instructions de son suzerain à ce

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6963, fol. 45.

2. *Ibid.*, ms. fr. 6969, fol. 48 r<sup>o</sup>, 49 r<sup>o</sup>, 77 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justificatives* XXV et XXVI.

3. Zurita, *Anales de Aragon*, t. IV, fol. 102 v<sup>o</sup>.

sujet<sup>1</sup> : Louis avait appris par le comte de Candale, qui arrivait d'Angleterre, que le roi Édouard et le comte de Warwick, son conseiller, avaient écrit au roi d'Aragon pour l'informer que ce dernier préparait une expédition dans le nord de l'Angleterre et qu'il viendrait ensuite à la tête d'une flotte au secours de Jean II, s'il en était besoin ; or, Louis avait en même temps reçu des lettres d'Édouard et de Warwick, — lettres des plus humbles, — où ils annonçaient l'envoi d'une ambassade en France. Il suffirait au roi d'Aragon de voir ces lettres pour se convaincre que les Anglais se moquaient de lui et que leur promesse d'appui contre la France était un leurre ; d'ailleurs, Louis XI, au courant de toutes leurs menées, aurait tôt fait de les réduire à l'impuissance. Ses dispositions à l'égard de l'Aragon étaient des plus bienveillantes : n'en avait-il pas donné une preuve, en permettant au comte de Foix de servir son beau-père ? Jean II devait prendre garde aussi que le roi de Castille « avoit mauvaise volonté contre lui ». Louis XI priait enfin le comte de pénétrer le plus tôt possible les intentions du roi d'Aragon ; il ne voulait pas se laisser « amuser par paroles », pendant que Warwick arriverait par mer ; or les Anglais devaient s'embarquer le 1<sup>er</sup> mai. Louis XI envoyait tous pouvoirs au comte de Foix pour conclure une alliance avec Jean II, au cas où ce dernier y consentirait ; Gaston, étant sur les lieux, pouvait mieux que personne juger de ce qu'il y avait à faire, et si le roi d'Aragon exprimait le désir d'avoir une entrevue avec Louis XI, le comte de Foix pourrait en « apointer » ce que bon lui semblerait, sans crainte d'être désavoué par son suzerain<sup>2</sup>.

Ces instructions de Louis XI n'étaient envoyées à Gaston IV qu'à bon escient : le roi était sûr d'avance de voir ses propositions agréées par Jean II. Dès la fin de mars, le roi d'Aragon comprenait qu'il n'y avait rien à attendre de

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20489 ; publ. par Vaesen, t. II, p. 37.

2. Au mois d'avril 1462, Louis XI écrivait à un correspondant inconnu et lui exprimait son désir de conclure un traité d'alliance avec le roi d'Aragon. (Bibl. Nat., ms. fr. 20489, fol. 61 v<sup>o</sup> ; publ. par Vaesen, t. II, p. 40.)

l'Angleterre, et pressenti déjà par Gaston qui appelait de tous ses vœux une alliance franco-aragonaise, il avait envoyé à Bordeaux Pierre de Peralta, connétable de Navarre, pour protester de ses bonnes dispositions envers la France. Louis XI avait répondu par de bienveillantes paroles, et c'est alors qu'il avait envoyé au comte de Foix les instructions qu'on vient de lire. Gaston se mit en devoir d'obéir; il se rendit à Olite, où se trouvait alors Jean II, et dès le 12 avril le traité entre la France et l'Aragon était conclu sans la moindre difficulté<sup>1</sup>. Aux termes de ce pacte, les deux rois promettaient de s'aider mutuellement, leur vie durant, contre tous leurs ennemis. Comme plusieurs villes et places du royaume de Navarre avaient été précédemment occupées, au grand préjudice du roi Jean, du comte et de la comtesse de Foix et de leur fils Gaston, légitimes héritiers de ce royaume, et que le roi de France, par suite du mariage de sa sœur avec le vicomte de Castelbon, se trouvait très étroitement lié aux intérêts de la maison de Foix, il fut convenu qu'il fournirait son concours pour la reprise de ces places; Jean II s'engageait de son côté à prêter main-forte au roi de France pour la reprise de Calais et des autres villes de son royaume occupées par ses ennemis. Cette convention posait les préliminaires d'un traité d'alliance plus complet et plus important : on convint qu'une entrevue aurait lieu à Sauveterre entre les deux rois, ainsi que Louis XI en avait exprimé le désir.

Tout l'honneur de cette négociation revient au comte de Foix; il faut dire que nul n'avait plus d'intérêt que lui à son succès. Si Louis XI promettait son secours pour la soumission de la Navarre, c'était la cause du comte de Foix qu'il s'engageait à soutenir, et il n'y avait plus de doute que les droits du comte fussent à tout jamais établis. Tout en traitant au nom de son suzerain, Gaston avait été en effet assez habile pour faire disparaître l'obstacle unique qui s'opposait encore à la reconnaissance de ces droits par tous les Navarrais.

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 11, fol. 150 r<sup>o</sup>; Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 320.

Par le décès de Don Carlos, la princesse Blanche, sa sœur, avait hérité de ses prérogatives; le prince de Viane, en mourant, les lui avait léguées. C'était elle qui, dans l'ordre de primogéniture, devait recueillir la succession de leur mère; la comtesse de Foix ne venait qu'en seconde ligne. Depuis la mort de son frère, Blanche résidait en Navarre, étroitement surveillée par son frère et sa sœur; mais, toute impuissante qu'elle fût à rien entreprendre, elle n'en demeurerait pas moins par sa seule présence le représentant de la légalité, et le parti beaumontais, qui avait lutté pour Don Carlos, n'hésita pas à reporter sur sa sœur ses espérances. C'est ce que le comte et la comtesse de Foix voulaient empêcher à tout prix. Gaston agit en conséquence auprès de Louis XI, qui était assez dépourvu de scrupules pour entrer sans hésitation dans les vues de son vassal : il tenait à ce que sa sœur régnât un jour en Navarre, et la princesse Blanche était le seul obstacle à la réalisation de ce dessein : il fallait le faire disparaître. Au dire des historiens espagnols, — suspects, il est vrai, de partialité, — ce fut une des conditions du mariage de Madeleine de France et du vicomte de Castelbon<sup>1</sup>; mais on n'en trouve point trace dans le contrat. Il est certain du moins que ce fut une des clauses secrètes du traité d'Olite. Louis XI exigea que Blanche fût mise en demeure de renoncer à la succession navarraise; sinon, qu'elle fût cloîtrée ou remise entre les mains du comte et de la comtesse de Foix. Éléonore, qui mit à la poursuite de cette affaire un honteux acharnement, usa de son côté de tous les moyens de persuasion pour amener son père à sacrifier sa fille aînée; elle lui représenta que Blanche avait été répudiée par le roi de Castille, qu'elle n'avait pas d'enfants et n'en pouvait avoir; elle, au contraire, avait toujours fidèlement servi son père; elle avait des enfants dignes de lui succéder; son mari était tout disposé à aider de nouveau son beau-père contre tous ses ennemis<sup>2</sup>.

Jean II céda; l'alliance du roi de France valait bien le

1. Moret, *Anales de Navarra*, t. VI, pp. 452-453.

2. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 106 v<sup>o</sup>.

sacrifice d'une princesse qui avait toujours été sacrifiée et que le traité de 1455 avait déjà condamnée. Blanche reçut l'ordre d'accompagner son père au delà des Pyrénées pour assister à son entrevue avec Louis XI : il était question, lui disait-on, de la marier au duc de Berry, frère du roi de France. Mais l'infortunée princesse ne se faisait point d'illusion sur les véritables desseins de son père et de sa sœur; elle répondit qu'à aucun prix elle n'irait en France, ne voulant pas « se tuer elle-même ». Vaine protestation : son père la fit transporter de force d'Olite à Roncevaux par Pierre de Peralta (23 avril)<sup>1</sup>. C'est là que, dans un acte signé de sa main, elle déclara qu'on l'entraînait en France contre sa volonté et qu'elle avait entendu dire qu'on la voulait livrer à Louis XI ou au comte de Foix. De crainte qu'on ne l'obligeât à renoncer à son droit sur la succession de sa mère en faveur de sa sœur Eléonore ou de l'infant d'Aragon Ferdinand, elle protesta que toute renonciation de sa part devrait être considérée comme nulle et sans valeur, si elle n'était faite en faveur du roi de Castille ou du comte d'Armagnac. Trois jours après, Blanche fut amenée à Saint-Jean-Pied-de-Port; comprenant alors qu'on en voulait, non seulement à ses droits, mais peut-être à sa vie, elle donna pouvoir au roi de Castille, au comte d'Armagnac, à Jean de Beaumont et à Pierre de Irurita de négocier sa mise en liberté; sinon, de prendre les armes pour sa délivrance et celle du royaume de Navarre et d'offrir sa main à n'importe quel roi ou prince de la chrétienté. Trois jours après encore, à la nouvelle qu'on allait l'emmenner à Saint-Palais pour la livrer à ses ennemis, elle fit cession et donation entre vifs de tous ses droits sur la Navarre au roi de Castille en raison des services qu'il avait toujours rendus à la cause de Don Carlos, devenue la sienne, et elle déclara déshériter sa sœur Eléonore (30 avril)<sup>2</sup>.

1. Cf. Moret, *op. cit.*, t. IV, p. 433-434; Yanguas, *Historia compendiada*, pp. 315-317.

2. Galland (*Mémoires pour l'histoire de Navarre*, p. 32) nie que la donation faite par Blanche au roi de Castille de tous ses droits sur la Navarre ait eu lieu. — Cf. aussi Bascle de Lagrèze, *La Navarre française*, t. I, pp. 247-248.

C'est à Saint-Jean-Pied-de-Port que la malheureuse prisonnière fut livrée par Peralta au captal de Buch : elle fut emmenée à Orthez, puis à Lescar, où elle mourut deux ans après. Les historiens espagnols, en particulier les historiens navarrais<sup>1</sup>, n'ont pas craint d'affirmer que le comte et la comtesse de Foix, non contents de tenir Blanche entre leurs mains, abrégèrent ses jours par le poison. La gravité de cette accusation est telle qu'il est permis d'élever des doutes ; les preuves convaincantes qui la légitiment font défaut<sup>2</sup>. Evidemment, les mêmes historiens qui ont écrit que Don Carlos périt empoisonné par sa marâtre Jeanne Enriquez, devaient être amenés à penser que la princesse Blanche, tombée comme son frère aux mains de ses pires ennemis, subit un sort analogue, et ils n'ont pas hésité à prêter à ces deux princes le même rôle odieux qu'à la reine d'Aragon. Mais, une fois maîtres de la princesse, le comte et la comtesse eurent-ils intérêt à hâter sa fin ? Sans doute, en 1464, au moment de la mort de Blanche, les Navarrais avaient presque obtenu sa délivrance<sup>3</sup>, et on a pu conclure de là avec quelque vraisemblance que, pour éviter ce péril suprême, Gaston et Éléonore trouvèrent commode de se débarrasser de leur prisonnière par le poison. Mais on doit se souvenir aussi que Blanche était d'une nature faible et malade, qu'elle avait le même tempérament que son frère Don Carlos, qu'elle était prompte à se laisser abattre par l'adversité ; quoi d'extraordinaire à ce qu'elle soit morte de mort naturelle, affaiblie par tant d'années de captivité en Navarre et en Béarn, n'ayant plus rien à espérer de l'avenir ? Faut de témoignages contemporains qui puissent jeter la lumière sur ce drame domestique, il doit rester enveloppé

1. Yanguas, *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, t. III, p. 342 ; Moret, *loc. cit.*

2. La princesse mourut non à Orthez, mais à Lescar, comme en témoigne cette brève mention relevée dans un registre de comptes des archives de Navarre (*Libro de diferentes memorias*), reg. 498, fol. 124 v<sup>o</sup>. « Doña Blanca, princessa, finó en Bearn en el logar de Lescar, 11<sup>o</sup> día de deziembre anno M<sup>o</sup> CCCCLXIII<sup>o</sup>. » Remarquons qu'il n'est point question de mort violente.

3. Cf. le chapitre suivant.



de mystère, et il sera permis de ne point souscrire à une opinion qu'aucun document n'appuie. L'iniquité des bourreaux de la princesse n'en est point d'ailleurs diminuée, et si la responsabilité qui leur incombe doit être répartie sur plusieurs têtes, il faut convenir que la mémoire de Gaston et d'Éléonore en reste singulièrement ternie.

L'entrevue des rois de France et d'Aragon, décidée à Olite, eut lieu le 3 mai 1462 entre Sauveterre et Saint-Palais. Mais avant de quitter Bordeaux, Louis XI fit célébrer le mariage de sa sœur avec le vicomte de Castelbon, qui prit dès lors le titre significatif de prince de Viane. La cérémonie eut lieu à Saint-Macaire : les ducs de Berry et de Bourbon, les comtes d'Armagnac, de la Marche et d'Eu y assistaient<sup>1</sup>. C'est aussi pendant le séjour du roi à Bordeaux que fut décidé le mariage d'une des filles du comte de Foix, Marguerite, avec Gaston, fils de Jean de Grailly, comte de Candale; ce dernier avait enfin abandonné le parti anglais et l'Angleterre, où il vivait depuis la conquête de la Guyenne, et avait fait sa soumission au roi de France. Le contrat fut signé le 16 mars<sup>2</sup> : Gaston IV donnait en dot 40,000 écus et restituait au comte de Candale le captalat de Buch et les autres domaines de la maison de Grailly qu'il avait acquis dix ans auparavant; au cas où le fils du comte de Candale viendrait à mourir avant la consommation de ce mariage, Marguerite devrait épouser son frère puîné<sup>3</sup>. Ce projet d'union ne se réalisa pas, et la cause en fut peut-être le refus du comte de Foix de restituer les biens qu'il avait jadis achetés à beaux deniers comptant et dont Dunois lui avait cédé deux ans plus tôt l'entière propriété. Gaston de Candale devait épouser, sept ans après (1469), une autre fille du

1. Dom Vaissete (t. XI, p. 44) semble dire que Gaston IV y assista aussi, mais cela paraît improbable. Quant au prince de Viane, il résida dès lors presque constamment auprès de Louis XI : au mois d'août 1462, on le voit accompagner le roi au Mont-Saint-Michel. (Cf. *Chronique du Mont-Saint-Michel*, publiée par S. Luce, t. I, p. 65.) Le 6 juin 1462, il est à Chinon avec Louis XI (*Ordonnances*, t. XV, p. 492).

2. Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 578.

3. Dom Vaissete, t. XI, p. 45.

comte de Foix, Catherine<sup>1</sup>, tandis que Marguerite s'unit en 1471 au duc de Bretagne<sup>2</sup>.

De Bordeaux, Louis XI passa par Dax, Bayonne et Orthez pour se rendre à Sauveterre. A son entrée en Béarn, les seigneurs du pays, Bernard de Béarn en tête, vinrent le recevoir et lui faire escorte. C'est alors qu'apprenant qu'il mettait le pied sur la terre béarnaise, le roi, nous dit Guillaume Leseur, « fit descendre l'espée à son escuier Garguessalle et dist ces parolles : Nonobstant que je cuyde bien estre en mon pays, quant je suis en celuy de monsieur de Foix, si suys je maintenant en pays qui est empire et qui n'est en riens tenu de moy ; et pour ce, tant que je chevaucheray par ce pays icy, vous, grant escuier, n'y portez point mon espée, car il ne se doit point faire. — De laquelle chose. mons. Bernard et les aultres seigneurs de Bearn qui là estoient en furent fort contens et en remercyerent le Roy »<sup>3</sup>. Le comte de Foix, qui se trouvait encore en Navarre, revint en toute hâte et alla chercher Louis XI à Orthez pour le mener à Sauveterre ; de son côté, Jean II s'était rendu à Saint-Palais. C'est entre ces deux villes, à Osserain, sur le Saison, à la frontière même du Béarn et de la Navarre, qu'eut lieu le 3 mai l'entrevue des deux rois<sup>4</sup>.

L'alliance déjà conclue à Olite fut confirmée et la campagne de Catalogne décidée : le roi d'Aragon s'engagea à payer à Louis XI 200,000 écus, moyennant quoi Louis promit de lui fournir 700 lances pour l'aider à soumettre la Catalogne révoltée depuis la mort de Don Carlos ; en attendant qu'il pût

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 543.

2. Le comte de Candale fut dédommagé de la perte de ses domaines héréditaires, qui restèrent au comte de Foix par la donation que lui fit peu après Louis XI (17 mai) de la seigneurie de Lavour et de quelques autres terres en Languedoc (P. Anselme, t. III, p. 382) ; il devint, par la suite, vice-roi de Roussillon. — Cf. aussi Bibl. Nat., ms. fr. 6969, fol. 96 r<sup>o</sup> ; collection Du Chesne, vol. 107, fol. 172 r<sup>o</sup> ; *Ordonnances*, t. XV, p. 482.

3. Leseur, t. II, chap. xvi.

4. Bibl. Nat., fonds espagnol, n<sup>o</sup> 338, fol. 74-76 (copie) ; fonds Du Puy, vol. 179, fol. 16 r<sup>o</sup>, et vol. 821, n<sup>o</sup> 258 ; — publ. par Lenglet-Dufresnoy, *Preuves de Commines*, t. II, p. 373.

acquitter sa dette, Jean II engagea à son allié les comtés de Roussillon et de Cerdagne, dont le roi de France percevrait tous les revenus par l'intermédiaire du procureur royal Charles d'Oms. Louis XI espérait bien que la cession momentanée de ces deux provinces deviendrait définitive; c'était pour lui un moyen détourné de recueillir une partie de l'héritage de sa mère en Aragon<sup>1</sup>. Il exigea, au cas où la somme ne lui serait pas intégralement payée, que le restant lui fût assuré par Jean d'Aragon, Hugues de Rocaberti, Ferrer de la Nuça et Pierre de Peralta qui assistaient à l'entrevue. Ces quatre seigneurs en firent la promesse à Saragosse le 23 mai, en présence de deux envoyés français, Bernard d'Oms, sénéchal de Beaucaire, et Arnaud de Monbardon; à la même date, Jean II ratifia solennellement l'engagement qu'il avait pris à Sauveterre<sup>2</sup>.

Aussitôt de retour à Bordeaux, Louis XI se mit en mesure de remplir les conditions du traité de Sauveterre. Le comte de Foix était tout désigné par ses liens de parenté avec le roi d'Aragon et ses intérêts personnels en Espagne pour commander l'armée française chargée d'opérer en Catalogne. Louis XI le nomma capitaine général et mit sous ses ordres sept cents lances, quatorze cents archers d'ordonnance et quatre mille francs archers; un impôt spécial fut levé en Languedoc pour subvenir aux frais de l'expédition. Les principaux capitaines de l'armée française étaient Jean d'Orval, fils du sire d'Albret; le maréchal de Comminges; Louis de Crussol, sénéchal de Poitou; le grand écuyer Garguessalle; Gaston du Lyon, sénéchal de Saintonge; Étienne de Vignolles, bailli de Montferrand; le seigneur de la Barde, sénéchal de Limousin; Jean Bureau, Mérigon de

1. Il pouvait dire avec fierté quelques jours après : « Et ainsi il me semble que je n'ay pas perdu mon escot. » (Vaesen, t. II, p. 48.)

2. Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 3912, fol. 151 : « Obligacion de l'argent prêté par le roy Loys XI<sup>e</sup> au roy d'Arragon Jean II »; *ibid.*, ms. fr. 6969, fol. 112 r<sup>o</sup>. — Il y a deux actes de Jean II : 1<sup>o</sup> le 21 mai, il ratifie le traité du 3 (Lenglet-Dufresnoy, *op. cit.*, t. II, p. 360); 2<sup>o</sup> le 23 mai, il engage le Roussillon et la Cerdagne à Louis XI (*ibid.*, p. 364).

Castillon, sans compter tous les capitaines des francs-archers; de son côté, le comte de Foix leva sur ses terres cent à cent vingt hommes d'armes et de huit cents à mille arbalétriers. Après avoir quitté Louis XI à Bordeaux, Gaston se rendit à Toulouse, où s'étaient réunis les principaux capitaines pour surveiller l'envoi des troupes vers Narbonne où se faisait la concentration<sup>1</sup>.

Les Catalans se tenaient sur leurs gardes. Dès le mois de mai, l'insurrection avait été proclamée<sup>2</sup>; la reine d'Aragon avait dû sortir précipitamment de Barcelone et s'enfermer dans Girone. La députation de Catalogne, constituée en une sorte de junte suprême siégeant en permanence, avait pris la direction du mouvement insurrectionnel; Hugues-Roger, comte de Pallars, avait été nommé capitaine général de l'armée catalane, et, le 29 mai, il avait quitté Barcelone, après avoir fait solennellement bénir dans la cathédrale ses étendards. Il s'empara d'Ostalrich et vint camper devant Girone, dont il entreprit le blocus. La reine Jeanne Enriquez s'y était réfugiée avec l'infant Don Ferdinand; la prise de deux otages aussi précieux dès le début de la guerre pouvait être d'un grand poids pour la suite des événements. Le roi d'Aragon était alors entré en Catalogne par la frontière occidentale, et, après avoir pris Balaguer, il allait s'avancer vers Lérida et Barcelone, quand une armée sortie de la capitale le tint en échec aux environs de Lérida<sup>3</sup>.

L'armée française fut assez longue à se concentrer. Le 26 juin, le comte de Foix était encore à Mazères<sup>4</sup>, quoique dès le 12 de ce mois le bruit eût couru à Barcelone qu'il était entré dans Pallars<sup>5</sup>; le 27, il était à Carcassonne<sup>6</sup> et le 29 il arriva à Narbonne où il séjourna quelques jours; il

1. Leseur, t. II, chap. xvii.

2. Le 30 mai, les consuls de Vich annonçaient à la Généralité de Catalogne la prochaine arrivée du comte de Foix. (*Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, t. XX, p. 14).

3. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 112-113.

4. *Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XXI, p. 177.

5. *Ibid.*, t. XX, p. 233.

6. *Ibid.*, t. XXI, p. 211.

y était encore le 5 juillet. Il écrivit de là à la reine d'Aragon, l'encourageant à tenir bon dans Girone et lui faisant espérer une prochaine délivrance<sup>1</sup>. Il écrivit aussi aux habitants du Roussillon pour les sommer de se soumettre au roi de France<sup>2</sup>; les consuls de Perpignan en référèrent à la Généralité de Catalogne<sup>3</sup>, qui leur dicta une fière réponse « aux paroles orgueilleuses, injurieuses et déshonnêtes du comte »<sup>4</sup>. Le Roussillon faisait donc cause commune avec les Catalans; il fallait le conquérir avant de pouvoir marcher au secours de Girone.

L'armée française quitta Narbonne le 8 juillet; après avoir occupé Sigean, elle s'avança vers Salses<sup>5</sup>. En avant de cette place était une chaussée défendue par un moulin fortifié et appelée le « Pas du Moulin de Salses »; huit à neuf cents Roussillonnais la gardaient; deux cents Français, sous les ordres de Gaston du Lyon et du capitaine des francs-archers Chauveroché, l'enlevèrent dans un brillant combat, ainsi que le moulin<sup>6</sup>. La ville, bien que défendue par une garnison d'un millier d'hommes, se rendit, et le comte de Foix y établit pour capitaine le gentilhomme gascon Arnaud de Salins. L'armée française paraît alors s'être divisée en deux colonnes : la première, traversant le Têt, soumit en passant Rivesaltes (13 juillet)<sup>7</sup> et se dirigea vers Perpignan; la seconde colonne, longeant la côte, enleva les blés de la plaine de la Salanque et les fit porter par bateaux à Leucate; Torreilles, Villelongue, Sainte-Marie-de-la-Mer furent em-

1. *Collecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XXI, p. 175.

2. *Ibid.*, t. XXI, p. 365.

3. *Ibid.*, t. XXII, p. 362.

4. *Ibid.*, t. XXI, p. 390.

5. La principale source à laquelle nous empruntons le récit de la campagne est Guillaume Leseur, qui lui a consacré un de ses meilleurs chapitres (chap. xvii). Nous renvoyons, pour plus de détails, à l'annotation qui accompagne ce chapitre dans notre édition de la chronique.

6. Salses était une position des plus importantes : c'était la clef d'Espagne, *clau de Spanya* (*Colecc. de doc. ined.*, t. XXI, p. 486).

7. Le 13 juillet, Gaston écrit de Rivesaltes aux habitants du Boulou d'avoir à se soumettre. (*Ibid.*, t. XXI, p. 487.)

portés<sup>1</sup>. Le siège de Canet arrêta nos troupes quelque temps; le sénéchal de Saintonge s'y signala, et Louis XI, en récompense de sa belle conduite, le fit peu après vicomte d'Ille et de Canet. Millas, qui avait songé à faire quelque résistance, fut enlevé. Pendant ce temps, la première colonne s'emparait de Bages (15 juillet) et attaquait le Boulou, au pied des montagnes : la place était défendue par huit à neuf cents Catalans qui ne purent résister à un assaut (21 juillet); les deux colonnes se trouvaient dès lors réunies. Gaston eût voulu, avant de passer en Catalogne, soumettre Perpignan, dont les habitants lui avaient fait une si insolente réponse; mais il reçut une lettre pressante de la reine d'Aragon qui, désespérant de voir arriver les Français, était sur le point de se rendre; la ville même de Girone avait été enlevée par les Catalans, et la reine, avec son fils et quelques fidèles, s'était réfugiée dans la vieille forteresse de la Gironelle, qui ne pouvait longtemps tenir<sup>2</sup>.

A cette nouvelle, le comte résolut de diviser l'armée en deux corps : l'un, sous les ordres du sire d'Orval, resta en Roussillon pour en achever la soumission; l'autre, plus considérable, composé de six à sept mille hommes, s'apprêta, sous les ordres du comte de Foix lui-même, à franchir les Pyrénées. Le passage de la montagne était défendu par le col du Perthus; deux mille Catalans, détachés de l'armée du comte de Pallars, s'y étaient fortifiés sous les ordres du vicomte de Rocaberti et du chanoine Ramon de Planella. Le passage était si étroit, la position si forte que cent hommes eussent suffi à la rendre inexpugnable; mais, grâce à une ruse de guerre d'un des capitaines français, les Catalans l'abandonnèrent; trois cents d'entre eux y furent tués : le même jour, le col de Panissars était franchi et l'armée entra en Catalogne<sup>3</sup>. Il importait de marcher vite pour secourir Girone le plus tôt possible; heureusement plusieurs places, la Junquera, la Roca, Rocaberti, Figueras et Bascara, ouvrirent leurs por-

1. Cf. Gazanyola, *Histoire de Roussillon*, p. 285.

2. Moret, *Annales de Navarre*, t. VI, p. 435.

3. Cf. *Colecc. de doc. ined.*, t. XXII, pp. 83-86.

tes sans coup férir. Dans cette dernière ville, le comte apprit que la reine d'Aragon se rendait le jour même; aussitôt, bien que ses troupes fussent très fatiguées, il se remit en route. En arrivant dans la campagne de Girone, il apprit que le siège était levé : le comte de Pallars, informé de son approche et étonné qu'il eût pu franchir le Perthus, n'osa l'attendre, bien qu'il disposât de 14 à 15,000 hommes, et battit en retraite sur Hostalrich. L'armée française entra sans résistance dans Girone, dont les habitants apportèrent eux-mêmes les clefs (23 juillet)<sup>1</sup>. Il était temps : on mourait de faim dans la forteresse, où les derniers défenseurs s'étaient réfugiés avec la reine et son fils : « Et est à penser, ajoute Leseur, que au premier més ne leur falloit point de moutarde ne d'aulture saulxe; car ils estoient assez pourvus de bon appétit »<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, le roi d'Aragon, qui avec son armée campait à Lérida et à Balaguer, s'était décidé à marcher de nouveau sur Barcelone; il avait sous ses ordres son fils Alfonse d'Aragon, qui dans cette campagne acquit un grand renom d'homme de guerre, le comte de Prades et l'infant don Henri. La Généralité de Catalogne, loin de perdre courage, venait de prendre une résolution énergique : tous les Catalans âgés de plus de quatorze ans durent s'armer pour la défense du pays; l'infant don Ferdinand, qui, à la mort de Don Carlos, avait été reconnu comme primogénit et héritier, fut déclaré déchu de cette dignité et « mis au rang d'un simple particulier ». Mais les Catalans furent complètement défaits dans une bataille livrée près du château de Rubinat, et l'armée royale, occupant Cervera, vint assiéger Tarrega, que défendait une forte garnison; Barcelone était menacé (août)<sup>3</sup>. Les Catalans n'avaient pas attendu ce désastre pour prendre un parti extrême : le 11 août ils avaient décidé de se mettre sous la protection du roi de Castille, qui fut proclamé comte de Barcelone et seigneur de Catalogne; le 12, ils lui envoyèrent un d'entre eux pour lui annoncer cette résolution et

1. *Collecc. de doc. ined.*, t. XXII, p. 91.

2. T. II, chap. xvii.

3. Zurita, t. IV, fol. 114 v<sup>o</sup>; Moret, t. VI, p. 440.

solliciter des secours<sup>1</sup>. Après bien des hésitations, Henri IV consentit à venir en aide à ces nouveaux sujets qui s'offraient librement à lui : il donna 2500 chevaux à Jean de Beaumont, prieur de Navarre, et le 11 septembre l'envoya à Barcelone pour recevoir le serment des Catalans; en même temps il se rendit lui-même à Agreda, sur les frontières de l'Aragon et de la Navarre, pour se rapprocher du théâtre de la guerre<sup>2</sup>.

Après avoir séjourné quelque temps à Girone<sup>3</sup>, Gaston marcha sur la capitale<sup>4</sup>, en soumettant toutes les places qui se trouvaient sur sa route; son objectif était de joindre le roi d'Aragon. Le siège fut d'abord mis devant Verges, au bord de la mer, à une lieue de Torroella de Montgri; la place dut se rendre et ses défenseurs restèrent prisonniers. Mais dans la nuit qui suivit la prise de Verges, le bruit courut que le comte de Pallars, avec toute son armée, était devant Torroella, dans l'intention de surprendre les Français. Bien que les Catalans fussent très supérieurs en nombre, Gaston n'hésita pas à accepter la bataille et s'avança jusqu'à une demi-lieue de Torroella. Pallars, qui disposait de fort peu de cavalerie, avait adossé ses troupes au flanc d'une colline, inaccessible aux cavaliers, et où ses gens de pied pourraient, pensait-il, trouver un refuge; le comte de Foix fit tourner la position et occuper le sommet de la hauteur par le sénéchal de Bigorre; puis il attaqua avec vigueur les Catalans qui, bien que soutenus par une très forte artillerie, finirent par plier; à ce moment le sénéchal de Bigorre tomba sur eux à revers et Pallars, chassé de ses positions, dut faire retraite

1. Cf. la chronique de Diego Enriquez del Castillo, dans les *Cronicas de los reyes de Castilla*, t. III, pp. 122-124.

2. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 306. — Cf. aussi sur ces opérations une lettre de Guérait Dezpla, écrite de Perpignan à Louis XI le 21 août (Bibl. Nat., ms. fr. 20428, fol. 26 r<sup>o</sup>) et une lettre du bailli de Labourd au roi, écrite de Bayonne le 3 septembre (*ibid.*, ms. fr. 20486, fol. 92 r<sup>o</sup>).

3. A la fin d'août, Louis XI envoya huit ou dix galères sur les côtes de Catalogne (Cf. une lettre de Jeanne Enriquez, Arch. d'Aragon, *Cartas reales* de Jean II).

4. Le 14 août, Louis XI écrivait au maréchal de Comminges de marcher sur Barcelone (Bibl. Nat., ms. fr. 15537, fol. 214; Vaesen, t. II, p. 69).



vers la ville, en abandonnant toutes ses pièces. Le comte de Foix, pensant que l'ennemi voudrait reprendre l'offensive, resta huit jours devant Torroella; mais le général catalan, découragé et malade, se retira au bord de la mer, à Palamos, en laissant dans la place une assez forte garnison<sup>1</sup>.

Gaston quitta alors Torroella et vint occuper Colomes, d'où il soumit plusieurs places de l'Ampourdan. La nouvelle lui parvint à ce moment que le sire d'Orval, qu'il avait laissé en Roussillon et qui était tombé malade peu après<sup>2</sup>, venait de mourir<sup>3</sup>; il revint aussitôt à Girone pour rallier le détachement que commandait le sire d'Orval et dont Poncet de Rivière avait pris la tête; ces troupes passèrent sans encombre le col du Perthus et peu après toutes les troupes françaises se trouvaient une fois de plus réunies à Girone. La marche sur Barcelone fut reprise, et le comte de Foix vint camper sous les murs d'Hostalrich, une des plus fortes positions de la Catalogne, que Pallars avait approvisionnée de son mieux. Gaston s'apprêtait cependant à l'assiéger, quand il reçut du roi d'Aragon une lettre où son beau-père le priait de marcher le plus rapidement possible sur Barcelone pour se joindre à lui; Jean II venait en effet de s'emparer de San Culgat et de Martorell, à quelques lieues de la capitale. A cette nouvelle, le comte quitta Hostalrich, et, soumettant sur son passage San Celoni, Granollers et Monmeló, emportant d'assaut le château de Moncade, il rejoignit le roi d'Aragon à San Andrés, à cinq kilomètres de Barcelone. Jean II, escorté du comte de Prades, des grands maîtres de Montèse et de Calatrava, avait sous ses ordres trois à quatre mille hommes.

Les Castellans ne restaient point cependant inactifs : dès la fin d'août, leur général en chef Jean de Beaumont était entré en Aragon avec deux mille chevaux, avait campé à

1. Leseur dit à tort qu'il se rembarqua pour Barcelone (Cf. *Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XXIII, p. 95).

2. Dès le 16 août, le général catalan, bien informé, annonçait la maladie du sire d'Orval aux Barcelonais (*Colecc. de doc. ined.*, t. XXIII, pp. 5-7).

3. Le 2 septembre 1462, la nouvelle de cette mort arrivait à Bayonne et Pierre Aubert la transmettait à Louis XI (Bibl. Nat., ms. fr. 6969, fol. 225 r°).

Langua, en-deçà de Calatayud, et s'était emparé de diverses localités, entre autres du château de Moros<sup>1</sup>. Le roi de Castille s'était lui-même avancé jusqu'à Soria avec six mille chevaux, et dans les premiers jours de septembre, Jean de Beaumont, que le comte de Haro et Carlos d'Artieda avaient renforcé de trois mille chevaux, entra en Catalogne<sup>2</sup>.

Avant d'entreprendre le siège de Barcelone, le roi d'Aragon aurait voulu soumettre tout le pays environnant; mais les capitaines français, comptant se venger sur la capitale des souffrances de l'expédition, voulurent tout d'abord se rendre maîtres de la ville (septembre)<sup>3</sup> : on la cerna de la mer au monastère de Santa-Maria-de-Jésus. Les Barcelonais, défendus par une garnison de cinq mille hommes, faisaient sans cesse des sorties; ils osèrent même mettre à mort un héraut que Jean II leur envoya. Alfonso d'Aragon se distingua en s'emparant du Monjuich qui domine la ville. Les Barcelonais avaient la mer libre et pouvaient communiquer par-là avec le reste de la Catalogne : un capitaine français essaya avec sept navires de bloquer le port, mais la marine barcelonaise était plus puissante; François de Pinos sortit au-devant des galères de France pour leur livrer bataille; le vent, qui fut contraire, s'y opposa<sup>4</sup>. Le siège dura environ trois semaines; on était au mois d'octobre et l'hiver approchait, s'annonçant très dur; d'autre part, les Castillans, entrés en Catalogne sous les ordres de Jean de Beaumont, allaient essayer sans doute de délivrer la ville; mieux valait les combattre en rase campagne que sous les murs d'une

1. *Colecc. de doc. ined.*, t. XXIII, p. 85.

2. *Ibid.*, p. 128. — C'est à ce moment-là que, d'après M. Vaesen (*op. cit.*, t. II, p. 88, note), l'armée française, sur l'ordre de Louis XI, se serait divisée en deux corps, et tandis que le comte de Foix restait en Catalogne, le maréchal de Comminges aurait occupé la Navarre. Nous avons montré ailleurs (édit. de Leseur, t. II, chap. xvii, note) que cette opinion est peu vraisemblable : Leseur mentionne, d'ailleurs, la présence du maréchal à l'armée de Catalogne jusqu'à la fin de la campagne.

3. Jean II était devant Barcelone le 20 septembre (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3443, fol. 82 r<sup>o</sup>).

4. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 117.

place où l'on serait exposé par derrière aux sorties des assiégés.

Le comte de Foix et le roi d'Aragon levèrent donc le siège de Barcelone et vinrent attaquer Villafranca del Panadès que défendait Juan de Cardona avec un millier de Catalans. Un premier assaut fut donné, où le sénéchal de Bigorre et un jeune gentilhomme nommé Simonnet Pierre furent pris et mis à mort par les assiégés, bien qu'ils offrissent une forte rançon. A cette nouvelle, un second assaut eut lieu dans la nuit; la ville fut mise à feu et à sang. Juan de Cardona, qui s'était réfugié dans l'église, eut la tête coupée ses membres écartelés furent cloués aux portes de la ville<sup>1</sup>. Tout le Panadès fut soumis; San Martin, Tamarit del Mar succombèrent. Le 17 octobre, l'armée française arrivait devant Tarragone, la seconde ville de la principauté après Barcelone<sup>2</sup>; presque inexpugnable, bâtie sur une crête de rocher, elle était en outre protégée par de fortes murailles et d'épaisses tours datant des Romains. Un des corps de l'armée française se logea au monastère de Saint-François avec une partie de l'artillerie, le comte de Foix prit position à celui des Frères Prêcheurs, tandis que le roi d'Aragon occupait le port du Salou pour surveiller la mer. A la nouvelle que Tarragone était assiégée, les Barcelonais embarquèrent toutes leurs forces disponibles et leur flotte parut bientôt devant la ville. Le débarquement se fit en deux endroits différents : mais les Français et les Aragonais, prévenus, s'y opposèrent, et après deux sanglants combats sur le rivage, où les seigneurs d'Andoins et de Lavedan furent blessés, les Barcelonais durent se rembarquer. Un dernier et terrible assaut fut ensuite donné à la ville : le capitaine Raymonnet et Jacques de Bellecombe s'y distinguèrent. Les assiégés, effrayés, et craignant de subir le même sort que les habitants de Villafranca, résolurent de se rendre : par l'intermédiaire de leur évêque, ils obtinrent de conserver leurs biens moyennant 30,000 florins qu'ils

1. Moret, t. VI, p. 441; Yanguas, *Hist. compend.*, p. 307.

2. Cf. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3443, fol. 92 v<sup>o</sup>.

durent payer aux capitaines français. Rodrigue de Rebolledo fut laissé à la tête d'une forte garnison pour défendre la place contre les entreprises des Barcelonais (commencement de novembre).

Après la prise de Tarragone, l'armée remonta vers Lerida et Balaguer. Le 9 novembre, Monblanch fut occupé<sup>1</sup>, la sierra de Panadès franchie, les places d'Ezpluga, las Borjas de Urgel, Puigvert, qui se trouvaient sur la route, prises. Le 15 novembre, le roi d'Aragon et son gendre entraient dans Balaguer<sup>2</sup>; l'armée se répandit alors dans l'Urgel, soumettant les principales places, entre autres Tarrega et Cervera.

Pendant ce temps, les Catalans, profitant de ce que le nord du pays était débarrassé des troupes françaises, se mettaient en mesure de reconquérir l'Ampourdan que le comte de Foix n'avait pu soumettre en entier. Le baron de Cruylles vint mettre le siège devant Girone où s'était enfermé Pierre de Rocaberti; ce vaillant capitaine se défendit si vigoureusement qu'il obligea les assiégeants à lever le siège, après leur avoir infligé de fortes pertes; sortant alors de Girone, Rocaberti vint surprendre le comte de Pallars qui s'était emparé de Bañolas et faillit le faire prisonnier. Girone fut ainsi mis à l'abri de tout coup de main. Un aventurier du nom de Verntallat, qui servait la cause du roi d'Aragon, battait de son côté tout le nord de la Catalogne jusqu'aux portes de Barcelone, soumettant villes et châteaux<sup>3</sup>.

Quant aux gens d'armes français, campés dans l'Urgel, ils ne restaient point inactifs. Le pays où ils se trouvaient, désolé par plusieurs années de guerre, leur offrait peu de ressources, s'il faut en juger par une lettre de Garguessalle à Louis XI<sup>4</sup>; six mois de campagne, de marches forcées

1. Dès le 6 novembre, Jean II était devant la ville (*ibid.*, reg. 3443, fol. 99 v<sup>o</sup>).

2. Ils y restèrent au moins jusqu'au 24 novembre (*ibid.*, fol. 144).

3. Zurita, t. IV, fol. 118.

4. Du 15 novembre. Bibl. Nat., ms. fr. 20855, fol. 68 r<sup>o</sup> (orig.); ms. fr. 6969, fol. 76 v<sup>o</sup>.

dans des pays où ils étaient traités à l'égal des pires ennemis<sup>1</sup>, les avaient épuisés. « C'est grant pitié de voir les gens d'armes, écrivait le grand écuyer, tant sont deffaiz et à pié la plus part ». Campée près de Lérida, sur les frontières de la Catalogne, l'armée « ne s'y povoit entretenir, veu les termes qu'on y tenoit; car ce qui couste en France dix blancs, en couste icy plus de dix-huit..... Et au regart du fait du roy [d'Aragon], sa puissance est bien petite par deçà, et ne fait on rien pour luy; et par ma foy, je doubte que, se nous n'étions, qu'il seroit bien tost achevé de deffaire. » Pour vivre, les Français n'avaient plus d'autre ressource que le pillage; tout le pays, arrosé par la rivière du Sio, fut ravagé. Jean Bureau prit Camarasa; le maréchal de Comminges, Guisona; Rodrigue de Bovadilla, Castelblanc; le capitaine aragonais Juan de Cuellar qui tenait garnison dans Gremeña courait la contrée, au détriment des habitants de Cervera; Denis et Bertrand Coscon faisaient une guerre sans trêve ni merci à ceux de Lérida<sup>2</sup>.

Les Catalans ne cessaient d'insister auprès du roi de Castille pour qu'il prît le titre de roi d'Aragon, affirmant que Saragosse et Valence se soulèveraient en sa faveur, comme Barcelone; mais l'archevêque de Tolède et le marquis de Villena, qui gouvernaient le faible Henri IV, s'y opposèrent et répondirent aux députés catalans que le roi prendrait ce titre quand le moment serait venu<sup>3</sup>. En attendant, la guerre continuait. Des compagnies castillanes se disposaient à entrer en Aragon et en Catalogne par la sierra d'Albarracin, sous les ordres de Jacques d'Aragon et de Juan d'Hijar, qui, comptant passer d'Alcañiz à Tortosa, espérait pénétrer par le sud dans la province de Tarragone; Jean de Beaumont et Jean de Torres, avec six cents chevaux, se joignirent à ces

1. Les Catalans se défendaient par tous les moyens, empoisonnant les montures des cavaliers français. Dès le début de la campagne, le comte de Pallars écrit que cent cinquante chevaux ont été « feritz ab erba, car stan molt inflats ». (*Colecc. de doc. ined.*, t. XXIII, pp. 5-7.)

2. Zurita, t. IV, fol. 120 v<sup>o</sup>.

3. Diego Enriquez del Castillo, t. III, pp. 125-6.

deux capitaines, tandis que Ruy Diaz de Mendoza, prébendier de Biscaye, entra dans le royaume de Valence par Cuenca et Teruel; en quelque temps, ils eurent réduit tout le pays (premiers jours de décembre): Le bruit courait que quinze cents hommes d'armes franchissaient les frontières de l'Aragon à Molina <sup>1</sup>. Toutes les provinces méridionales des royaumes de Jean II étaient sérieusement menacées; il suffisait que la contrée aux environs d'Hijar fût conquise et la route de Saragosse devenait libre à l'envahisseur. La reine d'Aragon, qui se trouvait dans cette ville, appela son mari à son aide; il fut alors décidé, de concert avec le comte de Foix et les capitaines français, que l'Urgel et la Catalogne seraient momentanément abandonnés et qu'on se porterait au sud de l'Ebre, dans l'Hijar.

Mais avant d'entreprendre cette nouvelle campagne, le roi d'Aragon et le comte de Foix résolurent de se rendre à Saragosse afin de s'assurer de la fidélité des habitants au cas où quelque coup de main serait tenté de ce côté par les ennemis. C'était quelques jours avant la Noël; l'entrée des troupes dans la capitale fut solennelle; Jean II voulait frapper l'esprit de ses sujets par l'étalage de sa puissance; la belle ordonnance des compagnies françaises, si bien organisées depuis Charles VII, dut fort étonner les Aragonais peu habitués chez eux à une telle discipline. Le comte de Foix ne parut point à la tête de ses troupes, « fors sur une haquenée en robe de velours cramoisy, fourrée de mardres sublimes; car alors il estoit un peu mal disposé de sa personne et malade d'une goutte qui alors le tenoit » <sup>2</sup>.

Aussitôt les fêtes de Noël passées, on se remit en campagne, quoiqu'en plein hiver; il n'était que temps. Saragosse avait mis sur pied un millier de combattants, qui, sous les ordres de Pierre de Castellon, prirent les devants. Juan d'Hijar venait en effet de s'emparer du château d'Alcañiz, d'Aliaga et de Castellote, et après avoir fortifié ces trois places, courait toute la contrée environnante; pendant ce

1. Zurita, t. IV, fol. 121.

2. Leseur, t. II, chap. XVIII.

temps les Castellans s'emparaient de Zaylla et de la Al-molda; Albentosa, hameau de Teruel, tombait aux mains du gendre de Jacques d'Aragon; Rubielos, Sarrion se livrèrent sans combat, et la Puebla, assiégée, ne dut son salut qu'aux secours qui lui furent envoyés de Teruel. Tout le pays, de Tortosa à la sierra de Albarracin, c'est-à-dire le maetzrazgo de Montèse, fut le théâtre des courses dévastatrices des Castellans et de leurs alliés aragonais<sup>1</sup>.

Les choses changèrent avec l'arrivée du comte de Foix, qui poussa vigoureusement la guerre en la portant sur les terres d'un des principaux rebelles, Juan d'Hijar<sup>2</sup>; le siège fut mis devant Belchite, une de ses plus fortes places. A cette nouvelle, Juan de Silva, grand alferéz de Castille, passa la frontière près de Teruel, brûla Albentosa, Cedrilla, et envoya Juan de Cardona jusqu'aux portes de Valence; Jacques d'Aragon, qui prétendait régner en maître dans les domaines de la baronnie d'Arenos qui avait appartenu au duc de Gandia, son père, accourut à la rescousse. La ville et le château d'Hijar, capitale des Etats du rebelle, n'en furent pas moins emportés par les Français; la nouvelle en fut portée le 19 janvier 1463 à Louis XI par « un borgne aragonais », et un envoyé castillan, Garcie Franco, qui se trouvait alors à la cour, en fut « tant esbahy que merveilles »<sup>3</sup>.

Le roi d'Aragon voulut alors porter la guerre en Castille; le comte de Foix n'eût sans doute pas demandé mieux, ses intérêts s'accordant avec ceux de son beau-père; mais les autres capitaines français s'y opposèrent, disant qu'ils n'étaient pas venus en Espagne pour combattre les Castellans ni compromettre les antiques alliances qui unissaient la France à la Castille<sup>4</sup>. Ils ajoutèrent qu'Henri IV leur avait envoyé ses

1. Zurita, *loc. cit.*

2. Il y était dès la fin de décembre ou au commencement de janvier (cf. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 504, 5<sup>e</sup> compte de Juan de Berrozpe).

3. Lettre de Louis XI de ce jour (Bibl. Nat., ms. de D. Housseau, t. IX, n<sup>o</sup> 4106; publ. par Vaesen, t. II, p. 96).

4. Cf. Gazanyola, *Histoire de Roussillon*, p. 281.

ambassadeurs<sup>1</sup>, que le différend entre les deux souverains espagnols devait être laissé à l'arbitrage de Louis XI dont l'intention était d'avoir une entrevue avec le roi de Castille, et que, pour rendre l'entente plus facile, on était disposé de part et d'autre à conclure une trêve. Le 21 janvier, Louis XI écrivait en effet au comte de Foix, au maréchal de Comminges, à Louis de Crussol et à Jean Bureau que le roi de Castille se rendrait à Fontarabie à la fin du mois et qu'il ne serait pas décent, pendant que les deux rois seraient en pourparlers, que leurs armées continuassent les hostilités<sup>2</sup>; il les pria donc d'y mettre un terme par une trêve<sup>3</sup>. Une première suspension d'armes de dix jours, à partir du 14 janvier, fut conclue. Quelques jours après, le maréchal de Comminges, accompagné de quelques-uns des chefs de l'armée, se rendit auprès du roi de Castille et signa avec lui une trêve d'un mois; si l'entrevue projetée n'avait pas lieu dans ce délai, la trêve serait prolongée jusqu'au 31 mars; elle fut déclarée valable pour le royaume d'Aragon à partir du 24 janvier, pour celui de Valence à partir du 23. Henri IV la signa à Almazan le 14 janvier et la confirma à Cariñena le 29. Les hostilités ne cessèrent point complètement dans le sud de l'Aragon et le royaume de Valence; Juan d'Hijar et les autres aventuriers continuèrent, longtemps après la conclusion de la trêve, leurs pillages et leurs dévastations<sup>4</sup>.

L'armée française alla prendre ses quartiers en Navarre<sup>5</sup> et y prolongea son séjour jusqu'au moment de l'entrevue des

1. D'après Yanguas (*Historia compendiada*, p. 308), le projet du roi de Castille était de vendre la paix au roi d'Aragon contre la cession de la Navarre.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 20493, fol. 68-69; publ. par Vaesen, t. II, p. 100.

3. Cf. *ibid.*, ms. fr. 20489, fol. 92 r<sup>o</sup> (instruction de Louis XI à Philippe Royer, envoyé en Espagne).

4. Zurita, t. IV, fol. 121-122.

5. L'armée se plaignait fort de ne pas recevoir sa solde; ce ne fut qu'après qu'elle eut pris ses cantonnements en Navarre que Louis XI envoya l'argent (cf. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 504, 5<sup>e</sup> compte de Juan de Berrozpe).



deux rois. Par cette occupation de la Navarre, Louis XI voulait en imposer au roi de Castille et lui dicter plus aisément ses conditions. Le 4 mars, le sénéchal de Saintonge et le bailli de Montferrand occupèrent Peralta ; la compagnie écossaise était à Estella, le sénéchal de Poitou à Puente la Reyna, le maréchal de Comminges à Pampelune<sup>1</sup>, Poncet de Rivière à Montreal, Garguessalle à Sanguesa<sup>2</sup>. Quant au comte de Foix, il resta quelques jours à Tudela où « il festoya fort » ses compagnons d'armes<sup>3</sup> ; il tomba malade et ne put se rendre à Pampelune que le 8 mars pour recevoir, avec la comtesse Eléonore qui n'avait cessé de résider en Navarre, le serment des Etats du pays. Il séjourna ensuite quelque temps à Olite, à Tafalla, et ne rentra en France que pour assister à l'entrevue des rois de France et de Castille.

1. La présence du maréchal à Pampelune le 5 mars est constatée par le compte de Juan de Berrozpe, cité dans la note précédente.

2. Cf. une lettre du maréchal de Comminges à Louis XI (Bibl. Nat., ms. fr. 20485, fol. 9 (orig.) ; ms. fr. 6969, fol. 247 r°).

3. Leseur, t. II, chap. xvii. — Voir aussi sur l'occupation de la Navarre, Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 27 r° : « Mémoire de Josselin de ce qu'il a à dire à Messieurs les comtes de Foix, de Comminges, seneschal de Poitou, sieur de Monglat et autres chefs de guerre estans en Aragon de par le Roy ». Josselin du Bois, envoyé en Espagne par Louis XI, fut reçu par le roi de Castille avant le 24 janvier 1463.

---

## CHAPITRE X.

### GASTON IV PRINCE HÉRITIER DE NAVARRE. — SON RÔLE DANS LA LIGUE DU BIEN PUBLIC.

(1463-1465.)

Négociations de Louis XI avec la Castille et l'Aragon ; choisi comme arbitre de leur querelle, il décide l'abandon de la mérindat d'Estella à la Castille. — Entrevue de Fontarabie entre Louis XI et Henri IV ; le comte de Foix y assiste. — Il accompagne le roi à Toulouse et se fait céder la sénéchaussée de Carcassonne pour compenser la perte de la mérindat d'Estella enlevée à la Navarre. — Difficultés que soulève l'exécution de la sentence arbitrale de Louis XI ; les Navarrais, secrètement soutenus par le roi d'Aragon, défendent Estella contre le roi de Castille. — Traité entre Jean II et Henri IV. — Conférences de Tarragone entre le roi d'Aragon et les chefs beaumontais ; ceux-ci réclament la mise en liberté de la princesse Blanche ; mort de cette princesse à Lescar. — Rapprochement entre Gaston IV et les Beaumont. — Expédition envoyée par le comte de Foix en Catalogne : soumission du comté de Pallars. — Gaston se prépare à expulser les Castellans de la Navarre. — La ligue du Bien Public ; Gaston reste fidèle à Louis XI. — Il est chargé d'organiser la défense dans le Midi ; en récompense de ses services, Louis XI lui engage Mauléon et la Soule. — Sa faveur à la cour. — Mariage de sa fille aînée Marie avec le marquis de Montferrat. — Ses projets ambitieux pour son troisième fils Pierre, le futur cardinal.

Quelque temps déjà avant la cessation des hostilités en Espagne, il était question d'un accord entre les belligérants. Louis XI était arrivé à ses fins : Jean II, pressé par les nécessités d'une guerre à soutenir à la fois en Aragon et en Catalogne, lui avait abandonné les pouvoirs les plus absolus sur le Roussillon et la Cerdagne, aussi absolus que ceux dont il jouissait lui-même, alors qu'il gouvernait pour son son frère Alfonse V (1<sup>er</sup> janvier 1463)<sup>1</sup>. Louis XI avait pris, non sans peine, possession de ces deux provinces. On se souvient que, dans sa hâte à sauver la reine d'Aragon, pressée dans Girone, le comte de Foix n'avait pu soumettre toutes

1. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. IV, fol. 122 r<sup>o</sup>.

les places du Roussillon ; la capitale, Perpignan, avait formellement refusé de reconnaître la domination française, bien que son château fût occupé par nos troupes et que le gouverneur Charles d'Oms eût prêté serment à Louis XI. Celui-ci, s'autorisant des pouvoirs que lui donnait le roi d'Aragon, avait alors envoyé en Roussillon le duc de Nemours<sup>1</sup>. Tout le pays s'était soumis ; les habitants de Perpignan, qui tenaient la garnison française assiégée dans le château, s'étaient vus contraints à abandonner leur entreprise (7 janvier) ; le 9, ils imploraient la grâce du duc<sup>2</sup>. D'autre part, les récents succès des Français dans le comté d'Hijar avaient singulièrement modéré les prétentions du roi de Castille, et Louis XI pouvait espérer « avoir avec luy bon traictié ». Enfin, une campagne de sept mois avait épuisé ses ressources ; son armée, éprouvée par les rigueurs de la saison, réclamait la solde arriérée ; on ne comptait plus venir complètement à bout des Catalans ; l'énergique défense de Barcelone prouvait qu'ils étaient capables de soutenir longtemps encore la lutte.

Dès le 6 janvier 1463, Louis XI envoya au roi de Castille l'amiral Jean de Montauban pour préparer les voies d'un accord entre les deux souverains espagnols<sup>3</sup>. On arrêta le projet d'entrevue entre Louis XI et Henri IV ; on convint aussi que la reine d'Aragon prendrait part à la négociation, car on y devait traiter des affaires de Catalogne. Les deux rois espéraient s'entendre aux dépens de l'Aragon : l'un comptait sur la cession définitive du Roussillon et de la Cerdagne,

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20493, fol. 87.

2. Cf. le récit de la soumission de Perpignan dans le ms. fr. 20430, fol. 21 ; Gazanyola, *Histoire de Roussillon*, p. 280 ; Mandrot, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (dans *Revue historique*, année 1890). — Cf. aussi une lettre de Louis XI au comte de Foix et aux autres capitaines français du 19 janvier (Vaesen, t. II, pp. 96-109).

3. Bibl. Nat., ms. fr. 20427, fol. 45 ; Vaesen, t. II, p. 95. — On peut juger, par un passage de la *Cronica del rey Don Enrique el Cuarto*, de Diego Enriquez del Castillo (dans les *Cronicas de los reyes de Castilla*, t. III, p. 127) de l'accueil flatteur qui fut fait à Almazan à l'ambassadeur français : il eut l'honneur de danser avec la reine et fit vœu de ne jamais danser avec une autre dame.

l'autre sur un démembrement de la Navarre à son profit. On décida enfin que l'entrevue aurait lieu entre Saint-Jean-de-Luz et Fontarabie, et la date en fut fixée au dernier jour de janvier<sup>1</sup>; elle fut ensuite retardée. Le roi d'Aragon, dont les affaires n'étaient pas en fort bon état, puisque la Catalogne était toujours en pleine insurrection, avait plus que jamais besoin de l'appui du roi de France; il résolut donc de s'en déférer à l'arbitrage de Louis XI. Il lui avait déjà envoyé Pierre de Peralta<sup>2</sup> pour l'entretenir de la question de Roussillon; au moment où l'amiral de Montauban vint en Castille, il lui dépêcha le justiza d'Aragon Ferrer de la Nuça. Louis XI chargeait en même temps l'envoyé aragonais Galceran Olivier de dire à son maître qu'il avait l'intention d'étendre à la Catalogne la trêve entre l'Aragon et la Castille<sup>3</sup>, et Jean II répondit qu'il se conformerait en tout à la volonté du roi de France, pourvu qu'Henri IV en fît autant<sup>4</sup>. Il délégua à cet effet ses pleins pouvoirs à la reine Jeanne Enriquez<sup>5</sup> : c'est ce qui explique la présence de cette princesse à l'entrevue qui eut lieu au mois d'avril.

Le comte et la comtesse de Foix étaient trop intéressés à la solution du débat pour ne pas se rapprocher du roi dans une circonstance aussi décisive. Le 24 mars, ils quittèrent Tudela, où ils laissèrent leurs plus jeunes enfants, n'amenant avec eux que l'aînée de leurs filles, et se rendirent à Bayonne en passant par Sauveterre, où ils étaient le 27<sup>6</sup>. Gaston, nous dit D. Vaissete, « parut à la cour en équipage magnifique »<sup>7</sup>. Louis XI, après avoir quitté Bordeaux,

1. Louis XI, écrivant à la duchesse de Savoie, espérait que l'entrevue aurait lieu vers la mi-février (Vaesen, t. II, p. 103).

2. Cf. Bibl. Nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 225 v<sup>o</sup> (premier compte de Guillaume de Varie).

3. Arch. Nat., J 596, n<sup>o</sup> 27 : « Réponse à faire aux gens du roy d'Arragon. »

4. Zurita, t. IV, fol. 122.

5. Bibl. Nat., fonds Du Puy, vol. 607, fol. 157 r<sup>o</sup>; cf. Diego de Valera, *Memorial de diversas hazañas*, p. 28.

6. Cf. Arch. de la Chambre des comptes de Navarre, tiroir 184, n<sup>o</sup> 12.

7. D. Vaissete, t. XI, p. 48.

venait d'arriver à Bayonne<sup>1</sup>, et c'est sur sa demande que la comtesse et sa fille accompagnèrent Gaston. Elles étaient escortées « d'un grand nombre de belles dames et damoises, qu'il faisoit très bon veoir; car avecques ce qu'elles estoient fort cointement et richement parées et habillées, il n'y avoit en la compaignie de ma dite dame nulle d'elles qui ne fut fort saige et bien emperlée de gent maintien et gracieux entretenement, si que tous seigneurs et gentilshommes qui povoient venir devers elles estoient d'elles si honestement recueilliz et bien entretenuz qu'il n'y avoit celluy qui, au partir d'elles, n'eust cause de se louer d'elles et d'en dire tous les biens dont ilz se povoient adviser »<sup>2</sup>.

Il y avait à ce moment-là à Bayonne grande affluence de seigneurs de tous pays. Alfonse Carrillo, archevêque de Tolède, et Juan Pacheco, marquis de Villena, envoyés par le roi de Castille, y étaient arrivés dès le 5 mars<sup>3</sup>. Le maître de Montèse, Luis Despuch, et le connétable Pierre de Peralta, qui accompagnaient la reine d'Aragon, s'y rendirent aussi<sup>4</sup>; mais Jeanne Enriquez resta à Ustaritz<sup>5</sup>; ils étaient chargés de faire connaître au roi de France les désirs de leur maître. Jean II se faisait illusion sur les bonnes dispositions de Louis XI à son égard; en s'en remettant à son arbitrage, il se croyait assuré d'obtenir gain de cause contre les prétentions exorbitantes du roi de Castille<sup>6</sup>. Le 8 mars, il écrivait de Saragosse à son conseiller Requesens de Soler une lettre des plus curieuses<sup>7</sup>, qui révèle, en même temps que son état

1. Il était à Dax le 18 mars (Vaesen, t. II, p. 108).

2. Leseur, t. II, ch. XVIII.

3. Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 3863, fol. 209 r<sup>o</sup>: « Potestas super confederacionibus et colligantiis inter christianissimum Francorum regem et regem Castellæ, data per eum domino Tholetano archiepiscopo et marchioni de Villena, ambassatoribus suis. » [10 mars 1462 (v. s.) 1463 (n. s.)]. — Publ. par Lenglet-Dufresnoy, *Preuves de Comines*, t. II, p. 376.

4. Cf. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 504 (5<sup>e</sup> compte de Juan de Berrozpe).

5. Bibl. Nat., fonds Du Puy, vol. 607, fol. 143 r<sup>o</sup>.

6. Cf. Arch. Nat., J 594, n<sup>o</sup> 19: « Lettres par lesquelles Jeanne Enriquez souscrit d'avance au jugement du roi de France. »

7. Arch. de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3410, fol. 197 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXVII.

d'esprit, les projets qu'il soupçonnait son ennemi de nourrir. A l'entendre, le roi de Castille, « selon ses bonnes habitudes et pratiques de vouloir toujours des biens de son voisin d'Aragon », devait proposer à Louis XI le mariage de sa sœur avec le duc de Berry, frère du roi de France; la Catalogne serait la dot de la princesse, et le roi de Castille se désisterait de ses prétentions sur la Navarre au profit du fils aîné du comte de Foix, beau-frère de Louis; en compensation, Henri IV obtiendrait un certain nombre de places des royaumes d'Aragon et de Valence et tous les domaines castillans du roi d'Aragon. Ces prétentions, « fort déshonêtes et hors de toute raison », continuait Jean II, avaient fort mécontenté le roi de France, qui se montrait tout disposé à prendre les armes et s'y préparait déjà, si le roi de Castille n'en voulait rien rabattre. Jean II voyait la meilleure preuve des excellentes dispositions de Louis XI à son égard dans l'empressement qu'il mettait à se préoccuper même de sa santé : à peine avait-il su le roi d'Aragon souffrant d'une légère indisposition, qu'il lui avait aussitôt dépêché un envoyé spécial pour le visiter et le reconforter.

Louis XI ne cherchait en réalité qu'à donner le change à son bon allié d'Aragon pour l'amener plus aisément à accepter son arbitrage. Jean II donna les yeux fermés dans le piège et ne revint de sa méprise qu'en lisant le texte de la sentence arbitrale, si différent de ce qu'il espérait. Il se croyait tellement sûr des bonnes dispositions du roi de France qu'il avait chargé la reine d'Aragon et ses deux ambassadeurs de lui soumettre, comme contre-partie au projet du roi de Castille, un autre plan, de sa manière : il demandait le renouvellement de l'alliance conclue l'année précédente à Sauverre et proposait le mariage de Don Ferdinand, son fils, avec une fille du roi de France, et l'union du duc de Berry avec l'infante Jeanne. Il s'élevait avec la plus grande énergie contre les prétentions du roi de Castille sur la Navarre et ses réclamations indues pour être indemnisé des frais qu'il avait supportés en faisant la guerre dans ce royaume. C'était bien plutôt au roi d'Aragon que devait revenir l'in-

demnité; le roi de Castille s'était immiscé contre toute justice dans les affaires de Navarre<sup>1</sup>.

La décision du roi de France devait surprendre les deux parties intéressées : elle fut rendue le 23 avril à Bayonne, en présence des plénipotentiaires castillans et aragonais<sup>2</sup>. Louis XI prononça que la principauté de Catalogne reviendrait à l'obéissance du roi d'Aragon et que le roi de Castille devrait désormais s'abstenir d'appuyer les Catalans dans leur rébellion. En revanche, afin de l'indemniser des dépenses considérables qu'avait entraînées pour lui le soutien de la cause de Don Carlos, la merindat d'Estella, détachée du royaume de Navarre, lui fut donnée en toute propriété, et jusqu'à ce qu'il en eût pris possession, la reine d'Aragon et sa fille resteraient en otages à Larraga entre les mains de l'archevêque de Tolède. Louis XI ne soufflait mot du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il comptait bien garder, le roi d'Aragon ne lui ayant pas payé les 200,000 écus qu'il lui devait<sup>3</sup>.

Aussitôt après la signification de la sentence eut lieu l'entrevue projetée entre Louis XI et Henri IV (28 avril)<sup>4</sup>. Le roi de France se rendit à Saint-Jean-de-Luz et s'avança jusqu'à la Bidassoa; il était accompagné du duc de Berry, du comte de Foix et de son fils le vicomte de Castelbon, du duc de Bourbon, de Dunois, de l'amiral de Montauban, du

1. Zurita, *op. cit.*, t. IV, fol. 123.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 42 v<sup>o</sup>; publ. par Lenglet-Dufresnoy, t. II, p. 381; — cf. Diego de Valera, *loc. cit.*

3. Les négociations qui se poursuivirent alors en avril-mai furent des plus complexes; nous n'en avons dit que ce qui pouvait intéresser notre sujet. Mais il se produisit des réclamations de toutes parts : le duc d'Alençon demanda qu'on lui rendit la Biscaye et la seigneurie de Lara qu'il prétendait tenir de sa bisaïeule (Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 85 r<sup>o</sup>). Cf. aussi, sur les prétentions du duc de Nemours à la Navarre, l'article de M. B. de Mandrot, *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (dans la *Revue historique*, année 1890, juillet-août, nov.-déc.).

4. Cf. *Cronicon de Valladolid* dans la *Colección de doc. ined. para la historia de España*, t. XIII, p. 54 (Madrid, 1848, in-8<sup>o</sup>) et une lettre du roi de Castille en date du 29 avril 1463, dans la *Colecc. de doc. ined. del archivo de Aragon*, t. XXIII, p. 286.

seigneur du Lau qui était alors « mignon » du roi, et de plusieurs autres grands personnages; l'archevêque de Tolède, dont il avait acheté à Bayonne la complicité<sup>1</sup>, se joignit également à lui. Le roi de Castille passa la Bidassoa avec l'escorte la plus magnifique qui se pût imaginer : le grand maître d'Alcantara, les évêques de Calahorra et de Burgos, et surtout le favori Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma, qui, nous dit Commines, « passa la rivière en un bateau dont la voile estoit de drap d'or, et avoit des brodequins chargés de pierreries ». La somptuosité et le faste étalés par les seigneurs castillans formaient un singulier contraste avec la simplicité voulue du roi de France et de son entourage; « les Castillans s'en moquèrent et disoient que c'estoit par chicheté, et ainsi se departit cette assemblée, pleine de moquerie et de pique »<sup>2</sup>. L'entrevue des deux rois fut courte, et après que le jugement arbitral eut été lu, le roi de Castille s'en revint à Fontarabie<sup>3</sup>.

Louis XI demeura à Saint-Jean-de-Luz jusqu'au 11 mai, retenu par la visite du roi d'Aragon, qui, mécontent de la décision rendue à Bayonne, venait apporter ses plaintes à son allié. Les États de Navarre en firent autant<sup>4</sup> : deux de leurs délégués, Martin de Villana et Carlos de Laraya, représentèrent au roi de France le grand préjudice porté à la Navarre par l'aliénation de la mérindat d'Estella, un des membres les plus importants du royaume; cette aliénation violait manifestement l'antique constitution du pays, et Louis XI eût dû respecter davantage le plus ancien des royaumes espagnols, dont les souverains avaient été long-

1. Sur la trahison de l'archevêque de Tolède et du marquis de Villana, voir les imprécations indignées du chroniqueur Diego Enriquez del Castillo, p. 128.

2. Commines, liv. II, chap. VIII. — Cf. des récits détaillés de l'entrevue dans Diego de Valera et Diego Enriquez del Castillo, *loc. cit.*; Yanguas, *Historia compendiada*, pp. 309-310.

3. D'après une lettre du 14 avril, publiée par Lenglet, *op. cit.*, t. II, p. 378, ce n'avait pas été sans peine que le maréchal de Comminges avait décidé Henri IV à se rendre à l'entrevue; les ambassadeurs du roi d'Angleterre Édouard IV firent leur possible pour l'en détourner.

4. Yanguas, *op. cit.*, p. 311.



temps princes français. Ils demandèrent que ce préjudice fût réparé, sinon ils n'hésiteraient pas à se mettre sous la sauvegarde plus effective d'un autre souverain (9 mai). Louis XI répondit évasivement et chercha de mauvaises excuses<sup>1</sup>; le roi d'Aragon n'osa pas protester davantage, la reine et sa fille étant en otages entre les mains de l'archevêque de Tolède. Conscient de son impuissance, il avait, dès le 4 mai, donné son adhésion au jugement du roi de France et prescrivit la suspension des hostilités.

Il est difficile de définir le rôle que joua Gaston IV et la part qu'il prit à toutes ces négociations; il semble qu'il s'effaça à dessein et il se garda de protester immédiatement, comme le fit son beau-père, contre une décision qui lésait ses intérêts au premier chef: l'aliénation de la mérindat d'Estella portait une grave atteinte à l'intégrité de son héritage. On verra qu'il sut sans tarder obtenir une compensation sérieuse; il prévoyait bien aussi qu'on ferait peu de cas en Navarre de la sentence du roi de France; il attendit et l'événement lui donna raison.

De Saint-Jean-de-Luz, Louis XI retourna à Bayonne d'où il alla visiter l'abbaye de Sorde; il se rendit ensuite avec sa cour à Sauveterre<sup>2</sup> où le comte et la comtesse de Foix « receurent et festoyèrent très honnorablement et grandement le roy et tous les princes, ainsi que à gens de si grant estat estoit bien requis et afferant »<sup>3</sup>. Il passa ensuite à Oloron et visita le sanctuaire de Notre-Dame de Sarrance; ce sanctuaire de la vallée d'Aspe jouissait d'un grand renom, et Louis XI, comme Gaston IV, lui avait voué une dévotion particulière<sup>4</sup>. A son entrée en Béarn, il refusa, comme l'année précédente, tous les honneurs royaux et « dist et commanda a son grant escuier (qui portoit l'espée ellevée

1. Au dire des historiens espagnols, il prétendit que sa bonne foi avait été surprise et la sentence rendue contre sa volonté.

2. Éléonore était de retour à Sauveterre dès la fin d'avril (Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 504, 5<sup>e</sup> compte de Jean de Berrozpe).

3. Leseur, t. II, chap. XVIII.

4. Cf. abbé Menjoulet, *Chronique de Notre-Dame de Sarrance* (Oloron, 1859, in-16), p. 23, qui donne à tort la date de 1465 au voyage de Louis XI.

devant de lui quand il estoit en son royaume) qu'il la baisast et inclinast, en disant expressement qu'il estoit alors hors son royaume »<sup>1</sup>. Toujours en compagnie de Gaston, il prit sa route par Lescar, Pau, Morlaas, Tarbes, Saint-Gaudens, Saint-Martory et Muret, pour se rendre à Toulouse<sup>2</sup>.

C'est alors qu'il donna satisfaction aux légitimes réclamations qu'au cours de ce voyage avait dû lui présenter le comte de Foix au sujet du sérieux préjudice que lui causait la sentence de Bayonne. Gaston avait eu la sagesse de ne rien dire sur le moment ; il avait compris que son suzerain était avant tout préoccupé de garder le Roussillon. Mais il se réservait de prendre plus tard sa revanche : c'est ce qu'il fit à Muret. D'autre part, Louis XI ne voulait point mécontenter son puissant vassal ni diminuer l'héritage qui devait un jour revenir à sa sœur. Il offrit donc à Gaston, pour compenser la perte de la mérindat d'Estella, de lui céder tous ses droits sur le Roussillon et la Cerdagne (24 mai)<sup>3</sup>. Cette cession, outre qu'elle dut paraître à Gaston assez illusoire, était pour lui difficile à accepter : d'une part, le Roussillon n'était guère disposé à se laisser détacher de la Catalogne ; d'autre part, Gaston tenait à rester en bons termes avec son beau-père qui, comprenant sa faute, voyait d'un mauvais œil l'établissement définitif des Français à Perpignan ; accepter l'offre de Louis XI, c'était pour le comte de Foix sinon s'exposer à une guerre avec le roi d'Aragon, du moins encourir son mécontentement et risquer de se voir deshériter, comme jadis Don Carlos. Il est vrai que le roi de France proposait en même temps de restituer à son vassal Mauléon et la Soule<sup>4</sup> qu'il s'était fait livrer au début du règne. Mais il fut le premier à revenir sur

1. Leseur, *ibid.* Cf. abbé Menjoulet, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*, t. I, p. 466. — D'après cet auteur, on montrait encore il y a trente ans la chambre où coucha Louis XI à son passage à Oloron.

2. Leseur, *loc. cit.*

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 323 (orig.) ; Arch. Nat., J 596, n° 6 ; Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 32 r° ; *Ordonnances*, t. XV, p. 667. — Il paraîtrait que le même jour Louis XI donna à Gaston 24,000 livres (ms. fr. 6970, fol. 32 v°).

4. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 221, fol. 98 ; Arch. Nat., J 596, n° 4 bis.

cette offre qui convenait à merveille au comte de Foix; il prétendit ne pouvoir rendre Mauléon « à cause de certaines considérations », et il fit au comte, qui les agréa, de nouvelles propositions : il lui engagea pour deux ans la ville et la sénéchaussée de Carcassonne et tous leurs revenus<sup>1</sup>, avec promesse que si, au bout de ce terme, il ne lui rendait pas, soit la mérindat d'Estella, soit les comtés de Roussillon et de Cerdagne et la Soule, ou bien encore, s'il ne lui avait pas payé la somme de 376,081 écus d'or, à laquelle étaient évalués ces domaines, Gaston resterait le maître incontesté de la sénéchaussée de Carcassonne; il aurait le droit de pourvoir, durant ces deux années, à toutes les charges, c'est-à-dire à celles de sénéchal, connétable, viguier, juge, avocat et procureur du roi, ainsi qu'aux fonctions de trésorier et contrôleur de la recette ordinaire, de châtelains de Leucate, Montréal, Beaucaire, Puylaurens et Roquefixade, enfin aux offices de viguiers de Narbonne, Limoux, Caudiès et les Allemans<sup>2</sup>. D. Vaissete prétend<sup>3</sup> que Louis XI fit de nouveau donation le même jour à Gaston IV de la vicomté de Mauléon de Soule; mais c'est une erreur, le comte de Foix n'en obtint la restitution définitive qu'en 1465.

Cette compensation ne suffit point à Gaston : prévoyant que des difficultés surgiraient tôt ou tard en Navarre pour l'application de la sentence arbitrale, il fit prendre l'engagement à Louis XI de le secourir contre le roi de Castille si le prince l'attaquait (24 mai)<sup>4</sup>. Le 10 juin, Louis XI ordonna à Arnaud de Miglos, sénéchal de Carcassonne, de se démettre de sa charge, le comte de Foix devant y pourvoir pendant deux ans<sup>5</sup>; des prescriptions identiques furent données

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 323 (orig.) et 542; Arch. Nat., J 596, n° 19. — Publ. par D. Vaissete, t. XII, col. 67, par Lenglet-Dufresnoy, *op. cit.*, t. II, p. 387, et dans les *Ordonnances*, t. XV, p. 669.

2. Le 30 décembre, Eléonore faisait prendre possession par Jean de Roquefort du château de Carcassonne (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des arch. de Foix en 1760*, t. I, p. 352).

3. T. XI, p. 50.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444.

5. Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 116 r°; Doat, vol. 221, fol. 43; coll. de Languedoc, vol. 90, fol. 24 r°.

le même jour à Arnaud de Salins, châtelain de Leucate<sup>1</sup>, et à tous les autres capitaines de châtelainies<sup>2</sup>; enfin le procureur général et l'avocat général du roi à la Chambre des comptes furent chargés de pourvoir à l'expédition des lettres de donation accordées au comte de Foix<sup>3</sup>.

Le 26 mai, Louis XI fit son entrée dans Toulouse que venait de désoler un terrible incendie<sup>4</sup>. Le comte l'avait quitté, laissant auprès de lui son second fils Jean, dont le roi avait fait un de ses favoris<sup>5</sup>. Pour lui, il poursuivit sa route jusque dans ses Etats qu'il n'avait pas visités depuis un an; il passa la Garonne à Valentine, séjourna quelque temps à Prades, où il fut « grandement reçu et festoyé » par le seigneur de Mauléon, traversa Saint-Lizier, la Bastide, Foix, Pamiers, et gagna sa résidence de Mazères où il resta deux jours<sup>6</sup>. Il y réunit les Etats du comté, car il avait besoin d'argent; il se fit accorder quatre mille écus à l'occasion du mariage du prince de Viane avec Madeleine de France et de ceux qu'il projetait pour trois de ses filles, Marie, Jeanne et Catherine<sup>7</sup>. Pamiers ne put donner que trois cents écus et le comte n'osa exiger davantage; le pays avait été ravagé par une épidémie, et l'argent était tellement rare que les habitants de cette ville ayant voulu à quelque temps de là négocier un emprunt à Toulouse, il ne se trouva pas de prêteur; le peu d'argent dont disposaient les Toulousains avait été dépensé pendant le séjour du roi.

Muni des fonds qui lui étaient nécessaires, Gaston alla avec une brillante escorte retrouver Louis XI à Toulouse; il y arriva le 9 juin, veille de la Fête-Dieu, et assista à la procession du Saint Sacrement. Le roi, son frère et le comte

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444; Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 115 r<sup>o</sup>.

2. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, pp. 96-97.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 117 r<sup>o</sup>; collection Doat, vol. 224, fol. 248; Vaesen, *op. cit.*, t. II, p. 130.

4. Lafaille, *Annales de Toulouse*, t. I, pp. 226-227.

5. *Ibid.*, p. 228.

6. Leseur, t. II, chap. XVIII.

7. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 285.

de Foix « s'y trouverent en robes pareilles d'un très riche veloux cramoisy », et Gaston se distingua entre tous par sa magnificence<sup>1</sup>. Louis XI quitta Toulouse, dit D. Vaissete<sup>2</sup>, vers la mi-juillet; cette date doit être avancée, car dès le 13 juillet le roi était à Amboise<sup>3</sup>. Gaston dut attendre son départ pour se rendre lui-même en Bigorre et en Béarn<sup>4</sup>. Le 7 juillet, il était à Tarbes<sup>5</sup>, et paraît avoir séjourné en Béarn le reste de l'année. Cependant, d'après Guillaume Leseur, il aurait fait à cette époque, avec la comtesse Éléonore, un voyage en Navarre « pour donner ordre aux affaires de ce pays »<sup>6</sup>. Mais Éléonore était déjà de retour dans ce royaume à la fin de mai<sup>7</sup>, et Gaston était encore à Orthez le 21 septembre. A cette date, il s'engagea à restituer au roi toutes les places de la sénéchaussée de Carcassonne dès qu'il en serait requis, bien que le roi d'Aragon n'eût pas encore remis la mérindat d'Estella aux mains du roi de Castille<sup>8</sup>. Ainsi que l'avait prévu le comte, des difficultés avaient surgi dans l'application de la sentence portée par le roi de France<sup>9</sup>. Le roi de Castille avait envoyé des commissaires pour prendre possession de la mérindal d'Estella. La ville de Los Arcos avait seule accepté la domination castillane et accueilli le 7 juillet les envoyés de Henri IV, à condition d'être main-

1. Leseur, *loc. cit.*

2. T. XI, p. 52.

3. Vaesen, *op. cit.*, t. II, pp. 132-133.

4. Le 15 juin, il était encore à Toulouse et assistait au conseil royal où fut accordée une pension au comte de Candale (Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 132 r<sup>o</sup>).

5. Arch. des Basses-Pyrénées, E 379.

6. Leseur, t. II, chap. XVIII. — C'est probablement pendant l'hiver de 1463-1464 qu'eut lieu ce voyage : il fallut tracer à grand'peine des chemins dans la neige pour permettre au comte de passer les Pyrénées, à son retour en Béarn (Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 504, 3<sup>e</sup> compte de Miguel Sanz d'Azedo).

7. Arch. de Navarre, tiroir 186, n<sup>o</sup> 12.

8. Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 389 r<sup>o</sup>; Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 351. — Cf. D. Vaissete, t. XI, p. 53.

9. Le 10 juin, Jean Copons écrivait cependant de Barcelone à Louis XI « que les affaires allaient bien en Navarre et qu'il les avait mises sur un bon pied pour le comte de Foix ». (Bibl. Nat., ms. fr. 6970, fol. 114 r<sup>o</sup>.)

tenue dans ses fueros et privilèges<sup>1</sup>. Mais, à cette exception près, s'élevèrent de tous les points du royaume d'énergiques protestations. Aux premières plaintes des Navarrais, Louis XI avait fait une réponse évasive qui les autorisait à tout entreprendre sans avoir rien à redouter de sa part; au fond, le roi de France ne demandait pas mieux que l'intégrité de l'héritage navarrais fût maintenue<sup>2</sup>. Quant au roi d'Aragon, il était tout disposé à soutenir les Navarrais dans leur résistance; il se fit même leur complice en envoyant Pierre de Peralta à Estella pour occuper le château, sous prétexte d'une rébellion à réprimer.

Le roi de Castille ne fut point dupe : désireux de prendre une revanche, il voulut se retourner vers les Catalans qu'il avait abandonnés à la suite du traité de Bayonne en leur conseillant de se soumettre, et leur offrit de nouveau son appui<sup>3</sup>. Mais il était trop tard : les Catalans, se voyant délaissés, avaient reconnu pour roi le connétable Pierre de Portugal, descendant par sa mère des anciens comtes d'Urgel<sup>4</sup>. Henri IV, comprenant que tout espoir était perdu de ce côté, résolut de revendiquer, les armes à la main, les droits dont la sentence de Bayonne l'avait investi; il leva une forte armée qui vint assiéger Estella<sup>5</sup>. Au dire de Moret et de Yanguas, le roi d'Aragon aurait alors donné l'ordre aux habitants de se soumettre; mais il est préférable de croire que Jean II et Eléonore, s'ils ne soutinrent pas ouvertement les défenseurs de la place, les encouragèrent secrètement à la résistance. Peralta avait eu le temps de fortifier

1. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 312; *Diccionario de antigüedades*, t. II, p. 290.

2. Il ne paraît pas que depuis cette époque Louis XI ait très vivement soutenu le roi d'Aragon en Catalogne (cf. Instructions de Jean II à Galceran Olivier, son ambassadeur en France. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3410, fol. 200 r°.)

3. Diego Enriquez del Castillo, p. 429; Yanguas, *Historia compendiada*, p. 312.

4. Louis XI demanda, sur cette intervention de Pierre de Portugal en Catalogne, des explications au roi de Portugal, qui déclara qu'il y était absolument étranger. (Bibl. Nat., ms. fr. 5044, fol. 90.)

5. Moret, *op cit.*, p. 449; Yanguas, p. 313.

la ville et le château de Belmecher qui la protège; il repoussa victorieusement toutes les attaques. Les Castellans durent lever le siège, et plus tard Peralta fut comblé de faveurs par le roi d'Aragon et sa fille, ce qui ne laisse aucun doute sur leurs véritables sentiments<sup>1</sup>.

Le roi de Castille envoya alors une ambassade au roi d'Aragon pour se plaindre de la violation des conventions de Bayonne; Jean II répondit en rejetant la faute sur les habitants de la mérindat, dont il affirma ne point encourager la désobéissance. Mais il intriguait en même temps à la cour de Castille pour amener un arrangement avantageux. C'était chose aisée, par suite des querelles qui la divisaient : le marquis de Villena et l'archevêque de Tolède luttaient contre la faveur croissante de Bertrand de la Cueva, comte de Ledesma; ils s'étaient déjà vendus à Louis XI; ils n'hésitèrent pas à se vendre au roi d'Aragon. Ils persuadèrent au faible Henri IV qu'il avait tout intérêt à conclure une trêve, afin de ne point mécontenter le roi de France, qui prendrait toujours fait et cause pour son vassal et allié le comte de Foix. La reine d'Aragon, qui était toujours en otage entre les mains de l'archevêque de Tolède, fut mise en liberté et se rendit avec son mari à Tudela pour conclure un arrangement avec le roi de Castille; une trêve fut signée, que le comte et la comtesse de Foix confirmèrent en qualité d'héritiers présomptifs du royaume de Navarre. Jean II fut assez habile pour conserver Estella; afin de donner le change à Henri IV, on convint de lui livrer Monjardin et Dicastillo qui faisaient partie de la mérindat d'Estella, ainsi que Miranda et Larraga, en attendant qu'Estella lui fût remis : Jean II comptait bien ne jamais en venir là. Henri IV s'engagea en retour à ne plus soutenir les rebelles de

1. Arch. de Navarre, tiroir 159, n° 45. Les habitants d'Estella furent eux-mêmes exemptés d'impôts par Eléonore (18 août 1465). Juan d'Igurpide, qui avait fortifié et défendu le château de Belmecher, reçut en 1466 les revenus du lieu d'Otano (*ibid.*, tiroir 159, n° 50; *Papeles sueltos*, leg. 15, carp. 22; Yanguas, *Dicc. de antigüedades*, t. I, p. 379); cf. aussi d'autres privilèges accordés à Estella (tiroir 170, n° 11; Yanguas, *Diccionario*, t. II, p. 431).

Navarre et d'Aragon et à rappeler ceux de ses sujets qui combattaient encore en Catalogne (2 mars 1464) <sup>1</sup>.

Un des résultats, et non le moindre, de cet engagement du roi de Castille fut d'amener la soumission des chefs du parti beaumontais : les intérêts du comte de Foix s'en trouvèrent un instant menacés. Le connétable Louis de Beaumont, le bras droit de Don Carlos, venait de mourir ; le comte de Lérin, son fils, lui succéda à la tête du parti, aux côtés de son oncle Jean, le grand prieur de Navarre. Ce dernier défendait alors la ville de Villafranca del Panadès ; mais, peu soucieux de servir la cause de Pierre de Portugal que les Catalans avaient élu roi, et espérant par une soumission loyale obtenir de son suzerain de favorables conditions, il se résolut à abandonner la lutte (30 août). Le roi d'Aragon, trop heureux d'en finir avec ce redoutable adversaire, lui accorda tout ce qu'il demandait : on lui restitua ses biens, on y ajouta les châteaux de Larraga, San Martin et Grañon ; comme la charge de chancelier de Navarre qui lui avait jadis appartenu ne pouvait être retirée à Martin de Peralta, qui en était titulaire, on lui donna en compensation Huarte et Araquil <sup>2</sup>.

La paix ainsi conclue avec le parti beaumontais, il fallait la faire ratifier par Gaston et Eléonore : ce fut l'objet de négociations préliminaires qui eurent lieu à Tarragone à la fin de l'année 1464. Le comte de Foix n'y prit point part ; nul doute que, s'il eût été présent, il ne se fût opposé de toutes ses forces aux décisions qui furent prises. Il ne fit que traverser la Navarre au retour d'un voyage qu'il avait fait vers Pâques à la cour de France. Après être resté environ six semaines auprès de Louis XI, il se hâta de revenir dans le Midi ; il passa à Lescar les fêtes de la Pentecôte et se rendit de nouveau en Navarre dans les derniers mois de l'année. Il apprit alors le résultat des conférences ouvertes le 22 novembre à Tarragone <sup>3</sup>. Carlos d'Artieda et

1. Zurita, t. IV, fol. 128-129.

2. Moret, t. VI, p. 452 ; Zurita, t. IV, fol. 132.

3. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 316 ; Moret, *loc. cit.*



Arnaud d'Ozta, deux des plus anciens serviteurs du prince de Viane, y représentaient le parti beaumontais ; avec de tels négociateurs le débat prit une tournure inquiétante. Ils demandèrent tous deux que la princesse Blanche fût amenée en Navarre et que les Etats fussent convoqués en présence du roi, du comte et de la comtesse, de Louis de Beaumont et des principaux seigneurs qui avaient jadis lutté pour Don Carlos et sa sœur ; on réglerait alors l'ordre de succession à la couronne, et la décision prise devrait immédiatement recevoir son effet<sup>1</sup>. On comprend combien une pareille proposition était grosse de menaces pour Gaston et Eléonore ; nul doute que, si Blanche était remise en liberté et confrontée devant les Etats avec sa sœur et son beau-frère, avec ses geôliers, elle ne fût reconnue par acclamation comme l'unique et légitime héritière. Dès lors, c'en était fait pour le comte de toutes ses espérances qu'il croyait presque devenues des réalités ; convaincu d'usurpation, c'en était fait pour lui de ce titre de prince de Navarre sous lequel il était connu depuis deux ans, c'en était fait pour son fils de ce titre de prince de Viane, réservé aux futurs héritiers de la couronne navarraise. Il croyait toucher au but, et voilà que quelques anciens partisans de Don Carlos se mêlaient de l'en écarter avec l'assurance d'y parvenir, car les partis étaient encore trop excités en Navarre, les passions trop vives, l'autorité de la maison de Foix trop mal assise pour que, si la princesse Blanche revenait, le pays ne se soulevât en son nom.

C'est ce qu'il fallait à tout prix empêcher. L'évêque de Pampelune, qui avait la mission secrète de veiller aux intérêts du comte de Foix, proposa un amendement : on convint que le retour de la princesse en Navarre ne pourrait avoir lieu qu'avec l'autorisation du roi de France. C'était déjà une garantie : Gaston connaissait assez les pensées et les projets de Louis XI pour être sûr qu'il n'approuverait jamais une résolution qui devait compromettre son espérance de voir un jour sa sœur régner à Pampelune. Les autres articles débat-

1. Zurita, t. IV, fol. 136.

tus à Tarragone souffrirent moins de difficultés : Louis de Beaumont, Carlos d'Artieda, tous les anciens partisans de Don Carlos durent être réintégrés dans leurs domaines et pourvus d'amples bénéfices ; on leur reconnut même le droit de ne point répondre aux convocations du roi et de son gendre. Trois copies du traité furent dressées, l'une pour Jean II, l'autre pour Gaston, la troisième pour Louis de Beaumont ; elles durent rester aux mains de l'évêque de Pampelune jusqu'à ce que le roi de France et le comte de Foix eussent signifié leurs intentions.

A quel parti s'arrêta Gaston IV ? Il n'eut pas à se décider, car le seul obstacle qui le gênât disparut au même moment : la princesse Blanche mourut à Lescar le 2 décembre, comme finissaient les conférences de Tarragone<sup>1</sup>. Dès lors la proposition de Carlos d'Artieda tombait d'elle-même, les craintes de Gaston se dissipèrent : Eléonore devenait sans contestation possible légitime héritière du royaume ; les anciens amis de Don Carlos et de Blanche n'avaient plus aucun motif de la combattre. Cette mort, survenant si à propos pour laisser le champ libre aux ambitions du comte et de la comtesse de Foix, a paru suspecte à certains historiens, qui en ont immédiatement conclu que le poison n'y fut pas étranger. Sans vouloir revenir sur une discussion qui, en l'absence de textes probants et précis, ne saurait aboutir, il sera cependant permis d'observer que la requête présentée par Carlos d'Artieda en vue d'obtenir le retour de la princesse Blanche en Navarre ne put l'être avant le 22 novembre ; or la mort de Blanche survint dix jours après, le 2 décembre<sup>2</sup>. Dans ce court intervalle, Gaston et Eléonore auraient-ils pu être informés de la proposition faite à Tarra-

1. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 498 (*Libro de diferentes memorias*), fol. 124 v<sup>o</sup> ; cf. ci-dessus, p. 248.

2. « De nos jours encore, dit Samazeuilh (*Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 48), le peuple d'Orthez croit que le spectre de Blanche se montre de fois à autre dans la tour de Moncade, de même que les Catalans ont dit longtemps que le prince Charles apparaissait la nuit dans les rues de Barcelone et y criait vengeance ». Blanche étant morte à Lescar et non à Orthez, il faut croire que ce racontar n'a existé que dans l'imagination de l'historien agenais.

gone par le chef beaumontais, et tout aussitôt concevoir le projet d'empoisonnement et le mettre à exécution? On en peut douter, et jusqu'à preuve contraire, on doit n'accepter que sous réserve les affirmations des historiens navarrais.

La mort de Blanche, si elle rendit au comte et à la comtesse de Foix toute leur liberté d'action, contribua surtout à les enhardir. Tant que l'infortunée prisonnière avait vécu, ils avaient pu craindre que le roi d'Aragon ne changeât un jour d'opinion et de politique, et ne restituât à sa fille aînée les droits que, sous l'influence de la cadette, il s'était constamment refusé à lui reconnaître. Dès qu'elle eut disparu, l'ambition des deux époux alla toujours augmentant : ils étaient gouverneurs de Navarre, ce titre ne leur suffit plus ; c'est la couronne qu'ils veulent, et pour la saisir ils ne craindront pas, le moment venu, d'entrer en lutte avec leur père. La mort de Blanche supprimait le principal obstacle à la réconciliation du comte de Foix avec les Beaumont ; Gaston était trop intéressé à pacifier son futur royaume pour ne point chercher à se faire des alliés de ceux qui en avaient été les principaux agitateurs ; il ratifia donc, quelque exorbitantes qu'elles fussent, les conditions posées par Louis de Beaumont, Carlos d'Artieda et les autres chefs du parti beaumontais ; il leur reconnut le droit de ne point répondre à ses convocations et celui, plus excessif encore, de lui interdire, ainsi qu'à la comtesse, l'accès de leurs places et châteaux-forts (juillet 1465) <sup>1</sup>.

D'autres préoccupations imposaient à Gaston le devoir d'observer des ménagements à l'égard des Navarrais. Ses domaines d'Aragon et de Catalogne ne laissaient pas de lui inspirer des inquiétudes ; ils avaient subi le contre-coup de la campagne de 1462 ; les Catalans ne s'étaient fait aucun scrupule de tâcher de mettre la main sur les terres du comte de Foix, gendre de leur roi, chef suprême de l'armée chargée d'opérer contre eux. Le 11 novembre 1462, la députation de Catalogne, siégeant à Barcelone, avait, en vertu de

1. Zurita, t. IV, fol. 134. — Le 20 septembre 1465, Eléonore conclut une trêve avec Louis de Beaumont, Carlos d'Artieda et Arnaud d'Ozta (Arch. de Navarre, tiroir 159, n° 46).

ses pouvoirs discrétionnaires, déclaré confisqués les domaines catalans du comte et de l'un de ses fils, qui servaient dans l'armée ennemie<sup>1</sup>; par une autre décision du 2 décembre, ses domaines, dont la vicomté de Castelbon formait le noyau, avaient été donnés au comte de Pallars, général en chef de l'armée catalane<sup>2</sup>. Les hostilités avaient même été poussées jusque sur les frontières du comté de Foix; dès le 23 août de la même année, les Catalans de Puycerda avaient complètement ruiné l'hôpital de Sainte-Suzanne et juraient « sur leurs têtes » de dévaster toutes les montagnes du comté<sup>3</sup>. Les habitants du pays avaient été obligés de prendre spontanément les mesures défensives les plus essentielles; des gardes avaient été établis aux frontières, d'Ax à la Seu d'Urgel. En 1463 encore, au mépris de la trêve signée après l'entrevue de Fontarabie, le seigneur de Miglos, lieutenant de Gaston IV, avait été attaqué par les Catalans dans la vallée de Castelbon<sup>4</sup>. Il était temps de réprimer ces désordres; Gaston n'entendait pas que ses domaines d'Espagne eussent à souffrir de la guerre entre le roi d'Aragon et ses sujets rebelles. Aussi en 1464, dès qu'il fut libre de tout souci en Navarre, se décida-t-il à une action énergique dans les vallées catalanes du versant méridional des Pyrénées. Le comte de Pallars avait osé accepter le don qui lui avait été fait des domaines espagnols du comté de Foix; Gaston résolut de profiter du voisinage de Castelbon avec le comte de Pallars pour user de représailles.

Il demanda des subsides aux Etats du comté de Foix, qui les lui accordèrent avec empressement, dès qu'il s'agissait de venger les maux qu'ils avaient soufferts<sup>5</sup>, et il manda à ses sujets de Castelbon de prendre les armes. Il eut promptement rassemblé un corps d'armée d'environ cinq cents hommes, dont il confia le commandement à Raymond du Lyon,

1. *Coleccion de documentos ineditos del archivo general de la corona de Aragon*, t. XXIII, p. 160.

2. *Ibid.*, p. 179.

3. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, pp. 282-283.

4. *Ibid.*, p. 284.

5. Pamiers donna cent cinquante écus (*ibid.*, p. 285).

vicomte de Montélimar, frère de Gaston du Lyon, sénéchal de Saintonge; une trentaine de gentilshommes français et fuxéens prirent également part à l'expédition<sup>1</sup>. Cette petite armée pénétra dans le comté de Pallars. Le comte de Pallars, ne pouvant défendre en personne ses domaines (il était alors retenu à Barcelone), y avait envoyé un de ses capitaines, Louis Castaing, à la tête de quatre cents arbalétriers; les habitants du comté lui fournirent en outre un contingent d'un millier de combattants. En dépit de leur résistance, Raymond du Lyon enleva rapidement les places de Sallen, Talarn, Tresp, la Pobla et Sort, ainsi que Montrebeitg et Peramea<sup>2</sup>; il mit ensuite le siège devant Salas, que défendait Castaing; mais abandonné d'une partie de ses troupes qui s'en revinrent porter en France leur butin, blessé lui-même au genou, il dut lever le siège et aller guérir sa blessure à Talarn, où il reçut l'ordre du comte de Foix de se retirer en Castelbon; dans sa retraite, il s'empara au passage de la petite ville d'Isona. Une fois guéri, il se mit en mesure d'assiéger le château de Valencia de Pallars, capitale du comté; les seigneurs de Lavedan et de Miglos l'y rejoignirent et la place allait succomber, car Gaston du Lyon avait envoyé de Bayonne un renfort de vingt lances à son frère, quand le seigneur de Miglos signa avec le lieutenant du comte de Pallars une trêve qui mit fin aux hostilités; la petite armée de Gaston IV rentra en France. Néanmoins le comté de Pallars resta entre ses mains et peut-être eut-il l'intention de l'annexer définitivement à la vicomté de Castelbon. Mais dès le mois de mars 1465, le roi d'Aragon le lui réclama et il dut le remettre aux mains du seigneur de Bellaria et de Jacques Ferrer, chargés par Jean II d'en prendre possession<sup>3</sup>. En revanche, Gaston avait obtenu dès 1462 que le séquestre mis par son beau-père sur la ville

1. Cette expédition n'est connue que par le récit de Guillaume Leseur (t. II, chap. XVIII).

2. Ces localités sont situées dans la vallée du Noguera Pallaresa.

3. Arch. de la couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3412, fol. 23 v<sup>o</sup> et 24 r<sup>o</sup>.

de Gerra, autrefois acquise par Jean I<sup>er</sup><sup>1</sup>, fût levé et que ce domaine lui fût restitué<sup>2</sup>; les officiers aragonais de Balaguer durent aussi rendre compte de tous les revenus perçus à Ager et à Castillon de Farjania au délégué du comte de Foix<sup>3</sup>. L'intégrité des possessions territoriales de Gaston IV en Espagne était ainsi définitivement assurée.

Maître incontesté de ses domaines espagnols, n'ayant plus rien à redouter en Navarre du parti de Beaumont, avec qui il venait de conclure sinon une alliance, du moins une trêve, le comte de Foix s'apprêtait à agir en souverain dans ce royaume et à en expulser définitivement les Castillans, lorsqu'il fut retardé dans l'exécution de ce projet par les dissensions qui éclatèrent en France au début de l'année 1465. La guerre du Bien Public commençait : à la fin du mois de février, Louis XI écrivait à Gaston, qui se trouvait alors à Lescar<sup>4</sup>, que le duc de Berry, son frère, s'était enfui auprès du duc de Bretagne et que le duc de Bourbon avait fait arrêter les ambassadeurs royaux se rendant en Savoie<sup>5</sup>. Presque toute la grande noblesse de France prenait parti contre Louis XI : les ducs d'Alençon, de Nemours, le sire d'Albret, le comte d'Armagnac lui-même, qui devait tout au roi, et qui ne se déclara d'abord prêt à vivre et mourir à son service que pour jeter ensuite le masque et aller rejoindre à Riom les ducs de Bourbon et de Nemours.

En cette circonstance, le comte de Foix n'hésita point; il était toujours resté fidèle à la cause royale, aussi bien sous Charles VII que sous Louis XI; il n'avait jamais pris part, quelques sollicitations qu'il eût reçues, aux diverses entreprises de la féodalité contre le pouvoir souverain.

1. Arch. Nat., J 870, liasse 2, n° 7; — cf. Flourac, *Jean I*, p. 182.

2. Arch. d'Aragon, reg. 3443, fol. 54 v° (21 juillet 1462).

3. *Ibid.*, reg. 3443, fol. 112 v° (9 nov. 1462).

4. Le 14 février, il donne dans cette ville la seigneurie de Morlane au comte et à la comtesse de Carmaing; celle-ci n'était autre que Catherine de Coarraze, sa tante par alliance, veuve de Mathieu de Comminges, remariée au comte de Carmaing (Arch. Nat., K 1163, n° 7).

5. Leseur, t. II, chap. XVIII.

Son intérêt d'ailleurs lui dictait sa conduite : il était sur le point d'ouvrir en Navarre les hostilités contre le roi de Castille, l'allié de la France; avant toutes choses, il lui importait de n'être pas désavoué par son suzerain. Aussi, seul de tous les chefs des grandes maisons méridionales, se rangea-t-il immédiatement aux côtés du roi, « declairant qu'il vouloit vivre et mourir l'espee en la main pour servir, ayder et secourir le Roy, tant de sa personne que de ses nobles vassaulx et subgez »<sup>1</sup>. Le 6 avril, Louis XI annonçait aux Lyonnais qu'il avait reçu la promesse du concours du comte de Foix<sup>2</sup>, et, le 10 avril, il mandait de Saumur à son chancelier que dans trois ou quatre jours Gaston l'aurait rejoint<sup>3</sup>. Le comte s'était empressé de convoquer sur ses terres le ban et l'arrière-ban, et il se trouva bientôt à la tête d'une armée qui ne comptait pas moins de quatre cents lances, mille brigandiniers et cinq à six mille arbalétriers; en dix jours, il se rendit à Tours<sup>4</sup>. Le roi lui sut gré de son zèle; mais, après réflexion, il jugea la présence du comte de Foix plus utile dans le Midi : il espérait, avec les ressources dont il disposait lui-même, venir à bout de la révolte dans le Centre; il était nécessaire en revanche, pour contrebalancer les menées des grands seigneurs méridionaux, de leur opposer chez eux un personnage dont le prestige suffit à maintenir le Midi dans l'obéissance. Aussi, bien que le comte du Maine, gouverneur du Languedoc, ne fût point parmi les rebelles, Louis XI n'en nomma pas moins le comte de Foix son lieutenant général en Guyenne et en Languedoc, avec les pouvoirs les plus étendus (1<sup>er</sup> mai)<sup>5</sup>. Le comte se rendit immédiatement à

1. Leseur, t. II, chap. XVIII.

2. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. II, p. 255.

3. *Ibid.* p. 259. D'après une lettre du cardinal Balue, datée du 7 juin (Lenglet-Dufresnoy, *Preuves de Commines*, t. II, p. 476), c'est à ce moment que le comte de Foix aurait amené une armée; mais le fait doit être antérieur.

4. Dès le 18 avril, Gaston était à Tours (cf. une lettre de Guillaume Cousinot, publ. par J. Quicherat dans ses *Mélanges historiques*, t. II, p. 227 (*Collection des documents inédits*)).

5. Les lettres royaux furent signées à Menetou (Arch. des Basses-Pyrénées, E 444 (orig.)); publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXIX.

Toulouse, et après en avoir délibéré avec le Parlement et les officiers royaux, il préleva, le 7 septembre, 50000 livres sur les recettes de la province pour organiser la défense<sup>1</sup>; il convoqua en même temps un certain nombre de lances parmi la noblesse; les sénéchaussées se chargèrent de leur entretien. Le duc de Bourbon avait réussi à entraîner dans la révolte l'évêque du Puy, qui était un bâtard de sa famille; il tenta de s'emparer de cette ville, mais les comtes de Foix et de Clermont ordonnèrent aussitôt à Ruffet de Balzac, sénéchal de Beaucaire, de marcher à la tête des milices de sa sénéchaussée. La ville du Puy fut cernée par les troupes royales et n'osa se déclarer pour les princes confédérés; Espaly fut assiégé et enlevé à l'évêque<sup>2</sup>. Ces mesures énergiques, dont l'initiative était due en grande partie au comte de Foix, maintinrent dans l'obéissance les provinces méridionales. D'autre part, Louis XI, s'avançant d'une marche rapide en Berry et en Bourbonnais, avait surpris les seigneurs rebelles; quelques-uns d'entre eux posèrent les armes dès la fin de juin (trêve de Riom). Louis XI se porta alors vers Paris que menaçaient le comte de Charolais et les révoltés du Nord; la bataille de Monthéry, quoique indécise (14 juillet)<sup>3</sup>, laissa le roi maître de sa capitale et les traités de Conflans et de Saint-Maur terminèrent la guerre (octobre). Le comte de Foix prolongea son séjour en Languedoc où la paix ne fut point immédiatement rétablie; à la fin de l'année, il réunissait encore la noblesse de la province à Carcassonne et envoyait l'ordre au sénéchal de Beaucaire, qui occupait toujours Le Puy, de faire armer les nobles du pays pour être prêts à marcher au secours du roi<sup>4</sup>.

Gaston ne tarda pas à recueillir les fruits de sa fidélité; il savait se faire payer ses services; il le prouva en cette occasion. Les sommes d'argent qu'il reçut à ce moment du roi sont réellement considérables : le 9 avril, sa pension annuelle

1. Bibl. Nat., collection de Languedoc, vol. 90, fol. 37 r<sup>o</sup>.

2. D. Vaissete, t. XI, pp. 57-58.

3. On peut en lire dans Leseur un récit encore inutilisé (t. II, chap. xviii).

4. D. Vaissete, t. XI, p. 58.



est augmentée de 4,000 livres<sup>1</sup>; le 5 mai, lors de sa venue en Touraine, le roi lui fait un don extraordinaire de 10,000 écus d'or, en considération des bons services qu'il lui a rendus, ainsi qu'à Charles VII, et de ceux qu'il rendra encore. Mais Louis XI, en raison des frais de la guerre, n'était pas en état de payer les 10,000 écus, et jusqu'à ce qu'il pût s'acquitter, il abandonna à Gaston la perception de tous les revenus de Mauléon et de la vicomté de Soule<sup>2</sup>. Gaston saisit cette occasion d'affirmer une fois de plus ses droits sur Mauléon<sup>3</sup>; il rappela la donation faite par Philippe VI de Valois à son aïeul Gaston II, la part qu'il avait prise à l'expulsion des Anglais de cette terre, les sommes considérables qu'il y avait dépensées, — plus de 60,000 écus, disait-il avec une exagération toute méridionale, — la possession enfin qu'il en avait eue pendant dix ans, jusqu'à l'avènement de Louis XI; il déclara qu'en acceptant des mains de son suzerain la terre et seigneurie de Mauléon, il consentirait à les lui rendre un jour contre paiement des 10,000 écus, dans le seul but de ne pas l'indisposer, mais qu'il n'en affirmait pas moins ses droits que Louis XI s'obstinait à ne point vouloir reconnaître. Le 9 mai, à Lignières en Berry, son écuyer Bernard de Ricaud et le héraut Béarn s'engagèrent en son nom à restituer à Louis XI Mauléon aussitôt que les 10,000 écus seraient payés<sup>4</sup>; Gaston ratifia cet engagement le 8 juin à Saint-Jean-Pied-de-Port<sup>5</sup>. Il ne paraît pas que la somme ait jamais été acquittée, et Mauléon resta aux mains du comte jusqu'à la fin de ses jours; on le voit, en effet, s'intituler depuis lors vicomte de Soule et donner des ordres au seigneur de Sainte-Colome, châtelain de Mauléon, qu'il avait nommé lui-même à cet office<sup>6</sup>. Ce seigneur rendait encore hommage pour le château de Mauléon pendant la régence

1. Voir ci-dessous, chap. XIII.

2. Le 7 mai. (Bibl. Nat., ms. fr. 22371, fol. 92.)

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355 (orig.); publ. par Vaesen, t. II, p. 369.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, *ibid.*

5. *Ibid.*, E 355 et E 41, fol. 158 r<sup>o</sup>; Bibl. Nat., ms. fr. 22371, fol. 92.

6. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2127, fol. 6 v<sup>o</sup>.

de Madeleine de France, tutrice de François-Phébus, successeur de Gaston IV. Ce ne fut que plus tard que la Soule fit retour à la couronne; le 7 juin 1479, aux États de Languedoc tenus à Montpellier, il est question d'un emprunt fait à Louis XI sur « les plus aisés d'iceluy pays de Languedoc pour le rachapt de la seigneurie, place et chastel de Mauleon de Sole »<sup>1</sup>. Antérieurement, Louis XI, profitant sans doute de la mort de Gaston IV, avait dû mettre la main dessus<sup>2</sup>, car en 1474 Madeleine de France lui envoya des députés pour en réclamer la restitution. Il est certain que quelques années après, Catherine de Foix ayant déjà succédé à son frère François-Phébus, Mauléon appartenait au roi, car il écrivait à cette époque à cette princesse pour lui réclamer le censier de Soule qui avait été enlevé par Gaston IV<sup>3</sup>. Cette acquisition de Gaston IV, d'abord provisoire, puis définitive, portait à son apogée sa puissance territoriale dans le sud-ouest; la Soule reliait le Béarn à la Basse-Navarre qu'il gouvernait et sur laquelle il était appelé à régner un jour.

Jamais le crédit du comte de Foix à la cour de France ne fut aussi puissant que durant les deux ou trois années suivantes. C'est par l'intermédiaire de Louis XI que fut conclu le mariage de sa fille aînée avec le marquis de Montferrat. Guillaume IV, marquis de Montferrat, avait succédé en 1464

1. Arch. Nat., K 69, 70. Le 15 juillet 1479, Louis XI certifie avoir remis à Jean de Blanchefort, maire de Bordeaux, 10,000 écus d'or « pour acquicter certaines promesses et faire plusieurs dons et grâces secretes... pour recouvrer de la princesse de Navarre [Madeleine] la place de Mauleon de Sole, qu'elle tenoit de Louis XI par forme d'engaigement ». (Bibl. Nat., collection Clairambault, vol. 1076, fol. 38). Le 29 avril 1479, Madeleine reconnaît avoir reçu 16041 l. 13 s. 4 d. t. pour le rachat de Mauléon. (*Ibid.*, vol. 127, pièce 41.)

2. Il l'essaya même dès 1470, lorsque son frère eut reçu l'apanage de Guyenne. Jean Prunier est chargé en mai d'aller porter à Pierre Raphaël, conseiller au Parlement de Poitiers, des lettres patentes l'autorisant à mettre le duc de Guyenne en possession des « terre et seigneurie de Mauleon en Soule que les gens du comte de Foix tiennent et occupent. » (Bibl. Nat., *Cab. des titres*, vol. 685, fol. 313 r<sup>o</sup>, 4<sup>e</sup> compte d'André Briçonnet).

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355; publ. par Flourac dans le *Bull. de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX (1890), p. 363.

à son frère Jean IV<sup>1</sup>; l'intervention de Louis XI dans les affaires d'Italie et les rapports personnels qu'il entretenait avec ce prince italien lui suggérèrent sans doute l'idée de cette union. Les premières ouvertures en furent faites vers le milieu de l'année 1465; Louis XI dota en partie la jeune princesse; le 14 octobre, il ordonnait le paiement de 10,000 écus d'or entre les mains du comte de Foix à l'occasion du mariage de sa fille Marie<sup>2</sup>. Dès le mois d'août, d'après Guillaume Leseur, les ambassadeurs du marquis de Montferrat arrivèrent à la cour du comte pour demander officiellement la main de la princesse<sup>3</sup>; Gaston accueillit avec faveur un projet d'union qui lui assurait des relations en Italie. Son oncle le cardinal était mort à la fin de l'année précédente<sup>4</sup>, après avoir, par ses hautes vertus ecclésiastiques, illustré le nom de Foix; par son intermédiaire, Gaston avait toujours obtenu du Saint-Siège les faveurs qu'il avait sollicitées; il pensa par son gendre obtenir qu'elles lui fussent continuées. Il voyait surtout, dans une alliance avec le marquis de Montferrat, un moyen d'assurer l'avenir de l'un de ses enfants.

Son troisième fils, Pierre, né en 1449, était dès son enfance entré dans les ordres<sup>5</sup>. Il devenait de tradition, dans la maison de Foix, qu'un des fils du prince aspirât aux dignités de l'Église; le jeune Pierre fut, dans l'esprit de ses parents, destiné à recueillir la succession de son grand-oncle le cardinal; de tous leurs enfants, c'est sans conteste celui pour lequel Gaston et Éléonore nourrirent les plus ambitieux projets. Après avoir pris la robe des Cordeliers au couvent des Frères Prêcheurs de Morlaas, le jeune Pierre alla continuer ses études classiques et théologiques au collège de Foix, fondé par son grand-oncle à Toulouse en 1457 et déjà célèbre

1. *Art de vérifier les dates*, t. III, p. 640.

2. Voir plus loin, chap. XIII.

3. Leseur, t. II, chap. XVIII.

4. Il mourut le 1<sup>er</sup> décembre 1464. (Cf. D. Vaissete, t. XI, p. 55.)

5. Cf. Labeyrie, *Étude historique sur la vie du cardinal Pierre de Foix, dit le Jeune, évêque de Vannes et administrateur du diocèse d'Aire*. (Pau, 1874, in-8<sup>o</sup>.)

dans tout le Midi<sup>1</sup>. Tandis qu'il n'était encore qu'un enfant, ses parents se préoccupaient déjà de son avenir; lorsque l'évêché de Pampelune devint vacant en 1459, la comtesse Éléonore intrigua pour que son jeune fils en fût pourvu<sup>2</sup>; cette nomination eût fait grand bien à l'influence de la maison de Foix en Navarre, à un moment où Don Carlos vivait encore. Mais le poste était trop important pour que la curie romaine consentît à y appeler un enfant; d'ailleurs, le roi d'Aragon et le prince de Viane avaient aussi leurs protégés; la candidature de Pierre de Foix échoua comme les autres; le cardinal Bessarion fut nommé. De nouvelles tentatives furent faites d'un autre côté: l'année même du mariage de Marie de Foix, la comtesse Éléonore faisait prier le pape, par son père le roi d'Aragon, de vouloir bien concéder à son fils les revenus du premier archevêché ou évêché qui viendrait à vaquer dans son royaume<sup>3</sup>. On verra qu'en 1471 il était de nouveau question de la nomination du jeune Pierre à l'évêché de Pampelune; mais Jean II, qui ne tenait guère à ce moment-là à ce que son petit-fils occupât le siège le plus important de la Navarre, demanda plutôt pour lui le chapeau de cardinal. La mort de Pierre de Foix l'Ancien priva le jeune ecclésiastique du haut patronage de son illustre parent, en même temps que des conseils qu'il était en droit d'attendre de son expérience consommée, au moment où, achevant ses premières études, il allait pouvoir briguer les premiers honneurs. Pierre se retira alors auprès de son père, et c'est à ce moment-là qu'il fut question du mariage de sa sœur Marie avec le marquis de Montferrat. Gaston IV résolut de profiter de cette occasion pour envoyer son fils compléter son instruction aux célèbres universités d'Italie; le futur cardinal fut chargé d'escorter sa sœur et de la conduire à son mari<sup>4</sup>.

1. Lafaille, *Annales de Toulouse*, t. I, p. 220.

2. Cf. ci-dessus, p. 214.

3. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, n° 3447, fol. 92 r°.

4. C'est par erreur que D. Vaissete (t. XI, p. 56) dit que Marie de Foix fut accompagnée en Italie par Pierre de Foix, vicomte de Lautrec; ce dernier était mort depuis plus de dix ans. D. Vaissete a confondu avec Pierre, fils de Gaston IV.

Dès le début de l'année 1466<sup>1</sup>, après que le procureur du marquis Guillaume eut procédé aux fiançailles, la jeune princesse partit, accompagnée de son frère, de l'évêque de Rieux et de Bernard de Béarn; l'escorte comprenait deux cent cinquante gentilshommes. Arrivée en Italie, la caravane s'arrêta quelque temps dans le marquisat de Saluces, où elle fut « très fort festoyée et très honorablement reçue »; le marquis de Montferrat quitta Casal, sa capitale, pour venir jusqu'au delà du Pô chercher sa fiancée. « Et quant ledit sieur marquis, nous dit Guillaume Leseur, au recueil faisant eut veu et parlé à la susdite dame marquise, il se tint très fort content, et mercya Dieu de tant que en elle il voyoit et trouvoit plus de biens à cent doubles que on luy en avoit ozé relater. » Lui-même, d'ailleurs, « estoit un très beau personnaige, à ung noble cueur, prudent, saige et large comme un Alexandre », et il devait, ajoute le biographe de Gaston IV, laisser après lui « une mémoire d'or ». Des fêtes brillantes furent données à la cour de Montferrat en l'honneur des chevaliers béarnais : « la feste des nopces dura plus d'un moys entier »<sup>2</sup>. L'escorte de la princesse revint en France; seul, le jeune Pierre de Foix, après être resté quelque temps près de sa sœur, se rendit à Pavie, où il étudia trois ans; il acheva ensuite ses études à Ferrare en y suivant les cours du célèbre jurisconsulte Felino Sandei<sup>3</sup>. Quant à Marie de Foix, elle ne survécut pas longtemps à ce mariage; elle mourut en donnant le jour à son second enfant<sup>4</sup>, et le marquis de Montferrat épousa en secondes noces Élisabeth Sforza. Les relations de la maison de Foix avec l'Italie n'en furent pas interrompues; Pierre le Jeune, une

1. La Perrière, *Annales de Foix*, fol. 74 v<sup>o</sup>. C'est encore par erreur que D. Vaissete place le mariage en 1460 (t. XI, p. 83).

2. Leseur, t. II, chap. XVIII.

3. Cf., sur le séjour de Pierre de Foix en Italie, les détails si précis et si complets que fournit la *Chronique des comtes de Foix*, qui se trouve conservée dans le ms. fr. 5404 de la Bibl. Nat.; ce passage a été publié dans notre édition d'Esquerrier et Miègeville, pp. 146 et suiv. — Sur le rôle joué par Pierre de Foix en Italie, cf. Burchard, *Diarium*, édit. Thuasne, *passim*.

4. Leseur, *loc. cit.*

fois cardinal, devait jouer au delà des Alpes un rôle des plus importants, et lorsque vingt ans plus tard il fut question de marier l'héritière de Foix, Catherine, l'un des prétendants à la main de la princesse fut précisément le prince de Tarente, fils de Marie, marquise de Montferrat<sup>1</sup>.

1. Cadier, *Les États de Béarn*, p. 187.

---

## CHAPITRE XI.

### GASTON IV PRÉTENDANT AU TRÔNE DE NAVARRE.

( 1466-1469 )

Nouvelle attitude du comte de Foix en Navarre depuis 1466 : il ne se contente plus du titre de lieutenant général ; il aspire à prendre la couronne. — Il met dans ses intérêts Louis XI, qui négocie en Navarre avec le parti de Beaumont pour le rallier au comte de Foix. — Gaston profite des divisions intestines de la Castille pour entreprendre la délivrance des places navarraises occupées par les Castillans. — Siège et prise de Calahorra ; négociations de Gaston avec les deux partis qui se disputent la Castille ; elles échouent. — Siège d'Alfaro ; insuccès de Gaston, qui doit rentrer en Navarre. — Situation critique du roi d'Aragon ; Louis XI l'abandonne pour soutenir contre lui en Catalogne le roi René ; le comte de Foix s'apprête à en profiter pour saisir la couronne de Navarre. — Alliance étroite de Gaston avec Louis XI : rôle de Gaston pendant la seconde guerre féodale. — Hostilités en Navarre, où Pierre de Peralta soutient le parti de Jean II ; affaire de Tudela. — Traité d'Egea de los Caballeros entre la reine d'Aragon et la comtesse de Foix. — Gaston IV à la cour de France ; projet de mariage de sa fille Jeanne avec le comte d'Armagnac. — Gaston IV pendant l'entrevue de Péronne. — Dissentiments en Navarre entre la comtesse de Foix et son père ; guerre imminente. — Assassinat par Peralta de l'évêque de Pamplune Nicolas d'Echavarry, conseiller d'Éléonore. — Gaston IV en Navarre ; il réclame justice de ce meurtre, affirme ses droits à la couronne de Navarre et étend même ses prétentions sur l'Aragon. — Réponse évasive de Jean II. — Gaston se prépare à la guerre.

Les événements qui survinrent en Castille et en Aragon pendant l'année 1465 et les premiers mois de 1466 offrirent à Gaston IV une excellente occasion de tenter la réalisation de ses ambitieux projets. Depuis la mort de la princesse Blanche, il ne supportait qu'avec impatience d'exercer les simples fonctions de lieutenant de son beau-père ; plus encore que son mari, la comtesse Éléonore, qui avait fixé sa résidence en Navarre, s'accommodait mal de ce rôle secondaire. A son instigation, Gaston voulut devenir maître absolu, et, pour y parvenir, songea à reprendre l'attitude de son ancien rival Don Carlos. Don Carlos et sa sœur Blanche disparus,

Éléonore devenait, de par le testament de sa mère, légitime propriétaire de la Navarre; Jean II n'était qu'un usurpateur; il n'avait aucun droit à garder une couronne qu'il n'avait portée jadis qu'à titre de prince-époux; c'était à Éléonore, reconnue dès sa naissance par les États du pays, que revenait l'héritage maternel. Singulière conséquence d'une ambition sans bornes que rien ne put jamais réfréner! Gaston et Éléonore ne se souvenaient déjà plus que c'était à avoir pris part aux revendications illégitimes de Jean II qu'ils devaient leur situation présente; ils ne se souvenaient plus qu'ils avaient lutté avec lui contre Don Carlos, représentant de la légalité; oublié ce fameux traité de Barcelone qui déshéritait à leur profit le prince de Viane; oublié aussi l'engagement qu'ils avaient pris de reconnaître Jean II comme roi de Navarre jusqu'à sa mort. Tout ce passé, ils le tenaient pour lettre morte, et, reprenant la politique soutenue les armes à la main par Don Carlos, plus timidement par sa sœur Blanche, ils déclaraient l'ordre de succession au trône troublé par la coupable usurpation de Jean II. Ils voulaient régner; c'était leur droit. L'analogie de leur situation avec celle de Don Carlos quinze ans plus tôt était frappante; elle devait le devenir davantage encore. Les mêmes alliés, les mêmes partisans qui jadis avaient soutenu Don Carlos, allaient, — après bien des hésitations, il est vrai, — se grouper autour de Gaston et d'Éléonore; les défenseurs fidèles de la vieille constitution navarraise allaient maintenant combattre pour eux. Cette même famille de Beaumont, qui avait suscité à la maison de Foix ses plus acharnés adversaires, allait devenir son soutien, tandis que le parti de Gramont, Pierre de Peralta en tête, qui avait toujours défendu la cause de Jean II, devait lui rester dévoué jusqu'au bout. L'antagonisme ne se dévoila point dès le principe aussi tranché, l'opposition des partis ne se dessina pas sur-le-champ aussi nette qu'on vient de le dire. Gaston et Éléonore se trouvèrent quelque temps encore retenus aussi bien par des considérations politiques que par l'impossibilité de renier tout d'un coup leur passé. Mais il convenait d'indiquer l'idée maîtresse qui, à partir de 1466, domine la con-



duite de Gaston IV; dès 1465, on lui voit faire un premier pas dans la voie nouvelle où il s'engage.

La facilité avec laquelle, de concert avec Eléonore, il accepta les conditions exorbitantes de ses anciens ennemis en est la preuve. L'évêque de Pampelune, Nicolas d'Echavarry, qui les représentait aux conférences de Tarragone, avait eu mission de se montrer aussi conciliant que possible à l'égard de Jean et Louis de Beaumont, qui, avant de rentrer en Navarre, s'entourèrent de toutes les sûretés. C'est aussi grâce à lui que l'on introduisit dans les articles du traité cette clause qu'ils devraient recevoir l'approbation du roi de France<sup>1</sup>. Procédé habile, imaginé par le comte de Foix pour faire intervenir son suzerain; il voulait, le cas échéant, pouvoir se réclamer de lui, si quelque entrave était mise à l'exécution des projets qu'il méditait. Louis XI entra sans hésiter dans les vues de son vassal; peut-être est-ce à ce prix que Gaston consentit à lui prêter son appui dans la guerre du Bien Public.

Dans le courant de l'année 1465, un des plus habiles agents de Louis XI, Olivier le Roux, partait pour la Navarre, avec mission d'agir en faveur du comte de Foix auprès des chefs du parti beaumontais. Gaston IV songeait à reconquérir sur le roi de Castille les places qui avaient dû lui être livrées deux ans plus tôt; il s'agissait de déterminer Louis de Beaumont, Carlos d'Artieda, tous les anciens partisans de Don Carlos à prêter main-forte au comte. C'était chose délicate : les Beaumontais avaient bien signé la paix avec la maison de Foix, mais en des termes tels qu'ils avaient toute liberté d'agir à leur guise, de refuser leur concours au roi d'Aragon et à son gendre, s'ils en étaient priés, de leur interdire même l'accès de leurs places et de leurs terres. D'autre part, les Beaumont avaient toujours vécu en bons termes avec la Castille : de ce qu'ils avaient conclu un accord avec le roi d'Aragon, il ne s'ensuivait pas qu'ils dussent prendre les armes contre son voisin; l'ancien connétable Louis avait jusqu'à sa mort commandé les troupes

1. Cf. ci-dessus, p. 281.

castillanes en Catalogne et résidé à Barcelone en qualité de lieutenant général d'Henri IV<sup>1</sup>. Malgré tout, le roi de France n'avait pas trop présumé de l'habileté de son diplomate. Le 1<sup>er</sup> août 1465, Olivier le Roux, de retour de Navarre, écrivait de Bordeaux à Louis XI les résultats de sa négociation<sup>2</sup>: moyennant 6,000 écus que payerait le roi de France, Louis de Beaumont et Carlos d'Artieda s'étaient engagés à prêter serment de fidélité au comte de Foix et à « tenir son parti ». Il priait Louis XI de lui envoyer immédiatement cette somme, car, après s'être concerté avec le comte de Foix, il annonçait l'intention de revenir en Navarre « pour entretenir lesdits de Beaumont et d'Artieres ou vouloir qu'ilz estoient... et faire fin avec eulx ».

Qu'advint-il de ce paiement? Autant qu'on peut le conjecturer en l'absence de documents précis, les Beaumontais trouvèrent, après réflexion, la somme insuffisante; ils réclamèrent et obtinrent 20,000 écus. Mais Louis XI n'avait pas d'argent; à la fin de l'année 1466, les 10,000 écus n'étaient pas encore versés; la comtesse Eléonore écrivait au roi de hâter ce paiement, car en attendant c'était elle qui devait faire les avances<sup>3</sup>. Louis XI ne s'exécutant pas, les Beaumontais ne s'exécutèrent pas davantage, et l'appui qu'ils prêtèrent au comte de Foix contre le roi de Castille semble être resté tout platonique; du moins observèrent-ils une stricte neutralité.

Malgré son désir de devenir en Navarre le champion du parti national, Gaston IV ne crut donc pas le moment venu d'entrer ouvertement en lutte avec son beau-père. Il n'était pas encore suffisamment sûr de l'alliance des Beaumont; il craignait aussi de mécontenter le roi de France qui n'avait

1. Les actes de son administration comme lieutenant général du roi de Castille sont conservés aux archives de la couronne d'Aragon, collection des *Cartas reales* de Jean II.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 20485, fol. 56, publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justificatives*. XXX. — Cette lettre ne porte pas de date d'année; dans son *Catalogue du fonds Bourré à la Bibl. Nat.*, publ. dans la *Bibl. de l'École des Chartes* (année 1883), M. Vaesen la rapporte à l'année 1462: à tort, suivant nous; tout dans cette lettre indique qu'elle est de 1465.

3. Cf. ci-dessous, p. 305.

pas rompu avec le roi d'Aragon et qui resta, au moins de nom, son allié jusqu'au moment où, à la mort de Pierre de Portugal, les Catalans mirent à leur tête le roi René, oncle de Louis XI. Gaston ne voulut pas cependant laisser échapper l'occasion qui se présentait de tenter quelque chose contre la Castille. Les intrigues qui depuis longtemps déjà se poursuivaient à la cour d'Henri IV, avaient abouti à une crise des plus graves : l'amiral Don Fadrique, le marquis de Villena, plusieurs autres grands du royaume, jaloux du crédit dont jouissait auprès de ce prince un indigne favori, Bertrand de la Cueva, soutenus aussi par une grande partie de la nation qui réprouvait l'incapacité notoire et l'insigne faiblesse du roi, s'étaient résolus à un coup d'Etat : le 5 juin 1465, à Avila, après une cérémonie aussi grotesque qu'avilissante pour l'infortuné monarque, sa déposition fut décidée, et son frère Don Alfonse, bien que mineur, mis à sa place sur le trône. Il y eut dès lors deux rois en Castille, car Henri IV conserva des partisans qui protestèrent contre une telle spoliation : une guerre civile, inévitable, éclata<sup>1</sup>.

Le moment était plus que jamais opportun pour le comte de Foix d'essayer de reconquérir les places navarraises occupées par les Castillans, en mettant à profit leurs querelles intestines. D'autre part, le roi d'Aragon était fort occupé en Catalogne à reprendre une à une les places de la principauté<sup>2</sup>; il ne pouvait par suite faire obstacle aux projets de son gendre. Enfin, c'était pour une cause essentiellement chère aux Navarrais que Gaston allait combattre, et c'est là une des principales raisons qui le poussèrent à prendre les armes, sa popularité pouvant faire un grand pas si le succès couronnait son entreprise. Il protestait en effet contre l'aliénation d'une partie du royaume aux mains de l'étranger; il prenait la direction du mouvement national qui s'était déjà accusé en 1463 après l'entrevue de Fontarabie et qui avait pour objectif le maintien de l'intégrité du sol navarrais

1. Sur ces événements de Castille, cf. les deux chroniques de Diego de Valera et Diego Enriquez del Castillo, et Zurita, t. IV, fol. 130 et suiv.

2. *Ibid.*, fol. 129.

par la reprise de la mérindat d'Estella, morcelée depuis trois ans ; que Gaston réussit à rendre à la Navarre ses frontières, et tout le peuple irait à lui<sup>1</sup>. Peut-être nourrissait-il le secret espoir que les Etats du royaume, reconnaissants du service rendu, lui offriraient spontanément la couronne.

A juger d'après les formidables préparatifs que fit Gaston IV, le succès de l'expédition ne pouvait être douteux. Tous ses sujets, même ceux de la vicomté de Castelbon, reçurent l'ordre de prendre les armes et de se réunir à Saint-Palais, rendez-vous général de l'armée. Gaston traversa les Pyrénées à Roncevaux et gagna Pampelune où les retardataires le rejoignirent<sup>2</sup> ; il se trouva ainsi à la tête de six à sept mille hommes, que commandaient sous ses ordres les trois sénéchaux de Foix, de Bigorre et de Béarn, les seigneurs de Châteauverdun, de Lavedan et de Gayrosse, et le gouverneur de Marsan. Il se porta immédiatement au sud, et, après s'être assuré de Peralta et de quelques autres places dont la fidélité lui était suspecte, vint mettre le siège devant San Adrian, qui tenait pour le roi de Castille ; la ville succomba après une assez vive résistance. Aussitôt le comte de Foix franchit la frontière et, après avoir traversé l'Ebre, où il fallut rompre la glace (c'était en plein hiver de 1466), il alla bloquer la place forte de Calahorra sur le Cidacos. Après plusieurs assauts aussi vivement donnés que courageusement repoussés, la ville se rendit à composition<sup>3</sup>.

1. On voit, pendant l'année 1466, la comtesse Eléonore concéder privilèges sur privilèges à un grand nombre de localités navarraises (Arch. de Navarre, tiroir 159) ; Carlos d'Artieda reçoit aussi, le 17 juillet 1466, les revenus du val de Salazar en récompense « du bon zèle avec lequel il a travaillé à la pacification du royaume. » (*Ibid.*, tiroir 161, n° 9 ; cf. Yanguas y Miranda, *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, t. I, p. 65).

2. Toute cette campagne est racontée en grand détail par Guillaume Leseur (t. II, chap. xviii : *Cy parle l'acteur de la prise de Calahorre et de la guerre de Castille*) ; nous lui en avons emprunté le récit. Cf. également Diego Enriquez del Castillo, *Cronica del rey don Enrique el Cuarto de este nombre*, chap. lxxxiii, pp. 151-152, et Diego de Valera, *Memorial de diversas hazañas*, p. 37.

3. D'après Diego Enriquez del Castillo, la ville fut prise par trahison (p. 151). Cf. un curieux épisode de la prise de Calahorra, raconté par Diego de Valera, *loc. cit.*

Maître de Calahorra, Gaston put à plaisir ravager tout le pays à quinze ou seize lieues à la ronde. La contrée est fort riche : c'est la plaine de la Rioja, au sud de l'Ebre, qui forme un singulier contraste avec l'étendue désolée des Bardenas, à l'est du rio Aragon. Gaston envoya de là deux ambassades, l'une à Henri IV, l'autre à son frère Alfonse, qu'une partie de la Castille reconnaissait pour roi<sup>1</sup>. En s'adressant à la fois aux deux princes, il avait plus de chances d'arriver à ses fins : il s'allierait au vainqueur pour, de concert avec lui, faire la loi au roi d'Aragon. La réponse de Don Alfonse ne fut point celle qu'il attendait : ce prince lui intima l'ordre de sortir au plus tôt du territoire castillan, parce que, sous couleur d'y être entré pour lui porter secours, il s'y conduisait en ennemi<sup>2</sup>. Henri IV lui fit tenir les mêmes termes par son chapelain, Diego Enriquez del Castillo<sup>3</sup>, et invoqua l'alliance et la paix perpétuelle qui n'avaient cessé d'exister entre la France et la Castille. Le comte de Foix s'excusa alors de la prise de Calahorra, disant qu'il avait simplement voulu s'assurer un gage de la restitution des villes navarraises que le roi de Castille occupait; il offrait de rendre sa conquête si on lui rendait en retour les places en litige, et il offrait même au roi Henri l'appui de ses armes contre son frère. Henri IV, ou plutôt ses conseillers, craignant que le comte de Foix, rebuté, ne s'alliât à Don Alfonse et aux seigneurs révoltés, se décidèrent à accepter son offre; mais ils exigèrent que le comte leur livrât en otages deux de ses enfants<sup>4</sup>, en

1. Leseur ne parle pas de ces négociations. Il se borne à dire qu'après la prise de Calahorra un grand nombre de seigneurs castillans firent alliance avec Gaston IV et que le comte de Foix tomba malade, ce qui retarda la campagne d'Alfaro. Sur ces négociations, cf. Zurita, t. IV, fol. 148 v<sup>o</sup>; Yanguas, *Historia compendiada*, pp. 317-318, et surtout Diego Enriquez, qui y prit une part active et les a lui-même racontées.

2. Diego de Valera, *loc. cit.*

3. Voir tout au long dans sa chronique la harangue qu'il adressa au comte et à la comtesse de Foix (*loc. cit.*).

4. L'un était son second fils Jean, l'autre sa fille aînée, Marie, ce qui prouverait que, quoique déjà fiancée au marquis de Montferrat,

garantie de sa loyauté. Diego Enriquez reçut l'ordre de restituer les places navarraises dès que les deux otages lui auraient été livrés; Henri IV espérait ainsi obtenir l'aide du comte de Foix et susciter ensuite une guerre civile en Navarre entre le roi d'Aragon et son gendre. Des négociations furent entamées; le comte de Foix, d'ailleurs malade, fit évacuer la Castille et se retira à Corella. Des conférences se tinrent à Tudela où Diego Enriquez se rendit; l'évêque de Pampelune, Martin de Peralta et Menaud de Casaus furent chargés par Gaston et Éléonore d'entrer en rapports avec Louis de Beaumont et Diego Enriquez que le roi de Castille prit pour plénipotentiaires. Mais on ne put s'accorder : l'évêque de Pampelune, Nicolas d'Echavarry, qui exerçait une influence considérable dans les conseils du comte, avait de secrètes accointances avec les grands de Castille, partisans de Don Alfonse; il réussit par sa violence à empêcher le succès de la négociation<sup>1</sup>. Poussé par lui, Gaston refusa nettement de livrer les otages demandés par Henri IV et relira son offre de secours; il déclara enfin que si les villes de Navarre ne lui étaient pas rendues, il irait assiéger Alfaro.

Tout étant rompu, les hostilités reprirent : Gaston, exécutant sa menace, vint investir Alfaro, au confluent de l'Ebre et de l'Aragon. La ville fut vaillamment défendue par les habitants et deux capitaines castillans, Gomez de Rojas et Pedro Fajardo, qui avaient été envoyés par Henri IV pour recevoir les otages que le comte livrerait et qui, à la nouvelle de la rupture, s'étaient, sur la demande de Diego Enriquez, jetés dans la ville avec quelques gens d'armes. Les opérations du siège étaient déjà avancées et l'on allait donner l'assaut, quand un fort parti de Castillans, sous les ordres d'Alonso d'Arellano et d'Alvaro de Hita, s'avança

cette princesse n'était pas encore partie pour l'Italie (Diego Enriquez, p. 152).

1. On peut lire dans Diego Enriquez (p. 152) le curieux récit de la conférence, et voir avec quelle fierté le diplomate castillan sut rappeler au sentiment des convenances le fougueux évêque de Pampelune.

presque jusque sous les murs de la ville : il ne comptait pas moins de treize cents chevaux et cinq mille fantassins. Force fut au comte de Foix de lever le siège; d'ailleurs, les habitants étaient résolus à tout souffrir plutôt que de se rendre. D'après Guillaume Leseur, l'armée castillane se retira sans oser livrer bataille; il ne paraît pas, en effet, qu'on en vint aux mains. Mais le succès de la campagne était compromis : Gaston évacua la Castille et fit rentrer son armée en Navarre où elle prit ses quartiers à Tudela et à Corella. Au même moment Calahorra se soulevait et massacrait la garnison qui y avait été laissée. Cette fin désastreuse d'une expédition commencée sous de si heureux auspices consterna le comte; les murmures des Navarrais qui accusaient ouvertement de tous ces malheurs l'évêque de Pampelune l'empêchèrent de reprendre l'offensive. Le résultat fut tout autre qu'il ne l'avait espéré : sa popularité, loin de grandir, se trouva compromise, et les trois places qu'il avait vainement tâché de reprendre, Los Arcos, La Guardia et San Vicente, restèrent, et pour toujours, aux mains des Castillans. Enfin, il se vit d'un moment à l'autre exposé aux remontrances de son beau-père, sans le consentement duquel il s'était engagé dans cette malheureuse entreprise.

Fort heureusement Jean II était très occupé en Catalogne et dans l'impossibilité de combattre les vellétés d'indépendance de sa fille et de son gendre. Il crut un moment être débarrassé de tout souci : la lutte qu'avec des alternatives de succès et de revers il soutenait dans la principauté contre Pierre de Portugal se termina brusquement : le prétendant mourut, peut-être empoisonné, le 29 juin 1466, et Jean II, profitant du désarroi que cette mort subite causa à Barcelone, entra dans Tortose, une des plus fortes places des révoltés (juillet)<sup>1</sup>. Il put croire en avoir fini avec les Catalans et tourna ses regards vers la Navarre, où son gendre se livrait à d'intempestifs abus de pouvoir; mais il apprit soudain que les Catalans, remis de leur émoi, avaient élu en place de Pierre de Portugal un nouveau souverain. Loin de

1. Zurita, t. IV, fol. 147 v<sup>o</sup> et 148 r<sup>o</sup>.

juger leur cause désespérée, ils avaient fait appel à un prince français, jadis rival malheureux de la maison d'Aragon en Italie, lui donnant une occasion inespérée de venger ses anciens revers. Dès le mois de septembre, une ambassade partait de Barcelone pour aller offrir au chef de la maison d'Anjou, au roi René, la couronne d'Aragon et le commandement des forces catalanes contre Jean II<sup>1</sup>. René accepta et Louis XI se déclara dès le début en sa faveur. Jusque-là, le roi de France n'avait cessé de soutenir, — mollement, il est vrai, — le roi d'Aragon, son allié; mais dès qu'il vit quelque intérêt à l'abandonner, il n'hésita pas, et, par une de ces brusques volte-faces dont il était coutumier, se fit le champion convaincu de son oncle : il n'avait peut-être pas renoncé à ses propres prétentions sur les couronnes d'Aragon et de Valence, et il jugea qu'il avait tout à gagner en prêtant son appui à un prince français. La situation de Jean II devenait plus critique que jamais<sup>2</sup>; il allait avoir contre lui les princes d'Anjou, le roi de France, et nul doute que le comte de Foix ne saisît l'occasion de rompre ouvertement avec son beau-père. Tandis que le roi René disputerait à son rival les couronnes aragonaises, Gaston, n'ayant plus rien à redouter désormais de son suzerain, tenterait de s'emparer de celle de Navarre.

On voit en effet, dans les derniers mois de 1466, les relations de Louis XI et de son puissant vassal devenir plus intimes. De son côté, le roi avait tout intérêt à ménager le comte; les seigneurs méridionaux nouaient de nouvelles intrigues; un nouveau Bien Public était à craindre. Jean V d'Armagnac et son cousin de Nemours avaient contracté avec le comte du Maine une alliance secrète; le maréchal de Comminges, qui gouvernait la Guyenne, reçut aussitôt l'ordre de prendre des mesures énergiques pour prévenir un soulè-

1. Cf. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 110. Le 21 octobre, Louis XI pria le duc de Milan de faire cesser les hostilités des Génois contre les Barcelonais, sujets du roi René.

2. Dès le mois de mars 1467, Jean II s'étonne de ne pas recevoir de Louis XI de réponse à ses ambassades (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3447, fol. 164 v<sup>o</sup>.)



vement<sup>1</sup>. Guillaume Cousinot, après lui l'évêque de Langres et Philippe Guérin furent envoyés au comte de Foix, puis en Navarre, auprès de la comtesse Eléonore<sup>2</sup>. Le roi offrait à la comtesse une pension annuelle; il lui demandait en échange d'agir auprès de son mari et de son fils aîné pour qu'ils lui restassent fidèles; il manifestait l'intention d'attacher à sa personne le second fils du comte, Jean de Narbonne<sup>3</sup>. Le 6 décembre 1466, les ambassadeurs français repartaient de Pampelune avec la réponse de la comtesse<sup>4</sup>, qui les fit suivre bientôt après de son conseiller François de Baquedano<sup>5</sup>. Avec force protestations de dévouement, Eléonore s'engageait à faire tout le possible pour que son mari et son fils aîné donnassent au roi leurs « scellés » de lui rester fidèles, et en particulier pour que le comte se rendît sans tarder au service du roi. Elle acceptait que son fils Jean fût attaché à la personne du souverain et promettait de le lui envoyer au plus tôt. Après avoir remercié Louis XI de la pension qu'il lui offrait, elle le suppliait de vouloir bien s'intéresser « à ce pauvre royaume de Navarre »; elle réclamait le paiement des 20,000 écus dus aux Beaumont, et sollicitait diverses faveurs pour son conseiller intime l'évêque de Pampelune.

Le comte de Foix tint l'engagement pris par Eléonore et se rendit à la cour de France. Dès le mois de février 1467, il était à Montils-les-Tours<sup>6</sup>, et le 19 mars il prenait l'engagement solennel de servir le roi et de lui rester fidèle au cas où il aurait « guerre ou question » contre son frère

1. Vaesen, t. III, p. 62; B. de Mandrot, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, p. 9.

2. En janvier 1467, l'évêque de Langres revint de son ambassade en Navarre (Bibl. Nat., ms. fr. 6974, fol. 290 r<sup>o</sup>).

3. Dès 1466, Jean de Foix recevait une pension royale; il est porté pour une somme de 2,700 l. dans un compte de Jean Briçonnet de 1466-1467 (Bibl. Nat., ms. fr. 20685, fol. 407 v<sup>o</sup>).

4. Bibl. Nat., ms. fr. 6973, fol. 391 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXXI.

5. Arch. de Navarre, tiroir 162, n<sup>o</sup> 15; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXXII.

6. Arch. Nat., JJ 201, fol. 2.

Charles, le comte de Charolais, le duc de Bretagne ou tout autre<sup>1</sup>. Le concours offert par Gaston ne pouvait arriver plus à propos; la révolte qui couvait depuis l'année précédente venait d'éclater : Charles de France, de nouveau rebelle, s'était uni au duc de Bretagne et se préparait à entrer en Basse-Normandie. On sait que ce soulèvement fut promptement réprimé; les documents ne permettent pas de préciser la part prise par le comte de Foix à sa répression<sup>2</sup>. Il avait été chargé par Louis XI d'occuper la place de Villandraut en Guyenne, qui appartenait au sieur Du Lau, et de mettre la main sur tous les biens de ce seigneur<sup>3</sup>; il devait aussi se tenir prêt, avec une armée de quatre cent cinquante hommes d'armes et quatre mille gens de pied, rangée sous ses ordres, à marcher vers la Basse-Normandie, centre principal des opérations, et à joindre les autres troupes royales<sup>4</sup>; il ne paraît pas que ce mouvement ait été exécuté. Louis XI avait lui-même réduit la Basse-Normandie et contraint son frère à accepter une pension de soixante mille livres. Puis il s'était mis en devoir de marcher contre le duc de Bretagne; mais à la nouvelle que les Bourguignons arrivaient avec du renfort, il s'était empressé d'offrir la paix à François II (13 janvier 1468).

Tandis que Gaston était en France, la guerre menaçait de reprendre en Navarre. En présence de la formidable coalition qui se formait contre lui, Jean II avait cherché partout des alliés : il fit appel à Édouard d'Angleterre<sup>5</sup>, au roi de Portugal, aux ducs de Bourgogne et de Milan, leur représentant que toute la maison de France et jusqu'à son gendre

1. Bibl. Nat., ms. fr. 15538, pièce 314 (autographe); publ. par Lenglet-Dufresnoy, *Preuves de Commines*, t. II, p. 563.

2. On sait cependant que dès le 23 mars, il convoquait dans ses domaines le ban et l'arrière-ban (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des Archives de Foix en 1760*, t. I, p. 43).

3. Bibl. Nat., ms. fr. 20 490, fol. 69, et ms. fr. 6974, fol. 150 r<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, ms. fr. 20 487, fol. 75.

5. Dès le mois de septembre 1467, Hugues d'Urries fut envoyé par Jean II en Angleterre pour conclure un traité d'alliance avec Édouard IV (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3412, fol. 135 r<sup>o</sup>); il devait aussi se rendre auprès du duc de Bourgogne (*ibid.*, fol. 133 v<sup>o</sup>).

se réunissaient contre lui et avaient juré sa perte. Préoccupé à ce point de la situation qui lui était faite en Aragon et en Catalogne, Jean II dut momentanément renoncer à toute action personnelle en Navarre; mais il y avait des partisans et à leur tête, le plus zélé de tous, le connétable Pierre de Peralta, qui fut secrètement chargé de susciter des embarras aux princes héritiers. Il s'empara d'Açagra et du château de Tudela, dont son frère Martin avait la garde. Ce coup de main hardi rouvrait les hostilités : la comtesse de Foix fit aussitôt prendre les armes pour ressaisir Tudela. Les habitants essayèrent d'interposer leur médiation<sup>1</sup>; mais Eléonore réclama énergiquement la restitution du château, affirmant qu'on voulait faire croire qu'elle était en guerre avec son père, mais qu'il n'en était rien. Pierre de Peralta offrit alors de rendre hommage au comte et à la comtesse, tout en déclarant qu'on lui ôterait la vie plutôt que de lui faire évacuer le château de Tudela<sup>2</sup>. Le conflit s'envenimait et tout présageait une prise d'armes contre laquelle Peralta, réduit à ses seules forces, se trouverait impuissant. Le roi d'Aragon était plus que jamais empêché de lui venir en aide; à l'appel des Catalans, le duc de Calabre, fils du roi René, venait d'entrer en Catalogne; dès le mois de mai 1467, il se trouvait devant Girone, attendant les renforts que lui amenait le comte d'Armagnac. Jean II fit taire alors le ressentiment que lui inspiraient l'ambition et l'ingratitude de sa fille et de son gendre et se résigna à traiter : la reine Jeanne Enriquez fut chargée de ménager un accommodement<sup>3</sup>.

Une entrevue eut lieu le 20 juin à Egea de los Caballeros entre la reine d'Aragon et la comtesse de Foix<sup>4</sup>. Elles se jurèrent mutuellement une étroite amitié; l'alliance fut mo-

1. Arch. de Navarre, *Papeles sueltos*, leg. 23, carp. 7 (18 mai 1467); publ. par Yanguas *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra. Adiciones*, p. 275 et suiv.

2. *Ibid.*

3. Zurita, t. IV, fol. 152 v<sup>o</sup>.

4. Sur cette entrevue, cf. *ibid.*, fol. 154; Moret, *Anales de Navarra*, t. VI, p. 469; Yanguas, *Historia compendiada*, p. 319.

tivée sur ce que, au mépris de la très proche parenté qui les unissait, on avait voulu faire naître entre le roi et son gendre le soupçon et la haine. La princesse de Navarre s'engagea à tout faire pour assurer la succession des royaumes d'Aragon et de Sicile au prince Ferdinand, et ce dernier, ainsi que sa mère, promit son concours pour que la Navarre et le duché de Nemours restassent à la maison de Foix. Ce pacte était-il sincère? Il est permis d'en douter, quand on considère la suite des événements; il ne fut toujours pas de longue durée, puisque quarante ans plus tard ce même prince Ferdinand devait prendre les armes pour disputer la Navarre aux héritiers de ceux à qui il avait donné sa foi. L'archevêque de Saragosse et l'évêque de Pampelune, qui assistaient à l'entrevue, réglèrent de concert le conflit soulevé par Pierre de Peralta : ce dernier devait, dans le délai de deux mois, rendre hommage, pour le château de Tudela, au comte et à la comtesse, et s'engager, après la mort du roi d'Aragon, à le tenir en fief de ces deux princes; les jurats de Tudela devaient en faire autant. De son côté, Éléonore promettait de respecter et faire respecter la vie et les biens du connétable et de ses partisans; la ville d'Açagra serait livrée avant le 15 juillet au seigneur d'Ezpeleta, qui en ferait remise au connétable trois jours après que ce dernier aurait rendu hommage à la princesse; Peralta recevrait enfin une somme de cinq cents livres en compensation de la détresse que ses gens avaient récemment subie à Andosilla; enfin, pour éviter dorénavant tout conflit entre le roi d'Aragon et son gendre, on nommerait de part et d'autre des délégués qui se réuniraient à Saragosse pour vider les différends qui subsistaient. Le 10 juillet, Jean II approuvait à Valence la convention d'Egea de los Caballeros<sup>1</sup>. Mais c'était une paix menteuse : Peralta garda tout son ressentiment, la comtesse de Foix et son mari toute leur ambition démesurée, et Jeanne Enriquez, leur médiatrice, mourut huit mois après cette tentative de conciliation (13 février 1468)<sup>2</sup>.

1. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3448, fol. 46 v° et 47 v°.

2. Yanguas, *op. cit.*, p. 313.

Le comte de Foix, à son retour de France et de Navarre, séjourna quelques mois dans ses États héréditaires, s'occupant de leur administration, qui souffrait de ses fréquentes absences. Il avait à cette époque grand besoin d'argent et de troupes, et — conséquence naturelle — les États sont souvent convoqués; en huit mois, les États de Béarn ne tinrent pas moins de trois sessions, que d'ailleurs le comte ne présida pas : il ne lui convenait guère d'entendre les doléances de ses sujets, et il trouvait commode d'y faire répondre par son lieutenant, généralement son fils aîné. Dans la session de juin 1467 (le comte était alors en Navarre), huit mille écus avaient été votés pour les gages de quatre mille hommes à envoyer en Navarre<sup>1</sup>; dans celle du 22 novembre de la même année, nouvelle subvention de quatre mille écus « pour certain nombre d'arbalétriers »<sup>2</sup>. Mais déjà, à cette époque, Gaston était reparti pour la cour de France<sup>3</sup>; il y resta jusqu'en mai 1468 et assista aux États généraux que Louis XI tint à Tours le 6 avril<sup>4</sup>. Il avait surtout besoin d'argent pour parer aux ruineuses dépenses qu'il faisait à chacun de ses voyages; s'il faut en croire Guillaume Leseur, il se montra cette fois plus magnifique que jamais, voulant, suivant son habitude, surpasser en splendeur tous les autres seigneurs de la cour. L'assemblée fut d'ailleurs particulièrement brillante : toute la grande noblesse de France s'y trouvait : le roi René, le duc de Bourbon, le marquis du Pont, les comtes de Saint-Pol, d'Eu, de Nevers, de Dunois; et,

1. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 10 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 45 r<sup>o</sup>.

3. On constate sa présence à Montils-les-Tours en février 1468 (Bibl. Nat., ms. fr. 6974, fol. 148 r<sup>o</sup>; *Ordonnances*, t. XVII, pp. 69 et 74).

4. Arch. Nat., J 393 : « Registre de ce qui a esté fait, remonstré, conclud et deliberé en l'assemblée tenue par le Roy et les gens des Estats en la ville de Tours »; Bibl. Nat., ms. fr. 4345, fol. 6. — Les États ne siégèrent que huit jours. A la séance d'ouverture, le comte de Foix était à côté du roi, à sa droite. — Cf. aussi Bibl. Nat., *Cabinet des titres*, vol. 685, fol. 281 v<sup>o</sup> : « Mons. Gaston, comte de Foix, pour ses despens d'estre venu de son pays devers le roy à Tours, m l. t. » (2<sup>e</sup> compte de Jean Briçonnet).

ajoute le biographe de Gaston IV, « il n'y eult oncq prince ne seigneur qui s'y trovast si pompeux, tant gorgias ne tant honneste que fist mondit sieur le prince et conte de Foix ; car touchant ce, il emporta le pris et le bruyt par dessus tous »<sup>1</sup>. C'est sans doute pendant ce séjour de Gaston à la cour que furent faites les premières ouvertures pour le mariage d'une de ses filles avec le comte d'Armagnac.

Ce turbulent vassal donnait à Louis XI les plus sérieuses inquiétudes. Il avait pris part, dans les rangs des rebelles, à la guerre du Bien Public, et, peu satisfait de la part de butin qui lui était revenue après la paix, il s'était remis, dès 1466, à intriguer avec son cousin Jacques de Nemours. Pour se débarrasser de lui, Louis XI l'envoya en Catalogne au secours du duc de Calabre, et il y fit en effet une courte apparition<sup>2</sup>. Mais à la nouvelle que Charles de France venait de reprendre les armes contre son frère, il était accouru pour offrir, disait-il, à Louis XI l'appui de son bras, en réalité pour avoir sa part de la curée qui se préparait. Depuis lors, ses bandes armées ravageaient sans trêve Guyenne et Languedoc ; on pouvait se croire revenu à l'époque néfaste des routiers<sup>3</sup>. Louis XI, qui avait encore pour ce terrible Jean d'Armagnac un faible d'ancien rebelle, résolut, pour l'assagir, de le marier ; mais le moyen de trouver une princesse qui consentit à s'unir à un homme d'une immoralité notoire, naguère souillé d'un inceste, et dont la détestable conduite n'était pour personne un secret ! Autant que possible, Louis XI voulait le lier à une maison dont il

1. Leseur, t. II, chap. XVIII.

2. M. de Mandrot (*op. cit.*, p. 41) n'en est pas sûr ; mais le fait est confirmé par une lettre adressée le 10 novembre 1467 par Jean II d'Aragon au duc de Bourgogne, où il lui dit que les comtes de Vaudémont et d'Armagnac sont venus au secours du duc de Calabre avec quatre cents lances ; il ajoute qu'à la nouvelle du soulèvement de Normandie, le comte d'Armagnac est reparti avec ses troupes. (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3412, fol. 136 r°).

3. Les comptes consulaires de Riscle, qui auraient fourni sans aucun doute des renseignements précieux sur ces agissements du comte d'Armagnac, sont en déficit pour les années 1463-1472 (Cf. édit. Parfouru et de Carsalade, t. I, p. 72).

connût la fidélité éprouvée : il avait d'abord songé à la propre sœur de la reine, à Marie de Savoie ; mais elle préféra le brillant connétable de Saint-Pol. Il s'adressa ensuite à Jeanne de Bourbon, sœur du duc Jean ; mais elle repoussa énergiquement un mari aussi peu recommandable<sup>1</sup>. C'est alors que Louis pensa à Jeanne, une des filles de son fidèle Gaston ; car, Guillaume Leseur l'affirme, c'est le roi qui eut la première idée de ce mariage. Il comptait atteindre ainsi un double but : réconcilier à tout jamais les deux plus puissantes maisons du Midi, dont la vieille haine s'était d'ailleurs déjà calmée ; obliger en outre le comte d'Armagnac à lui être fidèle en lui donnant pour beau-père un de ses plus dévoués serviteurs. Dès les premiers mois de 1468, il mandait à Jean V qu'un voyage à la cour était devenu nécessaire « pour conclure au fait de son mariage ». Gaston IV, qui ne poussait pas la délicatesse jusqu'à refuser un gendre aussi peu estimable, n'était pas fâché non plus d'unir à sa maison, par les liens les plus étroits, un prince d'esprit fantasque, qui pouvait lui susciter des ennuis en Navarre, pour peu qu'il lui prît envie de revendiquer sur ce royaume les droits qu'il tenait de sa mère<sup>2</sup>.

Gaston partit donc pour le Midi, afin d'aller faire, au nom du roi, des ouvertures à Jean V. Le comte d'Armagnac fit bon accueil à ses propositions : le 15 mai, il donna procuration à l'archevêque d'Auch, à son chancelier Garcie Du Faur, et à son sénéchal Bernard de la Rivière, pour débattre les conditions de son mariage avec Jeanne de Foix<sup>3</sup>. Les trois ambassadeurs se rendirent au mois d'août à Aire-sur-l'Adour, où se trouvait Gaston qui y avait convoqué les États du comté de Foix pour en obtenir un subside à l'occasion de cette union. Mais auparavant, Gaston avait fait un voyage en Navarre pour en ramener sa fille. C'est à Pampelune que le 15 juin, pour être agréable à Louis XI qui s'était pris

1. B. de Mandrot, *op. cit.*, pp. 14-15.

2. Jean V d'Armagnac était fils d'Isabelle de Navarre et petit-fils de Charles III le Noble.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444 (original); publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXXIII.

d'affection pour Jean, son second fils, il fit don en toute propriété à ce jeune prince, pour lui et ses descendants, de la vicomté de Narbonne<sup>1</sup>. Il reçut à ce moment une lettre du roi au sujet des négociations poursuivies avec le duc de Bourgogne pour la conclusion d'une trêve<sup>2</sup> : Louis désirait fort avoir auprès de lui, en cette circonstance, le comte de Foix, au cas où la trêve serait conclue, et le pria de se tenir disposé à partir, « en faisant tenir ses gents prests ». Gaston ayant informé le roi de son intention d'envoyer sa fille Jeanne à la cour, à l'occasion de son mariage avec Jean V d'Armagnac, Louis XI lui répondait : « Je suis bien joyeux de ce que m'escrivez que ferez incontinent partir belle cousine vostre fille pour venir par deça ; je vous prie qu'ainsi le faictes et qu'il n'y ait point de faulte, et tenez vous certain qu'elle aura bonne chiere, sera traictée et recueillie honorablement comme fille de roi, car pour telle je la tiens »<sup>3</sup>. Le 28 juillet, Gaston était encore à Olite, le 30 à Pau<sup>4</sup>, et dès le 12 août, il réunissait à Aire les États de Foix<sup>5</sup> ; c'est là que furent débattues les conditions du mariage de la princesse Jeanne entre Gaston et les représentants du comte d'Armagnac (31 mai)<sup>6</sup>. Mais cette union ne devait être de sitôt conclue ni consommée ; les événements politiques allaient tout bouleverser<sup>7</sup>.

1. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 222, fol. 30 r<sup>o</sup> ; collection de Languedoc, vol. 90, fol. 61 r<sup>o</sup>, publ. par D. Vaissete, t. XII, *Preuves*, col. 116. — Déjà le 20 octobre 1467, Louis XI avait donné à Jean de Foix l'investiture de ce domaine (Bibl. Nat., ms. fr., 6974, fol. 298 r<sup>o</sup> ; fonds Du Puy, vol. 219, fol. 71 ; *Ordonnances*, t. XVII, p. 24, note). Mais il semble que Jean n'en prit possession qu'à la mort de son père (collection Doat, vol. 222, fol. 214 r<sup>o</sup>).

2. La lettre est du 1<sup>er</sup> juillet ; publ. par Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. IV, p. 375, et Vaesen, *op. cit.*, t. III, p. 228. — Le 2 juillet, Louis XI écrivait à Jean de Foix pour lui exprimer son désir de l'avoir près de lui (Duclos, t. IV, p. 377 ; Vaesen, t. III, p. 232). En juin, il envoyait à Gaston IV son secrétaire Regnault Gontier (Bibl. Nat. ms. fr. 20685, fol. 449 r<sup>o</sup> ; compte d'André Briçonnet), et le 20 juillet, Mauginot Roussin, écuyer de l'hôtel (*ibid.*, fol. 449 v<sup>o</sup>).

3. Lettre citée.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, E 385.

5. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 296.

6. Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol 98, p. 44.

7. Serait-ce alors que Gaston serait venu à Bazas, comme le dit



Au mois de juillet 1468, la guerre avec le duc de Bourgogne paraissait, sinon imminente, du moins probable. A la suite des États de Tours, une ambassade avait été envoyée au duc pour lui demander s'il consentait à se soumettre à leurs décisions; des conférences avaient eu lieu à Cambrai, et Gaston était presque journellement tenu au courant de ce qui s'y passait : « Car, lui disait Louis XI, vous estes celluy que voulons qui ait la congnoissance de touz nos affaires autant que parent que nous ayons. » Pour le mieux renseigner, le roi lui envoyait en même temps Philippe Guérin et un chevaucheur devait prendre immédiatement la route du Midi, dès que le résultat des conférences serait connu. « Il y a plus apparence de guerre que autre chose », ajoutait Louis XI, et il mandait à Gaston de se tenir prêt, lui et ses gens, à partir au premier signal<sup>1</sup>.

On sait ce qui advint, la réponse évasive du duc de Bourgogne, les armements de Louis XI, son entrevue à Péronne avec Charles de Bourgogne, le guet-apens où il se laissa surprendre. En cette circonstance, Gaston semble, comme toujours, avoir fait son devoir; il se mit à la tête de ses troupes et partit pour le Nord : pendant que le roi était prisonnier à Péronne avec quelques seigneurs de sa suite, dont Jean de Foix, vicomte de Narbonne, Gaston campait autour de Paris et tenait son quartier général à Meaux<sup>2</sup>. L'attitude énergique des seigneurs restés fidèles à la cause royale en imposa à Charles de Bourgogne qui n'osa donner suite à ses projets, et, après avoir obligé son captif à le suivre à Liège, le relâcha. Le 30 octobre, Louis XI écrivait de Liège au

O'Reilly (*Essai sur l'histoire de la ville et de l'administration de Bazas*, p. 118), et aurait obligé les chanoines et les jurats à lui prêter serment de fidélité ? Peut-être s'agit-il de son fils aîné.

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20489, fol 25; publ. par Vaesen, *op. cit.*, t. III, p. 245.

2. Leseur, t. II, chap. XVIII. — On peut lire dans Leseur un récit assez détaillé de l'entrevue et du guet-apens de Péronne; le biographe de Gaston IV en rejette toute la responsabilité sur le cardinal Balue; mais M. Henri Forgeot, dans l'étude biographique qu'il a consacrée au cardinal (*Le cardinal d'Angers Jean Balue*, pp. 60 et suiv.), a fait justice de cette opinion.

comte de Foix pour lui annoncer son entrée dans cette ville et son départ fixé au mardi suivant<sup>1</sup>. Il s'en vint à Senlis et à Compiègne et de là à Paris; Gaston l'y avait devancé, après avoir licencié ses troupes qui ne comptaient pas moins de quatre cents lances et cinq à six mille arbalétriers. Le comte entra dans la capitale le 26 octobre, en compagnie des cardinaux d'Avignon et d'Albi, du comte de Penthhièvre, du marquis du Pont, et séjourna deux ou trois mois auprès du roi. Il était encore à Paris au mois de décembre : c'est là, dit Jean de Roye, « qu'il devint merveilleusement amoureux d'une moult belle bourgeoise de Paris, nommée Estienne-  
nette de Besançon, femme d'un marchand de la dite ville, nommé Henry de Paris, qui estoit bon marchand et puissant homme ». Le comte l'amena même à Blois, puis à Tours, après lui avoir fait quitter mari et enfants<sup>2</sup>. Peu après, il fut rappelé dans le Midi par les graves événements qui venaient de se passer en Navarre. Ce fut un de ses derniers séjours à la cour; sa faveur auprès du roi était aussi solide que jamais; mais elle n'allait pas tarder à baisser pour se se changer enfin en véritable disgrâce.

La convention d'Egea de los Caballeros était loin d'avoir apaisé tous les différends; la princesse Éléonore fit tout cependant pour amener une détente. Mais elle était impuis-

1. Vaesen, t. III, p. 300.

2. *Chronique scandaleuse ou Journal de Jean de Roye*, édit. de Mandrot, t. I, pp. 221-222. « Le dimanche 12 décembre, icelle Estienne-  
nette se departit de son hostel de Paris qu'elle laissa et abandonna, ensemble son dit mary, ses enfans, pere et mere, freres et sœurs, et tous ses parens et amis; et s'en ala après le dit seigneur de Fouez, avec aucuns de ses gens et serviteurs qui pour ce faire estoient demourez oudit lieu de Paris, et l'emmenerent a Blois où estoit demouré a sejour ledit seigneur, attendant illec la venue d'icelle Estienne-  
nette. Avec lequel seigneur icelle Estienne-  
nette demoura par l'espace de trois jours et puis s'en partit ledit seigneur de Fouez et s'en ala avec luy icelle Estienne-  
nette... Et peu de temps après fut ladite Estienne-  
nette envoyée a Frontevaux par devers la prieure dudit lieu, tante de la dite Estienne-  
nette, où depuis elle demoura par certain long temps après. » M. de Mandrot ajoute que cette Estienne-  
nette était fille d'un conseiller au Parle-  
ment et qu'elle épousa en secondes noces Jean le Camus, secrétaire du roi. Son premier mari était échevin de Paris en 1461 (*édit. cit.*, t. I, p. 222, note 1).

sante à imposer silence aux partis qu'une haine de cinquante années divisait. Pierre de Peralta refusa obstinément d'accepter la sentence qui l'obligeait à rendre hommage pour le château de Tudela où il voulait gouverner en maître, et le roi d'Aragon n'était que trop disposé à exciter sourdement ses partisans. Dans les premiers mois de l'année, il avait essayé de semer la division dans la famille même de sa fille, en faisant venir à Saragosse le fils aîné de Gaston IV, le prince de Viane<sup>1</sup>; peut-être songeait-il déjà à déshériter son gendre au profit de son petit-fils. A chaque instant c'étaient des plaintes, des récriminations qu'adressait à son père la gouvernante de Navarre, et les réponses de Jean II dissimulent mal son animosité contre ceux qu'il appelait volontiers « ses fils ingrats ». Ainsi, dans le courant de l'année 1468, Éléonore envoya à son père, de concert avec les États de Navarre, un ambassadeur, Domingo de Olleta, chargé de le consulter sur certaines questions litigieuses; en réalité, Olleta apportait une liste de griefs, rédigés, semble-t-il, sous une forme assez agressive; la réponse ne le fut pas moins<sup>2</sup>.

La princesse se plaignait de l'insubordination d'un des principaux officiers royaux, Fortuno de Toledo; Jean II répondit que la faute en était à la princesse et à l'évêque de Pampelune, son conseiller, qui auraient dû l'avertir plus tôt; c'était d'ailleurs la première fois qu'il entendait dire du mal de Fortuno de Toledo, ainsi que de son frère Jean, que la princesse accusait de ne point vouloir rendre hommage pour les terres qu'il tenait en fief de la couronne; Jean II se refusait à admettre pareille accusation; ce ne pouvait être que calomnie. Et il continuait en récriminant amèrement contre les détournements qui s'opéraient en Navarre pendant son absence; il ne recevait de tous côtés que plaintes d'officiers royaux réclamant leurs gages; à qui s'en prendre, sinon à la princesse qui dispensait des grâces à qui bon lui

1. Zurita, t. IV, fol. 156 v<sup>o</sup>.

2. En date du 7 septembre 1468 (Arch. de Navarre, tiroir 160, n<sup>o</sup> 39; cf. Yanguas, *Diccionario de las antigüedades del reino de Navarra*, t. III, verbo *Reyes*).

semblait et ne craignait pas de détourner des fonds destinés à d'autres usages? Pour savoir la vérité, une enquête avait été prescrite; mais, tout en promettant de la faire, on s'en était gardé, de peur de découvrir de nouvelles malversations. La princesse demandait à être fixée sur l'étendue de ses attributions de gouvernante générale et les réclamait identiques à celles dont jouissait en Catalogne l'infant Don Ferdinand et à celles dont avait été jadis investi son frère Don Carlos. Le roi répondit que sa fille était mal informée, que l'infant d'Aragon ne faisait qu'obéir aux ordres du roi, qui contrôlait et pouvait révoquer, si bon lui semblait, tous ses actes. Quant à Don Carlos, cédant aux mauvais conseils de son entourage, il s'était dès le principe insurgé contre l'autorité royale, s'intitulant propriétaire du royaume et refusant d'obéir à son père. « Et comme le seigneur roi, ajoutait Jean II, ne voulut pas consentir à ces exigences déraisonnables, ainsi que la princesse le sait bien, l'esprit de révolte fit tomber le prince de Viane dans les erreurs où il tomba et *le fit finir comme il finit*<sup>1</sup>; et de même la princesse Blanche, sa sœur (dont Dieu ait l'âme), suivant le même chemin que son frère, *perdit aussi la succession du royaume.* » Que la princesse Eléonore prît donc garde; si elle s'engageait dans la même route que ses deux aînés, le même sort pourrait bien l'attendre au bout. On le voit, Jean II se laissait aller contre sa fille à des menaces nettement proférées, et le reste de la lettre est sur le même ton. Une étincelle devait suffire à tout mettre en feu : deux mois à peine après cet avertissement significatif du roi d'Aragon à sa fille, Pierre de Peralta se chargeait de l'allumer.

Fidèle serviteur de la maison de Foix aussi longtemps que les intérêts de cette maison se confondirent avec ceux du roi, le connétable de Navarre s'en était insensiblement

1. Les historiens navarrais ont voulu voir dans ces mots un indice probant des soupçons d'empoisonnement dont le roi d'Aragon et la reine Jeanne Enriquez furent l'objet, lors de la mort de Don Carlos. Mais, comme M. Desdevises du Désert (*Don Carlos d'Aragon*, p. 390), nous pensons que Jean II fait simplement allusion ici à l'exhérédation de Don Carlos et de sa sœur Blanche.

écarté, poussé par une jalousie qui se transforma promptement en haine féroce : il avait trouvé un rival dans l'évêque de Pampelune, Nicolas d'Échavarry, qui avait succédé au cardinal Bessarion sur le siège le plus important de la Navarre et était devenu le premier conseiller du comte et surtout de la comtesse de Foix. C'était lui qui dirigeait tout, lui qui avait pris part aux conférences de Tarragone, lui qui avait empêché l'accord d'aboutir entre son maître et le roi de Castille en 1466, après la prise de Calahorra, lui enfin qui à Egea de los Caballeros avait réglé avec l'archevêque de Saragosse le conflit soulevé par Pierre de Peralta. La princesse Éléonore le comblait de bienfaits<sup>1</sup> : elle écrivait au roi de France, sollicitant pour lui la collation de bénéfices dans son royaume ; elle priait Louis d'intervenir en sa faveur auprès du pape. Peralta avait été le plus intime ami de l'évêque : se trouvant à Rome en 1462 comme ambassadeur du roi d'Aragon, il avait obtenu, au prix d'un parjure, l'élévation de Nicolas d'Échavarry au siège de Pampelune<sup>2</sup>. Il suffit du crédit énorme, acquis plus tard par le prélat auprès de la gouvernante de Navarre, pour transformer Peralta, homme essentiellement violent, en un irréconciliable ennemi. Éléonore avait tout tenté pour l'adoucir : elle avait oublié tous les actes d'insubordination dont le connétable s'était rendu coupable à son endroit ; au mois de juillet 1468, en lui demandant l'échange d'un domaine, elle lui prodiguait les compliments les plus flatteurs<sup>3</sup>. Mais Peralta restait intraitable et, d'autre part, le ressentiment de l'évêque, s'il était plus sourd, n'en était pas moins profond. En novembre, la princesse convoqua les Cortès à Tafalla, dans l'espoir d'amener un rapprochement entre les partis ; mais

1. En 1466, elle lui confirme la possession de la forteresse de Belmecher, un des deux châteaux d'Estella (Arch. de Navarre, tiroir 159, n° 166).

2. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 326. Pierre de Peralta avait feint que Nicolas d'Échavarry fût son parent ; le Saint-Père, pour s'en assurer, fit une croix avec ses doigts qui cachaient des reliques et demanda à Pierre de jurer sur cette croix la vérité de son affirmation : Pierre jura et obtint ensuite l'absolution du pape.

3. Arch. de Navarre, tiroir 160, n° 36.

ses bonnes intentions aboutirent au résultat contraire ; les esprits étaient surexcités au point que la moindre divergence d'opinion amenait une querelle ; on en vint à échanger les plus aigres propos ; l'évêque et le connétable se signalèrent entre tous par leur violence<sup>1</sup>. Le 23 novembre, Éléonore faisant une neuvaine à l'église Saint-Sébastien, avait prié Nicolas d'Échavarry de venir l'y trouver ; comme l'évêque, monté sur sa mule, se rendait à l'appel de la princesse, un affidé, aposté par Peralta, le frappa d'un coup mortel. Le crime fut commis en plein jour, aux yeux de tous ; Peralta lui-même était présent<sup>2</sup>.

Pareil forfait criait vengeance : dès le 29 novembre, la gouvernante de Navarre écrivait à tous les habitants pour leur faire connaître l'attentat, et en particulier aux bourgeois de Tudela, où elle supposait que Peralta se réfugierait<sup>3</sup>. Elle donnait ordre, si l'occasion se présentait, d'user de représailles envers l'homme qui avait osé lever le bras sur la personne sacrée du premier prélat du royaume ; elle se disait atteinte elle-même par le coup qui avait frappé son conseiller. En même temps, le chapitre de Pampelune fulminait contre le meurtrier une sentence d'excommunication. Le connétable y répondit par une lettre d'injures et de menaces et en appela de la sentence à l'archevêque de Saragosse ; plus tard même il en appela au pape<sup>4</sup>. La comtesse de Foix, seule en Navarre, ne pouvait agir aussi vigoureusement qu'elle l'eût voulu ; son mari était à la cour de France,

1. Certains auteurs ont prétendu que Peralta accusa l'évêque d'être l'amant de la princesse (Cf. Bascle de Lagrèze, *La Navarre française*, t. II, p. 249). L'auteur des *Anales de Navarra* a prouvé la fausseté de cette allégation.

2. Voici en quels termes s'exprime un document contemporain : « Don Nicolas d'Echavarri, obispo de Pamplona, finó en Tafalla, xxiiiº dia de noviembre, anno Mº CCCC LXVIIIº, et lo mataron a lançadas cabo San Sebastian, por mandado et seyendo presente moss. Pierres de Peralta, la señora princessa de Navarra, doña Leonor, estando en nobena en la dicha yglesia, et viniendo a su señoria so enparo et seguero suyo. » (Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 498, *Libro de diferents memorías*, fol. 129 vº).

3. Yanguas, *Diccionario*, t. II, p. 701.

4. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 327.

qu'il quitta aussitôt qu'il connut le crime commis sur son fidèle conseiller. Il s'arrêta en Béarn pour convoquer les États à Lescar<sup>1</sup>; prévoyant qu'une guerre était imminente, il avait besoin du vote d'une donation afin de pouvoir lever une armée. Mais, pressé par la comtesse, il n'attendit même pas la réunion des États, qui devaient lui accorder 4,000 écus, et, laissant la présidence à son fils aîné, il passa immédiatement les Pyrénées.

Le 4 mai 1469 partaient d'Olite pour se rendre à Saragosse, auprès de Jean II, qui y tenait alors les Cortès aragonaises, trois délégués des États de Navarre, Pierre de Sada, Pierre de Miranda et Pierre d'Espinard<sup>2</sup>. Ils firent au roi le récit du crime épouvantable dont Peralta s'était chargé : « Qui donc, s'écrièrent-ils, osera dorénavant répondre à l'appel de son roi ou de son prince, quand le premier prélat du royaume, chef et président du Conseil royal, se rendant en ses habits d'évêque au mandement de son seigneur, est, presque en sa présence et en plein jour, assassiné de si cruelle et si indigne façon? » Et ils terminèrent leur réquisitoire en réclamant contre le criminel et ses complices une procédure prompte et énergique. Quelque étranger qu'il fût au meurtre de l'évêque, le roi n'en avait pas moins ressenti une secrète satisfaction, et il tenait trop au connétable, son ami, son bras droit en Navarre, pour accueillir les réclamations qui lui étaient présentées. Il manda à la princesse et aux États de surseoir à toute procédure contre le coupable et évoqua l'affaire à son tribunal, en dépit des protestations du frère et des parents de la victime, qui représentaient que le crime ayant été commis en Navarre y devait être jugé; mais de son côté Pierre de Peralta élevait des doutes sur l'impartialité de la princesse et se prétendait sous la sauvegarde des fueros de son pays. En attendant, Gaston et Éléonore discutaient les termes de la requête qu'ils comptaient présenter en leur propre nom au roi d'Aragon : le moment leur parut opportun de résumer et de grouper toutes leurs reven-

1. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 38.

2. Zurita, t. IV, fol. 161 v<sup>o</sup>.

dications, de dévoiler aussi leurs ambitieux désirs. Le 8 mai, leurs plénipotentiaires quittaient à leur tour Olite; à leur tête se trouvait l'évêque d'Oloron, Garcie de la Motte, assisté du vicaire général de Lescar<sup>1</sup>.

Les ambassadeurs du comte de Foix insistèrent, comme l'avaient fait ceux des États de Navarre, sur l'atrocité du crime de Peralta et l'injure personnelle que les princes en avaient ressentie; ils réclamèrent prompte et sévère justice. Ils représentèrent ensuite que le roi Jean avait accordé des grâces extraordinaires, inusitées, dont il n'y avait pas d'exemple en Navarre, qu'il avait aliéné le domaine royal et disposé même à cet effet des donations gracieuses votées par les États du pays, toutes mesures plus arbitraires les unes que les autres. Il avait été, en effet, convenu entre Jean II et sa fille qu'il toucherait simplement une pension annuelle de 4,000 livres et que tous les autres revenus du royaume appartiendraient à la princesse<sup>2</sup>: le fait de concéder des faveurs et des grâces était de la part du roi une violation manifeste de cette convention. Le comte de Foix protestait aussi contre l'occupation par Pierre de Peralta du château de Tudela au détriment de son frère Martin, chancelier de Navarre. Le connétable en avait toujours refusé l'hommage, et depuis le meurtre de Nicolas d'Échavarry il s'y était proclamé indépendant. Au fond de cette querelle perçait le vif désir du comte de mettre la main sur Tudela, qui, par sa position à l'extrémité méridionale du royaume, en était une des clefs et permettait de prévenir toute agression du côté de l'Aragon et de la Castille. Il réclamait encore contre l'aliénation d'une partie de la Navarre occupée par les Castillans. Enfin, reprenant les anciennes prétentions de Don Carlos, il demandait que les duchés de Gandia et de Montblanch, le comté de Ribagorza et la seigneurie de Balaguer lui fussent restitués; car, aux termes du contrat de mariage de la reine Blanche, ces domaines, patrimoine de Jean II, devaient appartenir aux enfants qui leur succéderaient en

1. Zurita, t. IV, fol. 165 v<sup>o</sup>.

2. Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, p. 34.



Navarre<sup>1</sup>. Le roi, au préjudice de la comtesse, en avait disposé en faveur d'étrangers, et pour éviter dorénavant tout sujet de discorde, il devait restituer à sa fille ce qui lui appartenait de droit. On voit par-là jusqu'où allaient les prétentions de Gaston IV : la Navarre ne lui suffisait plus; il voulait devenir grand propriétaire en Aragon, comme il l'était en Catalogne, et ce n'est pas trop s'avancer que d'affirmer qu'il était tout prêt à revendiquer la couronne même d'Aragon, en vertu du droit de primogéniture d'Éléonore sur l'infant Ferdinand, issu du second mariage de Jean II<sup>2</sup>. Ce faisant, il reprenait, — mais avec combien plus de chances de réussite! — les projets du comte Mathieu de Castelbon, prédécesseur de son aïeul Archambaud.

La réponse du roi (24 mai) fut évasive : il était en ce moment préoccupé surtout du mariage de son fils Ferdinand avec Isabelle de Castille et des troubles de Catalogne. Il lui importait de ménager sa fille et son gendre; il envoya en Navarre Barthélemy de Reus et Alfonse Samper pour tâcher, disait-il, de mettre un terme aux querelles entre Agramontais et Beaumontais, plus acharnées que jamais depuis le meurtre de Nicolas d'Échavarry. Quant à l'occupation du château de Tudela, il promit de faire tout son possible pour amener un arrangement entre Pierre de Peralta et son frère<sup>3</sup>. Jean II ne disait mot des autres réclamations du comte et de la comtesse de Foix; on verra qu'il tenta un moment de se rapprocher de son gendre à la faveur d'une alliance avec le comte d'Armagnac. En attendant, il continua à exciter toujours davantage les mécontents; ce ne fut que quelques mois plus tard que, débarrassé en partie des soucis que lui créaient les affaires de Catalogne et de Castille, il se décida à un coup d'éclat en enlevant à sa fille et à son gendre la lieute-

1. Voir le contrat de mariage de la reine Blanche dans la *Colecc. de doc. ined. del archivo de la corona de Aragon*, t. XXVI, p. 283. — Sur les prétentions de Gaston, cf. Galland, *op. cit.*, p. 28, et Yanguas, *Historia compendiada*, p. 328.

2. Un peu plus tard, en 1471, Louis XI écrivait que « le comte de Foix s'attendait d'avoir le royaume d'Aragon de par sa femme ». (Vaesen, *op. cit.*, t. IV, p. 256.)

3. Zurita, t. IV, fol. 165 v<sup>o</sup>.

nance générale de Navarre et en commençant ouvertement les hostilités. Dès le mois de mai 1469, Gaston et Éléonore étaient également résolus à prendre les armes pour en finir avec Jean II et s'emparer de la couronne; les mois qui suivirent furent consacrés aux préparatifs.

---

## CHAPITRE XII.

### GASTON IV REBELLE A LOUIS XI.

(1469-1472)

Jean V d'Armagnac, de connivence avec le prince de Viane, fils aîné de Gaston IV, conclut, malgré Louis XI, son mariage avec Jeanne de Foix. — Complicité possible de Gaston IV dans cette affaire; négociations du roi d'Aragon avec les comtes de Foix et d'Armagnac. — Jean V, expulsé de ses terres, se réfugie d'abord auprès de Gaston IV. — Le roi d'Aragon dépouille son gendre de la lieutenance générale en Navarre au profit du prince de Viane; la guerre en Navarre. — Conflit de Gaston IV avec son fils, que soutiennent Louis XI et le duc de Guyenne. — Louis veut contraindre Gaston à céder le gouvernement de la Navarre à son fils. — Grievs de Gaston contre le prince de Viane; réponse de ce dernier. — Projets de Louis XI sur la Navarre. — Gaston refuse énergiquement de se laisser dépouiller; sa rupture dès lors presque complète avec Louis XI. — Guerre en Navarre entre Gaston et le roi d'Aragon; échec du comte devant Tudela; il est obligé de négocier. — Mort du prince de Viane dans un tournoi; retour de Gaston en France; il se voit refuser par Louis XI la tutelle des enfants de son fils. — Gaston se joint dès lors aux mécontents dont le duc de Guyenne est le chef; il se fait confirmer par lui la possession de Mauléon que Louis XI veut lui enlever. — Il marie sa fille Marguerite à François II de Bretagne. — Intrigues à la cour de Guyenne pour le mariage du frère du roi avec la fille du duc de Bourgogne. — Projet passager de mariage du frère du roi avec une des filles du comte de Foix. — Olivier le Roux et le vicomte de Narbonne auprès de Gaston IV, qui nie sa participation à tout complot; sa complicité pourtant évidente. — Mort du duc de Guyenne et expédition contre le comte d'Armagnac; Gaston IV n'intervient pas. — Conférences en Navarre entre Éléonore et son père; traité d'Olite, qui maintient au roi d'Aragon la couronne de Navarre; échec des ambitions du comte de Foix. — La guerre continue entre les partis; Éléonore se rallie aux Agramontais; coup de main sur Pampelune. — Gaston IV meurt à Roncevaux au moment d'intervenir en Navarre. — Son testament; ses funérailles.

Gaston IV vit ses dernières années troublées et attristées par toutes sortes de malheurs : il perd son fils aîné, un moment rebelle à son autorité; il perd la faveur du roi qui jusque-là l'avait toujours soutenu; ses entreprises en Navarre enfin, objet constant de ses préoccupations, but

suprême de sa politique, ne réussissent pas au gré de ses désirs; il meurt sans avoir pu placer sur sa tête cette couronne que tant de fois il avait cru tenir.

Aux termes du traité de Péronne (1468), Louis XI avait été obligé de céder la Champagne à son frère; mais le voisinage de cette province et de la Bourgogne lui rendait cette combinaison très désavantageuse; il réussit alors à faire accepter à Charles un autre apanage et le reléqua en Guyenne. Du moment que la Guyenne passait aux mains de son frère, Louis XI devait s'opposer énergiquement au mariage projeté et déjà arrêté du comte d'Armagnac avec une des filles de Gaston IV; une telle alliance lui paraissait périlleuse; il savait avec quelle facilité son frère se laissait aller à la révolte et nul n'était plus capable que Jean V de l'y entraîner<sup>1</sup>. Ses craintes n'étaient pas vaines. Le comte d'Armagnac, qui, depuis que l'on parlait de son mariage, affichait à l'égard de son suzerain une attitude des plus correctes, jeta le masque dès qu'il crut trouver dans le duc de Guyenne un soutien et un patron complaisant de ses menées et de ses intrigues. En même temps, le prince de Viane, fils aîné du comte de Foix, mécontent du roi et de son père, qui, disait-il, le laissaient sans ressources au point qu'il ne pouvait plus s'entretenir à la cour, se joignit au comte d'Armagnac, et de concert ils résolurent de consommer l'union entre Jean V et Jeanne de Foix, qu'un ordre royal venait de suspendre. Profitant de l'absence de Gaston IV, retenu en Navarre, ils vinrent chercher la jeune princesse à Navarrenx et l'emmenèrent à Auch<sup>2</sup>, puis à Lectoure, où le mariage fut célébré (août 1469). On a dit que cet enlèvement fut opéré de l'aveu du comte de Foix lui-même. Se peut-il que dès cette époque Gaston ait pris parti contre le roi? Et cette attitude s'expliquerait-elle par la défense formelle que Louis XI lui avait faite quelques mois

1. Cf. Mandrot, *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure*, p. 16.

2. Et non à Eauze, comme le dit M. de Mandrot (*loc. cit.*). Cet enlèvement de la princesse nous est connu uniquement par Guillaume Leseur, t. II, chap. XVIII.

plus tôt, en janvier, d'entretenir des gens d'armes sans son autorisation?<sup>1</sup> Peut-être. Mais, s'il faut en croire Gaston IV lui-même<sup>2</sup>, c'est à son corps défendant qu'aurait eu lieu la consommation du mariage de sa fille et du comte d'Armagnac. Il ne serait point surprenant toutefois que Gaston IV eût volontiers fermé les yeux en cette circonstance.

Nous savons, en effet, que dès le mois de février 1469, le comte d'Armagnac avait fait au roi d'Aragon des ouvertures pour amener la conclusion d'une alliance, et que le comte de Foix devait aussi y entrer. La chose peut paraître surprenante en raison des dissentiments profonds et de l'hostilité qui s'étaient déclarés entre Jean II et son gendre. Quoiqu'il en soit, un envoyé aragonais, Jean Formit, vint en France trouver le comte d'Armagnac<sup>3</sup> qui, de son côté, envoya au mois de juin en Aragon le seigneur de Sainte-Cristie<sup>4</sup>. Le fait que Gaston IV aurait consenti à prendre part à cette alliance expliquerait l'attitude conciliatrice adoptée par le roi d'Aragon, lorsque, au mois de mai, son gendre lui fit parvenir les réclamations dont il a été parlé plus haut<sup>5</sup> et qu'il y répondit en termes assez vagues : il est évident qu'à ce moment-là il tenait à ne point voir s'envenimer ses rapports avec son gendre et qu'il cherchait au contraire un rapprochement.

Il est donc possible que Gaston IV, peu satisfait de l'interdiction que le roi lui avait adressée en janvier, ait eu dès lors quelques velléités de rébellion; mais elles ne durèrent pas longtemps, car dès la fin de l'année il ouvrait les hostilités contre son beau-père. D'ailleurs, l'alliance d'Aragon et

1. Arch. Nat., JJ 196, n° 189; Bibl. Nat., collection Clairambault, vol. 481, fol. 203-210; collection de Languedoc, vol. 90, fol. 65; publ. par Chabannes, *Preuves de l'histoire de la maison de Chabannes*, t. II, p. 179. — Cf. de Mandrot, *op. cit.*, p. 17, note; D. Vaissete, t. XI, p. 72.

2. D'après un mémoire que nous analyserons plus loin.

3. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3413, fol. 16 r° : « Procura-tion donnée par Jean II à Jean Formit pour conclure une ligue avec Jean, comte d'Armagnac » (22 février 1469).

4. *Ibid.*, reg. 3413, fol. 36 v°, 37 r°, 38 v°, 39 r°, 40 r°.

5. Ci-dessus, p. 320.

d'Armagnac ne paraît pas avoir produit de sérieux résultats. Louis XI s'était décidé à une action énergique contre Jean V, et Dammartin fut chargé d'aller se saisir de tous ses domaines. Le vassal rebelle s'enfuit et le bruit courut d'abord qu'il s'était réfugié sur les terres du comte de Foix, son beau-père : ce bruit, s'il était fondé, serait une preuve nouvelle de la connivence de Gaston IV avec son gendre. « On m'a dit, écrivait Louis XI à Dammartin, que le comte d'Armagnac a aucun retraict es terres de Monseigneur de Foix. Se ainsi est, faites le savoir à mondit seigneur de Foix, et je croy qu'il ne le soustiendra pas »<sup>1</sup>. Gaston eut peur d'attirer sur sa tête la colère du roi et de se voir traité comme Jean V. Or les hostilités s'ouvraient en Navarre; il avait tout intérêt, tandis qu'il serait en Espagne, à ce que ses domaines de France n'eussent rien à redouter des agents royaux. Dammartin était en Armagnac avec dix-huit cents lances et douze mille franc-archers; il eût eu bientôt fait de mettre la main sur le Bigorre et le comté de Foix. Jean V, dont l'alliance était si compromettante, dut passer les Pyrénées et se réfugier à Fontarabie, puis à Saint Sébastien, où il attendit l'occasion de reparaitre dans le Midi.

En Espagne, la tentative faite par Jean II pour amener un rapprochement avec le comte de Foix n'avait pu aboutir; il avait bien tout essayé dans ce but : le 21 août 1469, il protestait contre les bruits qui circulaient qu'il y avait dissentiment entre lui et son gendre, et il avait formellement enjoint à tous les Navarrais, sans distinction de parti, d'obéir à Gaston et à Éléonore comme à ses représentants<sup>2</sup>. Mais, on l'a vu, cela ne suffisait plus à l'ambition des deux époux. Devant le mauvais vouloir de son gendre, Jean II se décida à un coup d'éclat : le 11 décembre, dans un acte signé à Monçon<sup>3</sup>, le roi d'Aragon résumait tous ses griefs contre sa fille et son mari, leur insubordination, la déplorable admi-

1. Lhermite du Soliers, *Le cabinet du roi Louis XI*, édit. Lenglet-Dufresnoy, dans ses *Preuves de Commines*, p. 234; Vaesen, *op. cit.*, t. IV, p. 67 (27 décembre 1469).

2. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3449, fol. 177 r<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, reg. 3413, fol. 64 v<sup>o</sup>.

nistration du royaume, l'état de guerre qu'ils ne cessaient d'y entretenir en le faisant militairement occuper par leurs troupes; pour tous ces motifs, Jean II retirait la lieutenance générale à Gaston et à Éléonore et enjoignait aux Navarrais de ne plus désormais leur obéir. La conduite du roi d'Aragon fut des plus habiles; il était au courant des moindres querelles de famille qui s'élevaient dans la maison de son gendre; il savait que le désaccord se glissait entre Gaston et son fils aîné, le prince de Viane; il avait lui-même travaillé à l'accentuer davantage. L'année précédente, le prince de Viane était allé à Saragosse et son grand-père avait mis en œuvre toutes les ressources de son industrie pour jeter le trouble dans son esprit; il avait flatté l'ambition naissante du jeune prince, lui représentant que son père le tenait en sujétion comme un enfant; n'était-il pas honteux qu'un jeune homme de vingt-cinq ans, beau-frère du roi de France, fût ainsi écarté du gouvernement d'un royaume qui devait lui appartenir, sur lequel il avait déjà des droits? d'être réduit à présider des séances d'États et à recueillir l'impopularité, fruit de la mauvaise administration de ses parents? Le prince n'était que trop enclin à écouter les excitations de son grand-père; il venait de prouver ce dont il était capable en faisant célébrer de sa propre autorité le mariage de sa sœur. Jean II crut le moment venu de déshériter sa fille et son gendre au profit de son petit-fils: le jour même où Gaston et Éléonore étaient relevés de leurs fonctions, le prince de Viane en était investi<sup>1</sup>. C'était — Jean II y comptait du moins — la discorde et la guerre civile déchaînées dans la maison du comte de Foix: il en profiterait pour reconquérir les positions perdues.

Gaston IV n'entendait point se laisser dépouiller sans résistance; il avait pour lui tout le parti beaumontais; de ce

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 542. C'est par erreur que L. Cadier (*États de Béarn*, p. 167) a cru que cet acte conférait la lieutenance générale de Navarre à Gaston IV lui-même: il s'agit de Gaston de Viane. — Cf. aussi Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3413, fol. 67<sup>ro</sup>, et Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 422 (à la date erronée du 9 novembre).

jour, il entra en lutte avec son beau-père. Malgré les trêves et conventions successives conclues dans ces dernières années, les hostilités n'avaient jamais complètement cessé en Navarre; on se battait dans Pampelune au moment même où s'y trouvaient les ambassadeurs aragonais chargés par Jean II de travailler à une conciliation; le comte de Lérin, Louis de Beaumont, avait réussi à s'emparer de la capitale, et le comte et la comtesse de Foix s'y étaient installés<sup>1</sup>. De son côté, Pierre de Peralta, qui restait l'âme du parti contraire, tenait ouvertement la campagne; sous ses ordres combattait son neveu, le maréchal Pierre de Navarre, un des Agramontais les plus ardents; à la tête de leurs bandes, ils enlevèrent le château de Murillo el Fruto qui appartenait aux Beaumont. Éléonore, princesse à l'âme virile, déploya une énergie à la hauteur des circonstances; au milieu d'un pays infesté d'ennemis, elle osa se rendre en personne devant Murillo et somma le connétable d'abandonner sa conquête; on lui répondit par des insultes et des outrages<sup>2</sup>. En même temps, Peralta soudoyait des gens d'armes en Castille, et s'appropriait à soulever tout le midi du royaume; il occupait toujours Tudela, d'où il tentait des coups de main sur les principales places de l'est et du sud-est, Peralta, Falces, Funes, Açagra; il poussa même jusque sous les murs de Sanguesa.

Pareille audace réclamait une prompte répression : le 28 octobre, les Cortès, réunies à Pampelune, votèrent quatre cuarteles sans grâce pour la conquête et la défense du royaume<sup>3</sup>. L'armée des princes vint aussitôt assiéger Sanguesa (premiers jours de décembre). Sur l'ordre même de Jean II, Pierre de Peralta accourut au secours de la place et réussit à s'y introduire; il réunit le conseil de ville et fit savoir qu'il avait mission du roi d'organiser la résistance et de recueillir les cuarteles pour payer ses gens d'armes<sup>4</sup>;

1. Le 27 septembre, Gaston était à Pampelune (Arch. de Navarre, tiroir 160, n° 60).

2. *Ibid.*, tiroir 162, n° 3; Yanguas, *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra*, t. II, pp. 679-680.

3. Arch. de Navarre, *Cuentas*, reg. 498, fol. 201 v°.

4. *Ibid.*, tiroir 162, n° 20.



quand, plus tard, Sanguesa prise, les princes réclamèrent des habitants leur contribution aux cuarteles, Jean II leur interdit de la payer. On était au cœur de l'hiver, et la campagne ne put être activement menée; le paiement des impositions votées par les Cortès se faisait mal; Peralta suscitait partout des résistances; le comte et la comtesse manquaient d'argent et ils n'avaient plus à compter sur l'appui du roi de France. Un voyage dans leurs États héréditaires leur parut utile, afin de recueillir les fonds nécessaires à l'entretien de leur armée. En outre, ils étaient inquiets des menées de leur fils aîné qui, depuis le mariage de sa sœur avec le comte d'Armagnac, vivait, sinon en ennemi, du moins en fugitif, hors des terres de Foix, et intriguait auprès de ses beaux-frères le roi de France et le duc de Guyenne pour qu'ils intervinssent en sa faveur. En attendant, il s'était attaché à la personne de ce dernier; il l'accompagna dans le voyage que ce prince fit à Notre-Dame du Puy (mars 1470)<sup>1</sup> et dès lors ne le quitta plus. Quand Charles vint prendre possession de son apanage de Guyenne, Viane était avec lui; ils entrèrent ensemble à Bordeaux le 10 avril.

Pendant ce temps, Gaston et Eléonore étaient à Morlaas où ils avaient convoqué les Etats de Béarn (5 mars)<sup>2</sup>. De là ils se rendirent dans le comté de Foix, dont ils tinrent les Etats à Mazères<sup>3</sup>; ils demandèrent une aide, qui leur fut accordée, non sans peine. Le pays se lassait de fournir sans cesse des hommes et de l'argent pour cette conquête de Navarre, indéfiniment reculée; et pour obtenir ce qu'il voulait, il fallut que le comte expliquât qu'il ne s'agissait plus de conquérir, mais de garder la Navarre, et qu'il avait dans ce but besoin de gens d'armes. La ville de Pamiers se montra comme toujours récalcitrante; à grand'peine donna-t-elle 150 écus au comte, le tiers à la comtesse; Gaston ayant dû emprunter 100 écus à un marchand de Toulouse, Pamiers se refusa à répondre pour cette somme.

1. D. Vaissete, t. XI, p. 74. Ce voyage paraît impossible à D. Vaissete, qui le place au mois de mars 1469; mais il faut lire 1470 (n. st.).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 49.

3. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 297-298.

En juin, Gaston était encore dans ses Etats de Foix : le 19, il signait à Auterive un engagement d'observer le traité conclu à Ancenis entre Louis XI et François II de Bretagne<sup>1</sup>; le roi se défiait déjà de son vassal et exigeait de lui des garanties, dans la crainte que Gaston ne se laissât entraîner dans quelque nouvelle ligue féodale.

Le comte était surtout retenu dans ses terres par le souci de négociations engagées avec Louis XI et le duc de Guyenne au sujet de l'attitude prise par le prince de Viane. Les pourparlers furent longs et leur résultat médiocre; les griefs de Gaston contre son suzerain allaient s'accumulant tous les jours; ce même mois de mai, le roi de France n'avait-il pas envoyé un délégué spécial, Pierre Raphaël, conseiller au Parlement de Poitiers, prendre possession au nom du duc de Guyenne des terre et seigneurie de Mauléon de Soule, que depuis 1465 le comte de Foix occupait?<sup>2</sup> C'était une violation manifeste d'un précédent traité : le roi, à cette époque, avait promis de payer 10,000 écus le jour où il réclamerait Mauléon; jamais il ne s'y était décidé, mais il trouvait l'occasion bonne, au moment de confier à son frère le gouvernement de la Guyenne, de mettre la main sur une terre qui appartenait sans conteste au comte. Gaston sentit très vivement l'injure; toutes ces vexations, auxquelles il était en butte, le rendaient défiant, soupçonneux; aussi, dès l'ouverture des négociations qui s'engagèrent au sujet de son fils, refusa-t-il, et non sans raison, d'admettre la bonne foi de Louis XI et de son frère; il s'exagéra même les choses, crut que tout le monde se liguaient contre lui pour le dépouiller et n'entama de pourparlers qu'avec le parti pris de les faire échouer.

Vers le mois de mai ou de juin, le duc de Guyenne, poussé

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 444 et 350; Arch. de la Loire-Inférieure, E 97; cf. D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, *Preuves*, col. 1308.

2. Cf. ci-dessus, p. 290 et Bibl. Nat., ms. fr. 6758, fol. 42 v°. — Cf. aussi une lettre de Louis XI ordonnant à la Chambre des comptes d'entériner les lettres cédant au duc de Guyenne la seigneurie de Mauléon de Soule (10 novembre 1469), Vaesen, *op. cit.*, t. IV, p. 48.

par son beau-frère le prince de Viane, avait envoyé auprès de Gaston son grand-maitre, le sire de Villars, pour le prier d'oublier les torts dont son fils avait pu se rendre coupable et solliciter sa rentrée en grâce. Gaston lui répondit par un mémoire où, après avoir tout au long détaillé les sujets de mécontentement que son héritier lui avait donnés, il posait les conditions qu'il mettait à son pardon<sup>1</sup>. Cet exposé des griefs du père est curieux ; on y sent toute l'amertume d'un esprit froissé dans l'exécution de ses projets les plus chers : 1<sup>o</sup> le prince de Viane devait savoir dans quelle situation privilégiée son père l'avait placé à la cour de France ; il savait aussi comment il avait abandonné le service du roi, au grand détriment et déshonneur de Gaston, sans son congé et à son insu ; 2<sup>o</sup> le prince savait encore que quand son père était parti pour la cour et l'avait laissé comme lieutenant général, il avait gouverné tout à l'opposé des ordres qu'il avait reçus ; à son retour, son père avait bien voulu excuser ses torts, mais à grand'peine et moyennant le serment que jamais le prince ne ferait rien qui pût déplaire à ses parents ; 3<sup>o</sup> au lieu de tenir sa promesse, quelle conduite avait-il eue ? Il avait contracté alliance et amitié avec bien des gens qu'il savait être les ennemis de son père, et tout d'abord le roi d'Aragon, qui, oublieux des services rendus dans les circonstances les plus critiques par son gendre et sa fille, cherchait à leur enlever un héritage qui leur appartenait de plein droit ; le prince connaissait bien les intentions du roi d'Aragon ; pourquoi alors se proclamait-il tous les jours son fils, son allié ? Pourquoi favorisait-il ses prétentions ? Bien plus, le roi d'Aragon, furieux de voir son gendre et sa fille s'opposer de tous leurs efforts à l'aliénation de la Navarre en des mains étrangères, avait, contre toute justice, révoqué Gaston et Eléonore de leurs fonctions de lieutenants généraux pour en investir le prince de Viane, qui avait accepté ; en ce moment même, un ambassadeur aragonais était auprès de lui pour exciter

<sup>1</sup> 1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 542 ; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justif.* XXXIV. — Analysé dans la collection Du Chesne, vol. 98, p. 370, ainsi que la réponse du prince de Viane et les instructions de Louis XI au sénéchal de Limousin.

davantage ses mauvais instincts; 4° tous les rebelles de Navarre se réclamaient de lui, combattaient sous ses auspices, lui envoyant courrier sur courrier, message sur message, pour le tenir au courant de leurs menées; 5° grief autrement grave : le prince, sachant tout le déplaisir qu'éprouvait le roi du mariage d'Armagnac et informé de la défense faite à son père d'accomplir cette union, sous peine de confiscation de corps et de biens, avait préféré en faire à sa tête et sacrifier à l'alliance secrète qui, disait-on, l'unissait au comte d'Armagnac, sans souci du danger auquel il exposait son père, sans souci de l'infâmie à laquelle il condamnait sa sœur, en la livrant au pire des hommes; 6° cela fait, le prince avait quitté en fugitif le toit paternel pour chercher un abri sous celui de l'ennemi juré de sa maison, et là il avait vécu longtemps, traité en domestique, ne sachant à qui recourir; 7° enfin, pour couronner cette longue suite de forfaits, il avait fait enlever à main armée des conseillers de son père et les détenait prisonniers sur les terres de l'ennemi de Foix. Quels outrages plus grands devait-on attendre de lui?

Malgré tout, le comte et la comtesse de Foix consentaient à absoudre leur indigne fils aux conditions suivantes : 1° sur leur ordre, le prince se rendrait en Béarn ou en Navarre, et devant les Etats mandés à cet effet, demanderait pardon pour tous ses méfaits passés en jurant de ne plus rien entreprendre qui pût déplaire à ses parents; 2° il romprait toutes les alliances qu'il avait conclues et promettrait de n'en pas contracter de nouvelles à leur insu et sans leur congé; 3° leurs amis seraient les siens, il ferait la guerre à leurs ennemis chaque fois qu'il en recevrait l'ordre; 4° il renverrait de son service Monbardon, Menaud de Casaus et tous leurs complices dans l'affaire de l'enlèvement de Philippe de Genève et de Raymond-Arnaud de Momas, conseillers de son père; 5° il ne prendrait plus dans son entourage des personnes que ses parents auraient chassées et n'essaierait plus de suborner secrètement les gens de leur maison.

Le grand-maître de Guyenne dut s'en retourner avec cette réponse. Le prince de Viane trouva les conditions qu'on lui

imposait un peu dures; son beau-frère envoya alors avec des instructions nouvelles l'écuyer François du Mas; le comte de Foix ne répondit pas. Le duc se mit d'accord avec le roi, et avec son agrément, envoya de nouveau du Mas, escorté d'un autre de ses serviteurs, Brunet de Longchamp : pas de réponse encore. Louis XI s'irrita; il avait ses projets en tête, et le parti pris du comte de Foix d'y faire obstacle par une attitude méprisante lui déplut. Il chargea le sénéchal de Limousin d'aller le lui faire sentir, tandis que Brunet de Longchamp repartait de son côté, emportant une justification rédigée par le prince de Viane lui-même en réponse aux griefs de son père<sup>1</sup>. Cette réponse reprenait point par point les divers articles du mémoire de Gaston IV : 1<sup>o</sup> avant de quitter le service du roi, le prince de Viane avait, à plusieurs reprises, fait connaître à son père sa situation embarrassée, par Montestrucq, son maître d'hôtel, et Pierre du Lyon, par les hérauts Béarn et Viane, le suppliant de vouloir bien pourvoir à son entretien, sans quoi il se verrait dans la nécessité de quitter la cour; le comte n'avait rien répondu. Le prince s'était tourné vers le roi qui ne s'était pas montré plus disposé à lui venir en aide; c'est alors seulement qu'avec le congé du souverain il était venu en Gascogne; 2<sup>o</sup> le prince, dans l'administration des Etats que lui avait confiée son père, n'avait rien fait pour le mécontenter; en un seul cas, ayant obtenu de lui l'autorisation de se rendre en Aragon, il s'était permis de lever une aide pour les frais de ce voyage; à son retour de France, le comte en avait témoigné quelque déplaisir; mais le prince lui avait aussitôt présenté ses excuses. N'ayant pu obtenir de son père qu'il l'employât dans la guerre de Navarre, il avait demandé et reçu la permission d'aller servir le roi d'Aragon; 3<sup>o</sup> il n'avait pas contracté d'alliance avec ce dernier, sinon pour entretenir les bons rapports qui doivent exister d'aïeul à petit-fils; 4<sup>o</sup> il n'avait point accepté la lieutenance de Navarre; son grand-père la lui avait offerte et beaucoup de Navarrais

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 542; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*, XXXV.

l'avaient supplié de s'en charger ; mais, par respect pour ses parents, il en avait référé au duc de Guyenne, le priant de s'interposer, tant auprès du roi de France que du comte et de la comtesse, pour amener la pacification de la Navarre. S'il n'avait point informé ses parents de cette démarche, c'est qu'il n'osait plus leur envoyer ses serviteurs, depuis qu'ils ne lui rendaient plus réponse ; 5° jamais le prince n'avait encouragé les mécontents de Navarre ni consenti qu'ils se réclamaient de lui ; s'il en avait reçu certains, c'était pour le bien du royaume et le service de ses parents ; 6° il reconnaissait avoir offensé ses père et mère en faisant conclure le mariage d'Armagnac ; mais les fiançailles n'avaient-elles pas été célébrées précédemment par l'ordre du comte de Foix lui-même et après approbation des Etats ? Il ne restait que la cérémonie religieuse à accomplir ; le prince n'avait pas cru outrepasser ses droits de frère en y faisant procéder ; 7° il avouait s'être réfugié auprès du comte d'Armagnac et avoir accepté son hospitalité ; mais était-ce donc un ennemi capital celui à qui le comte de Foix donnait sa fille ? les querelles et les dissensions entre les deux maisons n'étaient-elles pas depuis longtemps apaisées ? et Gaston IV en personne n'avait-il pas, le 16 mai 1469, entre Aire et Barcelone, juré paix et amitié à ce terrible ennemi capital ? Quant à la prétendue arrestation à main armée des serviteurs du comte, l'histoire avait été fort exagérée : le prince avait simplement voulu savoir des nouvelles de ses parents qui faisaient alors la guerre en Navarre, et il avait prié ces serviteurs de vouloir bien se rendre auprès de lui. Le comte voulait que son fils renvoyât de son service Monbardon et Menaud de Casaus ; mais ils y avaient été placés par le comte lui-même et ils étaient certainement incapables de desservir leur ancien maître ; ils pourraient se justifier de toute accusation. En terminant, le prince de Viane offrait de se conduire dorénavant en bon fils.

Ces explications durent irriter plutôt qu'apaiser le ressentiment de Gaston IV ; elles mettaient à découvert certaines de ses manœuvres politiques, telle cette alliance avec le comte d'Armagnac, qu'il eût aimé tenir secrètes. D'ail-

leurs son siège était fait, il ne voulait rien entendre. En même temps que cette réponse de son fils, Brunet de Longchamp lui apportait un message du duc de Guyenne, et le sénéchal de Limousin un autre du roi de France : le premier plus conciliant, le second plus autoritaire, mais tous deux identiques pour le fond. Dans cette brève instruction datée du 9 août<sup>1</sup>, Louis XI mandait à Gaston IV « qu'il avoit desir de se servir de luy », ce qui était impossible, tant que le comte s'obstinerait à diriger en personne ses opérations en Navarre; il le priait donc, s'il voulait lui être agréable, de confier le gouvernement du royaume au prince de Viane et d'y renoncer lui-même; il restait bien entendu qu'à la mort du roi d'Aragon, le comte et la comtesse hériteraient de la couronne, le prince de Viane restant toujours lieutenant général. Louis XI s'engageait à faire promettre à son beau-frère « d'être à ses parents bon, loyal et obéissant filz, et de les servir en tout et pour tout, ainsi qu'il leur plaira luy ordonner ».

Les bonnes paroles de la fin devaient faire passer le reste; mais Gaston IV ne s'y trompa pas et démêla les vraies intentions de son suzerain. Inquiet de la puissance de son vassal et des proportions qu'elle pourrait prendre encore si le comte réussissait à mettre sur sa tête la couronne de Navarre, Louis XI avait résolu de l'en empêcher, en faisant donner la lieutenance générale de Navarre au prince de Viane; en d'autres termes, il voulut mettre ce royaume sous sa main, car, une fois que le prince en aurait le gouvernement, il se savait assez d'autorité sur lui pour lui imposer toutes ses volontés<sup>2</sup>. Le comte et la comtesse de Foix ainsi doucement écartés, l'ordre de succession

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 542; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXXVI.

2. Il devait même prétendre que le royaume de Navarre appartenait par sa mère au prince de Viane. Dès 1462, lors du mariage de ce dernier avec Madeleine de France, l'opinion était que ce royaume était à lui : « auquel filz, dit la *Chronique du Mont-Saint-Michel*, à cause de sa mère appartenoit le royaume de Navarre ». (édit. Luce, t. I, p. 64).

pouvait être modifié en Navarre et la couronne passer sur la tête du prince de Viane et de Madeleine, sœur de Louis XI : comme au temps de Philippe le Bel, la Navarre redeviendrait province française. D'autre part, tout-puissant à Pampelune sous le nom de sa sœur et de son beau-frère, le roi de France serait libre d'agir vigoureusement contre le roi d'Aragon, qui venait de lui faire échec en faisant épouser à son fils Ferdinand la sœur du roi de Castille, Isabelle, dont Louis XI demandait la main pour son frère de Guyenne<sup>1</sup>. Depuis cet insuccès, il s'était rabattu sur la fille d'Henri IV, l'infante Jeanne<sup>2</sup>, et tenait à ce que le roi d'Aragon ne pût empêcher la réalisation de ce nouveau projet; maître de la Navarre, il imposerait à Jean II ses conditions et l'amènerait peut-être aussi à capituler en Catalogne, où il soutenait toujours le duc de Calabre.

Ces deux dernières ambassades de Louis XI et de son frère vinrent trouver Gaston IV en Navarre, où l'avait rappelé la reprise, cette fois sérieuse, des hostilités. Les préoccupations de la guerre ne l'empêchèrent pas d'écouter avec attention les paroles qui lui furent dites au nom de son suzerain; Il se trouvait alors à Corella, d'où il répondit le 27 septembre à Louis XI<sup>3</sup>. Sa lettre prouve d'un bout à l'autre qu'il ne se laissait nullement prendre aux belles promesses, aux assurances d'amitié du roi de France; les termes en sont tels qu'ils ne dissimulent plus rien de son irritation; la modération et la prudence en sont cette fois exclues; on y sent à la fois l'amertume d'un bon serviteur,

1. Le cardinal d'Albi, Jean Jouffroy, avait été envoyé en Espagne en novembre 1468 pour négocier ce mariage. Sa mission dura un an et échoua (Cf. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 835; Fierville, *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps*, pp. 192-197). C'est lui qui fut de nouveau envoyé avec le seigneur de Torcy, Olivier le Roux et le comte de Boulogne, pour traiter du mariage de Charles de France avec Jeanne la Beltraneja. Le 28 octobre 1470, il fiança la princesse à Loçoya (Fierville, pp. 198-199; Zurita, t. IV, fol. 176).

2. Cf. sur ce mariage, Bibl. Nat., ms. fr. 6978, fol. 80 r<sup>o</sup>; le roi de Castille s'y montrait très favorable.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6977, fol. 217 r<sup>o</sup>; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XXXVII; — analyse dans la collection Du Chesne, vol. 107, fol. 304 v<sup>o</sup>.



jusque-là toujours fidèle, qui voit ses services oubliés, en même temps que l'ironie d'un homme qui, conscient de sa force, se fait un plaisir de démasquer sans peine les intentions perfides de son suzerain et les raille en les repoussant. Louis XI écrivait à Gaston qu'il avait intention de se servir de lui et voulait l'avoir à la cour : le comte répond que le roi sait bien qu'aucun de ses sujets n'a fait preuve d'autant d'obéissance et se soit moins ménagé à son service que lui. Quelle en a été la récompense? Le roi a ôté à son fidèle serviteur « tous les biens » qu'il lui faisait; il a refusé, malgré ses promesses, de le soutenir et l'aider en Navarre; puisqu'il en est ainsi, le comte en est réduit à s'occuper tout seul de ses affaires; il ne peut croire que le roi ait besoin de lui et le prie de « le tenir pour excusé ». Quant au pardon de son fils, le roi sait que « tous les déshonneurs que son dit fils lui a faits », c'était « pour la volonté que le comte avoit de le servir ». Mais puisque le roi « aime et se complait à ceux qui lui font déplaisir », le comte lui donnera satisfaction sur ce point, ainsi qu'au duc de Guyenne. Pour ce qui est de nommer son fils lieutenant général en Navarre comme on le lui demande, il ne le peut; le roi sait que les droits du comte sur la Navarre viennent de sa femme, il est donc bien juste que, leur vie durant, ils en aient « l'honneur et le profit ». D'ailleurs, la Navarre n'est pas si grande qu'il y faille un autre lieutenant que le comte lui-même et, comme dit le proverbe, « le fol est mieux aux besongnes de sa maison que ne fait le sage en celle d'un autre ». Si le roi juge le prince de Viane tellement capable d'exercer des gouvernements et des lieutenances, qu'il l'en pourvoie lui-même; ses États sont assez vastes pour le lui permettre, et le comte de Foix sera le premier à s'en réjouir.

Le 27 octobre, le sénéchal de Limousin était à Loches auprès du roi et lui rendait compte de l'insuccès de sa mission<sup>1</sup>. A la lecture de la lettre de son vassal, Louis XI dut éprouver un violent dépit; non seulement on déjouait ses plans, mais on allait jusqu'à le railler. De ce jour, les

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6977, fol. 234 r°.

relations entre Louis XI et Gaston IV sont rompues ou peu s'en faut : ce n'est pas encore la guerre ouverte, mais d'une part le roi mettra désormais tout en œuvre pour porter préjudice au comte, qui de son côté n'hésitera plus à tremper dans les intrigues féodales. Pour le moment, occupé en Navarre, il ne pouvait rien tenter en France ; quant au différend avec son fils, que les dernières négociations n'avaient réussi qu'à envenimer, la mort du prince de Viane devait brusquement y mettre fin et permettre à Gaston de se rapprocher du duc de Guyenne qui jusque-là avait toujours soutenu le fils contre le père.

Les hostilités avaient repris en Navarre ; Gaston voulut profiter de ce que le roi d'Aragon était encore fort embarrassé par la guerre de Catalogne et aussi par les compétitions qui s'élevaient en Castille, où les espérances de son fils Ferdinand se trouvaient compromises par suite de la demande en mariage de l'infante Jeanne que Louis XI avait réussi à faire agréer. Malgré tout, Jean II, sentant le danger devenir plus pressant en Navarre et ce royaume lui échapper, se décida à y mener une campagne active et au besoin à prendre lui-même la tête des opérations. Il chercha à obtenir quelque secours de gens d'armes de la ville de Saragosse : il fit dire aux jurats que, pour résister au comte de Foix qui s'apprêtait à envahir l'Aragon, il avait résolu de lever le plus grand nombre de gens de pied et de chevaux et qu'il allait tâcher de jeter définitivement hors de Navarre le comte et la comtesse ; il leur demandait donc un contingent de quinze cents hommes. Dès le 29 septembre, un des jurats de Saragosse s'offrit à servir avec quatorze cents hommes ; quatre cents chevaux furent fournis d'autre part. Le roi d'Aragon essaya en vain d'obtenir en Castille quelque secours du comte de Haro ; il n'en put tirer que de bonnes paroles<sup>1</sup>. Cependant, à la nouvelle que le comte de Foix se préparait à venir assiéger Tudela, l'archevêque de Saragosse s'était jeté avec quelques compagnies dans cette ville, considérée à juste titre comme la clef de la Navarre.

1. Zurita, t. IV, fol. 176-177.

En même temps, le roi d'Aragon excitait à la résistance Pierre de Peralta, qu'il comblait de dons et de faveurs et à qui il céda la ville de Falces<sup>1</sup>.

Le comte de Foix avait vigoureusement mené les hostilités en se portant devant la ville même de Peralta, qui, lasse des excès du connétable, se livra d'elle-même (8 septembre)<sup>2</sup>. Il fit ensuite occuper Olite, Falces, Villafranca, où il laissa des garnisons, puis passa l'Èbre, et, après avoir séjourné quelque temps à Corella (27 septembre), vint assiéger Tudela, d'où il menaçait la frontière orientale de l'Aragon<sup>3</sup>. Afin de prévenir de ce côté une surprise, l'archevêque de Saragosse envoya Martin de la Nuça et Hugues d'Urries avec douze cents chevaux pour occuper Sadava, Sos, Egea, et défendre ces places contre les bandes du comte de Foix qui battaient la campagne environnante. Tudela était aux abois ; on y manquait de vivres ; les logements ne suffisaient plus à abriter tous les habitants des environs qui avaient cherché un refuge dans ses murs. L'archevêque envoya occuper Cintruenigo par une partie de ses gens qui, de là, firent tout le mal possible à la ville de Corella où était resté Jean de Beaumont avec quelques Navarrais ; l'archevêque espérait qu'il abandonnerait sans tarder cette place, surtout à l'approche du roi qui se disposait à venir en personne au secours de Tudela. Pour Jean II, Tudela valait Barcelone : avec le temps, les Catalans pourraient être réduits à l'obéissance ; mais si Tudela lui était enlevé, c'en était fait pour lui de la Navarre<sup>4</sup>.

Les habitants de Monteagudo avaient offert de se livrer à Don Louis d'Hijar, et pour que ceux de Tudela trouvassent

1. Arch. de Navarre, tiroir 158, n° 58.

2. Yanguas (*Diccionario de las antigüedades*, t. II, p. 688) donne la date du 18 septembre, mais, dès le 8, Gaston datait de Peralta des lettres donnant pouvoir à Mathieu d'Artiguelouve de conclure le mariage de Marguerite de Foix, sa cousine, avec Antoine de Bonneval (Arch. de M. le vicomte de Bonneval, à Paris).

3. Le 27 octobre, il donne ordre de détruire de fond en comble le château de Galipienzo (Arch. de Navarre, tiroir 130, n° 10).

4. Sur cette guerre, cf. Yanguas, *Historia compendiada*, p. 324, et Zurita, *loc. cit.*

dans cette localité un point d'appui, le roi d'Aragon donna ordre à ce seigneur de rendre Monteagudo à l'archevêque, en attendant qu'il arrivât lui-même ; de la sorte il tiendrait toute la ligne de l'Èbre. C'est alors, suivant Zurita, qu'apprenant les ravages commis par le comte de Lérin sur les terres du connétable Peralta, le roi chargea Jean Abarca et les seigneurs de Sigues et de Latras de marcher à la rencontre des pillards de Louis de Beaumont ; mais Carlos d'Artieda et Jean d'Ayanz les attendaient au passage du rio Aragon et les mirent en déroute. Le comte de Foix pressait de plus en plus Tudela ; devant l'imminence du péril que courait cette place, Jean II se décida à arriver avec des forces imposantes : Gaston dut lever le siège et repasser l'Èbre. L'effet moral de cette retraite fut aussi considérable que celui d'une bataille perdue. L'attitude menaçante de Jean II interdisait au comte de Foix de reprendre l'offensive ; Tudela restant au roi d'Aragon, la position de celui-ci était par là même assurée ; le comte ne pouvait plus, pour le moment, songer à expulser définitivement son beau-père et à s'emparer de la couronne. Il fallut ouvrir de nouveaux pourparlers ; des ambassades furent envoyées de part et d'autre, mais Gaston, dépité de son insuccès, abandonna à la comtesse Éléonore le soin des négociations et revint en France (fin de 1470)<sup>1</sup>.

Son fils aîné, qui depuis leurs récents désaccords vivait à la cour de Guyenne, venait d'être victime d'un accident mortel. Après avoir suivi son beau-frère dans les diverses villes qu'il visita, il l'accompagna à Libourne, où s'organisèrent aussitôt des joûtes ; le jeune prince de Viane, qui avait hérité de son père une véritable passion pour les ébats chevaleresques, y prit part. Après avoir, dit Guillaume Leseur, « rompu plusieurs lances et très grandement et honnourablement fait son devoir », il voulut faire une dernière course contre Louis de Montberon ; sa lance, trop vivement poussée, se rompit sur la cuirasse de son adversaire,

1. Le 7 décembre, il était encore à Olite (Arch. de Navarre, tiroir 162, n° 9).

et un éclat l'atteignit lui-même à l'aisselle (18 octobre). La blessure était mortelle : environ un mois après, le prince expirait (23 novembre) : « qui fut, ajoute le biographe de Gaston IV, un dommaige aussi comme irréparable, et a la grande desplaisance de tous les princes, seigneurs et nobles, tant du royaulme de France que de Espaignes. Et a dire vray, on eust bien failly, en tout le demourant du monde, de trouver ung aultre prince plus assouvy de beaulté, plus couraigeux ne plus accomply a toutes louables vertuz qu'il estoit... car avecques ce qu'il estoit grant personnaige, il avoit une face plaisante et amoureuse, et le plus gentil corps de jamais ; il estoit assurez chevauteur, couraigeux et vaillant comme ung Rollant, beau jouxteur, bon coureur de lances et autant adroit gendarme qu'il en fut oncques veu. Oultre ce, il estoit prudent, facondieux et saige, doux, benignin et courtoys où estre le devoit, large et liberal comme ung Alexandre, vertueux et si bien morigené que souhait »<sup>1</sup>. Le corps du jeune prince, transporté à Bordeaux, fut enseveli dans l'église Saint-André. Sa veuve se retira à Mont-de-Marsan, puis à Saint-Sever, avec ses deux jeunes enfants, François Phébus et Catherine, dont l'aîné avait à peine trois ans.

Cette mort allait avoir pour l'avenir de la maison de Foix de graves conséquences ; Gaston IV suivit de près son fils aîné dans la tombe ; sa succession revint à ce faible enfant de trois ans, et deux longues minorités, résultat de ces deux morts si promptes, devaient entraîner une interminable guerre civile. S'il faut en croire son biographe, la nouvelle de ce malheur, qui vint surprendre Gaston IV en Navarre<sup>2</sup>, le plongea dans un deuil profond, bien qu'il vécût depuis quelque temps en désaccord avec son fils<sup>3</sup>. L'avenir lui appa-

1. Leseur, t. II, chap. XVIII.

2. Et non, comme on l'a dit, aux Eaux-Chaudes. (Cf. abbé Menjoulet, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*, t. I, p. 469.)

3. Leseur, t. II, chap. XVIII : « Dont [le comte et sa femme] demourerent plus de xv jours entiers en leurs chambres noires, eulx dolans et complaignans de leur tant dure et griefve mesaventure, et regretant la mort de leur droit hoir et primogenit filz, si que on ne leur savoit

raissait gros de nuages : son héritier présomptif n'était plus qu'un enfant ; lui-même était malade, et son caractère s'aigrissait de jour en jour. L'insuccès de la guerre de Navarre et la mort du prince de Viane lui portèrent deux coups funestes.

Il quitta la Navarre, où il ne se sentait pas populaire, et se rendit à Mont-de-Marsan, où Madeleine de France s'était retirée<sup>1</sup> ; il tenait à se rapprocher des enfants de son fils aîné, afin de s'assurer de la garde et de la protection de son nouvel héritier. Il fut rejoint dans cette ville par son troisième fils Pierre, qui, à la nouvelle de la mort de son frère, avait aussitôt quitté l'Italie<sup>2</sup>. Gaston IV entreprit sans tarder des démarches auprès de Louis XI pour être chargé de la tutelle de ses petits-enfants ; mais le ressentiment éprouvé par le roi depuis l'insuccès de ses récentes tentatives était trop vif pour qu'il ne profitât pas de l'occasion qui se présentait de faire échec à son vassal ; peut-être prévoyait-il dans un avenir prochain la minorité du jeune François-Phébus et voulut-il se réserver un moyen d'intervenir à son gré dans les affaires de Béarn et de Navarre. La tutelle des enfants du prince de Viane fut donc confiée à leur mère, Madeleine de France, que Louis XI se flattait de diriger comme il lui plairait<sup>3</sup>.

La décision royale porta au dernier degré l'irritation du comte de Foix : ce nouvel affront, s'ajoutant aux procédés vexatoires dont il était depuis quelque temps l'objet, comblait la mesure ; il ne garda plus de réserve et s'enrôla délibérément parmi les mécontents et les rebelles. Mais il venait trop tard pour reprendre avec quelque chance de succès la lutte de la féodalité contre le pouvoir royal ; les coups portés

de riens parler à plaisir, ne dire chose nulle où ilz vouldissent entendre ne donner oreille. »

1. Madeleine résida jusqu'à la mort de Gaston IV à Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Bordeaux. (Voir des quittances signées de sa main pour la pension que continuait à lui servir le duc de Guyenne dans le ms. fr. 20419, fol. 4 et 5.)

2. Labeyrie, *Étude historique sur le cardinal Pierre de Foix, dit le Jeune*, p. 12.

3. Cf. Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. III, p. 333.

par Charles VII et Louis XI à l'indépendance des grands seigneurs méridionaux avaient été trop terribles pour que Gaston IV pût maintenant relever la tête et traiter d'égal à égal avec le puissant roi de France : ce qui était possible en 1436 ne l'était plus en 1471. Gaston se compromit dans les intrigues mesquines qui, pendant cette année 1471, s'agitèrent à la cour du duc de Guyenne ; il n'en retira aucun profit et vécut encore assez pour en voir l'insuccès final. Le duc de Guyenne mourut sous ses yeux et Gaston assista, impuissant, à la ruine définitive de cette maison d'Armagnac, jadis rivale de la sienne et dont sa politique avait fait une alliée.

Jean V d'Armagnac avait été, de la part du pouvoir royal, l'objet d'une exécution sommaire ; tous ses biens avaient été distribués entre les principaux capitaines et favoris du roi. Charles de Guyenne se plaignit de n'avoir pas eu sa part des dépouilles ; il reprit son rôle de mécontent, et, poussé par les intrigants qui le conseillaient, appela à sa cour le comte d'Armagnac, fugitif en Espagne<sup>1</sup>. En dépit de l'arrêt de proscription qui le frappait, il se disposa à lui rendre toutes ses terres ; plus tard même il le nomma son lieutenant général en Guyenne. C'est à ce moment que Gaston IV vint grossir la bande des rebelles ; il ne s'engagea d'ailleurs jamais aussi ouvertement : ses vieilles habitudes de fidélité le gênaient. Le 14 février 1471, il se rendit à Saint-Sever pour rendre hommage au duc de tous ses domaines<sup>2</sup>, sauf du comté de Foix, dont Louis XI s'était réservé l'hommage en 1469 par un article du traité de Coulonges-sur-Authize<sup>3</sup>. Gaston rendit aussi l'hommage pour Mauléon et la vicomté de Soule, ce qui prouve que l'arrêt par lequel Louis XI avait voulu rattacher ces terres au domaine royal en les faisant occuper au nom du duc de Guyenne n'avait pas été exécuté ; bien plus, le jour même où Gaston rendait hommage au

1. *Chronique scandaleuse*, édit. de Mandrot, t. I, pp. 262-263.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355 ; publ. dans Leseur, t. II, *Pièce justifiée*. XXXVIII ; cf. aussi Bibl. Nat., collection Doat, vol. 222, fol. 152 r<sup>o</sup>, et ms. fr. 6978, fol. 67 r<sup>o</sup>.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 4502, fol. 244 ; ms. fr. 6973, fol. 314 r<sup>o</sup> ; D. Vaissette, t. XI, p. 73.

duc, ce dernier ratifiait la donation faite en 1465 à Gaston par le roi<sup>1</sup>; il n'est même pas fait mention dans cet acte de la restitution possible de ces domaines au roi contre paiement des 10,000 écus pour lesquels ils avaient été engagés : l'acte signé par Charles semble être une donation pure et simple. Gaston était donc déjà d'accord à cette date avec le duc de Guyenne pour enfreindre la volonté royale; par cette donation sans réserves, le frère du roi cherchait à attirer le comte dans son parti; il l'y trouva tout disposé.

Le mariage d'une fille de Gaston avec le duc de Bretagne, conclu deux mois après, fut un lien nouveau qui resserra l'alliance du comte de Foix et des grands seigneurs mécontents. Le sire de Lescun, qui joua un grand rôle dans toutes les intrigues qui s'agitèrent à cette époque, servit d'intermédiaire pour la conclusion de cette union. Le 9 avril, François II de Bretagne l'envoya à la cour de Foix avec Philippe des Essarts, son maître d'hôtel, et Eustache de Lespinay, son chambellan : ils étaient chargés de demander pour leur maître la main de la princesse Marguerite, troisième fille de Gaston IV<sup>2</sup>, et ils étaient porteurs d'une promesse de mariage signée de lui<sup>3</sup>. Les ambassadeurs bretons trouvèrent le comte de Foix à Lescar, près de partir pour les bains des Eaux-Chaudes, dans la vallée d'Ossau, où il allait soigner une attaque de goutte; c'était au commencement de mai. Les représentants du duc furent mis en rapports avec les conseillers du comte pour arrêter les clauses du contrat, et, à son retour des Eaux-Chaudes, Gaston leur donna son approbation. Le 26 mai, il chargea l'évêque de Tarbes, les seigneurs de Mirossens, d'Andoins, d'Aydie, de Sainte-Colome et de Larboust d'escorter la jeune princesse jusqu'en Bretagne<sup>4</sup>. Il constituait à sa fille une dot de 100,000 francs;

1. Arch. des Basses-Pyrénées, E 355 (orig.); Bibl. Nat., collection Doat, vol. 222, fol. 149 r<sup>o</sup>.

2. Cf. la procuration de François II à ses ambassadeurs, Arch. des Basses-Pyrénées, E 543.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, *ibid.*; — cf. D. Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 116.

4. Arch. des Basses-Pyrénées, *ibid.*; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justificatives*. XXXIX; cf. Arch. de la Loire-Inférieure, E 13 (Lettres de



en retour, le duc de Bretagne devrait renoncer à toutes prétentions sur la succession de son beau-père; la princesse descendrait au prieuré de la Trinité-lez-Clisson, où auraient lieu les fiançailles. D'après les vieux historiens du pays de Foix, Marguerite fut également accompagnée jusqu'en Bretagne par son frère Pierre, le futur cardinal, qui, depuis son retour d'Italie, séjournait auprès de son père; de cette époque dateraient l'affection et la confiance vouées par le duc de Bretagne à son beau-frère, qui dans plusieurs circonstances intervint avec succès comme pacificateur entre François II et le roi de France, et qui, en 1476, devint titulaire de l'évêché breton de Vannes<sup>1</sup>. On ne voit point cependant la signature de Pierre de Foix figurer au contrat de mariage de sa sœur (26 juin)<sup>2</sup>.

Le duc de Bretagne était au premier rang des mécontents qui conspiraient contre le roi; son alliance avec le comte de Foix les confirma tous deux dans leur rébellion. Le principal objectif des intrigues de la cour de Guyenne était le mariage du duc Charles avec la fille du duc de Bourgogne. Dès la fin de 1469, le Téméraire avait offert au frère du roi la main de sa fille; cette union, Louis XI voulait à tout prix l'empêcher, et c'est dans ce but qu'il négociait en Castille l'union de son frère avec l'infante Jeanne, malgré la flétrissure qui s'attachait à son surnom de *Beltraneja*<sup>3</sup>. « Son frere eust esté bien grant, dit Commines, si ce mariage [de Bourgogne] eust esté faict, et, le duc de Bretagne joint avec eulx, l'estat du roy et de ses enfans eust esté en péril »<sup>4</sup>. Ce ne fut pendant cette année, entre les cours de Guyenne, de Bourgogne, de Foix et de Bretagne qu'am-

constitution de la dot de Marguerite de Foix, fiancée au duc de Bretagne).

1. Labeyrie, *op. cit.*, pp. 13-14.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 543; cf. D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, *Preuves*, col. 1319; D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. III, col. 223. — Les États de Foix accordèrent à cette occasion 4,000 écus (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 298-299).

3. On la disait fille, non du roi, mais du favori Bertrand de la Cueva.

4. Commines, t. I, p. 264.

bassades sur ambassades. Dès le 16 juillet, il est avéré que Gaston IV avait conclu une alliance ferme avec les ducs de Bretagne et de Guyenne : à cette date, Poncet de Rivière, chambellan du duc de Guyenne, chargé par François II de se rendre en Bourgogne, devait recommander expressément à Charles le Téméraire d'entrer en rapports avec le prince de Navarre, « qui peut très grandement sçavoir en ces matières »<sup>1</sup>.

Une idée surgit dans l'esprit inquiet et inventif du sire de Lescun, qui embrouilla l'intrigue<sup>2</sup>. Les relations qu'il avait entretenues avec le comte de Foix à l'occasion du mariage de sa fille avec le duc François lui avaient donné de sa puissance une très haute opinion ; précisément à ce moment-là, Gaston venait de signer la paix avec son beau-père le roi d'Aragon ; Lescun songea à marier le duc de Guyenne avec la dernière fille du comte de Foix Éléonore ; uni au roi d'Aragon et à son gendre, le frère de Louis XI eût disposé d'une puissance formidable qui lui eût permis de rompre ouvertement et de rejeter le projet d'alliance avec la princesse castillane que son frère formait pour lui. Le roi d'Aragon ne demandait pas mieux que de créer des obstacles à l'union du duc de Guyenne avec la Beltraneja, union qui eût été si préjudiciable aux intérêts de son fils Ferdinand, mari d'Isabelle de Castille. Le projet de Lescun sourit tout autant à Gaston IV, beau-frère des ducs de Guyenne et de Bretagne et beau-père du comte d'Armagnac ; il se voyait déjà à la tête d'une coalition qui lui permettrait de tirer vengeance des affronts que Louis XI lui avait fait subir. Mais ce projet n'aboutit pas : c'était au mariage de Bourgogne que Charles de Guyenne tenait avant tout. Les intrigues de Lescun ne furent pas néanmoins sans alarmer quelque temps le roi ; le 18 août, il écrivait au seigneur du Bouchage, envoyé par lui dans le Midi, de « mettre tous ses cinq sens de nature à l'en garder »<sup>3</sup>. Lescun avait eu l'habileté d'engager le duc

1. Bibl. Nat., ms. fr. 6978, fol. 135 v<sup>o</sup> ; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XL.

2. Duclos, *Histoire de Louis XI*, t. III, pp. 320-321.

3. Vaesen, *op. cit.*, t. IV, p. 256. — Sur toutes ces intrigues, cf. de

de Guyenne à se porter caution dans le mariage de Marguerite de Foix avec François II; il le savait incapable de payer, le cas échéant, et il comptait pousser le duc de Bretagne à ne renoncer à cette caution que contre promesse de l'union de Charles avec Éléonore de Foix. A son arrivée à la cour de Guyenne, Du Bouchage put cependant se convaincre que le projet de Lescun n'était pas pris au sérieux et que le mariage de Bourgogne primait tout.

Comme il partait pour le Midi, Olivier le Roux, chargé par Louis XI d'une mission en Espagne, en revenait; le rusé diplomate avait eu l'idée de s'arrêter à Mont-de-Marsan où résidait la cour de Guyenne, et le 11 août il écrivait de Saint-Sever à son maître une lettre fort instructive sur les intrigues dont cette cour était le foyer. Ce n'est pas ici le lieu de raconter une fois de plus l'histoire bien connue des lettres déchirées d'Henri Millet<sup>1</sup>; mais ce qu'il faut dire, c'est qu'Olivier le Roux eut un entretien avec le comte de Foix. Gaston, d'ailleurs malade, se plaignit amèrement au conseiller de Louis XI des procédés du roi qui lui faisait offrir 20,000 livres de pension s'il venait à la cour de France, et 12,000 s'il restait dans le Midi; il promettait de bien servir son suzerain, si son suzerain le traitait convenablement. Mais tout cela, ajoutait Olivier, n'était que belles promesses<sup>2</sup>; deux jours avant son arrivée, il s'était tenu à Mont-de-Marsan un grand conciliabule. Lescun, l'évêque d'Aire, le gouverneur de la Rochelle et Henri Millet y assistaient; une prise d'armes contre Louis XI avait été décidée et tous les grands seigneurs s'étaient engagés à y participer. Le comte de Foix jurait bien par les serments les plus solennels qu'il était étranger au complot; mais Olivier le Roux en doutait fort, et il avait raison d'en douter: il est certain qu'au point où il en était venu, Gaston IV avait dû signer des deux mains la conjuration.

Quatre mois avant Olivier le Roux, était arrivé à Mont-

Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage*, pp. 37-42.

1. Cf. Duclos, *op. cit.*, t. III, p. 317.

2. Cf. la lettre d'Olivier le Roux, à la Bibl. Nat., ms. fr. 2909, fol. 7 r°; cf. aussi Vaesen, t. IV, p. 263.

de-Marsan Jean de Foix, vicomte de Narbonne, second fils de Gaston IV (27 avril)<sup>1</sup>. Ce jeune prince avait toujours témoigné au roi une fidélité à toute épreuve, et Louis XI l'envoyait pour sonder les intentions paternelles. Gaston était malade et peu désireux de voir son fils, dont il se défiait; il refusa tout d'abord de le voir, prétextant sa maladie, puis, se ravissant, finit par lui accorder un entretien. Jean de Foix « le trouva fort estrange », à cause des termes que lui avait tenus le roi, « et tout autre qu'il ne croyoit ». Gaston, paraît-il, ne jurait plus que par M. de Lescun et M. d'Aire, « lesquels, pardieu, sire, ajoutait en plaisantant le vicomte de Narbonne, je vous assure que je ne voudroie pas les biens que ils vous veullent ». Le lendemain, à une seconde entrevue, on présenta à Jean de Foix des lettres du roi au duc de Guyenne, où Louis XI priait son frère de faire causer le vicomte, et de noter les paroles qui pourraient lui échapper contre lui; Jean de Foix se montra vivement blessé de ce procédé du roi à son égard et protesta de sa fidélité<sup>2</sup>. Mais est-il réellement vrai que Louis XI, pris de doutes, ait voulu de la sorte faire surveiller son ambassadeur? Ne faut-il pas croire plutôt à une manœuvre du duc de Guyenne et du comte de Foix, qui, pour détacher le jeune prince du parti du roi, auraient fait fabriquer de fausses lettres? Jean de Foix, rapportant l'aventure à Louis XI, ajoutait en effet : « Incontinent que je fus venu, on me mit ces lettres en la barbe, et me dit on qu'il apparoissoit bien comme vous vous fyez en moi et le bon vouloir que vous aviez à me faire des biens, *en me disant que, si je les croyoie, que je ne vous serviroye plus et que je prendroye autre peine* »<sup>3</sup>.

La complicité de Gaston dans toutes ces intrigues paraît indiscutable, et les soupçons d'Olivier le Roux n'étaient que

1. D. Vaissete, t. XI, p. 79.

2. Castillon (*Histoire du comté de Foix*, t. II, p. 152) a commis un contre-sens au sujet de ces lettres, lorsqu'il dit que Jean de Foix prévint le duc de Guyenne que le roi l'avait chargé d'épier sa conduite et de lui adresser à ce sujet des rapports circonstanciés.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 6978, fol. 197 r°; publ. par D. Vaissete, t. XII, *Preuves*, col. 146.

trop justifiés; cependant, le 24 octobre, Gaston écrivait à Louis XI pour s'en plaindre et lui annoncer l'arrivée prochaine de Corbayran de la Roche, chargé de les dissiper<sup>1</sup>. La maladie du duc de Guyenne ralentit la marche du complot, mais non l'activité que le roi déployait à le déjouer<sup>2</sup>; tout au contraire, résolu à une action énergique, il attendit au printemps pour lever une armée qu'il envoya dans le Midi. A ce moment-là, les seigneurs révoltés tenaient ouvertement la campagne : il résulte d'une instruction donnée à des ambassadeurs bretons en Bourgogne que le comte d'Armagnac se trouvait au mois d'avril aux environs de Toulouse avec une forte armée et que le comte de Foix, dont les armements s'achevaient, s'apprêtait à le rejoindre<sup>3</sup>.

Nous n'avons pas à raconter ici l'expédition que Ruffet de Balsac et Gaston du Lyon dirigèrent en Guyenne; son but essentiel fut de réduire à néant les entreprises du comte d'Armagnac qui, de tous les coalisés, s'était montré le plus audacieux. Gaston IV, bien que sous les armes, ne bougea pas. La rapidité avec laquelle son complice fut expulsé de ses domaines l'étonna; il craignit d'être traité de même; peut-être aussi Louis XI, qui avait contre Jean V plus de griefs sérieux que contre le comte de Foix, voulut-il ménager ce dernier. Le duc de Guyenne mourut sur ces entrefaites (25 mai 1472)<sup>4</sup>; sa mort brisait la ligue conclue quelques mois plus tôt à Mont-de-Marsan. Il n'était point impossible dès lors que Gaston IV revînt à de meilleurs sentiments. Enfin, Gaston du Lyon, qui commandait les troupes royales et qui soumit Saint-Sever, Dax et Bayonne, était un ancien

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20485, fol. 39. — En décembre 1471, Louis XI envoyait à Gaston IV le seigneur de Gaucourt (*ibid.*, ms. fr. 20685, fol. 555 v°).

2. Dès le 11 octobre, il écrivait au seigneur de Bressuire pour lui donner ordre de repousser l'agression prévue du duc de Guyenne (Vaesen, t. IV, p. 281).

3. Cf. D. Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1334.

4. Sur la date de la mort de Charles de Guyenne, cf. Vaesen, *op. cit.*, t. IV, p. 326, note 1; Guillaume Leseur donne à tort la date du 31 mai.

compagnon d'armes du comte; ils avaient même été fort bons amis; il s'en souvint en cette occasion, et rien n'indique que le Béarn ait eu à souffrir du passage des troupes royales. Si Gaston s'abstint de prendre part à la lutte où le comte d'Armagnac succomba, c'est encore que ses regards se tournaient avec inquiétude vers la Navarre et que, déjà souffrant de la maladie qui devait bientôt l'emporter, vieux avant l'âge, sentant ses forces s'affaiblir, il n'eut pas le courage de tirer une dernière fois l'épée.

Après l'insuccès de la dernière campagne, Gaston avait laissé à la princesse Eléonore le soin de conclure un accord avec le roi d'Aragon. Des conférences se tinrent à plusieurs reprises pendant les premiers mois de 1471<sup>1</sup>; Bernard-Hugues de Rocaberti, châtelain d'Amposta, Rodrigue de Rebolledo, Gomez Suarez de Figueroa et Jean Pagès, vice-chancelier d'Aragon, vinrent trouver la princesse en Navarre; en dépit des nombreuses difficultés que soulevèrent aussi bien les ambitions déçues d'Eléonore que la ténacité du roi, on parvint à s'entendre. Au mois de mai, Eléonore se rendit à Olite où Jean II arriva de son côté, et le traité, connu sous le nom de traité d'Olite, fut signé<sup>2</sup>: on convint que Jean II, sa vie durant, serait reconnu par les Navarrais comme leur roi et naturel seigneur; il dut s'engager, ainsi que ses héritiers, à observer les fueros et privilèges du pays; à sa mort, les trois Etats du royaume jureraient de reconnaître la princesse comme reine et le comte de Foix comme roi; en attendant, les deux princes recouvreraient leurs fonctions de lieutenants généraux sans crainte d'être révoqués. Tous les excès commis avant l'entrée du roi dans le royaume furent pardonnés; les différends et les querelles survenus entre Louis

1. Dès 1470, un accord intervint entre Jean II et sa fille au sujet du pardon de Pierre de Peralta (Arch. des Cortès de Navarre, *Guerra*, leg. 1, carp. 5).

2. Moret, *Anales de Navarra*, t. VII, pp. 9-10; Yanguas, *Historia compendiada*, pp. 328-329. — Le 10 mai 1471, Jean II écrivait de Tafalla au duc de Bourgogne qu'il était venu en Navarre pour pacifier le royaume et qu'il comptait y parvenir sous peu (Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3451, fol. 30 r°).

de Beaumont et Carlos d'Artieda d'une part, et le connétable Peralta de l'autre, seraient réglés en justice; les rebelles auraient douze jours pour se soumettre. Gaston IV, malade aux Eaux-Chaudes, avait délégué à Eléonore tous pouvoirs pour traiter en son nom et il confirma peu après l'accord passé entre sa femme et son beau-père. Il fut signé le 30 mai 1471 au palais royal d'Olite; le roi et sa fille jurèrent entre les mains de l'évêque d'Oloron, Garcie de la Motte, d'en observer les clauses<sup>1</sup>, et le traité fut contresigné par Jean de San Jordi, secrétaire de la couronne de Navarre, et Pierre d'Arros, chargé d'affaires du comte de Foix.

Ce traité mettait fin à la guerre entre le roi d'Aragon et son gendre; mais Gaston n'y souscrivit que la mort dans l'âme : la couronne de Navarre lui échappait une fois de plus. Sans doute Jean II, affaibli par l'âge, brisé par les fatigues d'une vie si agitée (il était resté aussi pendant quelque temps complètement aveugle), ne pouvait tarder à disparaître; mais telle était l'impatience du comte que, s'il eût vécu, il n'eût sans doute pas observé longtemps les conventions d'Olite; il en aurait été sans doute comme des précédents traités. D'autre part, le traité ne disait rien, ne stipulait rien au sujet des prétentions du comte et de la comtesse sur les domaines d'Aragon, dont ils avaient revendiqué la propriété aux termes du contrat de mariage de Jean II et de la reine Blanche; la question était trop brûlante, on l'avait prudemment laissée de côté, dans la certitude qu'on ne pourrait jamais s'entendre sur ce point. Le traité d'Olite fut négocié et signé sous l'empire d'une préoccupation unique : ramener la paix dans ce malheureux royaume que vingt ans de guerre civile avaient complètement ruiné. Le but fut-il atteint? Loin de là. Si depuis 1471 la concorde régna entre Eléonore et son père, il n'en fut pas de même entre leurs anciens partisans; ils ne désarmèrent pas. On voit bien les relations entre Jean II et sa fille redevenir cordiales;

1. Favyn, *Histoire de Navarre*, pp. 586-587; Menjoulet, *op. cit.*, t. I, p. 468; cf. dans Moret, *loc. cit.*, une longue analyse de la convention d'Olite.

Eléonore accueille avec déférence les instructions que son père lui envoie pour le gouvernement du pays; à son tour, Jean II, à la prière d'Eléonore, fait des démarches en cour de Rome afin d'obtenir pour son petit-fils l'évêché de Pampe-lune<sup>1</sup>, et le pape ayant répondu que Pierre de Foix était encore trop jeune, il sollicite pour lui le chapeau de cardinal. Mais, malgré cet échange de bon procédés entre les princes, les passions restaient ailleurs aussi vives et le traité d'Olite semble avoir excité davantage encore l'animosité des partis.

Conformément aux clauses du traité, la princesse gouvernante avait mandé au comte de Lérin, à Carlos d'Artieda et à tous les chefs beaumontais de venir faire leur soumission à l'autorité royale dans le délai fixé; mais elle les y trouva peu disposés. Pour eux, le pacte d'Olite était une trahison; jusque-là ils avaient fidèlement servi Eléonore, ils avaient lutté pour qu'elle fût reine, et maintenant elle s'humiliait devant son père, — un usurpateur, — elle abandonnait ses amis, elle allait sans doute se retourner vers le parti agramontais, le parti de Peralta, du meurtrier de Nicolas d'Echavarry. Les chefs beaumontais demandèrent un délai pour prendre une résolution. Si le comte de Lérin hésitait, c'est qu'il se doutait bien qu'une des conditions de sa rentrée en grâce serait l'abandon des places qu'il occupait, de Pampe-lune surtout, la capitale, d'où il tirait toute sa force; y renoncer, c'était se livrer sans défense à la merci de ses ennemis; il refusa d'obéir. Ce refus rendait tout gouvernement impossible en Navarre; Eléonore le comprit et se retourna du côté des Gramont, qui, toujours soumis aux ordres de Jean II, se rallièrent avec empressement autour de la princesse réconciliée avec son père. Ainsi soutenue par le parti contraire, dont le chef, depuis la disgrâce de Peralta, était le maréchal Pierre de Navarre, la princesse résolut de se rendre à tout prix maîtresse de la capitale: c'était le seul

1. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3451, fol. 49 v<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 50 r<sup>o</sup>; Arch. de Navarre, tiroir 162, n<sup>o</sup> 22 (ambassade de Domingo d'Olleta auprès d'Eléonore).



moyen de venir à bout des Beaumontais. Elle se ménagea de secrètes intelligences dans la place et décida de paraître en personne devant ses murs. Mais auparavant elle envoya une ambassade au comte de Lérin et au conseil de ville pour avoir une idée nette de l'état des esprits ; on lui fit répondre qu'on la recevrait avec joie, mais comme reine, non comme représentante de son père, qui n'était qu'un étranger dans le royaume ; on la pria en même temps d'éloigner le maréchal dont la présence à Pampelune pourrait susciter de graves désordres <sup>1</sup>.

Ces propositions durent séduire la princesse et réveiller ses vieilles ambitions ; elle resta cependant fidèle à son père. Sur ces entrefaites, le comte de Lérin quitta Pampelune, confiant la défense à son frère Philippe ; le moment parut opportun à Eléonore et au maréchal pour tenter un coup de main. Un regidor-chef du faubourg de San Nicolas offrit d'ouvrir de nuit à l'armée agramontaise la porte de la Zapteria. Tout semblait concourir à la réussite de ce plan ; l'impatience des assaillants fit tout échouer : trouvant qu'on tardait trop à leur ouvrir la porte, ils essayèrent de l'enfoncer. L'alarme fut aussitôt donnée ; un combat nocturne eut lieu dans les rues, et le maréchal de Navarre, qui s'était réfugié dans la maison de la Monnaie (aujourd'hui couvent de San Francisco), fut mis à mort. Ce fut dans Pampelune le signal de sanglantes exécutions ; presque tous les partisans des Agramontais périrent dans d'horribles massacres (fin de 1471) <sup>2</sup>.

Appelé en hâte par Eléonore, Gaston s'apprêta à passer en Navarre à la tête d'une armée. Le 26 mars 1472, il réunit les Etats de Béarn à Lescar pour en obtenir une donation <sup>3</sup> ; le 17 juin il était à Navarrenx <sup>4</sup>, le 20 à Mauléon <sup>5</sup> ; de là il gagna Roncevaux pour traverser les Pyrénées. Mais

1. Moret, t. VII, p. 15 ; Yanguas, *op. cit.*, pp. 329-330.

2. *Ibid.*, pp. 330-331.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 91.

4. *Ibid.*, E 344 (nomination de Jean Calveyre comme juge d'appel de la vicomté de Narbonne).

5. *Ibid.*, E 1603, fol. 27 r<sup>o</sup>.

il ne put aller plus loin ; il tomba malade d'un mal qui en quelques jours l'emporta. Le 9 juillet<sup>1</sup>, il faisait son testament, par lequel il instituait son petit-fils François-Phébus son héritier et demandait qu'après sa mort on restituât à son neveu les vicomtés de Lautrec et Villemur qu'il avait détenues toute sa vie<sup>2</sup>. Suivant son biographe, la comtesse Eléonore aurait assisté à ses derniers moments<sup>3</sup>. Il expira ce même mois, le jour de la fête des Sept Frères martyrs, à qui il avait une dévotion particulière. La veille de sa mort, conte Guillaume Leseur, « il luy souvint qu'il avoit de coutume, à toutes et quantes foiz que la feste des glorieux martyrs les Sept Freres entrevenoit, il faisoit en leur propre jour solempnellement dire sept messes a l'onneur desdits saints. Si demanda mondit sieur le prince a ung sien maistre d'ostel quant seroit la dite feste : lequel luy dit qu'il s'en estoit remembré à bonne heure, car il estoit alors leur vigille. Et adonc mondit sieur le prince luy ordonna et commanda qu'il fist dire lesdites sept messes, ce qui fut fait au lendemain qui estoit le jour de leur feste »<sup>4</sup>.

Son corps fut transporté à Orthez, mais son cœur resta à Notre-Dame de Roncevaux. Les funérailles furent célébrées en grande pompe dans l'église des Frères Prêcheurs, où demeura la dépouille mortelle, en attendant qu'elle pût être transportée à l'abbaye de Boulbonne, où reposaient les prédécesseurs du comte défunt. Cette translation eut-elle jamais lieu ? Tout ce qu'on sait, c'est que les honneurs funèbres furent célébrés dans les villes du comté de Foix<sup>5</sup>. Mais il

1. Et non le 2, comme le disent D. Vaissete, t. XI, p. 81 ; Castillon, *Histoire du comté de Foix*, t. II, p. 153 ; Cadier, *les Etats de Béarn*, p. 174, note.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 324 (orig.) ; Bibl. Nat., collection Du Chesne, vol. 98, p. 29 ; publ. dans Leseur, t. II, *Pièces justifiées*. XLII.

3. Elle était cependant à Sanguesa le 26 juillet (Arch. de Navarre, tiroir 162, n° 24). — A peine est-il besoin de relever l'erreur de Mazure (*Histoire de Béarn*, p. 109), qui dit qu'Eléonore avait précédé de quelques mois son mari dans la tombe.

4. Leseur, t. II, chap. xviii.

5. Ils le furent le 2 août à Pamiers (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 301.)

semble bien que le corps de Gaston IV resta à Orthez : à la fin du seizième siècle, à l'époque où Henri de Sponde, plus tard évêque de Pamiers, mais alors calviniste, étudiait à l'Université protestante d'Orthez, il se divertissait avec ses camarades à détruire les autels et les sépultures des églises, et il ne respecta même pas le tombeau de Gaston IV, sur lequel se lisait cette simple épitaphe :

*Continet hæc fossa  
Gastoni principis ossa* <sup>1</sup>.

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. II, pp. 95-96.

---

## CHAPITRE XIII.

### GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION DE GASTON IV.

- I. En Béarn : 1° la Cour Majour ; deux sessions (1443, 1449-1450) ; sa décadence ; 2° les États : leur rôle sous Gaston IV ; régularité de leurs réunions ; vote de la donation. Ils s'occupent surtout d'administration intérieure ; leurs conflits avec Gaston IV. — La cour du Sénéchal. — Ordonnances de Gaston IV ; il supprime la chancellerie en Béarn. — État relativement prospère du pays.
- II. Dans le comté de Foix. — État du comté de Foix sous Gaston IV ; il subit le contre-coup des guerres du midi de la France et du nord de l'Espagne. — Gaston IV défend ses sujets contre les empiètements des officiers royaux. — Les États : réunis tous les ans, ils votent la donation. — Ils sont moins indépendants qu'en Béarn. — Mesures arbitraires du comte et de ses officiers. — Gaston IV et la ville de Pamiers. — Mesures législatives et administratives de Gaston IV. — Il régleme la procédure des affaires judiciaires.
- III. Caractère de Gaston IV : il a été avant tout un politique. — Ses goûts chevaleresques ; sa passion pour les tournois ; son luxe et sa magnificence. — Sa popularité. — Sa cour : ses conseillers et ses diplomates. — Ses résidences ; il crée la prospérité de Pau. — Son budget ; ses recettes : revenus du domaine, pension royale, donations des États. — Ses dépenses, ses emprunts, ses expédients financiers ; ses procès.

Bien que Gaston IV ait fort souvent résidé hors de ses États, il n'en fut pas moins préoccupé de leur administration ; les documents qui subsistent sont assez nombreux pour permettre de constater qu'il gouverna régulièrement ; c'est surtout pour le Béarn qu'on en a des preuves ; en cela, Gaston IV ne suivit pas l'exemple de plus d'un de ses prédécesseurs. Nous examinerons ce que sont devenus pendant les trente-six années de son administration les deux principaux corps qui concouraient avec le vicomte au gouvernement du Béarn, quel a été leur rôle, l'extension ou l'affaiblissement de leurs prérogatives, la part enfin qui leur revient dans les actes administratifs émanés de Gaston IV.

1<sup>o</sup> *La Cour Majour de Béarn.*

Il est à peine besoin de rappeler ici ce qu'était la Cour Majour<sup>1</sup> : issue au treizième siècle de la cour plénière de Béarn, dont elle accapara une partie des pouvoirs, la Cour Majour, formée de douze jurats ou grands barons et d'essence toute aristocratique, était le tribunal suprême où se jugeaient en dernier ressort les contestations entre seigneurs et vassaux ou celles entre *cavers* (chevaliers); car les *cavers*, à la différence des autres nobles ou *domengers* (damoiseaux), avaient « cour, baile et jurats ». Outre ses attributions judiciaires, ce haut tribunal connaissait aussi de toutes les questions relatives à l'état des terres et à la condition des personnes<sup>2</sup>, et en ces matières ses décisions avaient force de loi. Grâce à ses doubles prérogatives, la Cour Majour s'était insensiblement substituée à la cour plénière, et les vicomtes de Béarn s'inquiétèrent de cette extension de pouvoirs; Gaston-Phébus, en particulier, s'en alarma au point que, dans ses dernières années, il semble avoir suspendu l'exercice de cette haute cour à laquelle il substitua son propre tribunal<sup>3</sup>. En 1391, l'influence de la Cour Majour s'était considérablement affaiblie. Bien qu'à l'avènement de Mathieu de Castelbon sa restauration eût été exigée par les États de Béarn<sup>4</sup>, elle n'eut pas moins à souffrir, en ce qui touchait ses attributions judiciaires, de la création de la cour du Sénéchal; on restreignit à trois le nombre des cas où l'on pouvait en appeler à la Cour Majour, alors qu'autrefois elle connaissait de tous les appels. Archambaud et Isabelle promirent bien de ne point tenir d'autre cour que la Cour Majour, mais ils la réunirent le moins souvent possible. Leur fils Jean I<sup>er</sup> suivit leur exemple; on ne voit pas qu'il y

1. Cf. Cadier, *Les États de Béarn*, pp. 51 et suiv.

2. « De fontz de terre et de cap d'homi ».

3. Cadier, *op. cit.*, p. 117.

4. Le titre des articles du serment d'Archambaud est : *Renovation de Cour Majour*.

ait eu sous son règne plus d'une session de la Cour; encore ne saurait-on l'affirmer<sup>1</sup>.

Si Gaston IV fut plus exact que son père à réunir ce tribunal, on ne peut dire cependant que l'institution se releva de la décadence où elle était tombée. En convoquant la Cour Majour, Gaston céda aux instances réitérées des États de Béarn; un des articles du serment qu'il jura à son avènement lui rappelait l'obligation, à laquelle il était tenu, de la réunir<sup>2</sup>; la première session ne date toutefois que de 1443. Comme ses prédécesseurs, il répugna à réunir souvent une assemblée qui le gênait dans l'exercice de son pouvoir judiciaire, qui gênait surtout son principal officier, le Sénéchal. D'autre part, c'était pour lui des frais énormes, et, toujours sans argent, Gaston IV n'aimait guère à accroître ses embarras financiers par des réunions, brillantes sans doute, mais coûteuses. Les sessions étaient fort longues, en raison de leur rareté, qui entraînait l'accumulation des affaires litigieuses; celle de 1442, ouverte en juin, ne fut close qu'en décembre. Ces assemblées étaient prétexte à des fêtes qui se prolongeaient pendant toute leur durée; elles se tenaient d'habitude à Orthez, qui était encore au quinzième siècle la capitale incontestée du Béarn. La foule qui y accourait était énorme, car le seigneur était obligé de faire savoir à ses vassaux, à ses bailes, aux jurats des communautés que la Cour était convoquée, afin qu'ils pussent préparer leurs réclamations et demander justice; le nombre des personnes dites « de man de Cour Majour » était fort élevé. Fonctionnaires et particuliers venaient grossir la foule des nobles et des barons qui prenaient part aux fêtes de la cour de Moncade, et il en résultait de grands frais pour le seigneur. Un motif qui dut encore pousser Gaston IV à espacer de plus en plus les réunions de la Cour Majour et

1. Le registre B1 des Arch. des Basses-Pyrénées renferme, outre les procès-verbaux des deux sessions de la Cour Majour tenues sous Gaston IV, ceux d'une autre session, mais sans date aucune; ils semblent cependant se rapporter à l'époque de Jean I<sup>er</sup>.

2. Cf. Arch. municipales d'Orthez, Cartulaire *Martinet*, fol. 42 r<sup>o</sup>; ci-dessus, p. 39.

qui contribua à jeter sur elle le discrédit, ce furent les querelles qui signalèrent la session de 1443 et nuisirent à l'expédition des affaires<sup>1</sup>.

Les grands barons, juges de la Cour, se montraient eux-mêmes peu empressés à venir occuper leurs sièges : en 1443, l'assemblée, convoquée pour le 28 mai, ne put s'ouvrir que le 6 juin; encore ce jour-là n'y eut-il que trois barons présents<sup>2</sup> : c'étaient les nouveaux, qui n'avaient pas encore siégé et devaient prêter serment avant d'entrer en fonctions. De ce nombre était Bernard de Béarn, frère bâtard de Gaston IV, qui s'intitulait seigneur de Gerderest. A peine la Cour avait-elle commencé ses travaux que déjà surgissait un différend entre ce même Bernard et Raymond, seigneur de Viella, qui se prétendit titulaire du siège de Gerderest (27 juin)<sup>3</sup>; Bernard de Béarn protesta, mais la Cour donna raison au sire de Viella. Ce débat n'était pas clos, qu'une querelle s'élevait encore entre deux autres barons, les seigneurs de Doumy et de Miossens, et Gaston fut impuissant à l'apaiser; il s'agissait de préséance<sup>4</sup> : Doumy affirmait que Miossens lui avait pris sa place. Bien qu'en effet, aux termes du For, il n'y eût point d'ordre établi dans la disposition des sièges de la Cour, l'usage s'était introduit que chaque membre eût sa place fixe, au point que, dans la salle du couvent des Frères Prêcheurs d'Orthez, où se tenaient les réunions, on avait fait peindre sur le mur, derrière le siège occupé par chaque baron, l'écusson de ses armoiries. Dans cet ordre, Doumy passait avant Miossens; sa réclamation semblait fondée; mais il avait affaire à forte partie : Jean, seigneur de Miossens, était, comme Bernard de Béarn, frère naturel de Gaston IV, et remplissait la plus haute charge du pays, celle de

1. Sur cette session de 1443, voir l'intéressant article de M. L. Flourac, *Une querelle de préséance à la Cour Majour de Béarn* (extrait de la *Revue de Béarn, Navarre et Lannes*, année 1887).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, B 1, fol. 81 r<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, fol. 85 v<sup>o</sup>.

4. Sur la querelle de Doumy et Miossens, cf. *ibid.*, fol. 84 à 118, et Flourac, *op. cit.*

Sénéchal. Les deux rivaux furent successivement entendus par le vicomte et leurs collègues; les procureurs généraux réclamèrent l'observation du For. On compulsa le recueil des privilèges du pays, on y trouva que le seigneur avait le droit de fixer à chaque session l'ordre des juges-barons comme il l'entendait et « selon qu'il voudrait les honorer ». Gaston s'empressa aussitôt d'« honorer » son frère de Miossens en le faisant passer avant Doumy, dont la réclamation était d'ailleurs conçue en termes peu respectueux pour le souverain; par une ordonnance en date du 3 juillet<sup>1</sup>, l'ordre des barons fut fixé d'une manière définitive: les deux adversaires se trouvaient séparés, Doumy à droite, Miossens à gauche; mais tandis que Miossens venait le sixième, Doumy n'occupait que le septième rang. Il protesta et en appela à la Cour de la sentence arbitrale du vicomte; mais ses collègues n'osèrent résister à la volonté du suzerain, qui avait menacé de cent marcs d'amende tout récalcitrant. Les réclamations de l'infortuné baron demeurèrent vaines; il n'en persista pas moins à les poursuivre pendant plus d'un mois. Fatigué de l'insistance de son obstiné vassal, Gaston prétexta des affaires urgentes qui l'appelaient à Navarrenx et suspendit momentanément la session. Quand, le 22 août, Pierre de Doumy se présenta à la porte de la salle de réunion, il ne trouva personne; ses collègues avaient suivi l'exemple du maître. De dépit, il ne reparut plus aux séances, qui reprirent et se poursuivirent jusqu'en décembre.

En présence de pareilles querelles qui arrêtaient l'expédition des affaires et rendaient stérile tout débat, Gaston ne se souciait guère de les voir recommencer; le meilleur moyen d'y mettre un terme était de ne plus convoquer la Cour Majour. Cependant, pour ne point trop indisposer ses sujets, il dut la réunir une fois encore, six ans plus tard, à Lescar; la session dura de juin 1449 à novembre 1450, mais le comte

1. Arch. des Basses-Pyrénées, B 1, fol. 88 r<sup>o</sup>; Bibl. Nat., collection Doat, vol. 217, fol. 156 r<sup>o</sup>; — publ. par Planté, *Une grande baronnie de Béarn*, pp. 17-18.



n'y parut qu'à de rares intervalles. Il se borna au début à faire déclarer par ses procureurs généraux qu'il s'opposerait énergiquement à toute décision mettant en péril l'intégrité de son patrimoine<sup>1</sup>; de leur côté, les habitants du pays réclamèrent contre toute atteinte à leurs privilèges. Dans la séance du 19 juillet 1449, Jean d'Incamps et Bernard de Ploo, syndics de la vallée d'Ossau, entr'autres, protestèrent contre toutes ordonnances des procureurs généraux qui pourraient menacer les lois, privilèges et franchises de leur vallée<sup>2</sup>.

Depuis 1450 jusqu'à la mort de Gaston IV, il ne paraît pas que la Cour Majour ait été de nouveau réunie. Malgré les réclamations des États qui, en tête de leurs cahiers de doléances, ne cessent, avec une rare constance, de demander la convocation du tribunal suprême, Gaston s'obstine à ne point leur donner satisfaction : il promet toujours, mais sans jamais s'exécuter. A la session des États du 9 mars 1468, il s'engage à réunir la Cour dès qu'il sera revenu de Navarre<sup>3</sup>; mais il n'en fit rien. Le 10 mars 1470, il promet de la convoquer quinze jours après la Toussaint<sup>4</sup> : on ne voit point qu'il ait tenu son engagement. Enfin, aux États de mars 1472, il assure qu'il ouvrira une session le 8 novembre suivant<sup>5</sup>; la mort, qui survint en juillet, ne lui permit pas de tenir sa promesse. L'eût-il fait? C'est peu probable. On peut dire que dès la fin du règne de Gaston IV, la Cour Majour de Béarn, qui ne fut officiellement supprimée qu'en 1490<sup>6</sup>, avait vécu.

1. B 1, fol. 1 r<sup>o</sup>.

2. *Ibid.*, fol. 12 v<sup>o</sup>.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 31 (art. VII). Les États se plaignaient que la Cour n'eût pas été réunie depuis trente ou quarante ans, en quoi ils exagéraient.

4. *Ibid.*, fol. 50 r<sup>o</sup> (art. II).

5. *Ibid.*, fol. 91 v<sup>o</sup> (art. II).

6. Marca, *Histoire de Béarn*, édit. princeps, p. 543.

2° *Les États de Béarn.*

Si Gaston IV contribua à consommer la ruine d'une des plus vieilles institutions béarnaises, sa conduite fut tout autre à l'égard des États. C'est pendant cette période du quinzième siècle qu'on les voit définitivement s'organiser et prendre dans l'administration et le règlement des affaires du pays une part qui deviendra prépondérante après la mort de Gaston IV. On ne les voit point cependant intervenir dans la politique de la maison de Foix avec la même autorité dont ils jouiront quelques années plus tard; il faut dire aussi que des occasions exceptionnelles s'offrirent alors aux États d'accroître leur influence. Le droit qu'ils possédaient de prendre une décision au sujet de la tutelle du prince mineur leur permit en 1472 de jouer le principal rôle dans les négociations qui s'engagèrent pour régler la question de la tutelle de François-Phébus; ils traitèrent avec Louis XI d'égal à égal<sup>1</sup>. Plus tard, lorsqu'il s'agit de choisir un époux à la princesse Catherine, ce sont encore les États qui examinent les titres des divers prétendants<sup>2</sup>. Sous Gaston IV, rien de tel n'apparaît encore : les États n'interviennent que discrètement dans les affaires de politique extérieure; le puissant comte n'eût pas toléré de plus larges prétentions. En revanche, pour tout ce qui touche à l'administration intérieure du Béarn, les États ne craignent pas de donner librement leur avis, de présenter leurs remontrances et d'affirmer de plus en plus leurs droits et leur autorité; sur ce point, Gaston IV n'a cessé, durant toute sa vie, de gouverner avec leur concours.

C'est seulement des dernières années de son règne que date la série des registres de délibération des États qui se sont conservés; elle commence en 1467 et se continue depuis lors sans interruption ni lacune<sup>3</sup>. Mais quelques

1. Cf. Cadier, *op. cit.*, Pièces justifiées. IX, pp. 417 et suiv.

2. *Ibid.*, pp. 186-188.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679 (1<sup>er</sup> registre des Établissements de Béarn).

documents épars, quelques brèves mentions permettent d'affirmer que les États de Béarn furent annuellement réunis, ce qui, suivant toute vraisemblance, n'avait encore eu lieu sous aucun des prédécesseurs de Gaston IV; à peine relève-t-on sous Jean I<sup>er</sup> trois sessions d'États<sup>1</sup>. Si son fils introduisit dans leur réunion plus de régularité, c'est qu'il y avait un intérêt personnel. Dès la fin du quatorzième siècle, une des plus importantes attributions des représentants du pays était de voter une *donation* au seigneur : c'est presque exclusivement dans ce but qu'ils étaient convoqués par le vicomte. Gaston IV ne s'en fit point faute : ses grandes entreprises, les guerres nombreuses auxquelles il prit part ou qu'il soutint en France et en Espagne, ses nombreux voyages, ses fréquents séjours à la Cour, et aussi, — et surtout, — ses goûts effrénés de luxe et de magnificence entraînaient des frais énormes; une donation devenait nécessaire tous les ans. Si l'on consulte les procès-verbaux des dernières séances d'États sous Gaston IV (les seuls que nous ayons encore), on y voit régulièrement mentionnées des donations qui d'habitude s'élèvent au chiffre de 4,000 écus; sous Jean I<sup>er</sup>, on votait déjà 13,000 florins<sup>2</sup>. C'est ainsi qu'en 1461, les États contribuent pour 4,000 écus à la levée d'un corps d'arbalétriers<sup>3</sup>; la même année, ils en votent 8,000 pour les gages de quatre mille sergents d'armes envoyés en Navarre<sup>4</sup>; précédemment, ils avaient payé en partie l'achat de la vicomté de Narbonne<sup>5</sup>. Il faut donc voir dans les besoins financiers du prince le motif principal de la convocation annuelle des États; car la présentation des cahiers de griefs qui précédait le vote de la donation et qui, si la réponse du seigneur n'était pas favorable, pouvait le compromettre, ne fut jamais du goût de Gaston IV; le plus

1. Cadier, *op. cit.*, Appendice I, *Catalogue des sessions des États*, p. 374.

2. *Ibid.* (session de 1445).

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 678, fol. 45 r<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, fol. 10 r<sup>o</sup>.

5. Il en est question dans les instructions données en 1448 à Jean de Roquefort, chargé d'une mission auprès des États de Foix (Cf. ci-dessus, p. 139).

souvent qu'il le pouvait, il se dispensait d'assister en personne aux États, dont il était de droit le président : en 1443, il part pour Toulouse, laissant à une commission de trente membres le soin d'examiner les doléances des États et d'y répondre; de 1467 à 1472, il délègue quatre fois au moins ses pouvoirs à son fils.

Bien que les procès-verbaux des sessions n'existent d'une manière continue qu'à partir de 1467, il est cependant possible de reconstituer à peu près complètement la liste des assemblées d'États qui eurent lieu sous Gaston IV. Le 12 juillet 1436, ils sont réunis pour la première fois à Orthez afin de recevoir le serment de fidélité du prince et de son tuteur Mathieu de Comminges<sup>1</sup>; le 8 mars 1443, à Morlaas, nouvelle réunion, motivée sans doute par le vote nécessaire d'une donation à l'occasion du voyage de Gaston à Toulouse<sup>2</sup>; en avril 1448, il renouvelle devant les États le serment prêté en 1436, et obtient une subvention pour payer l'achat de la vicomté de Narbonne<sup>3</sup>; le 20 janvier 1456, session des États à Pau; trente-neuf articles de griefs sont présentés au comte<sup>4</sup>; en 1457, autre session où l'on décide que les citations personnelles ne seront faites par les procureurs généraux qu'après enquête et information<sup>5</sup>; le 17 février 1459, session à Orthez<sup>6</sup>; en 1463, on vote des fonds pour l'abolition du droit de « guidoatge » sur les bestiaux<sup>7</sup>. De 1463 à 1467, on perd la trace des réunions qui durent avoir lieu pendant ces quatre années; mais depuis elles se

1. Cf. ci-dessus, pp. 38-43.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 241 r<sup>o</sup> et suiv.

3. Cette session n'eut pas lieu le 1<sup>er</sup> avril, comme le dit Cadier (*op. cit.*, p. 375), mais seulement dans le courant du mois. Le 1<sup>er</sup> avril, ce furent les États de Foix qui furent réunis (ci-dessus, p. 138).

4. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 316 v<sup>o</sup>.

5. Cette session est mentionnée dans les cahiers des États de l'année 1482 (*ibid.*, C 679, fol. 339).

6. *Ibid.*, fol. 54 r<sup>o</sup> (mention). Cette session n'est pas relevée dans le catalogue de L. Cadier.

7. L'acte de délibération des États est cité dans l'Inventaire des archives des États de 1643 (Arch. des Basses-Pyrénées, C 676, fol. 16 v<sup>o</sup>).

succèdent presque sans interruption : le 9 juin 1467 à Orthez<sup>1</sup>, le 22 novembre de la même année dans la même ville<sup>2</sup>, le 9 mars 1468 à Morlaas<sup>3</sup>, le 6 avril 1469 à Lescar<sup>4</sup> (ces quatre sessions sous la présidence du prince de Viane), le 5 mars 1470 à Morlaas<sup>5</sup>, le 26 mars 1472 à Lescar<sup>6</sup>; il n'y eut pas de réunion en 1471.

Il serait superflu d'expliquer ici quel a été sous Gaston IV le fonctionnement des États de Béarn; l'étude a été faite d'une façon définitive pour tout le quinzième siècle<sup>7</sup> et l'on ne saurait y rien ajouter. Il suffira de constater que, surveillée d'aussi près par les États, l'administration de Gaston IV en Béarn paraît s'être en général conformée à la vieille législation du pays; les États, qui s'étaient institués gardiens jaloux des fors et privilèges, prenaient ce rôle fort au sérieux; les moindres infractions étaient aussitôt relevées; elles ne laissaient pas d'être assez fréquentes de la part des officiers seigneuriaux. Les doléances présentées par les États étaient souvent conçues dans les termes les plus énergiques et ils apportaient dans leurs réclamations un véritable entêtement; quand la réponse du vicomte ne leur donnait pas satisfaction, ils présentaient une seconde fois de nouveaux cahiers; il leur arriva même de reproduire trois et quatre fois de suite un même grief et de se refuser à délibérer sur toute autre question tant qu'ils n'avaient pas reçu une réponse conforme à leurs désirs : c'est ce qui eut lieu en 1467. Parfois cependant les États, se heurtant à une décision bien arrêtée du seigneur, ne parvenaient pas à obtenir gain de cause; ainsi en 1464, lors de l'établissement à Pau du siège de Sénéchal<sup>8</sup>. Jusque-là cet officier se transportait dans les diverses localités pour rendre la justice; il

1. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 1 à 25.

2. *Ibid.*, fol. 27 à 28 v<sup>o</sup>.

3. *Ibid.*, fol. 29 à 36 v<sup>o</sup>.

4. *Ibid.* fol. 38 à 48.

5. *Ibid.*, fol. 49.

6. *Ibid.*, fol. 91.

7. Dans la troisième partie des *Etats de Béarn* de L. Cadier.

8. Le 25 septembre (Arch. municipales de Pau, AA 1 (livre rouge), fol. 42 v<sup>o</sup>; — publ. dans Leseur, t. II, *Pièc. justif.* XXVIII.)

parut préférable à Gaston qu'il ne fût plus nomade et il résolut de fixer le siège de la sénéchaussée à Pau, qui était situé à peu près au centre du pays. Tous les plaideurs, dont les affaires relevaient de la cour du Sénéchal, durent désormais se rendre dans cette ville pour obtenir justice. Jamais règlement administratif ne souleva de la part des États d'aussi vives et d'aussi pressantes réclamations ; à la session de juin 1467, ils protestent à deux reprises<sup>1</sup> ; la décision du vicomte était contraire aux Fors : « Que chacun, dit en effet le For général, obtienne renvoi à sa cour et à son vic, suivant le for et la coutume antique »<sup>2</sup> ; et le for de Morlaas, comme celui d'Oloron, ajoute : « que nul homme de la ville ne doit faire droit, c'est-à-dire répondre en justice, hors des portes de la ville, pour nulle plainte que l'on ait portée contre lui »<sup>3</sup>. En rappelant le texte de la coutume, les États faisaient observer que la décision du vicomte avait déjà suscité des querelles entre les localités d'Orthez, de Belloc, de Salies, de Caresse, de Cassaber, de Sauveterre, de Rivière-Gave, de Larbaig, de Maslacq, de Lacq, de Sallespisse, de Haget-Aubin, de Mascouette, et ils suppliaient le seigneur de rapporter son ordonnance ; sans quoi « ce serait la totale destruction ». Mais Gaston répondit invariablement que le lieu de Pau lui paraissait des plus convenables pour l'établissement de la cour du Sénéchal, que d'ailleurs d'autres considérations l'avaient décidé à opérer cette réforme. A de nouvelles réclamations, il répondit fort sèchement « qu'il avait déjà fait réponse raisonnable et conforme au bien de justice ». Les États se turent et ne reprirent leurs doléances qu'à la mort de Gaston IV ; la volonté du souverain avait cette fois triomphé<sup>4</sup>.

1. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 8 et 17 v<sup>o</sup>.

2. « Cascun aye remission a sa cort et a son vic, segont lo foo et la costume antique... » (*For général*, art. xvi, édit. Mazure et Hatoulet, p. 8).

3. « Nulhs hom d'esta biela no deu far dret fora las portas, per nulh clam que hom aya de luy... » (*For de Morlaas*, art. xxxiii, p. 120.)

4. On voit Gaston entrer en conflit avec l'autorité ecclésiastique elle-même ; c'est ainsi que les évêques de Béarn protestent contre un

Si les Etats étaient réduits au silence quand le seigneur était présent, ils prenaient leur revanche lorsqu'il ne présidait pas en personne les réunions, et le cas, on l'a vu, se présenta assez souvent sous Gaston IV. Jamais leurs plaintes ne furent aussi vives, leurs réclamations aussi énergiques qu'à la session tenue à Morlaas en mars-avril 1443. Les cahiers qu'ils y présentèrent se sont conservés en entier<sup>1</sup>; ce sont les premiers depuis l'institution des Etats. En cette occasion, Gaston, obligé d'aller trouver Charles VII à Toulouse, avait délégué ses pouvoirs à une commission de trente membres, nobles, ecclésiastiques et jurats des communautés<sup>2</sup>; c'est là une innovation dont on ne trouve pas antérieurement d'exemple; plus tard, et principalement au dix-septième siècle, cette commission des griefs devait jouer un rôle important. Les Etats de Béarn, Marsan et Gabardan (les représentants de ces deux derniers pays délibéraient avec les Béarnais) présentèrent à la commission, sur les objets les plus divers, de vives réclamations. On a déjà vu celles qui touchent à la politique extérieure et aux relations du Béarn avec les puissances voisines<sup>3</sup>; on a là la preuve que, à cette époque déjà, les Etats se reconnaissaient des attributions politiques. Mais ce qui donne à cette session un caractère et une importance exceptionnels, c'est que, — chose rare dans l'histoire des Etats, — ils se prononcent sur la meilleure manière de réparer les torts commis et de réformer les vices de l'administration. De cette ingérence des Etats dans des affaires jusqu'alors réservées à la décision du prince, il résulta de graves conflits avec les procureurs généraux; ces fonctionnaires, au nombre de trois sous Gaston IV, défendaient avec acharnement les prérogatives de leur maître; on a déjà pu constater leur intervention en

édit du vicomte qui défendait à ses sujets de faire assigner aucun laïc devant les tribunaux d'officialités (Arch. des Basses-Pyrénées, E 4, fol. 6 r°).

1. *Remonstrances sus los grēuyes propausatz per los tres Estatz de Bearn et Marsan au senhor en l'an 1443* (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 241).

2. Cf. ci-dessus, p. 95.

3. *Ibid.*, pp. 96-97.

Cour Majour. Aux Etats de 1443, ils protestèrent contre huit des articles proposés, qui à leur sens portaient atteinte à la souveraineté du vicomte<sup>1</sup>; les Etats allaient parfois trop loin et telles de leurs réclamations étaient contraires au For. Il s'ensuivit un interminable débat qui dura des années entières; il en est encore question en 1480. Dès le début on en vint aux paroles aigres : quand les procureurs généraux voulurent porter le différend devant la Cour Majour, le syndic des Etats, Pierre de Prat, homme énergique, qui déjà à la séance des Etats avait protesté contre leurs conclusions<sup>2</sup>, se leva et, à la face même de Gaston, ne craignit pas de déclarer de nouveau ces conclusions « frustes et ineptes »<sup>3</sup>.

Une des questions les plus irritantes était celle de la compétence de la cour du Sénéchal. Les Etats ne voyaient point sans inquiétude les empiètements de cette juridiction au détriment de celle de la Cour Majour; ils auraient voulu que le Sénéchal fût simplement chargé de l'exécution des jugements<sup>4</sup> et privé du droit de juger en appel presque toutes les causes qui relevaient jadis de la Cour suprême. Mais si Gaston IV accueillait avec bienveillance les réclamations de ses sujets contre les illégalités ou les excès commis par ses officiers, il repoussa toujours avec énergie toute proposition qui lui paraissait de nature à affaiblir l'autorité de son principal représentant; souvent absent du pays, il n'entendait pas que ses privilèges souffrissent de ses absences. Réduire le Sénéchal au rôle passif d'exécuteur des décisions de la Cour Majour et des Etats, c'eût été annihiler complètement

1. Réponses faites par les procureurs généraux du seigneur aux résolutions prises par la commission des Etats, chargée par Gaston IV d'examiner les cahiers de doléances (28 mars 1443) (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 234 v°).

2. Protestation des Etats de Béarn contre les conclusions prises par les procureurs généraux du vicomte (*ibid.*, fol. 240 v°).

3. Arch. des Basses-Pyrénées, B 1, fol. 82 v°. — L. Cadier dit (*op. cit.*, p. 287) qu'on ne trouve pas de syndic des Etats avant 1468 et qu'on n'a aucun renseignement sur leur apparition dans l'histoire des Etats de Béarn; cependant en 1443, Pierre de Prat prend expressément le titre de syndic.

4. *Cahiers de 1443*, art. II à VI.



le pouvoir personnel du vicomte. Aussi, loin de céder, Gaston s'attachait-il à fortifier de plus en plus l'autorité de son représentant; pour remplir cette fonction, il choisit un des personnages les plus considérables du pays, le baron de Miossens, son propre frère<sup>1</sup>, et pour rendre sa position plus solide, lui assigna un poste fixe.

Gaston IV est l'auteur de plusieurs ordonnances législatives dont quelques-unes sont dues à la collaboration des États. La plus importante fut rendue le 20 janvier 1456, à la suite d'une séance d'États où trente-neuf articles de doléances furent présentés au souverain; elle supprimait un des rouages de l'administration béarnaise. Conformément aux fors et aux libertés du pays, l'office de chancelier et la chancellerie vicomtale disparurent, les notaires de la cour du Sénéchal et ceux établis par le vicomte, ainsi que les secrétaires des États suffisant à l'expédition des actes<sup>2</sup>; on ne rencontre plus depuis cette époque de personnage portant le titre de chancelier de Béarn, tandis que la fonction fut maintenue dans les autres domaines de Gaston, entre autres dans le comté de Foix. A la suite de la session d'États tenue à Orthez le 17 février 1459, Gaston signa encore une ordonnance aux termes de laquelle tout accusé de crime ne pourrait dorénavant être mis à la torture pour informations secrètes<sup>3</sup>. Enfin, dans une des séances de la Cour Majour de 1443 (17 août), des mesures sévères furent édictées contre tout blasphémateur du nom divin, de ceux de la Vierge et des saints; quiconque serait surpris blasphémant dans la rue serait puni d'une amende de vingt sous Morlaas, ou, en cas d'impossibilité de paiement, mis au pilori ou aux fers pendant une journée entière; quiconque même, entendant proférer un blasphème, ne dénoncerait pas aussitôt le cou-

1. Jean de Miossens exerça ces fonctions au moins jusqu'en 1468.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 316 v<sup>o</sup>; publ. dans la *Compilation d'auguns priviledgis et reglamens deu pais de Bearn* (édit. Desbaratz), pp. 46 et suiv.; traduction par Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, pp. 343-344. — Cf. aussi Arch. des Basses-Pyrénées, E 4, fol. 5 v<sup>o</sup>.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 54 r<sup>o</sup>.

pable au seigneur ou à son baile, serait passible d'une amende de six sous <sup>1</sup>.

Est-ce à dire que, malgré la surveillance étroite dont les actes administratifs du souverain béarnais étaient l'objet de la part des États, il n'y ait point eu d'excès commis sous Gaston IV ? Assurément non, et il suffit de parcourir les cahiers de doléances pour se convaincre que parfois la légalité fit place à l'arbitraire. En veut-on quelques exemples ? En 1469, les États se plaignent que l'on n'ait pas convoqué à l'assemblée tous ceux qui ont le droit d'y assister ; Gaston s'en excuse en rejetant la faute sur l'inadvertance des secrétaires <sup>2</sup>. En 1467, autre plainte des États : les gentius ou nobles n'ont pas été convoqués, suivant l'usage, par lettres individuelles <sup>3</sup>. En 1468, nouvelle réclamation : le seigneur a quitté le pays pour se rendre en France sans laisser un lieutenant pour le remplacer, ainsi que ses prédécesseurs en avaient l'habitude <sup>4</sup> ; en 1472, les États insistent de nouveau sur ce point <sup>5</sup>. Mais voici des cas plus graves : les États de 1443 revendiquent le droit d'être consultés pour toutes levées de troupes en dehors du service féodal dû au seigneur ; or Gaston a, sans leur avis, levé des gens d'armes pour faire la guerre hors du pays. Il s'excuse sur ce que « son intention a toujours été de consulter les États, mais que les besoins étaient si pressants qu'il ne pouvait bonnement les réunir » <sup>6</sup>. La même année, les États se plaignent que les receveurs généraux et particuliers, établis par le

1. Cette ordonnance est reproduite dans les cahiers de doléances des États du 15 novembre 1482 (Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 336 r<sup>o</sup>) ; publ. par Mazure et Hatoulet, dans leur édition des *Fors de Béarn*, p. 277. — D'après O'Reilly (*Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas*, pp. 464-465), Gaston aurait refusé de sanctionner une mesure législative présentée en 1460 par les États de Béarn, et défendant aux cagots de marcher nu-pieds dans les rues, afin de ne pas infecter les personnes saines.

2. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 47.

3. *Ibid.*, fol. 2 v<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, fol. 29.

5. *Ibid.*, fol. 91.

6. *Cahiers de 1443* (2<sup>e</sup> cahier, art. 1) (Arch. des Basses-Pyrénées, E 319, fol. 241).

seigneur et payés par les États pour recueillir l'imposition annuelle, lèvent en outre des sommes destinées à couvrir les frais de la perception<sup>1</sup>. Ils protestent contre les emprunts forcés et demandent que le vicomte ne procède jamais vis-à-vis de ses sujets par extorsion<sup>2</sup>. Gaston IV se permettait même de lever des impôts qui n'avaient pas été au préalable votés par les États : ainsi, en 1467, les États réclament contre une taxe de neuf deniers par feu exigée en sus de la donation<sup>3</sup>. En 1472, les deux derniers paiements de la donation n'étant pas encore effectués, quelques bourgeois de Navarrenx sont condamnés, sous peine d'emprisonnement, à payer pour tout le monde<sup>4</sup>. Bien que nul ne soit tenu de prêter au seigneur contre son gré, le bouteiller du prince n'en va pas moins par tout le pays, pénétrant dans les caves, prélevant une pipe de vin ici, deux autres là, ne payant jamais ou offrant des prix dérisoires ; le maître de cuisine en fait autant et enlève sans scrupule le bétail des pauvres gens<sup>5</sup>. Que dire enfin des mariages conclus de force, contre la volonté des parents ?

Il serait aisé d'allonger encore cette liste. Il faut reconnaître cependant que, sauf le cas où il était personnellement en faute, Gaston IV mettait toute son attention à réprimer d'aussi fâcheux écarts ; et si l'on compare son administration à celle de plus d'un de ses prédécesseurs, on constate qu'elle fut plus régulière, sinon toujours plus honnête, et que les intérêts de ses sujets trouvèrent constamment en lui un défenseur bienveillant. Quelle meilleure preuve donner de cette sollicitude que le spectacle des regrets unanimes que sa mort suscita parmi les Béarnais ? Qu'on lise dans Guillaume Leseur le récit ému des manifestations populaires qui se produisirent au passage du funèbre cortège qui transportait de Roncevaux à Orthez le corps du comte défunt : « Estoit, dit le chroniqueur, chose fort louable de veoir à sa

1. *Cahiers de 1443*, art. xxii.

2. *Ibid.*, art. iv, viii, x.

3. Arch. des Basses-Pyrénées, C 679, fol. 8 v<sup>o</sup>.

4. *Ibid.*, fol. 93.

5. *Cahiers de 1443*, art. iv, v, vii, xxi, xxiii.

fin la grande et singulière amour que ses hommes et subgetz luy portoyent. Car en toutes les territoires, parroisses et lieux où le feretre, savoir est le corps du prince, avoit a passer, le clergé, les nobles et tout le populaire luy venoient au devant a grans tourbes et processions, a l'entrée des limites de leurs territoires, portans grant nombre de torches alumées pour aler povoir honnorer le corps du dit prince ; et convenoit que les officiers le leur delivrassent pour le porter par autant de pays que leur dit territoire contenoit »<sup>1</sup>.

*Administration de Gaston IV dans le comté de Foix.*

Les documents relatifs à l'administration de Gaston IV dans le comté de Foix sont moins nombreux que ceux qui subsistent pour le Béarn ; les registres de délibérations des États ne se sont pas conservés. Mais il semble bien que, comme en Béarn, il y eut des assemblées annuelles. Le motif de leur convocation est identique : le besoin qu'avait le comte de se faire octroyer des donations. Il n'y parvenait pas toujours sans peine. Le comté de Foix ne jouit pas en effet au quinzième siècle de la même tranquillité que le Béarn. Limitrophe du Languedoc, n'étant point protégé comme le Béarn par des traités commerciaux avec ses voisins, il eut à souffrir davantage des guerres qui à cette époque désolèrent les contrées méridionales. La situation générale du pays était sans doute meilleure que celle des provinces environnantes ; mais, obligés de se tenir constamment sur la défensive, les habitants ne pouvaient goûter une sécurité complète ; les ravages des routiers, la guerre de Comminges, les hostilités du comte d'Armagnac nuisirent tout d'abord à la prospérité du comté de Foix<sup>2</sup>. Quand plus tard Gaston IV, devenu l'allié du roi d'Aragon, prit les armes contre ses sujets révoltés, le comté eut à souffrir de son voisinage avec la Catalogne, dont seule la crête des Pyrénées le séparait ; les Catalans de Puycerda, ceux du

1. Leseur, t. II, chap. xviii.

2. Cf. ci-dessus, chap. III.

comté de Pallars ne se firent pas faute de pousser des incursions sur ses frontières<sup>1</sup>. Les épidémies qui sévirent dans le midi de la France n'épargnèrent pas la vallée de l'Ariège<sup>2</sup>; le chiffre de la population baissa considérablement<sup>3</sup>.

Gaston IV chercha-t-il à améliorer cette situation? Les grosses dépenses où il se trouvait entraîné ne le lui permirent guère. Cependant, on le voit défendre auprès du roi de France les intérêts de ses sujets aussi souvent qu'il le jugea nécessaire; les conflits étaient fréquents entre ses fonctionnaires et ceux du roi<sup>4</sup>; le système si compliqué des droits de douane qui était alors en vigueur en faisait surgir tous les jours de nouveaux. Pour ne citer qu'un exemple, en 1452, les sénéchaux de Carcassonne et de Toulouse prétendirent installer des collecteurs aux pas de Merenx, de Sainte-Suzanne et de Vicdessos, afin d'y percevoir, au nom du roi, un droit de rêve sur les marchandises sortant du comté de Foix; il s'ensuivit un procès devant le Parlement de Paris<sup>5</sup>. En 1446, Gaston réussit à sauver ses sujets de la traite foraine<sup>6</sup>.

Mais la plus lourde tâche qui pesât sur le comté, c'était les aides demandées par le comte en moyenne une fois par an. Les États réunis délibéraient sur le chiffre à accorder; bien que moins indépendants que ceux de Béarn, ils ne craignaient pas de repousser parfois les prétentions exorbitantes du souverain; ainsi firent-ils lors de la guerre de Comminges, sous prétexte que Gaston n'avait pas à intervenir dans un différend où ses intérêts n'étaient pas en jeu<sup>7</sup>;

1. Cf. ci-dessus, chap. x.

2. En 1461-1462 notamment, une épidémie décima la population (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 281).

3. Pamiers, qui en 1410 comptait 998 chefs de famille, n'en avait plus que 490 en 1439 (*Ibid.*, t. I, p. 250).

4. En 1443, Pierre Fournier, d'Ax, refuse de payer aux officiers royaux le droit de rêve ou foraine (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des Archives de Foix en 1760*, t. I, p. 15). En 1444, le sénéchal de Toulouse intervient au sujet du paiement de ce droit auprès du sénéchal de Foix (*ibid.*).

5. *Ibid.*, t. I, p. 13.

6. Lahondès, *op. cit.*, t. I, p. 263.

7. *Ibid.*, t. I, p. 253.

on voit là une intervention discrète des États dans la politique extérieure du comte. Mais d'ordinaire il fallait payer quand même; le comte ne présidait pas toujours en personne les États, qui trouvaient moins facilement grâce devant ses officiers. Les trois principaux représentants du comte étaient : 1° le Sénéchal, chargé de la direction générale des affaires; Arnaud d'Espagne fut titulaire de cette charge jusqu'en 1441; il mourut pendant la guerre de Comminges et fut remplacé par son frère Bertrand, seigneur de Ramefort, auquel succéda le seigneur de Castelbajac; 2° le juge-mage, qui rendait la justice; Jean de Roquefort, un des plus habiles diplomates de Gaston IV, remplit pendant de longues années ces fonctions; 3° le trésorier; ce fut le chroniqueur Arnaud Esquerrier.

Devant la mauvaise volonté des États à accueillir les demandes du comte, ses officiers ne craignaient pas de recourir à des mesures vexatoires; c'est ainsi qu'en 1465 Pamiers n'ayant pu fournir que 200 écus, le seigneur de Mauléon, qui présidait les États, fit enfermer au château de la ville quatre des syndics<sup>1</sup>. Antérieurement, en 1451, au moment de son départ pour la campagne de Guyenne, Gaston, ayant besoin d'argent, taxa à une certaine somme plusieurs habitants et ordonna au trésorier d'en poursuivre sans merci le recouvrement : tout réfractaire serait emprisonné jusqu'à ce qu'il eût satisfait aux exigences du seigneur; Gaston ajoutait, il est vrai, que cet argent serait remboursé sur la donation que voterait la plus prochaine [assemblée d'États]<sup>2</sup>. Dans ces circonstances, les États en étaient souvent réduits à emprunter<sup>3</sup> : en 1459, un riche bourgeois d'Avignon leur avança 15,000 écus d'or<sup>4</sup>.

La ville de Pamiers se distinguait entre toutes par ses

1. Lahondès, *op. cit.*, t. I, p. 286.

2. Publ. par Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*, p. 358; trad. par Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 340; cf. aussi Cénac-Moncaut, *Histoire des Pyrénées*, t. IV, p. 112.

3. Souvent ils demandaient à payer en nature, mais le trésorier de Foix préférait l'argent (Lahondès, t. I, p. 288).

4. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 18.

allures indépendantes. C'est qu'elle jouissait d'une constitution spéciale : bien que ses syndics siègassent aux États de Foix, elle ne faisait point partie du comté. Le comte et l'évêque étaient coseigneurs de la ville ; les subsides qu'elle accordait étaient purement volontaires. Avant le quinzième siècle, le droit de rendre la justice appartenait à ses consuls<sup>1</sup> ; mais les prédécesseurs de Gaston IV les avaient dépouillés de ce privilège et toutes les tentatives qu'ils firent pour le recouvrer furent vaines<sup>2</sup> ; Gaston se refusa toujours à leur donner satisfaction. Il entretenait dans la ville un prévôt dont l'autorité menaça bientôt l'autonomie communale. En revanche, pour se concilier cette petite population, si jalouse de ses libertés et qui, à son gré, lui dispensait ou lui retirait ses subsides, Gaston ordonna en 1467 que le siège de la cour du Sénéchal de Foix, de celles du juge-mage et du juge d'appaux serait transféré à Pamiers<sup>3</sup> ; Foix, capitale du comté, n'eut plus pour juger les affaires de peu d'importance qu'un lieutenant de juge-mage, et l'appel dut en être poursuivi devant le juge de Pamiers. Il en résulta entre les deux villes une longue querelle, qui ne se termina qu'après un procès devant le Parlement de Toulouse<sup>4</sup>. Gaston dut aussi intervenir à Pamiers en 1469, dans le différend soulevé par la nomination d'un évêque en remplacement de Barthélemy d'Artiguelouve : le chapitre avait élu son frère Mathieu, mais le pape nomma Pascal Dufour<sup>5</sup>. Gaston prit ouvertement parti pour le candidat du Saint-Siège et ordonna aux habitants de le recevoir en dépit des chanoines<sup>6</sup> ; mais cette décision ne termina point le débat. En d'autres occasions, Gaston IV sut tenir aux habitants de Pamiers, toujours heureux de chercher chicane aux officiers seigneuriaux, un langage plus énergique encore<sup>7</sup>.

1. Lahondès, t. I, pp. 180-183.

2. Notamment en 1446 (*ibid.*, t. I, p. 260).

3. Bibl. Nat., collection Doat, vol. 222, fol. 19 r<sup>o</sup>.

4. Lahondès, t. I, pp. 290-291.

5. Arch. de l'Ariège, *Inventaire cité*, t. I, p. 147.

6. Lahondès, t. I, p. 484.

7. Cf. notamment *ibid.*, t. I, p. 489, à propos d'un débat survenu entre le procureur du comte et les syndics de Pamiers.

C'est sous Gaston IV et par son ordre que fut dressé un des plus précieux recueils qui nous permettent d'apprécier l'état social et économique du comté de Foix au quinzième siècle; il s'agit du grand cartulaire de Foix, rédigé par le procureur Michel du Bernis<sup>1</sup>. A la suite de la chronique dont il est l'auteur, ce fonctionnaire de Gaston IV a écrit une description géographique du comté, où sont détaillés tous les droits que possédait le comte dans chaque localité, l'origine de ces droits, l'état des revenus qu'il percevait : le tout appuyé de textes et de documents précis, qui font de ce cartulaire un immense répertoire des archives de la maison de Foix à cette époque<sup>2</sup>. Arnaud Esquerrier fut, de son côté, chargé en 1446-1447 de procéder à une réformation du comté<sup>3</sup>.

Dans l'ordre judiciaire, Gaston prit l'initiative d'une importante mesure; le 15 avril 1448, à la suite d'une séance d'États, il rendit une ordonnance où il fixait d'une manière définitive « le style de la grande Cour des appels du comté de Foix, de Pamiers et de la terre de Donezan »<sup>4</sup>. Il y règle la procédure des affaires de justice : son but était de mettre un terme aux abus qui s'y étaient introduits et de réduire la durée des procès, que les juges faisaient traîner le plus possible, au grand préjudice des plaideurs. Les termes et les délais dans lesquels chacune des parties de la procédure dut être exécutée furent rigoureusement fixés, et les avocats plaidant devant la Cour des appels durent, avant d'être admis à plaider, jurer d'observer les délais et les sta-

1. Conservé aujourd'hui aux Arch. des Basses-Pyrénées sous la cote E 392.

2. Pour plus de détails sur cet inventaire, cf. H. Courteault, *Un archiviste des comtes de Foix au quinzième siècle*, pp. 21 et suiv.

3. Le registre de cette réformation est aux Arch. de l'Ariège. — Par une ordonnance du 3 février 1455, Gaston exigea que les consuls de Tarascon rendissent compte de leur administration un mois après avoir quitté leur charge (publ. par Garrigou, *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et de Couserans*, p. 346).

4. Arch. des Basses-Pyrénées, pièce non classée; — publ. par Flourac dans le *Bulletin de la Soc. des sciences, lettres et arts de Pau*, 2<sup>e</sup> série, t. XIX, p. 368.



tuts fixés par ce style. De tous les actes de l'administration de Gaston IV, cette ordonnance est assurément un de ceux qui font le plus d'honneur tant à la rectitude de son jugement qu'à son désir de rendre la justice plus expéditive et moins onéreuse à ses sujets.

Les écrivains du quinzième et du seizième siècle se sont plu à représenter Gaston IV comme un prince « chevalereux et droicturier »; à lire la biographie que, sur le ton du panégyrique, lui a consacrée un serviteur fidèle, c'est bien l'impression que l'on ressent. Mais Guillaume Leseur n'a voulu et n'a su dépeindre que le grand seigneur, le brave chevalier : ce serait avoir une idée fautive du caractère de ce prince que de s'en tenir au jugement d'un contemporain uniquement épris d'idéal chevaleresque. Il est un autre côté de ce caractère qu'il importe de mettre en lumière et qui a complètement échappé au chroniqueur : autant que vaillant capitaine, Gaston IV fut un diplomate habile; autant que brillant chevalier, un politique prudent et réfléchi. A chaque page de cette étude, on en peut trouver des preuves; il n'est pas un seul de ses actes qui ne soit calculé. Il eût pu maintes fois se laisser aller à la révolte ouverte contre l'autorité royale et trouver dans la conduite de son suzerain à son égard des motifs sérieux de rébellion : Charles VII ne froissa-t-il pas son amour-propre de grand seigneur en lui interdisant de porter un titre dont la légitimité était consacrée par plus de deux siècles?<sup>1</sup> Les premières mesures prises par Louis XI ne furent-elles pas des plus vexatoires à son endroit?<sup>2</sup> Loin cependant d'en paraître offensé, il domine le mécontentement et l'irritation qu'il en éprouve et reste fidèle à la royauté. Pourquoi cette conduite à une époque où la féodalité livrait au pouvoir royal son dernier combat? C'est qu'il n'entrait point dans ses plans de se faire l'ennemi de son roi : pour avoir les mains libres en Espagne, il lui fallait la paix en France. Tel est en quelque

1. Cf. ci-dessus, chap. iv.

2. *Ibid.*, chap. ix.

sorte le pivot de sa politique. Si, en quelques rares occasions, il semble se départir de cette ligne de conduite, c'est qu'il y découvre un intérêt; mais, même alors, il excelle à ne se point compromettre : ainsi, lors des débats de son oncle Mathieu de Comminges avec Charles VII; ainsi, lors de son alliance secrète avec le comte d'Armagnac en vue d'accaparer le Comminges. Si, dans les deux dernières années de sa vie, il prend parti contre le roi, c'est qu'il est poussé à bout, c'est qu'il voit ses plus chers projets menacés, c'est qu'on veut lui ravir une couronne sur laquelle il a concentré toutes ses ambitions; aussi préfère-t-il rompre avec son suzerain que de voir compromettre les plus importants résultats de sa politique. Mais, jusque dans sa révolte, il garde une certaine réserve : il proteste auprès de Louis XI contre les accusations dont il est l'objet; quand il voit succomber son allié d'Armagnac, loin de le soutenir, il ne bouge pas de ses terres, dans l'espoir d'une rentrée en grâce possible. Dans ce politique habile, reconnaîtrait-on le chevaleresque Gaston qu'admire Guillaume Leseur?

« Droicturier », le fut-il toujours? Si, par ce mot, il faut entendre loyauté et sincérité, combien peu s'applique-t-il à un prince tel que Gaston IV! Son but est d'avoir la Navarre; peu lui importent les moyens d'y parvenir. Il s'associe à l'acte inique qui dépouille l'héritier légitime de ce royaume; il se fait livrer sa belle-sœur, qui n'a que le tort de faire obstacle à la réalisation de ses projets, il la laisse mourir en prison, peut-être même hâte-t-il sa mort; il tourne enfin ses armes contre son beau-père, qu'il a servi tant qu'il n'a pas vu en lui un compétiteur et un rival. Que dire de telles actions, sinon qu'elles dévoilent un ambitieux sans scrupules? Ce serait donc une erreur grossière que de souscrire au jugement des vieux historiens de Foix et de ne voir en Gaston IV qu'un brave chevalier aux nobles sentiments, aux élans généreux. Il fut avant tout de son temps, il fut le contemporain et l'ami de Louis XI; c'est tout dire. Sa politique fut celle de l'intérêt : il lui sacrifia tout.

Ces réserves faites, il convient de reconnaître et d'apprécier le côté chevaleresque du caractère de Gaston IV. Il eut

toutes les qualités d'un chevalier (comme il en eut aussi tous les défauts); elles se reflètent dans son attitude et dans son physique. Son père, nous dit Michel du Bernis, « avait haut personnage et seigneurie, étant hardi et seigneur de grande emprise »<sup>1</sup>. Gaston avait hérité de son père la haute taille, la mine altière; mais il était d'abord moins terrible, son visage savait être gracieux et aimable; il ne manquait ni de bienveillance, ni d'enjouement, recherchant la compagnie des dames, spirituel et goûtant fort la plaisanterie galante. Le récit curieux d'un contemporain le peint bien sous ce jour; il sera permis de le citer ici tout au long, d'autant que dans ce récit est retracé le pittoresque tableau d'une des cours les plus brillantes de l'Europe méridionale au quinzième siècle. La scène se passe en 1442; le conteur est un chevalier bavarois au service du duc de Savoie, qui voyageait cette année-là par toutes les cours d'Europe, recueillant des adhésions à la candidature d'Amédée de Savoie au trône pontifical. Après avoir visité le Midi, ce chevalier arriva en Navarre, où gouvernait le prince de Viane, Don Carlos; Gaston IV, alors âgé d'une vingtaine d'années, était l'hôte de son beau-frère. « En voyageant par ce royaume, dit le conteur, j'arrivai à une belle cité, nommée Olite, où se trouvait le prince qui pour lors était roi de Navarre, car le pays entier lui obéissait plus qu'à son propre père, qui était toujours en guerre avec ses peuples. Un héraut m'amena devant ce prince, qui était fort jeune; il me traita amicalement, fit ce que je lui demandai, et ordonna qu'on me conduisit à l'appartement de la princesse sa femme, qui était issue de la maison de Clèves. Le héraut me fit visiter le palais : je suis convaincu qu'il n'y a roi qui ait palais ou château plus beau ni composé d'autant de bâtiments tout dorés... Je le visitai alors en détail; impossible de dire ni même de s'imaginer la magnificence et la splendeur de cette demeure<sup>2</sup>. Le héraut me conduisit à l'endroit

1. Édit. Buchon, p. 596.

2. Le palais d'Olite a été incendié par Mina pendant les guerres de l'indépendance espagnole; mais les ruines qui en subsistent sont encore imposantes. Don Juan Yturralde y Suit en a fait, dans la

où se trouvait la reine qui, en ce moment, était sur la terrasse du château, entourée de ses demoiselles, se récréant et prenant le frais à l'ombre d'un grand dais. A ses côtés était le puissant comte de Foix, avec lequel je m'étais déjà trouvé par avant. Je m'agenouillai devant la reine, et le comte lui dit qu'elle devait parler allemand avec moi; mais elle en prit honte et ne voulut point. Le comte insista, disant qu'il était convenable qu'elle le fît; et alors elle s'exécuta, officiellement et comme par cérémonie : sur quoi le comte s'en fit des gorges chaudes avec elle. Il me fit ensuite savoir que la reine désirait que je prisse congé d'elle à la mode de mon pays. Elle s'en excusa fort, par timidité qu'elle en eut; mais le comte n'en démordit pas et il ne cessa de se divertir et de plaisanter avec la reine jusqu'à ce que, ayant mis le genou en terre, je lui baisai la main selon la coutume. Je m'en fus ensuite à ses demoiselles et les embrassai toutes l'une après l'autre, leur baisant aussi les mains, ce dont elles se défendirent fort; mais la reine l'exigea ainsi. Le soir l'on dansa, et la reine m'envoya chercher à mon hôtellerie pour que j'y allasse; mais il se leva une si forte tempête de vent et de pluie que, à ce que j'appris plus tard, la violence du vent éteignit les illuminations<sup>1</sup>. »

Tel était Gaston dans sa jeunesse, tel il resta toute sa vie, aimant par-dessus tout le divertissement et le plaisir. Mais ce qui lui plaisait davantage, c'étaient les exercices chevaleresques; il était passionné pour le métier des armes; on l'a vu prendre part à presque toutes les guerres du midi de la France et du nord de l'Espagne à son époque et compter parmi les capitaines les plus expérimentés de Charles VII et de Louis XI. Quand les batailles sérieuses faisaient défaut, il se rabattait sur les luttes plus courtoises, et les chroniques

*Revista Euskara*, une savante reconstitution. — Cf. aussi Desdèvises du Désert, *Don Carlos d'Aragon*, pp. 143 et suiv.

1. *Viaje de España por un anonimo*, traducido directamente del aleman por Da Emilia Gayangos (Madrid, 1883). — L'auteur place cette scène en 1446; mais à cette époque Gaston était à la cour de France et il ne paraît pas qu'il soit revenu en Navarre depuis 1442 et avant l'expulsion du prince de Viane.

contemporaines le représentent comme un des plus rudes joueurs du temps. Il organise des tournois à la cour de France, à la cour d'Aragon, et devient célèbre dans les annales chevaleresques par son fameux pas du Chevalier du Pin aux pommes d'or et de la dame de la Secrète Forêt<sup>1</sup>. Son enthousiasme pour les jeux de la lice, il le communiquait à son entourage; qu'on en juge par l'aventure que voici dont un des siens fut le héros.

En 1449, le comte de Saint-Pol fait crier par toute la France son pas de la Belle Pèlerine; ses hérauts courent le royaume, défiant en son nom la fleur de la chevalerie française. Ils arrivent à la cour de Foix; Gaston relève le défi et touche les armes de Saint-Pol. Mais Charles VII lui défend de se battre; l'honneur de la maison souffrira-t-il donc de cette défense? Certes non; à l'appel du comte, voici que Bernard de Béarn, son frère naturel, l'ancien routier devenu vaillant capitaine, s'arme pour défendre le renom des siens et se met à parcourir tout le Midi, recueillant des fonds pour les frais du voyage et du duel. Il faut entendre avec quelle jactance, quelle fanfaronnade toute gasconne le brave Bernard expose au conseil de ville de Pamiers le but de son entreprise. « Il se rend en France pour combattre le comte de Saint-Pol, le plus terrible chevalier du temps, car le comte de Foix a touché ses armes, et tout homme qui les a touchées est tenu de se battre à outrance avec lui. Le roi de France a défendu à son vassal de se battre; mais lui, Bernard, ne dépend pas du roi et dispose à sa guise de son épée. Il ira donc prendre part à la lutte pour faire honneur au comte de Foix, en grand appareil de chevauchée, avec douze coursiers merveilleusement caparaçonnés, dont l'un, celui qu'il monte, portera une simarre, moitié or, moitié argent; plusieurs gentilshommes l'accompagneront, pour se battre quatre contre quatre, cinq contre cinq. Le pas d'armes doit avoir lieu à Tournay, et une dame, que le comte de Saint-Pol tient prisonnière, a fait savoir par tous les royaumes de la chrétienté que, s'il se trouvait un gentilhomme pour la délivrer, elle irait avec lui

1. Cf. ci-dessus, p. 184.

en pèlerinage à Rome et l'épouserait. Nul doute que, dès qu'elle apprendra l'approche de l'irrésistible Bernard, elle n'aille au-devant de lui et ne le conduise elle-même dans le champ clos par un fil de soie attaché aux rênes de son cheval. Aussi Bernard compte bien que les syndics et le bon peuple de Pamiers voudront contribuer de leurs deniers à une aussi noble entreprise, comme l'ont déjà fait les pays de Béarn, de Nébouzan, de Marsan et de Bigorre, la vicomté de Castelbon et l'Andorre lui-même, qui a donné cent cinquante florins. » Et, séance tenante, malgré les charges de la ville, les bons bourgeois de Pamiers, que tant de hâblerie émerveille, votent cent florins au brave chevalier, « pour faire hommage au comte de Foix et pour l'honneur qui pourrait revenir de la victoire ». <sup>1</sup> L'intrépide Bernard en fut pour sa courte honte : il alla à Tournai et se fit battre <sup>2</sup>.

Tournois et fêtes chevaleresques étaient prétexte pour Gaston IV à étaler son luxe et sa magnificence. On a déjà pu voir plus d'un exemple de ses goûts fastueux ; il mit toujours son orgueil à faire parade de ses richesses, à éblouir ses contemporains par sa générosité et ses manières de grand seigneur. On comprend que leur imagination ait été vivement frappée de la grandeur toute royale dont Gaston aimait à s'entourer ; et certes, le puissant comte, dont les vastes domaines valaient bien un royaume, pouvait marcher de pair avec les monarques voisins, dont plusieurs, tel le roi d'Aragon, sollicitèrent son appui. Louis XI lui-même, en lui mandant d'envoyer sa fille à la cour, ne lui écrivait-il pas qu'elle y serait traitée en fille de roi, « car pour telle il la tenait » ? <sup>3</sup> Il semble que Gaston ait voulu prendre dans le Midi la prépondérance dont jouissait au Nord le puissant duc de Bourgogne. En 1457, dans ce banquet offert aux envoyés hongrois, où fut déployé un luxe inouï, il cherche sans aucun doute à éclipser les splendeurs déployées trois ans plus tôt par le duc

1. Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, pp. 266-268.

2. Cf. Olivier de la Marche, édit. Beaune et d'Arbaumont, t. II, pp. 129 et suiv. — Le pas de la Belle Pèlerine se tint du 15 juillet au 15 août 1449.

3. Cf. ci-dessus, p. 312.

Philippe à la célèbre fête du Vœu du Faisan. Dans ces occasions, sa générosité ne connaît plus de bornes : chaque ambassadeur hongrois reçoit de sa main les plus riches présents<sup>1</sup>. Quand Louis XI vient en Béarn, Gaston et Eléonore lui font à Sauveterre la plus royale réception<sup>2</sup>. Lorsque Charles VII le charge d'une ambassade en Aragon, le comte relève l'éclat de ces fonctions par un déploiement de luxe tout princier : il entre dans Valence au milieu de l'appareil le plus solennel et étonne les Valençais par ses largesses, tenant toute la journée table ouverte, faisant aux seigneurs et aux dames de la cour des cadeaux splendides<sup>3</sup>. Ses entrées dans les villes prises sont de véritables triomphes ; il excelle dans ces sortes de mises en scène<sup>4</sup>. En entrant dans Bayonne, il se rend à la cathédrale et fait don au trésor d'un drap d'or du plus haut prix. Lui-même est toujours somptueusement vêtu : qu'on lise Guillaume Leseur, on reste surpris du nombre et de la richesse de ses costumes ; ses déshabillés ne sont que soie, velours et or, et quand il est en armes, c'est le plus beau chevalier que « oncques l'on puisse imaginer ». Il a toujours des chevaux rares, de Pouille, de Sicile ou d'Andalousie, avec des chamfreins d'or, où étincellent des pierres précieuses dont la valeur atteint parfois des milliers d'écus. Les gentilshommes qui l'entourent, les serviteurs qui le suivent ne le cèdent à personne en magnificence.

Ces manières de grand seigneur, ces dehors séduisants valurent à Gaston IV une véritable popularité ; sa mine altière n'excluait pas un abord facile, et sa bienveillance lui attira l'amour de ses sujets. A son retour de l'expédition de Guiche et de la campagne de Labourd, les habitants d'Orthez lui font une réception enthousiaste ; qu'on écoute Guillaume Leseur, tout joyeux de voir son maître si bien « recueilli » : « Firent les bourgeois, marchands et habitans de ladite ville, à la venue et entrée de leur dit prince, très

1. Cf. ci-dessus, p. 208.

2. *Ibid.*, p. 273.

3. Leseur, t. II, chap. xvi.

4. Voir notamment dans Leseur, t. I, p. 216, son entrée dans Bayonne en 1451.

bien honnestement parer et tendre leurs rues, grands feux en signe de joye par tous leurs carrefours, pippes de vin illeques deffoncées, tables mises, chargées de diverses viandes à tous venans, plusieurs dances, gieux et esbats à toutes manières de menesterles, d'instruments, gens richement habillés à diverses livrées, en morisques et autrement. » Et quand le prince apparaît, précédé de cent hommes d'armes à cheval sous les ordres de son frère Lautrec, de quatre hérauts et de huit trompettes et clairons aux armes de Foix et Béarn, sonnans à faire retentir toute la ville, alors l'enthousiasme populaire éclate, et c'est escorté de tous ses bons et loyaux sujets, aux cris répétés de *Foix!* et de *Béarn!* que Gaston pénètre dans son château de Moncade<sup>1</sup>.

Guillaume Leseur ne nous a point laissé de description des fêtes célébrées par Gaston IV dans ses somptueuses résidences; elles durent égaler, sinon surpasser en splendeur celles dont Froissart s'est fait le peintre complaisant au temps du grand comte Phébus. Chaque réunion d'États, chaque session de Cour Major était un prétexte à réjouissances, et le comte de Foix n'était point économe de son argent. Il s'y montrait entouré d'une cour brillante; tous les grands barons de Béarn, toute la noblesse de Foix et de Bigorre se pressaient autour de lui. On y distinguait son frère Pierre de Lautrec, et après lui son jeune héritier Jean, dont Gaston IV fut le tuteur; puis ses vaillants compagnons d'armes, son frère bâtard Bernard, un des plus terribles routiers du Midi, plus tard devenu un des plus fidèles soutiens de la maison de Foix<sup>2</sup>; le sénéchal de Béarn, Jean de Miossens; son cousin de Navailles; le seigneur d'Asté, sénéchal de Bigorre, mort en vaillant homme à l'assaut de Garris; Arnaud et Bertrand d'Espagne, tous deux sénéchaux de Foix, et toute cette foule de grands seigneurs que Guillaume Leseur se complait si souvent à énumérer. Là aussi l'on voyait autour de Gaston IV ses plus éminents conseillers: les évêques de Tarbes, d'Aire et d'Oloron, Roger de

1. Leseur, t. I, p. 109 et suiv.

2. Il mourut le 6 septembre 1469; cf. Arch. de Navarre, *Cuentas*, vol. 498 (*libro de diferentes memorias*), fol. 129<sup>ro</sup>.



Foix-Castelbon, Arnaud-Raymond d'Espagne, Garcie de Faudoas et surtout Garcie de la Motte, qui représenta Gaston IV à la signature du traité d'Olite<sup>1</sup>. A côté siégeaient dans les conseils du prince un certain nombre de personnages de petite noblesse ou d'honorable bourgeoisie, hommes de loi presque tous, auxquels, suivant l'exemple de Charles VII et de Louis XI, Gaston accordait toute sa confiance. Rarement prince fut aussi bien servi; il eut pour le seconder dans son gouvernement comme dans sa politique des administrateurs et des diplomates d'un grand mérite. Parmi ceux de ses conseillers qui ne le quittaient guère, citons Menaud d'Anos, abbé de Pimbo, déjà vieilli dans les conseils de Jean I<sup>er</sup>; Auger de Bresquit, seigneur de Lussagnet, juge de Marsan, puis chancelier de Foix<sup>2</sup>, qui eut l'honneur, avec Jean Bureau et Poton de Saintrilles, de négocier la reddition de Bordeaux en 1451; le licencié Gaillard de Grateloup; les docteurs Navar de Minvielle et Vidal d'Espagne; Archambaud de Samadet et Pierre Maurin, tous deux juges de Béarn; parmi les ambassadeurs et diplomates, le juge-mage de Foix, Jean de Roquefort, qui fut toujours chargé des missions les plus délicates; c'est lui qui, avec Menaud d'Anos et Monbardon, négocia l'achat de la vicomté de Narbonne; lui encore que Gaston envoyait d'habitude auprès du roi d'Aragon, son beau-père, et que Charles VII anoblit pour ses éminents services<sup>3</sup>. Nommons encore Menaud de Casaus, qui devint plus tard un des conseillers du prince de Viane et encourut la disgrâce du comte de Foix; Arnaud de la Sale, que Gaston envoya en 1450 au roi de Castille; Arnaud-Guilhem de Gère, son maître d'hôtel, qui tint tête devant le grand conseil du roi à Don Carlos d'Aragon; Bertrand de Brulh, gouverneur de Castelbon, chargé, avec Guilhamot de Bordères, de faire renoncer Cécile d'Aragon à

1. Voir sur ces prélats, dont deux étaient parents de Gaston IV, abbé Menjoulet, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*, pp. 455-459.

2. Son nom a été maintes fois défiguré; D. Vaissete (t. XI, p. 45) l'appelle Auger de Bosquet.

3. Arch. Nat., JJ 190, fol. 66 v<sup>o</sup>.

ses prétentions sur le Comminges; Philippe Melet, qui eut la difficile mission de prendre possession de la vicomté de Narbonne et de satisfaire aux réclamations des nombreux créanciers; Monbardon enfin, qui, avec Menaud de Casaus, fut chargé de l'instruction du prince de Viane et s'en acquitta si bien qu'il le poussa à la révolte contre son père.

Tel était, dans ses résidences de Foix et de Béarn, l'entourage de Gaston IV. C'est là qu'il recevait les plaintes de ses sujets et rendait ses ordonnances; là qu'il accueillait les ambassadeurs qui arrivaient des cours de France, d'Espagne et même d'Italie; là qu'il donnait audience aux délégués des villes, aux petits seigneurs méridionaux, qui venaient solliciter sa protection ou son alliance. Dans ce cadre imposant, tous ces ambassadeurs, tous ces envoyés si divers pouvaient se faire de la puissance du comte de Foix une idée grandiose : nul plus que lui n'en eut conscience et il ne manqua aucune occasion de le faire sentir. Malgré qu'il resta toujours en bons termes avec son suzerain et que, sauf dans les derniers temps, il le servit avec la plus grande fidélité, il ne se rabassa jamais à des actes de basse flatterie et sut garder son rang<sup>1</sup>; tout en restant même dans les bornes du respect dû à l'autorité royale, il ne craignit pas de revendiquer ses droits aussi souvent qu'il se crut permis de le faire, et si parfois il s'inclina devant la volonté de son roi, ce ne fut jamais sans lui en avoir fait sentir l'arbitraire. Envers tout autre que son suzerain, il se montra toujours jaloux de sa dignité et s'affranchit de toute obligation dont elle eût souffert. Un exemple suffira : il était d'usage à Narbonne que, lorsqu'un nouvel archevêque venait prendre possession de son siège, le vicomte ou son procureur tint, à pied, la bride du cheval du prélat, depuis la porte de la ville jusqu'à celle de la cathédrale<sup>2</sup>. En 1455, Louis d'Harcourt, nommé archevêque, somma Gaston, en sa qualité de vicomte de Narbonne, de s'acquitter, en personne ou par procureur, de cet

1. « Il reputoit plus vertu de chevalier povre, dit Chastellain (édit. Kervyn de Lettenhove, t. VII, p. 47), que flatterie de grant prince. »

2. D. Vaissete, t. XI, p. 32; Castillon, *Histoire du comté de Foix*, t. II, p. 126.

avilissant service féodal; mais Gaston interdit à son représentant de condescendre à la volonté du prélat, et force fut à celui-ci d'entrer seul à cheval dans la ville.

Lorsqu'il résidait dans ses terres, Gaston changeait assez souvent de séjour; dans le comté de Foix, il se tenait presque constamment au château de Mazères; c'est là qu'en 1437 il célébra avec la plus grande pompe les obsèques de son père. Il ne paraît pas avoir affectionné beaucoup le séjour de la capitale; c'est à lui cependant qu'est due en partie la construction du château de Foix<sup>1</sup>, et il contribua pour 400 écus à l'édification du pont de cette ville<sup>2</sup>. En Béarn, ses résidences étaient plus nombreuses: Morlaas n'était plus depuis longtemps la capitale du pays, et Gaston ne fit rien pour en arrêter la décadence; il y tint deux ou trois fois encore les États de Béarn<sup>3</sup>. Sauveterre, à cause de sa situation à la frontière, d'où l'on pouvait aisément surveiller la Navarre, reçut de temps en temps la visite de Gaston IV; c'est là qu'en 1463 il fit à Louis XI une réception solennelle. Mais Orthez était encore la vraie capitale béarnaise; c'était le siège de réunion de la Cour Majour, et Gaston y assembla souvent les États. La proximité de la ville avec la Gascogne anglaise en rendait le séjour commode au prince, qui, sans bouger de sa résidence, pouvait s'acquitter des fonctions de lieutenant du roi en Guyenne et Gascogne, qui lui furent à plusieurs reprises confiées. C'est là qu'il se retirait après ses campagnes, là que vint le trouver Jacques Cœur, l'argentier de Charles VII. Enfin, les souvenirs du quatorzième siècle, de l'époque où la cour de Moncade avait brillé d'un si vif éclat, n'étaient pas pour rien dans la prédilection que Gaston manifesta toujours pour Orthez et les Orthéziens, qui lui durent plus d'un privilège<sup>4</sup>.

1.<sup>o</sup> Cf. *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. III, pp. 118-119.

2. Esquerrier, p. 75; Lescazes, *Mémorial historique* (réimpression de 1894), p. 121.

3. En 1443, 1468, 1470 (Cadier, *Les États de Béarn*, Appendice I, pp. 375-377).

4. Cf. notamment Arch. municipales d'Orthez, AA 1 (Cartulaire *Martinet*), fol. 45 v<sup>o</sup> et 49 r<sup>o</sup>.

Dans ses dernières années, on constate cependant chez lui une tendance à favoriser l'extension d'une autre ville qui allait devenir la rivale d'Orthez et un peu plus tard la capitale du Béarn; Gaston y contribua pour une large part et c'est à lui qu'est due la véritable création de Pau. Bien que Gaston-Phébus eût en partie bâti le château, il n'y résida qu'accidentellement, au cours de ses chasses; Orthez avait toutes ses préférences. Pau resta donc une fort petite ville, visitée de loin en loin des prédécesseurs de Gaston IV. Sa position exceptionnelle, presque au centre du pays et de la vallée du Gave, le frappa vivement et il résolut d'en tirer parti. Il prit les mesures les plus propres au développement de la population et de son industrie : malgré les récriminations des États, il fixa à Pau le siège de la cour de son principal officier, le Sénéchal, pensant avec raison que la foule, qui de tous les coins de la vicomté accourait à Pau pour recevoir la justice, ne pourrait que contribuer à en accroître la prospérité. En même temps, il y établit un marché, qui devait se tenir tous les huit jours, et trois foires annuelles, fixées au mardi après la Pentecôte, aux jours des fêtes de saint Laurent et de saint Martin<sup>1</sup>; l'exemption de tous péages fut accordée à ceux qui se rendraient à ce marché et à ces foires (25 septembre 1464)<sup>2</sup>.

Enfin, Gaston IV fit du château de Pau une résidence agréable. Gaston-Phébus n'avait, semble-t-il, occupé que la grande tour, qui date de son temps. Gaston IV construisit le corps de l'édifice qui occupe le côté nord de la cour centrale, entre les tours de Montauzet et de Billères; il y installa sans doute ses appartements. Il édifia en outre la partie qui ferme entièrement l'extrémité orientale de la cour intérieure, et qu'on nommait encore il y a une cinquantaine d'années *chancellerie*; ce bâtiment occupe l'emplacement qui se trouve entre le donjon et la tour de Montauzet, contre laquelle il aboutit au moyen d'un coude qui forme l'encoi-

1. La foire de la Saint-Martin (11 novembre) existe encore aujourd'hui.

2. Arch. municipales de Pau, AA 1 (*livre rouge*), fol. 42 v<sup>o</sup>; *ibid.*, FF 2.

gnure nord-est de la cour. Gaston dota encore le château de belles dépendances : il créa le parc et la promenade aujourd'hui appelée Basse-Plante, en les reliant au château par un pont sur le Hédas<sup>1</sup>. Les habitants de la vallée d'Ossau contribuèrent à ces travaux en donnant à Gaston IV 2,400 florins qui y furent employés ; en retour, Gaston leur confirma leurs droits de propriété sur la lande du Pont-Long, que Jeanne d'Artois, vicomtesse de Béarn, leur avait jadis reconnus (28 septembre 1463)<sup>2</sup>. Enfin, pour compléter l'embellissement de Pau et lui donner l'aspect d'une véritable ville, Gaston, par une ordonnance du 19 mars 1468, décida la construction de l'église Saint-Martin et fit poursuivre les travaux de fortification<sup>3</sup>. Lui-même résida à Pau à plusieurs reprises et y tint quelquefois ses États. Mais il mourut trop tôt pour voir la ville prendre la grande extension qu'il avait rêvée ; les souverains de Béarn, ses successeurs, en firent peu à peu leur capitale, et les États s'y réunirent dès lors presque constamment : de 1467 à 1515, sur soixante-seize assemblées d'États, quarante-cinq furent tenues à Pau et treize seulement à Orthez<sup>4</sup>.

Gaston contribua aussi pour une large part au relèvement et à la prospérité d'une des principales cités béarnaises, siège d'un des deux évêchés du pays. La ville proprement dite d'Oloron ou *bourg* s'était peu à peu dépeuplée ; on n'y comptait plus en 1438 que cinq à six cents habitants ; toute la population s'était portée hors des murs, dans la basse ville ou *Marcadet* et dans le faubourg appelé *barri de las bordes*. Gaston IV rendit une ordonnance par laquelle, consi-

1. Sur ces embellissements de Pau sous Gaston IV, cf. Saget, *Description du château de Pau et de ses dépendances*, 2<sup>e</sup> édit., pp. 73-76 ; *L'Idée historique du Béarn* (Pau, 1764, in-12) ; Palassou, *Notice historique sur la ville et le château de Pau* (2<sup>e</sup> édit.).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 2339.

3. Saget, *op. cit.*

4. Cadier, *op. cit.*, p. 241. — Ce serait cependant une erreur de croire que Pau fût dès cette époque un séjour agréable ; pendant cette période, les États se plaignent fort souvent dans leurs délibérations du peu de confort qu'on y trouve et font un fâcheux tableau de la situation de la ville.

dérant « que les fortifications dudit bourg honoraient et décoraient grandement le pays de Béarn », il établissait : 1<sup>o</sup> que ceux qui habiteraient la cité seraient affranchis pendant quarante ans de toute taille et autre impôt, sans cesser de jouir des anciens privilèges ; 2<sup>o</sup> que les propriétaires des maisons ruinées ou des emplacements vides seraient requis d'y faire des réparations ou des constructions ; 3<sup>o</sup> que s'ils ne le faisaient pas dans l'espace de quatre ans, leurs maisons ou leurs emplacements seraient vendus au plus offrant et dernier enchérisseur ; que, si l'acheteur ne bâtissait pas lui-même, les jurats s'empareraient des lots au prix des enchères et les donneraient à qui prendrait l'engagement de les habiter. Cette ordonnance produisit son effet ; la haute ville se repeupla, sans que les faubourgs en souffrissent, et le commerce devint plus actif. Pendant tout le règne de Gaston IV, Oloron fut le principal débouché et le centre des relations commerciales du Béarn avec le haut Aragon<sup>1</sup>.

On voit par là que Gaston s'occupa activement de la prospérité des principales villes ; le commerce et l'industrie y prospérèrent, et le comte ne négligea aucune occasion de les encourager. Il alla même jusqu'à supprimer pendant quelque temps les garnisons qui occupaient Orthez, Sauverre, Montaner, Morlane et Morlaas, afin que la population de ces localités n'eût pas à souffrir de la présence des gens de guerre<sup>2</sup>.

Dans les dernières années de sa vie, Gaston délaissa ses résidences béarnaises pour la Navarre, où l'appelaient ses différends avec son beau-père et les luttes toujours renaissantes des partis. On constate à plusieurs reprises sa présence à Pampelune, à Olite, à Tafalla, à Sanguesa ; c'est de préférence dans ces deux dernières villes qu'à partir de 1456 séjourna presque sans interruption la princesse Éléonore. Ses fonctions de gouvernante du royaume l'y rete-

1. Abbé Menjoulet, *Chronique de la ville et du diocèse d'Oloron*, t. I, pp. 456-459.

2. P. Mirasson, *Histoire manuscrite de Béarn* (conservée à la Bibl. mun. de Pau), fol. 120 v<sup>o</sup> ; Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, p. 343.

naient; c'est là qu'elle résidait avec sa nombreuse famille; car, à l'exception des trois fils aînés, Gaston, Jean et Pierre, dont on a pu suivre la carrière au cours de cette étude, les autres enfants restèrent auprès de leur mère : le dernier des fils, Jacques, connu plus tard sous le nom d'infant de Navarre, devait passer presque toute son existence en Espagne. Quant aux filles, elles furent mariées du vivant même de Gaston : Marie, l'aînée, épousa en 1466 le marquis de Montferrat; Marguerite devint en 1471 duchesse de Bretagne; Jeanne, comtesse d'Armagnac en 1469; Catherine, comtesse de Candale la même année; elle épousa plus tard en secondes noces le marquis de Montefilan. Quant à Éléonore, il fut un moment question de lui faire épouser le duc de Guyenne; mais ce projet fut vite abandonné et la jeune princesse mourut fille<sup>1</sup>. Enfin Anne, la dernière, dont la naissance n'est révélée que par une mention d'un livre de comptes des archives de Navarre, ne vécut que quelques jours<sup>2</sup>. Les comptes de dépenses de la cour de Navarre et de la maison de la princesse Éléonore se sont en partie conservés; ces dépenses n'étaient pas à la charge de Gaston IV, mais bien à celle des États de Navarre, qui votaient tous les ans des cuarteles pour l'entretien de la famille princière.

Il s'en fallait, malgré cela, que le budget du comte de Foix se tint en équilibre : ses goûts de luxe, ses guerres, ses longs séjours à la cour de France, ses libéralités, et aussi les dots dont il dut pourvoir ses filles, ses acquisitions territoriales et les procès qu'elles engendrèrent, créèrent à Gaston IV une situation financière des plus embarrassées. Ses revenus étaient de trois sortes : d'abord les produits du domaine et la part qui lui revenait des impôts et des taxes si

1. C'est à tort que Dabalos de la Piscina, dans sa *Chronique des rois de Navarre* (Bibl. Nat., ms. espagnol 126, fol. 174), prétend qu'une des filles de Gaston IV fut duchesse de Bourgogne.

2. « Despensero de la princesa de lo que habia expendido, el dia que la infanta doña Ana se murió, en ofrenda y almosna á todos los monesterios de Pamplona, fraires y capellanos que se hallaron en el entierro. » (Arch. de Navarre, tiroir 172, n° 9.) C'est en 1464 que naquit cette dernière fille; elle tomba immédiatement malade et mourut le 3 février 1464. (Ibid., *Cuentas*, vol. 504, 3<sup>e</sup> compte de Sanz d'Azedo.)

variés qui étaient prélevés à cette époque; Michel du Bernis a donné dans son Cartulaire le détail de cet ordre de recettes pour le comté de Foix; — en second lieu, les donations votées par les États de ses pays; — enfin, Gaston recevait du roi une pension annuelle.

Les donations paraissent avoir été régulièrement votées, non sans peine parfois ni sans réclamations. Pour le Béarn, elles variaient de 4 à 8,000 écus; c'est aussi à peu près le chiffre que votaient les États de Foix<sup>1</sup>. Mais ces dons ordinaires ne suffisaient pas; il pouvait survenir des circonstances exceptionnelles, au premier rang desquelles il faut placer les nombreux mariages qui furent célébrés dans la maison de Foix. Gaston demandait alors des donations supplémentaires : en 1441 et 1442, il reçoit, à propos de la consommation de son mariage avec Éléonore, une subvention; la ville de Pamiers y contribue pour 500 écus chaque fois. En 1463, les États de Foix votent 4,000 écus en raison du mariage du vicomte de Castelbon avec Madeleine de France. En 1471, pareille donation est faite pour le mariage de la princesse Marguerite avec le duc de Bretagne<sup>2</sup>. Venaient ensuite les acquisitions territoriales dont il fallait solder le prix, parfois très lourd; la vicomté de Narbonne coûta 20,000 écus, plus 7,000 écus de frais. Où trouver ces sommes énormes? Gaston recourut encore aux États : ceux de Béarn, Marsan et Gabardan voulurent bien en fournir une partie, et Jean de Roquefort reçut la délicate mission de se rendre auprès des États de Foix pour les décider à suivre cet exemple. Il était d'usage enfin, quand le comte visitait une de ses bonnes villes, qu'on lui offrit un cadeau; il était parfois en nature, mais souvent aussi en argent.

La pension que Gaston recevait du roi de France ne paraît pas lui avoir été payée antérieurement au séjour qu'il fit à la cour en 1445-1447; du moins ce n'est que depuis

1. En 1454 (12 mai), les États de Foix accordent 4,000 écus (Lahondès, *Annales de Pamiers*, t. I, p. 275).

2. Cette donation fut faite « pour les habits de Madame Marguerite » (Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 181).



cette époque qu'on trouve trace de son paiement. Charles VII, reconnaissant des services qu'il avait reçus de son vassal pendant la guerre anglaise et désireux de se l'attacher par des liens plus étroits, lui assigna une pension annuelle de 6,000 livres tournois qui fut, semble-t-il, régulièrement payée. Lorsqu'elle ne l'était pas, Gaston savait la réclamer; c'est ainsi qu'en 1461 il demande le paiement de ses 6,000 livres sur le grenier à sel de Narbonne<sup>1</sup>. Vers les dernières années de sa vie, la pension que le roi lui servait fut portée à 10,000<sup>2</sup>, puis à 20,000 livres; en 1471, Louis XI menace Gaston de la réduire à 12,000 s'il persiste à ne point se rendre auprès de lui. A partir de 1465, la comtesse Éléonore reçut également du roi de France une pension annuelle qui de 4,000 livres fut portée à six; mais en 1466, elle se plaint d'une réduction de moitié<sup>3</sup>.

Enfin, dans des circonstances spéciales, le roi faisait, en outre de la pension annuelle, des dons extraordinaires au comte de Foix : en 1450, Charles VII donne environ 3,000 livres tournois pour une fourniture de harnais et de brigandines<sup>4</sup>; en 1451, le comte reçoit 6,000 livres « tant pour le paiement de cent lances fournies que pour l'entretien d'autres gens de guerre qu'il tendra en ceste presente armée de Guyenne pour les mois de mai et juin prochainement venants »<sup>5</sup>. En 1455, nouveau don de 4,000 livres fait par Charles VII à son fidèle conseiller « pour soy entretenir plus honorablement en son service »<sup>6</sup>; en février 1456, pareille somme lui est concédée sur l'aide

1. Bibl. Nat., ms. fr. 20495, fol. 41. Il paraît résulter de cette réclamation qu'une partie de la pension était assignée sur le grenier à sel d'Étampes.

2. Les 10,000 livres se décomposaient en une pension de 6,000 et un don annuel de 4,000 (Bibl. Nat., ms. fr. 23263, compte de Jean de la Loère, receveur général des finances du Languedoc).

3. Le 8 janvier 1467, Éléonore donne quittance à Nicolas Erlant de la somme de 3,000 l. (Bibl. Nat., *Pièces originales*, dossier *Foix*, n° 152; ms. fr. 6974, fol. 78 v°).

4. Bibl. Nat., ms. fr. 23260, non paginé (compte d'Étienne Petit, trésorier et receveur général de Languedoc).

5. *Ibid.* (21 avril 1451) et *Pièces originales*, dossier *Foix*, n° 105).

6. Bibl. Nat., ms. fr. 23261, non paginé (compte d'Étienne Petit).

de 16,000 livres votée par les États de Languedoc à Montpellier<sup>1</sup>. Au début de 1464, Louis XI donne à Gaston 10,000 livres tournois « pour lui aidier à supporter la despense que faire lui commendra à cause du royaume de Navarre »<sup>2</sup>; en 1466, encore un don du roi de 10,000 livres, « pour lui aidier à entretenir honnorablement son estat en son service et à supporter les grans despenses que faire lui a convenu à l'occasion des armées et autres charges qu'il a conduites de par lui »<sup>3</sup>. On sait que, lors de la ligue du Bien Public, le roi donna à Gaston 10,000 écus, et, dans l'impossibilité de les payer, lui engagea Mauléon et la Soule. En 1463, Gaston reçoit 4,000 livres « pour aucunement le recompenser des fraiz et despenses qu'il a euz et soustenuz l'année derreniere passée ou voyage qu'il a fait es pais de Catheloigne et d'Arragon »<sup>4</sup>. En 1465, il touche 2,000 livres « pour l'aider à mectre sus et aller au service du Roy, affin de resister aux entreprises faictes par aucuns des seigneurs du sang à l'encontre de luy »<sup>5</sup>. Enfin, en 1466, il reçoit 10,000 écus d'or « pour partie de certaine somme d'argent que le roy a promise au mariage faisant du marquis de Montferra » avec la princesse Marguerite<sup>6</sup>.

Gaston n'arrivait point cependant à équilibrer son budget et force lui était de recourir à l'emprunt. On a vu qu'il ne

1. Bibl. Nat., ms. fr. 23261 et *Pièces originales*, dossier Foix, n° 112.

2. Bibl. Nat., ms. fr. 23262 (compte de Pierre Jobert, receveur général des finances en Normandie). — Voir aussi, en 1463, un don de 4,000 l. (Bibl. Nat., ms. fr. 26089, pièce 209 [*Quittances et pièces diverses*]).

3. Bibl. Nat., ms. fr. 10374, fol. 27 r° (compte d'Étienne Chevalier, trésorier de France).

4. *Ibid.*, *Pièces originales*, dossier Foix, nos 120, 124.

5. *Ibid.*, n° 131.

6. *Ibid.*, n° 137. — En 1467, Gaston reçoit 1,375 livres outre sa pension (Bibl. Nat., ms. fr. 20685, fol. 417 v°, compte de Jean Briçonnet). — En 1468, don de 5,532 l. « de crue de pension » (*ibid.*, fol. 426 v°); — la même année, « pour ses despens d'estre venu de son pays devers le Roy à Tours », 3,000 l. (*ibid.*, fol. 430 v°); un peu plus tard, 2,000 l. pour le même motif (*ibid.*, fol. 434 v°). Cf. ce même don de 2,000 l. mentionné dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 38, p. 182.

se fit point scrupule d'imposer d'office les gros bourgeois du comté de Foix, les menaçant, s'ils ne payaient pas, de les faire emprisonner. Il empruntait d'ailleurs un peu partout : à Jacques Cœur, 2,985 écus au moins, qu'il ne lui rendit jamais<sup>1</sup>; à Jean Bureau, 6,000 écus pour désintéresser le comte de Dunois, qui lui céda la partie du captalat de Buch qui lui appartenait<sup>2</sup>; à Jean de Reilhac, qui se plaint vivement de ne pouvoir être remboursé<sup>3</sup>. Plusieurs gros marchands de Toulouse et d'autres villes du Midi étaient aussi les créanciers de Gaston IV : il emprunte 1,000 écus à un nommé Antoine Belveser et cherche à décider la ville de Pamiers à se porter caution de cette somme<sup>4</sup>. Un chevalier catalan, Philippe Albert, figure à plusieurs reprises sur la liste des personnes auxquelles Gaston emprunte régulièrement<sup>5</sup>; c'est à lui que le comte a recours quand il s'agit de payer les droits de lods et ventes de la seigneurie de Rialp et d'Assua. Il va même jusqu'à aliéner quelques-uns de ses domaines d'Espagne; c'est ainsi qu'en 1457 le même Philippe Albert fait prendre possession de plusieurs localités de Cerdagne que Gaston lui avait engagées<sup>6</sup>.

En usant de tous les expédients, Gaston ne pouvait encore se procurer tout l'argent qu'il dépensait; il ne lui restait plus alors d'autre ressource que d'engager ses bijoux et ses joyaux. Lorsqu'il achète la vicomté de Narbonne, il ne paye comptant que 10,000 écus, et, en garantie des 13,000 autres, il livre à la dame d'Apchon une partie de ses joyaux; il

1. Bibl. Nat., ms. fr. 4420, fol. 189 r<sup>o</sup>; cf. Clément, *Charles VII et Jacques Cœur*, appendice, pièce n<sup>o</sup> 12. — Cf. aussi dans Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. V, p. 99, note 4, la mention d'une dette à Jacques Cœur en 1443.

2. Cf. ci-dessus, p. 219.

3. Bibl. Nat., ms. fr. 20488, fol. 85; cf. A. de Reilhac, *Jean de Reilhac*, t. I, p. 266. — La dette devait être assez forte : « Si je perdoye ceci, dit Jean de Reilhac, je seroye un bas persé. »

4. Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 18. — Il devait aussi 2,000 écus au marchand Pierre Fournier et lui avait engagé les revenus du pas d'Ax (*ibid.*, p. 244).

5. *Ibid.*, t. II, p. 126.

6. *Ibid.*, t. II, pp. 127, 156. — Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3316, fol. 49 r<sup>o</sup>.

faillit les y perdre : sa créancière, n'étant point payée de ce qui lui était dû, allait les vendre, quand Gaston obtint à temps de Charles VII un ordre de saisie-arrêt. La comtesse Éléonore était réduite à engager ses colliers à des marchands de Saragosse<sup>1</sup>; en 1466, elle écrivait à Louis XI que pour payer aux Beaumont les arrérages des 20,000 écus qu'on leur avait promis, elle était obligée de vendre ses parures. Mais la plus curieuse affaire de ce genre est encore celle qui survint en 1456 : à cette époque, Gaston se trouvant à Barcelone, donna à la noblesse catalane et aragonaise des fêtes splendides; quand il fallut en acquitter le prix, l'argent manqua; or, il ne s'agissait de rien moins que de 30,000 florins. Le comte tenta d'aliéner les revenus de plusieurs de ses domaines, entre autres de la vicomté de Castelbon; il en tira avec peine 16,000 livres. Pour se procurer la différence, il prit une résolution extrême : dans son trésor il conservait un bijou d'une valeur inestimable, héritage de ses prédécesseurs. C'était une croix assez grande pour recevoir sept cent soixante-quatre pierreries, distribuées sur la surface du pied et des branches; elle était célèbre dans tout le Midi : on ne l'appelait que « la croix des comtes de Foix ». Gaston se résigna à la vendre; mais l'objet était de si haut prix qu'il ne se présentait point d'acheteur. On mit alors la croix aux enchères le 30 juin 1456, et il fallut l'association de quinze personnes pour supporter les frais de l'achat; elles en donnèrent 10,000 livres. Les péripéties par lesquelles passa l'infortuné bijou sont dès lors des plus curieuses : comment partager entre quinze personnes un objet indivisible? car on voulait qu'il restât intact. On résolut de le déposer au bureau de change de Barcelone, et Gaston se porta garant de tous les risques qu'il pourrait courir; ainsi fut fait. Quelques années après éclata la révolte de la Catalogne : la croix vendue par Gaston, ennemi juré des Catalans, fut confisquée au profit du trésor public. Ce ne fut qu'en 1466, sur une sommation du roi d'Aragon, qui se déclara substitué à tous les droits des acquéreurs de la croix,

1. Arch. d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3407, fol. 92 v°.

lesquels étaient rebelles à son autorité, que le bijou lui fut livré<sup>1</sup>. Qu'advint-il ensuite? La croix fut-elle démontée et les pierreries vendues? L'histoire ne le dit point. Cependant le 28 mai 1485, trente ans après l'aliénation faite par Gaston IV, Catherine, reine de Navarre, sa petite-fille, envoyait un procureur à Barcelone pour réclamer le fameux bijou<sup>2</sup>.

On voit à quels expédients fâcheux Gaston en était parfois réduit; les nombreux procès qu'il eut à soutenir ne contribuèrent pas peu à ses désastres financiers. Son père Jean I<sup>er</sup> était très processif; il ne le fut pas moins. Ses acquisitions territoriales lui en fournirent principalement l'occasion. Il eut d'abord des contestations avec le seigneur de Montaut pour la possession de Villemur; il s'ensuivit un procès devant le Parlement de Paris, et Gaston finit par désintéresser son adversaire en lui versant une somme d'argent<sup>3</sup>. Mais son affaire capitale, ce fut celle de la vicomté de Narbonne; il eut à tenir tête à tous les héritiers de son vendeur Guillaume de Tinières, et ils étaient légion<sup>4</sup>. La cause de Gaston était mauvaise, il le savait; mais il tenait à son nouveau domaine, et il plaida, d'abord à Toulouse, puis à Paris, où il devait entretenir des juristes et des avocats à ses gages. Après plusieurs années, il l'emporta, mais au prix de durs sacrifices d'argent : 7,000 écus de frais, sans compter toutes les hypothèques dont la succession était grevée. Après la conquête de la Guyenne, nouveau procès au sujet de l'acquisition faite par Gaston, de moitié avec le comte de Dunois, des domaines gascons du captal de Buch. Le seigneur de Pardailan avait profité de la reprise des hostilités, en 1453, pour mettre la main sur la baronnie de Castillon, comprise dans cet achat, et refusa absolument de la rendre, une fois la conquête achevée : d'où un long procès qui se déroula d'abord devant les Grands-Jours de Bordeaux

1. Sur cette curieuse affaire, voir l'intéressante brochure de M. F. Pasquier, *Un joyau des comtes de Foix au XV<sup>e</sup> siècle* (Foix, 1884, in-8°).

2. Arch. des Basses-Pyrénées, E 41, fol. 193 r°.

3. Cf. ci-dessus, p. 129.

4. *Ibid.*, p. 136.

(1456-1459), puis devant le Parlement de Paris<sup>1</sup>. Un débat du même genre s'éleva entre Louis de Beaumont et Pierre de la Motte d'une part, les comtes de Foix et de Dunois de l'autre, au sujet de la possession de la seigneurie de Beautiran, que les deux comtes avaient également acquise. Enfin, Gaston plaida une fois de plus en Parlement pour disputer la tutelle des enfants de son oncle Mathieu de Comminges à leur mère, qui s'était remariée et qui prétendait y avoir droit<sup>2</sup>.

En raison des longueurs de la procédure, tous ces procès étaient ruineux pour Gaston IV et contribuèrent pour beaucoup à le réduire aux expédients que l'on sait. De toute l'administration de Gaston IV, c'est assurément la partie financière qui fut la plus défectueuse, et il faut reconnaître qu'il ne fit rien pour y porter remède; il ne sut calculer qu'en politique et dépensa toujours sans compter.

1. *Archives historiques de la Gironde*, t. IX, *Introduction*, p. XXI et p. 366; t. VI, pp. 74, 77. — Arch. Nat., X<sup>1a</sup> 4807, fol. 97 (arrêt du Parlement du 23 avril 1461).

2. Arch. de l'Ariège, *Inventaire des archives de Foix en 1760*, t. I, p. 209. — Les trois filles de Mathieu avaient été laissées à leur mère Catherine de Coarraze, lors de son second mariage avec Jean de Carmaing, seigneur de Navailles. Mais Gaston IV obtint plus tard de Louis XI que ses trois cousines lui fussent confiées (Bibl. Nat., collection de Languedoc, vol. 90, fol. 19 r<sup>o</sup>).

## CONCLUSION

---

Gaston IV mourait à quarante-neuf ans, sans avoir pu atteindre le but poursuivi toute sa vie : cette couronne de Navarre, objet constant de ses ambitions, lui échappait. Sept ans seulement après sa mort, la comtesse Éléonore, qui avait partagé toutes ses espérances, devenait enfin reine de Navarre; mais au prix de combien de luttes nouvelles ! Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude d'en retracer l'histoire<sup>1</sup>. De 1472 à 1479, la guerre civile se poursuivit dans ce malheureux royaume, plus atroce peut-être encore que du vivant de Gaston IV, les deux partis qui le déchiraient, loin de se réconcilier, avivant de plus en plus leurs passions et leur mutuelle haine. L'intervention de Ferdinand le Catholique, qui songeait déjà à disputer un jour la Navarre à la maison de Foix, ne fut point pour y ramener la paix et la tranquillité. Les conférences de Vitoria (1476) entre Jean II et son fils consacèrent, il est vrai, le droit des princes de cette maison à la succession navarraise<sup>2</sup>; mais ce ne fut qu'au décès de son père qu'Éléonore ceignit la couronne. A peine l'eut-elle prise qu'à son tour la mort la lui enleva : Jean II avait expiré le 19 janvier 1479<sup>3</sup>, Éléonore expira le 12 février de la même année. Son règne, dit Yanguas, « fut

1. On trouvera cette histoire résumée dans les premières pages de la remarquable étude de M. Boissonnade sur la *Réunion de la Navarre à la Castille* (1893, in-8°).

2. Yanguas, *Historia compendiada del reino de Navarra*, p. 336.

3. Zurita, *Anales de Aragon*, fol. 301 r°.

comme un éclair au milieu des tourbillons d'une affreuse tempête »<sup>1</sup>.

De par la mort de son aïeule, le faible enfant qui avait recueilli déjà l'héritage de Gaston IV recueillit aussi celui d'Éléonore : le rêve de Gaston se réalisait. Mais François-Phébus régna quatre ans à peine : sa mort mystérieuse<sup>2</sup> appela au trône de Navarre sa sœur Catherine, âgée de treize ans, qui resta sous la tutelle de sa mère, Madeleine de France. On peut dire que depuis lors la guerre ne cessa pas dans les États soumis à l'autorité de la jeune reine : guerre dans le midi de la France, guerre en Espagne. Catherine se vit disputer la succession de Foix par son oncle Jean, vicomte de Narbonne, second fils de Gaston IV, qui, fort d'une union matrimoniale avec la maison de France, revendiqua l'héritage de son père et celui de son neveu, sous prétexte que « les filles étaient incapables de succéder à ces grandes terres »<sup>3</sup>. Il s'ensuivit pendant trente ans (1483-1512) une lutte presque sans trêve, qui désola toutes les contrées méridionales et fut, suivant l'expression de M. Luchaire, « le dernier, mais le plus éclatant défi jeté à la royauté et à ses ordonnances par la féodalité expirante »<sup>4</sup>.

Si l'héritière légitime de Gaston IV et de François-Phébus en sortit victorieuse après un interminable procès, il n'en fut pas de même en Navarre : l'adversaire était ici autrement sérieux et redoutable. Les prétentions de Ferdinand le Catholique, roi de Castille et d'Aragon, sur la Navarre, s'étaient affirmées dès 1476 aux conférences de Vitoria : il oubliait la promesse solennelle faite autrefois avec sa mère à Egea de los Caballeros, par laquelle il s'était formellement engagé à garantir la succession navarraise à la maison de Foix. A la mort de François-Phébus, il laissa de nouveau percer ses intentions secrètes en essayant d'unir l'infant de Castille, son fils, à la nouvelle souveraine de Navarre, Ca-

1. Yanguas, *op. cit.*, p. 341.

2. Il mourut en janvier 1483, empoisonné en jouant de la flûte (*ibid.*, p. 350).

3. Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre*, p. 43.

4. Luchaire, *Alain le Grand*, p. 187.



therine ; mais les États de Béarn, dans leur sagesse, surent si bien faire échec à la candidature du prétendant espagnol que Catherine épousa le fils d'Alain d'Albret, Jean, vicomte de Tartas. Ce mariage, qui fondait en une seule les deux plus puissantes maisons féodales du Midi, jeta un nouveau lustre sur le grand nom de Foix : désormais, Foix et Albret ne firent plus qu'un, et l'arrière-petit-fils de Jean et de Catherine, héritier de leurs immenses domaines, devait être Henri IV et monter sur le trône de France.

Mais Jean d'Albret fut un prince faible ; il ne sut pas défendre son royaume contre l'ambition envahissante du Roi catholique qui, après l'insuccès de ses projets de mariage, prit les armes pour faire valoir ses prétendus droits ; en 1512, après des alternatives de succès et de revers, les troupes castillanes occupaient la Navarre ; Jean d'Albret, trop tard soutenu par le roi de France, dut s'enfuir de Pampelune et fut impuissant à empêcher l'incorporation de la Navarre à la Castille que Charles-Quint prononça le 11 juin 1515<sup>1</sup>. Ainsi, cet héritage de Navarre que Gaston IV avait cru assurer à ses successeurs leur était enlevé quarante ans à peine après sa mort. Il n'était pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'avenir réservé à l'œuvre de Gaston IV ; s'il ne répondit point à ce qu'il en avait espéré, l'œuvre n'en reste pas moins remarquable, aussi bien par sa grandeur que par l'unité d'action dont elle s'inspira et l'effort patient, continu, tenace qui tendit à en assurer le succès.

Les chroniqueurs de la fin du quinzième siècle et ceux du début du seizième ont été vivement frappés de cette grandeur de conceptions du prince auquel est consacrée cette étude ; et cette impression se retrouve encore, aussi vive, chez les premiers écrivains qui, au commencement du dix-septième siècle, aient tenté de retracer avec quelque critique l'histoire de la maison de Foix ; ils se sont plu à remarquer que, trente ans après la mort de Gaston IV, quatre princesses de son sang régnaient déjà en Europe. « Qui sera celui, s'écrie avec enthousiasme l'historiographe

1. Galland, *op. cit.*, p. 67, et *Preuves*, n° XXX.

Olhagaray, qui, désireux de voir une maison autant heureuse qu'aucune du monde, ne jette l'œil sur celle de laquelle j'ay traicté la hauteur et la grandeur? Car qu'elle se peut vanter d'avoir en une mesme saison, pour le rétablissement d'une partie de l'Europe, porté à la fois quatre grandes roynes, cousines germaines, dignes d'un empire et des plus grands héritages : Catherine, reine de Navarre, qui succéda à François-Phébus son frère; Germaine, fille de Jean de Foix de Narbonne et de Marie, sœur du roy Louis XII, espouse ou femme de Ferdinand, roy de Castille et d'Aragon; Anne, fille de François, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix, doublement royne [de France]; Anne, [reine] de Bohême et de Hongrie »<sup>1</sup>. Cette impression des vieux-historiens rend une note exacte; c'est celle que l'on éprouve encore quand on examine l'œuvre de Gaston IV; c'est celle que ses contemporains éprouvèrent au lendemain même de sa mort : témoin ce panégyrique que, sur l'ordre de ses héritiers immédiats, entreprit presque aussitôt après un de ses plus fidèles serviteurs et où chaque page respire, avec le plus vif enthousiasme, l'admiration respectueuse pour un homme qui voulut être grand et le fut.

---

1. Olhagaray, *Histoire des comptes de Foix*, p. 385.

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION, BIBLIOGRAPHIE, SOURCES. . . . . I

## CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE DES PRÉDÉCESSEURS DE GASTON IV. — PUISSANCE DE LA MAISON DE FOIX A SON AVÈNEMENT.

Archambaud de Grailly et son fils relèvent la puissance de la maison de Foix, un moment compromise après Gaston-Phébus. — Politique toute d'intérêt de Jean I<sup>er</sup>; son habileté à profiter de la mauvaise situation de la France. — Il n'abandonne pas d'abord l'alliance anglaise, de tradition dans sa famille, et l'exploite de son mieux. — Il ne se rallie définitivement à la cause française qu'à la mort d'Henri V et de Charles VI; il soutient dès lors Charles VII en se faisant chèrement payer son appui; nommé lieutenant général en Languedoc, il réalise des acquisitions territoriales considérables (Bigorre, Villemur, etc.). — Sa prudence au milieu des intrigues de cour. — Jean I<sup>er</sup> est avant tout soucieux de maintenir la paix dans ses domaines; leur état relativement prospère au milieu des troubles du midi de la France. — Grandeur territoriale de la maison de Foix en 1436; son influence sans rivale dans tout le Midi; l'expédition d'Avignon. — Politique des comtes de Foix, en particulier de Jean I<sup>er</sup>, en Espagne. — Archambaud répare déjà les fautes de son prédécesseur Mathieu en Aragon et fait épouser à son fils une princesse de Navarre. — But constant poursuivi par les comtes de Foix au quinzième siècle: l'héritage de Navarre. — Jean I<sup>er</sup>, un moment déçu dans ses espérances par la mort de sa femme Jeanne de Navarre, conserve de bonnes relations avec les princes navarrais, et, à la suite d'alliances habilement ménagées, réussit à faire épouser à son fils aîné une princesse de leur famille. — Sa politique en Aragon; son troisième mariage avec une princesse aragonaise. — Puissance territoriale de la maison de Foix en Aragon et en Catalogne en 1436. — Résumé de la politique de Jean I<sup>er</sup>. . . . . I à 22

## CHAPITRE II.

LE MARIAGE ET L'AVÈNEMENT DE GASTON IV.

(1423-1437)

Naissance de Gaston IV; il porte jusqu'à son avènement le titre de vicomte de Castelbon. — Son mariage avec Eléonore de Navarre; importance de cette union. — Mort de Jean I<sup>er</sup>; son frère Mathieu, comte de Comminges,

prend la tutelle de Gaston IV à peine âgé de treize ans. — Serment prêté par le jeune prince aux Etats de Foix réunis à Mazères. — Ses démêlés avec la veuve de son père, Jeanne d'Urgel. — Voyage de Gaston IV dans ses domaines. — Les Etats de Béarn, réunis à Orthez, reçoivent son serment de fidélité aux fors et usages du pays; principaux articles de ce serment. — Nouveau serment prêté à Bielle par les Ossalois. — Alliance du comte de Foix avec son oncle le captal de Buch. — Gaston règle les relations du Béarn avec la Guyenne anglaise en restant fidèle à la politique de ses prédécesseurs. — Bien que la lieutenance générale du Languedoc soit vacante depuis la mort de Jean I<sup>er</sup>, Gaston s'occupe des affaires de ce pays et maintient dans le Midi le prestige acquis par son père à sa maison. — Ses relations avec Charles VII; il s'abstient de toute intervention dans les guerres de 1436-1437. — Obsèques solennelles de Jean I<sup>er</sup> à Boulbonne... 23 à 51

### CHAPITRE III.

GASTON IV ET LES ROUTIERS. — L'AFFAIRE DE COMMINGES.

(1438-1443)

Les routiers menacent les frontières de Foix et de Béarn en se rendant au service de Charles VII en Médoc. — Relations de Gaston IV avec les routiers: il obtient que ses domaines soient respectés. — Au retour de l'expédition de Médoc, les Etats de Gaston sont de nouveau menacés; terreur jusqu'en Navarre. — Energiques mesures de Gaston. — Les routiers se rabattent sur le Comminges. — Guerre suscitée dans ce pays par le comte d'Armagnac contre les princes de Foix. — Intervention du dauphin Louis. — Rodrigue de Villandrando consent à s'éloigner à prix d'argent; son alliance avec Gaston IV. — Charles VII intervient pour régler le différend de Comminges en faveur de la comtesse Marguerite; voyage de Gaston à Toulouse à ce sujet. — Les menaces des Anglais sur les frontières de Languedoc retardent le dénouement de cette affaire; Gaston capitaine-général contre les Anglais. — Son voyage en Navarre. — A l'instigation de son oncle, il déclare la guerre au comte d'Armagnac pour reconquérir le Comminges; principaux événements militaires de cette guerre. — Nouvelle intervention de Charles VII; mauvaise volonté de Gaston IV à obéir aux ordres du roi. — La journée de Tartas. — Gaston sert fidèlement le roi contre les Anglais; il est fait chevalier au siège de Dax et nommé lieutenant général en Gascogne. — L'affaire de Mesplède. — Saint-Sever et Dax retombent aux mains des Anglais. — Gaston les reprend. — Déroulement de l'affaire de Comminges. — Gaston, devant la volonté inflexible de Charles VII, abandonne le parti de son oncle; la comtesse Marguerite est remise en liberté..... 52 à 79

### CHAPITRE IV.

GASTON IV LIEUTENANT GÉNÉRAL DE CHARLES VII EN GUYENNE ET GASCOGNE.

(1442-1444)

Événements de Navarre; mort de la reine Blanche. — Alliance de Gaston IV avec l'héritier du royaume Don Carlos, prince de Viane. — Son voyage en Navarre; la comtesse Éléonore quitte définitivement la cour de son frère et rejoint Gaston en Béarn. — Différend entre Gaston et Charles VII au sujet du titre de « comte par la grâce de Dieu »; nombreux griefs du roi; réponse

de Gaston. — Châtiment du comte d'Armagnac; Gaston se soumet à la volonté royale. — Il est nommé lieutenant général en Guyenne et Gascogne et préside les États de la sénéchaussée des Lannes à Saint-Loubouer. — États de Béarn; session de la Cour Majour. — Gaston IV et les Anglais en Gascogne; il maintient les bonnes relations entre ses sujets et les habitants des terres anglaises. — Son voyage à Avignon. — Trêve avec l'Angleterre ou traité de Tours: Gaston est chargé de la faire observer dans le Midi. — Il se prépare à un voyage en Catalogne; son testament. 80 à 107

## CHAPITRE V.

## GASTON IV A LA COUR DE FRANCE.

(1445-1448)

Situation du nord de l'Espagne à l'époque du voyage du comte de Foix; Gaston IV à Barcelone; probabilités d'une alliance conclue entre Gaston et son beau-père le roi de Navarre. — Retour de Gaston en France; son entrevue à Perpignan avec le vicomte de Lomagne. — Il rejoint la cour à Nancy. — Les fêtes de Nancy; Gaston y prend une part active; son portrait. — Il suit la cour à Châlons; nouvelles fêtes chevaleresques. — Intimité de Gaston et de Pierre de Brézé; ses conséquences: petite révolution dans le conseil royal. — Le procès du comte d'Armagnac; intervention de Gaston en faveur de son ancien ennemi. — Gaston et la réforme de l'armée. — La cour à Razilly. — Services rendus par Gaston à ses sujets auprès de Charles VII. — Son voyage dans le Midi; les travaux d'archives de Michel du Bernis. — Retour de Gaston à la cour; les fêtes de Razilly et de Saumur; le « pas du Rocher-Périlleux »; les joûtes à Montils-les-Tours. — Intrigues du dauphin; rôle joué par Gaston en cette occasion. — Disgrâce passagère de Brézé; Gaston quitte la cour. — Ses acquisitions territoriales: il achète Lautrec et Villemur à son frère, la baronnie de Calmont à Antoine Tournier; il acquiert de Guillaume de Tinières la vicomté de Narbonne; historique de cette acquisition; longs embarras qu'elle suscite. — États de Foix de 1448; Gaston y renouvelle son serment de fidélité. — Son séjour en Béarn; convocation de la Cour Majour. . . . . 108 à 140

## CHAPITRE VI.

## LA CONQUÊTE DE LA GUYENNE.

(1449-1453)

Reprise des hostilités contre l'Angleterre; Gaston IV en prend l'initiative dans le Midi. — Siège et prise de Mauléon; intervention inutile du roi de Navarre. — Le comte de Foix, remontant vers l'Adour, vient assiéger Guiche; défaite des Bayonnais sous les murs de cette place; elle se rend. — Gaston est nommé par Charles VII lieutenant général en Guyenne et en Languedoc. — La « course » dans le Labourd, qui se soumet tout entier; prise de Pouillon; traité avec les habitants du Labourd. — Entrée solennelle de Gaston dans Orthez; mission de Jacques Cœur en Béarn. — Siège de Dax; la reddition de Bordeaux entraîne la soumission de toute la province, à l'exception de Bayonne; siège et prise de cette place par les comtes de Foix et de Dunois. — Acquisition par Gaston IV du capitalat de Buch. — Seconde conquête de la Guyenne, à la suite de la reprise par Talbot des principales villes. — Le comte de Foix est mis à la tête d'un des quatre corps

d'armée chargés d'opérer la soumission du pays. — Sa campagne dans le Médoc de concert avec le comte de Clermont. — Il n'assiste pas à la bataille de Castillon. — Il assiège et prend Castelnau-de-Médoc, puis Cadillac, et rejoint Charles VII sous les murs de Bordeaux. — La capitulation de la ville entraîne la soumission définitive de toute la Guyenne..... 141 à 162

## CHAPITRE VII.

### L'HÉRITAGE DE NAVARRE.

(1450-1458)

La situation en Navarre par suite de la rentrée du roi Jean II dans ce royaume. — Intervention du comte de Foix auprès du roi de Castille contre le prince de Viane; il s'autorise de son titre de lieutenant de Charles VII pour servir ses ambitions personnelles; l'ambassade d'Arnaud de la Sale et la réponse du roi de Castille. — Gaston est désavoué par Charles VII; il est obligé de rester neutre dans la lutte entre Jean II et son fils. — Voyage de Gaston à la cour de France; mort de son frère Pierre de Lautrec. — Machinations secrètes de Gaston avec le comte d'Armagnac en vue d'accaparer le Comminges à la mort de son oncle Mathieu; négociations à ce sujet avec Cécile d'Aragon. — Le châtimeut du comte d'Armagnac, expulsé de ses domaines par Charles VII, vient mettre fin à ce complot. — Reprise de la guerre civile en Navarre, après la délivrance du prince de Viane, prisonnier de son père. — Voyage de Gaston IV à Barcelone; conclusion avec Jean II du traité qui déshérite Don Carlos au profit du comte de Foix. — Alliance du roi de Navarre avec Charles VII, négociée par Gaston. — Fêtes splendides données par Gaston à Barcelone: le « pas du chevalier du Pin ». — Campagne de Gaston en Navarre contre le prince de Viane; soumission de la Basse-Navarre; siège de Lumbier; Gaston s'installe à Sangnessa. — Le prince de Viane, vaincu, se réfugie à la cour de France; il essaie, mais sans succès, de discréditer le comte de Foix auprès de Charles VII. — Intervention d'Alfonse V, roi d'Aragon, en sa faveur. — Jean II et Gaston y répondent en resserrant leur alliance. — L'entrevue d'Alfaro; Eléonore, comtesse de Foix, lieutenant générale en Navarre. — L'intervention d'Alfonse V met en péril la situation de Gaston IV; inquiétudes de ce dernier; l'ambassade de Jean de Roquefort. — Mort d'Alfonse V; triomphe de la politique de Gaston. — Il se fait restituer en Catalogne Rialp et Assua..... 163 à 200

## CHAPITRE VIII.

### GASTON IV AMBASSADEUR ET CONSEILLER DE CHARLES VII.

(1457-1461)

Gaston IV se fixe auprès de Charles VII pour veiller au maintien de sa faveur et entretenir les bonnes relations de l'Aragon avec la France. — Ambassade hongroise à Tours; elle vient demander pour Ladislas de Hongrie la main de Madeleine de France; somptueux banquet offert aux ambassadeurs par Gaston IV. — Relations de Jean II d'Aragon avec Charles VII; fréquentes ambassades aragonaises en France. — Gaston IV fait décider l'envoi d'une grande ambassade française en Aragon. — Il est élevé à la dignité de pair de France, à l'occasion du procès du duc d'Alençon. — Il est nommé chef de l'ambassade française en Aragon; instructions données par Charles VII. — Gaston IV à Valence; sa magnificence. — Il conclut un

traité d'alliance entre la France et l'Aragon. — Gaston conseiller intime de Charles VII; il aspire à la connétablie. — Affaires d'Espagne : traité entre Jean II et Don Carlos qui livre à son père toutes ses places de Navarre. — Don Carlos à Barcelone. — Son arrestation. — Soulèvement de la Catalogne; Gaston s'apprête à prendre part à la guerre qui est imminente. — Malgré son opposition, Don Carlos est remis en liberté. — La guerre en Navarre; Gaston y envoie des troupes au secours de la comtesse Eléonore. — Les derniers moments de Charles VII; conduite de Gaston en cette circonstance; il signe la lettre des conseillers du roi au dauphin. — Charles VII mort, il se retire dans ses terres, après avoir écrit à Louis XI une longue justification des derniers actes du règne auxquels il a pris part..... 201 à 223

## CHAPITRE IX.

## LA CAMPAGNE DE CATALOGNE.

(1461-1463)

Disgrâce momentanée de Gaston IV à l'avènement de Louis XI. — Le roi fait mettre sous sa main Mauléon et la Soule; vaines protestations du comte de Foix. — Politique de Louis XI en Espagne au début de son règne; ses bonnes relations avec le prince de Viane. — Mort de Don Carlos. — Prétentions de Louis XI à la fois sur la Catalogne et l'Aragon et sur la Navarre; il se fait le rival de Gaston IV en Navarre. — Changement de politique de Louis XI; Gaston rentre en grâce; son voyage secret à la Cour. — Mariage de son fils aîné avec la sœur du roi. — Louis XI se décide à une alliance avec l'Aragon; négociations de Gaston IV à ce sujet. — Traité d'Olite; Gaston obtient que sa belle-sœur Blanche lui soit livrée. — Entrevue de Sauveterre entre les rois de France et d'Aragon; Louis XI promet son concours contre les Catalans révoltés; il reçoit en gages le Roussillon et la Cerdagne. — Gaston IV est mis à la tête de l'armée française chargée d'opérer en Catalogne. — Il occupe le Roussillon et dégage la reine d'Aragon assiégée dans Girone. — Succès des Français et marche sur Barcelone; jonction des armées française et aragonaise. — Échec devant Barcelone; menace d'une armée castillane. — Siège et prise de Tarragone. — Retour vers Balaguer et Saragosse. — La Catalogne résiste toujours et appelle le roi de Castille. — Campagne du comte de Foix au sud de l'Ebre dans l'Hijar. — Refus des capitaines français de combattre les Castillans. — Négociations de Louis XI; projet d'entrevue entre les rois de France et de Castille. — Occupation de la Navarre et suspension des hostilités..... 229 à 265

## CHAPITRE X.

## GASTON IV PRINCE HÉRITIER DE NAVARRE. — SON RÔLE DANS LA LIGUE DU BIEN PUBLIC.

(1463-1465)

Négociations de Louis XI avec la Castille et l'Aragon; choisi comme arbitre de leur querelle, il décide l'abandon de la merindat d'Estella à la Castille. — Entrevue de Fontarabie entre Louis XI et Henri IV; le comte de Foix y assiste. — Il accompagne le roi à Toulouse et se fait céder la sénéchaussée de Carcassonne pour compenser la perte de la merindat d'Estella enlevée à la Navarre. — Difficultés que soulève l'exécution de la sentence arbitrale

de Louis XI; les Navarrais, secrètement soutenus par le roi d'Aragon, défendent Estella contre le roi de Castille. — Traité entre Jean II et Henri IV. — Conférences de Tarragone entre le roi d'Aragon et les chefs beaumontais; ceux-ci réclament la mise en liberté de la princesse Blanche; mort de cette princesse à Lescar. — Rapprochement entre Gaston IV et les Beaumont. — Expédition envoyée par le comte de Foix en Catalogne: soumission du comté de Pallars. — Gaston se prépare à expulser les Castillans de la Navarre. — La ligue du Bien Public; Gaston reste fidèle à Louis XI. — Il est chargé d'organiser la défense dans le Midi; en récompense de ses services, Louis XI lui engage Mauléon et la Soule. — Sa faveur à la cour. — Mariage de sa fille aînée Marie avec le marquis de Montferrat. — Ses projets ambitieux pour son troisième fils Pierre, le futur cardinal..... 266 à 294

## CHAPITRE XI.

### GASTON IV PRÉTENDANT AU TRÔNE DE NAVARRE.

(1466-1469)

Nouvelle attitude du comte de Foix en Navarre depuis 1466: il ne se contente pas du titre de lieutenant-général; il aspire à prendre la couronne. — Il met dans ses intérêts Louis XI, qui négocie en Navarre avec le parti de Beaumont pour le rallier au comte de Foix. — Gaston profite des divisions intestines de la Castille pour entreprendre la délivrance des places navarraises occupées par les Castillans. — Siège et prise de Calahorra; négociations de Gaston avec les deux partis qui se disputent la Castille; elles échouent. — Siège d'Alfaro; insuccès de Gaston qui doit rentrer en Navarre. — Situation critique du roi d'Aragon; Louis XI l'abandonne pour soutenir contre lui en Catalogne le roi René; le comte de Foix s'apprête à en profiter pour saisir la couronne de Navarre. — Alliance étroite de Gaston avec Louis XI: rôle de Gaston pendant la seconde guerre féodale. — Hostilités en Navarre, où Pierre de Peralta soutient le parti de Jean II; affaire de Tudela. — Traité d'Esca de los Caballeros entre la reine d'Aragon et la comtesse de Foix. — Gaston IV à la cour de France; projet de mariage de sa fille Jeanne avec le comte d'Armagnac. — Gaston IV pendant l'entrevue de Péronne. — Dissentiments en Navarre entre la comtesse de Foix et son père; guerre imminente. — Assassinat par Peralta de l'évêque de Pampelune Nicolas d'Echavarry, conseiller d'Eléonore. — Gaston IV en Navarre; il réclame justice de ce meurtre, affirme ses droits à la couronne de Navarre et étend même ses prétentions sur l'Aragon. — Réponse évasive de Jean II. — Gaston se prépare à la guerre... 295 à 322

## CHAPITRE XII.

### GASTON IV REBELLE A LOUIS XI.

(1469-1472)

Jean V d'Armagnac, de connivence avec le prince de Viane, fils aîné de Gaston IV, conclut, malgré Louis XI, son mariage avec Jeanne de Foix. — Complicité possible de Gaston IV dans cette affaire; négociation du roi d'Aragon avec les comtes de Foix et d'Armagnac. — Jean V, expulsé de ses terres, se réfugie d'abord auprès de Gaston IV. — Le roi d'Aragon dépouille son gendre de la lieutenance générale en Navarre au profit du prince de Viane; la guerre en Navarre. — Conflit de Gaston IV avec son fils, que soutiennent Louis XI et le duc de Guyenne. — Louis veut contrain-



dre Gaston à céder le gouvernement de la Navarre à son fils. — Grieffs de Gaston contre le prince de Viane; réponse de ce dernier. — Projets de Louis XI sur la Navarre. — Gaston refuse énergiquement de se laisser dépouiller; sa rupture dès lors presque complète avec Louis XI. — Guerre en Navarre entre Gaston et le roi d'Aragon; échec du comte devant Tudela; il est obligé de négocier. — Mort du prince de Viane dans un tournoi; retour de Gaston en France; il se voit refuser par Louis XI la tutelle des enfants de son fils. — Gaston se joint dès lors aux mécontents dont le duc de Guyenne est le chef; il se fait confirmer par lui la possession de Mauléon que Louis XI veut lui enlever. — Il marie sa fille Marguerite à François II de Bretagne. — Intrigues à la cour de Guyenne pour le mariage du frère du roi avec la fille du duc de Bourgogne. — Projet passager de mariage du frère du roi avec une des filles du comte de Foix. — Olivier le Roux et le vicomte de Narbonne auprès de Gaston IV qui nie sa participation à tout complot; sa complicité pourtant évidente. — Mort du duc de Guyenne et expédition contre le comte d'Armagnac; Gaston IV n'intervient pas. — Conférences en Navarre entre Eléonore et son père; traité d'Olite qui maintient au roi d'Aragon la couronne de Navarre; échec des ambitions du comte de Foix. — La guerre continue entre les partis; Eléonore se rallie aux Agramontais; coup de main sur Pampelune. — Gaston IV meurt à Roncevaux au moment d'intervenir en Navarre. — Son testament; ses funérailles..... 323 à 355

## CHAPITRE XIII.

## GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION DE GASTON IV.

- I. En Béarn : 1° la Cour Majour : deux sessions (1443, 1449-1450); sa décadence; 2° les États : leur rôle sous Gaston IV; régularité de leurs réunions; vote de la donation. Ils s'occupent surtout d'administration intérieure; leurs conflits avec Gaston IV. — La cour du Sénéchal. — Ordonnances de Gaston IV; il supprime la chancellerie en Béarn. — État relativement prospère du pays.
- II. Dans le comté de Foix. — État du comté de Foix sous Gaston IV; il subit le contre-coup des guerres du midi de la France et du nord de l'Espagne. — Gaston IV défend ses sujets contre les empiètements des officiers royaux. — Les États : réunis tous les ans, ils votent la donation. — Ils sont moins indépendants qu'en Béarn. — Mesures arbitraires du comte et de ses officiers. — Gaston IV et la ville de Pamiers. — Mesures législatives et administrative de Gaston IV. — Il réglemente la procédure des affaires judiciaires.
- III. Caractère de Gaston IV : il a été avant tout un politique. — Ses goûts chevaleresques; sa passion pour les tournois; son luxe et sa magnificence. Sa popularité. — Sa cour : ses conseillers et ses diplomates. — Ses résidences; il crée la prospérité de Pau. — Son budget; ses recettes : revenus du domaine, pension royale, donations des États. — Ses dépenses, ses emprunts, ses expédients financiers; ses procès..... 356 à 398
- CONCLUSION..... 399 à 402
- TABLE DES MATIÈRES..... 402 à 409



## ADDITIONS ET CORRECTIONS

---

Page 15, ligne 5, au lieu de : *une influence considérable*, lisez : *une extension considérable*.

Page 27, note 2, au lieu de : *Jean de Coarraze*, lisez : *Bernard de Coarraze*.

Page 34, note 2, complétez la note ainsi qu'il suit : M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, a récemment retrouvé dans son dépôt un cahier qui contient, entre autres documents curieux, une traduction française du serment de 1436 aux Etats de Foix.

Page 35, ligne 29, au lieu de : *cedé*, lisez : *cedée*.

Page 81, note 1, ligne 6, au lieu de : *nostra*, lisez : *nuestra*.

Page 88, ligne 25, au lieu de : *Bertrand de Béarn*, lisez : *Bernard de Béarn*.

Page 102, ligne 11, au lieu de : *de Bigorre*, lisez : *du Bigorre*.

Page 108, ligne 16 du sommaire, au lieu de : *la vicomté de Calmont*, lisez : *la baronnie de Calmont*.

Page 169, ligne 14, au lieu de : *ses requêtes*, lisez : *ces requêtes*,

Page 208, note 1, au lieu de : *Marie de Gaucourt*, lisez : *Agnès de Vaux*.

Page 217, ligne 29, au lieu de : *Philippe Aubert*, lisez : *Philippe Albert*.

Page 246, ligne 7, au lieu de : *son frère*, lisez : *son père*.

Page 250, note 4. Le document qui se trouve dans le ms. espagnol 338 cité dans cette note est le texte d'un premier traité signé à Sauveterre; quant au traité principal, qui fut signé le 9 mai à Bayonne, l'original semble en être perdu. Il en existe aux Archives Nationales deux vidimus contemporains sous les cotes J 592, n° 12 et J 915, n° 20 quater.

Page 252, ligne 17, au lieu de : *Ostalrich*, lisez : *Hostalrich*.

Page 268, ligne 8, au lieu de : *s'en déferer*, lisez : *s'en référer*.

Page 277, ligne 20, au lieu de : *merindal*, lisez : *merindat*.

Page 284, ligne 25, au lieu de : *comte*, lisez : *comté*.

Page 288, ligne 22, au lieu de : *14 juillet*, lisez : *16 juillet* (date de la bataille de Montlhéry).

Page 289, ligne 22, au lieu de : *Bernard de Ricaud*, lisez : *Bernard d'Arriau*.

Page 332, titre courant, au lieu de : *comte de Viane*, lisez : *prince de Viane*.

Page 346, ligne 25, au lieu de : *beau-frère des ducs de Guyenne et de Bretagne, et beau-père du comte d'Armagnac*, lisez : *qui se serait ainsi trouvé être le beau-père des ducs de Guyenne et de Bretagne et du comte d'Armagnac*.

